



HAL
open science

Polysémie et polyfonctionnalité du mot "si" : propriétés syntaxiques, sémantiques et pragmatiques en français préclassique

Tijani Dhiabi

► **To cite this version:**

Tijani Dhiabi. Polysémie et polyfonctionnalité du mot "si" : propriétés syntaxiques, sémantiques et pragmatiques en français préclassique. Linguistique. COMUE Université Côte d'Azur (2015 - 2019), 2019. Français. NNT : 2019AZUR2001 . tel-02113890

HAL Id: tel-02113890

<https://theses.hal.science/tel-02113890>

Submitted on 29 Apr 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



THÈSE DE DOCTORAT

**Polysémie et polyfonctionnalité du mot
« *si* » : propriétés syntaxiques,
sémantiques et pragmatiques en français
préclassique**

Tijani DHIABI

Laboratoire URM 7320 « Bases, Corpus, Langage »

**Présentée en vue de l'obtention
du grade de docteur en Sciences du
langage**

d'Université Côte d'Azur

Dirigée par : Eliane Kotler

Soutenue le : 26 / 01 / 2019

Devant le jury, composé de :

Zinelabidine Benaïssa, Professeur, Université
La Manouba

Eliane Kotler, Professeur émérite, Université
Côte d'Azur

Véronique Montagne, Maître de conférences
HDR, Université Côte d'Azur

Thierry Ponchon, Maître de conférences HDR,
Université Reims Champagne-Ardenne

« ***Si j'étais quelqu'un***

Je partirais loin dans la vie

Si j'étais quelqu'un

Je redécouvrierais le monde ... Je le peindrais à ma façon »

(Nathalie Nechtschen)

Remerciements

Mes remerciements les plus sincères vont à Madame Éliane KOTLER qui a accepté de diriger cette thèse, pour ses lectures attentives, pour ses conseils et commentaires perspicaces, pour sa patience et surtout pour sa sensibilité à notre situation.

Ma reconnaissance s'adresse aussi à Véronique MAGRI-MOURGUES et Bohdana LIBROVA, membres du comité de suivi de thèse, pour leurs remarques avisées et leurs suggestions constructives.

Je tiens à remercier également les membres du jury, M. Zinelabidine BENAÏSSA, Mme Véronique MONTAGNE et M. Thierry PONCHON, qui ont accepté d'évaluer cette recherche.

Je voudrais également remercier mes amis Mohamed Nacer KAHOU LI, Mongi LASSOUED, Mohamed NJAH, Mohamed HAMED, Meriam GUIDER et Raja GARGOUBI, enseignants à l'Université tunisienne, qui m'ont permis de constituer une bonne part de la bibliographie de ma thèse.

Titre de la thèse

Polysémie et polyfonctionnalité du mot « *si* » : propriétés syntaxiques, sémantiques et pragmatiques en français préclassique

Résumé

S'inscrivant dans le cadre des recherches portant sur les changements linguistiques, cette thèse a une double visée : d'une part, élaborer une description de tous les emplois du mot *si* en français préclassique et, d'autre part, signaler les formes en usages à l'époque préclassique qui ont disparu au bénéfice de nouvelles formes devenues en usage en français moderne.

La première partie constitue un état des connaissances sur le terme *si* depuis les remarqueurs de la langue préclassique jusqu'aux recherches contemporaines. Les deuxième et troisième parties sont consacrées à l'étude des emplois adverbiaux et conjonctionnels du mot *si* tel qu'ils se manifestaient dans la langue préclassique. Cette étude, s'appuyant sur des exemples empruntés à des œuvres littéraires du début, du milieu et de la fin de la période allant de 1550 jusqu'à 1650, se situe dans la lignée des théoriciens des approches de l'analyse du discours dont les postulats permettent de rendre compte des différents types d'analyse syntaxiques, sémantiques, énonciatives et pragmatiques.

Ainsi, le *si* préclassique, s'il partage des propriétés communes avec ses emplois modernes, s'en singularise toutefois sur quelques points dans la mesure où aucun emploi de la langue préclassique ne correspond parfaitement à son vis-à-vis de la langue actuelle. Malgré cette divergence, les emplois préclassiques du mot *si* tendent à s'écarter de ses usages de l'époque médiévale et à se rapprocher progressivement du système de la langue d'aujourd'hui.

Mots clés

Français préclassique, Changement linguistique, Adverbe, Conjonction, Locution, Système corrélatif, Interrogative indirecte, Exclamative indirecte, Séquence introductive, Hypothétique, Mode et temps verbaux.

Title of the thesis

Polysemy and polyfunctionality of the word "*si*" (*if*) : syntactic, semantic and pragmatic properties in pre-classical French

Abstract

This thesis is a part of researches that deals with linguistic change has two main objectives. Firstly, to elaborate a full description of all the usages of the French word "*si*" (*if*) in pre-classical French. Secondly, to indicate the forms its uses in the pre-classical era, which is no longer used where they give way to other forms and other usages in French modern language.

The first part deals with the history of the term "*si*" (*if*), dating from the pre-classic era to our contemporary age, however the second and the third examines the adverbial and conjunctive uses of this word as it appears in the pre-classical language. This study, which relies on examples taken from old literary works written during the beginning, the middle and the end of this era from 1550 to 1650, is in line with the theorists of Discourse analysis approaches whose postulates make it possible to account for the different types of syntactic, semantic, enunciative and pragmatic analysis.

Then, the pre-classic "*si*" (*if*), if he shares common properties with its modern usage, there it is worth noting that no use of the pre-classical language corresponds perfectly to its current language. Furthermore, the modern "*si*" (*if*) is closer in its usage to modern than the medieval one. Despite this divergence, the pre-classical uses of the word "*si*" (*if*) tend to deviate from its uses of the medieval period and move progressively towards the system of the language of today.

Keywords

Pre-classical French, Linguistic Change, Adverb, Conjunction, Phrase, Correlative System, Indirect Interrogation, Indirect Exclamation, Introductory Sequence, Hypothetical, Verb Modes and Tenses.

Sommaire

Introduction générale	8
Première partie : État des lieux des études sur <i>si</i>	28
Chapitre I : Le mot <i>si</i> chez les remarqueurs et les grammairiens de l'époque préclassique	32
Première section : Les remarqueurs	38
Deuxième section : Les grammairiens	51
Chapitre II : Approche de la grammaire traditionnelle	68
Première section : Étiquettes terminologiques	70
Deuxième section : Classification des constructions en <i>si</i>	82
Troisième section : La typologie de Muller (1996).....	99
Chapitre III : Approche de la psychomécanique du langage	110
Première section : Principes généraux de la linguistique guillaumienne	112
Deuxième section : Quelques réflexions psychomécanistes sur <i>si</i>	119
Chapitre IV : Approche de l'analyse du discours	132
Première section : L'approche sémantico-pragmatique	134
Deuxième section : L'approche sémantico-logique	144
Troisième section : L'approche énonciative	148
Quatrième section : L'approche polyphonique	157
Deuxième partie : Les emplois adverbiaux de <i>si</i> en français préclassique	171
Chapitre I : Les emplois de <i>si</i> de réponse en français préclassique	174
Première section : Description des emplois de <i>si</i> de réponse	175
Deuxième section : Valeurs de <i>si</i> de réponse	178
Troisième section : L'évolution de l'emploi de <i>si</i> de réponse	182
Chapitre II : Les emplois de <i>si</i> « simple intensif » en français préclassique	188
Première section : Les termes intensifiés	189
Deuxième section : Valeurs de <i>si</i> « simple intensif »	203

Chapitre III : Les emplois de <i>si</i> dans les structures corrélatives en français préclassique	215
Première section : La structure corrélatrice <i>si ... comme</i>	218
Deuxième section : <i>Si ... que</i> comparatif	233
Troisième section : <i>Si ... que</i> consécutif	242
Troisième partie : Les emplois conjonctionnels de <i>si</i> en français préclassique	263
Chapitre I : Les emplois de <i>si</i> percontatif en français préclassique	266
Première section : Le <i>si</i> interrogatif	268
Deuxième section : Le <i>si</i> exclamatif	291
Chapitre II : Les emplois de <i>si</i> hypothétique en français préclassique	297
Première section : <i>Si</i> + indicatif	299
Deuxième section : <i>Si</i> + subjonctif	342
Troisième section : Structures particulières	354
Chapitre III : Locutions conjonctives associées à <i>si</i> en français préclassique ..	362
Première section : Les emplois disparus	363
Deuxième section : Les emplois conservés en français moderne	376
Conclusion générale	388
Bibliographie	399
Annexe	419
Index	420
Table des matières	432

Introduction Générale

1_ Le mot *si*

S'il est un mot qui ne cesse d'intriguer et d'embarrasser à la fois les grammairiens, les linguistes et les chercheurs c'est bien le terme *si*. En effet, le point de départ de notre présente recherche a été notre observation qu'il y a, en français, plusieurs *si*. Il convient d'attirer l'attention ici sur un bon nombre de questions, extrêmement complexes, de plus haut intérêt et qui sont encore en discussion parmi les chercheurs. La question la plus cruciale qui s'impose est : combien faut-il distinguer de *si* ?

Une telle question est d'une grande importance dans la mesure où elle permet de cerner les spécificités de ce mot. De plus, cette question, si on se la pose, invite certainement à une réflexion profonde qui nous éclaire sur la langue française et les textes français. Ainsi, nous pouvons tout simplement affirmer qu'il y en a un *si* dénommé mot-phrase ou adverbe d'affirmation, un *si* appelé adverbe d'intensité, un *si* introduisant une subordonnée interrogative indirecte, un *si* introduisant une subordonnée exclamative indirecte, un *si* introduisant une proposition subordonnée hypothétique ou conditionnelle et enfin un *si* appelé substantif¹. Il en découle conséquemment que de nombreuses étiquettes sont utilisées pour rendre compte des différents types de *si*.

Les données qui viennent d'être présentées invitent à penser que la problématique couvre un champ d'investigation extrêmement riche. Il en résulte toutefois que le mot *si* pose d'épineux problèmes et d'évidentes difficultés à tous ceux qui s'occupent de son analyse linguistique. Ces problèmes, nous les concevons, sont d'une importance particulière. Ces difficultés, voire des ambiguïtés, sont essentiellement concomitantes à l'aptitude du terme *si* à s'intégrer dans maintes catégories grammaticales et dans des constructions assez complexes. En termes plus précis, la complexité et l'hétérogénéité des emplois de ce mot sont sans doute liées à

¹ Le *si* substantif est un nom masculin qui sert à désigner une note de musique : c'est la « septième note de la gamme de *do* majeur » (*Trésor de la Langue Française Informatisé*). Cette note est située entre le « *la* » et le « *do* », celle du septième degré de la gamme d'*ut* qui est utilisée pour chanter les nuances. Il sert aussi à désigner le nom du signe qui représente cette note. Nous ne nous intéresserons pas à cette catégorie référant seulement au domaine musical.

son statut à la fois polycatégoriel et polysémique. D'où, notre choix « polysémie et polyfonctionnalité du mot « *si* » » comme intitulé de notre recherche.

Il nous semble que ni les théories linguistiques ni les ouvrages grammaticaux, malgré leurs diversités, ne sont encore parvenus à en rendre compte de façon tout à fait satisfaisante. De la pluralité d'emplois du mot *si*, se dégage ainsi une foule de questions, extrêmement importantes, qui doivent retenir l'attention et susciter aussi la réflexion de quiconque veut approfondir la connaissance des fonctions du mot en question.

Quels sont les divers fonctionnements syntaxiques du mot *si* ? Comment pouvons-nous rendre compte de la multiplicité des fonctions constatées ? Quelles sont les valeurs ou significations qu'il convient de retenir pour le terme *si* ? Est-ce que le mot *si* possède une seule et unique valeur en langue permettant de prendre en charge toutes les autres valeurs en discours ? Mais, la question qui se place ostensiblement au-dessus des autres problématiques et qui nous paraît restée sans réponse satisfaisante dans la littérature linguistique est de savoir combien d'emplois il faut retenir en définitive.

Toutes ces interrogations ainsi que d'autres questions et d'autres problématiques très intéressantes sont présentes dans la quasi-totalité des études déjà existantes et des hypothèses avancées dans celles-ci, aussi bien en grammaire qu'en linguistique, qui se sont fixé pour objectif l'étude du fonctionnement du mot *si*. C'est ainsi que la description de ce terme permettrait d'une façon ou d'une autre de traiter non seulement des notions de grande portée et un grand nombre de points dépassant amplement le seul mot en question, mais également de rendre compte des contraintes qui peuvent peser sur son emploi.

Le sujet est certes complexe. Cette complexité est sans doute liée à la multifonctionnalité du terme *si*, d'une part, et d'autre part, aux différentes valeurs de plus en plus diversifiées, en un mot, aux propriétés définitoires de ce mot. Une telle abondance peut en soi justifier l'aptitude de ce mot à figurer dans des constructions très variées. Il existe toute une littérature qui se renouvelle sans cesse sur le mot *si*. En

témoignent quelques exemples¹ sommaires qui résument le point de vue, habituellement conçu, sur la question :

(1) Il ne fait pas beau ? _ *Si*.

(2) Elle était *si* jolie !

(3) Il songea à Jenny, et s'étonna de l'avoir, [...] *si* facilement, *si* totalement oubliée.

(4) Je me demande *s'*il viendra.

(5) Admirez *si* c'est beau !

(6) *S'*il est marié !

(7) *S'*il venait, il nous ferait plaisir.

Les énoncés ci-dessus, illustratifs du caractère distinctif de *si*, montrent que ce terme est de toutes les controverses en ce qu'il est la source de nombreux types de relations. En effet, le *si* (1), dudit « mot-phrase » — appelé aussi « pro-phrase » ou « phrasillon » — est une réplique à un énoncé négatif. C'est un adverbe d'affirmation qui marque la dénégation après une interrogation négative. Le *si* est aussi un adverbe d'intensité dit standard qui a un sens abstrait et qui indique simplement un degré élevé. Dans cet emploi, cet adverbe peut être associé à un adjectif (2) comme il peut aussi être suivi d'un autre adverbe (3). Un tel emploi, sur lequel il semble y avoir un consensus, est depuis longtemps connu. Le *si* (4), dénommé percontatif, est une conjonction introduisant une subordonnée interrogative indirecte. Cette interrogation traduit l'absence de connaissance de l'émetteur à propos d'un quelconque message émis. De même, le *si* peut introduire une subordonnée construite apparemment de façon identique à cette dernière. Il s'agit d'une proposition subordonnée dite exclamative indirecte qui cumule la valeur exclamative par excellence. Tel est le cas de l'exemple (5). L'interprétation exclamative peut pareillement être déclenchée par le caractère foncièrement incomplet de certains énoncés. C'est le cas de l'énoncé (6). Le *si* (7) est aussi conjonction de subordination introduisant une proposition subordonnée appelée hypothétique ou conditionnelle. Figurant dans une structure construite selon le schéma « *si* P, Q », la conjonction *si* met en relation les deux faits exprimés dans les deux propositions P et Q.

¹ Le mot *si* figure certainement dans un ensemble illimité d'emplois. Nous ne retenons ici que quelques cas représentatifs de cette pluralité d'emplois.

Nous remarquons qu'il existe un consensus assez général parmi les auteurs — grammairiens et linguistes — pour considérer que les critères de polyfonctionnalité et de polysémie sont les principaux traits caractéristiques du mot *si*. De même, il est important de signaler que les propriétés distinctives du terme *si* sont largement mentionnées dans les dictionnaires. Néanmoins, nulle part il n'en est donné une explication satisfaisante. Cependant, ces références n'ont apparemment pas pour objet d'expliquer comment ces sens sont nés ni dans quel ordre sont entrés dans l'usage. Autrement dit, les dictionnaires juxtaposent des faits de polysémie mais n'en rendent pas compte.

Les traits caractéristiques du terme *si* — polyfonctionnalité et polysémie — sont de même soulignés par les grammairiens et dans de nombreux travaux de linguistique. Ce caractère extrêmement « original » du mot *si* a donc fait l'objet de recherches multiples et continue également de susciter de nouvelles discussions. En effet, très grand nombre de débats, d'analyses et de discussions — en logique et en linguistique — lui ont été consacrés. Mais, soulignons que la plupart de ces études portent sur le français contemporain. De plus, dans leur très grande majorité, elles n'analysent l'emploi de *si* que d'une façon dispersée et sérialisée.

En l'absence, à notre connaissance, d'une recherche systématique et exhaustive sur le mot *si* et compte tenu de l'absence d'études portant sur la description du fonctionnement de ce terme à l'époque de la Renaissance ou celle du français classique, nous souhaiterions élargir le champ des observations existantes et tenterons pour notre part de présenter une synthèse générale tenant compte de la polyfonctionnalité et de la polysémie du terme *si*, non pas en français moderne, mais plutôt en français dit préclassique. À cet égard, une autre question se pose : pourquoi le français préclassique ?

2_ Le français préclassique

2_1_ Changements linguistiques

Toutes les langues changent sans cesse. C'est une constante, empiriquement justifiée, de leur fonctionnement. La langue, dans son évolution, subit des influences de différents ordres — sociales, économiques, politiques, culturelles, etc. — qui peuvent remettre en cause son système linguistique. Il faut ajouter de surcroît les modifications

internes au système de la langue, c'est-à-dire d'ordre morphologique, syntaxique, sémantique et aussi stylistique qui compliquent davantage son étude. D'ailleurs, il faut noter que les éléments provocateurs des changements sont tellement nombreux qu'il semble difficile de les énumérer. En effet, au cours des siècles, les formes continuent à évoluer : certains faits, assujettis à des règles et des lois de constructions, sont donc appelés à disparaître alors que de nouveaux apparaissent, suscitant de ce fait une attention particulière par la complexité de leur application. De tels renouvellements peuvent être considérés comme de vrais moteurs d'évolution à la fois de la grammaire et du lexique. Il en découle que les changements linguistiques, connus comme des caractéristiques universelles et inhérentes à toutes les langues du monde, se produisent continuellement de façon régulière.

Partant d'un tel constat, il nous semble important de noter que l'étude des changements linguistiques intervient donc comme l'une des voies privilégiées par lesquelles nous pouvons comprendre certaines spécificités du fonctionnement de la langue. Envisager les raisons et les résultats de la mutation d'un état de la langue permet d'en mieux appréhender les changements. D'ailleurs, nous ne pouvons plus ignorer la contribution des sciences du langage au progrès de la description de l'évolution de la langue. En effet, étudier les changements survenus en langue et expliciter les phénomènes de changement, qui se sont produits au cours de l'histoire d'une langue donnée, en est la tâche. L'examen de ce type de problèmes est conséquemment une des voies que l'on peut suivre pour atteindre une juste connaissance sur le système linguistique de l'ancienne langue et sur ce qu'il advient continuellement dans la langue moderne.

C'est ainsi que de nombreux théoriciens et un grand nombre de linguistes ont entrepris des recherches dans lesquelles ils ont su discerner, parmi les faits langagiers, ce qui relève du permanent de ce qui relève du momentané. En termes plus précis, les investigations proposées visent à déceler, malgré la complexité des phénomènes linguistiques, les faits les plus cachés de l'histoire de la langue. Autrement dit, s'intéresser au passé, étudier les changements survenus en langue et expliciter les phénomènes du changement linguistique qui se sont produits au cours de l'histoire de la langue française signifie s'intéresser d'une façon ou d'une autre aux spécificités du français contemporain. En ce sens, nous renvoyons à Brunot qui a signalé : « si on veut

expliquer l'état actuel des choses, il est indispensable, ici comme partout, d'étudier le passé et de suivre les développements à travers les siècles »¹.

À l'instar de la plupart des langues naturelles, le français est une langue en continuelle évolution. Cette évolution se justifie par le fait que le français établit le plus souvent des liens d'influence réciproques avec d'autres cultures et d'autres civilisations. Il ressort de ce que vient d'être dit que le français a connu, au cours de son itinéraire historique, diverses mutations linguistiques qui se produisent d'un siècle à l'autre. Au cours de cette évolution, des formes se perdent, d'autres naissent et d'autres changent de catégorie ou de sens. La langue française est pleine de faits de ce genre dont il paraît facile d'observer historiquement les variations. Ces faits constituent des indices précieux aidant à faire la découverte de sa structure. En termes plus concrets, la langue française de l'époque médiévale diffère amplement de celle de la Renaissance et également de celle de l'époque classique. Cette dernière a elle-même subi maintes modifications de différents ordres avant d'aboutir enfin à notre français moderne. Il nous semble évident, suivant cette constatation, qu'une délimitation a été distinctement établie par les théoriciens entre les diverses périodes de l'histoire du français en fonction de leurs caractéristiques linguistiques et suivant notamment le degré d'intercompréhension qu'elles permettent avec la phase suivante.

2_2_ Importance de la périodisation

Le bornage séculaire, adopté par certains grammairiens et notamment par les historiens de la langue, repose essentiellement sur des critères externes au système de la langue. Ceci explique en partie que les historiens de la langue n'aient pas réussi à en bien saisir le développement continu dans le sens où ils « admettent comme grandes périodes celles de l'ancien français, du moyen français, du français moderne et contemporain »². De surcroît, les critères sélectionnés sont, comme le postule Bernard Combettes, « habituellement d'ordre historique, littéraire, ou, plus généralement, culturel »³ »⁴. Puisque les éléments susceptibles de provoquer les changements linguistiques sont tellement variés qu'il semble difficile de les énumérer, une relation

¹ Brunot, F. (1936), p. 6.

² Gardes-Tamine, J. (2011), p. 118.

³ Dans leur réflexion sur la question de la périodisation en linguistique, Bernard Combettes et Christiane Marchello-Nizia signalent, à titre d'exemple, que la reconnaissance du français du XVI^{ème} siècle est étayée, chez certains auteurs de cette époque, par « l'existence des « époques littéraires » ou, plus largement, des « époques culturelles » correspondantes » (2008 : 355).

⁴ Combettes, B. (2011), p. 60.

relativement étroite a été établie entre, d'une part, l'évolution de la langue et, d'autre part, les mutations sociales et culturelles.

La non coïncidence entre, d'une part, l'évolution de la langue et, d'autre part, l'évolution de la société a été bien perçue par nombre de linguistes. Si les grammairiens mettent côte à côte des facteurs d'ordre linguistique et des facteurs externes, certains chercheurs¹ remettent en question le découpage par datations, jugé insuffisant et superficiel. En effet, jugeant cette conception comme « simplificatrice »², voire comme « arbitraire »³, pour reprendre l'expression de Claire Badiou-Monferran, les auteurs cités refusent la structuration en périodes chronologiques précises, voire en toute sorte de périodisation, parce que « la reconnaissance de « périodes » pose forcément problème dans la mesure où il s'agit de déterminer des ruptures dans ce qui apparaît comme un continuum »⁴, selon les propos de Bernard Combettes et Christiane Marchello-Nizia.

Ce faisant, de nombreux linguistes ont essayé d'introduire des ajustements plus ou moins fins qui ne reprennent pas le découpage historique dans la mesure où « la périodisation n'est pas donnée, mais construite et cette construction ne va pas de soi »⁵. Ces arrangements ont pour résultat l'introduction de nouvelles dénominations comme, à titre d'exemple, le « français préclassique »⁶. Ainsi, le concept de français préclassique, utilisé dans le milieu de la linguistique historique, a le mérite de reposer sur des critères exclusivement linguistiques. Il est fréquemment utilisé pour caractériser la période charnière de l'histoire de la langue française dans la mesure où elle constitue, en général, un état de langue intermédiaire entre l'époque médiévale et celle du français classique. C'est ainsi que le français préclassique constitue un champ d'étude idéal⁷ pour l'observation des changements linguistiques.

¹ Bernard Combettes cite quelques noms de chercheurs qui refusent le séquençage temporel en siècles : Gougenheim (1951), Fourestier et Bury (2007), Abélard (1988) et Brunot (1966) (2011 : 61-62).

² Badiou-Monferran, C. (2011), p. 61.

³ Ibid. p. 83.

⁴ Combettes, B. et Marchello-Nizia, C. (2008), p. 355.

⁵ Gardes-Tamine, J. (2011), p. 112.

⁶ Selon Badiou-Monferran (2011), le « français préclassique » est une appellation très récente. Elle est imposée par la revue « *Le Français préclassique* » qui s'intéresse essentiellement aux questions de vocabulaire de la période de la langue française. Cette période s'étend d'environ 1500 jusqu'à 1650, date de fixation de l'usage linguistique d'une classe sociale et intellectuelle.

⁷ Le français dudit préclassique compte certainement parmi les périodes les moins étudiées. Au début du siècle nous avons vu paraître seulement quelques articles consacrés à cette phase de l'histoire de la langue française.

2_3_ Caractérisation du français préclassique

Généralement, les évolutions largement étendues dans le temps et les chaînes de changements qui les relient permettent d'entrevoir, si ce n'est de comprendre, les prémices du système linguistique de la langue moderne. L'appréhension du fonctionnement de ce système exige la prise en compte des transformations survenues au cours de l'histoire de la langue française. C'est en ce sens que nous faisons appel au concept de français préclassique. Une telle notion est souvent utilisée pour désigner un moment où convergent différentes tendances du changement. En fait, c'est un repère significatif pour tout historien de la langue dans la mesure où il se situe entre l'apparente liberté de la langue médiévale et la langue purement régie par des règles syntaxiques.

La période la moins bien étudiée est celle dénommée français préclassique. Ceci peut se justifier par le fait que les écrits qui couvrent la période évoquée, pour reprendre les expressions de Bernard Combettes, « ne correspondent pas exactement à une étape ordinairement reconnue de l'histoire du français »¹. Comme le dit très bien ce témoignage, les publications datant de cette époque ne correspondent pas à des repères chronologiques bien délimités. C'est ainsi que les chercheurs, notamment les linguistes-historiens, qui se sont fixé comme tâche de décrire les changements survenus en langue, se heurtent à plusieurs problèmes quand il s'agit de situer le français dit préclassique et de délimiter avec exactitude les bornes précises de cette époque dans l'itinéraire de la langue française.

L'époque dénommée français préclassique constitue en fait une phase charnière : il s'agit, plus précisément, d'une phase intermédiaire entre le XVI^{ème} et le XVII^{ème} siècle. À ce sujet, nous nous référons à Gilles Siouffi qui écrit : « à la jonction des deux siècles, XVI^e et XVII^e, jonction qui est pour nous décisive dans l'élaboration de ce que l'on peut nommer « français pré-classique » »². Il ressort de ce qui vient d'être dit qu'une telle période se distingue par ses caractéristiques aussi bien dans la morphosyntaxe que dans le lexique qui peuvent être conçus comme des indicateurs de la singularité de cette période. C'est donc à travers une étude tenant compte de ces indicateurs de changement que nous pouvons déterminer les bornes de cet état dans l'histoire du français et de comprendre ses spécificités.

¹ Combettes, B. (2003), p. 5.

² Siouffi, G. (2003), p. 30.

Le français préclassique, qui est globalement circonscrit entre le milieu du XVI^{ème} siècle et le milieu du XVII^{ème} siècle, « se définit alors par défaut, en quelque sorte, comme l'espace entre deux moments où le changement se trouve plus nettement marqué »¹. Dans cette citation, Bernard Combettes souligne que la période en question est conçue comme la période charnière dans l'histoire du changement linguistique dans la mesure où elle nous permettrait d'identifier les traces de certains usages anciens en voie de disparition ainsi que celles d'autres usages « modernes » en train de s'imposer. C'est précisément dans le cadre de ces intervalles temporels que nous aborderons la question du mot *si*.

Ainsi, pour comprendre le fonctionnement de tous les emplois du mot *si*, il faudrait les envisager d'un point de vue diachronique dans la mesure où l'étude de l'évolution de la langue peut montrer la diversité des emplois. En effet, prendre une période charnière — français préclassique — comme borne d'étude nous permettrait de dégager non seulement les emplois qui ont disparu de l'usage mais aussi les emplois qui sont en train de se construire et qui marquent la progression du système linguistique vers la modernité.

Il faut sans doute rappeler quelques points de convergence sur la périodisation du français préclassique : bien que certains linguistes voient qu'elle s'étale du milieu du XVI^{ème} siècle vers le premier tiers du XVII^{ème} siècle, certains autres signalent qu'elle peut s'étendre jusqu'à la première moitié du XVII^{ème} siècle. La non précision peut être due au fait que le système linguistique de la période de la Renaissance partage des propriétés communes avec celui de l'époque suivante. Comme le précise Spillebout : « mais voyons bien pourtant que le XVII^e siècle a une « Première partie », où la langue a gardé beaucoup des caractères de celle du XVI^e siècle »². En ce qui nous concerne, nous choisirons, plus précisément, la période allant de 1550 jusqu'à 1650. Un tel choix semble, à première vue, large. Cependant, ces moments constituent des bornes chronologiques pertinentes. Une telle période est à percevoir comme un intervalle temporel, adopté par bon nombre de linguistes et de chercheurs, pour rendre compte des motivations intervenant pour déclencher les changements linguistiques, c'est-à-dire de la phase dénotant le passage vers le système classique. En termes plus précis, cette phase — ladite français préclassique — est conçue comme une phase de purification de la langue classique, voire de la langue moderne.

¹ Combettes, B. (2011), p. 63.

² Spillebout, G. (1985), p. 13.

3_ Objectif de la recherche

Il peut paraître superflu d'envisager une recherche qui a pour objet principal le terme *si* pour la simple raison que grammairiens, linguistes et chercheurs ont déjà exploré presque tous les champs d'étude en rapport, explicite ou implicite, avec ce mot. Toutefois, il est intéressant de signaler que la majorité des études consultées ont essayé d'aborder le fonctionnement du mot *si* en français moderne. Il faut noter de plus que, malgré la diversité de ses usages et les problèmes syntaxiques, catégoriels et sémantiques dont il est l'objet, le terme en question n'a été, à notre connaissance, au centre d'aucune recherche spécifique.

Partant d'une telle constatation, nous essayons donc de rendre compte des propriétés syntaxiques, sémantiques et pragmatiques du fonctionnement du mot *si*, non plus en français moderne, mais particulièrement en français préclassique. Cette période — intervalle temporel de notre recherche — a certainement une syntaxe. Toutefois, ce n'est pas chez les grammairiens qu'il fallait en faire l'enquête. Il faudrait donc la chercher dans les écrits des écrivains représentatifs de cette époque. C'est pourquoi notre description du mot *si* s'appuie sur des exemples empruntés à des œuvres majeures qui sont exclusivement comprises, d'un point de vue chronologique, entre les bornes allant de 1550 jusqu'à 1650.

L'objectif de notre thèse est, sans prétendre à l'exhaustivité, l'analyse des diverses constructions et des différentes structures dans lesquelles figure le mot *si*, sans nous limiter à une catégorisation grammaticale bien déterminée et sans oublier de décrire les significations de ce terme dans ses multiples usages. Notre visée consiste aussi à dégager les spécificités des emplois de *si* en français préclassique. Autrement dit, nous souhaitons chercher les différentes formes en usage à l'époque préclassique qui ont disparu progressivement au profit de nouvelles formes devenues en usage en français moderne et, en même temps, signaler celles qui perdurent. Pour ce faire, nous tentons de montrer, pour chaque cas analysé, l'usage et son évolution au cours de ces cent années.

4_ Corpus

4_1_ La nécessité du corpus

Tout travail de recherche scientifique, en général, toute investigation en sciences du langage, en particulier, nécessite une réflexion sur un ensemble de données permettant et d'éprouver la consistance des hypothèses de départ et de rendre compte des usages du système de la langue en question. Il s'agit en fait d'une sorte de supports, donnés à voir comme la matière de travail idéale, par lesquels les recherches constituent un socle qui peut participer d'une façon ou d'une autre à la constitution d'un cadre théorique et méthodologique. Il s'avère ainsi que le corpus en tant que collection de données est conçu comme un outil indispensable et incontournable pour toute recherche en linguistique. Ceci peut se justifier par le fait que le corpus permet non seulement de décanter les connaissances avancées et déjà acquises par le chercheur mais aussi de mettre en exergue certains phénomènes langagiers non encore bien approfondis et auxquels le chercheur aurait pensé autrement.

Depuis plusieurs années, la quasi-totalité des travaux en linguistique se basent sur des corpus pour pouvoir parvenir à des analyses disposant d'un fondement solide. D'ailleurs, les recherches s'appuient plus précisément sur des données textuelles informatisées. Dans la droite ligne de cette démarche, nous choisissons de nous servir de la base de données Frantext. Cette base textuelle riche et extrêmement diversifiée présente une très grande quantité de textes organisés de façon régulière. Mais, il faut noter que, pour notre part, nous ne recourons qu'à des extraits puisés dans cette base de données.

L'importance de la prise en compte d'un ensemble de données textuelles est soulignée par les linguistes notamment Condamines qui écrit : « mener une étude sur un corpus oblige à une confrontation avec la réalité des usages. [...] En effet, les textes ne sont pas seulement des attestations de la mise en œuvre d'un système ; ils s'inscrivent nécessairement dans une situation particulière, qui engage des locuteurs réels et qui se caractérise par une certaine fluctuation par rapport à la norme »¹. C'est ainsi que l'étude de l'ensemble des données recueillies est devenue une condition à la fois suffisante et nécessaire pour rendre compte de la réalité langagière. En outre, le recours à un corpus

¹ Condamines, A. (2005), p. 39.

de ce type a l'avantage de permettre une analyse du mot *si* non seulement dans des exemples isolés mais aussi dans diverses manifestations contextuelles.

Le mot *si* est très largement employé dans les textes littéraires, en vers ou en prose, depuis les premiers textes de la langue française jusqu'à aujourd'hui. Nous renvoyons, à cet égard, à Christiane Marchello-Nizia qui souligne que « *si* est présent tout au long de l'histoire du français, des *Serments de Strasbourg* au dernier futur texte en train de s'écrire »¹. Comme le révèle cette citation, nous sommes confrontés à la multiplicité des usages du terme *si* et au nombre excessif de ses occurrences dans les textes du français préclassique. De la pluralité d'emplois du mot *si*, nous ne sélectionnons que quelques échantillons de textes parmi les plus représentatifs, nous semble-t-il, de la période que nous considérons. En termes plus précis, nous avons sélectionné un ensemble de données à cheval sur deux siècles. Le choix d'un corpus à cheval allant de la deuxième moitié du XVI^{ème} siècle jusqu'à la première moitié du XVII^{ème} siècle peut se justifier par le fait que « le changement linguistique est habituellement considéré comme un mouvement continu »², selon les propos de Bernard Combettes et Christiane Marchello-Nizia.

Pour pouvoir rendre compte de tous les emplois du mot *si* en français préclassique et pour un meilleur échantillonnage et une meilleure représentativité du fonctionnement syntaxique, sémantique et pragmatique de ce terme, il est nécessaire d'exploiter de nombreux extraits. Nous avons donc exploité de nombreuses sources qui nous semblent représentatives de la période préclassique. Plus précisément, notre corpus se caractérise par le fait qu'il présente un bon nombre d'exemples représentatifs d'un grand nombre d'écrivains illustratifs de l'état de langue considéré. Il est également important de mentionner que le corpus sur lequel nous allons travailler nous paraît cohérent parce qu'il est limité aux textes littéraires.

4_2_ Les sources utilisées

Compte tenu du fait que la langue littéraire de l'époque préclassique est remarquable par sa richesse, nous choisissons de ne pas restreindre notre étude sur *si* à tel ou tel genre. Notre corpus est composé de textes littéraires de différents genres. Un tel choix nous semble pertinent parce qu'il va nous permettre de présenter une

¹ Marchello-Nizia, C. (1985), p. 190.

² Combettes, B. et Marchello-Nizia, C. (2008), p. 355.

description rigoureuse de tous les emplois du mot *si* tels qu'ils se présentaient dans la littérature préclassique et d'observer l'usage linguistique de l'état de langue de cette époque.

Afin de prouver la consistance de l'étude portant sur le mot *si* en français préclassique, nous avons choisi un ensemble de données pertinentes. Pertinentes parce qu'elles recouvrent les différents moments — le début, le milieu et la fin — de la période en question et sont, à notre connaissance, représentatives des auteurs les plus connus de la période en question. Les données recueillies sont également cohérentes dans la mesure où elles représentent les différents genres littéraires caractérisant les écrits de la langue préclassique.

En effet, nous avons sélectionné des textes en prose, dont les plus marquants sont ceux de Marguerite de Navarre (1550), de Jean Calvin (1560) et de Claude Fauchet (1601), considérés pour certains comme chefs-d'œuvre de la prose française à cette époque. Dans le domaine de la poésie, les textes les plus connus de ce temps sont ceux de Louise Labé (1555), de Joachim Du Bellay (1558), de Pierre de Ronsard (1578), d'Honoré d'Urfé (1610) et de Nicolas Vauquelin Du Yveteaux (1648). Dans le domaine du théâtre, les pièces les plus saillantes en français préclassique sont celles de Robert Garnier (1585), de Pierre Corneille (1632, 1633 et 1634) et de Paul Scarron (1645 et 1650). Pareillement, l'essai qui est inauguré avec Michel de Montaigne (1592) s'impose comme genre à part entière dans la période préclassique. Dans le même ordre d'idées, les œuvres de Sébastien Castellion (1562) et de François Garasse (1623) ont marqué la littérature d'idées en rendant compte des interrogations de l'époque.

Les textes à partir desquels nous étudierons les propriétés du mot *si* en français préclassique sont principalement constitués de 38 sources. Ces textes sont répartis chronologiquement par date de parution afin d'observer les changements linguistiques dans la continuité temporelle.

Cependant, soulignons que nous n'avons pas exploité la totalité des titres mentionnés. Compte tenu de la taille inégale des œuvres collectées et compte tenu du fait que la fréquence du mot *si* varie, quantitativement, d'un écrivain à l'autre, nous avons ainsi choisi nos extraits avec l'intention de former un ensemble cohérent. En ce qui concerne les œuvres qui se présentent sous un faible volume, nous avons sélectionné toutes les constructions contenant le mot *si*. C'est le cas de :

Louise Labé, *Sonnets, Elégies, Débat de folie et d'amour*, 1555.

Joachim Du Bellay, *Les Regrets*, 1558.

Sébastien Castellion, *Conseil à la France désolée*, 1562.

Louis Des Masures, *Tragédies Saintes*, 1566.

Pierre de L'Estoile, *Registre-journal du regne de Henri III, Tome I*, 1574-1575.

Pierre de L'Estoile, *Registre-journal du regne de Henri III, Tome II*, 1576-1578.

Pierre de Ronsard, *Le Second livre des amours*, 1578.

Philippe d'Alcricpe, *La Nouvelle fabrique des excellents traicts de vérité*, 1579.

François d'Amboise, *Les Neapolitaines : comedie Française Facecieuse*, 1584.

Robert Garnier, *Antigone ou la Pietié*, 1585a.

Robert Garnier, *Bradamante*, 1585b.

Robert Garnier, *Les Juifves*, 1585c.

Pierre Mathieu, *La Guisiade*, 1589.

Scipion Dupleix, *La Logique ou l'Art de discourir ou raisonner*, 1607.

Charles-Timoléon de Sigogne, *Satires*, 1619.

Pierre Corneille, *Clitandre ou l'Innocence délivrée*, 1632.

Pierre Corneille, *Mélite ou les Fausses lettres*, 1633.

Pierre Corneille, *La Vefve ou le Traistre trahy*, 1634.

Nicolas Faret, *L'Honneste homme ou l'art de plaire à la cour*, 1636.

Paul Scarron, *Le Jodelet ou le Maistre valet*, 1645.

Jacques Du Lorens, *Satires*, 1646.

Nicolas Des Yveteaux Vauquelin, *Œuvres poétiques*, 1648.

Paul Scarron, *L'Héritier ridicule ou la Dame intéressée*, 1650.

Au même titre que les titres ci-dessus qui ne contiennent que peu d'occurrences du mot *si*, nous avons complété notre corpus à l'aide d'extraits de différentes œuvres. C'est le cas de :

Marguerite de Navarre, *L'Heptaméron*, 1550, p. 700-800.

François Rabelais, *Tiers livre des faitz et dictz du noble Pantagruel*, 1552, p. 1-200.

François Rabelais, *Le Quart Livre*, 1552, p. 1050-1230.

Jean Calvin, *Institution de la religion chrestienne : livre premier*, 1560, p. 100-250.

Jean Calvin, *Institution de la religion chrestienne : livre quatrième*, 1560, p. 1-200.

Jacques Yver, *Le printemps*, 1572, p. 1150-1250.

Jean de La Gessée, *Les Jeunesses*, 1583, p. 1-200.

Michel de Montaigne, *Essais*, 1592, p. 1-400.

Claude Fauchet, *Fleur de la maison de Charlemagne, qui est la continuation des Antiquitez françoises contenant les faits de Pepin et ses successeurs, depuis l'an 751 jusques à l'an 840 de Jesus-Christ, recueillie par M. le president F.*, 1601, p. 1-200.

Olivier de Serres, *Le Théâtre d'agriculture et mesnage des champs*, 1603, p. 1-300.

Honoré d'Urfé, *L'Astrée*, 1610, p. 1-200.

François Garasse, *La Doctrine curieuse des beaux-esprits de ce temps*, 1623, p. 1-300.

Jean-Pierre Camus, *Palombe ou la femme honorable*, 1625, p. 100-400.

Charles Sorel, *Le Berger extravagant. Ou parmy des fantaisies amoureuses on void les impertinences des Romans et de Poesie [1627-1628]*, 1627, p. 1-100.

4_3_ Les données exploitées

Nous avons sélectionné un corpus riche et extrêmement large. Large dans la mesure où il est composé au total de 4000 occurrences. Le volume considérable des données va nous autoriser de repérer, d'une part, les usages réels et, d'autre part, les régularités inhérentes à l'emploi du terme *si* en français préclassique puisqu'il permet d'avoir un grand nombre d'exemples du même type. Ce corpus va nous permettre également de mettre en évidence certains phénomènes ignorés dans le fonctionnement de ce mot. En somme, l'examen des données attestées va nous conduire à envisager des connaissances certainement connues mais aussi à rendre compte d'autres représentations qui seraient potentiellement susceptibles d'être découvertes, voire non encore reconnues.

Notre travail de collecte de données fait appel à trois démarches différentes. Nous avons sélectionné d'emblée tous les textes, datés entre les bornes 1550 et 1650, disponibles sur la base de données Frantext. Confronté à la multitude des œuvres publiées entre les intervalles temporels précédemment définis, nous avons organisé, subséquemment, les textes collectés suivant l'ordre chronologique de leur apparition. Par la suite, nous avons choisi d'extraire manuellement un nombre considérable d'exemples de chaque œuvre qui nous semble représentative du genre littéraire auquel elle appartient.

Consécutivement à ce travail de collecte de données, nous avons procédé à la tâche de classement des occurrences relevées. Répertorier et classer tous les faits repérés selon un certain nombre de paramètres marque l'étape initiale de notre analyse. Compte tenu du caractère polyfonctionnel et polysémique du mot *si*, nous signalons que les emplois de ce terme se répartissent en deux grandes familles. En effet, en fonction des considérations grammaticales et syntaxiques, nous répartissons, au préalable, les différentes formes dégagées selon qu'elles relèvent de la catégorie adverbiale ou de celle conjonctionnelle.

5_ Méthodologie

Les textes préclassiques sur lesquels nous travaillons constituent notre unique outil pour l'analyse du fonctionnement syntaxique, sémantique et pragmatique du mot *si*. Pour mener à bien l'étude de ce terme, nous signalons que cette recherche se fait en

complémentarité avec d'autres moyens d'analyse qui trouvent leurs fondements dans les explications qu'apportent les ouvrages grammaticaux et plus particulièrement les théories linguistiques. Ainsi, l'ensemble foncier de données textuelles sera analysé dans le cadre des fondements théoriques des approches syntaxique, énonciative et pragmatique. Une telle perspective va nous permettre de dégager la corrélation potentielle entre les différents types d'analyse syntaxiques, sémantiques et pragmatiques.

Le mot *si* se singularise par son caractère à la fois polysémique et polycatégoriel. Compte tenu de la grande variété d'emplois que présente ce terme, il nous semble que la façon la plus appropriée de procéder à l'analyse des différents emplois de *si* est de les répartir selon des critères plus généraux. En effet, nous considérons successivement l'emploi adverbial ainsi que celui conjonctionnel du terme *si* dans les textes de notre corpus. Une telle répartition a l'avantage d'éviter toute sorte de confusion lors de l'analyse du corpus. Pour ce faire, nous tiendrons compte de nombreux critères distinctifs et ferons appel à différentes notions relevant du domaine à la fois syntaxique et sémantique.

Une fois les deux sous-ensembles délimités, nous passons à la description du comportement du mot *si* tel qu'il se présente dans les extraits de notre corpus. Nous débutons par l'emploi adverbial de ce terme. Le premier fait de notre analyse consiste avant tout à regarder de près les conditions d'emploi de chaque attestation repérée dans les textes sélectionnés. Le principe qui régit chaque emploi, principe avant tout syntaxique, nous permet de différencier entre le *si* dit de réponse qui n'est incident à aucun constituant et le *si* de degré qui a pour rôle d'être toujours incident, comme nous allons le voir, à un adjectif, à un participe passé, enchâssé ou non dans un groupe nominal, ou à un adverbe.

Encore une fois confronté au problème de la polyfonctionnalité du mot *si*, nous nous intéressons à la disposition syntaxique des structures dans lesquelles apparaît ce terme. Ceci nous permet de distinguer entre un premier emploi que nous appelons « simple intensif » où *si* n'est en rapport de corrélation avec aucun élément et un deuxième emploi où *si* est corrélé à autre marqueur, à savoir *comme* ou *que*. Les deux emplois ont en commun le fait que *si* signifie toujours le degré.

En ce qui concerne l'emploi du *si* d'intensité, sont prises en considération, en premier lieu, la distribution syntaxique des constituants intensifiés. Nous prenons aussi en compte le contexte linguistique en nous focalisant sur le rôle des items lexicaux, en particulier les adjectifs et les adverbes sur lesquels porte *si*. Cette observation va nous permettre d'envisager les manifestations de la subjectivité dans les énoncés dans lesquels apparaît le *si* que nous appelons « simple intensif ».

Comme nous venons de le mentionner, le *si* adverbe de degré peut prendre place dans les structures corrélatives. Compte tenu du fait que les constructions corrélatives — *si ... comme* et *si ... que* — ne s'organisent pas de façon dichotomique, nous nous intéressons à la disposition syntaxique de chaque type de corrélation. Plus expressément, est prise en compte la structure syntaxique de la proposition dans laquelle apparaît *si* ainsi que celle dans laquelle apparaissent, successivement, les marqueurs *comme* et *que*. Quant aux configurations sémantiques, nous invoquons des critères lexicaux et syntaxiques. Notre attention se focalise essentiellement sur le rôle des éléments signifiants, en particulier les adjectifs et les verbes, pour identifier quelle inférence est à l'œuvre : conséquence ou comparaison.

Au même titre que son emploi adverbial, le mot *si* peut aussi s'intégrer dans la catégorie grammaticale des conjonctions de subordination. Dans un tel emploi, il convient de discerner entre un *si* appelé conditionnel et un *si* dénommé percontatif. Pour différencier ces deux emplois, nous nous appuyons d'abord sur l'idée, purement syntaxique, selon laquelle le *si* percontatif apparaît dans une construction qui remplit la fonction d'une proposition complétive précédée d'une proposition contenant le terme introducteur. Le *si* hypothétique s'intègre dans une construction qui prend la fonction d'une circonstancielle.

Commençons de prime abord par l'emploi percontatif qui nécessite, à son tour, qu'on distingue entre un *si* dit interrogatif et un *si* dit exclamatif. Pour maintenir une telle distinction, nous invoquons des critères lexicaux et syntaxiques. En fait, nous nous basons essentiellement sur le rôle du terme introducteur de l'interrogative et de l'exclamative indirectes. Nous prenons aussi en compte quelques procédés syntaxiques, en particulier la négation et l'impératif, figurant dans les constructions introduites par le mot *si*.

Quant à l'emploi hypothétique du mot *si*, nous proposons un aperçu, d'un point de vue syntaxique, des différentes tournures syntaxiques dans lesquelles figure la conjonction *si* en français préclassique. Pour ce faire, nous choisissons de l'aborder dans une dimension temporelle et aspectuelle en tenant compte à la fois des combinaisons modales et temporelles dans les propositions unies par la conjonction *si* et des éléments contextuels tels que les marqueurs modaux permettant de déterminer, d'une part, le rôle des temps verbaux et d'identifier, d'autre part, les différentes valeurs assignées par les constructions en *si*.

6_ Plan sommaire de la thèse

Notre recherche comportera trois parties. Dans la première partie, nous tenterons de dresser un état des lieux de la recherche portant sur *si*. Pour ce faire, nous allons explorer diverses théorisations et maintes investigations antérieures et actuelles allant des études des grammairiens et des remarqueurs de l'époque préclassique et de celles de la grammaire traditionnelle jusqu'aux travaux de la linguistique moderne. Toutes ces recherches peuvent nous fournir une base de travail très utile. Compte tenu des représentations fort inégales qui ont été développées sur le mot *si* par les différentes écoles linguistiques, elles seront regroupées selon le type d'approche adoptée par leurs auteurs afin d'en bien saisir les traits de ressemblance et de divergence.

Quatre chapitres composeront ainsi cette première partie : dans le premier chapitre, nous reviendrons sur la façon dont *si* est traité dans les représentations de quelques remarqueurs et grammairiens de l'époque préclassique. Dans le deuxième chapitre, nous présenterons les principales réformations qu'apportent les grammaires traditionnelles sur le comportement du mot *si*. Dans le troisième chapitre, nous examinerons l'apport de quelques études qui s'inscrivent dans la théorie psychomécanique du langage dans le traitement du fonctionnement du terme *si*. Quant au quatrième chapitre, il sera consacré à l'étude de quelques approches linguistiques relativement récentes telles que l'approche sémantico-pragmatique, l'approche énonciative ou l'approche polyphonique.

Dans les deuxième et troisième parties de notre recherche, nous procéderons à l'analyse des exemples de notre corpus. Cette analyse, à visée purement descriptive, va nous permettre de répertorier les différents emplois de *si* en tenant compte des parties du discours dans lesquelles entre le mot en question et des diverses valeurs qu'il est en

mesure de véhiculer. La deuxième partie sera consacrée à l'étude des emplois adverbiaux du terme *si* en français préclassique. Trois chapitres composeront cette partie : dans le premier chapitre, nous aborderons les usages de *si* de réponse. Dans le deuxième chapitre, notre attention se penchera sur les emplois de *si* que nous appelons « simple intensif ». Dans le troisième chapitre, nous étudierons les tours corrélatifs de type *si ... comme* et *si ... que*.

La troisième partie, consacrée à l'examen des emplois conjonctionnels du mot *si* en français préclassique, s'articulera autour de trois chapitres : dans le premier chapitre, nous aborderons les usages percontatifs (interrogatifs et exclamatifs) de la conjonction *si*. Nous étudierons, dans le deuxième chapitre, les emplois hypothétiques du mot *si*. Nous nous intéresserons, dans le troisième chapitre, aux locutions conjonctives construites sur la base de la particule *si* caractérisant le système linguistique de la langue préclassique.

Soulignons que les deuxième et troisième parties portant sur l'étude du *si* préclassique visent à repérer les emplois en voie de disparition et les emplois qui commencent à se stabiliser. S'inscrivant dans le cadre des recherches sur les changements linguistiques, notre étude se proposera de tenir compte, pour chaque type d'usage de la langue préclassique, de son état à l'ancienne langue et de sa situation en français moderne.

La conclusion générale clora cette thèse par un bilan dans lequel nous récapitulerons les apports de notre recherche et synthétiserons les principaux résultats obtenus.

Première partie

**État des lieux des
études sur *si***

Introduction de la première partie

Nous tenterons de présenter dans cette première partie une synthèse générale des travaux consacrés jusqu'à maintenant à la description du mot *si*. Il convient de noter de prime abord que ce terme est présenté différemment par les grammairiens et les linguistes. Ceci est peut-être dû au fait que *si* se singularise tant par l'hétérogénéité de son fonctionnement syntaxique, que par son sémantisme assez large et par son aptitude à entrer dans diverses constructions. C'est en fait le caractère extrêmement original du mot *si* qui nous invite à tenir compte des multiples approches et des diverses théories linguistiques qui sont en rapport, explicite ou implicite, avec son champ d'étude. De la sorte, les études consultées seront réparties en différentes catégories en fonction du type d'analyse et de l'approche adoptée par leurs auteurs, dans la mesure où les théoriciens de chaque approche se contentent d'énoncer que le mot *si* est associé à telle ou telle idée.

Cette partie, théorique, sera en gros regroupée en quatre chapitres. Dans le premier chapitre, nous exposerons les descriptions proposées par les remarqueurs et les grammairiens de l'époque préclassique. Il nous semble important de partir de ces travaux dans la mesure où notre recherche porte sur les propriétés du mot *si* en français préclassique. Notre attention portera d'abord sur les points de vue proposés par des remarqueurs qui ont formulé des remarques sur le comportement du terme *si* : Oudin (1632) *Grammaire française rapportée au langage du temps*, Maupas (1632) *Grammaire et syntaxe française*, Vaugelas (1647) *Remarques sur la langue française*, Chiflet (1659) *Essay d'une parfaite Grammaire de la langue française* et Irson (1662) *Nouvelle méthode pour apprendre facilement les principes et la pureté de la langue française*. Nous évoquerons aussi les descriptions qu'apportent les ouvrages grammaticaux présentés par des grammairiens du XX^{ème} et du XXI^{ème} siècles comme Brunot (1967) *Histoire de la langue française des origines à nos jours*, Gougenheim (1974) *Grammaire de la langue française du 16^e siècle*, Haase (1975) *Syntaxe française du XVII^{ème} siècle*, Spillebout (1985) *Grammaire de la langue française des XVII^{ème} siècles*, Anne Sancier-Chateau (1993) *Introduction à la langue française du XVII^{ème} siècle*, Marie-Madeleine Fragonard et Kotler Éliane (1994) *Introduction à la langue du XVI^e siècle* et Sabine Lardon et Claire-Marie Thomine (2009) *Grammaire du français de la Renaissance*.

Dans le deuxième chapitre, nous essayerons d'exposer les principales idées qu'apportent les grammaires françaises concernant le fonctionnement du mot *si*. Cependant, nous nous référons seulement à quelques ouvrages : Arrivé, Gadet et Galmiche (1986) *La grammaire d'aujourd'hui : guide alphabétique de linguistique française*, Chevalier, Blanche-Benveniste, Arrivé et Peytard (1989) *Grammaire Larousse du français contemporain*, Wagner et Pinchon (1991) *Grammaire du français classique et moderne*, Le Goffic (1993) *Grammaire de la Phrase Française* (1993), Riegel, Pellat et Rioul (1994) *Grammaire méthodique du français* et Muller (1996) *La subordination en français. Le schème corrélatif*. Ceci va nous permettre aussi de délimiter et de définir certaines notions fondamentales et nécessaires à l'étude du mot *si* et de donner plus de cohérence globale à la présente recherche.

Par la suite, nous allons approfondir notre recherche sur le mot *si* par les études « plus spécifiques » proposées dans des travaux exclusivement linguistiques. En effet, le troisième chapitre sera spécialement réservé à l'approche de la psychomécanique du langage. Nous allons donc faire appel essentiellement aux investigations de Guillaume, auteur de travaux comptant parmi les plus originaux et novateurs de la linguistique du XX^{ème} siècle. Nous exploiterons, en particulier, son ouvrage *Temps et verbes* (1984) ainsi que ses *Leçons de linguistique* tout en montrant le bénéfice qu'ils apportent à l'analyse du terme *si*. C'est à partir de ces recherches si profondes et si suggestives que se sont développées de nombreuses analyses telles que celles de Moignet (1981) *Systématique de la langue française* qui a choisi d'aborder le comportement du mot *si* en se plaçant dans une perspective guillaumienne.

Le quatrième chapitre clora la première partie sur l'apport de la linguistique moderne. Au sein de ce chapitre, nous présenterons la façon dont *si* peut apparaître comme outil dialogique tout en recourant à quelques approches linguistiques relativement récentes. Nous commencerons par l'approche sémantico-pragmatique : nous nous intéresserons aux travaux proposés par Ducrot (1972) *Dire et ne pas dire : principes de sémantique linguistique* et (1980) *Le dire et le dit*, Caron (1983) *Les régulations du discours. Psycholinguistique et pragmatique du langage* et De Cornulier (1985) *Effets de sens* abordant les énoncés en *si*. Ensuite, nous présenterons une intéressante observation proposée par Martin (1983) *Pour une logique du sens* concernant ce qu'il appelle la théorie « véri-relationnelle » qui se situe dans une perspective sémantico-logique. Par la suite, nous évoquerons l'approche énonciative en

nous fondant principalement sur les descriptions proposées par Culioli (1999) *Pour une linguistique de l'énonciation. Domaine notionnel*. Nous aborderons enfin l'approche polyphonique en nous fondant sur l'analyse de Plantin (1985) « La genèse discursive de l'intensité : le cas du *si* « intensif » » consacrée spécialement au *si* d'intensité et sur les études de Haillet (2002) *Le conditionnel en français : une approche polyphonique* et de Kronning (2009) « Constructions conditionnelles et attitude épistémique en français, en italien et en espagnol » et (2014) « La théorie modale de la polyphonie et les constructions conditionnelles prédictives en *si* » portant sur les constructions conditionnelles en *si*.

Chapitre I

Le mot *si* chez les remarqueurs et les grammairiens de l'époque préclassique

1_ Introduction

La langue française, en tant que structure dynamique et complexe, apparaît, à l'instar de la plupart des langues du monde, comme le fruit d'une évolution. En effet, issu du latin, le français est la langue écrite et parlée depuis le IX^{ème} siècle. Telle qu'elle se montre clairement dans les écrits littéraires et administratifs qui apparaissaient dès le X^{ème} siècle, la langue française s'est définitivement séparée du latin.

Le français, langue romane, a connu, depuis les plus anciens écrits, des innovations et des transformations de masse considérable. L'étude des mécanismes qui gouvernent l'évolution du français est de ce fait très intéressante dans la mesure où elle permet de mieux cerner le panorama d'évolution linguistique de cette langue. C'est dans ce cadre que s'inscrit le présent chapitre portant sur le fonctionnement du terme *si* à l'époque préclassique.

Ce chapitre cherche dans ses grandes lignes à examiner le fonctionnement du mot *si* en français préclassique tout en se fondant sur quelques discussions antérieures. Nous commencerons par les remarques proposées par les remarqueurs de la langue française tels que Ramus (1562 et 1572), Maupas (1632), Oudin (1632), Vaugelas (1647), Chiflet (1659), Irson (1662), Bouhours (1675), Ménage (1675-1676) et Régnier-Desmarais (1706).

Nous envisagerons subséquemment les travaux proposés par certains grammairiens des XX^{ème} et XXI^{ème} siècles abordant le fonctionnement du terme *si* au XVI^{ème} siècle tels que Brunot (1967), Gougenheim (1974), Marie-Madeleine Fragonard et Kotler Éliane (1994) et Sabine Lardon et Marie Claire Thomine (2009) et au XVII^{ème} siècle tels que Haase (1975), Spillebout (1985) et Anne Sancier-Chateau (1993).

2_ Vue d'ensemble sur les travaux de l'époque préclassique

2_1_ L'apport des remarqueurs

Nous ne pouvons pas ignorer la contribution des remarqueurs dans la connaissance que nous avons des états anciens de la langue française. C'est avec l'apparition de leurs remarques que la conception de la grammaire française est profondément modifiée. En effet, partant du fait que la langue est souvent donnée comme l'image du caractère du peuple qui la parle, les remarqueurs de la langue

française signalent que leurs tâches consistent à faire ressortir, par l'examen des textes de cette langue, les changements et les développements survenus en français. De plus, il faut souligner que l'apport principal des remarqueurs réside dans le fait qu'ils ont une influence sur les grammaires françaises ultérieures. En effet, leurs remarques sont devenues des références inéluctables pour toute recherche portant notamment sur des faits historiques de la langue.

La langue est conçue, aux yeux des remarqueurs, comme une sorte d'activité artistique dans laquelle l'excellence de la parole ainsi que l'extravagance la plus excentrique de l'expression doivent être démontrées. C'est en ce sens que les remarqueurs de la langue française considèrent l'étude la langue, notamment la Grammaire, comme une activité descriptive basée sur des soubassements d'ordre artistique. En effet, Ramus a clairement défini la grammaire comme « un art de bien parler, qui est de bien et correctement user du langage, soit en prosodie ou orthographe »¹.

La thèse défendue par les remarqueurs de la langue française est qu'il n'y a rien de plus estimable que le bon sens, la précision et la clarté dans le discernement des formes et des constructions qui appartiennent à la langue de celles qui sont tombées en décadence. L'objectif principal des remarqueurs consiste à exposer au regard de ceux qui veulent acquérir la connaissance de la langue française les normes servant à bien écrire et bien parler l'ensemble des moyens d'expression de cet idiome. Dans la préface de ses *Remarques sur la langue française*, Vaugelas qui signale que son objectif « n'est pas de réformer notre langue, ny d'abolir des mots, ny d'en faire, mais seulement de montrer le bon usage de ceux qui sont faits, et s'il est douteux ou inconnu, de l'éclaircir, et de le faire connoître »². Tel qu'il est signalé dans cette citation, Vaugelas ainsi que d'autres remarqueurs ont fourni un nombre considérable de renseignements servant à guider tous ceux qui veulent bien écrire et bien parler le français.

De nombreuses questions se rapportant à l'orthographe, à la syntaxe, à la morphologie et principalement au style ont beaucoup passionné les remarqueurs de la langue française. Ce faisant, les remarqueurs s'efforcent de régler l'usage de cette langue. Ils incitent les usagers du français à éviter les constructions et les formes jugées incorrectes, voire bizarres. À cet égard, nous citons Vaugelas (1647) et ensuite Irsou

¹ Ramus, P. (1572), p. 3.

² Vaugelas, C. F. de (1647), p. préface.

(1662) qui proposent de s'écarter de ce qu'ils appellent « barbarisme »¹, « solécisme »² et « équivoque ». Toutes ces notions, pour reprendre les expressions d'Irson, « détruisent d'ordinaire la justesse et la régularité qui se doit rencontrer dans le discours »³. Elles sont en fait perçues comme des fautes et des erreurs, voire des vices, contre la syntaxe, la pureté et la netteté de la langue. C'est pourquoi les remarqueurs se proposent de suivre les principes de pureté et de netteté dans les écrits de la langue française ainsi que dans les façons de parler de tous ceux qui pratiquent le français aux XVI^{ème} et XVII^{ème} siècles. Autrement, ils ont cherché à extraire une image « vraie » de la langue de leur temps.

En ce qui concerne les travaux proposés par les auteurs des remarques, nous remarquons qu'il ne s'agit pas de grammaires. Il s'agit en fait d'ouvrages présentant des réflexions et des discussions sur l'usage puis sur le « bon usage » afin de contribuer à la beauté, voire à la perfection, des écrits. Nous rejoignons la position de Irson qui a écrit : « Et ce ne seroit pas sans raison si je la [grammaire] mettois au rang des plus beaux arts, et je luy donnois le nom de Science, par la connaissance des Principes, sur lesquels elle est fondée »⁴.

Soulignons enfin que cette conception est admise par la plupart des remarqueurs qui se sont fixé comme tâche d'établir, minutieusement, non seulement le bon usage mais aussi le « bel usage » jugé en fonction d'élégance. En un mot, ils cherchent à purifier la langue de toutes les souillures et toutes les ordures.

2_2_ Statut des grammaires des XVI^{ème} et XVII^{ème} siècles

La naissance de la Grammaire en tant que discipline descriptive des aspects morphologiques, phonologiques, syntaxiques, sémantiques et stylistiques de la langue constitue l'un des faits les plus marquants de l'histoire intellectuelle du XVI^{ème} siècle. Plus précisément, c'est à la fin de ce siècle que la grammaire va chercher à se constituer en discipline autonome grâce à l'effort de théorisation et de conceptualisation qui a animé de nombreux savants et théoriciens de l'époque évoquée. Sur ce point, Brunot a nettement souligné : « on peut dire qu'au commencement du XVI^e siècle, il n'y avait

¹ Le barbarisme concerne toutes les formes et les constructions dites barbares. Il s'agit de toutes les structures qui n'appartiennent pas à la langue.

² Le solécisme, appelé aussi « incongruité » (Irson 1662 : 99), est d'ordre syntaxique. Il concerne essentiellement l'arrangement des mots effectué contre les règles grammaticales.

³ Irson, C. (1662), p. 99.

⁴ Ibid. p. préface.

pas encore, à proprement parler, de grammaire française. À la fin, au contraire, il en était un assez grand nombre, en latin, en français et en langues étrangères »¹. Subséquemment, le développement de la discipline grammaticale fut extrêmement rapide ; développement éveillé par la spécificité et l'autonomie de la langue française.

L'apparition des réflexions grammaticales est intrinsèquement liée au développement de l'enseignement et notamment des sciences. Un tel développement est essentiellement dû au désir que la langue se dote de règles. L'institution de la grammaire française est, plus expressément, animée par la nécessité d'établir des normes pour la compréhension immédiate des écrits et pour la description de cet état de langue. C'est donc principalement le sentiment profond de la codification et de la normalisation de la langue écrite et le zèle d'avoir une langue de qualité capable de traiter les arts et les sciences qui ont contribué à la naissance de la grammaire française afin que le français puisse accéder au rang d'une langue officielle. À ce sujet, Demaizière signale que « le besoin d'en faire une langue noble, capable de servir à la communication entre les savants, fait apparaître la nécessité de lui constituer une grammaire et des tentatives multiples sont faites en ce sens »². En effet, grammairiens et théoriciens ont publié, tout en se fondant sur un intéressant héritage latin et sur quelques réflexions menées pendant l'époque médiévale, bon nombre d'ouvrages grammaticaux donnant divers aperçus historiques de l'ensemble des phases qu'a parcourues l'évolution du français depuis ses plus vieux textes jusqu'à ses formes les plus modernes.

La grammaire, cette discipline descriptive désignant généralement un ensemble de codes du langage, se donne à voir comme un vaste mouvement de réflexions et de débats sur tous les aspects de la langue. L'objectif³ principal de cette activité scientifique, notamment dans son aspect historique, est de décrire, en particulier, les faits que les textes leur mettaient sous les yeux et de fonder, en général, un système de pratiques langagières partagées par les membres de la communauté linguistique française. Il s'agit en fait de montrer comment les faits grammaticaux peuvent s'expliquer selon un état antérieur. Autrement dit, la grammaire vise à envisager

¹ Brunot, F. (1967), p. 124-125.

² Demaizière, C. (1980), p. 41.

³ Fournier et Colombat, en faisant un parcours parmi les grammaires du français au XVI^{ème} siècle, soulignent que les principaux objectifs de la grammaire de cette époque peuvent se résumer en « orner, régler, normer, enseigner, instituer » (2007 : 159). Ceci signifie que les grammairiens de l'époque de la Renaissance cherchent à construire le français comme système, à lui rendre son éclat natif et à lui donner un statut identique à celui du latin.

comment l'évolution de la langue marche plus vite dans tel cas que dans tel autre et comment une expression, une tournure ou une forme peuvent se maintenir plus longtemps.

Généralement, le terme « grammaire » désigne, dans son acception la plus concrète, la description du fonctionnement morphosyntaxique d'une langue donnée. Toutefois, les grammaires des XVI^{ème} et XVII^{ème} siècles ne sont pas semblables à celles d'une science descriptive de la syntaxe ou de la morphologie de la langue en question. En ce sens, nous renvoyons à deux grands théoriciens de la langue française. Nous commençons par Irson qui définit la grammaire, qui traite l'état de la langue de l'époque de la Renaissance ainsi que celle du français dit classique, comme un « Art qui enseigne à bien lire, à bien parler congrûment, à prononcer avec netteté, et à écrire correctement »¹. Cette définition va de pair avec celle proposée par Ramus : « Dictes moy doncques que est ce la Grammaire ? C'est ung art de bien parler, qui est de bien et correctement user du langaige, soit en prosodie ou orthographe, c'est-à-dire en vraye prolation ou escripture »². Aussi, les grammaires des époques évoquées ont un statut distinctement assimilable à celui d'un art dans la mesure où elles se présentaient comme un ensemble de procédés, de manières de faire et de prescriptions adoptés par l'esprit humain.

Cette thèse est admise, à la suite des remarqueurs, par la plupart des grammairiens des XVI^{ème} et XVII^{ème} siècles. Brunot (1967) signale ainsi que le travail grammatical du XVI^{ème} siècle est fondé, dans l'ensemble, sur ce qu'il appelle « bon usage ». L'auteur cité constate que cette activité demeure incomplète dans la mesure où elle n'a pas encore abouti à une grammaire entière. Pareillement, Anne Sancier-Chateau (1993 : 124-125) postule, en se basant sur les *Remarques sur la langue françoise* de Vaugelas (1647), que les principes qui incitent l'évolution de la langue de l'époque classique peuvent se résumer en un axiome répondant à trois critères fondamentaux, à savoir la pureté, la netteté et la clarté.

En outre, soulignons que l'époque de la Renaissance et l'époque classique font partie, selon bon nombre d'historiens de la langue française, de deux périodes bien distinctes de l'évolution linguistique. Partant ainsi du fait que la langue constitue en elle-même un ensemble évolutif, nous nous demandons si la langue française du

¹ Irson, C. (1662), p. 1.

² Ramus, P. (1572), p. 3.

XVII^{ème} siècle a su garder quelques caractéristiques de celle du XVI^{ème} siècle. De même, nous nous demandons si le français du XVII^{ème} siècle est distinct de celui du XVI^{ème} siècle, même si ces bornes temporelles sont souvent approximatives.

Pour pouvoir répondre à ces interrogations, nous proposons, par conséquent, de présenter un tour d’horizon des faits grammaticaux en rapport avec notre objet de recherche de chaque époque de façon autonome et sérialisée. Nous commençons par les descriptions qu’apportent, respectivement, les grammaires qui abordent la langue du XVI^{ème} siècle ainsi que celles du XVII^{ème} siècle concernant le mot *si*. Les descriptions évoquées permettent de connaître la façon dont les différentes constructions dans lesquelles figure le mot *si* sont répertoriées et de mettre aussi en évidence les propriétés syntaxiques et sémantiques des diverses variations de ce terme. Pour ce faire, nous nous basons essentiellement sur des ouvrages grammaticaux qui ont su rendre compte de tels cas de manière satisfaisante. Ceci va nous permettre d’identifier, de façon générale, l’écart linguistique qui sépare les deux siècles et de tracer, en particulier, le parcours d’évolution qu’a connu le terme *si* tout au long de ces états de langue.

3_ Les remarqueurs

3_1_ Remarques sur la graphie du mot *si*

Il est clair que les remarqueurs de la langue française se contentent d’exposer des remarques. Nous commençons par les remarques qui portent sur la graphie du mot *si*. Ce sont seulement Ramus (1572) et Vaugelas (1647) qui ont proposé des remarques concernant l’orthographe du terme en question.

Ramus (1572) a précisé que la particule *si* ne peut pas s’élider quand elle est suivie d’un nom à initiale vocalique : « *si* audace, *si* éloquence, *si* ignorance, *si* orgueil, *si* ung »¹. Ce remarqueur signale de plus que le mot *si* ne s’élide pas quand il a la même signification que la particule *tant* : « *si* ambitieux, *si* enuieux, *si* injurieux, *si* honneste, *si* utile »².

Vaugelas (1647) signale que *si* ne peut plus s’élider que devant les pronoms personnels *il* et *ils*. Selon lui, il faut dire « *s’il faut*, *s’il vient*, *s’ils viennent*, et non pas *si*

¹ Ramus, P. (1572), p. 46.

² Ibid. p. 47.

il faut, si il vient, si ils viennent, comme écrivent quelques'uns »¹. Au contraire, Vaugelas indique que le mot *si* « ne se mange point », c'est-à-dire ne s'élide plus devant les mots commençant par les voyelles tels que « *si* après cela », « *si* implorant », « *si* entre-nous », « *si* on le dit » et « *si* un homme »².

3_2_ Remarques sur la conjonction *si*

3_2_1_ Définition et classification

La notion de conjonction a reçu des définitions plus ou moins distinctes parmi les remarqueurs de la langue française. En effet, chez Ramus (1562), la conjonction, orthographiée « conjonxion », est définie comme « un mot sans nombre, par lescel les parties de l'orezon composees sont conjointes »³. Par contre, Chiflet (1659) donne une définition qui prend en compte le rôle que joue la conjonction dans le texte : « les conjonction servent à lier les mots avec les mots, les phrases avec les phrases »⁴. Il en va de même pour Irson (1662) puisqu'il la considère comme une particule de liaison : « les conjonctions sont des particules, qui servent à lier les paroles et le sens dans le discours »⁵. Il s'avère ainsi que la conjonction est conçue comme l'une des parties du discours « indéclinable » servant à conjoindre des constituants dans le discours.

Avant d'évoquer les remarques consacrées à la syntaxe de la conjonction *si*, nous soulignons que la problématique de la sous-catégorisation de cette particule n'est pas définitivement réglée dans la mesure où les remarqueurs de la langue française proposent différents types de catalogage des conjonctions.

En effet, si nous examinons de près les classifications proposées, nous constatons que la conjonction *si* peut prendre place, selon la typologie de Oudin (1632), dans le sous-ensemble des « copulatives » ainsi que dans celui des « conditionnelles ». Rappelons que Oudin distingue cinq types de conjonctions⁶ : les « copulatives » (*si, aussi, et, or, etc.*), les « disjonctives » (*ou, ni, etc.*), les « conditionnelles » (*si, autrement, sinon, à condition que, etc.*), les « causales » (*afin que, pour que, etc.*) et les conjonctions de « discerner » (*ainsi, bien que, néanmoins, etc.*).

¹ Vaugelas, C. F. de (1647), p. 372.

² Ibidem.

³ Ramus, P. (1562), p. 74.

⁴ Chiflet, L. (1659), p. 144.

⁵ Irson, C. (1662), p. 84.

⁶ Oudin, A. (1632), p. 300-305.

Quant à Maupas (1632), il rajoute que *si* peut figurer dans la famille des conjonctions dites « disjonctives ou dubitatives » ainsi que dans la famille des conjonctions appelées « adversatives ». En effet, ce remarqueur répartit les conjonctions¹ en « copulatives » (*or, et, si, que, aussi, etc.*), « conditionnelles » (*si, sinon, à la charge que, etc.*), « disjonctives ou dubitatives » (*ou, si, soit que, etc.*), « casuelles ou rationnelles » (*parquoy, pource, à cause que, afin de, etc.*), « adversatives » (*si, mais, toutefois, neantmoins, combien que, etc.*) et « conclusives » (*donc, pourtant, par cela, etc.*).

Néanmoins, Chiflet (1659) signale que *si* n'apparaît que dans la sous-catégorie des conjonctions « conditionnelles ». Ce remarqueur classe les conjonctions² en « copulatives » (*et, aussi, etc.*), « disjonctives » (*ny, ou, soit que, etc.*), « adversatives » (*mais, toutefois, pourtant, neantmoins, cependant, si est-ce que, etc.*), « conditionnelles » (*si, à condition que, pourveu que, etc.*), « continuatives » (*or est il que, et mesme, et certes, en effet, tant y a que, etc.*), « causales » (*parce que, attendu que, à cause que, veu que, etc.*) et « concludantes » (*donc, enfin, c'est pourquoy, de sorte que, si bien que, tellement que, etc.*).

À l'instar de Chiflet, Régnier-Desmarais (1706) souligne que la particule *si* fait partie des conjonctions conditionnelles, c'est-à-dire « celles qui en liant un membre du discours à un autre, servent à apporter, entre les deux sens qu'elles joignent, une condition »³. Il signale de plus que la conjonction *si* peut figurer, à côté de son emploi conditionnel, dans la liste des conjonctions qu'il appelle « suspensives ou dubitatives » qui servent à exprimer la suspension ou le doute dans le discours.

Régnier-Desmarais (1706) propose un traité des conjonctions⁴ très pertinent dans lequel il distingue les « copulatives » servant à accoupler deux constituants (*et, aussi, tant, etc.*), les « disjonctives » ou « alternatives » marquant une distinction d'ordre sémantique (*ni, non plus, ou, etc.*), les « adversatives » exprimant un rapport d'opposition entre deux propositions (*mais, cependant, neantmoins, etc.*), les conjonctions « d'exception ou de restriction » qui peuvent être mises au même rang que les adversatives (*sinon, bien que, à moins que, encore que, etc.*), les « conditionnelles » servant à traduire une quelconque condition entre les deux sens qu'elles joignent (*si,*

¹ Maupas, C. (1632), p. 347-350.

² Chiflet, L. (1659), p. 122.

³ Régnier-Desmarais, F.-S. (1706), p. 697.

⁴ Ibid. p. 683-734.

quand, au cas que, à condition que, etc.), les « suspensives ou dubitatives » dénotant la suspension ou le doute dans le discours (*si, quoy qu'il en soit, etc.*), les « concessives » (*à la vérité, non que, non pas que, etc.*), les « déclaratives » usitées pour éclaircir une idée (*comme, à sçavoir, c'est-à-dire, etc.*), les « interrogatives » dénotant la demande de raison (*pourquoy, par quelle raison, à quel propos, etc.*), les « comparatives ou d'égalité » marquant une relation de comparaison entre deux propositions (*comme, de mesme que, aussi peu que, etc.*), les « argumentatives ou diminutives » liant les constituants du discours dans un raisonnement (*oultre que, de plus, au moins, etc.*), les « causales ou causatives » exprimant la raison ou la cause (*car, attendu que, parce que, puisque, etc.*), les « conclusives » servant à conclure l'argumentation (*donc, or, par conséquent, etc.*), les conjonctions de « temps et d'ordre » (*lors que, dans le temps que, dès que, enfin, etc.*) et enfin les conjonctions de « transition » employées principalement dans la narration (*en effet, bref, à propos, etc.*).

Les remarqueurs consultés sont donc d'accord, malgré la diversité de leurs classifications, sur le fait que la particule *si* est conçue comme la marque de la condition par excellence. Cette particule se distingue en fait par des propriétés bien déterminées. Dans ce qui suit, nous allons revenir sur les remarques proposées se rapportant à la conjonction *si*.

3_2_2_ Remarques sur le fonctionnement de la conjonction *si*

Notons avant tout que *si* est donné à voir, comme nous l'avons mentionné, comme la particule conjonctionnelle dont le sémantisme est de dénoter la valeur de condition. C'est autour de cet emploi, perçu comme fondamental, que s'ordonnent les principales remarques, voire « descriptions », proposées par les remarqueurs de la langue française.

En revanche, les investigations auxquelles nous sommes confrontés sont hétéroclites. Compte tenu de l'hétérogénéité des remarques portant sur *si*, nous proposons de les répartir en rubriques, tout en gardant l'ordre chronologique des publications citées. Dans l'ensemble, quatre principales idées seront évoquées dans les pages qui suivent :

En premier lieu, nous présentons les remarques proposées par Oudin (1632). Afin d'insister sur la fonction sémantique de *si*, ce remarqueur signale que la distinction entre les conjonctions *quand* et *si*, parfois confondues par certains étrangers, devrait être établie dans la mesure où la particule *quand*, loin de dénoter la valeur conditionnelle, exprime la valeur temporelle. Il ajoute, de plus, que la particule conditionnelle *si* devrait être toujours suivie d'un pronom personnel lorsqu'elle est associée à *ne* marqueur de négation. Ainsi, Oudin estime-t-il qu'il vaut mieux dire : « *si* vous ne voulez que je pense »¹ plutôt que « *si* ne voulez que je pense ».

En deuxième lieu, nous évoquons les remarques de Vaugelas (1647) qui se préoccupe des emplois dans lesquels la particule conditionnelle *si* introduit deux propositions coordonnées. Ceci est observable dans l'exemple suivant :

(1) *Si* vous y retournez *et si* l'on s'en plaint à moy, vous verrez ce qui en fera (1647 : 395)

Afin d'éviter la répétition de la conjonction conditionnelle *si*, Vaugelas propose de remplacer la deuxième occurrence de *si* par la conjonction *que*. Selon lui, cette substitution, qui est perçue comme signe de « la façon de parler la plus ordinaire et plus naturelle »², devrait être accompagnée d'un changement modal. En termes plus précis, le subjonctif « plaïne » remplace l'indicatif « plaint ». D'où la phrase : « *Si* vous y retournez *et que* l'on s'en **plaïne** à moy, vous verrez ce qui en fera ».

Notons que l'intérêt de Chiflet (1659) s'est également porté sur l'emploi répétitif de *si*. Tout en tenant compte des remarques de Vaugelas, Chiflet exprime aussi son opinion concernant la répétition de la particule *si* lorsqu'elle introduit deux propositions coordonnées. En effet, étant parti des exemples de ce type : « *si* l'argent vous manque, *et que* vous **soyez** contraint d'en emprunter, adressez vous à moy »³, Chiflet exige le remplacement de *si* par la conjonction *que* tout en mettant le verbe de la deuxième proposition au subjonctif « soyez », appelé optatif.

En troisième lieu, nous soulignons que le problème auquel les remarqueurs de la langue française se trouvent confrontés est celui des modes et des temps verbaux employés dans les constructions en *si*. Commençons par le postulat défendu par Chiflet

¹ Oudin, A. (1632), p. 303.

² Vaugelas, C. F. de (1647), p. 395.

³ Chiflet, L. (1659), p. 150.

(1659) selon lequel la conjonction conditionnelle *si* ne peut être suivie du futur qu'avec les verbes d'ignorance ou de doute tels que *savoir* ou *demander* :

(2) Je ne **sçay** s'il viendra (1659 : 150)

(3) Je **demande**, ou, je veux sçavoir **si** vous viendrez (1659 : 150)

Il n'est pas question dans les exemples évoqués de phrases hypothétiques comme le laisse entendre l'interprétation proposée par Chiflet. Il s'agit de deux propositions subordonnées complétives qui sont rattachées, par l'intermédiaire de la conjonction *si*, à un support, à savoir les verbes de connaissance « *sçay* » et « *demande* ». Ce sont, en réalité, des constructions qui sont connues, selon la terminologie de la grammaire traditionnelle, sous le nom de subordonnées interrogatives indirectes.

En outre, Chiflet, tout en rejetant le futur après *si*, souligne que la conjonction *si* peut admettre le présent de l'indicatif, comme dans (4) ou l'imparfait de l'indicatif, comme dans (5). De plus, ce remarqueur signale que le plus-que-parfait du subjonctif, comme dans (6), qu'il appelle « preterit plus que parfait de l'optatif » n'est jamais employé sans la particule conditionnelle *si*.

(4) **Si** vous m'aimez, il est temps de le témoigner (1659 : 150)

(5) **Si** vous estiez hier au logis, comme vous l'assurez, d'où vient que la servant me fit accroire que vous n'estiez pas (1659 : 150)

(6) **Si** vous m'eussiez parlé, je vous eusse donné de bons avis (1659 : 149)

À l'instar de Chiflet (1659), nous signalons que la question des combinaisons temporelles des constructions en *si* est également abordée dans le *Traité de la grammaire françoise* (1706). En effet, tout en s'inspirant des remarques proposées par Maupas (1632)¹, Régnier-Desmarais (1706) distingue deux principaux emplois de la conjonction *si*. Une telle distinction est essentiellement basée sur les temps verbaux employés dans les constructions en *si*. Il est question tout d'abord de la conjonction conditionnelle *si* qui a pour principale signification « *pourvu que, en cas que* ». Ce remarqueur signale que la conjonction *si* ne peut pas s'employer avec le futur. Il précise

¹ Maupas est le premier remarqueur qui a introduit la distinction entre *si* conjonction « dubitative » et *si* conjonction « copulative ». (1632 : 348-349). Toutefois, cette différenciation ne nous semble pas bien approfondie dans la mesure où ce remarqueur se contente de classer les emplois de la conjonction *si*, en fonction des temps verbaux avec lesquels elle se construit, sans pour autant fournir des exemples illustratifs.

aussi que cette particule conditionnelle servant à introduire une proposition subordonnée hypothétique peut se construire avec d'autres temps verbaux tels que le prétérit défini (le passé composé) dans (7), le prétérit imparfait (l'imparfait de l'indicatif) dans (8), le prétérit plus-que-parfait (le plus-que-parfait de l'indicatif) dans (9) et le prétérit du subjonctif (le plus-que-parfait du subjonctif) dans (10).

(7) *Si* j'ay parlé autrement j'ay tort (1706 : 698)

(8) *Si* je pouvais vous servir, je le ferois avec joye (1706 : 697-698)

(9) *S'*il y avoit pensé, il en auroit usé autrement (1706 : 698)

(10) *Si* j'en eusse eu quelque soupçon, j'aurois pris mes précautions (1706 : 698)

Régnier-Desmarais souligne que la conjonction « dubitative » *si*, à la différence de *si* conjonction conditionnelle, admet le futur. Ceci est clairement observable dans l'exemple ci-dessous :

(11) Il doute *s'*il acceptera ou non l'offre qu'on lui fait (1706 : 701)

Nous sommes en présence ici de *si* conjonction « dubitative » qui se singularise par le fait qu'elle sert à marquer la suspension ou le doute dans le discours. Régnier-Desmarais note de plus qu'elle est souvent précédée du verbe qu'elle régit. Il s'agit en fait d'une construction interrogative. Autrement dit, c'est une interrogative indirecte en *si* qui est introduite par un verbe exprimant le doute, comme le laissent entendre les grammaires traditionnelles de la langue française.

En dernier lieu, nous évoquons la remarque de Vaugelas (1647) qui se rapporte à l'emploi de deux locutions conjonctives¹, à savoir *si que* et *si bien*. Selon lui, la locution *si que* semble être familière, voire « barbare », alors que l'expression *si bien*, d'origine italienne, ne peut plus s'employer sans la conjonction *que*. Conséquemment, Vaugelas propose de les remplacer par la locution conjonctive *si bien que*. Cette dernière relève, selon ses propres expressions, d'une « haute éloquence ».

¹ Nous aborderons le fonctionnement des locutions conjonctives associées à *si* en français préclassique dans le dernier chapitre de cette thèse.

3_3_ Remarques sur l’adverbe *si*

3_3_1_ Définition et catégorisation

Nombreuses sont les définitions qui ont été proposées sur la notion d’adverbe. Il s’agit, dans l’ordre chronologique, de la définition de Ramus (1572) selon qui « l’adverbe est ung mot sans nombre, qui est adjoinct a un aultre : et est de quantite ou qualite »¹. Cette définition, basée sur le sens étymologique des mots, est à compléter par celle proposée par Maupas. Ce remarqueur se sert de la fonction que peut remplir l’adverbe pour définir cette partie du discours : « on peut prendre pour adverbess, tous mots qui sans déclinaison ou conjugaison adjoinctes aux verbes participes noms adjectifs servent à emplir, estendre, restraintre, ou autrement expliquer et modifier leur signification »².

Quant à Chiflet (1659), il définit l’adverbe par rapport à la préposition « en ce que celuy-là ne regit point de Nom après luy ; et celle-cy en regit toûjours quelqu’un »³. Dans le même ordre d’idées, Chiflet montre que les adverbes relèvent de différentes espèces et servent à exprimer les diverses circonstances des actions signifiées par les verbes.

Toutefois, il n’en va pas de même avec Irson dans la mesure où ce dernier range l’adverbe, au même titre que les prépositions, les conjonctions et les interjections, dans la catégorie des mots « indéclinables ». Il précise que l’adverbe est particulièrement joint au verbe comme l’est l’adjectif au nom. Il s’agit en fait d’un « mot indeclinable, qui étant joint aux autres, en determine ou specifie la signification »⁴. Cette dernière représentation est admise par Régnier-Desmarais (1706) selon qui l’adverbe est conçu, à l’instar de la préposition, de la conjonction et de l’interjection, comme l’une des parties du discours qui n’admet aucune variation.

Soulignons d’ailleurs que les adverbes sont sujets à diverses classifications. Compte tenu de la répartition des adverbes établie par les remarqueurs consultés, nous remarquons que *si*, dans son emploi adverbial, est rangé dans différentes sous-catégories. En effet, Ramus (1572) indique que *si* peut prendre place dans le sous-

¹ Ramus, P. (1572), p. 116.

² Maupas, C. (1632), p. 320.

³ Chiflet, L. (1659), p. 118.

⁴ Irson, C. (1662), p. 79.

ensemble des adverbes dénotant « affirmation/négation », ainsi que dans celui des adverbes de « similitude ». Selon Oudin (1632), *si* est donné comme adverbe de quantité, de comparaison, « d'affirmer ou assurer » et de contradiction. Quant à Maupas (1632), il range *si* parmi les adverbes de comparaison, les adverbes « de renfort, ou pour renforcer », les adverbes « d'affirmer », les adverbes « de nier » et les adverbes de « similitude ou parangonnement ».

Néanmoins, nous remarquons qu'il n'en va pas de même avec Chiflet (1659) puisqu'il signale que *si* fait seulement partie de la catégorie des adverbes qu'il appelle « d'affirmer, de nier et de douter ». Pareillement, Régnier-Desmarais (1706) souligne que *si* relève d'une seule catégorie, celle des adverbes dits « d'affirmation ou de contentement ».

Soulignons enfin que bon nombre de remarques ont été émises, dans les ouvrages évoqués ci-dessus, concernant le fonctionnement de *si* adverbe. Nous proposons de regrouper les remarques élaborées, tout en gardant leur ordre chronologique, sous trois rubriques. Nous présentons d'abord les remarques qui portent sur l'emploi affirmatif de l'adverbe *si*. Nous revenons, par la suite, sur la façon dont le *si* intensif est traité par les remarqueurs de la langue française. Nous abordons enfin les remarques consacrées à l'emploi de l'adverbe *si* membre d'une structure comparative et/ou consécutive.

3_3_2_ Si adverbe affirmatif

Nous débutons par la remarque proposée par Oudin (1632) selon laquelle le *si*, conçu comme adverbe dit « d'affirmer ou d'assurer », se met ordinairement avec les verbes *faire*, *être*, *falloir* et *vouloir*. En outre, il signale que le *si* d'affirmation peut être utilisé au sens de *oui*, comme dans « je gaigne que *si* »¹.

Oudin fait aussi remarquer que le *si*, répertorié parmi les adverbes de « contradiction », sert à contredire un énoncé formulé négativement. Oudin précise que *si* remplit une telle fonction notamment lorsqu'il est employé avec les verbes « sans nominatif »². Autrement dit, le verbe est employé seul : il n'est accompagné ni d'un substantif ni d'un pronom qui énoncent expressément le sujet dans la phrase. Tel est le

¹ Oudin, A. (1632), p. 286.

² Ibid. p. 292.

cas de l'exemple (1) où *si* est associé au verbe *faire* et de l'exemple (2) où *si* est combiné avec le verbe *être*.

(1) Vous n'estes pas poltron, **si suis** (1632 : 292)

(2) Vous ne le faites pas, **si fay** (1632 : 292)

Dans la ligne de Oudin, Maupas (1632) ajoute que *si*, dans de tels emplois, peut être usité seul, comme dans l'exemple (3).

(3) Non feray-je, **si** (1632 : 333)

À l'instar de Oudin, Maupas (1632) a également émis une remarque portant sur le *si* adverbe affirmatif. Ce remarqueur signale que *si*, appelé adverbe de « nier », est utilisé pour « répliquer affirmativement contre une négation préalable »¹. Dans un tel emploi, *si* se trouve combiné avec le verbe *faire*, comme dans l'exemple (4), ou avec le verbe *avoir*, comme dans l'exemple (5).

(4) Vous n'estudiez point. **Si fait** (1632 : 337)

(5) Vous n'avez point d'ennuy, **si ay** (1632 : 337)

De même, Régnier-Desmarais fait remarquer que le *si* dudit adverbe d'affirmation peut prendre place dans un discours faisant partie d'une conversation familière du type « je gage que *si* »². Dans un tel emploi, *si* se trouve associé à *que* formant ensemble un adverbe composé ou une « façon de parler adverbiale », selon les expressions de l'auteur du *Traité de la grammaire française* (1706).

3_3_3_ Si adverbe intensif

Trois remarques ont été développées sur le comportement de *si* dit adverbe intensif. Dans la *Grammaire française rapportée au langage du temps* (1632), Oudin a établi une distinction biunivoque entre les marqueurs *tant* et *si*. Ce faisant, ce remarqueur indique que *tant* ne peut point se mettre devant un adjectif au lieu de *si*. Selon lui, il vaut donc mieux dire « il est *si* bon » que de dire « il est *tant* bon »³. Pareillement, il précise que le marqueur *si*, à la différence de *tant*, ne peut plus être

¹ Maupas, C. (1632), p. 332.

² Régnier-Desmarais, F.-S. (1706), p. 539.

³ Oudin, A. (1632), p. 281.

associé à un verbe. D'où, on ne pourrait pas dire « il a *si* joié » pour signifier « il a *tant* joié »¹.

En outre, nous évoquons la remarque proposée par Vaugelas (1647) qui porte sur le *si* d'intensité lorsqu'il intensifie deux adjectifs coordonnés. Nous le voyons dans l'exemple ci-dessous :

(1) Vous estes *si* sage et *si* avisé (1647 : 490)

Insistant sur le principe de pureté de la langue, l'auteur des *Remarques sur la langue françoise* (1647) indique qu'il n'est pas question ici d'une répétition. Il s'agit, selon lui, d'une façon de parler ou d'écrire correctement et purement. En termes plus précis, l'emploi répétitif de *si* devant chaque adjectif intensifié, loin d'être considéré comme une sorte de faute d'ordre grammatical, est conçu comme une expression « plus françoise et plus pure »².

La troisième remarque est proposée par Bouhours (1675). Celui-ci a également élaboré une remarque se rapportant à l'emploi des particules *si*, *tant* et *aussi* en se servant des exemples suivants :

(2) Il avoit *tant* de chaleur à la guerre, qu'elle l'empeschoit de faire des réflexions (1675 : 142)

(3) Un corps *si* faible ne peut pas résister à un grand ; une amitié travail *si* solide est à l'épreuve de tout (1675 : 225)

D'après Bouhours, la première phrase est à ranger dans ce qu'il appelle « mauvaise construction ». Pour que la construction en question soit régulière, il estime qu'il vaut mieux employer *si* au lieu de *tant* parce que cette construction « ne se rapporte pas bien à tant de chaleur, qui est indéfini »³. D'où la phrase : « Il avoit *si* de chaleur à la guerre, qu'elle l'empeschoit de faire des réflexions ». Néanmoins, il considère que la deuxième phrase est régulière parce que *si* est employé là où il devrait être placé. Autrement dit, le choix de *si* ne s'effectue que quand « on ne fait point de comparaison »⁴, selon la conception de Bouhours.

¹ Oudin, A. (1632), p. 281.

² Vaugelas, C. F. de (1647), p. 490.

³ Bouhours, D. (1675), p. 142.

⁴ Ibid. p. 225.

3_3_4_ Si dans les structures comparatives et/ou consécutives

Oudin (1632) a le regard attiré sur *si* et *tant* d'une part, sur *aussi* et *autant* d'autre part. Selon le point de vue de ce remarqueur, les marqueurs *aussi* et *autant* peuvent se construire en phrases affirmatives, comme dans les exemples suivants :

(1) Si je suis *aussi* riche (1632 : 295)

(2) Si je suis *autant* vaillant (1632 : 295)

Cependant, selon Oudin, les marqueurs *si* et *tant*, à la différence de *aussi* et *autant*, ne peuvent être usités que dans des contextes de polarité négative. Il cite les exemples ci-dessous :

(3) Si je ne suis *si* poly *que* vous (1632 : 295)

(4) Si je ne suis *tant* désireux d'honneur *que* mon maistre (1632 : 295)

Oudin estime qu'il vaut mieux employer le marqueur *si* au lieu de *tant* malgré la similitude établie entre les trois marqueurs *si*, *tant* et *aussi*. Ce choix se justifie par le fait que l'emploi de *si* devant les adjectifs et les adverbes, dans des structures pareilles à celles que nous venons d'évoquer, est conçu comme « plus élégant » selon les propos de l'auteur de la *Grammaire française rapportée au langage du temps* (1632). C'est pour la même raison — élégance dans l'expression — que cette conception est également partagée par Maupas (1632).

En effet, Maupas (1632) signale que le marqueur *si* est différent de *aussi*. Il précise que cette distinction n'est pas d'ordre sémantique mais d'usage dans la mesure où *si* ne peut se rencontrer, comme nous venons de le voir, que dans les phrases négatives :

(5) Si je ne suis *si* riche *que* vous, j'ay autant d'honneur en ma vie qu'aucun autre sçauroit avoir (1632 : 325)

Toutefois, à la différence de Oudin, Maupas indique que les particules *si* et *tant*, rangées dans la sous-catégorie des adverbes dits « de renfort, ou pour renforcer » parce qu'ils ont « même forme intensive », présentent une différenciation dans l'usage. En effet, selon lui, *si* qui ne peut pas se construire avec les verbes, ni les participes ni les pronoms, se construit seulement avec les adjectifs « *si* beau » et les adverbes « *si*

sagement ». *Tant* peut, au contraire, se construire avec tous les mots y compris les verbes, comme dans « il a *tant* joué »¹.

En outre, nous présentons la remarque proposée par l'auteur des *Remarques sur la langue française* (1647) se rapportant à l'emploi de l'adverbe *si* corrélatif à l'adverbe *comme* dans une construction comparative. Ce point de vue concerne plus expressément les exemples du type :

(6) Je ne le croyois pas en de *si* bonnes mains *comme* les vostres (1647 : 63)

Nous remarquons que Vaugelas propose seulement de remplacer *comme* par *que* parce que « le *que* est beaucoup meilleur que le *comme* »². D'où la phrase « je ne le croyois pas en de *si* bonnes mains *que* les vostres ». Loin de condamner complètement l'emploi de *comme* dans la combinaison « *si* ... *comme* », ce remarqueur explique que le choix de ce marqueur est essentiellement dû à une affaire de poéticité. Cette conception est également admise par l'auteur de l'*Essay d'une parfaite Grammaire de la langue française* (1659). En effet, Chiflet indique que, dans le cas où le marqueur *si* signifie *tant* ou *tellement*, il vaut mieux dire « il n'est pas *si* aagé *que* vous » que de dire « Il n'est pas *si* aagé *comme* vous »³.

Au même titre que Vaugelas (1647) et Chiflet (1659), Ménage (1675-1676) signale que la construction de type « il n'est rien de *si* beau *comme* Caliste est belle »⁴ est une façon de parler qui n'est pas « naturelle ». C'est en ce sens qu'il propose de substituer *que* à *comme*, d'où la phrase « il n'est rien de *si* beau *que* Caliste est belle ». Cette substitution est donnée à voir comme un indice non seulement du bon usage mais aussi du « bel usage », selon les termes de Ménage.

Au terme de cette section, nous évoquons l'idée soutenue par Régnier-Desmarais (1706) qui se rapporte au sémantisme du marqueur *si* figurant dans une construction corrélatif :

(7) La chose n'est pas *si* aisée à faire *que* vous croyez (1706 : 713)

¹ Maupas, C. (1632), p. 328.

² Vaugelas, C. F. de (1647), p. 533.

³ Chiflet, L. (1659), p. 107.

⁴ Ménage, G. (1576-1576), p. 466.

Régnier-Desmarais souligne que le marqueur *si*¹, suivi de la particule *que* et servant à marquer la comparaison, doit être précédé d'une négative, comme dans l'exemple ci-dessus.

4_ Les grammairiens

L'examen des ouvrages étudiant la langue des XVI^{ème} et XVII^{ème} siècles montre que le traitement du mot *si* n'est évoqué que de façon sérialisée voire éparpillée, et sans se préoccuper de synthèse. De plus, les grammaires consultées, en respectant certaines habitudes méthodologiques, se donnent pour objet l'analyse descriptive de plusieurs faits de langue en fonction de la catégorisation grammaticale des signes linguistiques. Il faudrait donc parcourir plusieurs pages pour pouvoir rendre compte de tous les aspects du fonctionnement de ce terme.

Compte tenu de cette déficience, nous nous contentons de quelques échantillons d'ouvrages grammaticaux qui nous semblent représentatifs de l'étude du système linguistique de l'époque de la Renaissance ainsi que de celle du français classique.

4_1_ Regards des grammairiens des XX^{ème} et XXI^{ème} siècles sur le mot *si* au XVI^{ème} siècle

4_1_1_ Brunot (1967)

Les travaux de Brunot constituent une incursion dans le domaine de l'étude de l'évolution de la langue. Comme l'indique clairement leur titre, *Histoire de la langue française des origines à nos jours* (1967), ces travaux ont donné une vision remarquable de l'évolution de la langue. Parmi le bon nombre d'ouvrages grammaticaux fournis par Brunot, nous ne retenons pour notre part que les pages qui concernent le fonctionnement du mot *si*.

Nous remarquons que la particule conditionnelle *si* est donnée, selon Brunot, comme la marque prototypique de l'expression de la condition. Brunot signale que les phrases hypothétiques introduites par la conjonction *si* présentent, au XVI^{ème} siècle, des structures diverses. En effet, en fonction des combinaisons temporelles des verbes de la

¹ Régnier-Desmarais (1706) considère la particule *si*, dans un tel emploi, non pas comme un adverbe, tel qu'il est conçu par Oudin (1632), Maupas (1632), Vaugelas (1647) et Chifflet (1659), mais comme une conjonction comparative.

subordonnée et de la principale, ce grammairien se sert des exemples ci-dessous pour rendre compte des tours les plus usuels à cette époque :

(1) *Si* ces auteurs eussent jugé que... elles n'eussent sceu produire, Du Bellay, J. (1549) *Deffence et Illustration de la langue francoyse*, p. 68, (1967a : 449)

(2) *Si* vous eussiez puny par le glaive tranchant Le huguenot mutin, l'heretique meschant, Le peuple fust en paix, Ronsard, P. de (1560) *Poésies choisies*, p.372, (1967a : 450)

(3) *Si* Actéon l'eust veue en la fontaine, moins de regret auroit il de sa peine, Forcadel, E. (1579) *Œuvres poétiques*, p. 18, (1967a : 450)

(4) *Si* je peusse tant faire qu'elle print ce vous luy voulez donner, nostre besongne seroit facile, Nicolas de Troyes (1535) *Le grand Parangon des Nouvelles Nouvelles*, p. 281, (1967a : 450)

(5) Ils seroient tous reiectez et mesprisez, *si* ceulx ausquels le Prince preste l'oreille ne se trouvent uuides d'enuie en leur endroict, et ne font trouver bon les œuvres de si divins personnages, Dolet, E. (1540) *Les Gestes de Francoys de Valois, roy de France*, p. 10, (1967a : 451)

Il apparaît que la conjonction *si* a l'aptitude de figurer dans des constructions conditionnelles extrêmement variées. En effet, Brunot signale que la construction hypothétique la plus répandue est celle de l'ancienne langue où le plus-que-parfait du subjonctif — « eussent jugé » et « eussent sceu » — est employé dans les deux propositions (1). En même temps, il en subsiste une autre, celle où le plus-que-parfait du subjonctif de la subordonnée est corrélé à l'imparfait du subjonctif « fust » (2). En pareil cas, le plus-que-parfait du subjonctif de la subordonnée peut être aussi combiné au conditionnel présent « auroit » (3). D'autres tours hypothétiques sont également en usage au XVI^{ème} siècle : c'est le cas des deux derniers exemples où le conditionnel présent de la principale — « seroit » et « seroient » — est en corrélation avec le présent du subjonctif, comme « peusse » dans (4), ou avec le présent de l'indicatif, comme « trouvent » dans (5).

4_1_2_ Gougenheim (1974)

L'originalité de la *Grammaire de la langue française du 16^e siècle* (1974) est qu'elle a le mérite de souligner les différences entre la langue de l'époque de la Renaissance et la langue de l'époque moderne. Partant de l'idée que le XVI^{ème} siècle est une époque très riche en moyens d'expression, richesse due en particulier au développement de la « Pléiade » et notamment de « l'Humanisme », Gougenheim a

essayé de présenter une description systématique de plusieurs faits de grammaire tout en privilégiant les témoignages de textes de la langue de la Renaissance.

Nous commençons par une remarque se rapportant à la façon d'écrire le mot *si*. Selon Gougenheim, la particule *si* peut se présenter au début du XVI^{ème} siècle sous deux graphies différentes : la forme *si* ainsi que la forme *se*. Cette dernière est essentiellement usitée devant un terme commençant par une consonne :

(1) Comme *se* dame Nature les eust desjoinctes et séparées, Lemaire de Belges, J. (1549) *Concorde des deux langages*, ligne 68, (1974 : 143)

L'auteur de la *Grammaire de la langue française du 16^e siècle* (1974) précise que la forme *se*, qui a disparu de l'usage vers la fin du XVI^{ème} siècle, ne se rencontre, à cette époque, que devant les pronoms personnels : « *il, ils, elle, elles* ». Il signale que cette forme peut aussi apparaître devant certains mots débutant par « *h* » muet, comme « *s'Homere* ».

En ce qui concerne le fonctionnement du mot *si*, nous remarquons que l'intérêt de Gougenheim s'est essentiellement porté sur l'emploi adverbial de ce terme. Les phrases ci-dessous sont représentatives de deux emplois fondamentaux de l'adverbe *si* au XVI^{ème} siècle :

(2) Et dea, Longarine, n'y en a-il point d'autre en la compaignye mariez, que Hircan et moy ? – *Si a* bien, dist elle, Marguerite de Navarre (1550) *Heptaméron*, p. 47, (1974 : 149)

(3) Amadour [...] estoit *si très* ravy que à peyne luy feut il dire grand mercy, Marguerite de Navarre (1550) *Heptaméron*, p. 58, (1974 : 57)

En effet, il s'agit dans l'exemple (2) de *si* adverbe d'affirmation. Cet emploi où *si* est associé au verbe *avoir* est un héritage de l'usage médiéval. Dans un tel emploi, Gougenheim signale qu'« au XVI^{ème} siècle, il est généralement accompagné d'un verbe sans sujet ou avec inversion du sujet »¹. Ce sont particulièrement les verbes « *faire* », « *être* » et « *avoir* » qui peuvent être incidents à *si* dudit affirmatif. Dans l'exemple (3), nous sommes en présence de l'adverbe *si* incident à l'adjectif « ravy » traduisant la valeur d'intensité. Dans cet emploi, *si* est renforcé par le marqueur *très*. Gougenheim signale que le couple « *très* + l'adjectif » forme, à l'époque de la Renaissance, une « unité inséparable ».

¹ Gougenheim, G. (1974), p. 148-149.

Gougenheim souligne de plus que l'adverbe *si* est apte à figurer, au XVI^{ème} siècle, dans des constructions qui servent à marquer la comparaison. Ceci s'observe notamment dans les exemples suivants :

(4) Il y en ha un autre qui est *si* vieil **comme** un pot à plume, Des Périers, B. (1558) *Nouvelles récréations et joyeux devis*, p. 189, (1974 : 61)

(5) Et m'estime très heureuse, me voyant aymée d'un *si* vertueux personnage **comme** celuy là, Des Périers, B. (1558) *Nouvelles récréations et joyeux devis de feu*, p. 93, (1974 : 60)

Nous sommes en présence ici de deux structures formellement identiques dans lesquelles l'adverbe *si*, en rapport de corrélation avec *comme*, est élément d'une structure comparative. Il s'agit en fait d'un comparatif d'égalité qui se rencontre, selon Gougenheim, aussi bien dans les énoncés négatifs, comme dans (4), que dans les phrases positives, comme dans (5).

De même, Gougenheim indique que l'adverbe *si* peut apparaître dans des structures consécutives. Les exemples suivants sont illustratifs :

(6) Sans que personne eus esté *si* hardy **de** nous battre ou toucher, Des Périers, B. (1558) *Cymbalum Mundi*, p. 266, (1974 : 223)

(7) De ce zèle tres saint rebrusle moy encore, **Si que** (tout consommé du feu qui me devore...) Je sois propre à ta vérité, D'Aubigné, A. (1572) *Tragiques*, vers 50, (1974 : 224)

Il est évident que l'adverbe *si* prend place dans une construction fonctionnant comme complément de conséquence. Cette conséquence, traduite par *si*, est exprimée soit par la préposition *de* suivie d'un infinitif, comme dans l'exemple (6), soit par la locution conjonctive *si que*, comme dans l'exemple (7), là où le français moderne emploierait *si bien que*.

Notons enfin que l'adverbe *si* peut former, en combinaison avec un deuxième marqueur, une locution adverbiale. En effet, dans l'exemple (8), *si* se trouve conjoint à *comme*. Gougenheim souligne que le couple *si comme* forme une locution signifiant « *ainsi* » ou « *de toute façon* ».

(8) **Si comme** Jehan de Meun ? Froissart, Lemaire de Belges, J. (1549) *Concorde des deux langages*, ligne 27, (1974 : 211)

4_1_3_ Marie-Madeleine Fragonard et Éliane Kotler (1994)

Adressé aux étudiants du premier cycle universitaire, l'*Introduction à la langue du XVI^e siècle* (1994) est un ouvrage qui vise à familiariser le lecteur avec la langue de l'époque de la Renaissance. En se basant sur des exemples extraits de textes caractéristiques de la littérature du XVI^{ème} siècle, Marie-Madeleine Fragonard et Éliane Kotler abordent les particularités orthographiques, phonétiques, lexicologiques, morphologiques et syntaxiques de l'époque considérée.

L'*Introduction à la langue du XVI^e siècle* ne peut manquer d'apporter un grand secours à tous ceux qui se préoccupent de la langue du XVI^{ème} siècle dans le sens où cet ouvrage éclaire bon nombre de faits de grammaire qui peuvent dérouter le lecteur moderne. Partant de l'idée que « le XVI^e siècle connaît une **évolution accélérée de la langue, des usages et de la conscience linguistique** »¹, Marie-Madeleine Fragonard et Éliane Kotler reviennent sur les formes archaïques qui subsistent au XVI^{ème} siècle et signalent les écarts par rapport à l'usage moderne.

Marie-Madeleine Fragonard et Éliane Kotler invitent le lecteur à prendre conscience de certains faits qui peuvent paraître singuliers. C'est ainsi que nous pouvons comprendre la façon dont le mot *si* a été abordé. Notons ici que les commentaires portant sur ce terme ne concernent que certains emplois qui sont courants au XVI^{ème} siècle et sont sortis de l'usage moderne. Nous reprenons les exemples suivants :

(1) *Si nous fussions nez avec condition de cotillons et de greguesques, il ne faut faire doute que nature n'eust armé d'une peau plus espaisse ce qu'elle eust abandonné à la baterie des saisons*, Montaigne, M. de, (1592) *Les Essais*, I, 36, (1994 : 85)

(2) *Se je le sceusse, je ne le demandasse pas*, *Cent Nouvelles nouvelles*, XLI, (1994 : 85)

(3) *Dea mon amy, dist Pantagruel, ne saçvez-vous parler françoys ? Si faictz*, tres bien, seigneur, respondit le compaignon. Rabelais, F. (1552) *Pantagruel*, II, (1994 : 108)

(4) *Si que* pour arracher à son frere la vie, Il mesprise la sienne et n'en a plus envie. D'Aubigné, A. (1572) *Les Tragiques*, I, v. 105, (1994 : 103)

¹ Fragonard, M-M. et Kotler, É. (1994), p. 6.

Dans les deux premiers exemples, il est question de l'emploi du mode subjonctif dans le système hypothétique. Selon Marie-Madeleine Fragonard et Éliane Kotler, le subjonctif est beaucoup plus employé, derrière *si*, qu'aujourd'hui. Ces linguistes indiquent que le subjonctif plus-que-parfait, comme dans (1), et le subjonctif imparfait, comme dans (2), servent à exprimer l'irréel du passé, à la différence du français moderne où cette nuance de sens est traduite par « le plus-que-parfait de l'indicatif dans la subordonnée de condition et le conditionnel passé dans la principale »¹.

Dans (3), il est question de l'adverbe *si* : la formule « *si* + verbe vicair », utilisée après une interro-négative et exprimant l'acquiescement, est à considérer comme archaïque au XVI^{ème} siècle. Dans (4), Marie-Madeleine Fragonard et Éliane Kotler s'appuient sur la remarque de Vaugelas selon qui la conjonction de subordination *si que*, conçue comme « barbare », doit être remplacée par « *si bien que, de sorte que, tellement que* ».

Dans le même ordre d'idées, Marie-Madeleine Fragonard et Éliane Kotler reviennent sur la locution *si est ce que* (1994 : 108). Sans en citer un exemple, elles signalent, à la suite de Vaugelas et du *Dictionnaire de l'Académie* (1694), que cette expression, courante au XVI^{ème} siècle, est sortie de l'usage.

4_1_4_ Sabine Lardon et Marie-Claire Thomine (2009)

La *Grammaire du français de la Renaissance* (2009) est un ouvrage grammatical qui est spécialement destiné à donner une vision de l'évolution de la langue. Dans cette grammaire, Sabine Lardon et Marie-Claire Thomine, proposant une introduction à la langue française du XVI^{ème} siècle, ont essayé de replacer les grandes notions morphosyntaxiques dans une perspective purement historique.

En se basant sur quelques études antérieures², et en retenant en particulier quelques-unes des grammaires les plus connues de l'époque de la Renaissance, et en exploitant un corpus de textes, extraits de la base de données Frantext, défini entre les bornes 1500 et 1599, Sabine Lardon et Marie-Claire Thomine suivent une démarche rigoureuse et systématique qui consiste à étudier chacune des parties du discours à part

¹ Fragonard, M-M. et Kotler, É. (1994), p. 85.

² L'apport principal de Sabine Lardon et Marie-Claire Thomine (2009) est le dépouillement minutieux des travaux existants. Elles ont établi un état de connaissances sur les notions grammaticales depuis les grammaires anciennes jusqu'aux études récentes.

entière, à savoir le nom, l'adjectif, l'article, le pronom, l'adverbe, le verbe, la conjonction et la préposition.

Dans la lignée de Gougenheim (1974), Sabine Lardon et Marie-Claire Thomine ajoutent que la conjonction *si* peut se présenter au XVI^{ème} siècle sous la forme *se*. Ces auteurs précisent que le mot *si* peut s'élider en *s'* devant certains mots à initiale vocalique. Tel est le cas du pronom personnel *on* dans l'exemple suivant :

(1) Car **s'on** vivait en paix, comme est mestier, Marot, J. (1562) *L'Enfer*, v. 67-68, (2009 : 384)

À l'instar de la plupart des grammaires, les auteurs de la *Grammaire du français de la Renaissance* (2009) ont organisé leur ouvrage en chapitres en fonction des parties du discours étudiées. C'est dans le chapitre consacré aux adverbes et dans celui réservé au subjonctif que nous trouvons des éléments de réponse aux questions sur le fonctionnement du mot *si* au XVI^{ème} siècle.

En ce qui concerne le comportement de l'adverbe, Sabine Lardon et Marie-Claire Thomine, adoptant un classement d'ordre sémantique, répartissent les adverbes français en six catégories¹. Concernant le marqueur *si*, considéré comme « adverbe de liaison », elles signalent qu'on lui connaît essentiellement trois types d'emploi. Comme le montrent les exemples ci-dessous :

(2) L'aspre torment ne m'est point si amer
Qu'il ne me plaise, **et si** n'ay pas envie, Ronsard, P. de (1552) *Le Premier Livre des Amours*, v. 5-7, (2009 : 342)

(3) Je courtise mon maistre, **et si** fais d'avantage,
Ayant de sa maison le principal soucy, Du Bellay, J. (1558) *Les Regrets*, v. 3-4, (2009 : 342)

(4) Il parlait peu et bien ; et **si** mesloit son langage de quelque ornement des livres vulgaires, Montaigne, M. de (1592) *Essais II*, p. 343, (2009 : 342)

(5) Encore qu'il soit tel, **si** ne devez-vous pas
Le meurtrir de froid sang, c'est trop que du trespas, Garnier, R. (1585) *Les Juifves*, v. 953-954, (2009 : 343)

¹ De par l'adverbe de liaison *si*, Sabine Lardon et Marie-Claire Thomine distinguent les adverbes intensifs (*tout, tres, trop*, etc.), les adverbes de lieu (*ci, ça et là*), les adverbes de temps et les adverbes concessifs (*or, viste, vitelement, cependant, toute(s)fois, pourtant*, etc.), les adverbes d'interrogation (*comme, comment, est-ce (que)*, etc.) et les adverbes de négation (*non* et ses auxiliaires *pas, mie, goutte*, etc.) (2009 : 341-371).

D'après les auteurs de la *Grammaire du français de la Renaissance* (2009), le premier emploi est celui du *si* dit « analogique » qui est le plus souvent précédé de *et*. Dans ce type d'emploi, il peut prendre le sens de *aussi*, comme dans (2) ou de *ainsi*, comme dans (3). Le deuxième emploi est celui du *si* appelé « explétif » qui se place en tête d'une proposition principale postposée, comme dans (4). Le troisième emploi est celui du *si* dénommé « concessif », comme dans (5).

Les emplois que nous venons d'évoquer ont amené, en conclusion, Sabine Lardon et Marie-Claire Thomine à s'interroger sur la catégorie grammaticale du mot *si*. Les auteurs de la *Grammaire du français de la Renaissance* (2009) hésitent ainsi entre deux interprétations possibles : elles voient dans ce marqueur qui sert à relier deux énoncés « soit une conjonction de coordination à valeur adversative, soit un adverbe de liaison »¹.

Par ailleurs, nous mentionnons qu'une partie a été consacrée dans la *Grammaire du français de la Renaissance* (2009) à la problématique des subordonnées conditionnelles en *si*. Sabine Lardon et Marie-Claire Thomine proposent une description du système hypothétique caractéristique de l'époque de la Renaissance qui se base essentiellement sur la tripartition latine en éventuel, potentiel et irréel. Nous reprenons quelques exemples illustratifs :

(6) *Si* je monte au palais, je n'y trouve qu'orgueil, Du Bellay, J. (1558) *Les Regrets*, 14, v. 1-2, (2009 : 252)

(7) Et *si* mes vers se trouvent imparfaits,
Le lieu, le temps, l'aage où je les ay faits,
Et mes ennuis leur serviront d'excuse, Du Bellay, J. (1558) *Les Regrets*, v. 1-2, (2009 : 252)

(8) *Si* tu veuls vivre en court (Dilliers) souviens-toy, Du Bellay, J. (1558) *Les Regrets*, 139, v. 1-2, (2009 : 252)

(9) *Si* mon vouloir estoit aultre que sien.
[...] Je respondroys, point ne seray muable, Marot, C. (1532) *L'Adolescence clémentine*, v. 2-9, (2009 : 254)

(10) *Si* j'avois des enfants masles, je leur desirasse volontiers ma fortune, Montaigne, M. de (1592) *Essais III*, p. 1100, (2009 : 253)

(11) *Si* toutesfois la fortune y eust voulu prester un peu de faveur, qui sçait jusques où se fut accru ce battelage ? Montaigne, M. de (1592) *Essais III*, p. 1029-1030, (2009 : 257)

¹ Lardon, S. et Thomine, M-C. (2009), p. 344.

(12) *Si* Pirithois fust aux enfer descendu,
L'amitié de Thesé seroit ensevelie, Du Bellay, J. (1558) *Les Regrets*, 70, v.
1-2, (2009 : 257)

Comme le montrent les exemples cités ci-dessus, la répartition, adoptée par Sabine Lardon et Marie-Claire Thomine, entre hypothèse éventuelle, hypothèse potentielle et hypothèse irréaliste se fonde sur le jeu des temps et des modes verbaux. Elles signalent que l'expression de l'éventuel, autrement dit de « l'hypothèse pure et simple », est liée à l'emploi du présent de l'indicatif après la conjonction *si*. Cette forme verbale peut être associée au présent de l'indicatif, comme « trouve » dans (6), au futur simple, comme « serviront » dans (7) ou au subjonctif présent dans un contexte jussif, comme « souviens » dans (8). En outre, elles montrent que les constructions en *si* sont aptes à exprimer une hypothèse potentielle. Le potentiel trouve sa réalisation la plus appropriée lorsque *si* est suivi de l'imparfait de l'indicatif. Cette forme verbale peut se combiner, au XVI^{ème} siècle, avec le conditionnel présent, comme « répondrais » (9) ou le subjonctif imparfait, comme « desirasse » (10). De surcroît, elles indiquent que la valeur de l'irréel est le plus souvent dénotée par l'emploi du subjonctif dans la proposition introduite par *si*. Cette proposition peut être subordonnée à une proposition dont le verbe est à l'imparfait de l'indicatif, comme « savait » dans (11), ou à la forme en *-rois*, comme « serait » dans (12).

Nous concluons enfin par le commentaire élaboré par les auteurs de la *Grammaire du français de la Renaissance* (2009) sur l'emploi du subjonctif dans les constructions hypothétiques introduites par la conjonction *si*. Elles précisent que l'emploi de cette forme verbale va progressivement reculer dès le XVI^{ème} siècle. Le déclin de l'usage du subjonctif dans les subordonnées conditionnelles est justifié par le fait que l'époque de la Renaissance est conçue comme « période de transition avant la généralisation du système à l'indicatif et pendant laquelle voit le jour des systèmes mixtes »¹. La question qui se pose à cet égard est de savoir s'il en va de même à l'époque classique. Pour pouvoir répondre à cette question, il est nécessaire de consulter les ouvrages grammaticaux qui se sont fixé comme tâche de décrire la langue du XVII^{ème} siècle.

¹ Lardon, S. et Thomine, M-C. (2009), p. 251.

4_2_ Regards des grammairiens du XX^{ème} siècle sur le mot *si* au XVII^{ème} siècle

4_2_1_ Haase (1975)

La *Syntaxe française du XVII^e siècle* (1975) s'inscrit dans la veine des ouvrages destinés à tous ceux qui s'intéressent à la langue classique. Attaché aux travaux des historiens — remarqueurs et grammairiens — de la langue française, Haase vise à la fois à restituer l'unité du français classique et à en montrer l'évolution. Dans cet ouvrage, Haase a consacré une section à la question du temps. C'est dans le cadre de cette problématique que l'auteur traite les combinaisons temporelles dans les phrases hypothétiques introduites par *si* au XVII^{ème} siècle.

Haase remarque que la plupart des écrivains de l'époque classique font usage d'une combinaison temporelle quasi parallèle à celle utilisée en français moderne. Toutefois, il attire l'attention sur les traces de l'ancienne langue. Autrement dit, l'auteur a essayé de poursuivre les vestiges des anciennes constructions en *si* — particule donnée comme la marque prototypique de l'expression de condition — qui persistaient jusqu'au XVII^{ème} siècle. Pour défendre sa thèse, l'auteur se sert des exemples suivants :

(1) J'ai reçu votre livre... Quelle vivacité d'esprit... n'y ai-je point reconnue ! Je dirois quelle saillie ! *Si* en quelque endroit il y eût des reprises d'haleine et des rehaussements par intervalles, Malherbe, F. (1628) *Commentaire de Desportes*, II, p. 427, (1975 : 159)

(2) *Si* je n'eusse empêché leur confiscation, il y a longtemps qu'elle fût donnée, Malherbe, F. (1628) *Commentaire de Desportes*, III, p. 578, (1975 : 160)

Nous sommes en présence de deux constructions conditionnelles commençant par *si* qui sont admises au XVII^{ème} siècle. En effet, dans l'exemple (1), la particule *si* est suivie de l'imparfait du subjonctif « eût ». Concernant l'emploi de cette forme temporelle, Haase signale qu'il est fréquent notamment chez Malherbe et qu'il « se rencontre au XVII^{ème} siècle, surtout avec les verbes *avoir*, *être* et *devoir* »¹. Dans l'exemple (2), la conjonction conditionnelle *si* est associée au plus-que-parfait du subjonctif « eusse empêché ». Haase précise que ce type de phrase hypothétique ne se rencontre, à cette époque, que chez Malherbe et Corneille. Il s'avère conséquemment

¹ Haase, A. (1975), p. 159.

que l'emploi de cette forme verbale — subjonctif — peut s'expliquer par le fait qu'elle est donnée à voir, à l'époque classique, comme un moyen pour traduire le caractère hypothétique de la pensée.

Dans le même ordre d'idées, l'auteur de la *Syntaxe française du XVII^e siècle* (1975) précise que l'emploi du conditionnel dans les propositions hypothétiques en *si*, caractéristique de l'ancienne langue, persiste jusque dans le XVII^{ème} siècle. Ceci est notamment observable dans les exemples ci-dessous :

(3) *Si* vous sauriez de quelle sorte tout le monde est déchaîné dans Paris à discourir de vous, je suis assuré que vous en auriez honte ? Voiture, V. (1650) *Poésies de M. de Voiture*, t. II, p. 439, (1975 : 160)

(4) *S'*ils auroient aimé ces promesses spirituelles et qu'ils les eussent conservées incorrompues jusqu'au Messie, leur témoignage n'eût pas eu de force, puisqu'ils en eussent été amis, Pascal, B. (1670) *Pensées*, t. I, p. 252, (1975 : 160)

Il paraît évident que, à la différence du français moderne où le conditionnel n'est plus admis après le mot *si* que dans une interrogation indirecte, la langue classique admet le conditionnel dans les constructions hypothétiques introduites par *si*. En effet, la particule *si* est suivie du conditionnel présent « auriez » (3) et du conditionnel passé « auriez aimé » (4).

Il ressort de ce qui vient d'être dit que les écrivains de la langue classique ont eu recours à un nombre accru d'assemblages de plusieurs formes temporelles dans les constructions conditionnelles introduites par la particule *si*. Ainsi, Haase postule-t-il que « les règles relatives à la concordance des temps étaient beaucoup plus larges XVII^{ème} siècle que de nos jours »¹. Ceci fait voir, sans ambiguïté, que les écrivains de cette époque privilégiaient la souplesse et la délicatesse dans le choix des systèmes verbaux au détriment de l'expression de la chronologie et du jeu de la concordance qui ne sont pas encore minutieusement réglés.

Par ailleurs, nous notons que l'intérêt de Haase s'est également porté sur les locutions composées avec *si*. Précisons ici que le mot *si* a l'aptitude, en français classique, de se combiner avec d'autres éléments avec lesquels il forme diverses locutions conjonctives. Haase a le mérite d'en présenter de brèves descriptions à partir de l'examen d'exemples cités ci-dessous :

¹ Haase, A. (1975), p. 162.

(5) Il ne faudroit pas en user ainsi maintenant, *si ce n'est que* l'on répêât le pronom, Vaugelas, C. F. de (1647) *Remarques nouvelles sur la langue française*, t. II, p. 177, (1975 : 191)

(6) Quand forte tâche ils ont en leur logis, *Si qu'*ils y faut moines et gens capables, La Fontaine, J. (1674) *Contes*, t. IV, p. 59, (1975 : 376)

(7) Il y a de la cacophonie, *si non que* vous prononciez en gascon, Malherbe, F. (1628) *Commentaire de Desportes*, t. IV, p. 416, (1975 : 377)

(8) Encore qu'il lui fâchât fort qu'une seule ville l'empêchât de passer en Egypte, *si est-ce qu'*il crut Aristandre et fit retirer ses troupes Malherbe, F. (1628) *Commentaire de Desportes*, t. III, p. 76, (1975 : 388)

(9) Je n'ai point vu de tableau, *et si* j'ai sollicité de toute ma force, La Rochefoucauld, F. (1662) *Lettres*, t. III, p. 300, (1975 : 388)

Il s'agit, respectivement, de l'expression « *si ce n'est que* » (5). Cette locution conjonctive qui est souvent suivie du subjonctif¹ dénote le sens de restriction. Quant à « *si que* » (6), ayant un sens consécutif, Haase précise qu'elle n'est en usage au XVII^{ème} siècle que chez Scarron et La Fontaine. Pour ce qui est de « *si non que* » (7), signifiant actuellement « *à moins que* », elle est également rangée dans la catégorie des locutions consécutives. En ce qui concerne l'expression « *si est-ce que* »² (8), Haase souligne que ce tour est le résultat de la combinaison de *si* avec *est-ce que*. L'auteur indique que ce tour est utilisé « pour amener une proposition adversative après une proposition concessive »³. Enfin, il est question de la locution « *et si* » (9) qui est conçue comme archaïque au XVII^{ème} siècle.

Nous rappelons enfin que Haase a consacré l'une de ses analyses à l'étude de l'emploi adverbial du mot *si*. Ca faisant, l'auteur souligne que l'adverbe *si* se singularise par son fonctionnement plus ou moins distingué de celui du français moderne. Comme le montre l'exemple suivant :

(10) Ne chercherai-je point quelque occasion de pouvoir servir mon bienfaiteur ? ... *Si ferai*, Malherbe, F. (1628) *Commentaire de Desportes*, t. II, p. 383, (1975 : 237)

¹ Selon Haase, la locution « *si ce n'est que* » est ordinairement suivie du subjonctif au XVII^{ème} siècle. Cependant, en français moderne, cette expression peut être construite avec l'indicatif quand il s'agit d'exprimer un fait absolu (1975 : 191).

² Spillebout considère la locution « *si est-ce que* », expression hors d'usage aujourd'hui, comme marqueur coordonnant qui marque l'opposition entre deux propositions (1985 : 360).

³ Haase, A. (1975), p. 388.

En effet, il bien question ici de *si* dit adverbe d'affirmation, associé au verbe *faire* : « *si ferai* ». À propos de cet emploi, Haase souligne que ce marqueur affirmatif, utilisé pour répondre affirmativement à une question formulée négativement, peut être accompagné, au même titre que son emploi au XVI^{ème} siècle, de l'un des verbes suivants : *être, avoir ou faire*.

De même, Haase revient sur le fonctionnement de *si* qu'il classe parmi les adverbes dits de « quantité » :

(11) La diversité est *si* ample que tous les tons de voix, Pascal, B. (1670) *Pensées*, t. I, p. 47, (1975 : 238)

(12) Un ami qu'on a fait pour la commodité plaira *si* longtemps qu'il en apportera, Malherbe, F. (1628) *Commentaire de Desportes*, t. II, p. 291, (1975 : 238)

L'auteur de la *Syntaxe française du XVII^e siècle* (1975) signale que ces deux exemples nous mettent en présence d'un même emploi : il s'agit de *si* adverbe d'intensité qui se rencontre dans une phrase affirmative dans laquelle il peut être incident à un adjectif, comme « ample » dans (11), ou à un adverbe, comme « longtemps » dans (12). C'est pour cette raison que Haase montre, en conséquence, que le fonctionnement du *si* intensif¹ du XVII^{ème} siècle est analogue à celui du français moderne.

4_2_2_ Spillebout (1985)

La grammaire de la langue française du XVII^{ème} siècle (1985) se présente comme un ouvrage pratique dans lequel Spillebout a exposé l'ensemble des règles régissant la langue française du XVII^{ème} siècle. Tout en s'inspirant des travaux de Brunot (1967) et de Haase (1975), cet auteur a essayé de couvrir tous les aspects du domaine grammatical. Le recours à des textes du XVII^{ème} siècle lui a fourni de nombreux exemples qui lui ont permis de montrer la pertinence réelle des faits étudiés et de décrire leur écart par rapport à l'usage moderne.

Nous évoquons d'abord la typologie élaborée par Spillebout selon laquelle les constructions conditionnelles en *si* se répartissent, en fonction du système des temps

¹ Il est certes question d'un *si* intensif, mais nous remarquons qu'il s'agit de *si* élément d'une structure corrélatrice. Toutefois, une telle problématique n'est pas abordée par l'auteur de la *Syntaxe française du XVIII^{ème} siècle* (1975).

verbaux, en trois sous-ensembles qui rappellent, par conséquent, la répartition héritée du latin selon laquelle le système hypothétique peut traduire le réel, le potentiel ou l'irréel. Ceci est observable dans les exemples ci-dessous :

(1) *Si* quelque mari ne permet point à sa femme de se promener tout au long du jour emmi les rues, tout le sexe le décrira pour un malhabile homme, Malherbe, F. (1629), *Sénèque Bienfaits*, t. II, p. 15, (1985 : 332)

(2) *S'*il voulait passez outre il ne gagnerait peut-être que des cornes, Furetière, A. (1666) *Le Roman Bourgeois*, première partie, p. 1009, (1985 : 333)

(3) En tout cas, *s'*il avait vu qu'elle eust eu quelque aversion pour lui, il se serait épargné la honte d'un refus aussi solennel, Furetière, A. (1666) *Le Roman Bourgeois*, première partie, p. 1013, (1985 : 333)

Spillebout souligne que la proposition conditionnelle traduit le réel lorsque la conjonction *si* est suivie d'un quelconque temps de l'indicatif¹. Tel est le cas de l'exemple (1) où *si* est suivi du présent « permet ». En outre, il est question de la valeur potentielle quand la particule *si* est suivie de l'imparfait de l'indicatif. C'est le cas de l'exemple (2) où la conditionnelle en *si* dénote un fait possible. Dans l'exemple (3), la conditionnelle exprime la valeur de l'irréel parce que la particule *si* est suivie du plus-que-parfait de l'indicatif.

Il est intéressant de signaler que le terme *si*, introducteur de constructions conditionnelles, présente, au même titre que ses usages évoqués ci-dessus et qui sont conformes à ses emplois en français moderne, bon nombre d'autres emplois, caractéristiques de l'époque classique. En effet, dans *La grammaire de la langue française du XVII^{ème} siècle* (1985), nous trouvons plusieurs exemples qui permettent de rendre compte de la spécificité des constructions dans lesquelles figure *si* au XVII^{ème} siècle :

(4) Je meurs *si* je saurais vous dire qui a le moins de jugement, Malherbe, F. (1629) *Sénèque, Epîtres à Lucilius*, t. II, p. 634, (1985 : 333)

(5) *Si* ce crime autrement ne saurait se remettre
Cassez, ceci vous dit encor pis que ma lettre, Corneille, P. (1634) *La Place Royale ou L'Amoureux extravagant*, p. 376-377, (1985 : 334)

¹ De par l'imparfait de l'indicatif, Spillebout indique que les propositions conditionnelles peuvent exprimer un fait réel lorsque la particule *si* est aussi accompagnée du futur ou du passé (1985 : 332).

(6) Mais d'un œil si triste qu'il ne laissa aucune sorte de joie en son âme, *si* le doute où il était y en avait laissé quelque'une, Urfé, H. (1607) *L'Astrée*, première partie, p. 19, (1985 : 333)

(7) Par force je vous fais cette piteuse plainte
Qu'encore ne rendrais-je en ces derniers efforts
Si mon dernier soupir ne la jette dehors, Régnier, M. (1613) *Elégie*, t. I-IV, p. 62-64, (1985 : 334)

(8) Je l'aurais refusé, *si*¹ il y eût ajouté douze chapeaux, Molière, (1666) *Le Misanthrope*, deuxième partie, t. III, p. 165, (1985 : 334)

Ces exemples témoignent de la spécificité des constructions en *si* caractéristiques du français classique. Il s'agit des énoncés où la conjonction *si* se trouve accompagnée du conditionnel présent « saurais », corrélé au présent de l'indicatif « meurs » (4), associée au conditionnel présent « saurait » (5), suivie du plus-que-parfait de l'indicatif « avait laissé » (6), corrélée au subjonctif présent « jette » (7) et accompagnée du subjonctif plus-que-parfait « eût ajouté » (8). Spillebout souligne que tous ces emplois traduisent des « valeurs annexes » du *si* conditionnel dans la mesure où cette particule peut prendre la signification de, respectivement, « dans le cas où », « s'il est vrai que », « à supposer que », « au moins que » et « même si ».

Par ailleurs, nous remarquons que l'intérêt de Spillebout s'est aussi porté sur l'emploi adverbial du mot *si*. Nous reprenons quelques exemples illustratifs :

(9) Une *si* malheureuse affaire **comme** celle de la mort de mon pauvre fils, Malherbe, F. (1627) *Lettre à Peiresc*, p. 134, (1985 : 350)

(10) Etes vous *si* impudent **de** me parler d'une chose si deshonnête ? Tabarin (1626) *Le Voyage aux Indes*, p. 241, (1985 : 321)

(11) Si la fortune luy estoit *si* favorable **que de** lui en donner la victoire, Urfé, H. (1619) *L'Astrée*, t. III, p. 405, (1985 : 322)

Ces exemples nous mettent en présence de trois usages conçus comme archaïques au XVII^{ème} siècle. Il s'agit de *si* élément d'une structure comparative². Dans un tel emploi, il peut être associé à l'adverbe *comme* (9) ou à la préposition *de* (10). Il s'agit également de *si* élément d'une structure consécutive : il est associé à la locution

¹ Spillebout signale que le mot *si* ne peut s'élider, dès le XVII^{ème} siècle, que devant les pronoms *il* et *ils*. Toutefois, dans l'exemple (7), *si* n'est pas éliidé. L'auteur précise que cet emploi est contraire à l'usage constant (1985 : 334).

² De par les deux structures évoquées par Spillebout (1985), nous renvoyons à Haase (1975) selon qui le mot *si* peut prendre place dans une proposition comparative dite « apocopée » qui apparaît dans un exemple comme « Il est *si* maigre **que rien plus** » (1975 : 381). Cette structure est perçue comme archaïque aujourd'hui.

composée « *que de* » (11). Selon Spillebout, ce dernier emploi est sorti de l'usage moderne.

4_2_3_ Anne Sancier-Chateau (1993)

L'ouvrage *Introduction à la langue du XVII^e siècle. Syntaxe* (1993) se propose de présenter quelques particularités de la syntaxe de la langue française au XVII^{ème} siècle. Avant d'entamer ses analyses, Anne Sancier-Chateau commence par un réquisit théorique par lequel elle montre que l'époque classique se distingue par deux orientations bien distinctes. Quant à la première direction, elle considère le français comme un idiome de « communication entre les savants ». Les apôtres de cette tendance préfèrent une organisation de la phrase qui respecte le modèle latin. Quant à la deuxième perspective, elle est celle des écrivains, notamment romanciers et poètes, qui produisent des publications destinées à tout lecteur potentiel. Anne Sancier-Chateau avoue préférer cette dernière tendance fondée sur une nouvelle façon d'écrire à partir de laquelle la langue française s'est débarrassée des influences latines.

L'*Introduction à la langue du XVII^e siècle. Syntaxe* (1993), constitue, dans l'ensemble, un état des lieux de certains recueils grammaticaux qui se sont donné comme tâche d'étudier les spécificités du français classique. Il s'agit essentiellement des travaux de Maupas (1632), Oudin (1632), Vaugelas (1647) et Brunot (1967). Ce faisant, Anne Sancier-Chateau expose une description de quelques faits de langue propres à l'époque du XVII^{ème} siècle tout en s'appuyant « sur des exemples empruntés à des œuvres majeures du début, du milieu et de la fin du siècle »¹. Comme le montre l'exemple suivant :

(1) Si ta haine m'envie un supplice si doux
Ou *si* d'un sang trop vil ta main serait trempée, Racine, J. (1677) *Phèdre*, v.
708-709, (1993 : 80)

En effet, Anne Sancier-Chateau, dans la ligne des ressources primordiales qu'elle a consultées, rappelle que les constructions introduites par la particule *si* peuvent se construire tout au long du XVII^{ème} siècle avec le conditionnel pour exprimer la valeur hypothétique. L'auteur remarque que cette forme verbale est souvent utilisée là où il faudrait employer l'une des formes de l'indicatif, à savoir l'imparfait ou le plus-que-parfait.

¹ Sancier-Chateau, A. (1993), p. 15.

5_ Conclusion

Nous avons cherché, dans ce chapitre, à rendre compte de l'originalité de quelques ouvrages grammaticaux qui ont marqué l'histoire de la langue française, notamment l'époque de la Renaissance et l'époque classique. Ceci nous a permis de constater que les publications évoquées, celles des grammairiens ainsi que celles de remarqueurs de la langue française, sont perçues comme marquant un renouvellement plus ou moins complet des méthodes appliquées à l'étude des écrits français. En effet, les remarqueurs se contentent de faire des remarques se rapportant à quelques emplois perçus comme « non naturels » et « non élégants ».

Néanmoins, les grammairiens évoqués ci-dessus, loin de proposer une description scientifique plus ou moins complète du fonctionnement du mot *si* aux XVI^{ème} et XVII^{ème} siècles, nous semblent se contenter de présenter quelques descriptions qui se rapportent notamment aux emplois hypothétique et intensif de ce terme. De plus, ils se contentent dans la plupart des cas de poursuivre les démarches adoptées par les remarqueurs. En un mot, ils poursuivent l'idéal d'une grammaire de la perfection tout en se préoccupant de l'unique et de l'absolue description des faits grammaticaux.

Chapitre II

Approche de la grammaire traditionnelle

1_ Introduction

Nous soulignons tout d'abord que, malgré les multiples définitions et les différentes appellations, les grammairiens s'accordent sur le fait que le mot *si* peut s'employer comme mot-phrase ou comme adverbe ou encore comme conjonction de subordination. Cette polycatégorialité est doublée d'un caractère polysémique. En effet, *si* est apte à exprimer maintes valeurs récurrentes telles que l'intensité, la condition, la concession, l'exclamation, l'affirmation, etc. C'est autour de ces caractéristiques, à savoir polysémie et polyfonctionnalité, largement soulignées, que nous expliquerons le fonctionnement de ce terme. Cependant, du fait de leur variété, les différents emplois que présente *si* sont rarement regroupés à partir d'une même entrée dans les grammaires. Ceci est dû, peut-être, au fait que *si* exprime des rapports syntaxiques et sémantiques très hétérogènes en sorte qu'il paraît difficile de saisir son fonctionnement de façon unitaire.

Après avoir consulté les grammaires françaises, nous remarquons, d'une part, que chaque grammaire a eu son développement propre, et d'autre part, que les grammairiens n'ont pas consacré des parties ou des chapitres pour traiter le mot *si* d'une façon autonome. Au contraire, l'examen de ce terme s'insère dans des problématiques assez larges telles que celles de la phrase complexe ou de la subordination. De plus, ils le traitent dans les chapitres concernant par exemple les problèmes des constructions syntaxiques des adjectifs ou des adverbes. À titre d'exemple, en regardant attentivement la *Grammaire méthodique du français* (1994), nous remarquons que le traitement du mot *si* est associé à l'examen très large de quelques notions telles que l'interrogation, l'exclamation et surtout la subordination. C'est essentiellement dans le chapitre réservé à « l'adverbe », dans celui consacré au « groupe verbal », de même dans celui intitulé « phrase complexe : juxtaposition coordination et subordination » et dans également celui consacré aux « circonstancielles » que nous devons chercher la façon dont le terme *si* est présenté.

Il ressort de cela que la diversité des usages du terme *si* est décrite par des notions traditionnelles. Partant de cette constatation, la question du métalangage se révèle d'un très haut intérêt. D'habitude, afin de mener à bien toute recherche, il est nécessaire d'aller chercher les étiquettes terminologiques adoptées et les concepts linguistiquement définis. Suivant cette démarche, nous choisissons d'adopter une terminologie dérivée particulièrement des grammaires françaises. Mais, nous nous

bornerons seulement à quelques réflexions sur les résultats les plus importants. Ce faisant, nous ne retenons, pour notre part, que ce qui est en rapport explicitement direct avec notre problématique de recherche.

Dans l'immédiat, nous proposons de présenter les principales notions, massivement utilisées, à partir desquelles est traité le terme *si*. Une telle présentation va nous permettre de déterminer précisément en quoi elles sont adéquates. Subséquemment, nous présentons la façon dont le fonctionnement des constructions introduites par *si* est décrit par les grammaires consultées. Il s'agit, plus expressément, de mettre l'accent sur la classification, adoptée par les ouvrages grammaticaux, des structures en *si* ainsi que sur la description de ce marqueur dans ses différentes acceptions. Ce faisant, les grammairiens ont su relever, en se fondant sur des critères essentiellement syntaxiques et sémantiques, les différentes fonctions véhiculées par le mot *si*.

2_ Étiquettes terminologiques

Autant de termes génériques constituent des points d'appui extrêmement utiles sur lesquels se fondent généralement les descriptions des mots de la grammaire. En effet, adverbe, conjonction, subordination, subordonnée, interrogation, exclamation, hypothèse, condition — associés automatiquement à l'analyse de *si* — sont les principales étiquettes terminologiques qui sont utilisées par les grammairiens dans les travaux sur le terme *si*. Mais, il semble que ces notions charrient des positions théoriques peu diverses dans le sens où elles reposent parfois sur toute une série de confusions.

En conséquence, avant d'entamer notre travail sur le fonctionnement de ce mot tel qu'il est conçu par les grammaires françaises, il nous paraît utile de revenir sur quelques notions centrales dans notre recherche. Ce faisant, nous évoquerons, respectivement, les notions de conjonction, subordination, subordonnée conditionnelle et/ou hypothétique, subordonnée interrogative/exclamative et adverbe. Il ne s'agira pas pour nous de faire un juste étiquetage mais il convient de noter que notre questionnement portera essentiellement sur la rentabilité de ces notions pour une analyse du mot *si*.

2_1_ Conjonction

La conjonction est, par définition, un terme invariable qui sert à joindre deux mots ou deux groupes de mots. Une telle définition est admise par la totalité des grammairiens. Nous rejoignons la position des auteurs de la *Grammaire du français classique et moderne* (1991) qui considèrent que les conjonctions sont conçues comme « les signes explicites d'une coordination ou d'une subordination grammaticales »¹. Cette citation n'est pas sans rappeler que les grammaires, tel qu'il est communément admis, répartissent les termes appartenant à cette partie du discours en deux catégories : celle des conjonctions de coordination et celle des conjonctions de subordination. Cette parenté dans l'appellation même, comme elle est signalée par les auteurs de *La grammaire d'aujourd'hui : guide alphabétique de linguistique française* (1986), est due au fait que « les deux types ont pour fonction commune d'unir des éléments, bien que de façon différente »².

Le *si* est rangé dans la catégorie de la conjonction de subordination. Il s'agit d'une « marque explicite d'une proposition subordonnée »³, pour reprendre les termes des auteurs de la *Grammaire Larousse du français contemporain* (1989). En termes bien précis, la conjonction *si* est définie comme un mot-outil invariable qui joue, d'une part, la fonction d'un marqueur grammatical et qui sert, d'autre part, à marquer un lien de dépendance entre deux éléments de fonctions différentes. D'ailleurs, les auteurs de la *Grammaire du français classique et moderne* (1991) soulignent que *si* prend place parmi les termes qui « servent à construire des propositions non parallèles en en mettant une sous la dépendance d'une autre »⁴. En d'autres termes, la conjonction *si*, ayant la fonction grammaticale d'un subordonnant, permet d'introduire une nouvelle proposition dépendante, subordonnée à une proposition principale.

Dans la *Grammaire méthodique du français* (1994), les conjonctions de subordination sont réparties en deux sous-ensembles : la conjonction *si* appartient, d'un point de vue morphologique⁵, avec les mots *que*, *quand*, *comme* ainsi que d'autres

¹ Chevalier, J.-C. Blanche-Benveniste, C. Arrivé, M. et Peytard, J. (1989), p. 405.

² Arrivé, M. Gadet, F. et Galmiche, M. (1986), p. 139.

³ Chevalier, J.-C. Blanche-Benveniste, C. Arrivé, M. et Peytard, J. (1989), p. 411.

⁴ Wagner, R. L. et Pinchon, J. (1991), p. 584.

⁵ À l'instar de Riegel, Pellat et Rioul (1994), les auteurs de la *Grammaire du français classique et moderne* signalent que la conjonction *si* est à ranger, morphologiquement, dans le sous-ensemble des conjonctions simples auxquelles sont ajoutés certains adverbes tels que *comme*, *comment*, *combien*, *où*, *pourquoi*, etc. (1991 : 585).

marqueurs, à la catégorie des formes simples¹ des conjonctions de subordination. D'un point de vue syntaxique, les auteurs de cette grammaire soulignent que le subordonnant *si* n'assume aucune fonction à l'intérieur de la subordonnée. Cette conjonction peut fonctionner comme l'équivalent interrogatif du marqueur « *que* » dans la subordonnée interrogative dans la mesure où elle indique le caractère interrogatif de la proposition subordonnée.

D'ailleurs, dans la *Grammaire de la Phrase Française* (1993), le mot *si* figure dans la « famille » des termes² en *qu-*³. Cette forme de base qui se trouve dans de nombreux mots subordonnants explique le rapprochement établi entre les phénomènes de subordination et d'interrogation. Dans son article « Subordination et connecteurs » (2000), Le Goffic explique clairement la parenté entre les deux phénomènes : « l'interrogation et la subordination sont à relier en tant que mettant en jeu une même catégorie de marqueurs (les morphèmes en *qu-*) »⁴. Dans le même ordre d'idées, Le Goffic indique que ces mots sont importants pour la syntaxe de la phrase parce qu'ils sont « les seuls termes interrogatifs et les seuls connecteurs du français »⁵. Occupant la position frontale, ces termes permettent également d'enchâsser les propositions subordonnées, appelées ici « sous-phrases ».

2_2_ Subordination

L'une des notions fondamentales auxquelles ont eu recours les grammairiens est évidemment le phénomène de subordination. Il est de même central pour notre recherche dans la mesure où *si* est communément admis comme conjonction de subordination. Une telle constatation nous incite à chercher une définition « précise » de cette notion d'une part, et d'autre part, une délimitation de sa pertinence en tant que outil de description. Pour ce faire, nous évoquons quelques représentations illustratives

¹ Riegel, Pellat et Rioul distinguent, au même titre que les formes simples, les « formes composées ou locutions conjonctives ». Il peut s'agir de : 1) adverbess suivies de *que* (*aussitôt que, alors que, bien que*, etc.), 2) prépositions suivies de *que* (*avant que, dès que, pour que, sans que*, etc.), 3) constructions participiales (*vu que, attendu que*, etc.), 4) constructions gérondives (*en attendant que*, etc.), 5) formes complexes issues de la lexicalisation de groupes prépositionnels (*à la condition que, sous réserve que*, etc.) (1994 : 478).

² Le Goffic regroupe ces termes en trois catégories : celle des pronoms (*qui, que, quoi*), celle des adjectifs (*quel, lequel*) et celle des adverbess (*où, quand, comme*, etc.) (1993 : 103-105).

³ Morphologiquement, *si* ne figure pas dans cette catégorie car celle-ci désigne tous les mots ayant comme racine *qu-*.

⁴ Le Goffic, P. (2000), p. 20.

⁵ Le Goffic, P. (1993), p. 40.

en nous fondant essentiellement sur les descriptions proposées dans les grammaires françaises.

Signalons d'emblée que la définition la plus simple que l'on puisse donner de la notion de subordination est qu'il s'agit d'une relation de dépendance, d'une hiérarchie entre des segments réunis par un élément dudit subordonnant. Mais, il est aussi important de faire remarquer que sa description et son organisation sont divergentes d'une grammaire à l'autre.

La plupart des grammaires traitant la subordination proposent des définitions étayées par certains critères formels. En effet, certains grammairiens postulent une distinction infrangible entre les types de relations interpropositionnelles bien que chaque relation soit marquée par un type particulier de marqueurs. En effet, dans la *Grammaire du français classique et moderne* (1991), Wagner et Pinchon signalent une séparation entre juxtaposition, coordination et subordination. Si, dans la coordination, les membres occupent un rôle égal et sont de même statut, la subordination quant à elle entraîne une relation de dépendance, une hiérarchie entre les segments réunis. En termes plus précis, la subordination « met un terme ou un membre de la phrase dans *un état de dépendance grammaticale par rapport à un terme ou à un membre primaire* »¹. De surcroît, les grammairiens évoqués soulignent que chaque relation est marquée par des conjonctions particulières. La coordination, au même titre que la juxtaposition, est le mode de combinaison de la parataxe. Au contraire, la subordination relève du mode de combinaison de l'hypotaxe. Seule cette dernière relation impose un rapport de dépendance entre les éléments conjoints. Dans le même ordre d'idées, il est intéressant de faire remarquer que le terme subordination peut s'appliquer, selon Wagner et Pinchon, à d'autres contextes que les constructions introduites par les conjonctions. En effet, selon eux, « une proposition est **subordonnée** quand sa mélodie, ou l'ordre de ses termes *sujet* et *verbe*, ou bien le fait d'être ouverte par un mot de caractère particulier l'empêchent de fonctionner d'une manière autonome et marquent sa dépendance à l'égard d'un support fourni par une autre proposition »². Cette définition n'est pas sans rappeler que d'autres constructions, non introduites par des conjonctions de subordination, peuvent rentrer dans cette catégorie.

¹ Wagner, R. L. et Pinchon, J. (1991), p. 456.

² Ibid. p. 540.

Les définitions de la subordination oscillent entre un simple « rapport de dépendance orientée » et un phénomène d'enchâssement. En ce sens, nous rejoignons *La grammaire d'aujourd'hui : guide alphabétique de linguistique française* (1986) selon laquelle le « terme « subordination » est réservé à des liens entre phrases : une proposition est subordonnée quand elle est membre d'une autre phrase »¹. Dans le même ordre d'idées, nous évoquons la *Grammaire méthodique du français* (1994) dans laquelle la subordination est définie comme « une relation asymétrique de dépendance entre une proposition dite subordonnée (ou enchâssée) et une proposition dite principale (ou matrice), dans laquelle la première joue le rôle d'un constituant »². Autrement dit, une proposition est appelée subordonnée quand elle dépend grammaticalement d'une autre proposition, c'est-à-dire lorsqu'elle exerce une fonction par rapport à celle-ci.

Il en résulte qu'il semble y avoir un consensus entre les grammairiens selon lequel la subordination est conçue comme une relation de dépendance³. En résumé, cette opération s'obtient par la jonction de deux propositions au moyen d'un terme introducteur appelé subordonnant qui se présente, symboliquement, sous la forme « *qu'* », pour la simple raison que cette forme de base se trouve dans de nombreux mots subordonnants.

Cependant, malgré cet accord, diverses taxinomies⁴ des subordonnées sont en vigueur. Le Goffic (1993) distingue quatre types de subordonnées en français, à savoir les percontatives, les intégratives, les relatives et les complétives. En fonction du classement établi par cet auteur, il est évident que le terme *si* est susceptible de deux emplois fondamentaux : il est introducteur d'une percontative comme d'une intégrative. Wagner et Pinchon (1991) répartissent les subordonnées en quatre catégories, à savoir les conjonctives introduites par *que*, les relatives, les interrogatives indirectes et les

¹ Arrivé, M. Gadet, F. et Galmiche, M. (1986), p. 640.

² Riegel, M. Pellat, J.-C. et Rioul, R. (1994), p. 472.

³ Compte tenu de l'insuffisance du critère de la dépendance utilisé pour différencier certaines coordonnées et certaines subordonnées, les auteurs de *La grammaire d'aujourd'hui : guide alphabétique de linguistique française* proposent deux solutions pour faire face à cette difficulté : ou bien considérer la coordination et la subordination comme « phénomène unique de lien entre phrases », ou bien opposer, à la manière traditionnelle, les deux notions (1986 : 641).

⁴ Les auteurs de *La grammaire d'aujourd'hui : guide alphabétique de linguistique française* présentent un résumé des différents types de classements qui sont adoptés par les différentes grammaires de la langue française. Il s'agit de : 1) classement « morphologique » distinguant la substantive, l'adjective et l'adverbiale, 2) classement par fonctions syntaxiques qui répartit les subordonnées en relatives, complétives et circonstancielles, 3) classement logique dans lequel les subordonnées « sans valeur de vérité propre » se différencient de celles « ayant valeur de vérité propre », 4) classement formel selon lequel nous relevons les conjonctives, les interrogatives, les relatives, les participiales et les infinitives (1986 : 641-644).

propositions dépendantes circonstancielles. Dans son emploi conjonctionnel, *si* est apte à introduire une interrogative ou une circonstancielle. Riegel, Pellat et Rioul (1994) présentent un catalogage selon la fonction syntaxique de la subordonnée. Ils en distinguent trois types, à savoir les relatives, les complétives et les circonstancielles. Il en découle que le *si* qui nous intéresse peut introduire les subordonnées interrogatives indirectes et les subordonnées circonstancielles. De même, les auteurs de la *Grammaire Larousse du français contemporain* (1989) adoptent une typologie des subordonnées selon la fonction syntaxique de la proposition en question. Ils en distinguent les propositions « sujet et attribut », les propositions « objet », les propositions « complément de nom », les propositions « circonstancielles » et enfin les propositions relatives. Compte tenu de cette classification, les propositions introduites par *si* prennent place dans la catégorie des propositions objet — interrogative indirecte — et les propositions circonstancielles.

2_3_ Subordonnée conditionnelle/hypothétique

2_3_1_ Dimension syntaxique

La subordonnée est généralement vue comme une proposition dont la dépendance est marquée par un terme subordonnant tel qu'un pronom ou une conjonction. D'ordinaire, les conditionnelles ou hypothétiques tombent sous la dénomination des propositions subordonnées circonstancielles. Tel qu'il est mentionné dans la *Grammaire Larousse du français contemporain* (1989), la répartition traditionnelle est adoptée en fonction de la relation de nature logique exprimée entre la principale et la subordonnée. C'est ainsi qu'une liste de subordonnées se dégage comme les temporelles, les finales, les causales, les consécutives, les concessives, les comparatives, les conditionnelles ou hypothétiques.

Les subordonnées conditionnelles ou hypothétiques s'appliquent généralement à toutes les constructions en *si*¹. Ces subordonnées font partie intégrante du système dit hypothétique. Ce système traduit une action qui ne peut se réaliser que selon une autre action soit que celle-ci exprime certaines conditions, soit qu'elle émette l'idée d'une

¹ De nombreux chercheurs signalent que les valeurs hypothétiques sont les plus représentées dans les énoncés en *si* dans la mesure où cette conjonction n'est pas conçue comme simple marque de l'expression de la condition, mais comme terme générique de la catégorie. Elle fait figure de « mot-joker ». Comme l'a déjà écrit De Vogüé, « *si* est généralement considéré comme le marqueur prototypique de la condition. De fait, il fonctionne comme substitut universel pour tous les marqueurs de la classe » (1999 : 93).

hypothèse. Traditionnellement, l'hypothèse désigne une proposition dont on n'affirme pas la valeur de vérité. Elle se base sur une réalité extralinguistique fautive, vraie ou dont la vérité est inconnue. Telle qu'elle est ainsi perçue, l'hypothèse, appelée parfois condition, parfois supposition voire éventualité, consiste à considérer simplement un fait comme possible sans qu'il en découle nécessairement des conséquences.

Les auteurs de *Grammaire méthodique du français* (1994) soulignent que les propositions introduites par le marqueur d'hypothèse *si* ne sont ni subordonnées relatives ni subordonnées complétives. De plus, pour différencier les subordonnées circonstancielles des systèmes corrélatifs, ils se fondent sur le critère de « mobilité » par lequel se distingue le complément circonstanciel dans la phrase simple. En effet, ils indiquent que les consécutives et certaines comparatives ne sont plus mobiles. Cependant, la circonstancielle introduite par *si*, désignant un constituant qui est censé référer aux circonstances¹ de l'action, est généralement mobile.

Dans le même ordre d'idées, les auteurs de la *Grammaire du français classique et moderne* (1991) signalent que les hypothétiques prennent place dans ce qu'ils appellent propositions dépendantes circonstancielles. Celles-ci assument la fonction d'un complément circonstanciel. Elles peuvent donc précéder, couper ou suivre la principale. Le choix de ces dispositions syntaxiques n'est pas neutre, mais il dépend du locuteur. L'hypothétique indique à quelles conditions se fait l'action exprimée par le verbe de la proposition dont elle dépend. Selon la grammaire évoquée, les phrases hypothétiques se répartissent en trois grands sous-ensembles : les hypothétiques « normales », les hypothétiques introduites par *si* et celles introduites par *quand*, et enfin les hypothétiques dont les éléments sont liés implicitement. Malgré cette hétérogénéité, les grammairiens cités mentionnent que la conjonction *si*² est la marque d'une manière indifférenciée de l'hypothétique. Celle-ci présente le procès exprimé par le verbe principal comme une conséquence qui « se tire de l'éventualité envisagée, de

¹ Riegel, Pellat et Rioul postulent que la notion de « circonstance » pose d'épineux problèmes. Ils soulignent les difficultés à déterminer précisément la valeur sémantique pour un exemple comme « s'il venait en visite, on le recevrait généralement bien » (1994 : 505) : s'agit-il d'une conditionnelle ou d'une temporelle ?

² Les auteurs de la *Grammaire du français classique et moderne* montrent que l'éventualité, la supposition, la condition peuvent être explicitées par de nombreuses conjonctions et locutions conjonctives telles que *au cas où*, *pour le cas où*, *à supposer que*, *en admettant que*, *à moins que*, *à condition que*, *moyennant que*, *pour peu que*, etc. (1991 : 636-637).

l'hypothèse formulée, ou d'une condition supposée »¹, autrement dit, d'un autre fait conçu comme possible, suppositionnel ou éventuel.

Toutefois, dans la *Grammaire de la Phrase Française* (1993), Le Goffic se sert de la dénomination de « intégratives adverbiales » pour parler des propositions dénommées habituellement subordonnées circonstancielles. Le choix d'étudier les circonstancielles dans le chapitre consacré aux « adverbes et groupes adverbiaux » permet de montrer que le type des intégratives fonctionne, à l'instar de l'adverbe, comme complément circonstanciel. Dans ce chapitre, Le Goffic aborde les subordonnées en *si P*. Le mot *si* est donc susceptible d'introduire une subordonnée intégrative. À la différence de la percontative, l'intégrative est une subordonnée équivalente à un groupe de la catégorie de son terme introducteur. Selon Le Goffic, la classe de ce type de subordonnées regroupe les intégratives nominales et les intégratives adverbiales.

2_3_2_ Dimension sémantique

La notion de condition est fréquemment présente dans les travaux sur le mot *si*. Ceci est dû, nous semble-t-il, au consensus établi selon lequel tout énoncé introduit par *si* se donne comme une subordonnée conditionnelle. Ainsi, la condition s'applique-t-elle à toutes les constructions en *si* et seulement à elles ? La réponse est bien évidemment négative. Les constructions en *si* sont présentées différemment par les dictionnaires et les grammaires. Ces constructions sont classifiées comme des « conditionnelles, des « circonstancielles de condition » ou encore comme des « hypothétiques ». Cette incertitude s'explique par le fait que les théoriciens se heurtent à deux dénominations : énoncés hypothétiques ou énoncés conditionnels.

C'est un lieu commun de considérer que l'idée d'hypothèse coïncide avec celle de condition. Cette ambiguïté² est due au fait que les penseurs se heurtent à deux appellations : subordonnée hypothétique ou subordonnée conditionnelle. À ce sujet, nous rejoignons encore une fois la *Grammaire Larousse du français contemporain* (1989) dans laquelle « une phrase est dite hypothétique lorsqu'un de ses éléments

¹ Wagner, R. L. et Pinchon, J. (1991), p. 636.

² Les deux concepts se recouvrent même dans les dictionnaires. À titre d'exemple, le *Trésor de la Langue Française Informatisé (TLFI)* confirme cette confusion. En effet, à l'entrée « conditionnel », nous trouvons « proposition conditionnelle » (synonyme hypothétique). L'entrée hypothétique est cohérente puisqu'elle propose « conditionnelle » comme synonyme.

exprime une supposition qui est généralement aussi la condition d'un fait qui suit »¹. Telle qu'elle est ainsi conçue, la phrase hypothétique est définie comme une sorte de système complexe comportant deux éléments², à savoir une proposition principale et une proposition subordonnée. Les grammairiens cités indiquent que divers rapports peuvent être établis entre les deux éléments du système hypothétique : ou bien une relation de cause à effet ou bien une relation entre une subordonnée exprimant une éventualité et une principale exprimant le résultat de cette éventualité ou un fait opposé à celui de la subordonnée.

Ainsi, de nombreuses appellations — condition, hypothèse, éventualité, supposition — sont utilisées pour rendre compte des différentes relations qui se développent entre les propositions dans le système hypothétique. Il paraît trop difficile de les distinguer les unes des autres. Ceci se justifie, peut-être, par le fait que les théoriciens — particulièrement les grammairiens — ont tenté de nuancer les termes surtout pour ce qui est du rapport établi par les propositions introduites par la conjonction *si*. Il s'avère qu'il règne une grande confusion quant à l'emploi de la notion de condition. Celle-ci, considérée comme la cause nécessaire pour que se produise un effet déterminé, recouvre une classe floue d'effets interprétatifs.

Pour remédier à ce problème, il est nécessaire de recourir à des contributions d'ordre linguistique, comme celles proposées par De Vogüé (1999, 2004, 2011). Dans le champ fluctuant des constructions hypothétiques, De Vogüé (2004), partant de l'idée que de nombreux marqueurs — conjonctions, locutions conjonctives et certaines constructions parataxiques — peuvent introduire une conditionnelle, se demande si l'on doit faire la différence entre ces notions. L'auteur rejoint la conclusion selon laquelle la notion de condition forme un champ très hétérogène. Malgré cette hétérogénéité, elle n'est pas donnée comme la somme des trois nuances : hypothèse, éventualité et supposition bien qu'elles soient considérées comme « quasi-synonymes ». Quant à l'hypothèse, elle est définie comme une proposition prise momentanément comme vraie. Pour cerner la différence entre éventualité et supposition, De Vogüé se sert de la technique de la glose tout en opposant des structures désignant une éventualité aux constructions exprimant une supposition. En conséquence, le *si* dit éventuel est paraphrasable par « *s'il arrive que* ». Exprimer une éventualité n'est en quelque sorte

¹ Chevalier, J.-C. Blanche-Benveniste, C. Arrivé, M. et Peytard, J. (1989), p. 137.

² De par le système comportant la subordonnée et la principale, Chevalier, Blanche-Benveniste, Arrivé et Peytard signalent que le système hypothétique peut être composé d'indépendantes coordonnées ou de simples mots (1989 : 137).

qu'évoquer une situation envisagée parmi d'autres situations possibles. En revanche, le *si* suppositionnel est glosable par « *s'il est vrai que* ». Cette formule permet d'asserter la réalité du procès qui sera par la suite supposé par *si*. La supposition est donc conçue comme affaire de vérité. Il s'agit d'une proposition que l'on suppose comme vraie ou comme probable afin d'en tirer une conséquence.

En résumé, la proposition subordonnée circonstancielle de condition ou d'hypothèse indique que l'action de la subordonnée est une condition ou une hypothèse. D'après les grammaires consultées, de nombreux marqueurs sont susceptibles d'introduire une telle subordonnée. Néanmoins, c'est la conjonction *si* qui est la plus fréquemment employée pour introduire ce genre de subordonnée. Généralement, c'est l'introduction de la conjonction *si* qui précise que la proposition principale n'est prise en charge que sous certaines conditions explicitées dans la subordonnée.

2_4_ Subordonnée interrogative/exclamative

La similitude entre l'interrogation et l'exclamation est amplement soulignée. Nous reprenons, à ce sujet, la position de Milner qui a clairement signalé : « l'existence des exclamatives indirectes n'a pas toujours été reconnue, les grammairiens les confondant avec les interrogatives indirectes »¹. Une telle confusion peut être due au fait que les subordonnées évoquées ont en commun d'être introduites uniquement par la conjonction *si*. Cependant, certains indices, d'ordre syntactico-sémantique, font apparaître une différence « radicale » entre interrogation et exclamation.

Malgré cette parenté dans le fonctionnement, la distinction la plus traditionnelle² entre une interrogative et une exclamative ne semble pas poser de problèmes. Généralement, l'interrogation est définie par opposition à l'assertion, à l'ordre et à l'exclamation. Comme le signalent Arrivé, Gadet et Galmiche, c'est une « demande d'information, ce qui permet de la définir comme première partie d'un couple question-réponse »³. Ce type de phrase peut présenter de nombreuses variations : elle peut se présenter comme une structure où la question est posée directement et qui finit par un

¹ Milner, J-C. (1978), p. 260.

² Nous citons Paul Siblot qui a clairement résumé la conception traditionnelle comme suit : « La tradition grammaticale caractérise doublement les formes exclamatives. Elles sont au « plan de l'expression » spécifiées par leur intonation particulière, et au « plan du contenu », par leur capacité à manifester l'émotion. Le consensus s'avère sans faille et aucune grammaire ne présente de variation notable » (1995 : 163).

³ Arrivé, M. Gadet, F. et Galmiche, M. (1986), p. 347.

signe d'interrogation — marque explicite de la question — ou sous la forme d'une phrase pseudo-assertive où la question apparaît de façon indirecte, dans une structure subordonnée.

De même, la notion d'exclamation est souvent associée au signe de ponctuation qui en porte le nom. Dans la langue écrite, dès que quelqu'un s'enflamme, s'exalte, s'exclame, dès qu'il accentue son énoncé d'un ton un peu plus fort auquel on pourrait s'attendre, sa phrase est ponctuée d'un point d'exclamation : l'exclamative est « essentiellement caractérisée par une intonation qui l'oppose à la fois à la phrase énonciative et à la phrase interrogative »¹, pour reprendre les expressions de Wagner et Pinchon. Pareillement, Riegel, Pellat et Rioul signalent : « un énoncé exclamatif se caractérise d'abord par son intonation : sa mélodie est très contrastée et sa courbe, montante ou descendante, commence ou finit souvent sur une note élevée »². Mais, malgré cette description distinctive, doit-on s'arrêter seulement à ces manifestations d'ordre graphique et phonique ?

Il semble donc que s'exclamer ne serait en quelque sorte que « crier » des émotions et des sentiments. Le terme exclamatif est pris ici au sens large³. Autrement dit, il s'applique non seulement aux énoncés dont les caractéristiques prosodiques peuvent être symbolisées à l'écrit par un point d'exclamation, mais aussi, d'une façon générale, à tout énoncé exprimant une information sur les sentiments du locuteur. Ainsi, le fait d'admettre que la signification d'une proposition en *si* est inscrite d'avance comme interrogative ou exclamative est remis en question. Il paraît que les deux ordres de fait, dont il importe de bien se présenter la séparation, ne procèdent pas de la même façon. Certains indices, surtout d'ordre syntaxique, font donc apparaître une différence radicale entre interrogation et exclamation.

L'appellation de percontative, telle qu'elle est employée par l'auteur de la *Grammaire de la Phrase Française* (1993), correspond aux subordonnées interrogative ou exclamative. Introduites par des pronoms, des adverbes ou des adjectifs, les percontatives, en tant que complément d'objet direct, sont toujours équivalentes à un

¹ Wagner, R. L. et Pinchon, J. (1991), p. 566.

² Riegel, M. Pellat, J.-C. et Rioul, R. (1994), p. 401.

³ À ce sujet, nous rejoignons la position de Rys (2003) qui porte sur les énoncés exclamatifs comportant les adverbes *si* et *aussi* et ceux exploitant le sémantisme des déterminants. Dans cette contribution, l'auteur signale que « l'exclamation est le plus souvent mise en correspondance, par les grammaires de référence [...], avec des notions, vagues et instables, comme l'expressivité ou l'affectivité ; ci et là surgit aussi un rapport avec l'idée de haut degré » (2003 : 89).

groupe nominal. Le Goffic adopte une définition large de la percontative. Cette proposition subordonnée, ayant la valeur d'une « question ouverte », sert à marquer un vide à combler, c'est-à-dire une indéfinition.

Dans la *Grammaire méthodique du français* (1994), la subordonnée interrogative est déterminée par les propriétés suivantes : syntaxiquement¹, elle apparaît sous la forme d'une complétive. Cette complétive fonctionnant comme une proposition substantive peut commuter avec un groupe nominal². Elle est rattachée à un support verbal³. Riegel, Pellat et Rioul dressent une liste⁴ étendue des verbes qui peuvent se construire avec l'interrogative indirecte ; étendue dans la mesure elle inclut des verbes démunis de sens interrogatif tels que « *constater* » et « *prouver* ». La portée sémantique de l'interrogative consiste à traduire l'absence de connaissance de l'émetteur à propos d'un quelconque message émis. Plus précisément, elle se rapporte à un « savoir en suspens que le sujet de l'énoncé ou celui de l'énonciation ignore, recherche, néglige ou encore tient hors de portée du destinataire »⁵.

Dans le même ordre d'idées, les auteurs de la *Grammaire méthodique du français* (1994) notent que l'exclamative, introduite seulement par la conjonction *si*, fonctionne comme complément d'objet d'un verbe principal. Riegel, Pellat et Rioul signalent que l'exclamative se construit apparemment de façon identique avec l'interrogative indirecte, rendant ainsi l'identification de l'une et de l'autre un peu difficile. Pour cette raison, ils proposent de recourir à l'analyse qui tient compte à la fois du verbe⁶ introducteur et des conditions d'énonciation pour permettre de différencier

¹ Les auteurs de la *Grammaire du français classique et moderne* postulent que l'interrogative indirecte peut assumer plusieurs fonctions : sujet, attribut, complément d'objet ou complément déterminatif (1991 : 619).

² À la différence des auteurs de la *Grammaire méthodique du français* (1994), les auteurs de la *Grammaire Larousse du français contemporain* soulignent que l'interrogative indirecte ne peut pas être substituée par un substantif (1989 : 111).

³ Wagner et Pinchon indiquent que des verbes du sens de « *dire, demander, se demander, savoir, regarder, voir, comprendre, sentir, etc.* » ainsi que des locutions verbales telles que « *je suis dans l'incertitude, je suis très incertain, etc.* » peuvent servir de support verbal pour l'interrogative indirecte (1991 : 615-616).

⁴ Parmi les verbes qui peuvent régir une interrogative indirecte, Riegel, Pellat et Rioul citent : « *savoir, ignorer, chercher, se demander, étudier, examiner, apprendre, découvrir, voir, remarquer, établir, décider, prouver, expliquer, dire, confirmer, montrer, oublier, se souvenir* » (1994 : 499).

⁵ Riegel, M. Pellat, J.-C. et Rioul, R. (1994), p. 499.

⁶ L'étude des verbes introducteurs comme moyen pour distinguer les interrogatives des exclamatives a donné lieu à de nombreux débats. Jacqueline Bacha propose ainsi une analyse portant sur le sémantisme des verbes introducteurs des exclamatives pour remédier aux problèmes de confusion entre exclamative indirecte et interrogative indirecte. En se basant sur quelques tests syntaxiques, l'auteur constate que l'exclamation n'admet que les verbes qui incluent « les sèmes de fréquence et/ou de durée et/ou d'intensité » (2000a : 22).

entre interrogative et exclamative¹. C'est ainsi qu'ils essayent de résoudre cette difficulté en notant que « l'interrogation véhicule une incertitude, alors que l'exclamation exprime l'intensité d'une qualité ou d'une quantité »².

3_ Classification des constructions en *si*

La diversité des significations véhiculées par les constructions en *si* a pu servir de base à des classements variés. Une lecture attentive des grammaires françaises nous a permis de remarquer que les grammairiens, en se fondant essentiellement sur des critères syntaxiques et sémantiques, ont pu identifier, dans l'ensemble, deux sous-ensembles d'emplois :

En ce qui concerne l'emploi conjonctionnel, c'est le fonctionnement de la conjonction *si* en tant qu'introductrice de subordonnée conditionnelle/hypothétique qui est étudié. Compte tenu de la diversité des constructions en *si*, les grammairiens adoptent un catalogage fondé sur les temps verbaux. De même, c'est le subordonnant *si* introducteur de subordonnée interrogative/exclamative qui est étudié. Pour ce qui est de l'emploi adverbial, nous trouvons traité l'adverbe *si* dans ses emplois intensifs et affirmatifs.

3_1_ Critères des temps verbaux

L'emploi fondamental de la conjonction *si* est d'introduire une subordonnée conditionnelle/hypothétique. Dans ce type d'emploi, *si* est apte à figurer dans des structures extrêmement diverses. Pour expliquer les différentes significations qu'endossent les constructions en *si* pour ce qui est du français moderne, les grammairiens procèdent à une classification en fonction des combinaisons temporelles des verbes de la subordonnée et de la principale.

Nous commençons par la *Grammaire de la Phrase Française* (1993) dans laquelle Le Goffic signale que le terme *si*, dans cet emploi intégratif, a une double fonction : de par son rôle de connecteur ayant comme fonction principale de relier deux propositions P1 et P2, dont l'une est syntaxiquement enchâssée dans l'autre, ce

¹ À la différence de la subordonnée interrogative, Riegel, Pellat et Rioul mentionnent que la liste des verbes qui acceptent une exclamative indirecte est très réduite (comportant par exemple « *regarder* » et « *voir* »), à laquelle ils ajoutent quelques expressions telles que « *c'est curieux* », « *c'est effrayant* » (1994 : 501).

² Riegel, M. Pellat, J.-C. et Rioul, R. (1994), p. 501.

connecteur sert aussi à assembler « deux structures, autour d'une circonstance commune »¹. Refusant de réduire *si* à un simple opérateur logique d'implication, l'auteur indique que *si* est créateur d'un monde dans lequel s'opère la validité des deux propositions. Il s'agit donc d'une « cheville » dont le rôle est de placer P1 et P2 dans le même monde. D'où, la structure *si P1, P2* signifie ainsi : « prenons le cas que P1 est vrai (soit une situation telle que P1, admettons que P1) ; alors, dans ce cas, P2 »².

En fonction des éléments contextuels et des combinaisons temporelles dans la subordonnée intégrative, Le Goffic postule qu'au moyen de *si* différents types de relations entre P1 et P2 peuvent se développer. Partant de cette idée, il choisit de répartir les emplois de *si* en trois grandes catégories. La première catégorie concerne les emplois où « le monde dans lequel la vérité de P1 est posée à titre de « base de travail » est le monde présent »³. La deuxième catégorie est réservée aux emplois dénotant la « valeur d'irréel du présent ou de potentiel ». La troisième catégorie est celle des constructions en *si* exprimant la valeur d'irréel du passé. Nous reprenons, à titre illustratif, les exemples suivants :

(1) *Si* tu veux bien, donne-moi la main (1993 : 407)

(2) *Si* je vous ai fait du tort, je vous présente toutes mes excuses (1993 : 408)

(3) *S'*il faisait beau, j'irais me promener (1993 : 408)

(4) *Si* vous me l'aviez dit plus tôt, les choses ne se seraient pas passées comme ça (1993 : 408)

La conjonction *si* se trouve dans les différents types de subordonnées conditionnelles. Excepté le futur simple qui est exclu après *si*, ce marqueur peut être associé au présent, comme dans (1), au passé composé, comme dans (2), à l'imparfait, comme dans (3) et au plus-que-parfait, comme dans (4). Dans les deux premiers exemples, *si*, ayant le sens de « *pour le cas où* », situe le monde dans lequel apparaît la vérité de P1 dans le monde réel. Nous sommes ici en présence d'une hypothèse très proche de la réalité. Elle est donc envisagée comme probable. Au contraire, lorsque la particule *si* est associée à l'imparfait ou au plus-que-parfait, comme dans les deux

¹ Le Goffic, P. (1993), p. 392.

² Ibid. p. 407.

³ Ibid. p. 407.

derniers exemples, nous sommes en présence d'un monde décalé par rapport à la réalité. Il s'agit ainsi respectivement des valeurs de l'irréel du présent et de l'irréel du passé.

Il résulte de ce qui précède que l'auteur de la *Grammaire de la Phrase Française* (1993) se sert de la répartition traditionnelle basée sur la distinction entre réel, potentiel et irréel. Cette description nous semble identique à celle proposée par les auteurs de la *Grammaire Larousse du français contemporain* (1989). Ceux-ci s'efforcent de faire entrer le système hypothétique français dans le moule du système hypothétique latin. Ce faisant, ils dressent un tableau des constructions en *si* comportant trois sous-systèmes¹ et rappelant, par conséquent, la répartition latine en potentiel, irréel du présent et irréel du passé. Néanmoins, le système hypothétique décrit dans la *Grammaire du français classique et moderne* (1991), fondé également sur l'agencement du verbe de la proposition dépendante et du verbe de la proposition principale, est divisé en deux sous-ensembles : le premier est celui du système hypothétique relatif au présent ou à l'avenir ; le deuxième est celui du système hypothétique relatif au passé. C'est ainsi que les auteurs de la grammaire évoquée, en opposition avec la tripartition d'origine latine, distinguent les constructions en *si* dénotant la valeur d'irréel du présent de celles exprimant la valeur d'irréel du passé.

Ainsi, malgré l'hétérogénéité des emplois de *si* décrits ici, les auteurs des grammaires évoquées ci-dessus se contentent de multiplier les exemples sans apporter aucune indication concernant notamment les valeurs véhiculées par les temps verbaux utilisés dans ce genre de combinaisons. Compte tenu de cette insuffisance, nous approfondissons donc l'analyse par les descriptions proposées par la *Grammaire méthodique du français* (1994). Cette grammaire est donnée à voir, nous semble-t-il, comme une étude « inhabituelle » dans le domaine scientifique.

Il est important de noter de prime abord que la *Grammaire méthodique du français* (1994) se manifeste comme un ouvrage, à vocation descriptive, résolument linguistique. Cette grammaire s'inspire directement des recherches récentes en linguistique. En effet, les auteurs de cette grammaire ne se contentent pas d'un traitement traditionnel, mais ils visent à introduire autant de champs de la linguistique moderne dans leur traitement de l'ensemble des problèmes de la grammaire française.

¹ Dans la *Grammaire Larousse du français contemporain*, le système hypothétique est réparti comme suit : 1) *si* + présent de l'indicatif + futur de l'indicatif / présent de l'indicatif / impératif, 2) *si* + imparfait de l'indicatif + conditionnel présent, 3) *si* + plus-que-parfait de l'indicatif + conditionnel passé / imparfait de l'indicatif / plus-que-parfait du subjonctif (1989 : 138-139).

L'intérêt de Riegel, Pellat et Rioul s'est porté essentiellement sur le fonctionnement sémantique de la conjonction *si* introducteur d'une subordonnée circonstancielle. Ces grammairiens notent que la « fonction commune à tous les emplois de *si* [est de] poser ou plutôt de présupposer le cadre situationnel, sans l'asserter comme fait particulier. C'est le contexte qui permet d'interpréter le cadre comme conditionnel, implicatif ou contrastif »¹. Il est bien évident, d'après cette citation, que les auteurs de cette grammaire visent une définition d'un invariant qui sous-tend toutes les valeurs de la conjonction *si*.

La thèse défendue par les auteurs de la *Grammaire méthodique du français* (1994) est que la multiplication des valeurs du *si* circonstanciel s'explique par le fait que la conjonction *si* possède un noyau sémantique autour duquel se produisent différents effets de sens possibles. Telle qu'elle est ainsi présentée, cette signification unique désigne la capacité de *si* de présupposer un cadre situationnel sans l'asserter. Par ailleurs, pour pouvoir rendre compte de toutes les valeurs véhiculées par les constructions en *si*, les auteurs de cette grammaire adoptent une typologie tout en spécifiant « les temps utilisés tant dans la proposition subordonnée que dans celle dont elle dépend »². Cependant, compte tenu du fait que les temps sont des marqueurs polyfonctionnels dans la mesure où leurs interprétations peuvent recouvrir des domaines variés, ces grammairiens proposent une analyse sémantique des constructions introduites par *si* en tenant compte à la fois des contenus propositionnels et des différentes possibilités des combinaisons temporelles des verbes de la proposition subordonnée ainsi que de la proposition principale. Nous reprenons quelques exemples illustratifs :

(5) *Si* on chauffe l'eau à 100 degrés, elle bout (1994 : 509)

(6) *S'il* venait, on lui faisait fête (1994 : 509)

(7) *S'il* revint sur les lieux du crime, il ne laissa néanmoins aucune trace (1994 : 509)

(8) *S'il* vient, nous irons nous promener (1994 : 509)

(9) *S'il* avait de l'argent, il achèterait une Mercedes 560 SEL (1994 : 509)

(10) *Si* Napoléon avait gagné la bataille de Waterloo, Louis XVIII ne serait pas remonté sur le trône (1994 : 509)

¹ Riegel, M. Pellat, J.-C. et Rioul, R. (1994), p. 508.

² Ibidem.

À première vue, deux importantes remarques s'imposent : tout d'abord, tel qu'il est soutenu aussi par les auteurs cités ci-dessus, le futur, le passé et le conditionnel¹ ne sont jamais employés dans la proposition introduite par *si*. Deuxièmement, l'emploi des temps n'est pas soumis à des contraintes ; maintes combinaisons sont possibles. En effet, dans les trois premiers exemples, les temps verbaux utilisés sont similaires dans les deux propositions : présent « chauffe » + présent « bout », imparfait « venait » + imparfait « faisait », passé simple « revint » + passé simple « laissa ». Dans (5), le présent de l'indicatif, à valeur atemporelle, renvoie à des états de choses intemporels et correspond ici à l'expression d'une régularité sur la base d'un quelconque principe ou d'une vérité générale. Dans (6), il s'agit de l'emploi itératif justifié, tout d'abord, par le fait que la conjonction *si* admet la glose par « *toutes les fois que* », ensuite, par l'imparfait dont l'aspect est itératif qui facilite l'expression de la répétition et enfin par le verbe « faire » fonctionnant comme anaphorique du verbe principal « venir ». Dans (7), il s'agit de la valeur d'opposition. Cette valeur concessive est facilitée par la présence du terme « néanmoins » dans la principale. De plus, la conjonction *si* opère une concession qui pose la coexistence de deux faits. Le fait de la principale est *a priori* contradictoire avec le fait de la subordonnée selon les attentes de l'énonciateur, pour autant l'énonciateur souhaite actualiser ces deux faits mis en relation l'un avec l'autre et en assume ainsi l'apparente contradiction.

Toutefois, la valeur hypothétique est soulignée dans les autres cas. Dans l'exemple (8), nous sommes en présence d'un système corrélatif qui met en relation un premier procès au présent « il vient », introduit par la conjonction *si*, avec un second procès au futur. Ce dernier — « nous irons nous promener » — comporte une part d'incertitude. Cette structure véhicule une hypothèse considérée donc comme probable. En résumé, tout procès projeté dans l'avenir est généralement envisagé avec une part d'hypothèse et d'incertitude. Cet avenir dont la configuration est rendue grammaticalement par le temps futur n'est que le lieu des projections hypothétiques. C'est donc le futur qui, par sa nature même, se fonde sur l'idée de possible conférant à l'exemple évoqué une certaine part d'hypothèse. En somme, la corrélation présent/futur est ainsi conçue comme le couple le plus usuel pour une hypothétique à valeur de potentiel.

¹ Riegel, Pellat et Rioul distinguent cinq modes en français (indicatif, subjonctif, impératif, infinitif et participe - auquel est associé le gérondif). Le conditionnel « est intégré à l'indicatif en raison de ses caractéristiques formelles et sémantiques » (1994 : 287).

Dans l'exemple (9), l'imparfait employé après *si* est en corrélation avec le conditionnel présent. Il convient de rappeler que la fonction cruciale du conditionnel ne se manifeste qu'en « corrélation¹ avec l'expression de l'hypothèse, le plus souvent formulée dans une subordonnée introduite par *si* »². En revanche, cet emploi est un lieu du flou³ dans la mesure où le système hypothétique est susceptible de deux interprétations différentes : la frontière entre les deux lectures paraît un peu ambiguë. Ce flou peut se justifier par le fait qu'il n'existe pas en français de manière simple qui puisse rendre compte des notions aussi bien du potentiel que d'irréel. Ce vague peut être également dû à l'imparfait. Celui-ci est associé à de nombreuses nuances sémantiques telles que effets descriptif, habituel de rupture, de concordance, de passé récent, de politesse, etc. Mais, il convient de rappeler que l'imparfait ne semble pas suffire, à lui seul, pour qu'on admette la projection hypothétique d'un quelconque énoncé. En termes plus concrets, il s'agit d'une part d'un système hypothétique potentiel dans la mesure où il n'est pas exclu qu'il « ait de l'argent ». En l'occurrence, il s'agit du potentiel qui correspond à une possibilité réalisable dans le futur. D'autre part, il s'agit d'un système hypothétique irréel dans le sens « il n'a pas de l'argent ». Selon les grammairiens cités, cette construction peut être conçue comme une forme canonique pour une hypothèse potentielle ainsi qu'une hypothèse irréaliste. Cette hésitation⁴ dans l'interprétation n'est pas sans évoquer les deux manières d'envisager la réalisation du procès qui se confondent en français : il s'agit du potentiel où « le locuteur considère au moment de l'énonciation le procès comme possible » et de l'irréel où « le locuteur sait, au moment

¹ Dans les constructions hypothétiques en *si*, il existe une forte relation entre l'imparfait et le conditionnel. À cet égard, Rousseau (2000) indique que l'association de l'imparfait au conditionnel est tout à fait légitime dans la mesure où les deux temps sont considérés, indépendamment de leur emploi dans les constructions en *si*, comme des « marques de l'irréalité ».

² Riegel, M. Pellat, J.-C. et Rioul, R. (1994), p. 317.

³ Cette ambiguïté est aussi soulignée par les auteurs de la *Grammaire du français classique et moderne* : « le français ne possède pas de moyen grammatical qui permette de distinguer dans ces mêmes systèmes si l'hypothèse est probable ou improbable, si on la juge réalisable ou si elle irréalisable de nature » (1991 : 639).

⁴ Pour faire face à cette difficulté, nous rejoignons la position de Hobæk Haff (1990) exposée dans son article sur les constructions hypothétiques en français moderne. Cette investigation apporte des explications bien intéressantes. L'auteur revient sur les phrases qui peuvent se prêter à plusieurs interprétations. Il signale que certains éléments contextuels peuvent être décisifs pour lever l'ambiguïté. En effet, dans « *si elle était là demain, nous serions sauvés* », l'insertion d'un adverbe de temps « *demain* », exprimant explicitement le futur permet d'orienter l'interprétation vers le potentiel puisqu'il permet à l'imparfait de traduire un fait possible dans l'avenir ou impossible dans le présent. De même, dans « *si elle venait, elle aurait une surprise* » qui marque le potentiel. Il s'agit d'une hypothèse portant nécessairement sur l'avenir. C'est le verbe « *venait* », exprimant l'aspect perfectif, qui exclut la lecture irréaliste. Dans l'ensemble, si l'on examine le rôle du contexte dans la détermination des valeurs qui apparaissent dans ce type de tours hypothétiques, il est à constater que certains facteurs, apparemment hétérogènes, tels que la présence du verbe *venir* ou l'insertion d'un circonstant de temps conduisent à retenir la valeur de potentiel.

de l'énonciation, que le procès n'est pas présentement réalisable dans le monde réel, ou qu'il ne s'est pas réalisé »¹.

Au contraire, le système hypothétique, comme en (10), où le plus-que-parfait employé après *si* est associé au conditionnel passé, ne suscite qu'une unique interprétation possible : la subordonnée s'interprète comme un fait non réalisé et non réalisable. Une telle lecture est essentiellement due à la combinaison temporelle : exprimer une hypothèse revient nécessairement à imaginer une situation distincte de la réalité, voire construire une fiction. Pour ce faire, les auteurs associent le plus-que-parfait au conditionnel passé dans les constructions hypothétiques en *si*. Autrement, l'interprétation s'oriente vers le potentiel. Autrement dit, « Napoléon n'a pas gagné la bataille de Waterloo » et « Napoléon ne gagnera pas la bataille de Waterloo ». Cette hypothèse en *si* exprime une situation qui, non seulement ne s'est pas réalisée, mais correspond précisément à l'inverse de ce qui s'est réalisé. Absolument abstraite, cette hypothèse désigne un événement coupé de toute durée. De plus, le conditionnel n'ancre le procès « Louis XVIII remonte sur le trône » dans aucune époque. Le temps est en quelque sorte suspendu. Ce fonctionnement décrit typiquement s'applique à un irréel absolu. C'est ainsi que les propositions insérées dans les hypothétiques irréelles ne renvoient qu'à des états de choses vrais dans des mondes imaginaires. En résumé, il faut mentionner qu'il semble y avoir un consensus concernant ce tour de corrélation hypothétique puisqu'il s'agit toujours d'une seule et unique interprétation, à savoir l'irréel du passé. En termes plus précis, il s'agit toujours d'une hypothèse irréelle² correspondant à la fictionalité au sens strict.

3_2_ L'interrogatif/exclamatif

Nous remarquons que les grammairiens consultés sont d'accord pour souligner que la conjonction *si* est le seul marqueur qui introduit l'interrogative et l'exclamative indirectes. Toutefois, rares sont les grammaires qui présentent une étude « satisfaisante » du fonctionnement interrogatif/exclamatif de la conjonction *si*. Par exemple, nous ne trouvons, dans la *Grammaire Larousse du français contemporain* (1989), aucune description concernant le *si* exclamatif. Pareillement, la *Grammaire du*

¹ Riegel, M. Pellat J.-C. et Rioul, R. (1994), p. 318.

² La position des auteurs de la *Grammaire du français classique et moderne* rejoint celle des auteurs de la *Grammaire méthodique du français* (1994). En effet, ils signalent clairement « que l'hypothèse soit formulée positivement ou négativement, elle a toujours une valeur d'irréel » (1991 : 643).

français classique et moderne (1991) se contente de proposer un traitement global de l'interrogative indirecte sans un moindre signal concernant l'exclamative indirecte.

Par ailleurs, les auteurs de la *Grammaire de la Phrase Française* (1993) se servent du terme « connecteur » pour désigner le marqueur unique de la proposition subordonnée dénommée percontative. Une telle appellation — percontative — désigne, comme nous l'avons déjà noté, à la fois la marque de l'interrogative indirecte et celle de l'exclamative indirecte. Selon Le Goffic, le connecteur *si* se singularise par deux spécificités : il n'assume aucune fonction dans la sous-phrase. De plus, il ne peut pas avoir de fonction anaphorique puisqu'il ne reprend aucun élément antérieur dans le discours. En effet, *si* peut introduire deux types de percontatives. Ceci est observable dans les exemples suivants :

(1) Paul se demande *s'il* va réussir (1993 : 44)

(2) *Si* c'est gentil ! (1993 : 121)

Il est évident que les propriétés syntactico-sémantiques de l'interrogative diffèrent de l'exclamative. L'analyse proposée par Le Goffic est certes minutieuse parce qu'elle permet clairement de différencier les deux groupes : « dans son emploi percontatif, *si* pose la question de la vérité de la proposition en termes de choix « oui/non » [alors que le] *si* exclamatif y ajoute un parcours sur le haut degré, avec des prédicats gradables »¹. En effet, Dans le premier exemple, *si* introduit une sous-phrase enchâssée dépendant du verbe de la proposition principale. Il s'agit d'une question formulée indirectement dans laquelle *si* parcourt les mêmes valeurs de « *oui* » et de « *non* ». Dans le deuxième exemple, *si* introduit une percontative exclamative. Dans un tel emploi, la *Grammaire de la Phrase Française* (1993) le présente comme un adverbe de degré, substituable en « *comme* », portant sur l'adjectif et exprimant le haut degré que véhicule l'adjectif « gentil ».

À la différence de la *Grammaire de la Phrase Française* (1993), les auteurs de la *Grammaire méthodique du français* (1994) choisissent d'aborder l'emploi interrogatif et l'emploi exclamatif de la conjonction *si* séparément, parce que, selon eux, chaque emploi se singularise par son propre développement. En effet, *si* est le seul marqueur qui introduit l'interrogative indirecte totale. Celle-ci apparaît, d'un point de vue syntaxique, sous la forme d'une subordonnée complétive, l'interrogation étant rattachée

¹ Le Goffic, P. (1993), p. 406-407.

à un support. Ce support est le verbe de connaissance « savoir ». Tel est le cas dans l'exemple suivant où le savoir évoqué n'est ni posé ni décrit.

(3) L'examineur sait très vite *si* le candidat est sérieux (1994 : 499)

Les auteurs de la *Grammaire méthodique du français* (1994) soulignent que l'exclamative indirecte, tout comme dans l'interrogation indirecte, ne peut être introduite que par le terme *si*. Toutefois, *si* peut figurer dans une structure¹ exclamative avec une phrase incomplète :

(4) *S'il* faisait beau ! (1994 : 403)

Cette proposition est interprétable comme une exclamative subordonnée sans principale. Cette construction est prototypique parce qu'elle présente sans doute les traits caractéristiques² des exclamatives. Tout d'abord, le fonctionnement exclamatif est confirmé par la ponctuation : elle est accompagnée d'un point d'exclamation. En outre, il s'explique par le choix d'un lexique chargé du sens. L'interprétation exclamative est notamment déclenchée par le caractère foncièrement incomplet de l'énoncé. Une phrase incomplète est, par définition, une phrase complexe dont la principale n'est pas formulée et renverrait éventuellement à la description de ce qui est exprimé dans la subordonnée. En effet, cette structure incomplète fonctionne en suscitant une attente. Elle provoque l'attente de la proposition principale qui reste implicite et que le lecteur peut reconstruire en contexte. Ainsi, le contenu de l'exclamative semble être présupposé. Le locuteur laisse ce contenu à l'imagination de son destinataire afin d'exprimer le haut degré. Ce degré extrême, échappant à toute expression, cède le pas à « une phrase tronquée qui implique, par sa forme ouverte, ce degré extrême³ »⁴. En ce sens, l'exclamative est, par son contenu, analogue à la phrase énonciative. Elle apporte

¹ Riegel, Pellat et Rioul distinguent, de par la structure exclamative avec phrase tronquée, quatre autres structures exclamatives : l'exclamation marquée par l'intonation seule « *je serais celui-là !* », l'exclamation avec inversion du sujet « *est-il bête !* », l'exclamation avec des mots exclamatifs « *combien la nuit est profonde !* » et les structures exclamatives préférentielles « *c'est maintenant que tu dis !* » (1994 : 403-404-405).

² À ce sujet, nous recourons à l'analyse de Noailly (2005). Compte tenu de la similitude des structures syntaxiques mises en œuvre entre l'interrogation et l'exclamation, celle-ci signale que le sens de la proposition en *si* n'est pas noté d'avance comme interrogatif ou exclamatif. Il faut donc tenir compte du rôle du contexte. En effet, l'auteur souligne que le trait distinctif de l'exclamative reste celui du choix d'un lexique chargé de sens. Autrement dit, le fonctionnement exclamatif se justifie par l'emploi d'éléments de nature gradable. Tel est le cas de la phrase suivante : « *regarde si c'est beau !* » où l'exclamation porte sur l'adjectif évaluatif « *beau* ».

³ Cette définition rejoint celle proposée par Milner qui associe la valeur sémantique de l'exclamation à l'expression d'un degré extrême. En effet, il a écrit : « toute phrase que l'on désigne de ce nom [exclamative] implique l'expression d'un haut degré » (1978 : 253).

⁴ Riegel, M. Pellat, J.-C. et Rioul, R. (1994), p. 402.

une information mais elle y ajoute une connotation affective. Elle n'est pas objective car elle inclut les sentiments du locuteur, manifestés avec une force particulière.

3_3_ Conditionnelle ou interrogative

Certains emplois du mot *si* recouvrent une classe floue d'effets interprétatifs, en plus qu'ils ne sont pas considérés comme stabilisés ou acquis. Quelques constructions en *si* sont en effet sujettes à différentes discussions parce qu'elles se prêtent à des interprétations distinctes. Il s'agit, en particulier, d'examiner la frontière entre la condition et l'interrogation. Nous évoquons essentiellement les énoncés introduits par *si* qui balancent entre le conditionnel et l'interrogatif.

Il est question dans les lignes qui suivent des emplois qui sont à cheval sur les deux catégories. Autrement dit, il est question des emplois qui sont situés à l'intermédiaire des emplois hypothétiques et non hypothétiques. Cette problématique est essentiellement signalée par Le Goffic (1993) qui postule que *si* est proche de la forme de base *qu-* parce qu'elle permet d'intégrer syntaxiquement les complétives et les circonstancielles. En effet, dans la *Grammaire de la Phrase Française* (1993), il est signalé que quelques structures en *si* sont lieu de confusion. Il s'agit des constructions en *si*, dans lesquelles P1 est reprise par un anaphorique dans P2, où l'intégrative et la percontative ne sont pas nettement différenciées. Tel est le cas dans l'exemple suivant :

(1) *Si* vous réussissez, c'est formidable ! (1993 : 409)

Dans cet exemple, la proposition introduite par *si* « vous réussissez » est reprise dans P2 par le pronom démonstratif *ce*. À première vue, il s'agit d'un tour intégratif. Toutefois, Le Goffic souligne que la reprise anaphorique, rappelant l'opération linguistique de mise en relief, permet de thématiser la proposition P1. C'est donc cette reprise qui oriente l'interprétation vers le percontatif. Dans le même ordre d'idées, l'auteur cité montre que la postposition de la proposition P1 introduite par *si* peut amener, sans difficultés, vers la lecture percontative. C'est notamment la présence de la structure « *c'est ... si* » — caractéristique de l'emploi percontatif — qui permet de faciliter une telle interprétation et de lever la similitude¹ entre la conditionnelle et l'interrogative.

¹ La similitude entre interrogatives et conditionnelles est connue et signalée depuis longtemps. Nous pouvons citer à ce sujet l'article de Delaveau « Questions sur l'analyse de « *Si* » » dans lequel il expose

Il convient d'ajouter que cette problématique est également soulevée par Achard-Bayle (2007) dans son article sur la polyvalence du terme *si* où il a essayé de confronter les *si* P adverbiales et les *si* P percontatives. En effet, ce linguiste procède à l'examen de la zone floue où se rejoignent condition et interrogation. Cette ambiguïté est due, selon lui, au fait que le mot *si* a un caractère polyvalent : hypothétique et interrogatif. Son point de départ était de prendre en compte la fonction logique selon laquelle les propositions P et Q corrélées à *si* peuvent former un ensemble de « vérité à vérifier ». C'est ce qui lui a permis d'aborder le problème de la polysémie de *si* conditionnel et la polyfonctionnalité de *si* (complétif et circonstanciel). Il signale que *si* a une double valeur : premièrement, une valeur logico-sémantique selon laquelle P a une valeur potentiellement vraie ; deuxièmement, une valeur discursive selon laquelle le locuteur principal reprend, sous forme d'une conditionnelle, l'assertion d'un locuteur secondaire.

Dans l'ensemble, Achard-Bayle, tout en partant de sa propre définition de l'hypothèse comme « une réponse possible, ou encore, discursivement et dialogiquement parlant, une suite possible donnée à la question »¹, constate que la construction *si* P peut jouer un rôle proche de celui de la question tout en laissant la valeur de vérité en suspens. C'est cette confusion entre les emplois hypothétiques et les emplois interrogatifs qui a amené Achard-Bayle de parler de « monstres linguistiques » pour qualifier les zones floues dans les constructions en *si* P.

3_4_ L'emploi adverbial

3_4_1_ Propriétés de l'adverbe

L'adverbe est, par définition, un mot invariable qui est joint à un autre mot pour en modifier le sens. Une telle définition est admise par la quasi-totalité des grammairiens : « l'adverbe est un mot invariable dont le rôle est d'apporter un élément complémentaire à : un verbe ; un adjectif ; un adverbe ; un groupe de mots ou une

quelques critères pour les différencier : 1) les conditionnelles s'apparentent aux groupes prépositionnels et à certains adverbes, alors que les interrogatives fonctionnent, tout comme les groupes nominaux, comme compléments du verbe, 2) les conditionnelles admettent le clivage en « *c'est ... que* », bien que les interrogatives n'acceptent que la construction pseudo-clivée en « *ce que ... c'est* », 3) la pronominalisation est possible avec la conditionnelle, alors qu'elle est exclue dans l'interrogative indirecte (1980 : 9-10).

¹ Achard-Bayle, G. (2007), p. 24.

proposition »¹, pour reprendre les propos des auteurs de la *Grammaire Larousse du français contemporain* (1989). De plus, Chevalier, Blanche-Benveniste, Arrivé et Peytard signalent que l’adverbe, qui peut se présenter sous différentes formes, peut assumer des fonctions syntaxiques très variées, celles du substantif, celles de l’adjectif et celles du complément d’une phrase entière. Quant au classement sémantique, les grammairiens cités ont étudié les adverbes en les répertoriant par sens et en distinguant, par conséquent, adverbes de temps, adverbes de lieu, adverbes de manière, etc. Compte tenu de cette répartition, le *si* qui nous intéresse peut figurer dans la catégorie des adverbes d’intensité ainsi que dans celle des adverbes d’affirmation.

Dans la ligne de la *Grammaire Larousse du français contemporain* (1989), les auteurs de la *Grammaire du français classique et moderne* (1991) considèrent l’adverbe comme mot invariable qui diffère de la préposition et de la conjonction par le fait qu’il assume une fonction dans la phrase. En effet, l’adverbe peut être un prédicat, un sujet, une épithète, un attribut, un complément déterminatif, etc. Toutefois, Wagner et Pinchon adoptent un classement différent de celui proposé par Chevalier, Blanche-Benveniste, Arrivé et Peytard (1989). Ainsi, ces grammairiens regroupent les adverbes en trois grandes classes. La première classe est réservée aux adverbes de négation (*ne...pas, ne...jamais, etc.*), de quantité (*peu, assez, beaucoup, etc.*), d’intensité (*comme, combien, autant, etc.*) et de manière (*bien, comme, etc.*). La deuxième classe est consacrée aux adverbes circonstanciels (*aujourd’hui, demain, ici, là, etc.*) et aux adverbes d’opinion (*oui, probablement, vraisemblablement, etc.*). Quant à la troisième classe, elle est consacrée aux adverbes de liaison (*en effet, par conséquent, cependant, etc.*) et aux adverbes de comparaison (*aussi, comme, de même, etc.*). Le *si*, qui nous occupe, trouve place dans la première classe en tant que adverbe d’intensité et dans la deuxième classe en tant que adverbe d’opinion.

À la différence de la *Grammaire Larousse du français contemporain* (1989) évoquée ci-dessus, dans la *Grammaire méthodique du français* (1994), l’adverbe est défini par trois critères fondamentaux : « l’invariabilité, le caractère généralement facultatif et la dépendance d’un autre élément de la phrase »². Les auteurs de cette

¹ Chevalier, J.-C. Blanche-Benveniste, C. Arrivé M. et Peytard, J. (1989), p. 414.

² Riegel, M. Pellat, J.-C. et Rioul, R. (1994), p. 375.

grammaire, tout en rejetant la typologie des grammaires scolaires¹ qui est celle de la *Grammaire Larousse du français contemporain* (1989), proposent systématiquement deux types de classement des adverbes. D'un point de vue syntaxique, tout en se fondant sur les constructions de l'adverbe, ils en distinguent quatre catégories. La première catégorie est celle des adverbes qui fonctionnent comme « équivalents d'une phrase ou d'une proposition » (*oui, non, certainement, doucement, etc.*). La deuxième catégorie est celle des adverbes fonctionnant comme compléments circonstanciels (*aujourd'hui, franchement, heureusement, etc.*). La troisième catégorie concerne les éléments qui fonctionnent comme introducteurs de phrase (*comme, où, quand, comment, pourquoi, etc.*). Quant à la quatrième catégorie, elle est consacrée aux adverbes qui peuvent dépendre d'un autre constituant de la phrase (*soigneusement, juste, moins, assez, etc.*).

Le *si* qui nous occupe ici se singularise par la spécificité de pouvoir entrer dans plus d'une construction. Il peut figurer dans la catégorie des adverbes fonctionnant comme les « équivalents d'une phrase ». De plus, il peut prendre place dans la catégorie des adverbes qui dépendent « d'un autre constituant de la phrase par rapport auquel se déterminent sa place, ses compatibilités sémantiques et éventuellement sa mobilité »² selon les expressions de Riegel, Pellat et Rioul. Sur le plan sémantique, ils proposent une classification des principaux emplois³ des adverbes. En fonction de ce classement, le *si* auquel nous nous intéressons peut être caractérisé par les spécificités de l'indication de degré.

En résumé, compte tenu de l'analyse proposée par les grammairiens évoqués ci-dessus, le *si*, objet principal de notre recherche, a la particularité, dans son emploi adverbial, de figurer dans deux catégories différents : celle des adverbes d'affirmation et celle des adverbes d'intensité.

¹ Selon les auteurs de la *Grammaire méthodique du français*, les grammaires scolaires adoptent le classement suivant : « adverbes de temps, de lieu, de manière, de quantité, d'affirmation, de négation, d'interrogation, etc. » (1994 : 375).

² Riegel, M. Pellat, J.-C. et Rioul, R. (1994), p. 376-377.

³ De par l'emploi mentionné, nous trouvons également les emplois dénotant la « modification d'une expression quantifiée », la « modification d'un procès verbal », la « modification d'un rapport de catégorisation », la « modification globale de la phrase ou de l'énoncé » et la « marque d'une propriété globale de la phrase » (1994 : 478-479-480).

3_4_2_ L'adverbe affirmatif

Généralement, les *si* en affirmation affective sont des appréciations portées sur des faits connus, des réponses à des questions implicites affectées du signe opposé à ce qu'elles expriment. Ce sont des marqueurs dits assertifs dans la mesure où leur fonction est d'indiquer l'opinion affirmative qu'un quelconque locuteur a de la valeur de vérité de la proposition formulée. Plus précisément, il s'agit d'un type de marqueurs dont le sens peut se rattacher à l'idée de certitude ou peut exprimer un jugement d'affirmation sur une vérité ressentie par le locuteur comme une certitude. Autrement dit, ce type de marqueurs est utilisé pour certifier qu'une chose a été dite ou qu'elle s'est bien passée comme cela.

D'ailleurs, dans la *Grammaire du français classique et moderne* (1991), le terme *si* est conçu comme adverbe, à valeur prédicative, utilisé par un quelconque locuteur pour exprimer une opinion ou pour formuler un jugement concernant le contenu d'un thème donné. D'un point de vue syntaxique, cet adverbe est perçu par les grammairiens comme l'un des termes — au même titre que les mots *oui* et *non* — qui véhiculent un contenu propositionnel. Chevalier, Blanche-Benveniste, Arrivé et Peytard considèrent ainsi que « *oui* et *si* constituent une proposition en réponse respectivement à une question sous la forme positive ou négative »¹. Dans cet emploi, l'adverbe *si* peut, dans certains cas, s'employer seul comme il peut être, dans d'autres cas, renforcé par l'adverbe *oui*. Pour plus de commodité, nous reprenons deux exemples illustratifs :

(1) Vous ne l'aviez donc pas vu ?
_ *Si* ! (1991 : 447)

(2) As-tu lu cet article ?
_ *Si oui*, fais m'en un résumé (1994 : 376)

Autant d'appellations sont en usage pour désigner le *si* employé dans les exemples ci-dessus. Qu'il soit dénommé adverbe d'affirmation, adverbe d'opinion, « mot-phrase » ou encore « pro-phrase », nous sommes en présence d'un *si* qui est apte à formuler à lui seul un énoncé. Ce morphème se distingue par le fait qu'il n'est pas soumis à des contraintes de sélection imposées par un terme particulier de la phrase : verbe ou adjectif. Contrairement aux adverbes modifiant un seul élément de la phrase, l'adverbe *si* n'est complément d'aucun mot en particulier. Dans l'ensemble, cet adverbe

¹ Chevalier, J.-C. Blanche-Benveniste, C. Arrivé, M. et Peytard, J. (1989), p. 426.

peut donc constituer à lui seul une réponse à une question totale. C'est ainsi qu'il est l'équivalent d'une proposition ou d'une phrase complète.

En somme, le marqueur *si* dans son emploi affirmatif fait partie, avec les adverbes « *oui* » et « *non* », d'un système grammatical à trois termes qui fonctionnent en alternance à la suite d'une proposition positive ou négative. Ces termes ont une commune fonction : ils peuvent servir à approuver ou à désapprouver le contenu de la proposition en question. Tel qu'il est présenté par les auteurs de la *Grammaire méthodique du français*, ces termes désignent *a priori* des « marqueurs des actes¹ illocutoires de l'acquiescement et de la dénégation »². Il convient de mentionner par ailleurs que ce système, dont *non*, *oui* et *si* sont les principaux marqueurs, opère sur le mode indicatif. Autrement dit, à l'affirmation que « tout est accompli », l'interlocuteur peut confirmer en répondant par *oui*³ ou par *si*. Il peut contester en répondant par *non* et penser, dans ce cas précis, qu'au fond rien n'est accompli.

3_4_3_ L'adverbe intensif

L'intensité, en tant que catégorie sémantique, permet d'exprimer les rapports éventuellement quantitatifs⁴ ou qualitatifs entre les éléments. Ces rapports peuvent prendre place à l'intérieur d'un même énoncé, ou d'une façon plus large, se situer dans un même univers de discours. L'expression de l'intensité est un phénomène linguistique

¹ Rata (1995) propose une étude portant sur les pro-phrases *si*, *oui* et *non*. Ces termes sont conçus, à l'instar de Riegel, Pellat et Rioul (1994), comme marqueurs d'actes illocutoires dont la fonction est de représenter une phrase entière. L'auteur regroupe ces marqueurs en deux catégories : 1) substituts pro-phrase affirmatifs dans lesquels sont placés *oui* qui apparaît dans « les confirmations d'une phrase formulée affirmativement » et *si* qui se présente comme « le substitut d'une phrase formulée négativement » (1995 : 245), 2) substituts pro-phrase négatifs : *non*, *point*, *rien*, *guère*, *aucunement*, *jamais*, *nullement*, *nulle part*, etc. Quant à l'emploi du marqueur *si*, Rata signale qu'il peut assumer diverses fonctions telles que réfuter le contenu propositionnel d'un énoncé antérieur, jouer le rôle d'une proposition indépendante lorsqu'il est précédé de *que*, reprendre un contenu propositionnel réfuté, etc. Dans un tel emploi, *si* peut apparaître dans maintes structures : il peut être répété « *si ! si !* », il peut être renforcé par la conjonction adversative *mais*, par le modalisateur *bien sûr*, par l'interjection *oh*, par des séquences lexicalisées « Ah par exemple *si !* », etc.

² Riegel, M. Pellet, J.-C. et Rioul, R. (1994), p. 376.

³ Le rapprochement entre *oui* et *si* est aussi confirmé par Plantin (1982). Dans son article sur le fonctionnement des pro-phrases *si*, *oui* et *non* dans des situations de dialogue, ce linguiste signale que *si* peut constituer une variante « contextuelle » de *oui* notamment dans le cas des propositions interrogatives.

⁴ Concernant le rapport entre intensité et quantité, nous évoquons la position de Gaatone (2007). Dans sa contribution sur les marqueurs d'intensité, cet auteur signale la séparation entre l'intensité caractérisant « les états et les propriétés » et la quantité désignant « les événements et les objets ». En termes plus concrets, il répartit les marqueurs de degré en trois sous-catégories : 1) adverbes exprimant tant la quantité tant l'intensité (*assez*, *beaucoup*, *peu*, *tellement*, *énormément*, *suffisamment*, *excessivement*, etc.), 2) adverbes uniquement quantitatifs (*nombre*, *quantité*, *force*, etc.), 3) adverbes uniquement intensifs (*si*, *aussi*, *très*).

reconnu par bon nombre de chercheurs. L'analyse proposée par Romero (2004, 2005 et 2007) sur l'intensité¹ se présente, dans la littérature linguistique, parmi les configurations les plus exhaustives concernant le phénomène en question. En effet, cette linguiste, partant de la constatation que la notion d'intensité ne recouvre pas un consensus concernant sa définition, postule que « l'intensité d'un phénomène X résulte de l'appréhension de l'écart (ou de la différence) entre deux états x1 et x2 relatifs à ce phénomène »². Elle ajoute, de plus, que « cet écart constitue à la fois un contraste et une quantité »³. Telle qu'elle est ainsi définie, l'intensité ne modifie pas le sens propre du mot, mais elle modifie sa « distance » par rapport à un état neutre. Elle est donc conçue comme une tension fondée sur la différence entre deux états distincts tout en référant à l'idée d'une gamme ou d'une échelle. Il est à noter ici que la notion d'échelle est définie comme « un ensemble d'éléments totalement ordonnés dont un plus petit »⁴. Autrement dit, il s'agit d'un ensemble infini d'éléments organisés du plus petit vers le plus grand. En cas concret, l'intensité exprime le degré ou bien la position concrète de la qualité sur l'échelle de tous ses degrés possibles. En somme, la notion d'intensité peut être interprétée comme le moyen de quantification en tant que détermination du degré de la qualité. En conclusion, l'intensité est un effet textuel, et non une forme marquée en langue, c'est ce vers quoi tend l'écriture.

Cependant, ce phénomène n'a pas reçu toute l'attention méritée de la part des grammairiens. Exploré de manière insuffisante, l'intensité est globalement traitée dans les chapitres qui concernent par exemple les problèmes de l'accord des adjectifs. C'est essentiellement par le biais des adverbes d'intensité que cette notion est traitée. Ceci peut se justifier par le fait que les adverbes « évoquent le degré plus au moins haut qu'atteint une qualité, un état, un sentiment, etc. »⁵, selon les expressions des auteurs de la *Grammaire du français classique et moderne*.

¹ La contribution de Camelin sur la notion d'intensité constitue un aperçu historique sur ce concept. En effet, les adjectifs « intense » et « intensif » sont apparus dans les textes français au XVII^{ème} siècle. Ils sont utilisés en particulier en philosophie au sens de « dépassant la mesure ordinaire ». Mais, c'est au XVIII^{ème} siècle que le substantif « intensité », d'origine latine, est apparu dans les dictionnaires. Ce concept est employé notamment dans les textes scientifiques pour désigner le sens de « degré d'énergie, de force de puissance ». En outre, l'auteur indique que la notion d'intensité, qui ne relève ni de la grammaire ni de la rhétorique, peut s'appliquer, au fil du temps, à plusieurs domaines tels que l'esthétique, le langage, la science physique, la musique, les sensations, etc. (2011 : 10-12).

² Romero, C. (2007), p. 58.

³ Romero, C. (2005), p. 74.

⁴ Ibid. p. 73.

⁵ Wagner, R. L. et Pinchon, J. (1991), p. 437.

Mais, la *Grammaire méthodique du français* (1994) fait figure d'exception. Les auteurs de cette grammaire présentent une approche actuelle du phénomène de l'intensité. L'examen du phénomène en question s'effectue à travers des degrés d'intensité en articulant son étude autour de la notion d'échelle. En effet, suivant une progression qui va du plus faible au plus fort, Riegel, Pellat et Rioul distinguent trois degrés inhérents à l'expression de ce phénomène, à savoir l'intensité « faible », l'intensité « moyenne » et l'intensité « élevée ».

Divers sont les marqueurs¹ qui permettent d'exprimer les degrés évoqués. Faisant partie de la catégorie des adverbes d'intensité usuels, *si*, dans son usage courant, évoque naturellement le haut degré. Dans cet emploi, *si*² se combine généralement avec un adjectif ou un adverbe. Comme le montrent les exemples suivants :

(1) L'hiver a été *si* rude que l'eau de la rivière a gelé (1994 : 363)

(2) Rien n'est *si* dangereux qu'un ignorant ami (1994 : 365)

À première vue, ces exemples doivent être mis en parallèle parce qu'ils comportent chacun un adjectif précédé de l'adverbe *si*. Celui-ci est considéré comme un adverbe intensif dit standard. En effet, dans (1), l'adverbe *si* entre dans une construction corrélatrice. Lié à l'adjectif « *rude* », *si* marque une intensité qui dépasse la norme. Dans un tel emploi, il est employé en corrélation avec une subordonnée consécutive qui exprime la conséquence, mais également pour « justifier une évaluation marquant le degré élevé d'une qualité ou l'intensité d'un procès »³. Il suffit en effet d'ajouter une consécutive à cette phrase pour combler le vide laissé par cette indéfinition. C'est ainsi que Riegel, Pellat et Rioul postulent que les phrases contenant ce *si* d'intensité doivent être interprétées comme des constructions tronquées destinées à être complétées par des consécutives en *que*.

Au contraire, dans l'exemple (2), *si* est associé à l'adjectif « *dangereux* ». Dans cet emploi, *si* se rencontre dans une structure comparative qui nous oriente pareillement vers le haut degré. Il est devenu probablement intensif par une stratégie argumentative

¹ Riegel, Pellat et Rioul relèvent divers moyens linguistiques servant à marquer l'intensité élevée : les adverbes, les préfixes et suffixes, le sens même des adjectifs, quelques expressions idiomatiques compléments de l'adjectif, la répétition sans pause et la phrase exclamative sans marque spéciale (1994 : 362-363-364).

² Les auteurs de la *Grammaire Larousse du français contemporain* signalent que l'intensif *si* peut compléter un participe quand ce dernier perd sa valeur verbale, comme dans « il était *si* aimé ». Il est également employé dans les locutions verbales telles que « j'ai *si* soif, *si* faim, etc. » (1989 : 423).

³ Riegel, M. Pellat, J.-C. et Rioul, R. (1994), p. 516.

qui suppose que l'on compare habituellement une chose à une autre considérée implicitement comme très élevée. Figurant dans un contexte négatif¹, l'adverbe *si* est en mesure de véhiculer une valeur intensifiante. Dans un tel emploi, il est admis que cet adverbe intensif peut se substituer² à « *aussi* », comparatif d'égalité. La parenté d'emploi entre les deux marqueurs *si* et *aussi* est d'ailleurs soulignée dans la *Grammaire Larousse du français contemporain* (1989) ainsi que dans la *Grammaire méthodique du français* (1994).

Il résulte de ce qui vient d'être dit que les grammairiens, pour décrire le fonctionnement du mot *si*, procèdent à une classification des différents emplois du mot en question, classement essentiellement d'ordre syntaxique et sémantique. Néanmoins, il semble que les études consultées ne rendent pas compte de tous les emplois de ce terme. Face à l'insuffisance de la grammaire traditionnelle dans l'analyse « satisfaisante » du fonctionnement du mot *si*, il nous paraît donc nécessaire de recourir à d'autres investigations.

Ce faisant, nous évoquons l'analyse proposée par Muller (1996) qui porte exclusivement sur le phénomène de la subordination. Cette étude vient compléter certains fonctionnements passés sous silence par les grammaires françaises. L'intérêt principal est que cet auteur procède à l'examen d'un champ très vaste de structures en *si* qui échappent au classement adopté par les grammairiens en conditionnelle/hypothétique et interrogative/exclamative.

4_ La typologie de Muller (1996)

La subordination en français. Le schème corrélatif (1996a) est un ouvrage³ intéressant et d'une grande portée dans la mesure où il met en avant une exploration singulière de la notion de subordination. L'apport original de ce livre réside dans le fait

¹ L'adverbe *si* peut se substituer à *aussi* dans un contexte interrogatif. Tel est l'exemple de cette phrase : « est-il vraiment *si* méchant que ça ? » (1994 : 365) dans laquelle la comparaison est réalisée au moyen du démonstratif neutre *ça* qui réfère à quelque chose de négatif que le locuteur ne souhaite pas posséder à un degré aussi élevé.

² Noailly (1998) précise que *aussi* peut remplacer *si*, dans ce cas de figure, parce que l'adjectif sur lequel porte l'adverbe *si* se trouve en position d'attribut du sujet. Tel est le cas des exemples de Riegel, Pellat et Rioul (1994).

³ À cela s'ajoutent bon nombre d'articles : 1) Muller, C. (1996b) « À propos de *que* comparatif », 2) Muller, C. (1996c) « Economie des marques dans la conjonction comparative du français et dans la construction de la subordonnée comparative », 3) Muller, C. (2001) « Sémantique de la subordination : l'interrogation indirecte », dans lesquels il aborde des problématiques en rapport direct avec notre recherche ayant comme objet principal le terme *si*.

qu'il explore le champ des subordonnées qui échappent aux schémas traditionnels de relative ou conjonctive, complétive ou circonstancielle.

La pertinence de l'analyse de Muller dépasse largement les descriptions proposées par les grammaires françaises que nous venons d'exposer ci-dessus. En effet, l'auteur souligne que les comparatives, les consécutives, les concessives extensionnelles, les relatives indépendantes et les interrogatives, malgré leur organisation syntagmatique différente, se présentent comme des vestiges du système corrélatif.

Muller vise à montrer l'intérêt de ne pas adopter quelques compromis théoriques et terminologiques hérités de la grammaire traditionnelle à partir de l'étude détaillée de quelques marques vides qui se trouvent constamment dans ces constructions. C'est essentiellement le mot *si* qui occupe une position notable dans les pensées de Muller dans la mesure où ce terme « présent dans toutes les constructions, est évidemment le plus intrigant »¹. Adoptant ainsi une démarche descriptive des relations syntaxiques des constructions évoquées ci-dessus, l'auteur organise son ouvrage en cinq chapitres dans lesquels le recensement et le classement détaillé des contextes de *si* constituent, à nos yeux, un travail très utile. Utile parce que cette étude a essayé de rendre compte, en général, de quelques faits non perçus par la grammaire traditionnelle et, en particulier, des emplois souvent marginalisés du mot *si*. Il s'agit, par essence, des emplois considérés comme non hypothétiques, à savoir comparatif, consécutif, concessif, etc. Sémantiquement, aucune confusion n'est possible entre ces emplois et ceux dénotant la valeur hypothétique malgré la similitude syntaxique entre eux.

Suivant le fil conducteur adopté dans le traitement des subordonnées, l'auteur de *La subordination en français. Le schème corrélatif* (1996a) a pu relever plusieurs *si* certifiant le caractère polyfonctionnel et polysémique de ce terme. Nous allons revenir, à chacun d'eux, dans les pages qui suivent.

4_1_ Le *si* comparatif

Par définition, la comparaison désigne un procédé qui consiste à établir, au moyen d'une construction linguistique, un rapport entre deux éléments. Il s'agit en fait de rapprocher un fait d'un autre pour en souligner soit la similitude soit la différence.

¹ Muller, C. (1996a), p. 242.

Dans le troisième chapitre, intitulé « les comparatives : entre relativation et évaluation », Muller indique que les constructions comparatives sont d'une extrême diversité. Il en distingue quatre catégories¹. Mais, il faut noter que Muller s'est essentiellement penché sur la similitude entre relatives et comparatives. Cette parenté s'explique, d'un point de vue syntaxique, par la mise en œuvre dans les structures comparatives du schéma de la relativation. D'ailleurs, la présence dans les comparatives d'un « élément vide constitutif de leur construction comme subordonnée »² suffit pour les rapprocher des relatives.

(1) Pierre est *aussi* grand que Paul l'est (1996a : 93)

Le comparatif d'égalité se manifeste, comme dans l'exemple (1), par l'adverbe *aussi* antéposé à l'adjectif « *grand* ». Muller se sert de cet exemple pour mentionner que le français a eu recours à l'un des mots *aussi* ou *autant* devant un adjectif en corrélation avec le subordonnant *que* pour formuler une construction comparative d'égalité tout proche de la relative³. Dans le même ordre d'idées, Muller souligne que le terme *si* peut introduire une comparative d'égalité. Il est en mesure dans cet emploi de corrélérer intensité et comparaison. Cet emploi est observable dans l'exemple suivant :

(2) Il n'est pas *si* riche qu'on le dit (1996a : 111)

À première vue, la structure représentée dans cette phrase est pareille à celle du premier exemple puisqu'elle se présente sous la forme d'une construction comparative introduite cette fois-ci par le marqueur *si*. Il s'agit de l'adverbe de comparaison *si*, qui prend la signification de « à un tel degré ». Cet introducteur est défini sémantiquement, selon les expressions de Muller, comme un « évaluateur » dans la mesure où il exprime une « évaluation de degré, même si elle reste indéterminée »⁴. Compte tenu de cette définition, nous obtenons la phrase : « il n'est pas riche à un tel degré ». Cependant, nous sommes en présence d'une proposition formée autour de l'adjectif « *riche* » dans laquelle est insérée la négation en « *ne ... pas* ». Muller postule que, dans un tel emploi,

¹ En se basant sur le mode de formation des comparatives sur le modèle des relatives, Muller relève les constructions comparatives suivantes : 1) les comparatives d'égalité (*si, aussi, tant, autant*), d'inégalité (*plus, moins*), d'identité (*tel*), d'altérité (*autre, ailleurs*) et les constructions en *comme* 2) les constructions rapprochant ou opposant deux phrases (*ainsi que, selon que, plutôt que*), 3) les constructions avec *le même que, pareil que, différemment que*, 4) les comparaisons temporelles (*avant que, après que, alors que*) (1996a : 93-109).

² Muller, C. (1996a), p. 90.

³ À la suite de Milner (1978), Muller montre que l'inversion du sujet nominal — caractéristique des propositions relatives — peut exister dans les comparatives. D'où, la phrase « *Pierre est aussi grand que Paul l'est* » (1996a : 92).

⁴ Muller, C. (1996a), p. 91.

le marqueur *si* peut remplacer le marqueur *aussi*. Cette substitution ne semble pas arbitraire. Elle ne paraît possible que dans un type de contexte bien déterminé ; plus précisément un contexte à « polarité négative ». D'où l'appellation « comparatives négatives d'égalité ».

4_2_ Le *si* consécutif

L'auteur de *La subordination en français. Le schème corrélatif* considère que le mot *si* est l'un des introducteurs les plus usuels dans les consécutives. Mais, il est important de souligner que, dans le troisième chapitre, intitulé « les consécutives ou la caractérisation par l'effet », l'intérêt de Muller s'est exclusivement porté sur deux sous-ensembles de constructions consécutives¹, à savoir les consécutives quantifiées et les consécutives non quantifiées. Comme nous le voyons dans les exemples suivants :

(1) La quantité qu'il a bue est *si* élevée qu'il va tomber malade (1996a : 142)

(2) Il fait *si* chaud que je ne bougerai pas de chez moi (1996a : 142)

Ces deux phrases s'insèrent dans la sous-catégorie des consécutives quantifiées dans laquelle Muller range les constructions syntaxiques introduites par « un marqueur de degré, de quantité ou d'identité, accompagné ou non d'un nom classifieur »². Ces constructions se distinguent par la présence de quantification dans la principale. Cependant, ces phrases offrent deux lectures bien distinctes. En effet, l'exemple (1) est rangé dans la sous-classe des constructions consécutives avec nom classifieur³, à savoir « quantité ». Il faut toutefois noter qu'il s'agit d'un « classifieur secondaire, non exprimé, contenu dans l'adverbe *si* »⁴. Néanmoins, dans l'exemple (2), *si* introduit une consécutive⁵ sans nom classifieur. Outre l'emploi comme introducteur des quantifiées,

¹ Il existe aussi des constructions consécutives sans marqueur ni classifieur qui s'articulent sur la quantification implicite de la principale (Muller, 1996a : 141).

² Muller, C. (1996a), p. 141.

³ Muller considère que les mots « *façon, manière, sorte, point, quantité et degré* » sont les noms classifieurs qui peuvent figurer dans les constructions consécutives (1996a : 142).

⁴ Muller, C. (1996a), p. 142.

⁵ La consécutive peut être exprimée par le nom classifieur employé seul. Tel est le cas de « *il boit au point qu'il est tombé malade* ». Il s'agit là de la troisième sous-catégorie des consécutives quantifiées (Muller, 1996a : 142-143).

si peut également figurer dans les consécutives non quantifiées¹. Nous prenons cette phrase illustrative :

(3) Il écrit, *si bien qu'*il passe pour un écrivain (1996a : 143)

Il s'agit d'une consécutive non quantifiée parce qu'elle ne comporte pas de quantification dans la principale. Cette construction, introduite par l'expression figée *si bien que*, est fondée sur l'assertion seule « il écrit ». Dans cet emploi, le marqueur *si* ne réfère pas à un degré dans la principale mais plutôt à toute l'assertion dans sa globalité. Il est donc possible d'insérer l'adverbe de comparaison *tant*. D'où la phrase : « *il écrit, tant et si bien qu'il passe pour un écrivain* ». Ainsi, Muller, confirmant la parenté de *si* avec les marqueurs comparatifs, souligne le parallélisme des consécutives avec les comparatives.

Cette similitude de fonctionnement est rendue possible notamment avec le marqueur *tel*² qui peut dénoter l'identité coréférentielle. Néanmoins, l'introducteur *si* n'est plus pôle de référence : « il n'en va pas de même avec *si* qui n'est en principe ni anaphorique, ni cataphorique »³. Ainsi, Muller, en se basant sur la fonction référentielle des termes introducteurs, postule que les constructions consécutives, à la différence des relatives⁴ et des comparatives⁵, ne sont pas sujettes à « des contraintes supplémentaires de coréférence ».

4_3_ Le *si* concessif

La concessive⁶, tout proche de la conditionnelle, exprime une circonstance qui fonctionne comme contre-argument à la réalisation de l'assertion du second membre.

¹ Muller distingue trois types de constructions consécutives non quantifiées : 1) les consécutives en *si bien que*, 2) les consécutives à marqueur et classifieur (*de telle sorte que*, *de telle façon que*), 3) les consécutives avec le marqueur seul (*de sorte que*) (1996a : 143).

² Dans la phrase « il est tel qu'on imagine un PDG », le marqueur *tel* admet l'une des deux interprétations comparative (tel qu'on imagine qu'est un PDG) ou consécutive (tel qu'on imagine un PDG). Cette ambiguïté est due à la particularité de *tel* d'être anaphorique d'un élément présupposé ou cataphorique renvoyant à la caractérisation dans la subordonnée.

³ Muller, C. (1996a), p. 148.

⁴ La relative suppose une relation de coréférence entre les noms dans la mesure elle véhicule une corrélation entre un nom et son équivalent dans la subordonnée.

⁵ À l'instar des relatives, la comparative suppose aussi un rapport de coréférence mais entre les propriétés.

⁶ Il faut noter que les travaux de Morel (1996) sont ceux qui ont marqué le plus la recherche sur la question de la concession. Morel, considérant la concession comme la mise en relation de deux propositions, définit la concession comme un mouvement argumentatif en deux temps : premièrement, le sujet parlant commence par reconnaître la validité d'un argument ; deuxièmement, il énonce un contre argument qui vient en restreindre la portée ou le détruire. Ainsi, le rapport sémantique unissant

Elle peut être décrite comme étant une cause qui n'a pas été suivie de l'effet attendu. Autrement dit, elle peut être décrite comme étant une cause qui n'a pas été suivie de l'effet attendu.

Le quatrième chapitre de *La subordination en français. Le schème corrélatif* (1996a) porte sur les « concessives extensionnelles ». La concessive extensionnelle désigne le type de constructions qui forment un sous-ensemble de ce qu'on appelle habituellement ¹ propositions concessives ². Muller souligne que les concessives extensionnelles sont antithétiques aux consécutives. Elles ont un statut syntaxique original : « à peine subordonnées : le verbe dépend bien du terme antéposé, mais le lien de celui-ci avec la « principale » est généralement de l'ordre du « schème corrélatif »³. Bon nombre de marqueurs⁴ peuvent fonctionner comme introducteurs des concessives extensionnelles. Muller en distingue deux paradigmes : le premier est celui des termes

les deux propositions est décrit comme l'expression d'une cause inefficace ou inopérante. Nous signalons, de plus, que Morel distingue trois types de concession : 1) la concession « logique », marquée par une conjonction de subordination *bien que*, est établie entre deux propositions qui jouissent d'une certaine mobilité l'une par rapport à l'autre. Ces deux propositions, conçues comme le fruit d'une seule énonciation, ont un statut sémantique différent. Ce type de concession peut avoir le sens d'une opposition ou celui d'une espèce de gradation. 2) la concession « rectificative » est marquée par la présence obligatoire de la conjonction de subordination *encore que* qui unit les deux propositions sous la forme « B — *encore que* A » (1996 : 14). Cette concession peut aussi présenter deux significations : c'est l'assertion de B qui est rectifiée ou c'est la conclusion déductible de B qui est rectifiée. 3) la concession « argumentative » qui s'obtient lorsqu'une proposition à valeur de concession logique est coordonnée à une proposition à valeur de concession rectificative. Autrement dit, l'assertion de la seconde proposition doit revenir sur la précédente « pour en restreindre la portée, la limiter ou en modifier la valeur de vérité » (1966 : 16).

¹ La tradition grammaticale caractérise les propositions concessives par le fait de comporter un marqueur préalablement classé comme tel (*quoi que, bien que*) et c'est à ce trait seul que l'on reconnaît ce type de phrase. Ce qui explique la similitude sémantique entre opposition et concession : la seconde est classée parmi les moyens de marquer la première dans la mesure où il y a, dans les deux cas, des marqueurs qui se trouvent dans un rapport sémantique de « contraire ». Par exemple, selon les auteurs de la *Grammaire du français classique et moderne* (1991), la notion de concession n'est qu'une variation dans les rapports d'opposition entre deux choses ou deux éléments. En effet, l'opposition est dite simple quand elle s'opère entre deux faits indépendants ou entre une chose souhaitable et un fait réel. Néanmoins, l'opposition concessive est décrite en termes de cause contrariée, c'est-à-dire elle s'établit lorsqu'une action ou un état, semblant entraîner une certaine conséquence, entraînent au contraire une conséquence inattendue. En un mot, c'est l'expression de la cause qui n'a pas été suivie de l'effet attendu.

² À ce sujet, nous rejoignons Soutet qui examine le mécanisme sémantique de l'expression de la concession. Il distingue trois structures spécifiques des concessives : 1) les concessives simples représentées syntaxiquement par des constructions concessives à subordonnées conjonctives en « *bien que* » ou « *quoi que* », 2) les concessives extensionnelles représentées par des constructions qui associent un antécédent indéfini à une proposition relative, 3) les restrictives représentées par des constructions en « *encore que* » (2008 : 119-120).

³ Muller, C. (1996a), p. 184.

⁴ Soutet dénomme « concessives extensionnelles non scalaires » les constructions introduites par les termes *qu-* (*quoi que, où que, quelque que*), alors que les constructions en *si* sont appelées « concessives extensionnelles scalaires » (2008 : 120).

qu- (*quoi que, où que, quelque...que*), le second est celui des constructions¹ en *si*. Nous reprenons deux exemples illustratifs :

(1) *Si* grand qu'il soit, il entrera sans se baisser (1996a : 178)

(2) *Si* souvent qu'il vienne, il ne peut jamais voir Luc (1996a : 178)

Dans les phrases ci-dessus, *si* fonctionne comme l'introducteur d'une concessive extensionnelle adjectivale (1) et d'une concessive extensionnelle adverbiale (2). Portant la signification de « à un tel degré qui est tel » dans les deux exemples, *si* est à rapprocher du marqueur *tel* dans la mesure où il véhicule, à l'instar de celui-ci, la valeur de degré. D'après Muller, le rapprochement établi entre les termes *si* et *tel* s'explique, d'une part, par le sémantisme du mot *si* — marqueur de degré — et, d'autre part, par le recours à l'histoire de la langue. En effet, d'un point de vue diachronique, Muller considère le mot *si* comme « le vestige en français moderne des constructions concessives de la famille de *tel*, disparues depuis le français classique »². Il indique que le marqueur *tel* était l'introducteur des constructions concessives extensionnelles jusqu'en français classique.

Toutefois, Muller nous invite à interpréter le *si* concessif différemment du *si* consécutif. Partant du constat selon lequel les concessives extensionnelles comportent une certaine indéfinition de propriété, l'auteur souligne que cette contrainte s'impose concernant l'emploi de *si* dans ce type de constructions. Il postule, par conséquent, que le *si* concessif est à rapprocher sémantiquement des termes *qu-* dans la mesure où, loin de dénoter « une valeur posée comme unique du degré, [il] est parfaitement indéterminé »³.

4_4_ Le *si* conditionnel vs le *si* interrogatif

Dans la ligne de l'analyse proposée par Le Goffic (1993) que nous venons d'exposer, nous évoquons la position de Muller (1996a) qui discute la difficulté de pouvoir déterminer ou non, avec certitude, ce qui relève de l'emploi conditionnel ou de l'emploi interrogatif, car certains énoncés admettent d'être interprétés selon deux lectures.

¹ À ces constructions, Muller propose d'ajouter d'autres variantes telles que « n'importe comment qu'il s'y prenne, c'est toujours raté » qui peuvent aussi introduire des constructions concessives extensionnelles (1996a : 162).

² Muller, C. (1996a), p. 178.

³ Ibidem.

Dans le chapitre intitulé « relatives indépendantes et interrogatives indirectes », l'intérêt de Muller s'est essentiellement porté sur les relatives, les interrogatives totales et partielles et les exclamatives indirectes. L'étude proposée constitue une excellente mise au point sur les rapports entre, d'une part, conditionnelles et interrogatives indirectes et, d'autre part, entre interrogatives et exclamatives. La fréquence d'emploi du terme *si* constitue un point de parenté entre toutes ces constructions. Cependant, malgré la similitude¹ entre les interrogatives indirectes en *si* et les conditionnelles², Muller signale quelques spécificités distinctives.

Selon Muller, les conditionnelles se distinguent par le fait qu'elles sont perçues presque toujours comme circonstancielles. Autrement dit, elles sont sans relation actancielle avec le verbe principal et elles s'interprètent « comme un contexte dans lequel peut être asserté la principale »³. En revanche, les interrogatives, ayant la fonction d'objet direct, jouent le « rôle d'argument en structure prédicative ». Nous considérons l'exemple suivant :

(1) Il nous dira *si* Marie viendra (2001 : 171)

Il est question ici d'une interrogative indirecte⁴ introduite par *si*. En fonction de conjonction, le marqueur *si* est associé au temps fini⁵ du verbe subordonné considéré comme argument du verbe principal. Cet argument prend la forme d'une « réponse à l'interrogation sur la validité ou non de P »⁶. L'interprétation interrogative est alors à

¹ La similitude entre interrogatives et conditionnelles est connue et signalée depuis longtemps. Nous signalons ainsi l'article de Delaveau (1980) dans lequel il expose quelques critères pour les différencier. 1) les conditionnelles s'apparentent aux groupes prépositionnels et à certains adverbes, alors que les interrogatives fonctionnent comme compléments du verbe, 2) les conditionnelles admettent le clivage en « *c'est ... que* », bien que les interrogatives n'acceptent que la construction pseudo-clivée en « *ce que ... c'est* », 3) la pronominalisation est possible avec la conditionnelle, alors qu'elle est exclue dans l'interrogative indirecte.

² Il convient de noter que Muller n'aborde le *si* dit conditionnel qu'en rapport avec le *si* interrogatif. Il se contente de rappeler que les conditionnelles se répartissent en deux sous-classes : 1) les hypothétiques qui se présentent sous la formule « *si P, (alors) Q* », signifiant « *dans une situation qui est telle que P (est vrai dans cette situation), (dans cette situation) Q* ». 2) les factuelles qui présentent la situation décrite dans *si P* comme réelle par le locuteur. Elles sont décrites dans les formules : « *dans la situation où on admet P, alors il faut admettre que Q est aussi/également vrai* » ou « *dans la situation où on admet que P, alors il faut reconnaître que par contre Q est vrai* » (1996a : 214).

³ Muller, C. (1996a), p. 218.

⁴ Muller distingue trois types d'interrogatives indirectes : 1) les subordonnées sans coordination avec **ou** : « *j'ignore s'il est à Paris en ce moment* », 2) les alternatives opposant deux propositions : « *j'ignore s'il est à Paris ou (s'il est) à Londres* », 3) les subordonnées coordonnées à une négation : « *j'ignore s'il est à Paris ou non* » (1996a : 219).

⁵ Muller indique que le marqueur *si* est exclu devant un infinitif en emploi interrogatif indirect (1996a : 219).

⁶ Muller, C. (1996a), p. 228.

chercher dans le sémantisme de la proposition en *si*. Celle-ci, en position d'argument objet, ne forme pas un propos, mais « une information, en rapport avec le réel, sur la phrase en question »¹. Comme le signale Muller, la différence essentielle entre le *si* des questions indirectes et le *si* conditionnel est que l'emploi interrogatif admet la négation. D'où, la phrase : « il nous dira *si* Marie viendra ou ne viendra pas ». Ce qui permet de différencier clairement l'interrogative de l'hypothétique.

Néanmoins, dans certains cas, des constructions en *si*, tout proches des interrogatives indirectes, peuvent être lieu d'ambiguïté, comme le montre l'exemple suivant :

(2) Je t'écrirai *si* je peux venir (2001 : 171)

À première vue, cette construction se présente comme une hypothétique parce que la proposition « je t'écrirai » est à la portée sémantique de la proposition subordonnée. Cependant, la conditionnelle est placée dans la position² syntaxique de complément. Autrement dit, il y a « utilisation de l'hypothétique dans la position de l'argument objet et la distorsion permet de façon économique l'expression de deux fonctions différents par les deux termes »³. Il ne s'agit en fait ni de l'interprétation interrogative ni celle de la conditionnelle. Muller propose ainsi d'appeler cette construction une « construction coucou » dans la mesure où l'énoncé en *si* « vient se nicher dans une position fonctionnelle à laquelle il n'a en principe pas droit »⁴. Autrement dit, il vient occuper une position syntaxique autre que celle à laquelle le destine sa nature propre.

4_5_ Le *si* interrogatif vs le *si* exclamatif

L'interrogative est également étudiée dans son rapport avec l'exclamative indirecte. Partant du fait que l'exclamative indirecte se construit apparemment de façon identique avec l'interrogative indirecte, Muller signale que la distinction entre interrogative et exclamative, qui semble parfois poser problèmes, est essentiellement

¹ Muller, C. (2001), p. 171.

² À la différence de Muller, Delaveau signale que « la zone d'ambiguïté entre l'interprétation conditionnelle et l'interprétation interrogative des phrases en *si* est très réduite : « elle se limite à la place finale, avec pause, avec détachement » (1992 : 118). Tel est le cas de la phrase : « je serai étonnée, *si* elle rate son examen » où le marqueur *si* admet la glose « *de ce que* » ou celle « *au cas où* ».

³ Muller, C. (2001), p. 171-172.

⁴ Muller, C. (1996a), p. 217.

d'ordre sémantique. L'interprétation de l'exemple suivant va nous permettre de lever l'ambiguïté :

(1) Regarde *si* c'est beau ! (1996a : 234)

La proposition évoquée ci-dessus est interprétable comme une exclamative indirecte, introduite par le mot *si*. Cette interprétation se justifie tout d'abord par le fait que cette proposition ne véhicule aucune valeur d'incertitude ; valeur conçue comme trait caractéristique de l'interrogation. Cette interprétation est renforcée de plus par le statut du terme *si*. Celui-ci est susceptible, dans un tel emploi, d'être substitué par le marqueur « *ce que* » signifiant le degré. D'où, la proposition « regarde *ce que* c'est beau ! ». Il est apte aussi à être employé sans subordination : « *si* c'est beau ! ». Il paraît donc possible d'admettre que cet emploi est à rattacher aux adverbes indiquant le degré : « il est *si* beau ».

Il nous semble, par conséquent, que la distinction entre interrogation et exclamation est nettement maintenue. Toutefois, le statut de *si* pose problème : s'agit-il du *si* conjonctionnel ou du *si* adverbial ? Ce qui est commun aux deux emplois c'est l'expression d'un degré élevé. Muller résout le problème en signalant que « le *si* des exclamatives cumule les valeurs de deux emplois puisqu'il est à la fois conjonction et marque de degré »¹. Toutefois, c'est le statut du marqueur *si*, dénotant la valeur intensive, qui semble poser problème : est-ce qu'il s'agit d'une conjonction d'exclamation ou d'un adverbe d'intensité ?

Pour répondre à cette question, nous nous référons à Muller qui postule que le *si* exclamatif est à rattacher aux adverbes d'intensité puisqu'il figure dans deux catégories : conjonctionnelle et adverbiale. Plus particulièrement, c'est l'expression du degré élevé qui justifie en fait la similitude entre l'exclamation et l'intensité. Comme il le note clairement : « le *si* des exclamatives cumule les valeurs de deux emplois puisqu'il est à la fois conjonction et marque de degré »². Cette citation n'est pas sans rappeler que Muller a essayé de résoudre le problème en amenant à l'unité ce qui est commun aux deux emplois, à savoir l'expression d'un degré élevé.

¹ Muller, C. (1966a), p. 242.

² Ibidem.

5_ Conclusion

Ce chapitre avait pour objectif de mentionner les différentes représentations qui ont été appliquées à l'étude du terme *si* dans les grammaires. Celles-ci ont rendu compte, dans l'ensemble, du fonctionnement de *si* en répartissant syntaxiquement ses différents emplois. C'est ainsi que nous avons pu distinguer le *si* dit conjonction de subordination et le *si* appelé adverbe. Introduisant différents types de subordonnées (conditionnelle/hypothétique, interrogative et exclamative indirectes), cette conjonction est en mesure de véhiculer plusieurs valeurs telles que la condition, l'exclamation, la concession, la comparaison, la consécution, etc. Dans son emploi adverbial, le terme *si* peut exprimer la valeur intensive comme il peut également véhiculer un contenu propositionnel en remplaçant une proposition toute entière.

Cependant, nous constatons que les différents types de *si* ne sont pas regroupés au sein d'une même entrée. Comme nous l'avons noté, le traitement du mot *si* est mis en correspondance avec d'autres problématiques : celles des adverbes, celles des adjectifs et notamment dans celles du phénomène de la subordination. Ceci peut s'expliquer par le fait que *si* a la particularité de figurer dans diverses constructions subordonnées. Il est donc impératif d'enrichir ce chapitre par des observations d'ordre linguistique qui fournissent, semble-t-il, des solutions aux difficultés grammaticales. Ce faisant, nous reviendrons dans le chapitre suivant sur la façon dont le terme *si* est examiné dans l'approche guillaumienne.

Chapitre III

Approche de la psychomécanique du langage

1_ Introduction

C'est à l'élaboration d'une théorie rigoureuse, connue sous le nom de psychomécanique du langage, que se consacrent toutes les investigations de Guillaume exposées dans un bon nombre d'ouvrages. La théorie guillaumienne est donnée à voir comme l'une des théories les plus originales du langage humain dans la mesure où elle présente une analyse des faits du langage selon une orientation théorique extrêmement particulière.

En effet, cette théorie, qui se singularise aussi par ses choix méthodologiques et terminologiques, permet des vues novatrices des faits linguistiques nettement distincts de celles de la grammaire traditionnelle. Elle se démarque des autres écoles linguistiques sous de nombreux aspects puisqu'elle cherche à proposer des mécanismes de pensée chargés d'expliquer le fonctionnement de tous les systèmes de la langue. La conception guillaumienne du langage a eu conséquemment d'éclatants succès dans la mesure elle a amplement contribué à renouveler les vues des chercheurs et des linguistes sur la question de la langue considérée, notamment d'un point de vue structuraliste, en elle-même et pour elle-même. La doctrine guillaumienne a également participé à expliciter certaines problématiques qui ont longtemps embarrassé les grammairiens qui leur ont cherché des explications mais sans en rendre compte de façon satisfaisante. De même, elle a su faire naître de nouvelles méthodes de recherche sur certains problèmes dont les grammairiens ont le tort de ne pas tenir compte ou ne font jamais mention. C'est ainsi que cette conception fournit un cadre théorique intéressant dans lequel se sont développées différentes questions linguistiques.

Nous nous bornerons d'emblée à évoquer ce qui constitue l'essentiel des fondements de la linguistique guillaumienne. Nous tenterons en fait de retrouver les principes à partir desquels Guillaume a su établir sa théorie. Il est important de mentionner, de plus, qu'il est question, dans ce chapitre, de quelques investigations qui restent indépendantes mais qui se complètent et se proposent d'élucider d'une manière originale nombre de questions d'une intéressante portée. Toutes les représentations que nous allons exposer dans les pages qui suivent ont en commun de s'inscrire dans l'approche proposée par Guillaume. Particulièrement, nous évoquerons des vues de certains psychomécanistes, comme celles de Moignet (1981), qui ont exploité la doctrine guillaumienne afin de traiter le fonctionnement du terme *si*.

2_ Principes généraux de la linguistique guillaumienne

2_1_ Psychomécanique et structuralisme

La psychomécanique du langage se propose d'être une section nouvelle de la science du langage à partir de laquelle Guillaume ouvre une perspective analytique novatrice tout en procédant à une démarcation linguistique. Cette théorie a l'avantage précieux de servir au progrès de la science du langage dans le sens où elle peut résoudre quelques problèmes liés à la question du sens en général. Science théorisante, la linguistique ne devrait uniquement concerner, selon la doctrine guillaumienne, que le fonctionnement de la pensée humaine, elle-même actrice principale du langage conceptuel. En ce sens, la linguistique est une science qui ne devrait s'intéresser qu'à un objet singulier, à savoir la langue. Conséquemment, la fonction du linguiste consiste en l'observation profonde du concret qui permet de rendre l'univers plus compréhensible et pour saisir avec exactitude ce qui se passe en nous-mêmes.

L'originalité de la conception guillaumienne trouve sa raison d'être dans le fait qu'elle est construite en opposition avec les principes du structuralisme saussurien. Il convient de rappeler ici que Saussure recommande, comme postulat de départ à ses théories, la différenciation entre la langue et la parole dont l'association aboutit à la définition du langage. Tel qu'il se présente dans la formule suivante qui condense en elle-même de la façon la plus sommaire la définition adoptée par Saussure : « langage = langue + parole ». Dans la pensée du linguiste, la langue, conçue comme système de signes à la fois abstrait et social, apparaît comme un ensemble de signes utilisés par une communauté linguistique donnée pour pouvoir communiquer. Par parole, le linguiste entend l'utilisation concrète et individuelle des signes linguistiques dans un contexte précis. Il en résulte conséquemment que, comme l'a fait remarquer Guillaume, étudier la langue signifie en quelque sorte descendre au-dessous de l'acte de parole.

Signifié de puissance et signifié d'effet sont en fait les deux notions clefs de la linguistique puissancielle. Or, afin de comprendre à quoi ces notions réfèrent, il convient de redéfinir le signe linguistique selon Guillaume. Si Saussure inclut signifié et signifiant pour identifier le signe, il n'en va pas de même pour Guillaume. En effet, Saussure a clairement signalé : « nous proposons de conserver le mot *signe* pour désigner le total, et de remplacer *concept* et *image acoustique* respectivement par

signifié et signifiant »¹. Toutefois, d'après Guillaume, c'est le signifié de puissance et le signe qui constituent le signifiant. De la sorte, il paraît légitime de mettre en parallèle le signe saussurien et le signifiant guillaumien : il s'agit de l'unité linguistique minimale dans les deux conceptions. C'est cet ensemble — signifié de puissance et signe — qui se réalise ensuite au niveau du discours, au moyen d'un ou de plusieurs signifiés d'effet. Ceux-ci qui constituent des « actes d'expression » déterminent un signifié, ou, autrement dit, une unité portant une signification.

La définition du langage proposée par Saussure laisse apparaître, d'après la conception guillaumienne, quelques lacunes : Saussure a prêté peu d'attention à ce qui se passe sur l'axe du temps. En effet, Guillaume souligne que la formule saussurienne que nous venons d'évoquer fait du langage une totalité enveloppant une successivité. De la sorte, l'équation saussurienne peut s'interpréter comme une forme de relation établie successivement entre deux états : l'état de puissance — langue — et l'état de l'effet — parole. Toutefois, partant du fait que la transition de la langue à la parole demande du temps, Guillaume signale que l'équation saussurienne ne tient pas compte de ce facteur. L'idée soutenue par Guillaume est que le temps n'a d'existence dans l'esprit humain qu'au titre d'expérience.

2_2_ L'opposition langue/discours

Comme l'a fait remarquer Guillaume, les concepts clés autour desquels s'articulent les études linguistiques, à savoir langage, langue, parole et discours génèrent des confusions. Ceci est dû au fait que chaque linguiste, chaque philosophe propose sa propre définition. La pensée guillaumienne, quant à elle, et à la différence de la conception saussurienne, se singularise par des particularités manifestes. En effet, Guillaume signale ainsi que la linguistique toute entière repose sur des distinctions qui n'ont point été faites précédemment. Il s'agit de la séparation établie entre deux notions fondamentales, à savoir celle de la langue et celle du discours. La réalité linguistique peut donc se dessiner selon deux plans. Le premier est celui de la réalité puissancielle ; le second est celui de l'effectif. Autrement dit, la dichotomie saussurienne langue/parole est corrigée au profit d'une nouvelle dichotomie, à savoir celle de langue/discours. Tel qu'il est ainsi conçu, le langage désigne une sorte de concept englobant langue et discours, terme que Guillaume préfère à celui de parole.

¹ Saussure, F. de (1995), p 99.

Dans la terminologie guillaumienne, une distinction capitale a été nettement mise en valeur entre le « signifié de puissance » — retenu du côté de la langue — et le « signifié d'effet » — retenu du côté du discours. Guillaume résume clairement la séparation à la base de sa conception du langage humain : « le discours, dans notre terminologie, est une *unité d'effet*, plus ou moins large, qui se recompose d'unités également effectives moins étendues, à savoir les phrases. Quant à la langue, elle est le système des *unités de puissance* à partir desquelles s'engage la formation des phrases et, conséquemment, par consécution de phrases, du discours »¹. Une des conséquences de cette différence est que le discours est caractérisé par la multiplicité d'effets de sens, alors que la langue correspond à un système formé d'un nombre de représentations.

Ainsi, le discours est considéré comme une utilisation momentanée, en réponse au besoin de communication, de ce que la langue contient de permanent considéré en puissance. Dans l'ensemble, le souci de Guillaume est de montrer le lien entre langue et discours. De la sorte, la tâche du linguiste, selon la pensée guillaumienne, ne consiste pas seulement à rendre compte de la langue mais également de l'entier des actes effectués au moyen de la langue. Autrement dit, selon la conception psychomécaniste, l'objectif du linguiste est double : d'une part, chercher le système de la langue sous-jacent derrière le discours, et, d'autre part, étudier le passage de langue au discours lors de l'acte du langage. C'est ainsi que la psychomécanique du langage est donnée à voir comme une discipline qui vise à expliciter la transition du plan de puissance vers le plan de l'effectif.

En termes plus précis, Guillaume signale que l'opposition² entre langue et discours se justifie en fonction des propriétés attribuées à chacune des deux notions signalées. Ce faisant, il a écrit : « un attribut de la langue est la non-momentanéité. Elle est en nous en permanence. Un autre de ses attributs est l'universalité : elle vaut non pour telle à dire, mais pour toutes choses à dire »³. D'après ces propos, il s'avère que la langue, conçue comme système de l'ensemble des représentations mentales, se

¹ Guillaume, G. (1990 [1943-1944]), p. 12.

² À ce sujet, nous rappelons que Guillaume distingue : 1) « linguiste de langue », celui qui s'intéresse à la description des opérations qui président à la construction du mot. En thèse générale, sa tâche consiste à découvrir le système linguistique à partir duquel s'engagent les faits de discours observables, 2) « linguiste de discours », celui qui se contente d'étudier les différents emplois du mot dans le discours. Sa fonction est d'entreprendre une étude de l'usage que nous faisons de la langue sans forcément tenir compte de la connaissance de tout le système de la langue. Ce dernier type, l'observation des faits de discours, relève, selon Guillaume, d'une discipline spéciale qu'il a choisi de nommer « linguistique de position ».

³ Guillaume, G. (1990 [1945-1946]), p. 36.

caractérise par trois attributs prépondérants à savoir la permanence, la non-momentanéité et l'universalité. Universelle dans la mesure où elle est commune à tous les membres d'une communauté linguistique. Mais elle a aussi une existence singulière puisque la langue est à un certain degré bien déterminée en chaque locuteur potentiel. En revanche, le discours se singularise par les traits suivants : effet, singularité et momentanéité dans la mesure où « les choses que mon discours énonce sont des choses momentanément conçues et qui, momentanément, s'adressent à un interlocuteur sur lequel le sujet parlant entend agir d'une manière singulière dans le moment même où il parle »¹. Autrement dit, le discours, conçu comme une sorte d'opération de l'esprit, se construit dans le moment du besoin, selon le choix du sujet parlant, par les éléments inscrits dans la langue. En somme, la langue et le discours ne sont pas de même ordre dans la pensée : bien que la langue relève du virtuel, le discours est ce qu'un sujet parlant accomplira en se servant des moyens fournis par la langue.

Ce sont les mots, conçus comme des « unités de puissance », qui servent à donner de l'existence au discours. Autrement dit, c'est de l'opération d'actualisation de ces « êtres virtuels » — mots — que résulte le discours. Celui-ci se recompose, selon l'appellation de la grammaire, de « phrases ». La notion de phrase, donnée comme le résultat concret des opérations de production de la pensée, est définie conséquemment comme l'unité minimale du discours assujettie à des lois de constructions. Elle est donnée à voir comme unité d'effet par opposition au mot, conçu comme un « être de langue ». En somme, la phrase est considérée comme une construction éphémère de l'esprit du sujet parlant puisqu'elle semble grandement tributaire de son choix. En d'autres termes, c'est le sujet parlant qui produit momentanément des effets de sens — des phrases — bien sélectionnés en fonction de son goût tout en excluant certains d'autres.

À la différence de la phrase qui dépend de la volonté de celui qui la formule, le mot prend place d'une façon permanente dans la mémoire virtuelle du sujet parlant. En termes plus précis, les mots, tout construits, sont des êtres permanents dans la pensée de chaque locuteur potentiel. Ils sont transmis puis reçus de façon héréditaire de génération en génération. Guillaume souligne en effet que « le mot, unité de puissance, est dans la pensée exempt de momentanéité. Il est possession permanente de l'esprit »². Ainsi, Guillaume conclut-il que cette opposition entre la phrase et le mot, c'est-à-dire entre

¹ Guillaume, G. (1990 [1945-1946]), p. 35.

² Guillaume, G. (1990 [1947-1948]), p. 5.

plan de puissance et plan d'effet, n'est qu'une forme abrégée de la distinction entre ce qui relève du permanent et ce qui relève du momentané. Ce raisonnement n'est pas autre chose qu'un réquisit rappelant que le dernier contraste est pareillement perçu comme une forme de la séparation entre l'universel et le singulier.

2_3_ L'acte de « parler »

La langue est conçue, dans l'ensemble, comme la « collection de moyens systématisés » fournis par l'esprit humain pour bien rendre sa pensée réelle, pour pouvoir s'exprimer ; en un mot, pour pouvoir servir à la construction du discours. C'est ainsi que la construction d'une phrase implique comme condition nécessaire de la part du sujet parlant la possession préalable de la langue et de ses mécanismes. Telle qu'elle est ainsi conçue, la langue a une double visée : graver l'ensemble des moyens d'expression dans l'esprit du sujet parlant et continuer d'être en permanence dans sa mémoire.

En ce sens, l'acte de « parler » consiste à sélectionner un nombre bien déterminé de formes parmi le vaste ensemble des unités linguistiques de la langue. Cet acte débute avec une opération implicite qui est l'appel que la pensée, en instance d'expression, adresse à la langue. En termes bien précis, l'acte de parler — acte de langage — consiste à accomplir quelque chose au moyen de la langue, dans le moment du besoin et d'une manière volontaire. Cet acte est par conséquent défini comme l'action de faire passer, et ce universellement, au moyen d'un ensemble d'opérations mentales, du plan de la langue vers le plan du discours. Cette opération de transition entre langue et discours s'effectue dans un temps opératif instantané, non mesurable et non concevable. Comme l'a décrit Guillaume, « accomplir un acte de langage, c'est, en tout état de cause, transiter du plan de puissance, où siège la langue, au plan d'effet où se formera et se développera le discours »¹. Cette description n'est pas sans rappeler que l'acte de langage est, en résumé, l'action qui consiste à transporter de la langue dans le discours les mots auxquels la pensée recourt pour pouvoir s'exprimer.

En somme, cette définition fait ressortir que tout locuteur potentiel peut identifier en soi-même son acte de langage en s'observant lui-même accomplir l'action de parler. Accomplir un tel acte permet de même de vérifier la possession suffisamment complète qu'a le sujet parlant de sa langue.

¹ Guillaume, G. (1990 [1947-1948]), p. 10.

L'action de parler, dont le fonctionnement est décrit comme cheminement de la langue au discours, peut prouver en soi l'étroite relation établie entre la langue et la pensée. Partant du fait que l'acte de parler signifie faire quelque chose qui exige un savoir intériorisé dans l'esprit humain, Guillaume signale que l'activité langagière effectuée par un quelconque sujet parlant se présente comme le moyen par lequel la pensée existe. C'est ainsi que la langue est donnée à voir comme la condition de possibilité du discours. C'est une sorte d'image plus ou moins profonde et exclusive de la pensée. En ce sens, la langue se propose comme une représentation ordinaire du pensable¹ permettant de servir à l'expression de la pensée. Cette indissociabilité entre la langue et la pensée est habilement soulignée par Guillaume dans ses propos : « la langue est l'outil grâce auquel nous réussissons à saisir notre pensée en nous-mêmes. Elle n'est pas la pensée, mais dans la pensée l'outil que celle-ci a construit dans la vue de se saisir elle-même »².

Telle qu'elle est ainsi perçue, la langue se présente comme une condition inhérente de l'existence du langage comme phénomène dans la mesure où le sujet parlant, tout en se servant de la langue pour exprimer une pensée qu'il veut communiquer à autrui, se manifeste comme le seul et l'unique lieu d'existence possible du langage. En ce sens, il est à constater qu'en absence de la langue, le sujet parlant ne pourrait plus s'exprimer. En d'autres termes, le phénomène langagier n'a d'existence concrète que lorsqu'un sujet parlant, dans le but de réagir à ses besoins d'expression, se trouve en train d'effectuer l'acte de parler. Autrement dit, en l'absence des mots, le locuteur est incapable de communiquer ses pensées. Ceci fait ressortir qu'en absence de l'acte de parler, le langage serait sans pouvoir, ce qui revient à dire qu'il n'existerait pas.

¹ Dans sa théorie générale, Guillaume tient beaucoup à la séparation entre pensable et pensé. Le pensable est tout ce qui est organisé dans la mémoire du sujet parlant ; il réfère à la représentation. Le pensé est ce qu'on exprime. Cette expression tient lieu dans le discours. Guillaume signale que cette opposition peut être inscrite dans deux concepts : 1) celui de « idée » appartenant au domaine du pensable, c'est-à-dire de la langue. En ce sens, la langue est conçue comme l'ensemble des idées à partir desquelles le sujet parlant construit des pensées ; 2) celui de « pensée » qui relève du domaine de l'expression, c'est-à-dire du pensé. En termes plus précis, le pensé n'est rendu possible que par l'organisation du pensable. C'est donc dans le discours que s'effectue la production des pensées par le sujet parlant.

² Guillaume, G. (1990[1945-1946]), p. 72.

2_4_ Le statut du mot

L'une des démonstrations maîtresses qui a guidé la pensée de Guillaume est de refuser l'idée d'un mot polysémique au sens éclaté tel qu'il se présente dans les dictionnaires. Ceux-ci ne rendent pas compte du fait de la polysémie des mots, mais ils se contentent d'énumérer la diversité d'effets de sens obtenus dans des situations diverses de discours. La thèse défendue par Guillaume est que tout signe linguistique possède un sens fondamental. Ce dernier est appelé le « sens-base » du mot dans la langue. Ce sens a l'aptitude d'être diversifié dans le discours en une infinie multiplicité d'effets de sens éphémères et extrêmement variés. Dans l'ensemble, toute unité linguistique met en présence un lien entre sa valeur unique, permanente en principe, de la langue avec ses multiples conséquences constructrices dans le discours. En un mot, le mot a une double présence : un état « puissanciel » sous lequel il se présente avant d'être employé et un état « effectif » sous lequel il est observable après avoir été employé.

Cependant, comme le postule Guillaume, l'examen attentif des faits conduit à une situation un peu délicate. Une telle situation, nous la formulons dans cette question : comment peut-on reconnaître la valeur constante d'un quelconque signe linguistique ? Compte tenu de la multiplicité infinie des effets de sens, Guillaume souligne que le problème est considérable et tient à ce qu'il est trop difficile d'identifier, avec exactitude, le sens fondamental de l'unité linguistique en question. À ce sujet, l'auteur signale, à juste raison, que « seul le côté existentiel, accidentel, celui de l'usage, de la pratique, nous est perceptible »¹. Tel qu'il se montre dans ces propos, c'est seulement l'effet de sens, observable dans le discours, qui reste saisissable. Il ressort de ce qui vient d'être noté qu'il est impossible d'observer la langue dans son propre plan, à savoir le plan de la puissance. Compte tenu, à la fois, du caractère abstrait de la langue et de la difficulté, voire de l'impossibilité, pour l'analyste d'étudier la langue en tant que telle, Guillaume insiste sur l'intérêt immense de la considérer sur le plan de l'effet. En conséquence, Guillaume souligne l'obligation de porter l'observation au plan des effets, c'est-à-dire au plan des usages et des emplois que nous — locuteurs potentiels — faisons de la langue.

¹ Guillaume, G. (1992 [1938-1939]), p. 198.

Pour sommaire qu'il soit, ce bref aperçu des considérations théoriques de la théorie dénommée psychomécanique du langage permet d'explicitier l'intérêt que présente la doctrine guillaumienne pour l'étude d'une question linguistique quelle qu'elle soit et pour l'étude du mot *si* en particulier. Cette doctrine se donne à voir comme un exemple de descriptions particulièrement rigoureuses de plusieurs systèmes grammaticaux. La langue française est ainsi le champ de démonstration le plus privilégié.

3_ Quelques réflexions psychomécanistes sur *si*

3_1_ Guillaume

Nous commençons par évoquer les deux idées fondamentales assurant la base de la démonstration mise en œuvre par Guillaume. La première idée concerne les mots grammaticaux. Guillaume souligne que ces mots ont une existence permanente dans la pensée et que leur signification ne relève pas d'un fait « statique » mais elle est de caractère « cinétique ». D'où, ils présentent non pas une « position » mais un « mouvement ». Cette caractéristique — cinétisme — se présente comme un fait de langue. En discours, le cinétisme se convertit en une « position prise par la pensée ». C'est ainsi que Guillaume écrit que « c'est dans le discours que les mouvements dont les mots grammaticaux sont porteurs s'immobilisent en un point plus ou moins avancé de leur développement »¹. Partant de cette idée, Guillaume postule que c'est le passage du cinétisme au statique, considéré comme forme du passage de la langue au discours, qui justifie la propriété des mots grammaticaux. À titre illustratif, la conjonction *que* est donnée comme indice de ce mouvement allant du cinétisme au statique. Guillaume l'a clairement indiqué : cette conjonction est « dans la langue, le signe d'un mouvement, lequel se développe entre l'idée de supposition représentée dans la langue par *si* et celle de la position représentée par *que* »². Cette citation n'est pas sans rappeler que la conjonction en question est perçue comme un être de langue non statique mais cinétique.

Quant à la deuxième idée, elle concerne la représentation linguistique de l'expression du temps véhiculé par un support verbal, conçu comme créateur de temps. En effet, insatisfait du schéma traditionnel de la représentation du temps sur une ligne

¹ Guillaume, G. (1992 [1944-1945]), p. 40.

² Ibid. p. 80.

horizontale marquant la progression du passé vers le futur tout en passant par l'intermédiaire du présent, Guillaume propose une nouvelle représentation du système verbo-temporel. Cette représentation, à la différence de celle de la grammaire traditionnelle qui prend l'habitude de traiter le temps de façon linéaire, vise à rendre compte de ce qu'il appelle « temps opératif », représenté longitudinalement. C'est un temps, réel, vécu et concret, pendant lequel la pensée reconstruit en elle-même ce que l'auteur appelle « image-temps ». Il s'agit de rendre compte de la durée concrète utilisée pour qu'un esprit construise une image du temps.

L'avantage de l'analyse de Guillaume consiste à permettre de saisir le processus du temps en train de se construire dans l'esprit. Ce faisant, il propose de considérer le temps comme un objet. Ceci signifie « se représenter les états par lesquels il [le temps] a passé avant d'atteindre sa forme d'achèvement »¹. En d'autres termes, il s'agit de suivre la genèse de l'image-temps dans l'esprit. Pour pouvoir identifier cette genèse, Guillaume émet une hypothèse selon laquelle il existe une opération de pensée par laquelle on peut envisager « les moments caractéristiques de la réalisation mentale du temps »². Cette opération mentale, dont le verbe se présente comme l'expression grammaticale, est définie comme une opération de pensée, de durée minime, au cours de laquelle l'esprit se donne à lui-même une représentation du temps. En termes plus précis, il s'agit d'une opération mentale, dénommée « chronogénèse » au cours de laquelle se forme systématiquement l'image-temps dans l'esprit. Plus précisément, c'est sur un axe de temps, dénommé « axe chronothétique », que s'effectue la formation de l'image-temps.

À la différence de la classification traditionnelle du temps, adoptée particulièrement par les grammaires, selon laquelle il se dégage passé, présent et futur, Guillaume indique que l'axe chronothétique se compose de trois instants permettant de déterminer chaque étape caractéristique de la formation du temps : au commencement, au milieu et à la fin. Ces trois points qui sont répartis, selon la terminologie guillaumienne, en « initial », « médian » et « final », correspondent aux trois modes fondamentaux du système verbal de la langue française. En effet, pour l'instant initial, appelé « temps *in posse* », la pensée n'a aucunement réalisé l'image. Celle-ci est dite en état de puissance de se réaliser. Ce point initial est représenté par les modes dits nominaux tels que l'infinitif et le participe. À l'instant médian, dénommé « temps *in*

¹ Guillaume, G. (1984), p. 8.

² Guillaume, G. (1992 [1938-1939]), p. 159.

fieri », l'image est en train de se former dans l'esprit. Il est représenté par le mode subjonctif. Finalement, à l'instant final, dudit « temps *in esse* », l'image-temps est donc achevée. Cet achèvement est exprimé par le mode indicatif.

Ainsi, la construction de l'image-temps implique le passage¹ par de petits espaces de temps. Comme l'a clairement résumé Guillaume : « au total trois profils caractéristiques de la formation de l'image-temps : en puissance, en devenir, en réalité »². En résumé, ces caractéristiques représentent dans l'ensemble, les trois axes chronothétiques par lesquels passe la formation mentale de l'image-temps.

3_1_1_ La concurrence *si/que*

C'est dans le cadre des représentations élémentaires évoquées ci-dessus que s'inscrit le traitement de la conjonction *si*. Selon le classement³ proposé par Guillaume, Cette particule prend place dans la catégorie des conjonctions dites simples qui se font suivre de l'indicatif.

Il faut rappeler qu'une distinction à laquelle Guillaume attribue une grande importance est celle des conjonctions *si* et *que*. Il écrit que « le mot *si*, en soi, est un mot qui *suppose*, le mot *que*, en soi, est un mot qui *pose* »⁴. C'est en ces termes exactement qu'il souligne l'opposition entre les marqueurs *si* et *que*. Cette différenciation est nettement soulignée dans les phrases hypothétiques comportant une proposition introduite par la particule *si*. Cette théorie générale doit cependant être nuancée. L'exemple suivant le montre :

(1) ***Si*** vous le faites et ***qu'***il l'apprenne (1989 [1946-1947] : 72)

Dans cet exemple, nous sommes en présence de deux phrases qui véhiculent, à première vue, deux valeurs bien distinctes : compte tenu de la séparation établie entre

¹ Une notion de très haut intérêt est à retenir ici, celle de « visée » qui désigne le passage d'un axe à l'autre. Autrement dit, c'est le mouvement qui conduit la chronogénèse à se porter d'un axe chronothétique à un autre axe.

² Guillaume, G. (1984), p. 10.

³ Guillaume répartit les conjonctions en trois groupes : 1) conjonctions complexes terminées par *que*. Les éléments de ce groupe sont regroupés en conjonctions actualisantes suivies de l'indicatif (*pendant que, en même temps que, après que, dès que, parce que, lorsque, sitôt que, puisque, de la même manière que*, etc.) et conjonctions virtualisantes suivies du subjonctif (*à condition que, pourvu que, afin que, pour que, avant que, sans que, en attendant que, jusqu'à ce que*, etc.), 2) conjonctions simples (*quand*) qui se font suivre généralement du mode indicatif, 3) Locutions conjonctives terminées par *où* (*au moment où*, etc.) (1984 : 42-45).

⁴ Guillaume, G. (1984), p. 50.

les conjonctions *si* et *que*, évoquée ci-dessus, il est à noter que la première phrase, introduite par la conjonction *si* suivie de l'indicatif « faites », exprime la valeur de « supposition ». Au contraire, la seconde phrase, introduite par la conjonction *que* suivie du subjonctif « apprenne », dénote en principe la valeur de « position »¹. Cependant, Guillaume signale qu'il est question de deux propositions coordonnées dans lesquelles *que* remplace *si*. L'auteur indique que cette substitution est déjà mentionnée dans les grammaires, mais sans en rendre compte de façon satisfaisante. En conséquence, il propose une explication pertinente : les deux phrases expriment la même valeur, celle de supposition. Cette fonction suppositive ne semble pas poser problème si la conjonction *si*, donnée comme représentatif spécifique de la valeur explicitement suppositive, introduit les deux propositions coordonnées. Ainsi, Guillaume se demande pourquoi le remplacement de *si* par *que* entraîne l'emploi du subjonctif dans la deuxième proposition.

En se fondant sur le passage de l'indicatif au subjonctif, Guillaume souligne les spécificités du système verbo-temporel français. Partant de la définition selon laquelle *si* suppose et *que* pose, l'auteur montre qu'employer *que* signifie que l'idée exprimée est celle qui correspond à l'emploi de la conjonction *si*. Par conséquent, *que*, tout en remplaçant *si*, ne pose pas mais suppose. L'auteur ajoute d'ailleurs que ces deux marqueurs se placent respectivement et successivement sur une « ligne vectrice » : *si* est antécédent à *que*. Autrement dit, *que* est ramené de sa position propre à la position de *si*. Ce changement, appelé « mouvement récessif », entraîne conséquemment le changement modal. Comme l'a fait remarquer Guillaume : « le mode indicatif représenterait sur la ligne vectrice en question un point de saisie plus tardif que le mode subjonctif »². En termes plus précis, partant du fait que l'indicatif est mode exprimant le réel alors que le subjonctif est mode dénotant le virtuel, Guillaume postule qu'il s'agit d'un recul modal. Dans le même ordre d'idées, compte tenu du fait que le subjonctif³,

¹ Guillaume précise que la conjonction *que* exprime sa pleine valeur de « position » lorsqu'elle est appuyée contre un antécédent. Tel est le cas dans l'exemple « je conviens que cela est vrai » (1992 [1944-1945] : 25). Par contre, lorsqu'elle est privée d'un appui, elle perd sa valeur posante. Ceci confirme l'idée que la conjonction en question est conçue comme un être de langue cinétique.

² Guillaume, G. (1989 [1946-1947]), p. 73.

³ Afin d'enrichir son analyse sur la distinction établie entre l'indicatif et le subjonctif, Guillaume signale que chacun de ces modes rend compte d'une représentation propre du temps. En effet, il montre que l'indicatif est donné comme un mode divisible en époques et incluant l'actualité. Ce mode a une « représentation achevée et plus réalisée ». Quant au subjonctif, il est considéré comme un mode non divisible en époques et n'incluant pas l'actualité. Ce mode se réfère à une « représentation générale du temps ». De plus, l'auteur a eu recours aux valeurs de « possible », « probable », « certain » et « réel »

conçu, comme nous l'avons mentionné, comme mode « en devenir » par nature, l'auteur conclut que « poser dans du temps en devenir, c'est inéluctablement supposer »¹.

En résumé, il convient de noter que le mouvement consistant à ramener *que* à la position de *si* fait ressortir que les deux modes — indicatif et subjonctif — prennent deux positions différentes sur la ligne vectrice. Dans l'ensemble, cette explication, qui prend appui sur la conception selon laquelle le mode est donné à voir comme un moment d'arrêt dans la chronogénèse, permet d'identifier la successivité des modes qui se développe sur l'axe du temps opératif représentant leur genèse. Autrement dit, elle permet d'identifier la chronogénèse ainsi que les coupes produites lors de cette opération de pensée.

3_1_2_ Si et système verbo-temporel guillaumien

L'intérêt de Guillaume s'est également porté sur la question de la combinaison temporelle dans les constructions hypothétiques en *si*. Il est particulièrement question des phrases hypothétiques commençant par une proposition introduite par la conjonction *si*. Dans l'exemple suivant :

(1) **Si** je le fais, je réussirai (1990 [1943-1944] : 170)

Nous sommes en présence d'une proposition subordonnée introduite par la conjonction *si* corrélée à une proposition principale. Guillaume souligne que le rapport établi entre la première proposition véhiculant la condition et la seconde proposition exprimant la conséquence est géré par ce qu'il appelle « chronologie abstraite », appelée aussi « chronologie de raison ». Cette chronologie, sans aucun rapport avec la chronologie temporelle des faits de la réalité, est envisagée uniquement par l'esprit. Autrement dit, cette chronologie ne se marque pas entre les temps dénotés par les verbes mais elle se situe entre les notions exprimées. En ce sens, la condition est placée en avant par rapport à la conséquence. Comme l'a écrit Guillaume : « le principe qui détermine ici le temps c'est que l'époque de la condition est, par définition, antérieure d'un temps aussi court que l'on voudra à l'époque de la conséquence »². Compte tenu de cette démonstration, la chronologie abstraite est exprimée, dans l'exemple évoqué ci-dessus, concrètement par l'emploi du futur « réussirai » dans la proposition véhiculant la

pour les distinguer. Ce faisant, il postule que c'est seulement le « possible » qui gouverne le subjonctif, alors que les trois autres gouvernent l'indicatif.

¹ Guillaume, G. (1992 [1938-1939]), p. 86.

² Guillaume, G. (1984), p. 75.

conséquence. D'où, l'emploi du présent « fais » dans la proposition exprimant la condition. En somme, la chronologie abstraite est fondée sur la distinction entre deux instants de raison : une condition au présent exige obligatoirement une conséquence au futur.

Guillaume souligne que ce raisonnement est de même valable dans les constructions hypothétiques en *si* mettant en corrélation une conséquence au conditionnel avec une condition à l'imparfait. Dans l'exemple suivant :

(2) *Si* je le faisais, je réussirais (1990 [1943-1944] : 170)

L'ordre des propositions répond, à l'instar de l'exemple analysé ci-dessus, à la chronologie abstraite. En effet, la conséquence « réussirais » est exprimée au « futur hypothétique », terme utilisée par Guillaume pour désigner ce que la grammaire traditionnelle dénomme conditionnel. La condition, conformément à la règle énoncée, doit appartenir à une époque immédiatement antérieure. C'est ainsi que Guillaume postule que le conditionnel appartient à l'époque du présent, d'où l'époque attribuée, par le discours, à toute condition attachée à une conséquence, ne peut être qu'une époque passée. Ce qui explique conséquemment l'emploi de l'imparfait « faisais » dans la proposition introduite par *si*. À ce sujet, Guillaume indique que cet imparfait est conçu comme un « faux passé » dans la mesure où son emploi n'est qu'un simple choix pour justifier l'exigence impérative de respecter la chronologie de raison exprimée non pas entre les temps mais uniquement entre les idées.

Une remarque s'impose à cet égard : Guillaume signale que le conditionnel est généralement admis comme temps de l'indicatif. Pour lui, le conditionnel équivaut à l'association du présent et du futur qu'il présente comme espace de temps indifférencié. Cependant, considérer le conditionnel comme mode s'explique par le fait que cette forme temporelle dénote des emplois développés au détriment de celui qui relève d'une date antérieure au mode subjonctif. L'auteur ajoute de plus que le conditionnel, avant d'atteindre le statut de mode, n'était qu'une forme du futur de l'indicatif. Pour cette raison, il a choisi de le dénommer « futur hypothétique ».

Afin de distinguer entre « futur catégorique » et « futur hypothétique », Guillaume a eu recours à la notion d'hypothèse. Celle-ci est prise dans son sens

étymologique pour désigner « *ce qui réside au-dessous de la thèse* »¹. Compte tenu de cette définition, Guillaume postule que la charge d'hypothèse est réduite dans le futur catégorique, alors qu'elle est augmentée dans le futur hypothétique. Ce futur hypothétique porte la charge d'hypothèse inhérente à l'époque, mais augmentée cette fois d'une surcharge, en vertu de laquelle le futur se présente plus hypothétique qu'il ne l'est de lui-même, par sa seule nature »². En termes plus concrets, bien que le futur catégorique, qui relève du domaine du probable, représente la charge d'hypothèse minimale, le futur hypothétique — le conditionnel — représente, tout en situant l'événement dans un temps d'univers hypothétique, la charge d'hypothèse maximale.

L'auteur conclut que, dans les phrases hypothétiques introduites par la conjonction *si*, le conditionnel prend comme vis-à-vis l'imparfait portant lui aussi une charge d'hypothèse. Dans le même ordre d'idées, l'auteur souligne l'emploi du conditionnel passé dans les constructions hypothétiques en *si*. Dans ce type d'emploi, cette forme de « futur hypothétique » est utilisée pour marquer que la pensée va au-delà d'une hypothèse à laquelle elle n'attribue aucun avenir.

Ainsi, le français, comme l'a fait remarquer Guillaume, se sert de la différence d'époque pour marquer le rapport d'antériorité qui se dessine entre les idées exprimées, à savoir la condition et la conséquence. Cette explication est nettement résumée dans les propos suivants : « si la conséquence est au futur, la condition se présentera nécessairement au présent ; [...] si la conséquence est au présent, comme c'est le cas avec le conditionnel qui n'est qu'un futur intériorisé au présent, la condition se présentera nécessairement au passé »³. C'est ainsi que Guillaume conclut que la chronologie de raison⁴ doit être conçue comme « chronologie idéale » qui se détermine dans l'abstrait. Cette chronologie prend donc le pas sur ce qu'il appelle « véridicité temporelle ».

À partir de là, nous comprenons que Guillaume, par le biais de ses analyses portant sur les modes, en a certainement renouvelé les interprétations. La grande originalité de la pensée linguistique guillaumienne réside dans le fait que l'auteur a su,

¹ Guillaume, G. (1990 [1943-1944]), p. 165.

² Guillaume, G. (1992 [1949-1950]), p. 94.

³ Guillaume, G. (1984), p. 75.

⁴ Guillaume signale que la « chronologie abstraite » ne peut pas être exprimée quand il est question de la forme simple du subjonctif parce que ce mode « n'avait pas en soi les moyens de l'indiquer » (1992 [1938-1939] : 233). Par conséquent, l'auteur postule qu'il s'impose impérativement de quitter le subjonctif pour pouvoir l'exprimer.

d'une part, produire une théorie réussie du temps linguistique à travers la représentation du temps dans le système verbal français et qu'il a pu, d'autre part, mettre en évidence l'importance du facteur temporel dans le processus mental de construction de l'image-temps inhérente à la nature de la pensée humaine.

3_2_ Moignet

3_2_1_ Statut de *Systématique de la langue française*

La psychomécanique du langage a eu un impressionnant impact sur bon nombre d'études en linguistique. Elle a servi de cadre général pour l'explication des faits de langue selon une conception différente de celle des grammaires traditionnelles. Ce sont, bien sûr, les travaux de Moignet qui ont eu le mérite de profiter de façon très marquante des conceptions et des analyses proposées par Guillaume. C'est dans son ouvrage *Systématique de la langue française* (1981) que Moignet propose une description du système grammatical français en poussant plus loin que ne le font les grammaires traditionnelles et en s'inscrivant dans la perspective de la linguistique guillaumienne. L'auteur fixe son objectif d'études sur le système de la langue et, en particulier, sur « ce que peut montrer le système des signes et les effets de sens qu'on en peut tirer dans le discours »¹.

L'idée de base sur laquelle se fondent les investigations de Moignet est de considérer, à la suite de Guillaume, la langue comme un système. En effet, cet auteur affirme clairement que « la langue est un système de pures représentations mentales ; le discours est le lieu du langage réalisé, qu'il s'agisse d'une réalisation phonique, la parole, d'une réalisation graphique, l'écrit, ou d'une réalisation purement mentale, le monologue intérieur »². Ainsi, la langue est donnée à voir comme un système dans la mesure où elle est gouvernée par de nombreux principes organisateurs et explicateurs de son harmonie. Cette cohérence est à chercher dans les signes repérés et les effets de sens réalisés en discours.

Soulignons par ailleurs que la *Systématique de la langue française* (1981) ne se présente pas comme une grammaire, au sens propre du terme, mais comme un ouvrage visant une description linguistique des signes et des systèmes de signes de certains faits

¹ Moignet, G. (1981), p. 6.

² Ibid. p. 9.

grammaticaux. Plus précisément, il s'agit d'une description des mécanismes mis en œuvre pour faire fonctionner ces systèmes dans des pratiques discursives.

Dans cet ouvrage, l'intérêt de Moignet s'est primordialement porté sur les parties du discours. Celles-ci, appelées, à la différence de la terminologie adoptée par les grammaires traditionnelles, « parties de la langue », sont réparties en deux sous-ensembles¹ : le premier sous-ensemble correspond aux « parties de langue prédicatives », appelées aussi « parties lourdes », comportant les noms, les adjectifs, les verbes et les adverbes. Le deuxième sous-ensemble correspond aux « parties de langue non prédicatives », dénommées « parties subtiles ». Dans cette catégorie prennent place les mots qui n'ont aucune référence par eux-mêmes, à savoir les pronoms, les articles, les prépositions et les conjonctions.

3_2_2_ L'analyse du mot *si*

Compte tenu de la classification que nous venons d'évoquer, nous remarquons que le mot *si* est apte à figurer dans les deux sous-ensembles. Moignet signale que *si*, dans ses emplois adverbial et conjonctionnel, peut se présenter sous quatre états. Nous observons cela dans les exemples suivants :

- (1) Il n'est pas là ? — ***Si*** ! (1981 : 196)
- (2) Il est ***si*** habile ! (1981 : 196)
- (3) ***Si*** c'est beau ! (1981 : 196)
- (4) Je ne sais pas ***si*** je viendrai. (1981 : 196)
- (5) ***Si*** tu viens, je serai content. (1981 : 255)
- (6) ***Si*** tu venais, je serais content. (1981 : 255)

Il est question, dans l'exemple (1), du *si* adverbe de phrase. Ce mot-phrase, a pour fonction d'asserter positivement l'énoncé négatif « il n'est pas là ». Moignet précise qu'il s'agit d'une particule énonciative dont le rôle est d'exprimer l'attitude du locuteur. Cette particule de l'énonciation dont l'adverbe *non* est donné comme terme de

¹ Moignet exclut l'une des parties traditionnelles, à savoir l'interjection. Cette élimination s'explique par le fait que l'interjection, traduisant la signification des émotions de celui qui la produit et rejoignant le langage animal, « n'appartient pas au système conceptuel » (1981 : 12). De plus, Moignet signale que les mots figurant dans cette catégorie « perdent en discours tout ou partie de leurs composants sémantiques et morphologiques » (ibid. : 13).

sens contraire constitue une phrase à lui seul. Dans l'exemple (2), il est question du *si* dit adverbe de manière, dénommé aussi adverbe de quantité dénotant l'expression d'un degré indéterminé. Incident à l'adjectif « habile », *si* signifie « à un tel degré ». Moignet signale que cette valeur de degré indéterminé est également admise dans les deux autres exemples où il est question du *si* dit « intégrateur de phrase ». Dans cet emploi, *si* introduit une subordonnée exclamative (3) ou une subordonnée interrogative (4) lorsque celle-ci est incidente à une autre proposition au moyen d'un verbe percontatif.

Enfin, il est question, dans les deux derniers exemples, de *si* conjonction¹ de subordination introduisant une proposition subordonnée hypothétique. Il faut rappeler ici que le postulat défendu par Moignet qui concerne le rapport entre les binômes *que* et *si*, rejoint celui soutenu par Guillaume évoqué ci-dessus. En effet, Moignet soutient que les subordonnants conjonctifs *que* et *si* s'opposent parce qu'ils signifient deux modalités contradictoires, à savoir la thèse et l'hypothèse. À l'instar de Guillaume, il a clairement écrit : « *que* conjonction est un mot qui *pose*, *si* conjonction est un mot qui *suppose* »². Cette opposition est donnée à voir comme le résultat d'un mécanisme de subduction à laquelle ont été soumis les conjonctions *si* et *que*. Selon Moignet, ce mécanisme a pour effet de porter *que* au sens d'un « regard positivant » et *si* à celui d'un « regard virtualisant ». Il signale, de plus, que ce mécanisme peut être mis en évidence par le jeu concurrentiel de la combinaison temporelle dans le cas d'une coordination. Autrement dit, le conjonctif *si* est suivi de l'indicatif alors que le subordonnant *que* est suivi du subjonctif :

(7) ***Si*** tu viens et ***que*** je sois là (1981 : 257)

L'analyse de Moignet concernant le système verbo-temporel³ dans les phrases hypothétiques comportant une proposition introduite par la conjonction *si* rejoint parfaitement celle proposée par Guillaume, traitée plus haut, sur plusieurs points. En effet, nous rappelons que l'hypothèse, selon Guillaume, doit se présenter, tout en

¹ Moignet répartit les conjonctions en trois sous-ensembles : 1) les conjonctions simples (*que*, *quand*, *comme* et *si*), 2) les conjonctions composées (*lorsque*, *puisque*, *quoique*, etc.), 3) les locutions conjonctives (*du moment que*, *jusqu'à ce que*, *au moment où*, *même si*, *depuis que*, *tant que*, *chaque fois que*, etc.). Toutes ces particules ont en commun de subordonner, c'est-à-dire de mettre une subordonnée sous la dépendance grammaticale d'une autre proposition. En ce sens, nous remarquons que la subordination est définie comme un phénomène d'enchâssement où une phrase se trouve intégrée dans une autre (1981 : 246).

² Moignet, G. (1981), p. 257.

³ Moignet signale que la conjonction *si* est incompatible avec le futur catégorique ainsi que le futur hypothétique lorsqu'elle introduit une proposition hypothétique. Selon lui, les futurs sont réservés à la conséquence de l'hypothèse ainsi qu'aux emplois adverbiaux de *si* (1981 : 255).

respectant la chronologie idéale qui se détermine abstraitement entre les notions, immédiatement comme antérieure par rapport à la conséquence. De même, cette conception peut tout d'abord se justifier, d'après Moignet, par le rôle de « la particule *si*, qui signifie l'hypothèse, situe celle-ci dans une antériorité de raison par rapport à la conséquence »¹. Ce rapport d'antériorité logique entre l'hypothèse et sa conséquence se justifie pareillement par la combinaison temporelle où, comme le montre l'exemple (5), le présent « viens » de la proposition subordonnée est corrélé au futur « serai » de la proposition principale. Cette combinaison va aussi de pair avec celle présentée dans l'exemple (6) où l'imparfait « venais », conçu comme faux passé puisqu'il peut coïncider soit avec l'acte de langage soit avec l'époque du futur, de la proposition subordonnée est en rapport de corrélation avec le « futur hypothétique² », c'est-à-dire le conditionnel présent « serais » de la proposition principale qui a l'aptitude de situer le procès dans un univers hypothétique. Il en va de même pour le cas du conditionnel passé qui correspond au plus-que-parfait de l'indicatif.

Il paraît évident, à première vue, qu'une telle description du fonctionnement du mot *si* rejoint celle des grammaires traditionnelles. Toutefois, pour Moignet, il en va autrement. En réalité, l'auteur souligne que le mécanisme de subduction peut rendre compte du fonctionnement de *si*. Ce mouvement de pensée correspond globalement à quatre états : le *si* adverbe affirmatif occupe la place de fondement et est en rapport de conformité à l'état « plénier » ; le *si* adverbe de degré est associé à l'état de « subduction première » ; le *si* exclamatif et le *si* interrogatif³ sont en relation de symétrie avec l'état de « subduction seconde ». Quant au dernier état, il correspond au *si* conjonction traduisant la valeur d'hypothèse.

Il s'avère conséquemment que les analyses de Moignet prennent place parmi les études qui cherchent à rendre compte de façon unifiée tous les emplois de *si*. Autrement

¹ Moignet, G. (1981), p. 81.

² À l'instar de Guillaume, Moignet affirme que le conditionnel est un temps du mode indicatif qui s'oppose au futur catégorique : « il s'agit, non d'un mode, mais d'un temps, qui peut, comme chacun des temps de l'indicatif, assumer l'expression de certaines modalités » (1981 : 81).

³ La position de Costentin, exposée dans son article sur la concurrence des conjonctions *si* et *que* dans « *le Traité sur la tolérance* » de Voltaire, va de pair avec celle de Moignet. S'appuyant sur le principe de signifié de puissance de Guillaume, Costentin signale que le *si* interrogatif est le résultat d'un mécanisme de subduction qui va en direction d'un sémantisme thétique à un sémantisme hypothétique. En effet, partant du fait que l'interrogation se situe, sur l'échelle des modalités, comme « antérieure » et « inférieure » à l'assertion, Costentin souligne que l'interrogative est par essence « hypothétique ». Prenant comme point d'appui le fait que l'interrogation est hypothétique avec le sens large du terme hypothèse, Costentin constate que le *si* enchâsseur d'une interrogative indirecte traduit « un contenu énoncif placé initialement sous modalité interrogative » (1999 : 44).

dit, il cherche à dégager une valeur qui sous-tend les différentes interprétations indépendamment de leur contexte d'emploi. S'inspirant de la théorie de la psychomécanique du langage, et plus particulièrement du principe de signifié de puissance, la pensée de Moignet rejoint celle de Guillaume. Ceci est nettement résumé dans ses propos : « le « sens » du mot *si* en langue, son signifié de puissance propre, n'est ni l'hypothèse, ni la thèse, c'est le mouvement de pensée qui va de l'hypothèse à la thèse »¹.

Moignet a ainsi adopté un catalogage qui nous semble assez cohérent, selon une approche guillaumienne, avec l'idée que *si* possède un signifié de puissance qui est essentiellement du thétique vers l'hypothétique. C'est à partir de ce sens de base que se réalisent, dans des situations discursives diverses, des effets de sens variés du mot *si*. À cet égard, nous rappelons la position de Guillaume qui a pu faire sortir le caractère dynamique des mots grammaticaux qui « présentent au fond de la pensée où ils habitent en permanence, prêts à servir dans le moment du besoin, quand le discours fera appel à eux pour sa propre construction, non pas une position, mais un mouvement »². Cette citation n'est pas sans rappeler le mouvement interne qui anime le fonctionnement du terme *si* dont le sens varie en fonction des situations discursives dans lesquelles il figure. En termes plus précis, le caractère cinétique de *si*, rendu par le passage de la langue en discours, peut être expliqué par ses valeurs tantôt thétiques, tantôt hypothétiques.

En résumé, la principale thèse défendue par Moignet est que le sens du mot *si* est dynamique. Pour rendre compte de ce dynamisme, l'auteur cité souligne que les différents emplois de ce terme peuvent se répartir, tout en se fondant sur la conception psychomécaniste³ de Guillaume, comme suit : les fonctions thétiques — exclamation et assertion — sont des emplois adverbiaux alors que les fonctions hypothétiques sont des emplois conjonctifs là où *si* introduit une proposition hypothétique ou une proposition interrogative indirecte. Quant aux emplois corrélatifs, situés au seuil du thétique/hypothétique, ils portent les caractéristiques à la fois de l'adverbe et de la conjonction.

¹ Moignet, G. (1981), p. 256.

² Guillaume, G. (1992 [1944-1945]), p. 79.

³ Vairel (1982), tout en s'inspirant également de la théorie de la psychomécanique du langage, indique que le *si* conditionnel, le *si* interrogatif, le *si* assertif, le *si* exclamatif et le *si* jussif ont tous en commun la « non position de la réalité de P ».

4_ Conclusion

Les pages que nous venons de rédiger ont été consacrées aux investigations portant sur le terme *si* dans la psychomécanique du langage. Les représentations de Moignet, à la suite de Guillaume, ont constamment mis en place des principes fortement institués. Conformément à la maxime de la dichotomie signifié de puissance/signifié d'effet, le mot *si* se présente, à l'instar des mots grammaticaux, comme l'indice, par excellence, du mouvement de pensée allant du cinétique au statique. En termes plus concrets, le terme *si* incarne le mécanisme de mouvement de pensée qui va en direction du sémantisme de la thèse à celui de l'hypothèse tout en passant par des états intermédiaires.

Clôtons ce chapitre par une remarque de très haut intérêt selon laquelle la linguistique s'est autant développée au cours de la deuxième moitié du XX^{ème} siècle tout en s'appuyant essentiellement sur une ambition théorique nouvelle par rapport au siècle précédent et, en particulier, par rapport à la première moitié du XX^{ème} siècle. Elle s'est ramifiée, par la suite, en de nombreuses écoles. Il s'impose, en conséquence, de tenir compte de l'apport des investigations qui viennent d'être créées. Ainsi, au sein du chapitre suivant, nous présenterons la façon dont le terme *si* est traité dans les écoles de la linguistique moderne tout en recourant à quelques approches linguistiques relativement récentes.

Chapitre IV

Approche de l'analyse du discours

1_ Introduction

Le développement de la linguistique comme discipline « scientifique » est l'un des faits les plus marquants de l'histoire intellectuelle du XX^{ème} siècle. La linguistique regroupe un grand nombre d'écoles qui ont toutes en commun d'avoir le langage humain comme objet d'étude. Toutefois, elles n'abordent pas forcément les mêmes problématiques d'un même point de vue. Compte tenu de cette diversité, nous mettrons à profit, dans les pages qui suivent, différentes études, qui ont été élaborées dans le cadre des théories linguistiques relativement récentes, portant sur le fonctionnement du mot *si*.

Confronté à la multitude des approches proposées, nous essayons de revenir sur quelques-unes que nous pensons être représentatives. Nous essayons, de plus, de donner une certaine cohérence à ce chapitre en présentant les théories selon l'ordre chronologique de leur apparition.

Il s'agit, respectivement, de l'approche sémantico-pragmatique présentée essentiellement dans les travaux de Ducrot (1969, 1971, 1972 et 1980) en focalisant notre attention sur son étude portant sur les énoncés en *si*. Nous reviendrons ensuite sur les descriptions proposées par Caron (1983) et De Cornulier (1985) qui s'inscrivent également dans la dimension de la sémantique pragmatique et qui portent sur la conjonction *si*.

Par la suite, nous aborderons une intéressante observation qui porte sur la problématique du conditionnel et de l'exclamation. Il s'agit de l'analyse proposée par Martin (1981, 1983 et 1985) qui concerne ce qu'il appelle la théorie « véri-relationnelle » et qui se situe dans une perspective sémantico-logique.

Après cela, nous présenterons l'approche énonciative en nous fondant principalement sur les descriptions proposées par Culioli (1999) qui portent sur le *si* marqueur d'intensité ainsi que celles de Michèle Monte (2009).

Nous exposerons enfin l'approche polyphonique en nous basant sur l'analyse de Plantin (1982 et 1985) consacrée spécialement au fonctionnement polyphonique de *si* adverbe d'intensité. Nous aborderons subséquentement les études de Haillet (2002, 2003 et 2009) et de Kronning (2009 et 2014) portant sur les constructions conditionnelles en *si* et s'inscrivant aussi dans la dimension polyphonique.

2 _ L'approche sémantico-pragmatique

2_1_ La pragmatique

Le concept de pragmatique fait l'objet d'une controverse. Il est employé, en tant qu'adjectif, pour désigner, au même titre que la syntaxe et la sémantique, un composant¹ de la langue. Il s'agit de traiter « des processus d'interprétation des énoncés en contexte : qu'il s'agisse de la référence des embrayeurs ou des déterminants du nom, qu'il s'agisse de la force illocutoire de l'énoncé, de sa prise en charge par le locuteur [...], des implicites qu'il libère, des connecteurs, etc. »². Par contre, il désigne, en tant que nom, la discipline qui prend comme objet d'étude l'usage du langage. Autrement dit, elle s'occupe de l'étude des signes dans leurs rapports avec leurs utilisateurs.

En outre, il semble important de souligner que la pragmatique est un concept vaste derrière lequel s'alignent diverses conceptions. D'un point de vue historique, la pragmatique, telle que nous la connaissons aujourd'hui, s'est primordialement développée à partir des travaux du philosophe anglais John Austin portant sur les actes du langage. La théorie des actes de langage s'appuie sur une vision opérationnelle selon laquelle le langage sert à accomplir des actes. En ce sens, la conception austinienne repose sur la distinction entre, d'une part, des énoncés constatifs visant à décrire le monde et, d'autre part, des énoncés performatifs servant à accomplir des actions. Après avoir découvert les énoncés performatifs, Austin a élargi sa perspective. Ce faisant, il postule qu'énoncer revient intrinsèquement à accomplir trois actes, à savoir l'acte locutoire, l'acte illocutoire et l'acte perlocutoire. Dans la lignée de la conception élaborée par Austin, le philosophe américain John Searle a développé sa propre abstraction selon laquelle une distinction a été établie entre actes directs et actes indirects.

Les thèses défendues par Austin et Searle s'articulent autour d'une idée fondatrice selon laquelle énoncer c'est accomplir un acte. Kerbrat-Orecchioni résume l'idée fondatrice d'une telle conception : « parler, c'est sans doute échanger des informations ; mais c'est aussi effectuer un acte, régi par des règles précises [...], qui

¹ Selon Charaudeau et Maingueneau (2002 : 454-455), le développement de la pragmatique est essentiellement dû, d'un point de vue historique, à la contribution de Morris (1938). Celui-ci indique que la langue est appréhendée par la syntaxe, définie comme l'étude des relations entre les signes, par la sémantique, qui étudie la relation des signes avec la réalité, et enfin par la composante pragmatique qui s'occupe des relations des signes avec leurs utilisateurs.

² Charaudeau, P. et Maingueneau, D. (2002), p. 455.

prétend transformer la situation du récepteur, et modifier son système de croyance et/ou son attitude comportementale ; corrélativement, comprendre un énoncé c'est identifier, outre son contenu informationnel, sa visée pragmatique, c'est-à-dire sa valeur et sa force illocutoires »¹.

Ainsi, nous pouvons comprendre que l'accomplissement des actes est conçu comme l'unité capitale du langage humain. L'étude de tels actes se donne alors comme une façon particulière d'étudier le langage. Dire qu'un produit linguistique est soumis à des facteurs pragmatiques implique que l'interprétation du contenu propositionnel de l'énoncé s'opère en considérant le contexte de son énonciation, ses objectifs, ses intentions ainsi que les effets potentiels que ce contenu est en mesure d'exercer sur le récepteur.

La pragmatique est un aspect de l'étude du langage qui va au-delà à la fois de la morphosyntaxe et de la sémantique dans la mesure où elle s'intéresse à la façon dont les signes linguistiques sont utilisés. Dans le *Trésor de la Langue Française informatisé*, la pragmatique est définie comme la discipline « qui étudie le langage du point de vue de la relation entre les signes et leurs usagers ». Autrement dit, la pragmatique sert à décrire la signification visée par un quelconque énoncé plutôt que son interprétation sémantique.

La promotion de la « pragmatique » par la diffusion de grand nombre de travaux, qui prennent comme appui les « actes de langage », amène à une nouvelle conception du champ des phénomènes énonciatifs. C'est ainsi que nous évoquons, à ce stade, une autre approche, toujours en analyse du discours, qui trouve son origine notamment dans les études de Ducrot ainsi que dans celles de ses continuateurs. La véritable innovation de cette conception réside dans le fait que le fondateur de l'approche sémantico-pragmatique conteste le schéma traditionnel sur plusieurs points. Cette nouveauté peut se résumer, sommairement, dans le fait d'intégrer la pragmatique à la sémantique. Introduire les aspects pragmatiques c'est tout simplement faire de la langue un moyen d'interaction et tenir compte des facteurs individuels dans l'étude des pratiques quotidiennes de la langue.

Il convient donc de rappeler ici que les recherches de Ducrot (1971, 1972 et 1980) se situent à l'intérieur de ce qu'il appelle « sémantique pragmatique » ou

¹ Kerbrat-Orecchioni, C. (2002), p. 205-206.

« pragmatique linguistique ». Telle qu'elle conçue par Ducrot, cette pragmatique sert à désigner les disciplines « qui concernent l'action humaine accomplie au moyen du langage, en indiquant ses conditions et sa portée »¹. En d'autres termes, envisager l'étude de la langue dans une perspective pragmatique signifie principalement rendre compte des processus d'interaction entre les sujets parlants dans une quelconque situation. L'idée cruciale défendue par les fondateurs de cette approche et qui bénéficie d'une certaine faveur est que le langage est un moyen d'agir sur les autres et de provoquer de leur part telle action ou telle réaction contre tel penchant ou telle inclination. C'est là ce qui confère à la conception de Ducrot sa position si particulière dans la littérature linguistique.

Après ce petit détour traçant les principaux fondements de l'approche sémantico-pragmatique, nous reprenons les représentations qui ont été développées dans le moule de cette approche et qui se sont fixé pour objectif l'examen du terme *si*. Ducrot a consacré grand nombre de pages aux énoncés en *si*. Ces pages figurent parmi les plus pertinentes des analyses qui s'inscrivent dans la démarche pragmatique. Dans la lignée des travaux de Ducrot, bon nombre de linguistes ont également mené des études sur le mot *si* qui se situent aussi dans la perspective pragmatique. Nous reprenons deux échantillons parmi les plus représentatifs : il s'agit bien particulièrement de l'analyse proposée par Caron (1983) qui porte sur ce qu'il appelle « opérateurs discursifs » et de l'étude proposée par De Cornulier (1985) portant sur les conjonctions *et*, *ou* et *si*.

2_2_ Quelques études sur *si*

2_2_1_ Ducrot

Les travaux de Ducrot² constituent une incursion dans le domaine de l'analyse de discours car ils introduisent ce qu'il y a de plus largement pertinent dans l'étude de certains phénomènes langagiers. Il s'agit notamment des travaux consacrés aux propositions subordonnées conditionnelles introduites par la conjonction *si*. Dans son ouvrage *Dire et ne pas dire. Principes de sémantique linguistique* (1972), qui contient de larges développements sur le fonctionnement du mot *si*, et plus particulièrement le

¹ Ducrot, O. (1980a), p. 173.

² Les études de Ducrot sur *si* sont multiples. Mais, nous semble-t-il, la description présentée en détail reste celle exposée dans Ducrot (1972 : 167-190).

sixième chapitre, intitulé « *Supposition et présupposition* », l'auteur s'intéresse aux énoncés français formulés selon la structure *si P, Q*.

La conception de Ducrot constitue un contre-exemple à la théorie de l'implication. En effet, dans le but de trouver un invariant sémantique possible qui sous-tend toutes les valeurs du terme *si*, — en particulier le subordonnant *si* — Ducrot souligne clairement la divergence entre *si* et l'implication matérielle parce que *si* « a des propriétés absolument incompatibles avec celles des implications »¹. Par ailleurs, dans un énoncé tel que :

(1) *Si* Pierre vient, Jacques partira (1972 : 169)

Ducrot affirme que « le départ de Jacques « a quelque chose à voir » avec la venue de Pierre : il est déductible de l'arrivée de Pierre, ou déclenché par elle, ou encore produit, [...] par la même cause qui amène cette arrivée »². Il s'agit d'une interprétation implicative, autrement dit d'un « *si* implicatif »³ parce que P entraîne Q. C'est ainsi que Ducrot, pour montrer l'incompatibilité entre l'implication matérielle et *si*, rappelle que les énoncés construits selon le schéma « *si P, Q* »⁴ tendent souvent à être interprétés comme une condition non seulement suffisante mais aussi nécessaire⁵.

Pour cerner le mécanisme sémantique déclenché par le mot *si*, Ducrot rejette les analyses dites « habituelles » selon lesquelles ce terme indique une quelconque relation entre les deux propositions P et Q. Une telle relation est de type cause à effet. En ce sens, Ducrot souligne clairement qu'« une proposition de type *si p, q* n'a pas pour signification « p est cause de q » ni « p est condition de q »⁶. Cette citation n'est pas sans rappeler que l'assimilation de *si* à l'implication matérielle, perçue comme limitée à quelques cas particuliers, est rejetée. De la sorte, Ducrot postule que, pour chercher un

¹ Ducrot, O. (1971b), p. 4.

² Ducrot, O. (1972), p. 169.

³ Le modèle de l'implication matérielle, symbolisée « \rightarrow » et lue « implique », est noté « $P \rightarrow Q$ ». Elle autorise l'insertion du connecteur *alors* entre *si P* et Q, autrement dit l'activation du schéma « si...alors ». D'où, le schéma « *si P, alors Q* », compris souvent comme coïncidant avec l'implication matérielle, marque la relation d'implication entre les deux propositions énoncées, c'est-à-dire qu'il s'agit d'une équivalence entre les deux structures « *si P, alors Q* » et « *si non-P, alors non-Q* ».

⁴ Nous trouvons aussi le schéma « *si A, B* » dans (Ducrot 1971a et 1980b).

⁵ Dans un exemple tel que « si tu travailles mal, tu restes à la maison » (Ducrot 1971a : 62), l'usage habituel tend à interpréter l'énoncé comme signifiant aussi qu'un mauvais travail est nécessaire pour rester à la maison. C'est la « loi d'exhaustivité » qui « se veut que, parlant d'un certain sujet, on donne à son interlocuteur les informations *les plus fortes* dont on dispose et qui sont censées l'intéresser » (ibid. 63), qui explique le passage de condition suffisante à la condition nécessaire.

⁶ Ducrot, O. (1972), p. 168.

noyau sémantique qui permettrait de rendre compte de tous les emplois de *si*, il ne faut pas partir de l'implication logique¹. Il convient plutôt de le chercher dans la notion de « supposition ». L'accent est ainsi mis sur la composante pragmatique.

L'analyse du mot *si* qu'il a présentée s'inscrit dans le cadre de la théorie des actes de langage², plus particulièrement dans le cadre de la description de la notion de « présupposition »³, considérée comme un acte de parole. Étant parti de la définition du *si* hypothétique, proposée par le dictionnaire *Robert*, Ducrot conclut que le terme *si* introduit un acte de langage qu'il appelle « supposition ». Tel qu'il est défini par l'auteur cité, cet acte consiste « à demander à l'auditeur d'accepter pour un temps une certaine proposition « p » qui devient, provisoirement, le cadre du discours, et notamment de la proposition principale « q » »⁴. Ainsi, cet acte de supposition⁵ est

¹ La contribution présentée par Adam (1992) va de pair avec celle de Ducrot. Travaillant sur les énoncés publicitaires en *si*, en particulier ceux qui se présentent sous la forme « *si* P, (*alors*) Q », Adam remet en cause la relation d'implication logique classiquement utilisée pour analyser ce type d'énoncés. En effet, tout en refusant le rapport logico-sémantique entre les propositions P et Q, ce linguiste souligne que la fonction de la particule *si* est « procédurale ». Autrement dit, la principale fonction du connecteur *si* consiste, selon lui, à donner des instructions à l'allocutaire dans la mesure où elle lui montre le type de traitement qu'il devrait effectuer concernant les contenus propositionnels pour être identique à l'intention du locuteur.

² Les analyses proposées par Borillo (2008, 2009 et 2010) sur le fonctionnement des constructions parataxiques dans des situations de dialogues oraux s'inspirent également de la théorie des actes de langage. L'auteur signale que certains énoncés parataxiques qui se présentent selon le schéma « P1, P2 » ainsi que d'autres énoncés qui se présentent sous la forme « P, *et* Q » ou « P, *ou* Q » mettent en œuvre des propriétés énonciatives telles que le locuteur, l'allocutaire, les actes de langage, les verbes performatifs, etc. Toutes ces structures de corrélation hypothétique peuvent s'interpréter comme des énoncés hypothétiques classiques dans la mesure où elles se laissent paraphraser par des constructions en *si*. Par exemple, l'énoncé « touche-la encore une fois **et** je te fais battre » peut être glosé par « **si** tu la touches encore une fois, je vais me fâcher » (2009 : 118). De même, l'énoncé « continuez comme ça, **ou** je fais me fâcher » est paraphrasable par « **si** vous ne continuez pas comme ça, je vais me fâcher » (2010 : 12).

³ Ducrot admet un rapprochement entre les deux concepts « supposition » et « présupposition ». Ces deux notions ont des propriétés communes dans la mesure où elles permettent de « transformer, l'une, explicitement, l'autre, implicitement, l'univers du discours, de transporter le destinataire dans une situation choisie par le locuteur » (1972 : 185).

⁴ Ducrot, O. (1972), p. 167.

⁵ À ce sujet, nous citons Vairel (1982) qui répartit les fonctions du termes *si*, figurant dans les constructions « *si* A, B », en deux principales valeurs : 1) une valeur hypothétique où *si* marque que « la situation dénotée dans la subordonnée est supposée », 2) une valeur conditionnelle où *si* exprime « l'existence d'un rapport de conditionnant à conditionné entre A et B », c'est-à-dire la réalisation de la situation supposée (A) est la condition de la réalisation de la situation B. C'est cette dernière valeur qui pose problème dans la mesure où dans certains énoncés il n'est pas facile de bien déterminer la relation de conditionnant à conditionné. Pour cette raison, l'auteur propose de recourir à la notion de « supposition » telle qu'elle conçoit par Ducrot. En effet, l'auteur postule que les phrases structurées en « *si* A, B » servent à exprimer que « la supposition de la réalité de la situation dénotée dans la subordonnée est condition de l'énonciation de la principale » (1982 : 10). Ainsi, Vairel conclut que, dans « *si* A, B », le rapport ne s'établit pas entre le contenu de A et le contenu de B mais il s'établit entre « l'acte de supposer A et celui d'énoncer B ». En somme, le marqueur *si* permet à l'énonciateur de supposer la réalité de A et prendre, par la suite, cette supposition comme condition de l'énonciation de B.

donné à voir comme créateur d'un cadre hypothétique provisoire exprimé linguistiquement par le mot *si*.

L'idée soutenue par Ducrot est que la valeur la plus typique des énoncés de type *si P, Q*, est d'accomplir successivement deux actes illocutoires. Ces actes de langage consistent en : « 1° demander à l'auditeur d'imaginer « p », 2° une fois le dialogue introduit dans cette situation imaginaire, y affirmer « q » »¹. Autrement dit, *si P* est créateur d'une hypothèse à l'intérieur de laquelle doit être interprétée *Q*. Cet emploi de la conjonction *si*, nommé « standard »², est le représentant prototypique de toutes les constructions en *si*. La valeur fondamentale de *si* se résume donc dans le fait d'obliger l'interlocuteur à entrer dans un monde imaginaire proposé par le locuteur. Il s'avère ainsi que l'interlocuteur, d'après ce postulat, occupe une place privilégiée. En d'autres termes, énoncer un énoncé de type « *si P, Q* » signifie demander à l'auditeur de tenir compte tout d'abord de l'acte de supposition puis de celui de l'affirmation. Ce qui l'amène à penser qu'il existe non seulement une relation de dépendance entre *si P* et *Q*, mais aussi entre les deux actes accomplis.

Par ailleurs, il est important de mentionner que, outre l'emploi dit « standard », évoqué ci-dessus, de la conjonction *si*, Ducrot signale que les énoncés, structurés selon la formule *si P, Q*, peuvent admettre d'autres fonctions. Ainsi, à cette fonction prototypique de la particule *si* s'opposent d'autres emplois appelés « marginaux »³. Ceci est observable dans les exemples suivants :

(2) *S'il* a de l'esprit, il n'a guère de cœur (1972 : 175)

(3) *Si* la cité est le cœur de Paris, le quartier latin en est l'âme (1972 : 176)

(4) *Si* Pierre est à Paris, il y restera certainement (1972 : 176)

Ducrot souligne un rapprochement sémantique possible entre ces trois exemples. Le trait commun à l'ensemble de ces emplois se justifie tout simplement par le fait que « l'hypothèse « p » n'est pas destinée à assurer la vérité de l'affirmation « q » »⁴. Ces emplois sont étiquetés comme suit. Tout d'abord, le *si* « oppositif », employé dans l'énoncé (2), est paraphrasable par « s'il est vrai que ». Cet énoncé s'interprète comme

¹ Ducrot, O. (1972), p. 168.

² Ducrot la nomme également « *si* d'énonciation » (1980a : 108).

³ Les emplois dits « marginaux » entrent dans des systèmes que d'autres linguistes appellent non conditionnels. Nous renvoyons, par d'exemple, à Corminboeuf (2011) qui indique que ces emplois sont appelés aussi « pseudo-hypothétiques » ou « fausses hypothétiques ».

⁴ Ducrot, O. (1972), p. 179.

une relation d'opposition entre « esprit » et « cœur » d'une même personne. De plus, il conduit à tirer des conclusions. Autrement dit, il amène à inférer les caractéristiques du personnage dont on parle plutôt que d'opposer les deux propositions contenues dans l'énoncé. Quant à l'énoncé (3)¹, appelé « contrastif », il se distingue de l'exemple précédent par une opposition entre les deux propositions au niveau de la forme. Toutefois, dans les deux cas, les propositions P et Q appartiennent à un état d'information réel. Enfin, il est question du *si* dit « présuppositionnel », présent dans l'énoncé (4), qui introduit une hypothèse « Pierre est à Paris ». Cette hypothèse constitue le présupposé de la proposition principale « il y restera ».

2_2_2_ Caron

L'étude proposée par Caron rejoint dans son ensemble celle de Ducrot dans la mesure où elle s'intéresse généralement à quelques faits de discours dans la perspective de la pragmatique linguistique. En effet, l'intérêt de Caron s'est essentiellement porté sur les opérateurs discursifs. Une partie de son ouvrage intitulé *Les régulations du discours. Psycholinguistique et pragmatique du langage* (1983) a été consacrée à l'étude de quelques-uns de ces opérateurs, à savoir la négation, les quantificateurs et les connecteurs.

À la différence des opérateurs logiques qui servent à assurer le calcul des valeurs de vérité, les opérateurs de discours se distinguent par leur fonctionnement extrêmement distinct : ils peuvent jouer le rôle de « régulateur ». Autrement dit, ils n'ont pas une fonction d'ordre logique, mais plutôt une fonction d'ordre illocutoire. C'est ainsi que l'auteur cité signale déjà que le sens de ces opérateurs varie selon les contextes dans lesquels ils prennent place. En d'autres termes, ils dénotent une fonction purement pragmatique dans la mesure où ils portent sur des actes de langage. En effet, Caron souligne que la valeur fondamentale des opérateurs discursifs est « de réaliser et de coordonner des actes de langage ; en un mot, de constituer et de transformer des situations discursives »².

¹ D'après Stage, cet exemple est à ranger dans la catégorie des emplois dits adversatifs. Ceci se justifie tout d'abord par la possibilité de l'insertion de l'adverbe de phrase à valeur adversative « *en revanche* ». D'où, la phrase « Si la cité est le cœur de Paris, le quartier latin en est (*en revanche*) l'âme ». De plus, l'auteur indique que cet énoncé renferme l'idée d'une opposition paradigmatique entre « la cité » et « le quartier » (1991 : 192).

² Caron, J. (1983), p. 173.

Caron traite trois opérateurs discursifs. Le *si* qui nous occupe prend place parmi les connecteurs. Ceux-ci n'expriment pas des rapports logiques établis entre les contenus propositionnels, mais servent à « effectuer des transformations (régulations) sur des situations discursives »¹. C'est sur la base de cette notion que se poursuit l'étude de Caron. En effet, la notion de « régulation », telle qu'elle est présentée, désigne l'ensemble des activités discursives comme les choix, les décisions et les résolutions de problèmes effectuées par les partenaires de l'énonciation. C'est en cela que se manifeste le rôle des opérateurs discursifs — donnés à voir comme « régulateurs » — dans l'orientation des situations de discours.

Le postulat défendu par Caron rejoint celui soutenu par Ducrot (1972) que nous avons traité plus haut. En effet, Caron, à l'instar de Ducrot, postule que la multiplicité des valeurs du mot *si* n'est qu'un effet produit par les diverses situations discursives dans lesquelles figure ce terme. Rejetant ainsi le caractère polysémique de *si*, Caron préfère légitimement une seule et unique signification qui suffit à elle seule à expliquer tous les autres emplois. Ce faisant, cet auteur, loin de dresser une liste des différents emplois du marqueur *si* afin de montrer son hétérogénéité, signale que la valeur fondamentale de l'opérateur discursif *si* « est, dans tous les cas, d'introduire dans le discours une proposition, non assertée, mais présentée comme le cadre d'un acte de langage ultérieur »². Cette conception renseigne sur la valeur unique du marqueur *si* et sur les effets de sens divergents qu'il faut attendre de son emploi dans les diverses situations discursives.

En somme, la fonction de l'opérateur *si*, telle qu'elle est ainsi conçue, consiste à créer un cadre « provisoire » dans lequel est sélectionnée, d'une façon éventuelle, la proposition P. C'est aussi dans ce cadre éventuel que s'effectue l'acte de langage exprimé dans la proposition Q. Par cette conception, Caron remet en cause, de par le caractère polysémique de *si*, le caractère de *si* comme introducteur de relation implicative donnée traditionnellement comme la propriété définitoire de ce mot. L'auteur précise que la fonction implicative n'est qu'un emploi parmi les multiples valeurs récurrentes du connecteur *si*. Ces diverses valeurs sont donc données à voir comme de potentiels effets de sens qui dépendent, d'une part, du statut des propositions P et Q, et d'autre part, des environnements discursifs dans lesquels se présentent ces propositions.

¹ Caron, J. (1983), p. 220.

² Ibid. p. 223.

2_2_3_ De Cornulier

Au même titre que Ducrot, l'analyse que propose De Cornulier dans son ouvrage *Effets de sens* (1985b), portant essentiellement sur les conjonctions *et*, *ou*, et *si*, est placée dans le cadre général de la pragmatique linguistique et plus particulièrement dans la pragmatique du sous-entendu¹. Néanmoins, De Cornulier rejette la description proposée par Ducrot — exposée ci-dessus — selon laquelle *si* implique la réalisation de l'acte de langage appelé « supposition ». Selon De Cornulier, il n'est pas important d'aller chercher le sens de *si* dans les définitions illocutoires « parce qu'elles sont terriblement vagues »². De la sorte, l'auteur cité propose une description du fonctionnement du mot *si* permettant d'envisager de façon unifiée tous les emplois qui sont souvent traités de façon séparée.

L'étude proposée par De Cornulier sur le terme *si* vise à dégager un sens unifié de ce mot. Le postulat défendu par cet auteur est que la multiplication des valeurs de *si*³ ne peut pas être expliquée par une variété de sens littéralement distincts, mais plutôt par un seul et unique sens⁴ littéral. Ce sens est conçu comme une « signification « littérale », simple et constante (condition nécessaire), sous-jacente à autant d'effets de sens possibles qu'on peut imaginer de sortes de contextes »⁵. En d'autres termes, De Cornulier postule que, quels que soient ses emplois dans le discours, *si* véhicule la même valeur en langue. Par conséquent, c'est de l'interaction de cette valeur unique avec le contexte discursif que naissent les différentes valeurs discursives.

¹ Pour rendre compte de façon convaincante de la notion de « sous-entendu », nous référons à l'article de Ducrot, intitulé « présupposé et sous-entendu », dans lequel il établit une distinction entre le concept « présupposé » et celui de « sous-entendu ». En effet, le présupposé d'un quelconque énoncé, conçu comme un fait de langue, est apte à être soumis aux tests de la négation et de l'interrogation. De plus, par référence au système des pronoms, il appartient à « nous ». Par contre, le sous-entendu de l'énoncé, donné comme un fait de parole et laissé au « tu », n'est pas compatible ni avec la négation ni avec l'interrogation. Ducrot signale que le sous-entendu qui ne prend sa valeur particulière qu'en opposition avec le sens littéral de l'énoncé, se présente toujours comme postérieur à l'acte de communication. L'auteur conclut enfin que le sous-entendu se définit par sa propriété de permettre « d'avancer quelque chose « sans le dire, tout en le disant » » (1968 : 35).

² De Cornulier, B. (1985a), p. 204.

³ En excluant le *si* interrogatif, De Cornulier (1985a) ne traite que le *si* dit « circonstanciel » qui est aussi appelé « adverbial ».

⁴ Dans son article portant sur le fonctionnement syntaxique et sémantique de la conjonction *si* dans les propositions factuelles (plus précisément les emplois non hypothétiques de ce mot), Stage (1991) soutient le postulat défendu par De Cornulier selon lequel cette conjonction a un seul sens, celui de l'expression de la condition. Confrontée aux différents éléments contextuels, cette valeur unique peut revêtir plusieurs significations.

⁵ De Cornulier, B. (1985b), p. 94.

Il suffit donc de reconnaître à *si* sa valeur littérale pour pouvoir expliquer toutes les autres fonctions de ce mot. En effet, dans les énoncés construits selon la formule *si* P, Q, le *si* circonstanciel « signifie à peu près *Dans le ou les cas où P, Q* ». Il en résulte que De Cornulier considère que ce sens littéral suffit pour rendre compte de tous les emplois de *si*. Placé dans divers environnements contextuels¹, *si* peut donc se prêter à plusieurs séries de lectures. Toutes ces interprétations constituent, par conséquent, des effets de sens de la signification linguistique de base tels qu'ils sont énumérés² par les grammaires et les dictionnaires. Rejetant ainsi le caractère polysémique du mot *si*, De Cornulier multiplie les exemples pour défendre son hypothèse. Nous citons ici deux énoncés illustratifs :

(1) *S'*il n'en reste qu'un, je serai celui-là (1985b : 65)

(2) *Si* la vie et la mort de Socrate furent d'un sage, la vie et la mort de Jésus furent d'un Dieu (1985b : 65)

À première vue, *si* véhicule deux sens littéraux bien distincts. Toutefois, De Cornulier souligne que, dans le premier exemple, la proposition P se laisse interprétée comme la condition suffisante de Q. Comme il est donc signalé, nous sommes en présence d'un *si* de condition suffisante. Par ailleurs, l'auteur indique que le recours au contexte permet de considérer cette interprétation comme compatible avec celle du deuxième exemple. Celui-ci est conçu par les dictionnaires modernes comme ambigu dans la mesure où le caractère de P n'est pas certain. Cependant, De Cornulier se sert du principe déductif de « détachement » selon lequel admettre la vérité des deux propositions revient à admettre celle de Q. En d'autres termes, il est possible de dériver

¹ Partant de la conception formulée par De Cornulier selon laquelle toutes les constructions en *si* peuvent recevoir une description unifiée, Adam souligne qu'une telle description est possible lorsqu'on tient compte du contexte. Ce linguiste considère que le connecteur *si* suffit à lui seul à marquer le contenu de P comme argument pour valider Q « dans le contexte (espace sémantique) fixé par [Si P] » (1992 : 152). Il signale que cette thèse peut constituer un cadre théorique efficace pour expliquer quelques cas dits non conditionnels. Il s'agit du *si* dit explicatif qui se trouve dans les formules de type « *si* P, *c'est* Q », « *si* P, *cela tient* à Q », « *si* P, *c'est pour* Q » et du *si* appelé concessif. Ce faisant, Adam constate que la fonction générique de l'opérateur *si* est de construire un espace sémantique. Autrement dit, *si* permet la construction d'une quelconque représentation appelée « monde ». En somme, l'opérateur *si* permet de créer un cadre discursif, plus ou moins fictif, qui sert à fixer le contenu des énoncés ultérieurs.

² Les différentes significations du *si* circonstanciel telles qu'elles sont présentées par les dictionnaires sont énumérées comme suit : le *si* conditionnel, le *si* non conditionnel, le *si* bi-négatif, le *si* non conditionnel corrélé à « *c'est que* » ou « *c'était que* », le *si* concessif, le *si* de condition nécessaire et suffisante, le *si* illocutoire, le *si* employé en locution figée « *si ce n'est que* » et le *si* politicien. De Cornulier signale que toutes ces significations, qui n'ont en commun que la forme graphique ou phonétique, sont totalement distinctes. Elles sont de ce fait représentatives du caractère polysémique du mot *si* (De Cornulier, 1985b : 60-92).

Q à partir de *si* P, Q même si P ne peut pas se réaliser. C'est ainsi que De Cornulier refuse d'attribuer à cet énoncé une propriété distinctive. Autrement dit, l'auteur refuse de ne pas le considérer comme un cas particulier d'un *si* bi-affirmatif, tel qu'il est donné par les dictionnaires. Par conséquent, l'auteur signale qu'il ne s'agit pas de variation de sens littéral mais plutôt d'une manifestation contextuelle d'un même et unique *si*, celui de condition suffisante¹.

3_ L'approche sémantico-logique

La sémantique « véri-relationnelle » est l'une des théories originales du langage humain qui a été mise au point par le linguiste français Robert Martin essentiellement dans son ouvrage *Pour une logique du sens* (1983)². La conception de Martin fonde sa logique sur les liens qui unissent sens et vérité. Il est donc question, non plus de juger la véracité d'un énoncé, mais d'établir les conditions, plus ou moins précises selon le locuteur potentiel de l'énoncé, qui permettent d'indiquer que tel ou tel énoncé est vrai ou faux.

L'idée directrice de cette conception est que dégager le sens d'un énoncé revient en fait à énumérer les conditions dans lesquelles cet énoncé est déclaré vrai ou il est déclaré faux. Ainsi, les conditions du sens associées à la supposition de l'existence de ce qui est avancé, pris pour vérité ou pour mensonge, constituent le principe de conduite de la logique du sens.

La principale préoccupation défendue par Martin est que la théorie sémantique permet de discerner les « liens de vérité qui unissent les phrases [et] de calculer la relation logique que ces phrases entretiennent »³. Il en ressort que le sens est traité de façon relative. Ainsi, cette approche sémantico-logique a l'avantage de chercher, non plus le sens véhiculé par une phrase, mais plutôt les liens « logiques » que les phrases entretiennent entre-elles. Il faut rappeler, à ce niveau, que l'auteur de cette conception

¹ De nombreux linguistes soulignent la non-coïncidence entre les constructions conditionnelles introduites par *si* et la relation de l'implication. Nous rappelons, par exemple, la position de Ducrot (1971b) évoquée ci-dessus. Nous citons de même De Vogüé selon qui les énoncés conditionnels n'expriment pas toujours une condition suffisante parce qu'ils sont aptes parfois à dénoter une condition nécessaire. En effet, l'auteur allègue des énoncés (comme « *si* tu as soif, il y a de la bière dans le frigo ») qui constituent un contre-exemple à la théorie implicative (2011 : 17).

² Nous exploitons aussi quelques articles de Martin dans lesquels il aborde, dans le cadre de la sémantique logique, des problématiques liées à l'étude du mot *si* comme celles des modes et de l'exclamation.

³ Martin, R. (1983), p. 11.

oppose le terme « sens » à celui de « interprétation » : bien que le premier concept relève de la composante sémantique, la seconde notion est réservée, selon lui, à la composante pragmatique.

La sémantique de vérité, plus précisément les relations de vérité qui unissent les phrases, constitue un soubassement pertinent par lequel Martin aborde de nombreuses questions linguistiques. Nous évoquons, dans les lignes qui suivent, deux problématiques qui sont liées directement à notre objectif de recherche. Il s'agit, respectivement, de la question du conditionnel et de la problématique de l'exclamation envisagées toutes deux dans une dimension de sémantique logique.

3_1_ Le conditionnel

Martin signale l'existence d'un lien sémantique net entre le *si* hypothétique et le *si* interrogatif indirect. La fonction principale du terme *si* consiste ainsi à « subordonner la valeur de vérité à celle de la réponse sollicitée »¹. Par ailleurs, il faut mentionner que le traitement du mot *si*, objet principal de notre recherche, est intégré dans l'analyse de la problématique du conditionnel. La question soulevée par le problème du conditionnel présente l'intérêt d'attirer l'attention sur le contenu sémantique possible de cette forme verbale.

Martin rejette la conception de l'approche traditionnelle selon laquelle les fonctions du conditionnel sont réparties en deux sous-ensembles, à savoir emplois temporels et emplois modaux. Il propose de décrire le conditionnel au moyen des deux concepts de « univers » et de « mondes possibles ». Ce faisant, il distingue deux types de conditionnel, le « conditionnel lié aux univers de croyance »², symbolisé « *cond. U* »³, et le « conditionnel lié aux mondes possibles »⁴, noté « *cond. m* ». Celui-ci est considéré comme un temps corrélatif dans la mesure où son emploi ne se justifie que par la corrélation avec le *si* hypothétique.

¹ Martin, R. (1983), p. 98.

² Le concept « univers de croyance » est une notion théorique par laquelle Martin désigne l'ensemble indéfini des propositions tenues pour vraies par le locuteur au moment de l'énonciation. Cette notion diffère de celle de « univers de discours » qui désigne « l'ensemble des circonstances, souvent spécifiées sous formes d'adverbes de phrase, dans lesquelles la proposition peut être dite vraie » (1983 : 37).

³ À la différence du « *cond. m* », le « *cond. U* » se distingue par deux propriétés : 1) il n'est pas en corrélation avec une proposition hypothétique en *si*, 2) il est indépendant de l'opposition entre potentiel et irréel (Martin, 1983 : 135).

⁴ Martin définit la notion de « mondes possibles » comme les « instants d'un temps ramifié. Un monde possible est une chaîne de situations dans le temps » (1981 : 85).

Martin souligne que la fonction principale de *si*, employé dans les constructions structurées selon la formule *si p, q*, est de « suspendre simultanément la valeur de *p* et celle de *q*. Ce qui est déclaré vrai, ce n'est ni *p* ni *q* [...] mais seulement la relation [...] de *p* à *q* »¹. Cette citation permet de montrer clairement que ce qui est asserté ce n'est ni la première proposition ni celle comportant le conditionnel, mais plutôt c'est la relation qui est assertée. Cette relation, notée R, est celle qui unit *p* à *q* par l'intermédiaire de *si*. Elle est inscrite dans le « *m₀* », c'est-à-dire dans le « monde de ce qui est ». Dans ce processus, Martin souligne que l'interprétation des deux propositions *p* et *q* peut varier entre les valeurs du potentiel et de l'irréel. Ceci est observable dans les exemples ci-dessous :

(1) *Si* Marie vient, j'irai au cinéma (1981 : 8)

(2) *S'*il a fini avant l'heure, vous lui donnerez encore cet exercice (1983 : 144)

(3) *Si* j'avais réussi, je serais si heureux (1983 : 145)

Les deux premiers exemples se présentent sous deux formes différentes. En effet, dans l'exemple (1), *si* est associé au présent « *vient* » alors que dans l'exemple (2) il est suivi du passé composé « *a fini* ». Malgré cette distinction formelle, Martin trouve un lien de parenté qui se dessine entre ces deux phrases. Il indique que le présent, tout comme le passé composé, s'interprète préférentiellement par la valeur du potentiel². Les deux phrases expriment donc la valeur de potentialité³. Martin postule que cette potentialité est incontestablement renforcée par le sémantisme du verbe « *venir* » et par l'indication temporelle « *avant l'heure* » qui « indiquent clairement que l'action dénotée par le verbe au présent est une action future par rapport au contexte d'énonciation »⁴. C'est ainsi que le locuteur considère que la réalisation de l'hypothèse comme possible au point de l'énonciation.

¹ Martin, P. (1983), p 98.

² Martin signale que l'ambiguïté se situe entre « potentialité liée à l'avenir » et « potentialité liée au passé ». Cette hésitation dans l'interprétation peut être levée au profit de la première lorsque le verbe est « transformatif » (*si Pierre revient ..., si je réussis ...*). De même, cette opposition s'efface quand il s'agit d'un présent ou d'un passé composé de généralité (*si le nombre est négatif, le soustraire de ..., si le niveau a baissé ..., remettre ...*) (1983 : 144).

³ Bien que les deux constructions expriment le potentiel, Martin signale que la corrélation « *si* + présent » s'oppose à celle « *si* + imparfait » par le fait que la première construction indique une « potentialité forte » alors que la deuxième corrélation dénote une « potentialité faible ». Il est donc possible d'insérer « *comme c'est probable* ». D'où la phrase « *s'il vient tout à l'heure comme c'est probable, nous lui dirons que ...* » (1983 : 144-145).

⁴ Martin, R. et Nef, F. (1981), p. 9.

Néanmoins, la troisième phrase paraît être un lieu du flou. Cette ambiguïté est généralement due à l'emploi de l'imparfait. De même, le plus-que-parfait « *avais réussi* », formé sur un auxiliaire de l'imparfait¹, peut aussi amener à une quelconque confusion. Ces deux temps peuvent être associés à l'interprétation potentielle et à l'interprétation irréaliste. À ce sujet, Martin mentionne deux cas dans lesquels la lecture ambiguë n'a pas lieu. Premièrement, la valeur de potentialité l'emporte quand il s'agit de verbes transformatifs, tels que : « *s'il venait ..., si je réussissais ..., s'il tombait* »², ou d'un complément adverbial inséré dans la proposition p, tel que dans : « *s'il était malade un jour ...* ». Deuxièmement, la valeur de l'irréel³ l'emporte quand il s'agit du conditionnel passé, comme dans : « *s'il était malade, il n'aurait pas pu, la semaine dernière, grimper allègrement jusqu'au ...* »⁴. Au contraire, Martin signale que, à la différence du conditionnel passé, le conditionnel présent des verbes non transformatifs, comme dans « je serais heureux », peut signifier aussi bien le potentiel que l'irréel.

3_2_ L'exclamation

Dans son article portant sur la notion d'exclamation (1987), Martin concentre son attention sur la sémantique de la phrase exclamative. Dans cette contribution, qui s'inscrit aussi dans l'approche sémantico-logique, Martin cherche à définir l'exclamative en la situant parmi l'assertive, l'interrogative et l'injonctive et en l'opposant à certaines formes interjectives.

Ce faisant, Martin constate que l'injonctive n'a pas de valeur de vérité. Au contraire, il signale que l'exclamative, qui ne se situe pas dans les « mondes possibles », est présentée comme « vraie dans le monde actuel »⁵. En effet, s'exclamer signifie, selon lui, donner pour vrai le contenu véhiculé par la phrase exclamative. À partir de cette constatation, l'exclamative est formellement apparentée à l'assertive dans la mesure où cette dernière peut prendre place explicitement dans les mondes possibles.

¹ Selon Martin, ce sont particulièrement les deux structures « *si p imparfait (verbe non transformatif), q conditionnel présent* » et « *si p plus-que-parfait (verbe transformatif), q conditionnel présent* » qui sont aptes à exprimer indifféremment le potentiel et l'irréel (1983 : 144-145).

² Martin, R. (1983), p. 144.

³ Hobæk Haff (1990) insiste sur le rôle des éléments contextuels dans la détermination des valeurs qui apparaissent dans ces tours hypothétiques. Il signale que le type du verbe employé dans la proposition en *si* et les compléments circonstanciels peuvent conduire à une telle ou telle lecture. En effet, les verbes imperfectifs orientent vers la valeur de l'irréel du présent, alors que les verbes perfectifs conduisent vers la valeur de l'irréel du passé.

⁴ Martin, R. (1983), p. 144.

⁵ Martin, R. (1987), p. 501.

Toutefois, Martin signale que la première s'en distingue par le mode d'assertion et la tension qu'elle porte. C'est cette tension qui constitue, d'une part, un point de similitude entre l'exclamative et l'injonctive et, d'autre part, un point de différenciation entre exclamative et assertive, dans la mesure où elle oppose un monde actuel à un monde fictif. Quant à l'interrogative, elle se situe « en dehors de l'univers de croyance du locuteur »¹. Il en va de même pour l'exclamative qui peut parcourir plusieurs mondes possibles qu'elle suppose. Tel est le cas de l'exemple suivant où le marqueur exclamatif *si*, figurant dans une forme consécutive, suscite un rétablissement de la vérité sans pour autant spécifier aucune conséquence.

(1) Elle est *si* mignonne ! (1987 : 503)

Dans le même ordre d'idées, Martin a également situé l'exclamative parmi les formes interjectives. Le rapprochement entre l'exclamation et l'interjection peut s'expliquer par la présence du point d'exclamation. Malgré cette parenté formelle, l'auteur souligne que les deux formes ont deux statuts distincts. En effet, bien que l'exclamative se présente comme un des « lieux où se détermine un ensemble de conditions de vérité »², l'interjection ne véhicule aucune condition de vérité.

4_ L'approche énonciative

4_1_ La linguistique énonciative

La conception fondamentale de la linguistique structurale peut se résumer dans la phrase de clôture de l'ouvrage de Saussure *Cours de linguistique générale* : « La linguistique a pour unique et véritable objet la langue envisagée en elle-même et pour elle-même »³. Cette affirmation implique infailliblement que la linguistique qui prend comme objet d'étude la langue, considérée comme système fermé, s'effectue sur un ensemble clos de données. De même, par cette affirmation, le linguiste cité signale clairement l'exclusion de tous les aspects extralinguistiques de tout type de préoccupation linguistique. Au fil du temps, une telle conception a été mise en cause par les théoriciens et les linguistes dans la mesure où elle est conçue comme « réductrice ».

¹ Martin, R. (1987), p. 502.

² Ibid. p. 503.

³ Saussure, F. de (1995), p. 317.

C'est la volonté de dépasser la conception structuraliste et d'intégrer l'étude des actants participant aux processus de production langagière qui ont donné naissance aux nouvelles écoles linguistiques. Ce sont particulièrement les théories de l'énonciation et la pragmatique qui ont été mises au point en opposition avec les principes du structuralisme. Annonçant en effet le dépassement de la linguistique structurale, l'énonciation et la pragmatique ont eu donc le mérite de placer au centre de leurs soucis tous les éléments rejetés par la linguistique scientifique telle qu'elle est conçue par Saussure et ses disciples. En termes plus précis, pour faciliter l'analyse d'un quelconque énoncé, il faudrait tenir compte de son « événement » énonciatif.

L'énonciation est définie, d'une façon générale, comme « acte de production linguistique par opposition à énoncé » (*Trésor de la Langue Française Informatisé*). Ce terme désigne le point d'intersection entre la langue et le monde dans la mesure où elle « permet de représenter dans l'énoncé des faits et elle constitue elle-même un fait, un événement unique défini dans le temps et l'espace »¹. Mais, il est important de mentionner que la notion « énonciation » recouvre de nombreux champs définitionnels selon les théories linguistiques qui la mettent en jeu. Au-delà du nombre abondant des investigations sur l'énonciation, nous essayons de synthétiser les principales définitions. Il s'agit en fait de présenter un aperçu global de la théorie énonciative en nous basant sur les travaux de Benveniste (1974), de Culioli (1999a) et de Kerbrat-Orecchioni (2002). Nous proposons, plus expressément, de mettre en exergue les fondements théoriques et les termes clés tels qu'ils sont appréhendés par les théoriciens de ces écoles linguistiques.

La réputation de la théorie de l'énonciation est due à la parution de l'ouvrage de Benveniste *Problèmes de linguistique générale* dans lequel a été formulée la définition la plus classique et la plus répandue de cette notion : « l'énonciation est cette mise en fonctionnement de la langue par un acte individuel d'utilisation »². Conçue alors comme une action de production du discours, aussi comme « acte d'appropriation de la langue » ou comme « conversion de la langue en discours », l'énonciation s'oppose ainsi à l'énoncé dans la mesure où celui-ci est donné à voir comme le résultat de cet acte de production linguistique.

¹ Charaudeau, P. et Maingueneau, D. (2002), p. 228.

² Benveniste, E. (1974), p. 80.

Il s'avère ainsi que l'énonciation, telle qu'elle est conçue par Benveniste, n'est appréhendée qu'à travers ses produits, à savoir les énoncés. En d'autres termes, saisir le fonctionnement de l'énonciation revient à mettre l'accent sur le procès d'appropriation de la langue. Il s'agit en fait de rendre compte du rôle du locuteur, considéré comme paramètre élémentaire dans la mise en fonctionnement de la langue, quand il énonce sa position et assume sa responsabilité vis-à-vis de ce qu'il énonce au moyen des indicateurs linguistiques.

Le mérite de la contribution de Benveniste est qu'il était le premier qui a proposé d'explorer la vocation des indices linguistiques conçus comme les traces énonciatives de l'activité langagière. Dans l'ensemble, les marques énonciatives, telles qu'elles ont été développées par Benveniste, peuvent être catégorisées en quatre éléments. Ce sont d'abord les indices de la personne qui sont repérables par les pronoms personnels et possessifs et qui s'organisent autour du rapport *je-tu*¹. Référant à la réalité du discours, ces indices constituent les marques de la subjectivité dans le langage. Il s'agit ensuite des indices de « l'*ostension* » qui recouvrent les catégories grammaticales des démonstratifs, des adjectifs et des adverbes assurant la mise en relation des données personnelles de l'énonciation avec la réalité spatio-temporelle. Pareillement, les formes temporelles marquées par les temps verbaux, notamment le présent qui réfère au moment de l'énonciation, sont afférentes à l'énonciation. Ce sont enfin les modalités traduites par l'interrogation qui implique une réponse, les formes « d'intimation », comme l'ordre ou le vocatif, dont la caractéristique est de susciter une relation entre les énonciateurs, les marques de l'assertion permettant d'engager le locuteur sur une certitude, et les modes qui énoncent l'attitude de l'énonciateur vis-à-vis de ce qu'il énonce. Toutes ces marques de la modalité servent à expliciter la relation établie entre le locuteur et son énoncé.

Dans la ligne de la conception benvenistienne intervient l'abstraction culiolienne. À l'instar de Benveniste, Culioli rejette le point de vue structuraliste réduisant la linguistique à un seul et unique objet, à savoir la langue. Il propose aussi de ne plus appréhender la langue comme un système neutre. En effet, étant parti du fait que la linguistique se définit « comme la science qui a pour objet le langage appréhendé à travers la diversité des langues naturelles »², Culioli souligne que le domaine de cette

¹ À la différence de *je-tu, il/on* sont à concevoir comme la marque de la non-personne parce qu'ils ne sont pas susceptibles d'assumer l'acte d'énonciation.

² Culioli, A. (1999a), p. 68.

science consiste à étudier la relation existant entre l'activité de langage et les divers énoncés produits dans les différentes langues naturelles. De la sorte, le travail qu'on devrait effectuer, en tant que linguiste, est de dégager les traits caractéristiques, spécifiques et communs, distinctifs de toutes les langues.

Culioli a développé sa propre conception de l'énonciation. L'idée principale de sa théorie, désignée sous le nom de « théorie de l'énonciation », est que l'étude de la langue ne s'effectue qu'à travers son fonctionnement en discours. Selon Culioli, c'est donc l'activité discursive du sujet parlant qui est au cœur de toute étude linguistique. De ce fait, il propose de s'intéresser à l'énoncé lui-même parce qu'il englobe toutes les manifestations langagières, verbales et écrites, du sujet parlant¹. Déplacer l'activité linguistique au niveau du discours amène, en voie de conséquence, à considérer le langage comme un système ouvert dans lequel s'articulent des éléments linguistiques avec des données extra-linguistiques.

La conception culiolienne a eu l'avantage de se préoccuper de la signification de l'énoncé : « le problème clé reste celui de la signification, c'est-à-dire d'une relation complexe entre les énoncés (textes), une situation d'énonciation, un sens (relation entre des « objets » linguistiques qui renvoient à des objets extra-linguistiques avec leurs propriétés physico-culturelles), des valeurs référentielles (modalités, temps, aspect, quantification, etc.) »². Il en découle que la signification est appréhendée dans une acception amplement large. Considérée dans une situation donnée, la signification d'une unité est conçue comme l'interaction entre l'unité et son environnement contextuel dans la mesure où elle tient compte de plusieurs paramètres énonciatifs y compris les déictiques, les modalités³, les données extralinguistiques ainsi que leurs fonctions. Il

¹ À la différence de la conception benvenistienne selon laquelle l'énonciation résulte de l'acte du sujet parlant, Culioli signale que le sujet énonciateur n'est pas une entité extérieure à l'opération énonciation. Il est ainsi conçu comme un produit de l'acte d'énonciation.

² Culioli, A. (1999a), p. 47.

³ La modalité se définit comme « l'ensemble des faits linguistiques (mode, forme assertive, interrogative ou injonctive, adverbes ou auxiliaires modaux) traduisant l'attitude du sujet parlant par rapport à ce qu'il énonce » (*Trésor de la Langue Française Informatisé*). C'est autour de cette représentation plus ou moins générique que s'articulent les différentes abstractions concernant la notion de modalité. En effet, selon Cervoni, la modalité se définit par rapport au contenu propositionnel de l'énoncé comme « un point de vue du sujet parlant sur ce contenu » (1987 : 65). De même Robert Vion, d'après, elle se définit « comme une attitude réactive du sujet parlant vis-à-vis d'un contenu » (2001 : 211). Il s'avère que la modalité peut être envisagée comme l'ensemble des attitudes et des opinions adoptées par le locuteur à l'égard de l'énoncé qu'il énonce. Par ailleurs, il est important de mentionner que Culioli, comme l'a finement expliqué Vignaux (1988 : 110-111), a distingué quatre types de modalités homogènes : 1) les modalités de l'assertion (affirmation ou négation), de l'interrogation et de l'emphase, 2) les modalités marquant le nécessaire, le possible, l'éventuel et le certain, 3) les modalités constituant « la dimension

s'avère ainsi que la description systématique des unités, s'inscrivant dans ce cadre, devrait tenir compte des toutes les conditions de production des énoncés.

Kerbrat-Orecchioni, à partir du schéma de communication de Jakobson, postule que la définition de Benveniste évoquée ci-dessus ainsi que celle proposée par Anscombe et Ducrot¹ ne peuvent pas englober la totalité du mécanisme de communication parce qu'elles accordent un privilège primordial à l'énonciateur au détriment des autres éléments constitutifs du cadre énonciatif. Compte tenu de ce « déséquilibre », cette linguiste propose sa propre définition de l'énonciation : « l'ensemble des phénomènes observables lorsque se met en branle, lors d'un acte communicationnel particulier, l'ensemble des éléments que nous avons précédemment schématisés² »³.

Kerbrat-Orecchioni propose une distinction entre deux types de linguistique de l'énonciation. L'énonciation est dite « étendue » celle qui a « pour but de décrire les relations qui se tissent entre l'énoncé et les différents éléments constitutifs du cadre énonciatif »⁴. Il est donc question, dans ce cas, des protagonistes du discours, de la situation de communication, des circonstances spatiales et temporelles ainsi que des environnements contextuels d'ordre social, historique, etc. Quant à l'énonciation dénommée « restreinte », elle se préoccupe uniquement de l'un des éléments constitutifs du cadre énonciatif.

Devant la difficulté de décrire directement l'acte de l'énonciation et dans le but d'identifier les traces de cet acte dans ses produits, Kerbrat-Orecchioni choisit

« appréciative » ou « affective » centrée sur le sujet énonciateur », 4) les modalités traduisant les relations entre les sujets parlants. Dans le même ordre d'idées, nous évoquons la typologie proposée par Le Querler (2004). Cette linguiste, qui définit la modalité comme « l'expression de l'attitude du locuteur par rapport au contenu propositionnel de son énoncé » (2004 : 646), recense de façon quasi exhaustive les différents types de modalités. Elle en distingue les modalités « subjectives » traduisant la relation que le sujet énonciateur entretient avec le contenu propositionnel, les modalités « intersubjectives » exprimant le rapport établi entre l'énonciateur et un autre sujet concernant le contenu propositionnel, les modalités « implicatives » dénotant le rapport entre le contenu propositionnel et la réalité extralinguistique, les modalités « épistémiques » marquant le degré de certitude du locuteur concernant le contenu de l'énoncé et les modalités « appréciatives » indiquant la façon dont le locuteur apprécie le contenu de son énoncé.

¹ Anscombe et Ducrot ont dit : « L'énonciation sera pour nous l'activité langagière exercée par celui qui parle au moment où il parle » (1976 : 18).

² Kerbrat-Orecchioni a proposé une reformulation du schéma de Jakobson : elle y ajoute les compétences linguistique, paralinguistique, idéologique et culturelle des interlocuteurs, leurs déterminations psychologiques ainsi que les contraintes de l'univers de discours (2002 : 22).

³ Kerbrat-Orecchioni, C. (2002), p. 32.

⁴ Ibid. p. 34.

d'adopter, dans son étude, le deuxième type, à savoir l'énonciation dite étendue. S'inscrivant ainsi dans cette perspective, cette linguiste tente de chercher les vestiges linguistiques du locuteur dans son énoncé. Il s'agit plus particulièrement de « *la recherche des procédés linguistiques (shifters, modalisateurs, termes évaluatifs, etc.) par lesquels le locuteur imprime sa marque à l'énoncé* »¹. Ce faisant, elle avoue s'intéresser seulement aux unités qu'elle qualifie de « subjectives » dans la mesure où elles sont si pertinentes que les autres unités énonciatives. Elle s'est proposé, en particulier, de traquer les procédés linguistiques qui servent à montrer l'engagement subjectif du locuteur. Engagement qui trouve son expression la plus appropriée, selon la conception de Kerbrat-Orecchioni, dans les catégories grammaticales du substantif, de l'adjectif, de l'adverbe et du verbe.

4_2_ L'analyse de Culioli

Nous évoquons, dans cette section, l'analyse proposée par Culioli (1999b) qui porte, en général, sur les phénomènes comportant l'expression du degré et, en particulier, sur quelques marqueurs d'intensité tels que *tellement*, *tant* et *si*. Cette contribution fournit un point d'interprétation particulièrement problématique à propos de *si* — intensif et exclamatif — traduisant le haut degré.

Avant de procéder à la description du fonctionnement des mots évoqués (*tellement*, *tant* et *si*), Culioli commence par un réquisit théorique par lequel il distingue entre deux principaux concepts, à savoir celui de « notion » et celui d'« occurrence ». Selon lui, la « notion » concerne l'ensemble des représentations mentales auxquelles nous n'avons pas accès. Elle est conçue comme un faisceau de propriétés définissant une unité linguistique. Culioli indique que la notion ne peut être appréhendée qu'à travers des réalisations particulières, c'est-à-dire à travers les occurrences. L'« occurrence », quant-à-elle, est délimitée par des paramètres énonciatifs tels que le sujet énonciateur, le temps et l'espace. L'auteur ajoute que le passage de la notion vers les occurrences s'effectue abstraitement par une opération intermédiaire appelée « fragmentation », et concrètement par des « termes comme *degré*, *variété*, *sorte*, *forme*, mais aussi *accès*, *cas*, etc. »². C'est sur une telle conception que Culioli fonde sa réflexion sur les phénomènes comportant des marqueurs intensifs.

¹ Kerbrat-Orecchioni, C. p. 36.

² Culioli, A. (1999b), p. 103.

L'approche culiolienne est novatrice dans la mesure où elle s'oppose au modèle traditionnel. L'innovation réside dans le fait que Culioli signale que toute unité linguistique est donnée à voir comme résultante d'une « opération mentale », voire « d'une chaîne complexe d'opérations mentales »¹. Celles-ci sont construites, au moyen des procédures de raisonnement, par une représentation métalinguistique. Il considère ainsi qu'à chaque marqueur correspond une opération mentale. Il convient donc tracer le « parcours »² de chaque forme pour pouvoir identifier sa valeur propre. Pour ce faire, Culioli souligne que le passage du champ notionnel vers la représentation abstraite passe par une opération échelonnée sur plusieurs étapes : allant de l'occurrence rejetée, tout en passant par des occurrences intermédiaires, jusqu'à aboutir enfin à l'occurrence centrale. Cette représentation organisatrice, qui constitue le point d'intersection de toutes les occurrences, est appelée « attracteur ».

Une distinction a été ainsi établie par Culioli entre deux notions, à savoir « attracteur » et « type », par lesquelles s'effectue l'organisation du domaine notionnel. L'« attracteur » désigne le « point fixe du système », c'est-à-dire le centre organisateur — point d'intersection de toutes les occurrences — et renvoie « à une représentation abstraite et absolue ». En termes plus précis, l'attracteur, en tant que pôle organisateur, « permet de déterminer en quoi et dans quelle mesure une occurrence a à voir avec la notion »³. Au contraire, la notion, appelée également « type », se caractérise par des propriétés définitives et stables. Le « type » renvoie à une « occurrence représentative » définissable et conforme à une quelconque représentation.

En ce qui concerne le marqueur *si*, l'intérêt de Culioli s'est porté sur les cas où le marqueur *si* est suivi d'un adjectif comme dans « *si* chaud ». Culioli signale que *si*, à la différence de *aussi* qui marque une relation entre deux occurrences différentes, « indique la construction d'une relation entre deux occurrences d'une certaine propriété »⁴. Autrement dit, le mot *si* est conçu comme la marque d'une relation entre deux occurrences distinctes d'une même notion, à savoir l'expression de l'intensité. Comme nous venons de le mentionner, la valeur du marqueur *si* est obtenue par une

¹ Culioli, A. (1999b), p. 102.

² La notion de « parcours » est donnée comme une opération qui désigne l'ensemble des propriétés potentielles que l'énonciateur doit parcourir pour pouvoir distinguer la valeur du prédicat en question. Culioli se sert de cette opération pour étudier les exclamatives. Selon lui, toute exclamative est construite autour de deux valeurs. Pour cela, « l'énonciateur construit une valeur référentielle imaginaire afin d'exprimer le haut degré » (1999b : 121).

³ Franckel, J.-J. et Paillard, D. (1998), p. 57.

⁴ Culioli, A. (1999b), p. 109.

opération de parcours de valeurs. Cette opération qui renvoie au prédicat commence par la notion principale — propriété dénotée par l'adjectif « *chaud* » — en passant par une quelconque occurrence — « *non-chaud* » — pour atteindre enfin la valeur de « *vraiment chaud* ». Cette valeur intensive de haut degré¹ est obtenue au moyen du marqueur *si*. Elle est donnée de plus comme un effet second qui vient se greffer sur la valeur repère.

Culioli indique aussi que le marqueur *si* garde sa fonction de l'expression de haut degré lorsqu'il introduit un énoncé exclamatif. En effet, l'auteur indique que l'exclamative est à la croisée de l'exclamation et de l'assertion puisqu'elle comporte deux propriétés distinctives de cette dernière, à savoir « l'existence » et « l'identification notionnelle ». De par cela, avec l'exclamative, il « se surajoute une autre opération, qui porte sur le degré, quantitatif-qualitatif, de la relation prédicative »². Cette valeur de haut degré est identifiable par rapport à l'attracteur qui permet d'orienter l'occurrence soit vers le centre soit vers l'extérieur. C'est ainsi que Culioli précise que « l'exclamative porte sur la relation à l'attracteur, c'est-à-dire, en dernier ressort, sur le gradient selon lequel s'ordonnent les occurrences d'une notion »³. Il s'avère conséquemment que l'exclamative tire sa stabilité par référence à une valeur extrême. Cette valeur de haut degré est essentiellement attribuée au marqueur *si* qui permet d'orienter, voire installer, l'occurrence vers l'illimité qui ne comporte pas de dernier point.

4_3_ L'analyse de Michèle Monte

Dans son article « *Si* marquer d'altérité énonciative dans les *si* P extrapredicatives non conditionnelles » (2009), Michèle Monte s'intéresse aux constructions en *si* véhiculant des valeurs explicatives, contrastives, thématiques,

¹ Nous mentionnons également la position de Groussier (1995) qui propose une étude portant sur les moyens qui ont pour effet l'expression du haut degré. L'auteur en distingue trois, à savoir les adverbes intensifs, les procédés de « mise en relief » et les structures exclamatives. Cette analyse s'appuie, comme celle de Culioli (1999b), sur le concept d'attracteur. En utilisant le test de négation pour définir le haut degré placé dans une échelle de degrés, l'auteur signale que le marqueur *si*, figurant dans des énoncés de type « Cathie est *si* têtue ! » ou « Cathie est une fille *si* têtue », est un adjectif qui désigne « le degré de la notion à laquelle renvoie l'adjectif par identification à un autre degré dont la définition devrait se trouver dans le contexte soit droit soit gauche » (1995 : 220-221). Autrement dit, ce degré est identifiable par rapport à un autre degré mentionné dans le contexte à travers une occurrence antérieure.

² Culioli, A. (1999b), p. 125.

³ Ibid. p. 129.

concessives, etc. Cette étude, menée sur un corpus emprunté à la presse écrite¹ et à la littérature², s'inscrit dans le cadre de la psychomécanique du langage et de la Théorie des Opérations Énonciative.

Michèle Monte signale que les *si* P non conditionnelles, attestées dans son corpus, se répartissent en trois catégories : la première catégorie est celle des *si* P explicatives qui sont paraphrasables par « pourquoi P ? parce que Q », la deuxième catégorie est celle des *si* P concessives qui peuvent se paraphraser par « quoique P, Q », la troisième catégorie concerne les *si* P comparatives qui admettent la paraphrase « alors que P, Q ». L'auteur souligne qu'il est question, dans les trois cas, de systèmes corrélatifs dans lesquels le sens de la construction introduite par *si* est étroitement lié à son interaction avec le cotexte.

Partant de l'idée que la psychomécanique et la théorie des opérations énonciatives ont en commun le fait que le signe linguistique est monosémique, Michèle Monte souligne que *si* est susceptible d'avoir un invariant sémantique qui sous-tend tous les emplois de ce mot. Ce faisant, cette linguiste indique que le point commun entre le *si* conditionnel et le *si* non conditionnel est que « la situation envisagée dans *si* P est évaluée en fonction de ce qu'elle implique et qui est énoncé en Q »³. Ainsi, le contenu propositionnel de Q est conçu, non pas comme une conséquence, mais une façon d'interpréter P.

En outre, Michèle Monte s'appuie sur la théorisation du dialogisme développée par Bres et Nowakowska (2006) pour étudier les constructions en *si* attestées dans son corpus. L'auteur constate que les énoncés non conditionnels formulés selon le schéma « *si* P, Q » sont homogènes. Elle propose de les regrouper en fonction de la forme de dialogisme observée dans P. ce faisant, elle signale que les *si* P non conditionnelles exploitent des effets de sens dialogiques. En effet, dans le cas du *si* concessif et du *si* explicatif, P est à considérer comme étant prise en charge par l'allocutaire parce que le rôle de *si* P est de faire valider l'énoncé du locuteur par le destinataire. Dans le cas du *si* comparatif, le locuteur considère le contenu de P comme cadre pour énoncer Q. Le rôle

¹ Certains exemples sont empruntés à des quotidiens nationaux comme *La Croix*, *Le Figaro*, *L'Humanité*, *Le Monde*, *Libération*.

² Michèle Monte a sélectionné certains auteurs d'essais tels que Barthes, Camus, Foucault, Lesourd et Gérard, Lévi-Strauss, Lipovetsky et Sartre.

³ Monte, M. (2009), p. 106-107.

de *si* P consiste donc à anticiper sur les objections de l'allocutaire pour valider le contenu de P.

En résumé, Michèle Monte postule que la signification de *si* nécessite la prise en compte de la place de l'allocutaire. En fait, dans les constructions de type « *si* P, Q », la participation de l'allocutaire à la construction du sens doit être considérée parce qu'il est invité à valider P. Ainsi, cette linguiste postule que les *si* P non conditionnelles, du fait de l'altérité énonciative de *si*, sont à considérer comme exemplaire d'une lecture dialogique dans la mesure où elles véhiculent des effets de sens dialogiques variés.

5_ L'approche polyphonique

5_1_ Définition

La polyphonie est un terme musical employé pour désigner, selon le *Trésor de la Langue Française Informatisé*, « un procédé d'écriture qui consiste à superposer deux ou plusieurs lignes, voix ou parties mélodiquement indépendantes selon des règles contrapuntiques ». Ce concept est employé, à l'origine, pour désigner la combinaison de multiples voix qui sont liées entre elles pour former un ensemble harmonieux. Ensuite, il est utilisé dans le domaine de l'analyse littéraire afin de décrire les phénomènes de pluralité de voix qui apparaissent dans un même et unique texte. Cette notion transdisciplinaire — musicale, littéraire et linguistique — s'inscrit, subséquemment, dans une perspective linguistique.

La conception fondamentale, d'un point de vue linguistique, de la théorie de la polyphonie est construite en opposition avec la thèse souvent connue de l'unicité du sujet parlant. En effet, la définition la plus simple que l'on puisse donner de la notion de polyphonie est que le sens d'un énoncé est constitué par un ensemble de voix qui se superposent pour servir à l'expression de différents points de vue. C'est ainsi que diverses approches de la linguistique moderne ont été développées autour de la question de l'existence de discours mettant en scène une multiplicité de voix. Nous citons, à titre indicatif, Dentale qui résume clairement les fondements de la conception polyphonique : « le principe de base [de l'approche polyphonique] est ici qu'un même énoncé peut contenir la trace de plusieurs voix attribuables à plusieurs énonciateurs »¹. En d'autres termes, le principe mis en lumière dans l'étude du langage est que tout

¹ Dentale, P. (2001), p. 11.

énoncé est porteur d'au minimum deux voix distinctes, contestant ainsi le principe d'unicité de celui qui parle.

Ce principe a constitué un soubassement pertinent sur lequel s'appuient bon nombre de linguistes pour traiter principalement — mais non exclusivement — le problème du conditionnel. Cette forme verbale constitue le phénomène le plus fréquemment étudié : elle est conçue comme un champ d'études sur lequel s'applique le principe fondamental de la polyphonie, à savoir le rejet de l'unicité du sujet parlant. Nous proposons ici de ne présenter que quelques échantillons d'analyses qui nous semblent les plus représentatifs des études polyphoniques menées essentiellement sur les constructions en *si*.

Il s'agit plus précisément de la conception de Plantin (1985) selon laquelle le *si* intensif est également susceptible d'une interprétation polyphonique. Dans le même ordre d'idées, nous mentionnons que l'approche polyphonique et les outils qu'elle propose sont aussi adaptés pour traiter des questions autres que le *si* intensif. Dans ce cadre, nous présenterons les études proposées par Haillet (2002, 2003 et 2009) ainsi que celles proposées par Kronning (2009 et 2014) portant sur les constructions conditionnelles en *si*.

5_2_ Quelques travaux sur *si*

5_2_1_ *Si* intensif polyphonique

Plantin (1985) choisit de décrire le *si* dit intensif tout en se plaçant également dans une dimension polyphonique. L'analyse proposée par ce linguiste prend comme soubassement les analyses proposées par Anscombe et Ducrot (1983) sur la notion de la polyphonie. Telle qu'elle est soulignée, la conception polyphonique de ces linguistes repose sur le principe selon lequel la production d'un énoncé signifie l'accomplissement des actes illocutoires par divers énonciateurs. Ceux-ci sont mis en scène par le locuteur, producteur de l'énoncé. Le locuteur exprime deux attitudes distinctes vis-à-vis de ces énonciateurs : « ou bien s'identifier à eux, en prenant alors en charge leur(s) acte(s) illocutoire(s) ; ou bien s'en distancier, en les assimilant à une personne distincte de

lui »¹. Ce qui lui permettrait d'accomplir des actes de langage tout en s'assimilant à un énonciateur potentiel quelconque ou en faisant parler de différents énonciateurs.

L'article de Plantin se manifeste comme figure exceptionnelle dans la littérature linguistique portant sur le mot *si*. Cette exception se justifie par le fait que cette analyse se présente comme la seule et l'unique recherche traitant le fonctionnement de l'adverbe d'intensité *si* d'un point de vue polyphonique. En outre, loin de chercher une seule signification unissant toutes les valeurs de *si*, et dans le but de remédier à la contrainte de la multiplicité des significations assignées au terme *si*, cet auteur considère que le *si* hypothétique, le *si* interrogatif et le *si* intensif sont des homonymes hétérogènes qui n'ont en commun que la forme graphique et phonétique.

L'idée défendue par Plantin est que *si* se donne à voir comme un « intensifieur discursif ». Étant parti d'une analyse contrastive dans laquelle il oppose les deux adverbes d'intensité à savoir *si* et *très*, ce linguiste signale que ce dernier est conçu comme intensifieur logique parce qu'il « manifeste une variation de degré sur une échelle d'intensité objective »². Néanmoins, le *si* intensif³, n'ayant pas de fonction logique, apparaît comme la marque de la multiplicité des voix dans le discours. L'auteur défend son postulat par l'exemple suivant, représentatif des énoncés du type « N (est) *si* Adj » :

(1) Pierre est *si* gentil (1985 : 43)

Selon Plantin, cet énoncé est polyphonique, non pas parce qu'il est à l'origine de deux voix véhiculées par deux énonciateurs différents, mais parce qu'il laisse entendre la voix du collectif. Autrement dit, il s'agit de la voix « de la communauté, du « on » qui se matérialise par la voix concrète du locuteur »⁴. En thèse générale, Plantin signale ainsi que cette interprétation polyphonique se justifie par la fonction de *si* intensif permettant au locuteur de se « déconnecter » des énonciateurs représentés dans l'énoncé. En d'autres termes, tout énoncé du type cité ci-dessus n'admet une lecture

¹ Anscombre, J.-C. et Ducrot, O. (1983), p. 175.

² Plantin, C. (1985), p. 35-53.

³ Plantin souligne des propriétés déterminantes du *si* intensif : 1) *si* est compatible avec les adjectifs qui n'admettent pas le degré (*mortel, parallèle*), 2) *si* peut figurer dans les groupes nominaux à déterminant indéfini, 3) *si* est possible dans les énoncés introduits par *puisque*, 4) *si* n'est pas compatible avec les énoncés commençant par des adverbes de discours (*en effet, effectivement*), 5) *si* est compatible avec la particule *eh bien*, 6) *si* ne peut pas introduire des « données nouvelles dans le dialogue », 7) *si* ne peut plus figurer dans les énoncés impératifs (1985 : 45-52).

⁴ Plantin, C. (1985), p. 43.

polyphonique qu'en présence de *si* intensif, sans lequel il serait monophonique. D'ailleurs, l'auteur précise qu'un énoncé comme « Pierre est gentil », c'est-à-dire en l'absence de *si*, n'est plus polyphonique.

5_2_2_ Si dans les constructions conditionnelles

À l'instar de Plantin (1985) évoqué ci-dessus, Haillet et Kronning proposent des études portant uniquement sur les constructions conditionnelles en *si* dans le cadre théorique de la polyphonie.

5_2_2_1_ Haillet

Le conditionnel en français : une approche polyphonique (2002) est l'une des références les plus représentatives des approches récentes menées généralement sur les temps verbaux. Nous nous basons également sur quelques articles du même auteur à propos des emplois du conditionnel. Toutes ces analyses, qui s'inscrivent dans un cadre théorique polyphonique, s'inspirent des travaux de Ducrot (1980a) sur la polyphonie. Ce dernier distingue le « sujet parlant » du « locuteur ». Le premier est conçu comme le producteur effectif de l'énoncé. Le second a un double rôle dans la mesure où il est à la fois le responsable de l'acte du langage de l'énoncé et l'être du monde.

En effet, pour mener à bien son étude sur le conditionnel français, Haillet met en perspective les principes théoriques ainsi que les concepts sur lesquels il s'appuie. À l'instar de Ducrot¹ (1980a)², il distingue deux figures du locuteur : le « locuteur en tant que tel » et le « locuteur en tant qu'être du monde ». Le premier est à l'origine de tout énoncé. Le deuxième, en position d'objet du discours, est perçu comme étant à l'origine d'un point de vue avec lequel le « locuteur en tant que tel » peut ou bien s'identifier ou bien se distancier.

¹ Carel et Ducrot (2009) proposent une contribution qui a pour objectif de reformuler les principales idées de la polyphonie. Dans cet article, ils signalent que la conception ducrotienne de la polyphonie, exposée dans Ducrot (1980a) et fondée sur la distinction entre locuteur et énonciateur, s'oppose à la conception dite « musicale » de la polyphonie. Cette dernière prend comme appui le principe selon lequel plusieurs paroles coexistent à l'intérieur d'un seul énoncé. En effet, d'après la conception musicale de la polyphonie, tout énoncé conçu comme polyphonique est celui qui laisse entendre « différents discours attribués à des sources différentes » (2009 : 35).

² À ce sujet, nous renvoyons à Ducrot qui signale clairement qu'il distingue « à l'intérieur même de la notion de locuteur, le « locuteur en tant que tel » (par abréviation « L ») et le locuteur en tant qu'être du monde (« λ »). L est le responsable de l'énonciation, considéré uniquement en tant qu'il a cette propriété. λ est une personne « complète », qui possède, entre autres propriétés, celle d'être l'origine de l'énoncé » (1980a : 199-200).

Avant de développer son étude, Haillet commence par définir le conditionnel. Ce faisant, il écrit : « notre approche consiste à considérer que l'emploi du conditionnel revient systématiquement à représenter le procès comme **non intégré** à la réalité du locuteur — en d'autres termes, qu'il s'agit d'un **invariant** sémantique qui se manifeste dans tous les énoncés au conditionnel »¹. Il découle de cette définition que l'auteur a eu l'ambition de rendre compte de façon unifiée tous les emplois du conditionnel. Ce faisant, il signale que « la variété des « valeurs en discours » du conditionnel s'explique par l'interaction du co(n)texte avec la **valeur en langue** — unique — de cette forme verbale »². Il est bien évident que le conditionnel possède une signification littérale et que c'est par la combinaison du signifié unique de cette forme verbale avec l'environnement discursif que se produisent éventuellement autant d'effets de sens possibles.

Tel qu'il est défini ci-dessus, le conditionnel donne une représentation du procès comme « non intégré » à la « réalité du locuteur ». Cette notion — réalité du locuteur — est « constituée par ce que son discours représente comme des faits contemporains et/ou antérieurs par rapport au moment de l'énonciation »³. Ce concept permet de déterminer la façon dont est envisagé un point de vue. Il s'agit donc d'un critère — l'intégration ou la non-intégration dans la réalité du locuteur — dont se sert Haillet pour mettre en évidence les points de vue⁴ qui apparaissent dans un énoncé.

Par ailleurs, c'est essentiellement dans ses travaux sur le discours journalistique écrit⁵ que Haillet propose une classification des emplois du conditionnel en fonction des gloses⁶ qu'ils admettent ou non. Ce faisant, il distingue ainsi trois grandes catégories, à savoir le « conditionnel temporel »⁷, le « conditionnel d'hypothèse » et le « conditionnel d'altérité énonciative »⁸. Le point commun de tous ces emplois est que le procès est donné à voir comme non intégré à la réalité du locuteur. Haillet traite le conditionnel

¹ Haillet, P. P. (2002), p. 9.

² Haillet, P. P. (2003), p. 35.

³ Haillet, P. P. (2002), p. 8.

⁴ Le concept « point de vue » est employé en alternance avec celui de « énonciateur ». D'ailleurs, Haillet les considère comme synonymes (2003b).

⁵ Haillet a exploité un corpus d'environ 4000 exemples.

⁶ Chaque emploi se singularise par des propriétés bien distinctes. Pour cela, Haillet élabore une tripartition des emplois du conditionnel en se fondant sur la technique de la paraphrase. En effet, le conditionnel temporel est paraphrasable par « *allait + infinitif* », le conditionnel d'hypothèse se distingue par la présence d'un cadre hypothétique en *si* ou *même si*, le conditionnel d'altérité énonciative admet la substitution par le marqueur « *paraît-il* » (2002 : 31-32).

⁷ Le conditionnel temporel représente un procès comme « ultérieur à un repère passé ».

⁸ Dans les énoncés appartenant à la classe du conditionnel d'hypothèse, deux points de vue distincts sont exprimés sur le procès.

dans sa globalité mais nous n'évoquons ici que ce qui nous semble en rapport direct avec notre objet d'étude. Il s'agit bien évidemment de la deuxième catégorie, celle du conditionnel dit d'hypothèse.

Les énoncés qui appartiennent à la catégorie du conditionnel d'hypothèse se singularisent par le fait que « le procès se trouve mis en corrélation avec un cadre hypothétique et représenté comme imaginé dans ce cadre »¹. En d'autres termes, ce cadre est donné systématiquement à voir comme non intégré à la réalité du locuteur. Ceci concerne tout énoncé qui est présenté dans un cadre hypothétique² mis en place par *si* ou *même si*³. Selon Haillet, différentes sont les structures qui peuvent mettre en place ce cadre hypothétique : « *si + imparfait, si + plus-que-parfait, même si + imparfait et même si + plus-que-parfait* ou un segment paraphrasable par une de ces structures »⁴.

Haillet met en parallèle les énoncés construits sous la forme « *si A, B* » avec ceux qui sont formulés selon la structure « *même si A, B* ». Il souligne de plus que les énoncés dans lesquels figure l'une de ces structures n'acceptent pas la glose par « *allait + infinitif* », caractéristique du conditionnel temporel. Toutefois, dans ce type d'emplois, le conditionnel admet la paraphrase⁵ par le plus-que parfait du subjonctif. Tel qu'il apparaît dans les exemples ci-dessous, la proposition « nous aurions été réélus en 1986 » peut être remplacée par « nous eussions été réélus en 1986 ». Pareillement, la proposition « la livre sterling aurait été dévaluée » peut être substituée par « la livre sterling eût été dévaluée ».

(1) *Si* nous avons conservé la ligne de 1981-1982, nous aurions été réélus en 1986 (2002 : 31)

(2) La livre sterling aurait été dévaluée *même si* je n'étais pas né (2002 : 32)

¹ Haillet, P. P. (2003), p. 41.

² D'après Haillet, de par les structures évoquées, divers sont les moyens qui peuvent exprimer un cadre hypothétique : un syntagme nominal, un infinitif fonctionnant comme sujet du verbe, une proposition au conditionnel glosable par la structure « *si A* » (2002 : 36).

³ Dans son article sur la conjonction *même si*, Piot rejoint le postulat défendu par Haillet. Tout en se basant sur des propriétés de nature distributionnelle (temps verbaux, modes et emploi de modifieurs adverbiaux) et d'ordre syntactico-sémantique (négation et interrogation), Piot rejette l'idée habituelle selon laquelle la séquence « *même si* » est considérée comme une conjonction à part entière exprimant une valeur concessive (type *bien que*). L'auteur conclut enfin qu'il s'agit d'une simple variante de la conjonction *si* hypothético-conditionnelle (2002 : 482-483).

⁴ Haillet, P. P. (2002), p. 12.

⁵ Haillet utilise la notion de « paraphrase » au sens d'une assertion destinée à rendre compte des effets de sens produits un quelconque énoncé.

Par ailleurs, Haillet, tout en se servant de la technique des paraphrases du procès B, sous forme d’assertion au présent et au passé composé, propose de classer les différents emplois du conditionnel d’hypothèse en fonction des effets de sens secondaires produits par ces assertions. Ce faisant, il en distingue diverses sous-catégories. Nous commençons par la première sous-classe à travers l’examen des exemples suivants :

(3) *Si* les choses avaient suivi leur cours, il ne serait plus là aujourd’hui (2002 : 41)

(4) *S’il* ne l’avait pas été, les élections qui ont suivi son assassinat n’auraient pas été perdues (2002 : 43)

Les énoncés ci-dessus sont construits selon le schéma « *si* A, B ». Les propositions « B » dissociées du cadre hypothétique « *si* A », admettent une assertion au présent : « il est encore là aujourd’hui » (3) et une assertion au passé composé : « les élections qui ont suivi son assassinat ont été perdues » (4). Haillet range ces deux énoncés dans une même entrée parce qu’ils donnent à voir des assertions de polarité opposée, c’est-à-dire « non-B ». Ceci s’effectue par l’opération consistant à appliquer ou à retirer les marques de négation. D’ailleurs, Haillet signale que les emplois figurant dans cette sous-classe produisent un effet de sens connu sous le nom d’« irréal ». Par conséquent, sur le plan polyphonique, deux points de vue distincts, pris en charge par le locuteur, apparaissent : l’un est exprimé par le conditionnel correspondant à sa représentation comme imaginé en corrélation avec un cadre hypothétique de type « *si* + imparfait » ou « *si* + plus-que-parfait ». L’autre est paraphrasable par l’assertion de polarité opposée à celle au conditionnel.

Dans le même ordre d’idées, Haillet indique que les énoncés de type « *si* A, B » peuvent exprimer un effet de sens autre que l’irréal. Il s’agit de la deuxième sous-classe que nous examinons à partir de l’exemple suivant :

(5) Une chose est claire désormais : *si* le maire sortant était réélu, il le devrait à des appuis douteux et à des financements inavouables (2002 : 47)

À l’instar des exemples ci-dessus, cet énoncé est construit selon le schéma « *si* A, B ». Cependant, le procès, exprimé dans la proposition « il le devrait à des appuis douteux et à des financements inavouables », n’admet aucune paraphrase — qu’elle soit de polarité positive ou négative — lorsqu’il est dissocié du cadre hypothétique « *si* A ». Haillet note que ce procès a la propriété d’être imaginé et non intégré à la réalité du

locuteur, et de n'être plus en opposition avec cette dernière. Il est donc question d'une autre sous-classe — « ni B, ni non-B » — dans laquelle prennent place les énoncés qui expriment « des effets de sens appelés traditionnellement¹ « valeur de potentiel », « fiction », « imagination » »².

À la différence des deux premières sous-catégories traitées ci-dessus, la troisième sous-classe regroupe les énoncés qui se présentent selon la formule « *même si* A, B », comme dans cet exemple :

(6) Max aurait été élu *même si* Léa ne s'était pas déplacée (2002 : 54)

Dans ce cas, le cadre hypothétique est exprimé par « *même si* A »³. Le procès « Max aurait été élu », dissocié du cadre hypothétique, peut faire l'objet d'une paraphrase par assertion de même polarité ; d'où la phrase « Max a été élu ». Ce procès est donc présenté comme non intégré à la réalité du locuteur. Cette représentation du procès B correspond, sur le plan polyphonique, au point de vue du locuteur.

5_2_2_2 Kronning

Les études proposées par Kronning sur les constructions conditionnelles s'inscrivent dans le cadre de la théorie scandinave de la polyphonie, autrement dite scapoline. Plus particulièrement, l'auteur applique la théorie modale de la polyphonie qui, elle-même, tire son inspiration directement des travaux de Ducrot et de Anscombe. Ce qui permet à Kronning de rendre compte, notamment au moyen de la notion d'« attitude épistémique », des différentes voix présentes d'une façon ou d'une autre dans les énoncés conditionnels introduits par *si*.

Selon Kronning, les constructions conditionnelles sont polyphoniques dans la mesure où elles permettent de faire entendre plusieurs voix, c'est-à-dire plusieurs points

¹ Haillet, tout en refusant les appellations traditionnelles, indique que cette sous-catégorie est réservée aux énoncés qui dénotent « une sorte de **continuum** allant d'une éventualité explicitement envisagée dans l'avenir jusqu'à des hypothèses interprétées comme irréalisables » (2002 : 47).

² Haillet, P. P. (2002), p. 46.

³ Haillet range aussi dans cette sous-catégorie des énoncés qui se laissent paraphraser par « *même si* A ». Il s'agit de tous les énoncés où le conditionnel d'hypothèse est associé à des structures différentes telles que « *dans tous les cas de figure* », « *de toute manière* », « *de toute façon* », « *en toutes circonstances* », « *en tout état de cause* », « *quand même* » (2002 : 55-56). Haillet répartit ces emplois en deux sous-ensembles : l'un correspond aux énoncés dont la représentation du procès B comme imaginé en corrélation le cadre hypothétique (« *même si* A, B » et « B ») et comme intégré à la réalité du locuteur. L'autre correspond à sa représentation sans aucun rapport avec la réalité du locuteur (« *même si* A, B » et « ni B, ni non-B »).

de vue. En d'autres termes, ce sont des « êtres de discours » conçus comme « des images que le locuteur (LOC) construit de lui-même et / ou des locuteurs autres »¹. Ces images sont à proprement parler les différents « êtres linguistiques » que peut porter un discours donné. L'auteur indique que les constructions conditionnelles se structurent, d'un point de vue polyphonique, en deux voix. D'abord, la voix du « locuteur de l'énoncé (l_0) ». Celui-ci « assume la responsabilité modale de l'énoncé [et] affirme la relation hypothétique R entre p et q »².

La seconde est celle du « locuteur du discours (L) ». Ce locuteur du discours est conçu comme étant « l'image du locuteur en tant que sujet cognitif interactionnel »³. Il exprime son point de vue vis-à-vis les procès dénotés par P et Q. En somme, sur le plan polyphonique, la thèse défendue par Kronning concernant les constructions conditionnelles prédictives est que « le locuteur de l'énoncé (l_0) pose la relation hypothétique R entre p et q et que le locuteur du discours (L) [...] indique son attitude épistémique (AE) vis-à-vis de p et q »⁴.

Kronning postule que toutes les constructions qui se présentent selon la structure « si P, Q » relèvent sémantiquement de la classe de ce qu'il appelle « conditionnelles de contenu »⁵. En opposition avec la catégorisation établie par la grammaire latine distinguant réel, potentiel et irréel, Kronning propose un classement des conditionnelles, dites « canoniques »⁶, en trois catégories. Comme le montrent les exemples ci-dessous :

- (1) *S'il l'épouse, il sera riche* (2009b : 98)
- (2) *S'il l'épousait, il serait riche* (2009b : 98)
- (3) *S'il était riche, il l'épouserait* (2009b : 98)
- (4) *Si l'avait épousée, il aurait été riche* (2009b : 98)

Dans cette tripartition, fondée sur le système des temps verbaux, se dégagent une première catégorie, comme dans (1), dans laquelle sont placées les constructions formulées selon le schéma « si P (présent), Q (futur) » ; une deuxième catégorie, comme dans (2 et 3), dans laquelle figurent les conditionnelles construites en « si P (imparfait),

¹ Kronning, H. (2014), p. 19.

² Kronning, H. (2009a), p. 17.

³ Ibidem.

⁴ Kronning, H. (2014), p. 23.

⁵ Kronning indique que ce sont les conditionnelles « prototypiques » selon la terminologie des grammairiens et « vraies conditionnelles » selon celle des philosophes.

⁶ Kronning exclut les conditionnelles dites « génériques » et « itératives ».

Q conditionnel présent) » et enfin une troisième catégorie, comme dans (4), dans laquelle prennent place les constructions en « *si* P (plus-que-parfait), Q (conditionnel passé) ».

Ainsi, Kronning établit-il une distinction entre les « tiroirs¹ noncaux » de la première catégorie et les « tiroirs toncaux » des deuxième et troisième catégories. Bien que les « noncaux » permettent une localisation des procès par rapport au moment de l'énonciation, les « tiroirs toncaux n'opèrent pas une distanciation « temporelle » du domaine du *nunc*, mais une distanciation modale, en indiquant *l'attitude épistémique du locuteur* »². Cette attitude épistémique correspond, dans le cadre polyphonique établi, à la voix du locuteur du discours. Celui-ci exprime son attitude positivement ou négativement vis-à-vis des procès que dénotent P et Q. Kronning indique que cette attitude épistémique peut revêtir plusieurs valeurs. Tout d'abord, elle peut être « positive » — c'est-à-dire « potentiel neutre » — lorsque la réalisation de P et Q est présentée comme possible. C'est le cas des conditionnelles de la première catégorie. Quant aux constructions conditionnelles de la deuxième et troisième catégorie, le locuteur donne à voir son attitude épistémique comme « négative ». Kronning la subdivise en deux cas : elle est dite « négative faible » quand la réalisation de P et Q est donnée à voir comme relevant d'une « potentialité faible » selon la terminologie traditionnelle. Par contre, elle est « négative forte » lorsque la réalisation de P et Q est présentée comme contrefactuelle.

Comme nous venons de le voir, la typologie évoquée ci-dessus de l'attitude épistémique est réellement fondée sur les temps verbaux. Soulignons par ailleurs que Kronning propose subséquemment d'établir l'attitude épistémique, non pas sur les temps verbaux, mais sur « l'état épistémique du locuteur », c'est-à-dire « sa connaissance ou son ignorance de la vérité ou de la fausseté de p et de q — inférable du contexte et de la situation du discours »³. Ce principe interprétatif inclut donc des données liées à la connaissance du monde. Ce sont en fait des éléments contextuels tels que le « type de procès » que dénote le verbe de P ou certains compléments circonstanciels.

¹ Kronning emploie le terme « tiroirs » pour désigner les formes verbales. Il distingue entre « tiroirs noncaux » qui relèvent du domaine temporel du présent et « tiroirs toncaux » qui ressortissent au domaine temporel du passé (2009a : 14).

² Kronning, H. (2009b), p. 98.

³ Kronning, H. (2009a), p. 19.

Ce faisant, Kronning constate que les constructions conditionnelles de la deuxième catégorie admettent parfois l'interprétation « négative faible » si le procès appartient au domaine de l'inconnu dans l'état épistémique du locuteur, comme dans l'exemple (2), parfois l'interprétation « négative forte » si le procès appartient au domaine du connu dans l'état épistémique du locuteur, comme dans l'exemple (3). Cependant, dans les constructions de la troisième catégorie, l'attitude épistémique est « négative forte par défaut ». L'auteur admet que cette interprétation est liée, d'une part, aux formes verbales composées et, d'autre part, au fait que P et Q appartiennent, dans l'état épistémique du locuteur, « au domaine de l'inconnu ».

Ainsi, à la différence de la conception classiquement envisagée selon laquelle le langage a pour fonction principale de décrire le monde de façon objective, l'analyse menée par Kronning sur les constructions conditionnelles permet de rendre compte, essentiellement par l'intermédiaire de la notion d'attitude épistémique¹, de la subjectivité inscrite dans la langue elle-même. Il en résulte que le sujet est placé au centre de la construction théorique. Autrement dit, le concept d'attitude épistémique implique un « sujet connaissant » qui, d'un point de vue intrinsèquement polyphonique, pourrait décrire subjectivement le monde.

6_ Conclusion

Le dernier chapitre a été en partie consacré à mettre en lumière la façon dont le terme *si* est traité dans des approches relativement récentes de la linguistique moderne. Ceci nous a permis de constater, à de nombreuses reprises, le caractère original des

¹ Les analyses de Svensen (2012) portant sur le *si* concessif prennent comme point de départ théorique les travaux de Kronning qui s'inscrivent dans le cadre de la théorie de la polyphonie. S'inspirant, en particulier, de la distinction des attitudes épistémiques, Svensen utilise un corpus de textes littéraires pour décrire le fonctionnement des constructions concessives en *si* et *même si*. Cette linguiste, tout en écartant le *si* intensif et le *si* interrogatif, signale que la polyphonie peut rendre compte, d'une part, de la relation concessive dénotée par la conjonction *si* et de distinguer, d'autre part, le *si* concessif du *si* conditionnel-prédicatif par l'intermédiaire du statut polyphonique de la proposition P. Ce faisant, l'auteur souligne que la relation concessive est toujours actualisée dans le cas du *si* concessif. Autrement dit, le locuteur concède la vérité de P sans la prendre en charge. Cette valeur factuelle s'oppose à celle de l'emploi hypothétique-conditionnel de *si* où « la vérité de q est conditionnée par la réalisation de p » (2012b : 697). Svensen conclut, par conséquent, que le *si* concessif traduit une « valeur moins attendue » que celui du *si* hypothétique qui exprime une « valeur attendue ». D'où, sa définition de la concession comme une relation qui « consiste en un manque de réalisation d'une conclusion déductible de p » (2012a : 83). Par ailleurs, il convient d'ajouter que la différenciation établie, par Svensen, entre le *si* concessif et le *si* conditionnel est aussi fondée sur trois autres critères : 1) le jeu des combinaisons temporelles : le *si* concessif est connu par l'emploi de temps verbaux identiques dans P et Q ; 2) la postposition de P dans les constructions concessives introduites par *si* et par *même si* ; 3) la présence des marqueurs concessifs complémentaires tels que *néanmoins*, *cependant*, *aussi*, etc.

théories linguistiques récemment développées qui se démarquent fortement de la grammaire traditionnelle tant par leurs orientations théoriques nouvelles que par leurs étiquettes terminologiques bien distinctes. Cette originalité trouve son origine dans le fait qu'une même problématique — en particulier la question de la multiplication des valeurs du mot *si* — est traitée si distinctement.

Compte tenu des approches exposées ci-dessus, il s'avère que de nombreuses notions, assez hétérogènes, ont été évoquées pour pouvoir rendre compte du fonctionnement du mot *si*. En effet, polyphonie, acte de langage, supposition, sous-entendu, « régulateur », « univers de croyance », « univers de discours », loin d'une simple question de terminologie, portent témoignage, d'une part, de la complexité de la description de *si* et, d'autre part, attestent de preuves tangibles de la malléabilité et la plasticité de ce mot.

Nous nous demanderons si les approches que nous venons d'évoquer sont transférables et applicables au français préclassique. Pour pouvoir répondre à cette question, il nous faut procéder à l'analyse de notre corpus qui est défini précisément entre les bornes 1550 et 1650.

Conclusion de la première partie

En guise de conclusion, cette première partie, fondée sur des études antérieures portant sur le terme *si*, nous a permis de constater que ce mot a donné lieu à un nombre considérable d'analyses et de débats. À analyser ces descriptions, il apparaît qu'un consensus s'est établi, d'une manière ou d'une autre, selon lequel *si* est susceptible de véhiculer diverses valeurs qu'il n'est pas toujours facile d'identifier clairement. Le constat est certes souligné, mais les typologies varient considérablement d'un auteur à l'autre. Autrement dit, le problème de la polyfonctionnalité et de la polysémie du mot *si* qui s'est largement posé a suscité diverses solutions. Pour cette raison, nous avons choisi de regrouper les travaux consultés en fonction l'approche adoptée par leurs auteurs.

Ce faisant, nous avons regroupé cette première partie en quatre chapitres. Il apparaît que le traitement du mot *si*, à travers les différents auteurs et classifications évoqués, suit généralement trois directions. La première représentation consiste à considérer *si* comme terme polysémique. Compte tenu de cette polysémie « incontrôlable », certains auteurs se soucient de dresser une liste des significations possibles des énoncés en *si* tout en procédant à une classification pour expliquer les différentes valeurs qu'endosse le terme *si*. Cette tendance s'observe dans les travaux de Muller qui a su dégager différentes fonctions véhiculées par *si*.

La deuxième conception souligne que ce mot ne véhicule qu'une seule et unique signification à partir de laquelle nous pouvons rendre compte de tous les autres emplois. Il s'agit de la position de Guillaume et Moignet qui ont développé un principe organisateur de tous emplois de *si* dans son ensemble. Partant du principe que toute unité linguistique possède un signifié unique en langue qui peut se développer en une multitude de valeurs en discours, ces psychomécanistes signalent que le mot *si* a un sens dynamique qui va de la thèse à l'hypothèse.

Quant à la troisième direction, elle est celle des auteurs qui ne s'intéressent qu'à quelques emplois de ce mot. Nous renvoyons ici à la position des apôtres des approches linguistiques relativement récentes. En effet, la conjonction *si* a attiré l'attention de Ducrot, De Cornulier et Caron qui ont proposé des analyses s'inscrivant dans la perspective de la sémantique pragmatique. De même, l'emploi conjonctionnel de *si* a été traité, d'une part, par Haillet et Kronning dans la dimension polyphonique et d'autre

part, par Martin dans le cadre de la sémantique logique. Enfin, le *si* marqueur de degré a été étudié par Culioli dans le cadre de la linguistique énonciative et par Plantin dans le cadre de la théorie polyphonique.

Compte tenu de la diversité des analyses consultées, nous nous demandons si tous les emplois du mot *si* ont quelque chose de commun dans leur fonctionnement. Nous nous demandons, de plus, si le mot *si* est orienté prioritairement vers une valeur bien déterminée au détriment des autres fonctions. La question cruciale que l'on peut poser, à ce niveau, est de savoir s'il y a une notion centrale autour de laquelle s'articulent les emplois du mot *si* et/ou si la description de ce mot fait appel à différentes notions en fonction des instructions qu'il est en mesure de fournir.

Ainsi, en l'absence, à notre connaissance, d'études exhaustives et systématiques portant, dans l'ensemble, sur le fonctionnement du mot *si* en français préclassique, nous souhaitons donc élargir le champ d'observations déjà existantes par une analyse d'un corpus composé d'un bon nombre de textes représentatifs de cet état de la langue française. L'étude que nous présenterons dans les parties suivantes intervient comme complément aux descriptions évoquées par les grammairiens des XX^{ème} et XXI^{ème} siècles et aux remarques proposées par les remarqueurs des XVI^{ème} et XVII^{ème} siècles portant sur le fonctionnement du mot *si*.

Deuxième partie

**Les emplois
adverbiaux de *si* en
français
préclassique**

Introduction de la deuxième partie

La signification d'origine d'un quelconque signe linguistique permet le plus souvent un certain éclairage qui pourrait rendre compte des aspects de son évolution. En effet, partant de la constatation selon laquelle l'usage moderne dépend obligatoirement de l'ancien usage, et ne peut s'expliquer que par lui, il nous paraît nécessaire de présenter un bref exposé étymologique du mot *si*. Un tel aperçu va nous clarifier les principaux états chronologiques par lesquels est passé ce terme tout au long de son itinéraire.

D'un point de vue étymologique, l'adverbe *si* est l'un des rares termes qui sont issus directement du latin classique. Hérité du latin *sic*, cet adverbe est formé, comme le précisent Bernard Combettes et Annie Kuyumcuyan (2007 : 76), sur le même radical que la particule *so-*, thème du pronom anaphorique archaïque.

L'adverbe *si* peut, anciennement, apparaître sous plusieurs formes. En effet, Christiane Marchello-Nizia (1985 : 197-198) signale que les textes de l'ancienne langue ne connaissent que des formes en *-i-*, à savoir *si*, *sit*, *sim* (*si + me*), *sin* (*si + en*), *sis* (*si + les*), *sil* (*si + le*). Elle indique que toutes ces formes ont disparu de l'usage au XIII^{ème} siècle notamment dans les textes en prose qui n'offrent que la forme *si* et très rarement la forme *se*.

Les emplois adverbiaux du mot *si* sont majoritaires en français préclassique : 2247 occurrences de *si* adverbe ont été dégagées dans les textes de notre corpus. Ce qui équivaut à peu près à 56 % tous les emplois confondus. Compte tenu de la multiplicité des attestations relevées, nous les regroupons en fonction de leur comportement syntaxique ainsi que de la valeur sémantique et pragmatique assignée par cet adverbe. Pour ce faire, nous adoptons une typologie qui suit, formellement, la classification élaborée par Moignet (1981) sur laquelle nous sommes revenu en détail dans le troisième chapitre de la première partie. Ainsi, les attestations repérées se répartissent dans l'ensemble en deux grandes catégories selon qu'il s'agit d'un *si* de réponse ou d'un *si* marqueur de degré. Les emplois de l'adverbe de degré *si* se répertorient, à leur tour, en deux sous-ensembles selon qu'il s'agit d'un *si* « simple intensif » ou d'un *si* membre d'une structure corrélatrice.

L'ultime objectif de cette partie est la description du fonctionnement de l'adverbe *si* tel qu'il se présentait dans la littérature préclassique. Cet adverbe, s'il partage des caractérisations communes avec ses emplois du français moderne, s'en singularise cependant sur quelques points. Compte tenu de la divergence des usages de *si* adverbe en français préclassique, il paraît nécessaire de distinguer les marques caractéristiques de ce marqueur à cette époque.

La présente partie sera regroupée en trois chapitres. Nous nous intéresserons, dans le premier chapitre, aux emplois affirmatifs du mot *si* en français préclassique en focalisant notre attention sur les contraintes contextuelles qui pèsent sur ces emplois. Nous envisagerons, dans le deuxième chapitre, les usages de *si* que nous appelons « simple intensif » tout en examinant les environnements contextuels dans lesquels s'intègre ce marqueur. Dans le troisième chapitre, nous aborderons les constructions corrélatives de type *si ... comme* et *si ... que* et nous reviendrons sur les spécificités de ces structures.

Chapitre I

Les emplois de *si* de réponse en français préclassique

1_ Introduction

Nous proposons d'examiner de prime abord le fonctionnement du *si* dit de réponse. Notre choix se justifie par le fait que la valeur affirmative de l'adverbe *si* correspond à ce que Moignet (1981) appelle « l'état plénier ». Autrement dit, en fonction de la hiérarchie des différentes fonctions exprimées par le mot *si*, telle qu'elle est présentée dans l'analyse psychomécaniste proposée par Moignet et évoquée dans la première partie de cette thèse, la place de fondement est réservée à l'emploi dit affirmatif.

En français préclassique, l'emploi affirmatif de l'adverbe *si* est, du moins à travers notre corpus de textes, très peu fréquent. En effet, nous avons relevé seulement 16 occurrences de *si* marqueur de réponse. Ce qui peut équivaloir à peu près à 0.4 % de l'ensemble des emplois repérés de ce mot. Malgré la rareté des occurrences de *si* de réponse, nous soulignons qu'il se distingue par une hétérogénéité d'emplois remarquable.

Dans ce chapitre, nous débiterons par la description des usages de l'affirmatif *si* comme ils se présentaient dans nos extraits. En prenant en considération l'entourage contextuel de cet adverbe, nous étudierons, par la suite, les valeurs sémantiques et pragmatiques que le marqueur *si* est en mesure de véhiculer. Nous nous intéresserons enfin aux traits distinctifs par lesquels se distinguent les emplois affirmatifs du mot *si* en français préclassique tout en prenant compte du processus d'évolution qu'a connu ce marqueur tout au long de l'histoire de la langue française.

2_ Description des emplois de *si* de réponse

Nous observons que les emplois affirmatifs de l'adverbe *si* sont plus ou moins variés en français préclassique. De ce fait, nous proposons de regrouper les occurrences relevées de *si* de réponse en nous basant sur l'élément avec lequel ce marqueur est accouplé. Ce faisant, nous constatons que, dans l'ensemble, quatre cas de figure se dégagent.

Dans le premier sous-ensemble, prennent place les deux exemples (1) et (2) qui se distinguent par le fait que l'adverbe *si* est employé seul.

(1) Il le fait pour nous rendre plus sages et mieux avisez. Quoy donc ? dira quelcun, les résolutions des Conciles n'auront-elles nulle autorité ? Je repon que *si*. » (Jean Calvin, 1560b : 176)

(2) Non, je ne cesseray, que par toute traverse
La foy qu'il a tant forte en fin je ne renverse.
Ne le pourray-je pas ? *Si*, je le pourray, *si*. (Louis Des Masures, 1566 : 198)

D'après les constructions ci-dessus, nous remarquons que le *si* dit de réponse possède la même distribution que la phrase simple. Dans cet emploi, il apparaît en position d'une proposition indépendante, comme dans (2). Nous observons qu'il peut également apparaître en position d'une proposition enchâssée. L'énoncé « je repon que *si* » dans l'exemple (1) en est le cas le plus représentatif. L'emploi de la formule « *que si* » en réponse à un énoncé interro-négatif se donne à voir comme une forme d'atténuation. Brunot écrit ainsi : « il est prudent parfois, il est de bon ton toujours d'atténuer certaines affirmations positives ou négatives. En certains cas, on ne répond pas par un *si*, qui risque de choquer autant que de surprendre, [...] on les atténue »¹ en employant *que si*.

Dans le deuxième sous-ensemble, nous mettons les constructions dans lesquelles l'adverbe *si* est accompagné par le verbe « faire » : sept attestations ont été repérées dans les extraits de notre corpus. Cet emploi s'observe, par exemple, dans la construction suivante :

(3) Je n'arrache tousjours les sanglotz de mon flanc.
Helas, *si fay* par trop ! de querelle en querelle
En me riant de l'homme, avec le bon Aurelle (Jean de La Gessée, 1583 : 71)

Le verbe *faire* est, par définition, un verbe vicair « qui remplace fonctionnellement et sémantiquement un autre verbe »², selon les propos de Marie-Madeleine Fragonard et Éliane Kotler. Du fait de son sémantisme renfermant toutes les significations verbales possibles, le verbe *faire* fonctionne, dans ce type d'usage, comme un anaphorique dans le sens où il sert à reprendre tout autre verbe exprimant une idée ou une action. Ce verbe, comme l'a signalé Gougenheim (1974 : 149), a pour fonction de représenter un autre verbe précédemment évoqué. Il s'agit donc d'une reprise de verbe, à faible sémantisme, se comportant comme auxiliaire.

¹ Brunot, F. (1936), p. 505.

² Fragonard, M-M. et Kotler, É. (1994 : 162).

La propriété que possède le verbe *faire* est qu'il est admis comme mot vicariant prototypique. Une telle caractéristique est reconnue depuis les plus vieux textes de la langue française. À ce sujet, Brunot a écrit : « dès les origines de la langue, on trouve, surtout dans des comparaisons, le verbe convenable remplacé par un verbe de remplacement à tous usages, qui est le verbe de sens général *faire* »¹. Toutefois, il est important de signaler que le couplage « *si + fait* », tel qu'il apparaît dans l'exemple (2), est donné à voir, à l'époque préclassique, comme une locution adverbiale vieillie aujourd'hui.

Le troisième cas de figure concerne les constructions dans lesquelles l'affirmatif *si* est accompagné du verbe « avoir » : trois attestations ont été relevées dans les textes de notre corpus. Un tel emploi s'observe dans l'exemple ci-dessus :

(4) Saffredent luy dist : « Et dea, Longarine, n'y en a-il point d'autre en la compaignye mariez, que Hircan et moy ? — *Si a* bien, dist-elle, mais non pas qui voulsissent jouer ung tel tour. (Marguerite de Navarre, 1550 : 746)

Le dernier cas de figure est réservé à l'exemple (5) qui se singularise par le fait que l'affirmatif *si* est couplé avec le verbe « être » :

(5) Le Roi. Ils ont tousjours cherché le Royal Diademe.
La Roine Mere. Leurs courages ne sont tant impudens.
Le Roi. *Si sont*. » (Pierre Mathieu, 1589 : 94)

Nous remarquons que l'adverbe *si* est employé avec un verbe sans sujet. Néanmoins, à la différence de *faire*, ni *avoir* ni *être* ne fonctionnent, dans ce type d'usage, comme auxiliaires. Ils ont en fait leur sens plein.

Compte tenu des données que nous venons d'évoquer, nous signalons que les différents types de couplage, à savoir « *si + faire* », « *si + avoir* » et « *si + être* », indiquent que le marqueur *si* en emploi autonome ne semble pas suffire à lui seul pour constituer une réponse pour un énoncé non assertif. D'ailleurs, seulement deux occurrences ont été repérées dans lesquelles la particule *si* est employée seule. Il paraît ainsi que les corrélations « *si faire* », « *si avoir* » et « *si être* » témoignent d'un trait caractéristique du français préclassique.

¹ Brunot, F. (1936), p. 225.

3_ Valeurs de *si* de réponse

Il paraît peut-être difficile, voire superflu, d'envisager le fonctionnement sémantique de *si* morphème grammatical. Mais, fortement influencé par les travaux de Kerbrat-Orecchioni, nous tentons d'exploiter les données textuelles afin de pouvoir identifier les valeurs sémantiques et pragmatiques de *si* dit de réponse. Travaillant sur les morphèmes *oui*, *non* et *si*, Kerbrat-Orecchioni souligne que « ces morphèmes sont bien dotés d'un certain « contenu » qu'ils récupèrent à partir de leur contexte antérieur »¹. Compte tenu de la conception de cette linguiste, nous nous basons essentiellement sur l'environnement contextuel de *si* pour en extraire les valeurs exprimées.

3_1_ L'interro-négatif

Comme nous venons de le voir, l'adverbe *si*, accompagné ou non d'un verbe, est toujours utilisé derrière un énoncé non assertif. Si nous regardons de près l'environnement contextuel de ce marqueur, nous pouvons facilement regrouper les constructions ci-dessus en deux cas de figure. Ce faisant, nous constatons qu'il peut s'agir d'un énoncé interro-négatif, comme dans (1).

(1) Quoy donc ? dira quelcun, **les résolutions des Conciles n'auront-elles nulle autorité ?** Je repon que *si*. » (Jean Calvin, 1560b : 176)

Nous remarquons aussi qu'il peut s'agir d'un énoncé déclaratif mais de polarité négative. Il est intéressant de noter que ce procédé grammatical — la négation — peut être uniquement marqué par la présence explicite de l'adverbe *ne*, comme dans l'exemple (2).

(2) Le Roi. Ils ont tousjours cherché le Royal Diademe.
La Roine Mere. Leurs courages **ne** sont tant impudens.
Le Roi. ***Si sont***. » (Pierre Mathieu, 1589 : 94)

Nous observons également que le marqueur *ne* peut être accompagné par le forclusif *pas*, comme dans (5), ou par la particule adverbiale *point*, comme dans (3), ou *nulle*, comme dans (4).

¹ Kerbrat-Orecchioni, C. (2001), p. 99.

(3) Saffredent luy dist : « Et dea, Longarine, **n'y** en a-il **point** d'autre en la compaignye mariez, que Hircan et moy ? — **Si a** bien, dist-elle, mais non pas qui voulsissent jouer ung tel tour. (Marguerite de Navarre, 1550 : 746)

(4) Il le fait pour nous rendre plus sages et mieux avisez. Quoy donc ? dira quelcun, les résolutions des Conciles **n'auront-elles nulle** autorité ? Je repon que **si**. » (Jean Calvin, 1560b : 176)

(5) Creon. Dieu **ne** commande **pas** qu'aux lois on n'obeisse.
Antigone. **Si fait**, quand elles sont si pleines d'injustice. (Robert Garnier, 1585a : 204)

Il est évident que les constructions que nous venons d'évoquer combinent deux notions. Plus précisément, elles comprennent à la fois les traits de la négation et les marques de l'interrogation. L'hypothèse que nous faisons à cet égard consiste à dire que l'emploi du marqueur *si*, dans ce type de contexte, est étroitement lié aux propriétés associées à la polarité négative ainsi que la forme interrogative de l'énoncé qui le précède.

L'interrogation est souvent employée à valeur de question qui vise à élucider une réponse. En ce sens, nous renvoyons à Ducrot selon qui la question a pour effet de mettre l'interlocuteur dans une situation où il est obligé de fournir une réponse : « en quoi consiste en effet cet élément spécifique qui distingue la question de la simple indication d'une incertitude ou d'un désir de savoir ? [...] Il s'agit du fait que le destinataire d'une question se trouve mis dans l'obligation de répondre »¹. Partant du fait que toute question sollicite nécessairement une réponse, nous postulons que la réponse est significativement représentée par le marqueur *si*.

Il s'avère que l'adverbe *si*, dans ce type d'emploi, se donne comme l'équivalent d'une proposition véhiculant une quelconque attitude ou une opinion. Il s'agit plus expressément d'une réponse contredisant en fait l'énoncé antécédent mais en conformité avec la réponse attendue. En ce sens, nous renvoyons à la contribution de Borillo consacrée aux formes interrogatives. À partir du fait que l'interrogation peut se présenter sous la forme d'une question orientée, l'auteur indique que cette question, véhiculant souvent la fonction de demande, nécessite une confirmation. Selon lui, l'adverbe *si* intervient, au même titre que d'autres expressions², comme marqueur

¹ Ducrot, O. (1972), p. 3-4.

² Borillo indique que les expressions comme « *effectivement, en effet, très juste, parfaitement, c'est exact, c'est bien ça, c'est un fait, comme tu dis, tu as raison, je peux te le confirmer, au contraire, c'est* »

confirmatif. Il a écrit : « le caractère orienté de la demande peut être mis en évidence par la compatibilité qu'elle manifeste avec des réponses où la confirmation est véritablement formulée par des adverbes, des expressions ou même des phrases »¹. Par cette citation, l'auteur souligne clairement que l'adverbe *si* peut remplir la fonction de réponse à une interrogation.

La négation peut de même intervenir comme l'une des propriétés distinctives des contextes dans lesquels apparaît le marqueur *si*. La question qui surgit ici est de savoir si ce procédé syntaxique peut avoir une incidence sur le fonctionnement de l'adverbe de réponse *si*.

La négation désigne une opération par laquelle le locuteur exprime son attitude à l'égard de l'énoncé. Ce point de vue n'est que le rejet d'asserter le contenu de l'énoncé. C'est ainsi que la négation peut s'interpréter comme une visée pragmatique par laquelle le locuteur sollicite une quelconque réaction. Cette conception est soutenue notamment par Colas-Blaise. Comme l'indique le titre de son article « quand nier, c'est agir », la négation est conçue comme une force performante : « la négation est une force illocutoire qui, visant à produire un certain effet, modifie la situation interlocutive »². Conséquemment, nous comprenons que l'emploi immédiat de l'adverbe *si*, derrière un énoncé de tournure négative, intervient comme une réaction, voire une réponse. Dans un tel emploi, le marqueur *si* est, en fait, destiné à contrer une opinion inverse qui s'explique comme le rejet de la négation. Alors, la négation est orientée vers une réponse affirmative.

Il semble ainsi que l'emploi de l'adverbe *si* à la suite immédiate d'un énoncé de polarité négative est tout à fait légitime et raisonnable. Comme le signale Kerbrat-Orecchioni : « il suffit que l'intervention précédente comporte une « idée négative » plus ou moins clairement formulée pour que le « *si* » puisse apparaître »³. Cet emploi peut lui conférer, syntaxiquement, le statut d'une proposition qui vient contredire un énoncé non assertif. Autrement dit, il s'agit en fait d'une particule exprimant une réponse affirmative à un énoncé formulé négativement. Ceci nous amène à comprendre,

faux, ce n'est pas ça, pas du tout, tu n'y es pas, tu te trompes, etc. » peuvent fonctionner comme des réponses pour l'interrogation (1979 : 27).

¹ Borillo, A. (1979), p. 27.

² Colas-Blaise, M. (2014), p. 2.

³ Kerbrat-Orecchioni, C. (2001), p. 104.

par voie de conséquence, que le caractère affirmatif de *si* n'est pas à remettre en question.

3_2_ Le conditionnel

Nous remarquons que l'adverbe *si* intervient à la suite des constructions interrogatives dont le procès est au conditionnel. Ceci s'observe notamment dans les exemples suivants :

(1) Ce que ne leurs volusmes permettre, leurs remontrans que au Pape, si là de fortune en propre persone venoit, ilz ne **sçauoient** faire d'avantaige. « *Si ferions, si*, respondirent ilz. (François Rabelais, 1552b : 1119)

(2) Dieghos. Ne le **sçauois**-je voir ?
Angelique. *Si ferez* bien, ho ma fille descendez. (François d'Amboise, 1584 : 203)

Comme le temps verbal est ici le conditionnel, il est tout à fait naturel que l'énoncé en question ait pour fonction de dénoter le doute. Si nous admettons que le conditionnel implique l'incertitude qu'a le locuteur à l'égard du contenu de son énoncé, il ne nous semble pas surprenant que l'expression de l'incertitude, au moyen du conditionnel, soit vue comme allant dans la même direction que la négation. Ce qui nous permet d'inscrire cette forme verbale parmi les catégories ayant une fonction communicative. L'emploi du conditionnel, à partir duquel le locuteur ne se porte pas garant du contenu propositionnel de son énoncé, s'intègre dans une stratégie de communication « virtuelle » adoptée par le locuteur en vue d'obtenir un échange, une réponse. Il s'agit en fait d'un outil très commode pour susciter une réaction. Pour assurer la conversation, il faut que l'interlocuteur réagisse verbalement. C'est ce qui explique le choix du marqueur *si* qui intervient, dans un tel emploi, pour enlever le doute. L'adverbe *si* se donne comme l'équivalent d'une construction à valeur d'assertion positive.

Les énoncés qui précèdent *si* sont le plus souvent des constructions interrogatives négatives. Celles-ci, combinant les propriétés définitives de l'interrogation et de la négation, ont pour fonction de projeter vers une réponse affirmative, positive et réelle. Cette fonction est bien observée par les grammairiens. À titre d'exemple, nous citons Riegel, Pellat et Rioul qui soulignent : « plus généralement, une phrase interrogative et

« négative oriente vers une réponse positive »¹. Il nous paraît donc légitime de postuler que le marqueur *si*, dans un tel emploi, se donne comme réponse affirmative à une construction interro-négative. Moignet signalait déjà que « l'interrogation négative est, comme on sait, un moyen expressif de suggérer ce qui est jugé réel »². Pareillement, Kerbrat-Orecchioni a souligné : « si la réponse est positive, elle va se faire très normalement à l'aide de « *si* » »³. Il en découle que l'adverbe *si* représente une réponse de sens opposé. Autrement dit, il est l'équivalent d'un énoncé de polarité déclarative affirmative.

Ainsi, l'usage de *si* dit de réponse est intimement lié aux facteurs contextuels. Comme nous l'avons vu, l'adverbe *si* a l'aptitude de se placer à la suite immédiate d'un énoncé de polarité négative ou derrière une construction interro-négative qui est renforcée, dans certains emplois, par le conditionnel. Ce sont essentiellement la négation et l'interrogation qui gouvernent l'emploi de ce marqueur dans la mesure où elles orientent typiquement vers la réaction affirmative. En somme, le *si* affirmatif se donne, sur le plan syntaxique, comme l'équivalent d'une proposition qui répond à une question, sans reprendre les termes dans lesquels cette proposition a été posée. Pareillement, nous pouvons affirmer que la fonction fondamentale de *si* d'affirmation consiste, d'un point de vue pragmatique, à apporter une réaction portant sur le contenu de l'énoncé qui le précède immédiatement.

4_ L'évolution de l'emploi de *si* de réponse

Comme nous l'avons montré, les occurrences de *si* de réponse se regroupent, dans l'ensemble, en deux sous-catégories, selon que cet adverbe est employé seul ou selon qu'il est accompagné d'un verbe.

En prenant en considération, comme point de départ, le fonctionnement de *si* de réponse à l'époque médiévale, nous nous contentons de rappeler quelques éléments permettant d'expliquer l'itinéraire de ce marqueur tout au long de l'histoire du français. Ceci va nous permettre de dégager les propriétés spécifiques de cet adverbe en français préclassique par rapport à son usage moderne.

¹ Riegel, M. Pellat, J.-C. et Rioul, R. (1994), p. 401.

² Moignet, G. (1966), p. 63.

³ Kerbrat-Orecchioni, C. (2001), p. 112.

4_1_ La combinaison « *si* + verbe »

La particularité de l'adverbe *si* d'être renforcé par des verbes tels que *faire*, *avoir* ou *être* est soulignée par les grammairiens qui se sont fixé comme objectif l'étude du système linguistique de l'époque médiévale. En effet, les auteurs du *Manuel du français du moyen âge* soulignent que « *être*, *avoir* et *faire* servent régulièrement de réponse, en alliance avec *si* [...] : *si est* ; *si a* ; *si fait* »¹. Moignet précise que *si* « est particulièrement fréquent avec le verbe *faire* »². Cette fréquence, nous l'expliquons par le fait que le verbe *faire*, affaibli sémantiquement, a l'aptitude de reprendre n'importe quel autre verbe afin d'éviter la répétition. Moignet ajoute que la combinaison « *si* + *faire* », attestée dès le milieu du XII^{ème} siècle selon Christiane Marchello-Nizia (1985 : 191), est à l'origine de l'emploi moderne de *si* de réplique constituant une réponse à une question ou à un énoncé négatif.

Nous observons que l'adverbe de réponse *si*, à l'instar de ses emplois à l'époque médiévale, a gardé la spécificité, en français préclassique, d'être renforcé par un verbe. Nous pensons que cette particularité constitue une trace de ses usages en ancien français. Il peut s'agir du verbe *faire*, comme dans (2), du verbe *avoir*, comme dans (1), ou du verbe *être*, comme dans (3).

(1) Et rien qui soit à vivre n'apporter ?
Retourne-t'en hardiment. David. *Si ay, si* : (Louis Des Masures, 1566 : 65)

(2) Dieghos. Ne le sçauois-je voir ?
Angelique. *Si ferez* bien, ho ma fille descendez. (François d'Amboise, 1584 : 203)

(3) La Roine Mere. Leurs courages ne sont tant impudens.
Le Roi. *Si sont.* » (Pierre Mathieu, 1589 : 94)

Ce type de couplage apparaît majoritaire dans les textes de notre corpus : douze attestations ont été relevées dans lesquelles cet adverbe se trouve associé aux verbes *faire*, *avoir* ou *être*. Ce qui représente 75 % de l'ensemble des emplois de *si* de réponse en français préclassique. Si nous considérons l'apparition de ce type de combinaison dans la littérature préclassique, nous observons que ces attestations figurent dans les écrits de François Rabelais (1552), Jean Calvin (1560), Louis Des Masures (1566), Jean de La Gessée (1583), François d'Amboise (1584), Robert Garnier (1585) et Pierre

¹ Martin, M. et Wilmet, M. (1980), p. 196.

² Moignet, G. (1979), p. 288.

Mathieu (1589). Conséquemment, il s'ensuit que les occurrences dégagées datent, d'un point de vue purement chronologique, du premier tiers de la période en question. Nous avons en effet rencontré une seule occurrence, exposée dans l'exemple ci-dessous, qui constitue une exception.

(4) Et quand je la pressois et que je lui disois qu'elle n'aimoit en enfant, et que ce n'est pas d'amour. **Si fait**, disoit-elle, d'amour. (Honoré d'Urfé, 1610 : 30)

Nous observons que la combinaison « *si + faire* », empruntée dans les extraits de Honoré d'Urfé (1610), a eu lieu, chronologiquement, dans la deuxième partie de la période préclassique. À partir de là, nous pouvons constater que l'emploi de la particule affirmative *si*, associée aux verbes *faire*, *avoir* et *être*, commence à régresser dès le milieu de l'époque préclassique au profit de son emploi moderne, avant de disparaître définitivement à la fin de cette période. Dans la ligne de ce qui vient d'être dit, nous rappelons que la formulation d'un énoncé interro-négatif, en français contemporain, amène automatiquement à une réplique en *si*.

Les différents couplages relevés, à savoir « *si + être* », « *si + avoir* » et « *si + faire* », du fait qu'ils sont donnés à voir comme des emplois non canoniques en français moderne, peuvent être conçus comme traits distinctifs du système linguistique de la période préclassique. Ceci peut parallèlement se justifier par le fait que le *si* de réponse ne peut être associé, dans la langue d'aujourd'hui, à aucun verbe. Il peut toutefois être renforcé par des interjections. En effet, Kerbrat-Orecchioni (2001), s'intéressant aux formes discursives mettant en présence deux personnes dont le fonctionnement est « dialogal », signale que des éléments comme *mais* (5), *ah* (6) et *ben* (7) peuvent se combiner avec le *si* de réponse sans pour autant contraindre l'interprétation.

(5) Vous trouvez pas ça un peu réducteur
— **Mais si**, je suis tout à fait d'accord c'est réducteur (2001 : 111)

(6) En fait ça ne lui plaît pas
— **Ah si** (2001 : 104)

(7) Cette viande est elle pas bien trouvable facilement
— **Ben si** vous trouvez ça l'hiver en montagne (2001 : 104)

Néanmoins, parmi les trois assemblages évoqués plus haut, la combinaison « *si + faire* » n'a pas complètement disparu même si les grammairiens considéraient, selon Brunot (1936 : 500), la formule « *si fait* » comme vulgaire depuis l'âge classique. À ce

sujet, nous nous référons à Christiane Marchello-Nizia qui a écrit : « *si faire* [...] est le seul tour ancien en *si* à n'avoir pas totalement disparu »¹. Mais, il faut préciser que cet emploi ne persiste, selon cette linguiste, qu'en fonction polémique dans certaines formes de conversations régionales : « quelques dialectes du français contemporain connaissent encore la réponse polémique en « *si fait !* » »². Pareillement, il convient d'ajouter que cette idée est soutenue par Marta Saiz-Sánchez. Dans son article portant sur les expressions de type « *si/non* + verbe substitut », l'auteur signale que ces expressions persistent jusqu'au français moderne : « ce n'est qu'à partir du XIX^e siècle que *si* en emploi absolu s'impose pour compléter le système d'accord et de désaccord *oui/non* du français moderne »³.

En outre, nous trouvons dans le dictionnaire *Le Petit Robert* la construction « *si fait, mon cher hôte, si fait* », extraite des écrits de Marcel Proust, dans laquelle la locution *si fait* est utilisée pour confirmer une affirmation. Pareillement, les auteurs du *Trésor de la Langue Française Informatisé* citent quelques exemples, extraits de la littérature moderne, dans lesquels l'expression *si fait* est utilisée pour contredire un énoncé négatif :

(8) Je vous demande pardon, madame, mais de qui parlez-vous ? Vous le savez bien. Pas le moins du monde. Oh ! ***Si fait !*** (Musset, *Mouche*, 1854, p. 304)

(9) L'appariteur : Mais alors il n'y a personne pour présider ? Le Chœur : Si ! Si ! ***Si fait !*** Il y a quelqu'un ! (Claudel, *Jeanne d'Arc*, 1939, p. 1205)

(10) Boubouroche (...) : Asseyez-vous donc, monsieur... Voulez-vous prendre un distingué ? (Mimique discrète du monsieur). ***Si fait ! Si fait !*** (Courteline, *Boubouroche*, 1893, I, 3, p. 39)

Dans le même ordre d'idées, nous nous référons à Grevisse (1993 : 1573) qui évoque bon nombre de constructions faisant partie de la langue d'aujourd'hui dans lesquelles l'adverbe *si* se trouve renforcé par le verbe *faire*. Voici deux exemples illustratifs :

¹ Marchello-Nizia, C. (1985), p. 211.

² Ibid. p. 214.

³ Saiz-Sánchez, M. (2016), p. 81.

(11) Tu ne penses pas rester en ce trou ?
Louis. *Si fait* (Claudel, *Pain dur*, III, 3) (1993 : 1573)

(12) N'y aura-t-il pas de moyen terme ?
Si fait (Duhamel, *Les plaisirs et les jeux*, p. 25) (1993 : 1573)

En somme, il paraît que, parmi les trois formes renforcées « *si + être* », « *si + avoir* » et « *si + faire* », héritées de l'ancienne langue et encore vivantes dans les textes de la langue préclassique, seule la dernière — « *si fait* » — est restée en usage dans la langue moderne ; mais, dans des contextes spécifiques et très limités. Un tel emploi est analogue à celui où l'adverbe *si* est employé seul pour répondre à un énoncé non assertif.

4_2_ *Si* seul

Dans l'ancienne langue, l'adverbe *si* n'avait pas l'aptitude de constituer, à lui seul, une réponse à un énoncé non assertif. Martin et Wilmet (1980 : 36) postulent que le *si* absolu¹, autrement dit en emploi autonome et indépendant, n'est plus attesté dans les textes médiévaux.

Compte tenu de l'observation des auteurs du *Manuel du français du moyen âge* (1980), nous remarquons que l'emploi du marqueur *si* a évolué au fil du temps. Ainsi, à la différence de l'ancien français, cet adverbe peut construire, en français préclassique, une réplique équivalente à une proposition qui prétend répondre à un énoncé non assertif. Ce type d'emploi est très rare à cette époque dans la mesure où seulement quatre attestations ont été repérées dans notre corpus. Ce qui équivaut à 25 % de l'ensemble des usages de *si* affirmatif en français préclassique. L'exemple ci-dessous en est l'illustration la plus représentative :

(1) Ne le pourray-je pas ? *Si*, je le pourray, *si*. (Louis Des Masures, 1566 : 198)

Dans cet usage, le terme *si*, sans être accompagné d'un verbe, se donne à voir comme une réponse à un énoncé interro-négatif. Ainsi, nous constatons que l'emploi de l'adverbe *si* a l'aptitude de se présenter, dans la période préclassique, de façon analogue à celle du français moderne.

¹ Selon Martin et Wilmet, seulement le marqueur *oui* qui est possible, en ancien français, en emploi absolu (1980 : 36).

5_ Conclusion

Ce chapitre avait pour objectif l'étude des emplois de *si* de réponse tels qu'ils se manifestaient dans la littérature préclassique. Ce faisant, nous constatons que le fonctionnement de cet adverbe est dépendant de certains facteurs contextuels comme la négation, l'interrogation et le conditionnel. Notre étude nous a permis aussi de rendre compte du fait que ce marqueur présente une variété d'emplois remarquable. Il est ainsi apte à être employé seul comme il peut être accompagné d'un verbe, à savoir *faire*, *être* ou *avoir*.

Nous soulignons que les usages de l'adverbe de réponse *si* en français préclassique constituent une bonne illustration de l'évolution du système linguistique de la langue française. Le fonctionnement de ce marqueur, bien qu'il soit plus ou moins « spécifique » à cette époque, tend à être plus proche de celui de l'ancienne langue dans la mesure où l'assemblage d'un verbe, comme *faire*, *être* ou *avoir*, à *si* est majoritaire dans les extraits de notre corpus.

Chapitre II

Les emplois de *si* « simple intensif » en français préclassique

1_ Introduction

Nous consacrons le présent chapitre à l'étude des emplois de l'adverbe *si*, exprimant la valeur de degré, que nous appelons « simple intensif ». Il convient de rappeler tout d'abord que, selon le mécanisme de subduction décrit par Moignet (1981) pour rendre compte du fonctionnement du mot *si*, le *si* dénotant le degré est en rapport de conformité avec ce qu'il appelle l'état de « subduction première ». C'est ainsi que la fonction sémantique de l'expression du degré assignée au terme *si* occupe le deuxième rang, c'est-à-dire derrière son emploi affirmatif.

Nous choisissons l'expression « simple intensif » pour désigner les emplois de l'adverbe de degré *si* qui se distinguent par le fait que ce marqueur se présente tout simplement comme modificateur de degré du constituant — adjectif ou adverbe — sur lequel il porte. En termes plus précis, il n'est pas membre¹ d'une construction corrélatrice. Nous remarquons que le marqueur *si*, dans ce type d'emploi, est fréquent dans la littérature du français préclassique. En effet, nous avons pu repérer 674 occurrences de *si* « simple intensif » dans notre corpus. Ce qui peut équivaleoir à peu près à 17 % de l'ensemble de tous les emplois de ce terme.

Ce chapitre sera organisé autour de deux sections. Dans la première section, nous étudierons le comportement syntaxique et sémantique des termes auxquels est incident le *si* « simple intensif ». Cette étude va nous permettre de cerner les spécificités des emplois de cet adverbe tel qu'il se manifestait dans la langue préclassique. Dans la deuxième section, nous tenterons de revenir sur les valeurs que l'adverbe *si* est en mesure de véhiculer tout en nous basant sur l'environnement contextuel dans lequel apparaît ce terme d'intensité en français préclassique.

2_ Les termes intensifiés

À l'instar de tous les marqueurs de degré, l'adverbe *si* « simple intensif » exige ordinairement la présence explicite d'une matière à laquelle il se trouve incident. L'incidence de *si* intensif réfère donc à l'unité linguistique à laquelle cet adverbe est attaché. Nous distinguons, dans l'ensemble, deux cas de figure selon que le constituant

¹ Nous aborderons les emplois de *si* membre d'une structure corrélatrice (*si ... comme* ou *si ... que*) dans le troisième chapitre de cette partie.

sur lequel porte le marqueur *si* relève de la catégorie adjectivale ou de la catégorie adverbiale.

L'étude du fonctionnement de *si* « simple intensif » nécessite la prise en compte des contextes d'emploi privilégiés dans lesquels apparaît ce marqueur. Ainsi, ceci revient à dire qu'il est nécessaire de regarder de près les propriétés syntaxiques et sémantiques des constituants intensifiés. Pour ce faire, nous proposons une classification systématique des différents termes sur lesquels porte l'adverbe *si*. Un tel classement va nous aider à préciser quels sont les champs sémantiques qui sont susceptibles d'être assujettis à l'intensité.

Avant d'entamer l'étude des termes intensifiés, nous indiquons que les adjectifs et les adverbes auxquels le marqueur *si* est incident sont, d'un point de vue sémantique, très hétérogènes. Compte tenu de cette hétérogénéité, la solution, unanimement admise, à laquelle nous recourons est la classification des éléments intensifiés. Pour ce faire, nous nous référons à la classification de Kerbrat-Orecchioni fondée sur l'idée fondamentale que langage et subjectivité sont intimement liés. En effet, partant du fait « qu'il va de soi que toute unité lexicale est, en un sens, subjective »¹, cette linguiste s'efforce de chercher les manifestations de la « subjectivité » du locuteur dans son énoncé. Son intérêt est, en particulier, penché vers la subjectivité circonscrite dans les catégories du substantif, de l'adjectif, du verbe et de l'adverbe. Ces catégories, appelées « subjectivèmes », sont conçues comme des marques lexicales véhiculant les traits de la subjectivité.

L'approche sur laquelle se base notre étude portant sur les termes intensifiés a le mérite d'offrir, en général, un modèle commode pour les analystes du discours. Pour notre part, partant du fait que le *si* intensif est susceptible de modifier un adjectif ou un adverbe, nous pensons que l'abstraction de Kerbrat-Orecchioni est, en ce sens, très pertinente. Pertinente parce qu'elle propose un modèle classificatoire des différentes catégories de la langue, y compris les adjectifs et les adverbes. De plus, nous nous inspirons d'une telle approche parce que le marqueur *si*, tout en intensifiant, évoque, à des degrés divers, la présence du locuteur au sein de son énoncé. En termes plus précis,

¹ Kerbrat-Orecchioni, C. (2002), p. 79.

comme nous allons le voir¹, l'emploi de l'adverbe *si* d'intensité est en soi marqueur de subjectivité.

L'ultime objectif de cette section est de traiter le statut des termes, essentiellement les adjectifs et les adverbes, sur lesquels porte le « simple intensif » *si*. Pour ce faire, nous débutons par l'étude du fonctionnement syntaxique des constituants intensifiés. Nous procédons ensuite à la description du système sémantique des éléments sur lesquels porte l'incidence de *si*. Ceci va nous permettre de distinguer les usages exceptionnels par lesquels se singularise le *si* « simple intensif » en français préclassique.

2_1_ Les adjectifs

2_1_1_ Dimension syntaxique

Nous commençons par des remarques préliminaires qui portent sur la disposition syntaxique des adjectifs sur lesquels porte l'adverbe *si*. Afin de recenser les figures typiques de cet adverbe en français préclassique, nous proposons le tableau ci-dessous dans lequel nous revenons, quantitativement, sur la façon dont sont répartis les différents usages de *si* « simple intensif » incident à un adjectif.

Structures	Nombre
<i>Si</i> + adjectif	484
<i>Si</i> répété (<i>si</i> + adjectifs coordonnés et/ou juxtaposés)	16
<i>Si</i> non répété (<i>si</i> + adjectifs coordonnés et/ou juxtaposés)	17
<i>Si</i> + adverbe + adjectif	19

Tableau 1 : Répartition des emplois de *si* « simple intensif » + adjectif(s)

Le tableau ci-dessus fait ressortir, dans l'ensemble, quatre cas de figure différents. En ce qui concerne le premier cas de figure, nous observons que le *si* « simple intensif » s'emploie le plus souvent devant un adjectif qui remplit la fonction

¹ Nous abordons cette problématique dans la section « 4_2_ Valeurs de *si* simple intensif ».

syntactique d'épithète. Il peut d'agir d'une épithète antéposée, comme dans (1), ou postposée, comme dans (2), enchâssée dans un groupe nominal.

(1) Il a veu de ses propres yeux la terre, qui naguères avoit esté purgée de ces pollutions par un **si horrible** jugement, (Jean Calvin, 1560a : 129)

(2) Las ! d'un siècle **si bon** la saison est passée : (Jean de La Gessée, 1583 : 76)

L'adjectif auquel *si* est incident peut aussi remplir la fonction syntaxique d'attribut du sujet, comme dans (3), ou d'attribut de l'objet, comme dans (4).

(3) Je ne suis pas **si sot** : bon pour ceux dont l'esprit à peu ne se limite, (Jacques Du Lorens, 1646 : 103)

(4) Et que le prince mesme est obligé à cette loy qu'ils treuvent **si dure**, puisque le salut de son peuple doit estre plus cher que celui de sa personne. (Nicolas Faret, 1636 : 38)

Les attestations faisant partie de cette sous-catégorie ne semblent poser aucun problème dans la mesure où la combinaison « *si* + adjectif » est d'usage courant dans la langue d'aujourd'hui. Soulignons de plus que le *si* « simple intensif » avait pour fonction, en ancien français, selon Jacqueline Picoche et Christiane Marchello-Nizia (1989 : 287), comme en français moderne, de modifier le sens de l'adjectif sur lequel il porte.

À côté de ces usages ordinaires, se rencontrent également d'autres emplois bien distincts. Dans les textes de notre corpus, le *si* « simple intensif » se trouve répété devant des adjectifs qui remplissent la fonction d'épithète antéposée, comme dans (5), ou postposée, comme dans (6), à un nom.

(5) Dont les Catholiques Lorrains, que la vehemence de cest orage portoit indice du courroux de Dieu sur la France, qui la privoit d'un **si bon, si grand** et **si sage** Prelat. (Pierre de L'Estoile, 1574-1575 : 100)

(6) Et dy, ceste Princesse et **si grande** et **si bonne**,
Porte dessus son chef de France la couronne : (Joachim Du Bellay, 1558 : 247)

C'est pareillement le cas lorsqu'il s'agit d'adjectifs fonctionnant comme attribut du sujet. Ces adjectifs peuvent être cordonnés, comme dans (7), ou juxtaposés, comme dans (8).

(7) Las ! Ce qui plus me deult, c'est que n'estes contante
de voir que ma muse est **si basse** et **si rampante**, (Pierre de Ronsard, 1578 :
111)

(8) Doncques on me dira que je suis **si remis**,
Si deffiant, si lasche à ce qu'il m'a promis ? (Pierre Mathieu, 1589 : 153)

Toutefois, c'est la non répétition de *si* qui caractérise certains usages. Ce type
d'emploi, est sporadiquement attesté dans les extraits de notre corpus. En effet, le
« simple intensif » *si* peut porter sur un adjectif coordonné à un autre adjectif :

(9) Pourquoi est-ce que vous me faictes une **si grande** et **longue** harangue ?
(Marguerite de Navarre, 1550 : 762)

(10) Je croy que les Evangéliques (et eux-mesmes, ce croy-je, me le
confesseront bien) n'eussent esté **si prompts** et **diligens** à faire une esmute
si grande et **dangereuse**. (Sébastien Castellion, 1562 : 20)

(11) Et vous mon cœur, pourquoi avez vous esté **si tendre** et **foiblet** ?
(Jacques Yver, 1572 : 1232)

(12) Il avoit convenu et convenoit faire encores pour l'exécution d'une **si**
belle et **haute** entreprise, (Pierre de L'Estoile, 1574-1575 : 211)

(13) La prudence **si tendre** et **circonspecte**, est mortelle ennemye de hautes
executions. (Michel de Montaigne, 1592 : 129)

(14) Il n'y a pas apparence qu'un **si gentil** et **parfait** amant vous voulust
requerir de quelque chose, (Honoré d'Urfé, 1610 : 198)

(15) Car outre l'honneur d'une alliance **si illustre** et **honorable** pour son
frere, (Jean-Pierre Camus, 1625 : 391)

Nous avons également rencontré une attestation où *si* incident à un adjectif qui
est en relation de juxtaposition avec un autre adjectif :

(16) D'une **si malheureuse abominable** offense, (Joachim Du Bellay,
1558 : 209)

L'adjectif auquel *si* est attaché peut être aussi mis en relation de juxtaposition
et/ou de coordination avec d'autres adjectifs :

(17) Je n'eusse pas creu d'yvresse **si profonde, estouffée et ensevelie**, si je
n'eusse leu cecy dans les histoires : (Michel de Montaigne, 1592 : 341)

Les attestations figurant dans le troisième cas de figure suscitent un intérêt
spécifique parce qu'il est question de la répétition de l'adverbe *si*. Nous pensons que la

non répétition de *si* peut être considérée comme marque caractéristique du système linguistique de la période préclassique. Rappelons, en outre, que la question de la répétition de *si* portant sur des adjectifs coordonnés et/ou juxtaposés a suscité l'intérêt de Vaugelas. Ce faisant, ce remarqueur ne considère pas l'emploi répétitif de *si* comme une incorrection grammaticale. Au contraire, il signale qu'il s'agit d'un indice de la pureté de la langue : « Je sçay bien que ce n'est pas absolument une faute, mais il ne s'en faut gueres ; car l'autre locution est si Françoise et si pure au pris de cette dernière, où le *si*, n'est pas repeté au dernier adjectif, que quiconque ne le repete pas, n'a pas grand soin, ou bien ne sçait ce que c'est de parler et d'escrire purement »¹.

L'emploi non répétitif de *si* incident à un adjectif qui est en relation de juxtaposition et/ou coordination avec d'autre(s) adjectif(s) est rare en français préclassique puisque seulement 17 attestations ont été relevées dans nos extraits. Ce qui représente à peu près 3 % de l'ensemble des emplois structurés selon la combinaison « *si* « simple intensif » + adjectif(s) ». De plus, nous remarquons que ce type de couplage est chronologiquement sporadique. En effet, cet usage est le plus souvent attesté dans les extraits de Marguerite de Navarre (1550), de Joachim Du Bellay (1558), de Jacques Yver (1572), de Pierre de L'Estoile (1574-1575) de Michel de Montaigne (1592) et de Honoré d'Urfé (1610). Autrement dit, ce type de construction prend place dans les textes du premier et du deuxième tiers de la période préclassique. Quant aux écrits de la troisième partie de cette période, l'emploi non répétitif de *si* s'observe seulement dans les extraits de Jean-Pierre Camus (1625).

Il est important de souligner par ailleurs que les grammairiens de la langue moderne exigent la répétition de l'adverbe *si* devant chacun des termes intensifiés. Comme le signale Brunot : « *si*, avec ce sens, [...] doit être répété, même devant des adjectifs synonymes »². Signalons, en définitive, que l'emploi répétitif de *si* « simple intensif » est également attesté, comme nous l'avons montré, dans la littérature préclassique.

Le dernier cas de figure concerne les constructions où le « simple intensif » *si* est incident à un adverbe qui est, à son tour, suivi d'un adjectif. Ce type d'emploi, caractérisant le système linguistique de la langue préclassique, s'observe dans les exemples suivants :

¹ Vaugelas, C. F. de, (1647), p. 490.

² Brunot, F. (1967c), p. 613.

(18) Et quand les Maures veirent que le lieu estoit **si bien gardé**, faignirent de passer oultre, (Marguerite de Navarre, 1550 : 766)

(19) Ils veulent que nous tenions pour interprétation de l'Escriture une chose qui est **si évidemment contraire** à l'institution de Jesus Christ. (Jean Calvin, 1560b : 184)

(20) Pour le moins maintenant, quand vous estes **si horriblement tourmentés**, entendés, en n'ensuivés pas les Juifs zélateurs, qui furent au temps de Vespasian et Tite, Empereurs de Rome, (Sébastien Castellion, 1562 : 35)

(21) Ces lettres **si mal agreables** furent par l'amant communiées à sa maistresse. (Jacques Yver, 1572 : 1244)

(22) Qui fut à ton ami **si constamment loyal**, (Robert Garnier, 1585c : 64)

(23) Sur ce le Roy prend occasion de despescher ce qu'il avoit conceu de meschant, et d'exécrable, sous le pretexte de la foy **si solennellement juree**. (Pierre Mathieu, 1589 : 67)

(24) Quand je la voy **si bien peignée**
Et de parfums accompagnée, (Charles-Timoléon de Sigogne, 1619 : 423)

(25) Que ne me laissez vous mourir avec luy, pourquoy m'avez-vous esté **si cruellement pitoyables** ? (Jean-Pierre Camus, 1625 : 116)

(26) Anselme oyant toutes ces choses **si peu communes**, eut un estonnement non pareil, (Charles Sorel, 1627 : 55)

(27) Il n'est pas **si mal adroit** qui n'en fit bien autant. (Pierre de Corneille, 1634 : 28)

(28) Si les juges estoient **si fort expeditifs**, on donneroit au diable et plumes et ganifs, les postulans chiroient dedans leurs écritaires, (Jacques Du Lorens, 1646 : 108)

(29) Car jamais prisonnier ne fust **si bien aimé**. (Nicolas Vauquelin Des Yveteaux, 1648 : 92)

Soulignons que nous avons relevé 19 attestations de ce type d'usage dans les extraits de notre corpus. Les constructions relevées représentent à peu près 4 % de l'ensemble des usages où *si* est incident à un adjectif. Si nous considérons la chronologie de ces exemples, nous constatons que la structure « *si* + adverbe + adjectif » est encore vivante jusqu'à la fin de la période préclassique. Ceci nous permet de dire que ce type de construction, sorti de l'usage moderne, a disparu à une date ultérieure à l'époque en question.

Compte tenu des données que nous venons d'évoquer, nous constatons que le *si* « simple intensif » employé par les écrivains de la langue préclassique, même s'il partage des caractéristiques communes avec ses emplois modernes, en diffère sur quelques points.

2_1_2_ Dimension sémantique

En ce qui concerne la configuration sémantique des adjectifs, nous nous basons sur Kerbrat-Orecchioni (2002) qui a esquissé une classification selon laquelle les adjectifs se répartissent sur deux axes : les objectifs et les subjectifs. Mais, cette linguiste ne s'intéresse qu'aux unités subjectives. Sans proposer un véritable classement des adjectifs, elle se contente de donner quelques échantillons représentatifs de chaque catégorie.

Suivant le modèle de classement de Kerbrat-Orecchioni (2002), les adjectifs de couleur font partie de la catégorie des adjectifs dits objectifs. Dans les textes de notre corpus, deux exemples ont été repérés dans lesquels *si* est incident à un adjectif de couleur. C'est le cas de « verts » (1) et « noire » (2).

(1) Perdant trop tost la fleur de vos printemps ***si* verts**. (Pierre de L'Estoile, 1576-1578 : 228)

(2) Ah, ne remettez plus dedans votre mémoire
L'indigne souvenir d'une action ***si* noire**, (Pierre Corneille, 1633 : 78)

À première vue, l'interprétation de ces énoncés se veut le plus proche du pôle de l'objectivité. Néanmoins, si nous regardons de près ces constructions, nous constatons qu'il en va autrement. Nous remarquons qu'il est question d'adjectifs qui sont chargés d'une dose de subjectivité dans le sens où ils sont étroitement liés à l'évaluation personnelle et témoignent d'une réaction émotionnelle du locuteur. Les termes « verts » et « noire », évoquent, dans un tel emploi, des états et charrient une sorte de jugement « subjectif » inscrit dans la pensée du locuteur. Conséquemment, nous soulignons que tous les adjectifs sur lesquels porte l'intensif *si*, figurant dans les textes de notre corpus, sont subjectifs.

Selon la classification élaborée par Kerbrat-Orecchioni, les adjectifs subjectifs se regroupent, à leur tour, en deux sous-ensembles : le premier cas de figure est celui des adjectifs appelés affectifs. Ceux-ci servent à traduire le comportement émotionnel du

locuteur vis-à-vis des objets dénotés par les noms sur lesquels ils s'appliquent. Nous citons, à titre d'exemple, les termes, « amoureuse » (3), « horribles » (4), « chere » (5) et « tendre » (6).

(3) C'est tout ce que j'ai peu recouvrer de ses repliques, moy qu'il laissa, d'une **si amoureuse** recommandation, (Michel de Montaigne, 1592 : 184)

(4) Les interpretes Latins ont inventé ces mots barbares Fecana, Cageti, Dafenes, Hebare, Gedaco, Gebali, Febas, Hecas, et Herdas : lesquels estant **si horribles** à ouïr seulement, (Scipion Dupleix, 1607 : 245)

(5) Je ne le blasme point de s'aller empressant pour un si rare objet, dont l'aspect ravissant d'une **si chere** attainte a son ame meurtrie : (Jean-Pierre Camus, 1625 : 221)

(6) Et vous que désormais je n'ose plus attendre,
Prince, qui m'honoriez d'une amitié **si tendre**, (Pierre Corneille, 1632 : 158)

Le deuxième cas de figure est celui des adjectifs évaluatifs. Ceux-ci ont en commun le fait de refléter « certaines particularités de la compétence culturelle et idéologique du sujet parlant »¹. Kerbrat-Orecchioni choisit de les répartir en deux sous-catégories : la première sous-catégorie comprend les termes dits évaluatifs « non axiologiques » qui véhiculent l'idée d'une évaluation d'ordre qualitatif ou quantitatif sans pour autant exprimer un jugement de valeur. Les adjectifs tels que « énorme » (7), « paresseuse » (8), « grand » (9), « petit » (10), sont considérés comme les exemples les plus représentatifs de cette catégorie.

(7) Et toutesfois la coutume monstre qu'une abomination **si énorme**, laquelle ouvertement répugne à l'ordre de nature, est un vice naturel aux hommes. (Jean Calvin, 1560a : 125)

(8) O mort injuste, mort qui me présente icy les marques de ta cruauté, pourquoy as tu esté **si paresseuse** à me secourir ? (Jacques Yver, 1572 : 1211)

(9) Mais il ne faut pas croire ce que quelques auteurs ont escrit, indiges de luy, et au deshonneur d'un **si grand** prince, qui merite d'estre comparé à Auguste, (Claude Fauchet, 1601 : 171)

(10) Jadis Venus, voyant que son fils demuroit **si petit**, s'enquit des dieux, quel moyen il y avoit de le faire croistre : (Honoré d'Urfé, 1610 : 102)

¹ Kerbrat-Orecchioni, C. (2002), p. 106.

Dans la deuxième sous-catégorie, s'intègrent les évaluatifs dénommés « axiologiques ». Ces adjectifs, plus subjectifs que ceux de la première sous-catégorie, se distinguent par le fait qu'ils dénotent, positivement ou négativement, l'idée d'un jugement de valeur. Nous citons, par exemple, les termes « magnifique » (11), « parfaites » (12), « sot » (13), « bon » (14), « grossier » (15), « mauvais » (16), « extraordinaire » (17), « belle » (18), « laid » (19) et « beau » (20).

(11) Dy pourquoy te ventes tu tant
Par un tiltre **si magnifique**, (Jacques Yver, 1572 : 1172)

(12) Qui resveilles nos yeux et les clos au trespas,
As-tu jamais conduit trois âmes **si parfaites** ? (Pierre de L'Estoile, 1576-1578 : 230)

(13) Un simple Courtisan : et c'est l'heur qu'elle avoit,
Avant qu'un Roy **si sot** l'aymat d'amour extrême. (Jean de La Gessée, 1583 : 28)

(14) Las ! d'un siècle **si bon** la saison est passée : (Jean de La Gessée, 1583 : 76)

(15) Mais de quelle brutale stupidité luy peut venir un **si grossier** aveuglement ? (Michel de Montaigne, 1592 : 84)

(16) Je pensois au commencement que ce fust le regret de voir le comte en **si mauvais** humeur, (Jean-Pierre Camus, 1625 : 382)

(17) Un jeune homme de Paris appelé Anselme, l'ayant aperceu de tout loïn, s'estonna de sa façon **si extraordinaire**, (Charles Sorel, 1627 : 19)

(18) Diane n'eust jamais une **si belle** taille, (Pierre Corneille, 1634 : 42)

(19) Au bal, à l'amour destinées,
Voyant ce visage **si laid**, (Nicolas Vauquelin Des Yveteaux, 1648 : 74)

(20) Filipin. C'est dommage qu'un champ **si beau** demeure en friche. (Paul Scarron, 1650 : 49)

Il ressort de ce qui vient d'être énoncé que les adjectifs auxquels le *si* « simple intensif » est incident ont en commun le fait de véhiculer les traces de la présence du locuteur au sein de l'énoncé. En un mot, ils expriment sa subjectivité. Cependant, il vaut la peine de signaler que ces termes possèdent, lexicalement, des nuances sémantiques très variées. En effet, la question¹ qui se pose, à cet égard, est de savoir si la diversité

¹ Nous proposons des éléments de réponse à cette question dans la section « 4_1_2_ Valeurs de *si* simple intensif ».

sémantique des adjectifs intensifiés a une incidence sur le fonctionnement de cet adverbe.

2_2_ Les adverbes

2_2_1_ Dimension syntaxique

Dans les extraits de notre corpus, bon nombre d'attestations ont été relevées dans lesquelles le « simple intensif » *si* prend comme support syntaxique un adverbe. Nous résumons la répartition de ce type d'emploi dans le tableau suivant :

Structures	Nombre
<i>Si</i> + adverbe	135
<i>Si</i> répété (<i>si</i> + adverbe + <i>si</i> + adverbe)	2
<i>Si</i> non répété (<i>si</i> + adverbe + adverbe)	1

Tableau 2 : Répartition des emplois de *si* « simple intensif » + adverbe(s)

Ce tableau fait ressortir trois constructions différentes. En ce concerne le premier cas de figure, nous indiquons que la structure « *si* « simple intensif » + adverbe » est courante dans la langue d'aujourd'hui. Nous remarquons que l'adverbe sur lequel porte *si* remplit toujours, d'un point de vue grammatical, la fonction d'un complément circonstanciel. Il peut s'agir d'un circonstant de quantité (1), d'un circonstant de temps (2), d'un circonstant de manière (3) ou d'un circonstant de lieu (4).

(1) Mais puis qu'ainsi est que tu l'estimes **si peu**, tu en feras tout à cette heure la preuve. (Louise Labé, 1555 : 52)

(2) En soin de nous, qui **si long temps** attendent, (Louis Des Masures, 1566 : 186)

(3) Qui peut estre s'offançeront de ce qu'un nouveau Poète se présente, et parle **si hardiment** à vous : (Jean de La Gessée, 1583 : 8)

(4) L'avarice peut planter au courage d'un garçon de boutique, nourri à l'ombre et à l'oysiveté, l'assurance de se jeter **si loing** du foyer domestique, (Michel de Montaigne, 1592 : 337)

En ce qui concerne le deuxième cas de figure, nous observons que le *si* « simple intensif », associé à un adverbe, se trouve répété devant chacun des constituants intensifiés lorsqu'il est question d'une relation de coordination. Ce type d'emploi est tenu pour très rare, en français préclassique, puisque nous n'avons repéré que deux attestations dans nos extraits :

(5) Je ne diray pas accusée ***si* cruëment** ou ***si* cruellement**, mais seulement soupçonnée d'un crime qu'elle n'a pas eu en la pensee. (Jean-Pierre Camus, 1625 : 368)

(6) Quand elle sceut que le comte qui avoit ***si* librement** et ***si* promptement** accordé l'un des mariages, avoit si brusquement et rudement rejeté l'autre. (Jean-Pierre Camus, 1625 : 314)

Jusqu'à présent, les usages de *si* « simple intensif » sont normaux puisque les structures « *si* + adverbe » et « *si* + adverbe + *si* + adverbe », courantes en français préclassique, s'observent dans la langue moderne. Néanmoins, le tableau ci-dessus fait apparaître une structure spécifique de la langue préclassique : il s'agit de l'emploi non répétitif de *si* devant chacun des termes intensifiés. Une seule attestation a été repérée dans les extraits de notre corpus :

(7) Quand elle sceut que le comte qui avoit si librement et si promptement accordé l'un des mariages, avoit ***si* brusquement** et **rudement** rejeté l'autre. (Jean-Pierre Camus, 1625 : 314)

À partir de la rareté de la structure « *si* « simple intensif » + adverbe + adverbe », nous pouvons constater que ce type d'emploi, sorti de l'usage moderne, commence à tomber en désuétude depuis la période préclassique.

2_2_2 Dimension sémantique

Les adverbes auxquels le *si* « simple intensif » est incident sont susceptibles d'être regroupés, selon leurs caractéristiques sémantiques, en diverses classes. Pour ce faire, nous prenons le modèle classificatoire proposé par Kerbrat-Orecchioni (2002) selon lequel les adverbes relèvent de la catégorie des unités dites subjectives.

Nous distinguons tout d'abord les adverbes qui sont étymologiquement formés sur la base des adjectifs exprimant les sensations et les sentiments. Ces adverbes dont le sémantisme dénote le comportement émotionnel et sentimental du locuteur sont fortement subjectifs dans le sens où ils possèdent, comme l'a clairement signalé

Kerbrat-Orecchioni, le « trait sémantique [affectif] ». C'est le cas, par exemple, de « horriblement » (1), « sinistrement » (2), « chèrement » (3), « heureusement » (4) et « malheureusement » (5).

(1) Pour le moins maintenant, quand vous estes *si horriblement* tourmentés, entendés, en n'ensuivés pas les Juifs zélateurs, (Sébastien Castellion, 1562 : 35)

(2) Herman (lequel aimoit extrêmement Fleurie, et prétendoit l'espouser comme j'ay dit au commencement de nstotre histoire) que de regret et de despit d'en ouyr parler *si sinistrement*, se retira aux champs, (Jacques Yver, 1572 : 1153)

(3) Enfant vrayment royal, ta nature est gentille
D'aimer *si chèrement* la vertu d'une fille, (Robert Garnier, 1585b : 144)

(4) Avec un ressentiment merueilleux de ce qu'il rendoit *si heureusement* son ame, entre les mains de ceux qu'il avoit persecutés toute sa vie sans les cognoistre. (François Garasse, 1623 : 124)

(5) Tu te fondes *si malheureusement* sans au moins luy faire sçavoir qu'elle est l'innocente cause de ton supplice ? (Jean-Pierre Camus, 1625 : 348)

Nous rencontrons également des adverbes qui relèvent du domaine de l'évaluation. Ils expriment le point de vue du locuteur porté sur le fait contenu dans l'énoncé. Les termes « clairement » (6), « magnifiquement » (7), « aisément » (8), « facilement » (9), « évidemment » (10), « lourdement » (11) et « avantageusement » (12) relèvent de cette catégorie ; ils impliquent une évaluation sans qu'il ait l'idée d'un engagement affectif de la part du locuteur.

(6) Combien que ce dernier icy ne s'apperçoive point *si clairement* en la corruption de nostre nature, (Jean Calvin, 1560a : 205)

(7) Le curé de Brou qui traita *si magnifiquement* son bon Evesque, donna quand se vint le coucher, au maistre et à tous ses domestiques chacun la sienne, (François d'Amboise, 1584 : 216)

(8) Cette facilité, dis-je, ne se trouve pas *si aisément* en un seul ; et est plus aisé de le garantir par bonne institution et bon conseil de l'impression de cette poison. (Michel de Montaigne, 1592 : 306)

(9) Il y a des maximes qui nous persuadent, que les bons esprits ne croyent pas *si facilement* la divinité, (François Garasse, 1623 : 100)

(10) Parce qu'il n'y a rien qui excite tant cette passion avant qu'elle soit née, ny qui la témoigne **si évidemment** quand elle est formée, (Jean-Pierre Camus, 1625 : 291)

(11) Cet amour qui l'a fait **si lourdement** méprendre (Pierre Corneille, 1633 : 51)

(12) Et l'autre pourroit, en quelque façon, consoler Alexandre de n'avoir pas vescu du temps d'Homere, puis qu'il fait **si avantageusement** revivre sa gloire dans ses escrits. (Nicolas Faret, 1636 : 29)

Les adverbes mentionnés qui servent, d'une façon ou d'une autre, à donner cohérence et cohésion au texte ont en commun le fait de signaler « le degré d'adhésion (forte ou mitigée/incertitude/rejet) du sujet d'énonciation aux contenus d'énoncés »¹, selon les expressions de Kerbrat-Orecchioni. Ce sont en fait des termes qui reflètent l'inspiration personnelle du locuteur sur le fait envisagé.

À côté de ces termes, nous observons que le *si* « simple intensif » peut aussi porter sur des adverbes qui ont pour fonction de situer le procès dans le temps ou dans l'espace. Ce sont en fait les adverbes, comme « loin » dans (13) et « longuement » dans (14), qui manifestent la présence du locuteur au sein de l'énoncé dans le sens où ils assurent la mise en relation des données personnelles de l'énonciation avec la réalité spatio-temporelle.

(13) Il n'est venu **si loin** de la mer thracienne
Sans avoir balancé vostre force à la sienne. (Robert Garnier, 1585b : 158)

(14) L'eau dormante **si longuement** en tels endroits, mesme en la saison d'esté, cause quelque mauvais et des-agréable aer, (Olivier de Serres, 1603 : 142)

Ainsi, le *si* « simple intensif » est apte à figurer, en français préclassique, dans des contextes très distincts dans le sens où les termes intensifiés ne présentent pas tous le même contenu sémantique. Compte tenu de la variété lexicale et des nuances de sens que présentent les éléments sur lesquels porte *si*, nous posons l'hypothèse que ce marqueur laisse penser qu'il exprime toujours, comme nous le verrons, la notion d'intensité au sens large mais avec des dimensions qui se situent différemment sur l'échelle de degré.

¹ Kerbrat-Orecchioni, C. (2002), p. 133.

3_ Valeurs de *si* « simple intensif »

3_1_ *Si* modalisateur

Le marqueur d'intensité fait, d'ordinaire, varier le degré de l'élément sur lequel il porte. D'ailleurs, le degré est défini comme « intensité relative d'un phénomène ; son évaluation dans une échelle de mesure » (*Trésor de la Langue Française Informatisé*). Compte tenu de cette définition, nous comprenons que le degré, à caractère relatif, peut couvrir des écarts entre les valeurs, qualitatives ou quantitatives, d'une entité donnée. Ainsi, nous pouvons signaler que les éléments intensifiés sont organisés hiérarchiquement sur une échelle qui correspond à une suite de niveaux constituant une hiérarchie dans un domaine donné. Il s'agit plus expressément de degrés plus ou moins variés allant de l'intensité minimale à l'intensité maximale.

En effet, si nous considérons l'aspect lexical des éléments auxquels se combine l'adverbe *si*, nous remarquons que les termes intensifiés, formant des champs sémantiques très distincts, sont eux-mêmes variables en degrés. Considérons ainsi les exemples ci-dessous :

(1) Il me prive du fruit de ma misere mesme,
De ne craindre plus rien en malheur ***si extrême***. (Robert Garnier, 1585a : 141)

(2) Songez à leurs effets, et ne présumez pas
Avoir sur tout le monde un pouvoir ***si suprême*** (Pierre Corneille, 1633 : 41)

Nous observons que *si* est incident à des termes, « extrême » dans (1) et « suprême » dans (2), dont le sémantisme dénote le sens de haut degré. Il s'agit plus précisément d'adjectifs, faisant partie de la catégorie des superlatifs issus du latin, qui possèdent un degré d'intensité très élevé, voire maximal. Maximal par ce qu'il « est apprécié en lui-même, sans référence à un élément extérieur »¹. Autrement dit, le degré, tel qu'il est exprimé, est contenu dans le sémantisme même de ces superlatifs. La question qui se pose à cet égard est de savoir quelle est la valeur dénotée par le marqueur *si*.

Le couplage « *si* + superlatif (*suprême* ou *extrême*) » peut s'interpréter comme un procédé de surintensité reflétant le besoin d'exagération et de persuasion du locuteur.

¹ Arrivé, M. Gadet, F. et Galmiche, M. (1986), p. 204.

L'adverbe *si*, dans de tels emplois, peut donc s'analyser comme un modalisateur par lequel le locuteur exprime son degré d'adhésion à l'énoncé dans le sens où une expression, telle que « malheur extrême » ou « pouvoir suprême », semble suffire, en soi, à dire que l'entité en question est hiérarchiquement située sur la pointe de l'échelle de degré. Nous signalons ainsi que *si* marque une appréciation, positive ou négative, manifestant l'attitude du locuteur envers ce qui est énoncé. Il s'avère, par voie de conséquence, que l'adverbe *si* portant sur des unités lexicalement spécialisées dans l'expression du très haut degré peut se donner à voir comme un « amplificateur » de degré dans la mesure où toute expression comportant l'un des adjectifs *extrême* ou *suprême* s'interprète, même en l'absence du marqueur *si*, comme étant grammaticalement et sémantiquement acceptable.

À côté des superlatifs évoqués plus haut, nous remarquons que l'adverbe *si* peut également être incident, en français préclassique, à des adjectifs qualificatifs qui marquent par eux-mêmes l'intensité forte. Ceci s'observe notamment dans les exemples ci-dessous :

(3) Il n'y apparoist pas en toutes leurs autres loix une violence **si énorme** ; mais celles sui semblent les plus supportables ne laissent point d'opprimer tyranniquement les consciences. (Jean Calvin, 1560b : 185)

(4) Qu'à celles-la qui ne sont point tenues
De lieu **si haut**, et qui sont moins cognues. (Louis Des Masures, 1566 : 153)

(5) Qui n'en portast le deuil ; et la mort, toute blesme,
Après avoir destruit un œuvre **si parfait**, (Pierre de L'Estoile, 1576-1578 : 238)

(6) Et ici nous prenons Patir non comme chose **si absolüe**, mais comme estant receuë en un sujet à mesure qu'elle procede d'un autre. (Scipion Dupleix, 1607 : 135)

(7) Cela luy donna tant d'impaticence, qu'il faut que son hoste fist son repas plus court de la moictié qu'il n'avoit accoustumé, afin de luy monstrier une **si excellente** piece. (Charles Sorel, 1627 : 55)

Le sémantisme des adjectifs sur lesquels porte *si* sert de base dans l'analyse des emplois évoqués ci-dessus. En effet, si nous considérons la nature sémantique des termes intensifiés, nous remarquons que la valeur du haut degré est préalablement inscrite dans le contenu sémantique des adjectifs « énorme » (3), « haut » (4), « parfait » (5), « absolüe » (6) et « excellente » (7). Ceci nous amène à constater que la valeur sémantique exprimée par les adjectifs mentionnés est très proche de celle véhiculée par

les superlatifs *extrême* et *suprême* dénotant le sens de degré maximal. De la sorte, nous appréhendons que ces adjectifs permettent d'indiquer que les propriétés exprimées par les noms « violence » (3), « lieu » (4), « œuvre » (5), « chose » (6) et « piece » (7) sont situées sur une échelle de degré au-dessus de la norme assumée. La question qui surgit ici est de savoir quel est le rôle de l'adverbe *si* lorsqu'il est incident à un terme dont la valeur intensive est inhérente au sens même de ce constituant.

Nous constatons que l'interprétation du rôle de *si* ne nous semble pas poser problème parce que ce marqueur est tout simplement employé pour augmenter l'intensité de l'élément auquel il est attaché. En effet, partant de l'idée que le haut degré est inscrit dans le sémantisme du terme intensifié, nous soulignons que l'adverbe *si*, traduisant la valeur intensive qui dépasse la norme, désigne un point très élevé sur l'échelle de degré. Mais, ce point n'est saisissable que par le locuteur. En ce sens, le marqueur *si* a, dans un tel emploi, la faculté de désigner une appréciation subjective. Il peut s'analyser, plus expressément, comme un marqueur d'appréciation par lequel le locuteur manifeste sa présence explicite au sein de l'énoncé.

Dans le même ordre d'idées, nous soulignons que le *si* « simple intensif » a aussi pour fonction de modaliser l'énoncé quand il intensifie les termes de sentiments :

(8) Il a veu de ses propres yeux la terre, qui naguères avoit esté purgée de ces pollutions par un **si horrible** jugement, (Jean Calvin, 1560a : 129)

(9) Je ne veus refrechir icy l'aigreur de noz misères, et calamitez, par une **si douloureuse** souvenance. (Jean de La Gessée, 1583 : 11)

(10) Qui veuillez Bradamante, une fille **si chere**,
Bannir loin de vos yeux, et des yeux de sa mere, (Robert Garnier, 1585b : 132)

(11) Prince, qui m'honoriez d'une amitié **si tendre**, (Pierre Corneille, 1632 : 158)

Les éléments intensifiés que nous venons de citer constituent des traces linguistiques de la façon dont le locuteur conçoit ses émotions. En effet, les adjectifs « horrible » (8), « douloureuse » (9), « cher » (10) et « tendre » (11) figurent tous dans des groupes nominaux à déterminant indéfini : « un jugement » (8), « une souvenance » (9), « un amy » (10) et « une amitié » (11). Nous pensons que l'indéfini constitue un indice indiquant que l'expression des sentiments, en l'absence d'indications sur la présence explicite du locuteur, figure comme thème principal de l'énoncé. Considérer

les sentiments comme objet de l'énoncé revient à dire que les termes affectifs peuvent s'interpréter comme une réaction intense. Nous pouvons ainsi signaler que l'intensité est donnée à voir comme étant l'effet déclenché par l'émotion du locuteur. Nous soulignons ainsi que l'intensité est envisagée subjectivement dans l'esprit du locuteur. L'adverbe *si* a pour fonction, dans de tels emplois, d'intensifier l'effet exprimé par le mot auquel il est attaché sans pour autant préciser le point de repère à partir duquel nous pouvons identifier le degré d'intensité exact. Il s'agit en fait d'un modalisateur, dénotant un degré indéterminé, à partir duquel le locuteur cherche à rendre plus intense ses émotions sans les situer dans l'échelle de degré.

L'expression de sentiments ne se réduit pas à l'emploi d'adjectifs. Nous rencontrons également des adverbes¹ qui sont construits sur la base des adjectifs purement affectifs tels que « furieusement » (12), « chèrement » (13) et « heureusement » (14).

(12) Et pourquoy est-ce qu'aujourd'huy ils combattent **si furieusement** pour leurs idoles, les maintenant à feu et à sang, (Jean Calvin, 1560a : 133)

(13) Enfant vrayment royal, ta nature est gentille
D'aimer **si chèrement** la vertu d'une fille, (Robert Garnier, 1585b : 144)

(14) Avec un ressentiment merveilleux de ce qu'il rendoit **si heureusement** son ame, entre les mains de ceux qu'il avoit persecutés toute sa vie sans les cognoistre. (François Garasse, 1623 : 124)

Les adverbes cités traduisent lexicalement des faits liés aux sentiments du locuteur. Ils aboutissent à l'expression de l'intensité dans le sens où le locuteur met en scène une attitude émotionnelle. Il en découle que les procès « combattre furieusement » (12), « aimer chèrement » (13) et « rendre heureusement » (14) ne renvoient pas à un simple degré sur l'échelle de l'intensité puisqu'ils sont tout simplement envisagés indépendamment de tout autre repère. Il semble ainsi très difficile, voire impossible, d'indiquer le positionnement des procès évoqués sur l'échelle de degré puisqu'ils sont envisagés comme tels par le locuteur. Nous pensons qu'il s'agit d'une sorte d'exagération de la part du locuteur qui souhaiterait créer un décalage entre la situation décrite et la réalité.

¹ Nous trouvons aussi dans les textes de notre corpus *horriblement*, *malheureusement*, *sinistrement* et *misérablement*.

Pareillement, nous citons des exemples comportant des adverbes qui servent généralement à offrir un cadre dans lequel devrait être considéré le procès. Ceci est observable dans les constructions ci-dessous :

(15) Nostre pere est, ensemble nostre mere,
En soin de nous, qui **si long temps** attendent, (Louis Des Masures, 1566 : 186)

(16) C'est à vous, qui avez **si longuement** erré,
Du cher embrassement des vostres separé. (Robert Garnier, 1585a : 157)

(17) L'avarice peut planter au courage d'un garçon de boutique, nourri à l'ombre et à l'oysiveté, l'assurance de se jeter **si loing** du foyer domestique, (Michel de Montaigne, 1592 : 337)

Il est souvent admis que les adverbes tels que « long temps » (15), « longuement » (16) et « loing » (17) ont pour fonction d'indiquer la situation spatio-temporelle dans laquelle est réalisé le procès exprimé par le verbe. Il nous paraît que cette situation est présentée du point de vue du locuteur. Cette idée peut se justifier par le fait que les procès exprimés par les verbes « attendre » (15), « errer » (16) et « jeter » (17) sont situés dans des situations identifiables par rapport au *je - ici - maintenant* du locuteur. Mais, la question, maintenant, est de savoir comment nous pouvons reconnaître que la responsabilité du contenu sémantique de l'énoncé est celle du locuteur.

Pour répondre à la question que nous venons de poser, nous considérons le rôle de l'adverbe *si*. Celui-ci se donne ainsi comme marqueur de la subjectivité du locuteur. Alors, l'intensité, dénotée linguistiquement par l'adverbe *si*, est donnée comme étant le résultat de l'attitude du locuteur vis-à-vis de ce qui est énoncé. Il s'avère ainsi que l'intensité est de nature subjective parce qu'elle reflète le point de vue du locuteur. Ceci nous amène à comprendre que le rôle de l'adverbe *si* consiste à signaler le degré d'intensité que le locuteur accorde au contenu de l'entité décrite. Mais, il paraît important de mentionner que l'intensité, subjectivement envisagée, reste indéfinie sur l'échelle de degré. Ceci va de pair avec la conception de Muller selon qui le marqueur *si* « ne constitue pas vraiment un pôle de référence [parce qu'il] évoque un haut degré qui reste indéterminé »¹. L'adverbe *si* peut donc s'interpréter, dans un tel emploi, comme un modalisateur à travers lequel le locuteur intensifie une action exprimée par un verbe ou une qualité dénotée soit par un adjectif soit par un adverbe.

¹ Muller, C. (2006), p. 103.

Comme les exemples cités le montrent, le *si* « simple intensif » s'emploie le plus souvent dans des constructions assertives. Par ailleurs, nous remarquons qu'il entre, bien que moins souvent, dans des constructions de polarité négative. Ceci s'observe notamment dans les exemples suivants :

(18) Car c'est chose notaire, que du commencement, comme dit a esté, afin que le changement **ne fust pas si grand**, les sièges des évesques et Primats ont esté distribuez selon l'ordre qui estoit désja quant au temporel, (Jean Calvin, 1560b : 135)

(19) GASTER. Elle **n'est point si sott**e, et si Beta ne m'a point menti, je l'ay entre-veuë par le dehors du logis se seichant la teste au Soleil, à la haute gallerie. (François d'Amboise, 1584 : 198)

(20) L'homme riche à toute heure est par tout bien venu, dans l'usage du monde il **n'est rien si connu**. (Jacques Du Lorens, 1646 : 207)

(21) Ne jugez plus de moy par ma noire figure ;
Mon visage **n'est pas de si mauvais** augure : (Paul Scarron, 1650 : 45)

Il est tout à fait naturel que la négation amène habituellement à obtenir le contraire de ce qui est énoncé. Il en découle que les procès « être grand » (18), « être sott » (19), « être connu » (20) et « être mauvais » (21) ayant la valeur aspectuelle d'état, ne véhiculent pas leurs contenus notionnels ordinaires. L'emploi de la négation, qui fait apparaître une attitude distincte, indique que les propriétés exprimées par les adjectifs « grand » (18), « sott » (19), « connu » (20) et « mauvais » (21) sont atténuées. Nous comprenons que *si* peut s'analyser, sous l'effet de la négation, comme atténuateur de degré. Ainsi, nous pouvons appréhender que l'intensif *si* peut s'interpréter comme un modalisateur par lequel est souligné le degré d'assentiment du locuteur au contenu de l'énoncé. En termes plus précis, le locuteur exprime son attitude de rejet par l'acte de nier, respectivement, que le « changement soit grand », qu'« elle soit sott », que « l'histoire soit funeste » et qu'« il soit connu ».

3_2_ Si intensificateur

Comme nous l'avons vu dans la section précédente, le *si* « simple intensif » peut remplir la fonction de modalisateur. Toutefois, nous observons qu'il en va autrement quand cet adverbe se trouve incident à des adjectifs qualificatifs qui ne renferment pas, lexicalement, l'idée d'une intensité élevée. Nous examinons les exemples suivants :

(1) Or quelle ingratitude seroit-ce maintenant de douter si un **si bon** Père a le soing de nous, (Jean Calvin, 1560a : 204)

(2) Un **si beau** corps, dist-il, à trois ne peult suffire : (Pierre de L'Estoile, 1576-1578 : 195)

(3) Et voyant mon pays, à peine pourra croire que d'un **si petit** champ Ronsard se vante né. (Pierre de Ronsard, 1578 : 145)

(4) Un simple Courtisan : et c'est l'heur qu'elle avoit, Avant qu'un Roy **si sot** l'aymat d'amour extrême. (Jean de La Gessée, 1583 : 28)

(5) Si je n'avois leu le livre de mes yeux, j'aurois peine à me persuader qu'il ait des hommes **si bestes** sur la terre. (François Garasse, 1623 : 288)

(6) Je pensois au commencement que ce fust le regret de voir le comte en **si mauvais** humeur, (Jean-Pierre Camus, 1625 : 382)

(7) Ces beaux sçavans de chien, s'en est la diablerie, n'ont pas dequoy sortir de leur hostellerie ; c'est merveille comment ils sont **si glorieux**. (Jacques Du Lorens, 1646 : 152)

Les adjectifs mentionnés sont susceptibles de faire apparaître une distinction d'ordre sémantique entre deux sous-catégories. Bien que les éléments « bon » dans (1), « beau » dans (2) et « glorieux » dans (7) expriment des qualités mélioratives¹, les termes « petit » dans (3), « sot » dans (4), « bestes » dans (5) et « mauvais » dans (6) véhiculent des connotations péjoratives². Malgré cette hétérogénéité lexicale, nous observons que les adjectifs intensifiés sont tous gradables dans le sens où ils permettent la progression d'un état vers un autre. Nous pensons donc que la présence de *si* semble tout à fait naturelle dans le sens où la fonction élémentaire de ce marqueur consiste en l'intensification de constituants gradables.

Ainsi, les adjectifs de ce type introduisent une sorte de comparaison dans le sens où « tout emploi d'un adjectif graduable a pour fonction de *situer* un objet ou une classe d'objets (au sens le plus large du terme) sur une échelle »³, selon les propos de Rivara. Nous considérons, juste à titre d'exemple, l'adjectif « beau » dans (2) qui n'a de valeur référentielle que relativement par rapport au nom « corps ». Il nous paraît que la

¹ Dans les textes de notre corpus, nous rencontrons bon nombre d'adjectifs intensifiés par *si* qui présentent une connotation méliorative tels que *riche*, *noble*, *généreux*, *brave*, *courageux*, *honnête*, *exquis*, *ravissant*, *précieux*, *merveilleux*, etc.

² Beaucoup de termes intensifiés par *si* peuvent véhiculer le sens péjoratif tels que *faible*, *lâche*, *paresseux*, *méchant*, *grossier*, *drôle*, *insupportable*, *maudit*, *ingrat*, *vicieux*, *laid*, etc.

³ Rivara, R. (1993), p. 40.

propriété exprimée par cet adjectif, à savoir la beauté, est à supposer seulement connue puisque la beauté réelle ne peut pas être indiquée. Compte tenu de la difficulté de déterminer avec précision à quel degré est située la propriété évoquée, nous dirons que la présence de l'adverbe *si* fournit une solution globalisante. Nous lui attribuons ainsi le rôle d'intensificateur qui désigne le degré de la notion à laquelle revoie l'adjectif intensifié. C'est à partir de cette fonction d'intensification que nous signalons qu'il est question d'une comparaison « implicite ». En effet, la propriété dénotée par l'adjectif, qui est placée, par l'intermédiaire de *si*, à un niveau très élevé, constitue un repère de comparaison auquel correspond un second repère qui reste totalement indéterminé.

Une telle interprétation nous paraît, à première vue, acceptable pour tous les adjectifs évoqués. Cependant, il n'en va pas autrement avec les termes relevant de la deuxième sous-catégorie parce qu'ils ont une connotation négative. Nous pensons que l'adverbe *si*, dans cet usage, oriente la signification vers le bas degré dans le sens où il va, sur le plan pragmatique, affaiblir le degré qui est intrinsèquement orienté négativement, en fonction du contenu sémantique de l'adjectif modifié. Il s'avère ainsi que la valeur d'intensification, projetée vers le haut degré ou vers le bas degré, est étroitement liée à la propriété lexicale, sémantique et cognitive du terme intensifié.

Compte tenu du fait que les adjectifs évoqués n'expriment pas par eux-mêmes l'intensité élevée, nous pouvons signaler que la présence de *si*, dans de tels emplois, est indéniablement obligatoire. L'obligation peut se justifier par le fait que *si* a une influence réelle sur la valeur intensive de l'entité décrite, voire sur tout l'énoncé. Nous signalons, en somme, que le marqueur *si* intervient non seulement pour renforcer la signification de base de chacun de ces adjectifs mais aussi pour indiquer qu'ils atteignent le degré élevé.

Soulignons enfin que la valeur intensive de l'adverbe *si* n'est pas seulement limitée à ses usages de « simple intensif » où ce marqueur n'est soumis à aucune contrainte d'ordre syntaxique. Cet adverbe est également apte à dénoter la valeur de haut degré lorsqu'il est employé dans les structures corrélatives de type *si ... comme* et *si ... que* qui servent à corréler, comme nous le verrons dans le chapitre suivant, l'expression de l'intensité avec les valeurs de comparaison et de consécution.

3_3_ Si dialogique

La notion de « dialogisme » est admise comme une forme de la remise en cause de l'unicité du sujet parlant. Dans le dictionnaire des *Termes et concepts pour l'analyse du discours*, le dialogisme est défini, dans l'optique praxématique, comme la « capacité de l'énoncé à faire entendre, outre la voix de l'énonciateur, une (ou plusieurs) autre(s) voix qui le feuilletent énonciativement »¹. Il en découle que l'énoncé fait résonner des voix autres que celle du locuteur.

Dans les textes de notre corpus, nous remarquons que certains énoncés dans lesquels figure le *si* « simple intensif » peuvent s'interpréter comme forme de communication interactive dans laquelle se manifeste la rencontre de deux voix distinctes et autonomes. Considérons ainsi quelques exemples représentatifs :

(1) Combien que ce dernier icy ne s'aperçoive point **si clairement** en la corruption de nostre nature, (Jean Calvin, 1560a : 205)

(2) Le curé de Brou qui traita **si magnifiquement** son bon Evesque, donna quand se vint le coucher, au maistre et à tous ses domestiques chacun la sienne, (François d'Amboise, 1584 : 216)

(3) Il y a des maximes qui nous persuadent, que les bons esprits ne croyent pas **si facilement** la divinité, et que la difficulté de croire est une grande partie de la sagesse, (François Garasse, 1623 : 100)

(4) Certes il falloit qu'il fust excellent et expert pilote, cinglant **si justement** entre cette Scylle et cette Caribde sans leur donner aucun sujet de se deffier de son amitié, (Jean-Pierre Camus, 1625 : 329)

(5) Et l'autre pourroit, en quelque façon, consoler Alexandre de n'avoir pas vescu du temps d'Homere, puis qu'il fait **si avantageusement** revivre sa gloire dans ses escrits. (Nicolas Faret, 1636 : 29)

Dans ces constructions, le *si* « simple intensif » est incident à des adverbes qui se singularisent par le fait qu'ils constituent une forme de manifestation du locuteur dans l'énoncé. Les termes « clairement » (1), « magnifiquement » (2), « facilement », « justement » (4) et « avantageusement » (5) ont en commun de dénoter le commentaire du locuteur sur ce qu'il énonce. Comme nous l'avons montré, ces constituants « signalent le degré d'adhésion (forte ou mitigée/incertitude/rejet) du sujet d'énonciation aux contenus énoncés »², selon les propos de Kerbrat-Orecchioni. Cette

¹ Détrie, C. Siblot, P. et Verine, B. (2001), p. 83.

² Kerbrat-Orecchioni, C. (2002), p. 133.

idée nous amène à poser une importante question : comment pouvons-nous rendre compte du fonctionnement de *si* intensif modifieur d'un terme qui est susceptible de s'interpréter comme modalisateur ?

Partant de l'idée que les adverbes sur lesquels porte *si* se donnent comme expression de l'attitude du locuteur, nous appréhendons que la présence de *si* peut s'interpréter comme référant au contenu de l'attitude déjà exprimée. Il se développe ainsi une sorte d'enchaînement de deux tours de parole : le locuteur s'exprime sur la base de ce qu'il a déjà énoncé. En effet, considérons, à titre d'illustration, l'exemple « Le curé de Brou qui traita *si* magnifiquement son bon Evesque » (2). Cet énoncé, bien qu'il émane d'un seul locuteur, se révèle être dialogique dans la mesure où il est constitué de deux composantes : la première composante est celle de l'énoncé « Le curé de Brou qui traita magnifiquement son bon Evesque » émanant d'un premier locuteur. La deuxième composante est celle de l'énoncé « Le curé de Brou qui traita *si* magnifiquement son bon Evesque » contenant le « simple intensif » *si* qui marque la réaction de locuteur vis-à-vis de ce qui est énoncé dans la première composante. Il s'avère ainsi qu'une telle combinaison — *si* suivi d'un adverbe modalisateur — reflète non seulement le point de vue du locuteur vis-à-vis de ce qu'il désigne, mais aussi la position qu'il prend à l'égard de ses désignations.

En somme, nous constatons que la présence d'un adverbe de modalité a comme tâche d'indiquer que le locuteur se positionne par rapport au contenu de son énoncé. De même, nous pensons que la présence de *si* intensif, situant la propriété exprimée par l'adverbe sur lequel il porte dans un point indéterminé sur l'échelle de degré, souligne que le locuteur convoque systématiquement une autre voix. Ainsi, à travers le couplage « *si* + adverbe modalisateur », nous comprenons que la représentation directe d'un point de vue se combine avec la représentation de l'attitude du locuteur à l'égard de ce point de vue. Nous soulignons, par voie de conséquence, que la deuxième voix qui feuillette l'énoncé, évidente et explicite, met en exergue que le locuteur est en train de dialoguer avec lui-même.

Mentionnons par ailleurs que les constructions dans lesquelles le *si* « simple intensif » est modifieur d'un adverbe qui est, à son tour, incident à un adjectif sont également susceptibles d'une lecture dialogique. Ceci s'observe dans les exemples suivants :

(6) Ces lettres *si mal agreables* furent par l'amant communiquees à sa maistresse. (Jacques Yver, 1572 : 1244)

(7) ô Prince genereux ! ô cœur vraiment Royal !
Qui fut à ton ami *si constamment loyal*, (Robert Garnier, 1585c : 64)

(8) Si les juges estoient *si fort expeditifs*, on donneroit au diable et plumes et ganifs, les postulans chiroient dedans leurs écritaires, (Jacques Du Lorens, 1646 : 108)

La présence de *si* « simple intensif » et les unités sur lesquelles il porte incarnent deux positions idéologiques différentes. En effet, le locuteur affirme d'abord que « ces lettres agreables furent par l'amant communiquees à sa maistresse » dans (6), « qui fut à ton ami loyal » dans (7) et « les juges estoient expeditifs » dans (8). Subséquemment, il nuance l'idée en ajoutant « mal » dans (6), « constamment » dans (7) et « fort » dans (8). Nous faisons l'hypothèse que ces termes reflètent la position idéologique et les intensions du locuteur : celui-ci se sert, plus ou moins consciemment, de ces adverbes pour donner l'impression d'une activité de pensée.

Les structures formulées sous le schéma « *si* + adverbe + adjectif », bien qu'il n'y ait pas alternance apparente entre deux énoncés, sont révélatrices d'une dimension de tour de parole. En effet, la juxtaposition contextuelle de deux unités linguistiques, à savoir le « simple intensif » *si* et l'adverbe modificateur d'un adjectif, est symptomatique du fait que le locuteur soutient deux opinions diverses. Nous sommes donc en présence de deux voix différentes avec lesquelles les énonciateurs sont en interaction pour construire un échange de pensées : premièrement, c'est l'emploi de l'adverbe intensifiant un adjectif qui signale qu'un quelconque sujet exprime sa position. Deuxièmement, c'est à partir de cette position qu'un autre sujet réagit, dialogiquement. Le rapport dialogique s'établit ainsi entre un premier locuteur (L1) et un deuxième locuteur (L2) qui est perçu à travers le marqueur *si*. Ce dernier désigne dans ce contexte une réaction à l'égard d'une position idéologique autonome. Nous pouvons ainsi constater que le mot *si*, dans un tel emploi, permet d'établir un échange entre deux voix distinctes dans le sens où il fait référence à une autre voix, à un locuteur absent.

En somme, il nous semble possible d'analyser le *si* « simple intensif » associé à un adverbe exprimant une attitude émotionnelle ou traduisant un simple point de vue du locuteur, comme étant un marqueur de modalisation renvoyant au degré d'adhésion du locuteur par rapport à ce que celui-ci énonce. Il est ainsi utilisé pour attirer l'attention de

l'interlocuteur sur un fait particulier sur lequel est mis l'accent par le fait d'être intensifié.

4_ Conclusion

Ce chapitre avait pour objectif l'étude des emplois de *si* « simple intensif » tel qu'il se manifestait dans la littérature préclassique. La prise en compte des contextes d'emploi de *si* nous amène à signaler que cet adverbe a pour fonction, d'un point de vue sémantique et pragmatique, d'indiquer le degré et/ou l'intensité du contenu exprimé par l'élément — adjectif ou adverbe — sur lequel il porte. Il est également en mesure d'être interprété comme modalisateur à partir duquel se manifeste l'appréciation subjective du locuteur ou comme dialogique reflétant la présence d'un tour de parole entre deux sujets parlants.

Le résultat le plus important auquel nous avons abouti est que le *si* « simple intensif » se distingue, en français préclassique, par son emploi non répétitif. La non répétition de l'adverbe *si* devant chacun des termes intensifiés, condamnée notamment par Vaugelas (1647) et strictement rejetée par les grammairiens modernes, est à considérer comme un trait caractéristique du système linguistique de la langue préclassique.

Chapitre III

Les emplois de *si* dans les structures corrélatives en français préclassique

1_ Introduction

En français préclassique, le *si* de degré est apte à s'intégrer, au même titre que ses emplois de « simple intensif », dans les tours corrélatifs corrélant l'expression de l'intensité avec les valeurs de comparaison et/ou de consécution. Mais, à la différence des usages de *si* « simple intensif », les emplois de l'adverbe *si* membre d'une structure corrélatrice sont majoritaires dans les extraits de notre corpus. En effet, nous avons relevé 1557 occurrences de *si* corrélateur principal. Ce qui peut équivaloir à peu près à 39 % de l'ensemble de tous les emplois du mot *si*.

L'ultime objectif de ce chapitre est l'étude du système corrélatif caractéristique de la langue préclassique. Nous nous intéressons en particulier aux emplois de l'adverbe *si* dans les constructions corrélatives tout en soulignant les marques distinctives de la période préclassique. Rappelons que les corrélations dans lesquelles apparaît *si* seront réparties en deux sous-ensembles selon qu'il est question du tour *si ... comme* ou de la structure *si ... que*.

Nous commencerons le présent chapitre par définir le concept de corrélation. Subséquemment, nous étudierons les structures corrélatives de type *si ... comme*. Nous aborderons ensuite les constructions de type *si ... que* exprimant la valeur de comparaison. Nous examinerons enfin les tours corrélatifs *si ... que* dénotant la valeur de consécution.

2_ Définition

La corrélation est un concept relativement flou. Pour notre part, nous optons pour une définition d'ordre formel et syntaxique selon laquelle la corrélation est considérée comme un type de relation interpropositionnelle. Autrement dit, il s'agit d'un mode de composition de la phrase dite complexe qui dépasse la différenciation traditionnelle établie entre subordination et coordination. Une telle conception est notamment instituée par les grammairiens. En effet, les constructions corrélatives « ne sont pas non plus des propositions indépendantes ou encore des propositions coordonnées »¹, comme le signalent les auteurs de la *Grammaire méthodique du français*.

¹ Riegel, M. Pellat, J.-C. et Rioul, R. (1994), p. 514.

Le système corrélatif désigne une façon de liaison et d'organisation entre deux propositions. Cette relation se situe, sur le plan purement syntaxique, à mi-chemin entre la coordination et la subordination. Nous renvoyons à ce sujet à la conception de Choi-Jonin selon qui la corrélation « désigne de manière générale une relation de dépendance mutuelle entre deux choses, deux notions ou deux faits dont l'un implique l'autre et réciproquement »¹. Il est en fait question d'un procédé syntaxique qui consiste à mettre en relation deux constituants où l'un dépend de l'autre et réciproquement. En somme, la corrélation est fondée sur le couplage d'éléments corrélatifs, appelés corrélateurs.

La notion de corrélation est un type particulier de structure comportant deux constituants dont aucun des deux n'est autonome. La relation de corrélation se fonde en effet sur l'idée que les deux éléments constitutifs de la construction corrélatrice sont en rapport d'interdépendance. Compte tenu des propriétés que recouvre le concept ainsi défini, nous constatons que la consécutive et la comparative sont données à voir comme l'illustration la plus claire des systèmes corrélatifs. Ces constructions qui dépendent généralement d'un support — adjectival ou adverbial — figurant dans la proposition principale sont engagées dans une relation de mutuelle dépendance.

Les données textuelles sur lesquelles nous travaillons montrent que l'adverbe *si*, véhiculant la fonction sémantique de degré, a l'aptitude de faire partie de deux constructions corrélatives bien distinctes. Il s'agit du tour « *si ... que* » et de la structure « *si ... comme* ». La variation de deux types de corrélation est clairement soulignée, dans une dimension diachronique, par Muller : « la diachronie des constructions d'égalité montre que l'alternance entre *comme* et *que* est récente ; jusqu'au 17^{ème} siècle, et jusqu'à nos jours dans certains usages non standards, *comme* apparaît dans les constructions à antécédent »². Ainsi que nous le verrons, les deux corrélations — *si ... que* et *si ... comme* — ne sont quantitativement pas équivalentes en français préclassique.

Compte tenu de la dispersion des emplois du corrélateur *si*, il est évidemment nécessaire d'envisager, en prenant en compte l'ensemble des structures concernées, les particularités de l'emploi de ce terme dans chaque type de structure corrélatrice de façon autonome. Ceci va nous permettre de rendre compte de l'alternance entre les marqueurs *que* et *comme*.

¹ Choi-Jonin, I. (2009), p. 4.

² Muller, C. (1996c), p. 33.

3_ La structure corrélatrice *si ... comme*

Pour exprimer la comparaison, la langue de l'époque médiévale a recours au marqueur *comme*. Ce marqueur, graphié *com(e)*, se trouve annoncé, dans un tel emploi, par le corrélatif *si*, formant ainsi la structure corrélatrice *si ... comme*. Ce type de construction, comme l'indiquent Moignet (1979 : 240) et Joly (1998 : 385), est utilisé, en ancien français, pour exprimer un rapport d'égalité.

En revanche, travaillant sur la syntaxe de la langue du moyen français, les auteurs du *Manuel du français du moyen âge* proposent de distinguer deux systèmes, celui de la comparaison proprement dite et celui de la conformité. Selon Martin et Wilmet, le tour *si ... comme* relève du premier système dans la mesure où ce tour « ne concerne qu'une seule et même réalité ; ce qui s'exprime, ce n'est pas la comparaison mais la conformité sans plus à une des « modalités » possibles du procès »¹.

La corrélation *si ... comme*, très courante chez les écrivains médiévaux, demeure encore vivante jusqu'à l'époque préclassique. En effet, dans les textes de notre corpus, nous avons rencontré 35 constructions corrélatives de type *si ... comme*. Toutes les structures attestées suivent le schéma des tours corrélés dans lesquels l'adverbe *si*, incident à un adjectif ou à un adverbe, constitue le corrélateur principal auquel correspond le marqueur *comme*. Ce corrélateur second est perçu comme introducteur de subordonnée comparative.

Dans les pages qui suivent, nous allons étudier les différents types de configuration syntaxique des tours corrélatifs de type *si ... comme*. Subséquemment, nous aborderons les propriétés sémantiques de ce type de structure, ce qui va nous permettre de rendre compte du statut de *si* corrélateur supérieur comme il se présentait dans la littérature préclassique. Nous finirons cette section par un aperçu sur la façon dont sont organisées, sur l'axe chronologique de temps, les énoncés formulés selon le schéma *si ... comme*.

3_1_ Disposition syntaxique

Nous observons que le marqueur *si*, qui peut être incident à un adjectif ou à un adverbe, peut s'intégrer en français préclassique dans des structures très variées. Les

¹ Martin, R. et Wilmet, M. (1980), p. 238.

constructions que nous avons rencontrées, malgré leur rapprochement schématique, se présentent syntaxiquement selon divers modes d'organisation. En effet, l'examen de la catégorie morphosyntaxique du constituant sur lequel porte l'adverbe *si* montre, globalement, que les structures rencontrées sont schématiquement construites selon deux formules, à savoir « *si* + adjectif + *comme* » et « *si* + adverbe + *comme* ».

Compte tenu de cette diversité, nous proposons d'envisager d'abord la structure syntaxique de la proposition dans laquelle est intégré le marqueur *si*. Nous considérons par la suite la façon dont est organisé syntaxiquement le constituant introduit par le marqueur *comme*.

3_1_1_ Nature du terme auquel *si* est incident

Nous évoquons tout d'abord le tableau ci-dessous dans lequel nous présentons, quantitativement, la façon dont sont répartis les emplois de *si* membre d'une structure corrélatrice de type *si ... comme*.

Emplois	Structures	Nombre
<i>Si</i> + adjectif	<i>Si</i> + adjectif	19
	<i>Si</i> non répété (<i>si</i> + adjectif + adjectif)	2
	<i>Si</i> répété (<i>si</i> + adjectif + <i>si</i> + adjectif)	2
	<i>Si</i> non répété (<i>si</i> + adverbe + adjectif)	1
<i>Si</i> + adverbe	<i>Si</i> + adverbe	11

Tableau 3 : Répartition des emplois de *si* dans la structure corrélatrice *si ... comme*

Dans l'ensemble, deux types sont à distinguer, selon que *si* est incident à un adjectif ou à un adverbe. En ce qui concerne l'adjectif, nous observons qu'il peut s'agir d'un attribut du sujet. Tel est le cas de l'adjectif « prests » dans (1).

(1) La traite est courte : et croy qu'ils ne sont tous
En gabaa, ***si prests comme*** nous sommes. (Louis Des Masures, 1566 : 109)

L'adjectif peut aussi remplir la fonction syntaxique d'une épithète liée. C'est le cas du terme « indifférente » (2) fonctionnant comme épithète postposée à un nom dans un groupe nominal.

(2) Je treuve ceux-là fantastiques, qui s'opiniastrent à contrarier les usages receus en quoy que ce soit, mais principalement en une chose **si indifférente comme** sont les habits. (Nicolas Faret, 1636 : 92)

L'adverbe *si* peut être, dans certains cas, employé devant un adjectif en relation de coordination avec un autre adjectif. Ceci est observable dans l'exemple (3) où « perverse » est coordonné à « meschante ». Un tel emploi est rare en français préclassique puisque nous en rencontrons seulement deux attestations dans les textes de notre corpus.

(3) On vueille donner le titre de l'autorité de l'église à la synagogue **si perverse et meschante comme** elle estoit du temps de Jesus Christ, (Jean Calvin, 1560b : 43)

À cela s'ajoute un autre emploi où le marqueur *si* se trouve répété devant chacun des deux constituants intensifiés (4). Ce dernier emploi est très rare dans les textes de notre corpus. Il est en fait attesté seulement chez François Garasse (1623) et Charles Sorel (1627). La rareté de cet usage peut se justifier par le fait que l'ancienne construction commence à céder le pas, à cette époque, à l'usage moderne dans la mesure où la répétition de *si* est conçue, si nous renvoyons à Vaugelas (1647 : 490), comme indice de la pureté de la langue.

(4) Il faut croire qu'Anselme eust eu tort s'il eust tasché d'oster à lysis, une opinion **si rare et si excellente comme** celle qu'il avoit ; (Charles Sorel, 1627 : 49)

Pareillement, l'adverbe *si* peut porter sur un adjectif qui est, à son tour, intensifié par un adverbe, comme dans l'exemple suivant :

(5) Nous nous efforcerons néantemoins de satisfaire à telle curiosité, encores que nos vignes ne soient **si bien disposées comme** désirerions. (Olivier de Serres, 1603 : 235)

En ce qui concerne l'adverbe auquel *si* est incident, il remplit toujours la fonction grammaticale d'un complément circonstanciel de manière. C'est le cas par exemple de « clairement » (6).

(6) Chose qui ne s'est jamais veüe **si clairement comme** en la personne de Jean Calvin au sujet que nous traitons en cette section, (François Garasse, 1623 : 230)

3_1_2_ Subordonnée introduite par *comme*

Les adjectifs et les adverbes, sur lesquels porte l'adverbe *si*, sont en rapport de corrélation avec des subordonnées introduites par le marqueur *comme*. L'examen de la représentation syntaxique de ces constructions montre qu'elles sont de natures distinctes. Nous proposons le tableau suivant dans lequel nous présentons les différents emplois de *comme* membre d'un tour corrélatif de type *si ... comme*.

Subordonnée introduite par <i>comme</i>	Nombre
<i>Comme</i> + verbe	27
<i>Comme</i> + GN	5
<i>Comme</i> + pronom	2
<i>Comme</i> + adjectif	1

Tableau 4 : Répartition des emplois de *comme* dans la structure corrélatrice *si ... comme*

D'après le tableau ci-dessus, les constructions en question peuvent se répartir, dans l'ensemble, en deux cas de figure. Dans le premier sous-ensemble, nous plaçons les structures verbales. Dans le deuxième sous-ensemble, nous mettons les constructions qui ne comportent pas de verbe.

Nous envisageons d'emblée la représentation syntaxique des structures relevant du premier sous-ensemble, à savoir les constructions qui comportent un verbe. Nous classons les constructions en question en fonction du type de verbe employé dans la subordonnée introduite par *comme*. Ce faisant, nous constatons que les structures les plus fréquentes en français préclassique sont celles où est utilisé le verbe « être ». Celui-ci, attesté maintes fois dans les textes de notre corpus, est généralement employé anaphoriquement. Tel est le cas de l'exemple (1) où il est question d'une anaphore qui concerne la qualité. Pareillement, l'anaphore peut toucher l'actant, comme dans l'exemple (2).

(1) Il n'est rien (ce dit-on en proverbe vulgaire)
Si sale qu'un vieux bouq, ne **si** prompt à mal faire
Comme est un jeune loup : et pour le dire mieux, (Joachim Du Bellay, 1558 : 143)

(2) Nous ne sommes pas **si** misérables **comme** nous **sommes** viles. Ainsi Diogenes, (Michel de Montaigne, 1592 : 303)

Mais, le procédé de l'anaphore trouve son expression la plus appropriée avec le verbe vicairé « faire ». Celui-ci permet de reprendre adéquatement ce qui est énoncé dans la principale :

(3) Aussi n'y a-t-il rien qui offense **si** outrageusement le ressentiment de cette sorte de gens-là, qui ont l'âme délicate et tendre aux moindres injures, **comme fait** le mépris, (Nicolas Faret, 1636 : 85)

Nous trouvons également dans les extraits de notre corpus des constructions comportant un verbe véhiculant à proprement parler l'expression de la modalité, comme « devoir » dans la construction suivante :

(4) Il dit que luy et les autres se taisent, d'autant qu'ils n'estoyent point **si** continuellement à la besoigne **comme** ils **devoient**. (Jean Calvin, 1560b : 75)

Il existe aussi des constructions qui comportent des verbes de parole, tel que « dire » dans (5), ou de perception, comme « voir » dans (6).

(5) Estoit-il bien **si** grand **comme** l'on **dit** ? (Louis Des Masures, 1566 : 126)

(6) Ils n'ont peu imaginer une naïveté **si** pure et simple, **comme** nous la **voyons** par expérience, (Michel de Montaigne, 1592 : 206)

Nous notons enfin que la proposition introduite par le marqueur *comme* peut comporter un verbe à sens plein. C'est le cas du verbe « désirer » dans l'exemple suivant :

(7) Nous nous efforcerons néanmoins de satisfaire à telle curiosité, encores que nos vignes ne soient **si** bien disposées **comme désirerions**. (Olivier de Serres, 1603 : 235)

Par ailleurs, nous envisageons les subordonnées averbales. En effet, nous signalons que le marqueur *comme* est souvent suivi d'un groupe nominal. C'est le cas de l'exemple (8) où *comme* est en corrélation avec *si* portant sur un adjectif et de l'exemple (9) dans lequel *comme* est corrélé à *si* incident à un adverbe.

(8) Pour ce qu'il n'est besoin de remplir une histoire du discours entier de toutes les matières qui se présentent en *si* longue continuation de faits, **comme ceux des françois**. (Claude Fauchet, 1601 : 100)

(9) Chose qui ne s'est jamais veüe *si* clairement **comme en la personne de Jean Calvin** au sujet que nous traittons en cette section, (François Garasse, 1623 : 230)

Nous avons également rencontré dans les textes de notre corpus quelques exemples où la construction introduite par *comme* est tout simplement réduite à un seul terme. Dans l'exemple (10), *comme* se trouve associé à l'adjectif « étrange » marquant une qualité.

(10) L'ardeur de jeunesse avoit poussé heureusement sur les ennemis, un peu avant son reng, ne me semble *si* juste **comme étrange**. (Michel de Montaigne, 1592 : 198)

Pareillement, *comme* peut être associé à un pronom démonstratif, comme « cettuy-cy » dans l'exemple (11).

(11) Pour ne vous rien celer, reprit Anselme, aprenez que l'on seroit tres mal receu de faire le berger en un lieu *si* proche de Paris **comme cettuy-cy**, où tous les parisiens viennent d'ordinaire. (Charles Sorel, 1627 : 48)

3_2_ Configuration sémantique

Après avoir analysé la syntaxe des constructions de type *si ... comme*, il faudrait maintenant étudier le sens de ces corrélatives. Nous commençons par les constructions dans lesquelles le marqueur *si* se donne comme le corrélateur principal d'une relation de comparaison entre deux entités. Celles-ci peuvent être exprimées par deux adjectifs distincts :

(1) Nous ne sommes pas *si* **misérables** *comme* nous sommes **viles**. (Michel de Montaigne, 1592 : 303)

(2) Qui fait mourir le sien que l'ardeur de jeunesse avoit poussé heureusement sur les ennemis, un peu avant son reng, ne me semble *si* **juste** *comme* **étrange**. (Michel de Montaigne, 1592 : 198)

À première vue, il est question, dans l'exemple (1) d'une comparaison adjectivale entre deux termes qui sont lexicalement en relation de quasi-synonymie : « misérables » est directement confronté à « viles ». C'est donc au moyen du marqueur *si* que nous pouvons constater que le rapport d'égalité concerne le degré de chaque

entité. Ainsi, ayant une portée étroite sur l'adjectif « misérables », le marqueur *si* vient intensifier le degré de la qualité dénotée par cet adjectif. Il nous paraît alors adéquat de dire que l'expression « nous sommes misérables » est placée à un degré plus élevé que celle « nous sommes viles ».

Toutefois, il n'en va pas de même dans l'exemple (2) même s'il s'agissait d'une relation comparative entre les adjectifs « juste » et « estrange ». En effet, à la différence du premier exemple, il est question ici de deux entités qui expriment des qualités de polarité différente. Ce qui semble poser problème. C'est donc au moyen du marqueur *si* que nous pouvons résoudre ce problème. Ce faisant, nous signalons que les qualités véhiculées par ces deux adjectifs sont attribuées à une seule entité. Autrement dit, il s'agit tout simplement d'exprimer une relation de comparaison entre le degré de « justesse » et le degré d' « étrangeté ». Ainsi, la distinction est nettement marquée par le marqueur *si* qui vient renforcer le degré de la qualité de l'élément auquel il est incident. Nous pouvons, conséquemment, postuler que l'entité — « l'ardeur de jeunesse » — est remarquablement située plus haut sur l'échelle de degré quand elle est dite « juste » que ne l'est lorsqu'elle est dite « estrange ».

À la différence des exemples que nous venons d'analyser, nous rencontrons dans les textes de notre corpus quelques constructions comparatives dans lesquelles il n'est pas question d'une confrontation directe entre deux adjectifs mais d'une comparaison entre deux entités au moyen d'un même et seul adjectif sur lequel porte le corrélateur principal *si*.

(3) Pource que la gloire de sa divinité est vilipendée en une chose ***si sottte et lourde, comme*** un marmouset, (Jean Calvin, 1560a : 127)

(4) Nous ne sommes pas ***si pleins*** de mal ***comme*** d'inanité ; (Michel de Montaigne, 1592 : 303)

Dans (3), nous remarquons que les adjectifs « sottte et lourde » sont utilisés pour comparer « une chose » à « un marmouset ». Cette construction ne semble pas poser problème dans la mesure où il est évident que les deux entités possèdent les mêmes propriétés gradables qui sont véhiculées par les adjectifs sur lesquels porte *si*. De la sorte, nous pensons qu'il est question de degré : le marqueur *si* indique que les propriétés exprimées par les adjectifs mentionnés — sottise et lourdeur — sont situées à un degré moins élevé lorsqu'elles portent sur la deuxième entité, à savoir « un marmouset ». Au contraire, les mêmes propriétés sont hiérarchiquement placées en

dessus, au moyen de ce marqueur, lorsqu'elles portent sur les entités figurant dans la principale. Dans le même ordre d'idées, il y a lieu de noter qu'une telle lecture peut être acceptable pour l'exemple (4). Mais, dans ce cas, l'analyse semble être plus facile si nous admettons qu'il s'agit d'une ellipse : l'adjectif « plein » est omis dans la comparative.

Dans la lignée de ce qui vient d'être dit, nous évoquons les cas où il est question d'une construction comparative introduite par le marqueur *comme* et qui prend comme support un adverbe.

(5) Alors les povrettes entrent en estranges fantasies : ne peuvent *si aisément* se defaire des hommes, *comme* les hommes des femmes, (Louise Labé, 1555 : 97)

(6) Chose qui ne s'est jamais veuë *si clairement comme* en la personne de Jean Calvin au sujet que nous traitons en cette section, (François Garasse, 1623 : 230)

Nous constatons que les adverbes « aisément » (5) et « clairement » (6), portant sur les verbes de la principale, présentent les mêmes possibilités fonctionnelles que l'adjectif. Ils sont donc donnés à voir comme déclenchant une relation d'égalité entre les deux propositions. Mais, la présence du marqueur de degré *si* signale qu'il en va autrement : les propriétés véhiculées par ces adverbes, « être aisé » et « être clair », sont placées dans la proposition principale à un degré plus élevé que ne l'est le degré où est située la subordonnée.

Il existe également des structures où le marqueur *si* est corrélé à *comme* introducteur d'une subordonnée verbale. Dans ce type de constructions, il n'est pas question d'une confrontation directe entre deux entités. Il convient donc d'aller chercher le processus comparatif dans le rôle joué par le verbe de la comparative. Comme il est indiqué ci-dessus, *être* est le verbe le plus utilisé :

(7) Elle l'avoit obligée de recognoistre avecque tant de courtoisie et d'honneur, une occurrence *si importante* à leur commun contentement, *comme estoit* ma conservation. (Jean-Pierre Camus, 1625 : 281)

Il semble que la particularité du verbe *être* est de poser l'entité comparée « ma conservation » à un état égal à celui de la première entité qui est exprimé par l'adjectif « importante ». Sous l'influence du marqueur *si*, il n'est donc pas surprenant de passer à la question de l'identité de degré, d'où, l'effet de degré extrême remarquablement

exercé sur la propriété dénotée par l'adjectif portant sur l'entité de la principale. Ce type de schéma comparatif est proche de celui où est employé le verbe vicair *faire* dans la subordonnée.

(8) Aussi peut-on dire que jamais les payens, ny les turcs, n'ont dogmatisé avec **si grande** impiété touchant le paradis, **comme** ont fait les luthériens, les huguenots, et les libertins, ou les beaux esprits pretendus : (François Garasse, 1623 : 119)

Le verbe *faire*, considéré comme anaphorique par excellence, sert à reprendre, tel qu'il est, le procès exprimé par le verbe de la principale « ont dogmatisé » ainsi que la circonstance de manière qui le détermine « avec grande impiété ». Cette reprise anaphorique, caractéristique des comparatives, indique certainement qu'il s'agit d'une comparaison. Cependant, il faut préciser qu'il ne s'agit pas seulement d'un simple procédé de comparaison mais plutôt d'une comparaison de degré qui est assurée par la présence du marqueur *si*.

À la différence des subordonnées construites avec les verbes *être* et *faire*, nous rencontrons des constructions où sont employés les verbes de parole ou de perception ainsi que les verbes pleins et les verbes de modalité :

(9) Etoit-il bien **si grand comme** l'on **dit** ? (Louis Des Masures, 1566 : 126)

(10) Ils n'ont peu imaginer une nayfveté **si pure et simple, comme** nous la **voyons** par experience, (Michel de Montaigne, 1592 : 206)

Dans ces constructions, les adjectifs « grand » (9) et « pure et simple » (10) sont conçus comme déclenchant une relation de confrontation qui est exprimée par les propriétés dénotées par les adjectifs cités. C'est l'emploi du marqueur *si* qui implique l'idée qu'il s'agit d'une comparaison de degré. Celle-ci est directement évoquée par le corrélateur de comparaison *comme*, entre une entité explicitement exprimée et une entité abstraite. Abstraite parce que le locuteur se contente seulement de « dire » et/ou de « voir » qu'il est en train de signaler un rapport d'égalité. Il semble ainsi qu'il s'agit d'une mise en contraste entre ce qui est énoncé dans la principale et ce qui est formulé dans la subordonnée.

Le type de constructions comparatives contrastives est facilement identifiable dans des schémas comparatifs où le verbe employé dans la comparative se donne

comme constituant de différence avec ce qui lui est ordinairement parallèle dans la principale :

(11) D'autant qu'ils n'estoyent point **si continuellement** à la besoigne **comme** ils **devoient**. (Jean Calvin, 1560b : 75)

(12) Nous nous efforcerons néantemoins de satisfaire à telle curiosité, encores que nos vignes ne soient **si bien disposées comme désirerions**. (Olivier de Serres, 1603 : 235)

Il est évident que le verbe « devoir », employé dans (11), est un constituant qui marque la modalité. Ainsi, nous comprenons que le contraste est exprimé entre ce que souhaite le locuteur et la situation « ils n'estoyent point si continuellement à la besoigne » qui est décrite dans la principale. Pareillement, dans (12), c'est le verbe « désirer » qui manifeste une confrontation entre l'état de « vignes bien disposées » et ce qui est désiré par le locuteur. En ce sens, nous renvoyons à Catherine Fuchs, Nathalie Fournier et Pierre Le Goffic qui ont écrit : « d'un point de vue sémantique, le différentiel peut être une entité, une circonstance, un procès, une qualité, une propriété ou une modalité (de phrase ou de prédicat) »¹.

Compte tenu de cette analyse, nous comprenons que toute propriété exprimée par un adjectif ou un adverbe, quand l'adverbe *si* est lui associé, est située à un haut degré. Ainsi, nous constatons que le corrélateur *si* permet, dans ce type d'emploi, d'une part, de conserver la relation de similitude et, d'autre part, de ne pas nier cette égalité. En termes plus précis, le mot *si* enclenche un processus que la comparaison parachève. Il serait sans aucun intérêt de comparer une quelconque entité en s'appuyant sur un point de comparaison neutre. Il est ainsi bien évident que la comparaison suppose habituellement que nous confrontions une entité à une autre entité présumée être extrêmement élevée. Conséquemment, intensité et comparaison semblent être couplées parce que le marqueur *si* sert à situer, dans un premier temps, les propriétés des éléments — adjectif ou adverbe — auquel il est incident, elles-mêmes sont placées dans un deuxième temps dans des situations abstraites, sur une échelle à un degré indéterminé.

Nous constatons ainsi que les constructions comparatives qui se présentent sous la forme *si... comme* se distinguent par leurs emplois plus ou moins hétérogènes. Comme nous l'avons observé dans les exemples ci-dessus, ces structures sont

¹ Fuchs, C. Fournier, N. et Le Goffic, P. (2008), p. 19.

minoritaires, voire rares, dans les extraits de notre corpus. Une telle rareté peut s'expliquer par le fait que l'emploi de ce type de construction commence à régresser dès la période préclassique. De surcroît, nous pensons que les tours *si ... comme* étaient concurrencés, tout au long de cette époque, par les structures construites selon le schéma *si ... que*.

3_3_ L'évolution de la structure corrélatrice *si ... comme*

Comme nous l'avons vu, les constructions de type *si ... comme* ne sont pas complètement étrangères à la littérature préclassique dans le sens où 35 attestations ont été relevées dans les données de notre corpus. Les occurrences repérées se présentaient, sur l'axe chronologique du temps, d'une façon quasi régulière. En effet, nous remarquons que la structure corrélatrice *si ... comme* est majoritaire dans les extraits empruntés de Louise Labé (1555), de Joachim Du Bellay (1558), de Jean Calvin (1560), de Louis Des Masures (1566), de Pierre de Ronsard (1578), de Philippe d'Alcripe (1579), de Michel de Montaigne (1592), de Robert Garnier (1585), de Claude Fauchet (1601) et de Olivier de Serres (1603). Ce type de corrélation est donc plus ou moins fréquent dans les textes datant du début et du milieu de la période préclassique.

En ce qui concerne les extraits relevant du troisième tiers de la période préclassique, nous remarquons que la structure *si ... comme* est attestée seulement chez François Garasse (1623), Jean-Pierre Camus (1625), Charles Sorel (1627) et Nicolas Faret (1636). La rareté de ce type de construction dans les œuvres de la dernière fraction de l'époque préclassique justifie l'idée que ces corrélations sont déjà teintées, pendant ce moment de l'histoire de la langue, d'archaïsme. À ce sujet, nous renvoyons à Spillebout (1985 : 346) selon qui les tours *si ... comme* sont à considérer comme archaïques au XVII^{ème} siècle. En conséquence, nous pouvons appréhender que la rareté des constructions corrélatrices *si ... comme* dans les extraits empruntés à des textes de la troisième partie de la période préclassique constitue un indice sur le fait que l'emploi de ce type d'usage commence à régresser depuis la dernière fraction de cette période. C'est ainsi que notre observation peut être conforme avec celle de Nathalie Fournier. Travaillant sur la langue française du XVII^{ème} siècle, l'auteur note que « cette construction [*si ... comme*] est de fait en recul dès le milieu du siècle »¹.

¹ Fournier, N. (2002), p. 364.

Rappelons par ailleurs que les structures corrélatives de type *si ... comme* sont rares dans la littérature préclassique. Rares parce que ce type de constructions commence à sortir de l'usage depuis la deuxième moitié de la période préclassique. Signalons d'ailleurs que le déclin de l'emploi de *comme* dans les structures comparatives est maintes fois souligné. Bernard Combettes et Annie Kuyumcuyan soulignent ainsi que la marginalisation du marqueur *comme* dans les systèmes corrélatifs est un signe pour la périodisation du français préclassique dans la mesure où « bon nombre d'emplois disparaissent en fait vers le milieu du XVII^e siècle »¹. Dans le même ordre d'idées, nous renvoyons à Muller qui postule que « le *que* des comparaisons d'égalité a remplacé *comme* dans les constructions introduites par un terme de comparaison en position d'antécédent. Ce remplacement s'est produit en moyen français, et s'est achevé au 17^{ème} siècle, où on le trouve encore attesté »². Cette citation a le mérite de préciser nettement que l'emploi majoritaire des constructions comparatives, en français préclassique, est celui où *si* est en corrélation avec le marqueur *que*. L'affaiblissement de la structure corrélatrice *si ... comme* s'explique sans doute par le développement des énoncés formulés selon le schéma *si ... que*.

Mentionnons en outre que ce type de construction a suscité l'intérêt des remarqueurs de la langue française. En effet, Vaugelas, sans absolument condamner l'emploi de *comme* dans les tours corrélatifs, propose de mettre *que* à la place de *comme* parce que « le *que* est beaucoup meilleur que le *comme* »³. Cette remarque est de même soutenue par Chiflet (1659 : 107). Dans la ligne de ceux-ci, Ménage souligne que la structure *si ... comme* est une « façon de parler [qui] n'est pas naturelle »⁴. De ce fait, il exige l'emploi de *que* à la place de *comme* pour aboutir à ce qu'il appelle « bel usage ».

Soulignons, au terme de cette section, que le tour corrélatif de type *si ... comme* n'est plus en usage en langue contemporaine. La disparition de ce type de construction est due à la généralisation de la structure corrélatrice *si ... que* dans l'expression à la fois de la comparaison et de la consécution. Autrement dit, cela se justifie par le fait « le français moderne offre [...] l'exemple d'une uniformisation, la corrélation avec *que* se trouvant étendue à tous les tours »⁵, selon les expressions de Bernard Combettes.

¹ Combettes, B. et Kuyumcuyan, A. (2008), p. 17.

² Muller, C. (1996b), p. 243.

³ Vaugelas, C. F. de (1647), p. 533.

⁴ Ménage, G. (1675-1676), p. 477.

⁵ Combettes, B. (2008), p. 124.

4_ La structure corrélatrice *si ... que*

L'emploi de la structure corrélatrice *si ... que* dans l'ancienne langue est certifié par les grammairiens qui se sont fixé comme tâche la langue de l'époque médiévale. Buridant (2000 : 619) précise ainsi que la structure corrélatrice de type *si ... que* est construite par le « strument simple » *que*¹ qui se trouve annoncé par le terme d'appel *si* marquant l'intensité. Cet auteur, dans la lignée de Moignet (1979 : 238-239) et de Joly (1998 : 383), indique que les constructions de ce type servent à exprimer la valeur de conséquence.

Cependant, les auteurs du *Manuel du français du moyen âge* signalent que la corrélation *si ... que*, fréquente depuis les premiers textes de la langue française, fournit « un effet de sens situé à mi-chemin de la comparaison et de la conséquence »². Cette citation a l'avantage de rappeler que les constructions de type *si ... que* avaient l'aptitude, depuis le moyen français, de dénoter aussi bien la fonction sémantique de comparaison que la valeur consécutive.

En français préclassique, le mot *si* signifiant le degré peut prendre place dans une relation de corrélation avec le marqueur *que*. À partir des données textuelles sur lesquelles nous travaillons, nous observons que l'adverbe *si*, dans son emploi corrélatif, est fréquemment utilisé dans la littérature préclassique. En effet, nous avons trouvé 1522 occurrences de *si* en corrélation avec *que*. De plus, nous remarquons que, à la différence des structures corrélatives de type *si ... comme*, les constructions corrélatives de type *si ... que* sont très fréquentes : 1496 attestations ont été relevées dans les extraits de notre corpus.

Nous observons que les constructions corrélatives de type *si ... que* ont l'aptitude de revêtir des fonctions sémantiques distinctes. Dans l'ensemble, deux types d'emplois se distinguent. Nous proposons, de ce fait, de les répartir en deux domaines, selon que la construction corrélatrice exprime la valeur de comparaison ou qu'elle véhicule la valeur consécutive.

¹ En ancien français, le marqueur *que* peut suffire, à lui seul, à exprimer la conséquence. Cet emploi est reconnu par les grammairiens Buridant (2000 : 619) et Joly (1998 : 383). De même, Sabine Lehmann (2013 : 70-71) souligne que ce type d'usage qui emplit les textes de l'époque médiévale a survécu jusqu'au XVII^{ème} siècle.

² Martin, R. et Wilmet, M. (1980), p. 240.

4_1_ Le couplage « *si* + *très* »

Avant d'aborder l'étude des constructions corrélatives de type *si* ... *que*, nous signalons que l'adverbe *si* se trouve renforcé, dans certains usages, par le marqueur *très*. La combinaison « *si* + *très* » est rare à l'époque préclassique dans la mesure où seulement quinze attestations ont été repérées dans les données de notre corpus. Dans un tel emploi, le corrélateur *si* peut précéder un adjectif, comme dans (1), ou un adverbe, comme dans (2), qui est, à son tour, intensifié par le marqueur *très*.

(1) Je me donne à tous les Diables si les rhagadies et haemorrhutes ne m'en advindrent ***si tres horribles que*** le paouvre trou de mon clous bruneau en fut tout dehinguané. (François Rabelais, 1552b : 1135)

(2) Mais la chienne, qui estoit grande et plus forte que les trois chiens qu'elle menoit en escrevice, s'enfuit à tout ***si tres legerement qu'***elle ne peult estre attaincte, (Philippe d'Alcricpe, 1579 : 94)

De même, nous avons rencontré des constructions qui semblent étranges. En effet, dans l'exemple (3), le couple « *si très* » est associé à l'adjectif « lasse » qui est lui-même intensifié par l'adverbe « fort ». Dans l'exemple (4), le couple « *si très* » est incident à l'adjectif « saouls » qui est en rapport de coordination avec l'adjectif « enflez ».

(3) Car la France est de toi ***si tres fort lasse***
Qu'il faut pour vrai que la teste on te casse ! (Pierre de L'Estoile, 1576-1578 : 212)

(4) Lesquels se mirent à l'entour et mangerent tant desdits hanetons qu'ils en devinrent ***si tres saouls*** et ***enflez qu'***ils ne se pouvoient mouvoir ny soubtenir, (Philippe d'Alcricpe, 1579 : 127)

La combinaison d'intensifs — *si* et *très* — peut s'interpréter comme une parfaite liberté d'expression propre aux écrivains de l'époque préclassique. Ceux-ci, dans le but d'amener le lecteur à apprécier leurs exceptionnels talents, exploitent ce type de couplage pour s'aventurer dans le domaine de la fiction. En ce sens, nous nous référons à Lorian. Dans ses *Tendances stylistiques dans la prose narrative française au XVI^e siècle*, cet auteur signale que l'emploi du marqueur *très* derrière l'intensif *si*, conçu comme formule de révérence et de flatterie, est un fait rhétorique : « la répétition de

très, favorisant l'allitération et le parallélisme rythmique, tend vite à devenir un procédé généraliste de style »¹.

Ce type d'assemblage — *si* combiné à *très* — est encore en usage dans les textes du français préclassique au point qu'il « semble que *très* et l'adjectif ou l'adverbe aient été conçus comme une unité »², selon les expressions de Gougenheim. Ceci peut se justifier, d'un point de vue diachronique, par le fait que le marqueur *très* est considéré, dans l'ancienne langue, comme un préfixe traduisant l'intensité. Nous renvoyons, à cet égard, à l'auteur de la *Grammaire de l'ancien français* qui souligne que le mot *très* « constitue plutôt un préfixe intensif qu'un adverbe. Il peut se combiner avec d'autres intensifs »³. De même, Ménard indique que « *tres* est parfois tellement uni à l'adjectif ou à l'adverbe sur lequel il porte »⁴.

Compte tenu de la phrase que nous venons de citer, nous comprenons que l'adverbe *très* avait, en ancien français, un rapport extrêmement étroit avec le terme intensifié. De la sorte, nous pouvons constater que la combinaison de *si* à *très*, telle qu'elle se présentait dans les textes de notre corpus est un vestige du système linguistique de la langue médiévale. Un tel usage demeure jusqu'à la langue préclassique. D'ailleurs, Ramus indique que le marqueur *très* et le terme auquel il est incident ne sont pas séparés. Il en cite pour exemples « treshonoré, tressavant, tresheureux, trespensant, trespensonneur »⁵.

Cette remarque est également soulignée par les grammairiens de l'époque préclassique. À titre d'exemple, Brunot (1936 : 689) signale que les écrivains de l'époque de la Renaissance, à l'instar des auteurs de l'ancienne langue, font fréquemment usage du couplage « *si + très* ». Pareillement, Sabine Lardon et Claire-Marie Thomine précisent : « le lien très fort de *très* avec l'adjectif ou l'adverbe sur lequel il porte fait qu'il n'en est plus perçu comme distinct et peut alors être précédé d'un autre adverbe intensif »⁶.

Si nous considérons les attestations retenues d'un point de vue purement chronologique, il s'ensuit que le couplage « *si + très* » est notamment employé dans les

¹ Lorian, A. (1973), p. 55.

² Gougenheim, G. (1974), p. 57.

³ Moignet, G. (1979), p. 270.

⁴ Ménard, P. (1994), p. 264.

⁵ Ramus, P. (1572), p. 137-138.

⁶ Lardon, S. et Thomine, M-C. (2009), p. 46.

écrits relevant du premier tiers de l'époque préclassique. En effet, nos témoignages se rencontrent chez Marguerite de Navarre (1550), François Rabelais (1552), Sébastien Castellion (1562), Pierre de L'Estoile (1576-1578) et notamment Philippe d'Alcripe (1579). Néanmoins, nous avons rencontré seulement deux occurrences, exposées dans l'exemple (5), qui font figure d'exception. Ces attestations, figurant dans les écrits de Charles-Timoléon de Sigogne (1619), nous permettent de constater que l'emploi de la combinaison « *si + très* », qui a disparu de l'usage moderne, commence à régresser dès le deuxième tiers de l'époque préclassique.

(5) J'ay l'haleine *si tres forte* et pus *si tres vilainement*, *qu'*une vieille charongne morte ne rend pas un tel sentement. (Charles-Timoléon de Sigogne, 1619 : 179)

En conséquence, nous postulons que le couplage « *si + très* » peut se donner à voir comme un trait caractéristique du système linguistique de la langue préclassique. Il vaut la peine de souligner que cet usage a complètement disparu de la langue moderne. En fait, actuellement, les intensifs *si* et *très* ne peuvent plus être soudés dans la mesure où chaque marqueur est ordinairement considéré comme adverbe d'intensité à part entière. Un tel emploi est perceptible dans la littérature préclassique :

(6) Ou il faut un homme *tres-fidelle*, ou *si simple qu'*il n'ait pas dequoy bastir et donner de la vray-semblance, (Michel de Montaigne, 1592 : 205)

Nous sommes en présence de deux constructions corrélatives dans lesquelles l'intensif *si*, incident à l'adjectif « simple », est en rapport de coordination avec le marqueur de degré *très* portant, lui aussi, sur un autre adjectif : « fidelle ». Soulignons en outre que ce type d'usage s'observe naturellement dans la langue d'aujourd'hui.

4_2_ Si ... que comparatif

Notre attention se porte, dans cette section, sur les structures corrélatives de type *si ... que* qui demeurent dans le domaine de l'expression stricte de la comparaison. Pour ce faire, nous commençons par l'étude syntaxique de la structure interne des constructions construites, schématiquement, sous la formule « *si + adjectif + que* » ou « *si + adverbe + que* ». Nous nous intéressons ensuite à la mise en jeu sémantique du mécanisme de comparaison. Ceci va nous permettre de rendre compte de la valeur que l'adverbe *si*, corrélateur principal, est en mesure d'exprimer dans ce type de constructions.

4_2_1_ Structures syntaxiques

Il est question ici de l'étude de la façon dont sont organisées syntaxiquement les constructions corrélatives de type *si ... que* véhiculant la valeur de comparaison. Nous débutons par l'examen de la structure syntaxique de la proposition principale ; autrement dit, les constructions dans lesquelles figure le corrélateur *si*. Nous envisageons par la suite le mode d'organisation de la subordonnée introduite par le marqueur *que*.

4_2_1_1_ Nature du terme auquel *si* est incident

Nous dressons d'emblée le tableau ci-dessous dans lequel nous évoquons, quantitativement, la façon dont sont répartis les emplois de *si* membre d'une structure corrélatrice de type *si ... que* véhiculant la valeur comparative.

Emplois	Structures	Nombre
<i>Si</i> + adjectif	<i>Si</i> + adjectif	165
	<i>Si</i> non répété (<i>si</i> + adjectif + adjectif)	4
	<i>Si</i> répété (<i>si</i> + adjectif + <i>si</i> + adjectif)	2
	<i>Si</i> non répété (<i>si</i> + adverbe + adjectif)	2
<i>Si</i> + adverbe	<i>Si</i> + adverbe	14

Tableau 5 : Répartition des emplois de *si* dans la structure corrélatrice *si ... que* exprimant la valeur comparative

Nous remarquons que l'énoncé dans lequel s'intègre le corrélateur *si* peut correspondre à deux cas de figure différents, selon que ce corrélateur se trouve suivi d'un adjectif ou d'un adverbe.

En ce qui concerne le premier cas de figure, nous observons que l'adjectif auquel *si* est incident peut remplir grammaticalement la fonction d'épithète liée, antéposée (2) ou postposée (1), à un nom figurant dans un groupe nominal.

(1) Si vous n'estes d'un lieu **si hautain que** Cassandre,
je ne sçaurois qu'y faire, Amour m'a fait descendre (Pierre de Ronsard,
1578 : 201)

(2) De l'an quarante et troisiéme de son père au grand regret de l'empereur :
qui desnué du support de deux **si vaillans** fils **que** cetuy-ci et Pépin, (Claude
Fauchet, 1601 : 164)

Nous remarquons également que l'adverbe *si* peut être placé devant un adjectif qui fonctionne comme attribut du sujet. Tel est le cas du terme « grand » dans l'exemple ci-dessous :

(3) Il n'est forcément **si grand**
Que d'une rancœur fraternelle (Robert Garnier, 1585a : 189)

Le corrélateur *si* peut aussi porter sur un adjectif cordonné à un autre adjectif sans que le corrélateur soit répété. Tel est l'exemple de « aigu et subtil » dans (4) et « douce et charmeresse » dans (5).

(4) Car d'autant que les peuples d'occident ne sont pas d'un esprit **si aigu** et **subtil que** les Asiatiques et Africains, aussi ils ne sont pas tant volages ne convoiteux de nouveauté. (Jean Calvin, 1560b : 119)

(5) Pource qu'il n'y a persuasion au monde **si douce** et **charmeresse que** celle-là, (François Garasse, 1623 : 162)

Soulignons que ce type de construction n'est plus possible dans la langue d'aujourd'hui. Comme nous l'avons mentionné, les grammairiens de la langue moderne exigent la répétition l'adverbe *si* devant chaque terme intensifié¹. À partir de là, nous signalons que la structure « *si* + adjectif + adjectif + *que* » est spécifique à la langue de la période préclassique.

Toutefois, l'adverbe *si* peut être répété, comme en français moderne, devant chacun des termes intensifiés. C'est le cas des emplois suivants :

(7) Il n'est rien **si empeschant, si desgouté, que** l'abondance. (Michel de Montaigne, 1592 : 264)

(8) Celles des inferieurs et des egaux, ou de ceux qui n'ont au dessus de nous que quelque dignité dependante de cette premiere puissance, n'est pas **si tenduë, ny si difficile que** celle du maistre. (Nicolas Faret, 1636 : 56)

¹ Nous avons abordé la question de la répétition de *si* devant les termes intensifiés dans le deuxième chapitre de cette partie (section 2_1_1_ Dimension syntaxique).

En outre, nous rencontrons des constructions où le corrélateur *si* est incident à un adverbe qui est, à son tour, suivi d'un adjectif. Cet usage, spécifique à la langue préclassique, s'observe dans les exemples suivants :

(9) Je ne cognois personne ***si sottement sterile*** de langage ***que*** moy.
(Michel de Montaigne, 1592 : 253)

(10) Je ne puis rapporter de si foibles commencements qu'au loisir qu'il falloit au monde pour apprendre que vous en faisiez état, ni des progrès ***si peu attendus qu'***à votre approbation. (Pierre Corneille, 1633 : 135)

En ce qui concerne le deuxième cas de figure, nous observons que le corrélateur *si* peut être placé à gauche d'un adverbe qui remplit la fonction syntaxique d'un complément circonstanciel. C'est le cas de « rigoureusement » dans la construction suivante :

(5) Et cependant nous ne voyons point que les egyptiens ayent esté punis ***si rigoureusement que*** les juifs, (François Garasse, 1623 : 274)

4_2_1_2_ Subordonnée introduite par *que*

Dans cette section, il est question de la disposition syntaxique des subordonnées introduites par le marqueur *que*. Ces propositions se présentent syntaxiquement sous forme de structures distinctes. Nous proposons d'abord le tableau ci-dessous dans lequel nous résumons, quantitativement, la façon dont sont répartis les emplois de *que* membre d'une structure corrélatrice *si ... que* véhiculant la valeur de comparaison.

Subordonnée introduite par <i>que</i>	Nombre
<i>Que</i> + verbe	112
<i>Que</i> + GN	53
<i>Que</i> + pronom	17
<i>Que</i> + nom	4
<i>Que</i> + adjectif	1

Tableau 6 : Répartition des emplois de *que* dans la structure corrélatrice *si ... que* exprimant la valeur comparative

Nous distinguons dans l'ensemble deux catégories : la première catégorie est celle des propositions qui sont construites autour d'un verbe. La deuxième catégorie est celle des structures non verbales.

En ce qui concerne les constructions faisant partie de la première catégorie, à savoir les structures verbales, nous proposons de les inscrire dans des répertoires différents en fonction du type de verbe employé. Ce faisant, nous constatons que la subordonnée se limite très souvent à un verbe d'état. Les exemples avec « être » sont les plus nombreux, comme dans (1). Il peut également s'agir de « sembler », comme dans (2) ou « paraître », comme dans (3).

(1) Le Nil tombe de haultes montaignes en *si* horrible bruyt *que* les voisins du lieu **sont** presque tous sourd, (François Rabelais, 1552b : 1225)

(2) Je ne sens point mon mal, ains au lieu de mal, trouve en ma misere *si* grand contentement *qu'*il me **semble** bien n'y avoir en ce monde telle felicité que la peine que j'endure, (Jacques Yver, 1572 : 1197)

(3) On les a veu voler d'une aisle *si* haute, *qu'*il **paroissoit** bien leur cœur et leur ame s'estre merueilleusement grossie et enrichie par l'intelligence des choses. (Michel de Montaigne, 1592 : 135)

En ce qui concerne les constructions faisant partie de la deuxième catégorie, nous soulignons que le marqueur *que* est généralement accompagné d'un constituant qui ne comporte pas de verbe. En effet, la proposition introduite par *que*, qu'elle soit corrélée à la combinaison *si* associé à un adjectif ou au couplage *si* suivi d'un adverbe, peut se composer d'un groupe nominal prépositionnel, comme dans (4), ou d'un groupe nominal, comme dans (5).

(4) Il n'est forcément *si* grand
Que d'une rancœur fraternelle (Robert Garnier, 1585a : 189)

(5) Et cependant nous ne voyons point que les egyptiens ayent esté punis *si* rigoureusement **que les juifs**, (François Garasse, 1623 : 274)

Le marqueur *que* peut également être suivi d'un nom propre, comme dans (6), ou d'un nom commun, comme dans (7). Ce type d'emploi, qui est peu fréquent dans les textes de notre corpus, se rencontre uniquement lorsque la principale est de polarité négative et quand le corrélateur principal *si* est suivi d'un adjectif qualificatif.

(6) Si vous n'estes d'un lieu *si* hautain **que** **Cassandre**,
je ne sçauerois qu'y faire, Amour m'a fait descendre (Pierre de Ronsard,
1578 : 201)

(7) Et luy avoit en particulier defendu de se ressentir des querelles qu'il
avoit euës avecque Narcisse, luy disant que comme il n'y avoit rien de *si*
juste **que** **Dieu**, il n'y avoit rien de plus injuste que le duel, (Jean-Pierre
Camus, 1625 : 184)

Pareillement, la proposition introduite par le marqueur *que* peut être réduite à un
pronom. Il peut s'agir d'un pronom personnel, comme dans (9), d'un pronom possessif,
comme dans (8) et (10), ou d'un pronom démonstratif (11).

(8) Il avoit espouzé une femme *si* layde **que** **la sienne**. (Marguerite de
Navarre, 1550 : 760)

(9) Rien, Morel, rien du tout n'est *si* jeune **que** **moy** : (Jean de La Gessée,
1583 : 199)

(10) Vous ne pouvez rendre vostre amour *si* grande **que** **la mienne**. (Honoré
d'Urfé, 1610 : 103)

(11) Il ne s'ensuit pas ny en l'une ny en l'autre façon, et n'y a preuve *si*
fresle **que** **celle-cy** : (Scipion Dupleix, 1607 : 303)

En outre, nous remarquons que le marqueur *que* peut être suivi, très rarement,
d'un pronom coordonné à un nom propre. Dans l'exemple (12), le pronom démonstratif
« *cetuy-ci* » est coordonné au nom « Pépin ».

(12) De l'an quarante et troisiéme de son père au grand regret de
l'empereur : qui desnué du support de deux *si* vaillans fils **que** **cetuy-ci** et
Pépin, (Claude Fauchet, 1601 : 164)

Signalons enfin que la proposition introduite par *que* peut se réduire à un
adjectif, tel est le cas de « froid » dans (13). En fait, c'est l'unique exemple auquel nous
avons été confronté dans notre corpus.

(13) Si vostre climat souffrant de l'accroist de la vigne, est plus froid que
chaud, plantés à l'aspect du midi : *si* plus chaud **que** **froid**, (Olivier de
Serres, 1603 : 170)

4_2_2_ Propriétés sémantiques

À l'instar des constructions corrélatives de type *si ... comme*, exposées plus haut,
les structures corrélatives de type *si ... que* peuvent, dans certains emplois, exprimer un

rapport de comparaison. Celle-ci désigne un procédé qui consiste à rapprocher deux entités pour les comparer. À partir de cette idée, nous remarquons que la confrontation directe entre deux adjectifs peut traduire, d'une façon bien appropriée, le système comparatif :

(1) Finalement serés avertis que les extrémités et bouts de vos petits fossés ès parties plus hautes, de nécessité ne doivent estre **si larges qu'és basses** : par n'estre contraints recueillir là, (Olivier de Serres, 1603 : 88)

(2) Si vostre climat souffrant de l'accroist de la vigne, est plus froid que chaud, plantés à l'aspect du midi : **si plus chaud que froid**, (Olivier de Serres, 1603 : 170)

Nous sommes en présence de deux structures mettant en œuvre une relation entre les adjectifs « larges » et « basses » (1) et « chaud » et « froid » (2). En termes plus précis, il s'agit d'un rapport comparatif entre le manque d'élévation et la dimension moyenne du volume dans (1) et entre la chaleur et la froideur dans (2). Il s'avère ainsi qu'il est question d'une relation qui maintient clairement l'idée d'une comparaison fondée sur la qualité. Celle-ci est teintée d'intensité au moyen du marqueur *si* qui vient mettre les propriétés dénotées par les adjectifs sur lesquels il porte dans la pointe de l'échelle de degré.

Soulignons en outre que ce type de construction est tenu pour rare dans les textes de notre corpus. La rareté peut s'expliquer par le fait que « la construction comparative à deux adjectifs, attestée sporadiquement dès le début du 16^e s., s'est développée à partir des années 1550 »¹, selon les expressions de Catherine Fuchs.

Toutefois, nous remarquons que les constructions où il est question d'une comparaison entre deux entités sont plus ou moins fréquentes dans notre corpus. Les entités sont mises en rapport de comparaison par l'intermédiaire de l'adjectif² sur lequel porte l'intensif *si*. Ce type d'emploi manifeste le principe du système comparatif impliquant la présence d'au moins deux termes. En témoignent les constructions suivantes :

¹ Fuchs, C. (2010), p. 201.

² Nous soulignons ici qu'il est question de l'adjectif auquel *si* est incident. En fait, la proposition principale peut comporter, comme il est précédemment indiqué, un ou plusieurs adjectif(s). Ceux-ci peuvent être coordonnés ou juxtaposés.

(3) Car d'autant que les peuples d'occident ne sont pas d'un esprit **si aigu** et **subtil que les Asiatiques et Africains**, aussi ils ne sont pas tant volages ne convoiteux de nouveauté. (Jean Calvin, 1560b : 119)

(4) Car ils s'asseuroient qu'une **si grande** armée **que celle des françois**, ne sçauroient longuement demeurer en leurs terres, (Claude Fauchet, 1601 : 101)

Il est question dans les exemples ci-dessus d'une comparaison qui s'appuie sur une seule propriété, celle qui est traduite par les adjectifs « aigu et subtil » (3) et « grande » (4) sur lesquels porte le marqueur *si*. Ces adjectifs viennent ainsi dénoter un parallélisme explicite entre le constituant de la principale et celui de la subordonnée. Cependant, l'intervention de *si* nie la ressemblance entre les constituants comparables en orientant, vers le haut degré, la propriété exprimée par l'adjectif auquel il est incident.

Nous constatons que le système comparatif réalisé au moyen d'un seul adjectif trouve son expression la plus appropriée dans les exemples où la subordonnée est réduite à un groupe nominal, tel que nous venons de le voir dans les exemples évoqués ci-dessus. En outre, il nous semble que cette interprétation est également valable pour d'autres constructions averbales. Dans l'ensemble, deux autres cas de figure peuvent être distingués :

(5) Et quiconque est berger n'est pas **si beau qu'Amynthe** : tous indifferemment n'alloient pas à Corinthe. (Jacques Du Lorens, 1646 : 212)

(6) Ennuyé d'un esprit **si grossier que le mien**,
Il cherche ailleurs peut-être un meilleur entretien. (Pierre Corneille, 1633 : 58)

À première vue, les exemples que nous venons de citer sont différents. Le marqueur *que* est suivi d'un nom propre « Amynthe » dans (5) bien qu'il soit accompagné d'un pronom possessif « le mien » dans (6). Cependant, malgré la différence superficielle que présentent les exemples en question, ils ont en commun le fait d'offrir la même structure comparative entre le constituant de la principale et celui de la subordonnée. Il s'agit en réalité d'une relation comparative d'égalité entre deux entités. Ce rapport de comparaison est traduit par les qualités exprimées par les adjectifs sur lesquels porte *si*, à savoir, beauté (5) et grossièreté (6).

En conséquence, nous constatons que, dans les corrélatives de type *si ... que* véhiculant la valeur de comparaison, la proposition introduite par le marqueur *que*

comporte souvent un nom, un groupe nominal, un adjectif ou un pronom. En un mot, la proposition en question est réduite à une structure averbale. Ceci va de pair avec la remarque de Grevisse selon laquelle « la proposition corrélatrice indiquant à quoi l'on compare est souvent averbale »¹. Néanmoins, nous constatons que les constructions corrélatives exprimant la valeur de comparaison peuvent aussi se rencontrer quand *que* est suivi d'une proposition verbale. Comparativement aux exemples que nous venons de décrire, le processus comparatif peut être établi par l'intermédiaire du verbe *être* :

(7) Semblablement quand nous considérons sa puissance, qu'il démontre en soustenant une *si* grosse masse *qu'est* celle du monde universel, (Jean Calvin, 1560a : 204)

(8) Mais David et ses hommes
Ne sont pas tant que nous, ne *si* forts *que* nous **sommes**. (Louis Des Masures, 1566 : 250)

Les constructions citées nous mettent en présence d'un même schéma. Autrement dit, la formule « *si* + adjectif » est corrélée à une subordonnée introduite par *que* et contenant le verbe *être*. Ce verbe joue un rôle-clé parce qu'il sert à placer la deuxième entité, à savoir « la puissance du monde universel » et « nous », dans un état identique à celui de la première entité, à savoir « sa puissance » et « David et ses hommes ». Il s'avère ainsi qu'un rapport d'équivalence entre les entités comparées est exprimé au moyen des qualités que véhiculent les adjectifs « grosse » (7) et « forts » (8). Il s'agit en fait d'une comparaison dont le but est de signifier avant tout l'expression d'un degré et de marquer plus expressément le plus haut degré d'intensité assuré par le marqueur *si*.

Comme nous venons de le voir, les structures corrélatives de type *si ... que* font partie, au même titre que les structures de type *si ... comme*, des systèmes corrélant intensité et comparaison. Cependant, les constructions corrélatives *si ... que* véhiculent des nuances sémantiques plus ou moins variées. La diversité sémantique peut être justifiée par le fait que ces constructions entraînent, de par le rapport sémantique intensité et/ou comparaison, une deuxième interprétation bien distincte. Il s'agit, comme nous le verrons, de la lecture consécutive. La valeur de consécution que les tours corrélatifs de type *si ... que* sont en mesure de véhiculer peut s'expliquer par le fait que « la consécution est une extension de la comparaison d'égalité »². La question qui se

¹ Grevisse, M. (1993), p. 1624.

² Le Goffic, P. (1993), p. 403.

pose ici est de savoir comment les corrélations *si ... que* peuvent traduire la valeur consécutive.

4_3_ Si ... que consécutif

Les occurrences de type *si ... que* attestées dans les textes de notre corpus sont associées, au même titre que l'expression de la comparaison, à la consécution. La question qui se pose ici est de savoir quels facteurs ont pu jouer dans l'expression de la valeur consécutive et dans quelle mesure la présence de l'adverbe *si* est à prendre en compte dans cette fonction.

Pour pouvoir répondre à ces questions, nous procédons à présent à la description des constructions corrélatives *si ... que* dénotant la valeur consécutive. Pour ce faire, nous traitons d'abord les différents modes d'organisation syntaxiques de ces tours corrélatifs. Subséquemment, nous essayons de déterminer les éléments contextuels qui pourraient être pertinents, dans le domaine sémantique, pour déterminer les propriétés sémantiques de ce type de corrélation.

4_3_1_ Schémas syntaxiques

Les constructions corrélatives *si ... que* exprimant la valeur consécutive se présentent syntaxiquement sous des schémas très variés. Nous proposons d'examiner d'abord la structure syntaxique de la proposition principale, c'est-à-dire les constructions dans lesquelles figure le corrélateur *si*. Nous envisageons par la suite le mode d'organisation de la subordonnée introduite par le marqueur *que*.

4_3_1_1_ Terme auquel *si* est incident

Nous proposons tout d'abord le tableau ci-dessous dans lequel nous évoquons, quantitativement, les différents emplois de *si* membre d'une structure corrélatrice de type *si ... que* traduisant la valeur consécutive.

Emplois	Structures	Nombre
<i>Si</i> + adjectif	<i>Si</i> + adjectif	874
	<i>Si</i> non répété (<i>si</i> + adjectif + adjectif(s))	17
	<i>Si</i> répété (<i>si</i> + adjectif + <i>si</i> + adjectif)	26
	<i>Si</i> non répété (<i>si</i> + adverbe + adjectif)	20
<i>Si</i> + adverbe	<i>Si</i> + adverbe	364
	<i>Si</i> répété (<i>si</i> + adverbe + <i>si</i> + adverbe)	9
	<i>Si</i> non répété (<i>si</i> + adverbe + adverbe)	5

Tableau 7 : Répartition des emplois de *si* dans la structure corrélatrice *si ... que* exprimant la valeur consécutive

Comme le montre ce tableau, dans les constructions corrélatives *si ... que* exprimant la valeur consécutive, la proposition où s'intègre le corrélateur *si* peut, schématiquement, se présenter sous deux formules, à savoir « *si* + adjectif + *que* » et « *si* + adverbe + *que* ».

Nous commençons par la description du premier schéma. Dans ce cas, le corrélateur *si* peut être placé devant un adjectif fonctionnant comme attribut du sujet, comme dans (1), ou attribut de l'objet, comme dans (2).

(1) La joie fut ***si grande*** en ceste compaignye miraculeusement, ***que*** la nuit leur sembla courte à louer Dieu dedans l'église de la grace qu'il leur avoit faicte (Marguerite de Navarre, 1550 : 706)

(2) Ainsi mon amour s'embrasera sous la secrette souvenance de vous, et à mon retour le trouverez ***si augmenté***, ***que*** vous direz vous mesmes que je viens de traficquer au pays des amitez. (Jacques Yver, 1572 : 1157)

Également, l'adjectif auquel *si* est incident peut remplir grammaticalement la fonction d'épithète liée. Celle-ci peut être antéposée, comme dans (3), ou postposée, comme dans (4), à un nom figurant dans un groupe nominal.

(3) Vous m'avez faict ung **si meschant** tour, **que** je ne vous ay pas dict la moicthyé des injures que vous meritez. (Marguerite de Navarre, 1550 : 713)

(4) Les ungs pour y boire de l'eau, les autres pour se y baigner et les autres pour prendre de la fange ; qui sont choses **si merveilleuses que** les malades habandonnez des medecins s'en retournent tout guariz. (Marguerite de Navarre, 1550 : 701)

Nous remarquons que l'adverbe *si* peut être aussi incident à un adjectif qui est en relation de juxtaposition et/ou de coordination avec toute une série d'adjectifs :

(5) Ce diable de fol est **si lasche et meschant, qu'il** se conchie à toutes heures de male raige de paour. (François Rabelais, 1552b : 1207)

(6) La femme : laquelle pour avoir esté créé d'une coste (qui est un os dur) est **si fière, dure et cruelle, que** son cœur ne peut estre amolli par aucun bien fait. (Jacques Yver, 1572 : 1248)

(7) Duquel il luy donna un **si bon, meschant, petit, joly** coup, **qu'il** le guarit tout soudain de sa rage. (Philippe d'Alcriste, 1579 : 88)

(8) Mon visage est **si effroyable, decoupé, brodé, moucheté, qu'il** feroit meme peur au diable ! (Charles-Timoléon de Sigogne, 1619 : 178)

Les constructions évoquées sont toutes construites selon la structure « *si* + adjectifs juxtaposés et/ou coordonnés ». Ce type d'assemblage est attesté dans les textes du début, du milieu et de la fin de la période préclassique. D'ailleurs, l'emploi non répétitif de *si* devant chaque constituant intensifié, condamné par Vaugelas (1647 : 490), est rejeté par les grammairiens de la langue moderne (Brunot, 1967c : 613). Cet usage peut ainsi être considéré comme trait spécifique du système linguistique de la langue préclassique.

Cependant, nous avons recueilli des constructions où le corrélateur *si* se trouve répété, bien que moins souvent, devant des adjectifs coordonnés. En effet, dans les exemples ci-dessous, l'emploi de l'adverbe *si* est conforme à l'usage dans la langue d'aujourd'hui.

(9) Ils sont **si genereus, si fiers, et si hardis, Que** la terre, et le ciel, en sont abastardis : (Jean de La Gessée, 1583 : 134)

(10) C'est qu'il est **si pur et si subtil que** nos yeux ne le peuvent apercevoir, (Charles Sorel, 1627 : 85)

Dans un autre cas de figure, l'adjectif sur lequel porte *si* se trouve, à son tour, précédé d'un adverbe :

(11) Il feut **si bien acoustré que** le sang lui sortoit par la bouche, (François Rabelais, 1552b : 975)

(12) Et pour lequel j'ay **si haut soupiré**,
Que de sanglots ay souvent cuidé fendre. (Louise Labé, 1555 : 126)

(13) Un beau jeune escollier, à Paris estudiant, noble et de grand maison, lequel ayant un jour veu la fille du Soudan de Babillone richement peincte en un tableau, en fut **si jollement amoureux qu'**il en perdit les pieds. (Philippe d'Alcricpe, 1579 : 172)

(14) Et furent tous esbahis quand tous esgarez ils se trouverent pres d'une belle et delicieuse fonteine, **si bien couverte** de feuillade, **que** l'entree en estoit totalement deffendue au soleil. (Jacques Yver, 1572 : 1195)

(15) Mais Nicette voulant plustost assaillir qu'endurer d'estre chassé, s'estant venu presenter devant Comacle, se trouva **si rudement assailly**, **que** tout besoin luy fut de se sauver en Dalmacie, pour garder deste coste de mer : (Claude Fauchet, 1601 : 154)

(16) Il prit ses habits pour se vestir, leur disant pour excuse de ce qu'il estoit **si peu matinal**, **que** de toute la nuict il n'avoit pu fermer les yeux, (Charles Sorel, 1627 : 46)

(17) Si les propositions que l'on fait devant eux, sont **si peu raisonnables**, **qu'**ils ne les doivent pas souffrir, (Nicolas Faret, 1636 : 79)

(18) C'est horreur de penser à ces briborions
qui divisent l'esprit en tant d'opinions
et sont **si mal écrits qu'**on ne les sçauroit lire ; (Jacques Du Lorens, 1646 : 106)

Soulignons que la structure « *si* + adverbe + adjectif + *que* » se rencontre dans les textes du début, du milieu et de la fin de la période préclassique. Nous affirmons ainsi que ce type de construction, qui n'est pas en usage dans la langue d'aujourd'hui, a disparu à une date ultérieure à l'époque en question.

Par ailleurs, nous notons que le mot *si*, membre principal de la structure corrélatrice, peut porter sur un adverbe. Celui-ci remplit toujours la fonction syntaxique de complément circonstanciel de manière. C'est le cas de l'adverbe « vivement » dans l'exemple suivant :

(19) De sorte que le beau feu de Fleurie, pour lui être trop prochain, l'embrasa **si vivement**, **qu'**il le contraignit de prendre résolution trop hautaine pour ses débiles forces, (Jacques Yver, 1572 : 1142)

Dans un emploi voisin de celui que nous venons d'évoquer, l'adverbe sur lequel porte *si* se trouve coordonné à un autre adverbe sans que le corrélateur *si* soit répété devant chaque terme :

(20) Ayant gagné ce point-là de ceste grande estime, se conduisoit ***si saignement*** et ***froidement***, ***que*** mesmes celle qu'il aimoit ne congnoissoit point son affection. (Marguerite de Navarre, 1550 : 758)

(21) Je me laissay emporter ***si utilement*** et ***heureusement*** ***qu'***elles pourroyent estre jugées tenir quelque chose d'inspiration divine. (Michel de Montaigne, 1592 : 44)

(22) Ce sera à condition d'en arracher ***si profondément*** et ***universellement*** les racines des vieux ceps, ***qu'***avec icelles, s'en aille le venin procédant du deschet de vieillesse, (Olivier de Serres, 1603 : 186)

Ces constructions sont empruntées à des textes qui datent du début et du milieu de la période préclassique. En outre, nous soulignons qu'aucune attestation n'a été repérée dans les extraits relevant du dernier tiers de cette période. Cette observation nous permet de postuler que ce type d'usage, inusité en français moderne, commence à régresser depuis la deuxième moitié de l'époque préclassique avant de disparaître définitivement vers la fin de cette époque.

Néanmoins, dans certains cas de coordination entre deux adverbes, le corrélateur *si* est reproduit devant chaque constituant de cette relation. Ce type de construction est attesté dans quatre extraits de notre corpus :

(23) Mais quand ils s'y mettent, vollent ***si haut*** et ***si bas*** et ***si longuement*** ***qu'***ils veulent ; (Philippe d'Alcricpe, 1579 : 97)

(24) Elle est ***si continuellement*** et ***si vigoureusement*** attachée à ce subject, ***que***, pour n'avoir si souvent à rechoir en mesme pensée et aspreté de désir, elle a meilleur compte d'incorporer, une fois pour toutes, cette virile partie aux files. (Michel de Montaigne, 1592 : 99)

(25) La terre ne se rompt ni remue ***si bien***, ne ***si universellement***, ***qu'***il est à souhaiter, (Olivier de Serres, 1603 : 189)

(26) Celle qui va ***si droict*** et ***si doux*** par la ville, Qu'on diroit, la voyant, ***que*** c'est une Sibille, (Nicolas Vauquelin Des Yveteaux, 1648 : 106)

À l'instar de l'usage moderne qui impose la répétition du marqueur d'intensité devant chaque constituant intensifié, nous remarquons que l'adverbe *si* se trouve répété,

dans les exemples (23), (24), (25) et (26), devant chacun des adverbes unis par une relation de coordination.

4_3_1_2_ Subordonnée introduite par *que*

Nous envisageons à présent la disposition syntaxique des propositions subordonnées. Une telle disposition s'observe quantitativement dans le tableau ci-dessous :

Subordonnée introduite par <i>que</i>	Nombre
<i>Que</i> + verbe	1278
<i>Que ... de</i> + infinitif	37

Tableau 8 : Représentation syntaxique de la proposition subordonnée dans la structure corrélatrice *si ... que* exprimant la valeur consécutive

Nous observons que les propositions introduites par le corrélateur *que* sont toutes construites autour d'un verbe. Nous proposons de répertorier les structures verbales attestées en fonction du type de verbe employé. Ce faisant, nous constatons les verbes d'action ne sont pas si rares dans les textes de notre corpus. À simple titre d'exemple, nous citons les verbes et « sortir » (1), « courir » (2), « tuer » (3), « couper » (4) et « échapper » (5), etc.

(1) Il feut *si* bien acoustré *que* le sang lui **sortoit** par la bouche, (François Rabelais, 1552b : 975)

(2) Mais il ne peult, parce que le pauvre escoüillé (sentant la grand douleur de ses beatilles) s'escria *si* haut *que* chacun y **courut**, et par ce moyen fut prins, arrêté et lié le gallant, (Philippe d'Alcricpe, 1579 :67)

(3) Les nouvelles de ce piteux accident venues aux oreilles de la Roynne sa mere, la saisirent d'une *si* intolerable douleur *qu'*elle **se tua** sur l'heure. (Robert Garnier, 1585a : 129)

(4) Ils ont du bois *si* dur *qu'*ils en **coupent**, et en font leurs espées et des grils à cuire leur viande. (Michel de Montaigne, 1592 : 207)

(5) Ils perdirent la bataille avec *si* grand meurtre de leurs gens *qu'*il **eschapa** bien peu de ceste opiniastre multitude n'agueres par eux assemblée : (Claude Fauchet, 1601 : 84)

Pareillement, les verbes de modalité sont largement employés dans la littérature préclassique. Nous repérons tout simplement les exemples de « devoir » (6), « pouvoir » (7) et « vouloir » (8).

(6) Car elle ha, quand bon lui semblera, dequoy venger ses injures : et, n'est de *si* petit lieu, *qu'*elle **doive** souffrir les jeunesses de Cupidon. (Louise Labé, 1555 : 84)

(7) Il fut atteint et surmonté par le doux recueil de la princesse Clarinde, et du mal que depuis il en avoit enduré, qui estoit des *si* grand *qu'*il ne **pouvoit** plus croistre. (Jacques Yver, 1572 : 1192)

(8) Ce qu'entendu par la Camille, et que Virginie estoit fille de bon père, et non de ceste Angelique de laquelle il avoit conceu *si* mauvaise opinion, *que* pour tout l'or du monde il n'**eust voulu** prendre son alliance ; (François d'Amboise, 1584 : 160)

À cela s'ajoutent les verbes permettant de modaliser l'énoncé en exprimant un sentiment. Nous évoquons le cas des verbes « aimer » dans (9), « admirer » dans (10) et « sentir » dans (11).

(9) Je suis *si* loing de ceste affection, *que* j'**aymerois** mieulx vous veoir morte, (Marguerite de Navarre, 1550 : 761)

(10) Lequel fait pour son chef d'œuvre une chainette d'or *si* très menue, fine, subtile et deliée, *que* tous les autres orphevres **admiroient** grandement tel ouvrage. (Philippe d'Alcripe, 1579 : 163)

(11) Elle les prit donc *si* dextrement *que* je n'en **sentis** rien, (Honoré d'Urfé, 1610 : 152)

Nous rencontrons également des verbes dénommés verbes de pensée ou d'opinion. Il peut s'agir de « penser » (12), « juger » (13) et « croire » (14).

(12) Et de faict, il en devint *si* maigre, debille, pale, et desolé *que* l'on **pensoit** qu'il mourust. (Philippe d'Alcripe, 1579 : 173)

(13) Et nostre siècle en peut produire quelques-uns, qui outre cette faculté de l'imagination, ont encore les autres parties de l'ame d'un *si* parfait emperament, *qu'*on les **a jugez** capables de toutes sortes d'emplois les plus difficiles : (Nicolas Faret, 1636 : 83)

(14) Les pourrois-je imiter, moy qui suis *si* naïf *qu'*on me **croit** estre encor du siècle de Baïf, (Jacques Du Lorens, 1646 : 51)

Il existe aussi des constructions qui contiennent des verbes locutoires qui se donnent comme synonymes d'actes accomplis et traduisant l'engagement de la part du

locuteur. Nous citons, à titre d'exemple, les verbes « promettre » (15), « inviter » (16), « solliciter » (17) et « demander » (18).

(15) Et mena *si* ben son affaire envers ses amys, **que** la comtesse et Floride luy **promirent** que, en quelque lieu qu'elle fust mariée, sa femme Avanturade yroit. (Marguerite de Navarre, 1550 : 765)

(16) Où le marié estant parvenu à sa fin désirée, estoit *si* ravy d'aise et contentement, **qu'il invitoit** toute la compagnie à son exemple de faire bonne chère. (Jacques Yver, 1572 : 1159)

(17) Et combien elle avoit plus d'heur d'estre deslogée de ce monde que d'y estre, print une *si* vive apprehension de la beatitude eternelle et celeste, **qu'elle sollicita** son mary avec extreme instance d'en faire auatnt pour elle. (Michel de Montaigne, 1592 : 219)

(18) Il fut *si* effronté **que** sçachant bien que sa trahison estoit descouverte, il en **demanda** des nouvelles à Jsus-Christ, (François Garasse, 1623 : 132)

En outre, nous remarquons que certaines constructions peuvent se réduire à un verbe de parole. Les exemples représentatifs sont « dire » (19) et « parler » (20).

(19) Car elle est eloquente et *si* habile Femme,
Que Seurre et du Tillet **ont dit**, en maints bons lieux, (Pierre de L'Estoile, 1576-1578 : 91)

(20) Par la mort, j'en feray *si* horrible carnage
Qu'il en sera parlé. (Robert Garnier, 1585b : 140)

Comme les exemples cités le montrent, les propositions subordonnées, qui sont toutes des structures verbales, présentent des propriétés sémantiques variées dans la mesure où les écrivains de la langue préclassique utilisaient des verbes de différents ordres. La richesse sémantique est renforcée par l'emploi de l'indicatif, du subjonctif ou du conditionnel derrière *que*. La question qui se pose ainsi est de savoir comment le choix de tel ou tel mode permet la lecture consécutive.

4_3_2_Propriétés sémantiques

4_3_2_1_ Le rapport logique cause/conséquence

D'ordinaire, la conséquence dénote une relation d'ordre logique entre un fait et son résultat ou son effet. Elle est également donnée à voir comme une liaison de cohérence qui est établie entre une série d'événements. Elle est de même envisagée comme un ajustement d'idées qui s'agencent logiquement et harmonieusement entre

elles. Il s'agit en fait d'une relation qui présuppose deux entités nettement différenciées qu'elle met en rapport. Il s'agit, plus expressément, d'une relation qui relie une cause à un effet. Dans les textes de notre corpus, nous remarquons que le système corrélatif de type *si ... que* peut avoir pour rôle d'établir le lien logique entre un fait et le résultat qu'il entraîne, comme le montrent les exemples suivants :

(1) Le lendemain, le seigneur s'en voulut aller, et demanda son hoste, auquel on dit qu'il estoit *si* malade *qu'*il ne pouvoit veoir la clarté, ny oyr parler personne ; dont le prince fut sort esbahy, (Marguerite de Navarre, 1550 : 732)

(2) L'hyver de ceste année fut *si* fort, *que* la mer Major gella jusques à cent mil, vers l'orient : ayant la glace cinquante coudées d'époïs, (Claude Fauchet, 1601 : 121)

(3) Il vit un homme qui esgorgeoit une de ses brebis, ce qui le mit en colere *si* grande, *qu'*il s'escria aussi tost. (Charles Sorel, 1627 : 46)

Ces constructions corrélatives sont mises en parallèle du fait que le rapport logique de cause à conséquence ne semble pas poser problème. La lecture consécutive est favorisée par la mise en rapport de deux situations : une proposition comportant un adjectif accompagné du spécificateur de l'intensité *si* est mise en relation de corrélation avec une autre proposition introduite par *que*. Les situations en question sont traduites le plus souvent par un rapport entre un événement et la suite logique qui en découle. En termes plus précis, il existe, dans les trois cas, une structure dans laquelle un rapport d'interdépendance sémantique est esquissé entre les deux procès : celui de la principale et celui de la subordonnée. C'est le cas de l'exemple (1) qui nous met en présence d'une description d'un phénomène météorologique. C'est donc à partir du fait naturel « l'hyver de ceste année fut si fort » que s'est réalisée la conséquence « la mer Major gella jusques à cent mil ». Cette conséquence consiste en un événement qui n'est pas forcément réalisé. Nous remarquons qu'il peut également s'agir d'un phénomène accidentel et inattendu. Tel est le cas l'exemple (2) dans lequel l'énoncé « on dit qu'il estoit si malade » intervient comme accident qui vient perturber un état perçu comme normal. D'où, il paraît possible d'analyser l'énoncé « il ne pouvoit veoir la clarté, ny oyr parler personne » comme la conséquence. Nous constatons qu'il en va de même pour l'exemple (3) dans la mesure où l'action exprimée par le verbe « s'escria » se donne comme la conséquence de l'état de « colere si grande ». Il en découle que les structures corrélatives de ce type peuvent être découpées en deux segments : celui qui dénote la

situation cause et celui qui exprime la situation conséquence. C'est ainsi que les procès s'enchaînent dans un rapport logique de consécution.

Compte tenu des exemples cités précédemment, il n'est pas difficile de décoder le rapport sémantique dans les constructions corrélatives. Elles présentent le contenu de la proposition introduite par *que* comme la conséquence, voire le résultat, du contenu de la proposition qui lui sert de support. C'est ainsi que nous constatons que les tours corrélatifs de type *si ... que*, exprimant la valeur consécutive, servent à marquer l'effet ou le résultat d'un quelconque fait. Cette constatation montre que le rapport qui est susceptible d'exister est bien évidemment un rapport logique. Dans le même ordre d'idées, nous soulignons que le rapport de cause à conséquence qui s'établit entre l'énoncé introduit par *si* et l'énoncé introduit par *que* peut être justifié, comme nous le verrons, par des critères syntaxiques. C'est essentiellement le jeu des modes verbaux qui est pris en considération.

4_3_2_2_ Les modes verbaux

En ancien français, les constructions corrélatives de type *si ... que* oscillent entre le subjonctif et l'indicatif. Moignet (1979 : 239-240) distingue deux cas de figure. Le premier est celui où la conséquence, à l'indicatif, est posée comme un fait avéré. Le second est celui où la conséquence, au subjonctif, est simplement visée ou présente un procès nié. Pareillement, Joly (1998 : 383) indique que la circonstancielle consécutive admet l'indicatif, quand le locuteur pose la conséquence comme effectivement réalisée, et le subjonctif lorsque la conséquence relève de l'irréel.

En français préclassique, le jeu des modes verbaux dans les tours corrélatifs de type *si ... que* présente des nuances plus ou moins fines dans le sens où le choix de tel ou tel mode est intimement lié à l'intention du sujet de la proposition principale. Bien que l'emploi de l'indicatif et du subjonctif derrière le corrélateur secondaire *que* témoigne de l'ancienneté de ce type d'usage, l'emploi du conditionnel est à considérer comme trait distinctif de la période préclassique.

Nous remarquons que l'indicatif employé dans la proposition introduite par *que* est le mode le plus fréquent dans les corrélations *si ... que*. Considérons quelques exemples représentatifs :

(1) Mais il ne peult, parce que le pauvre escoüillé (sentant la grand douleur de ses beatilles) s'escria **si** haut **que** chacun y **courut**, et par ce moyen fut prins, arrêté et lié le gallant, (Philippe d'Alcricpe, 1579 : 67)

(2) Les nouvelles de ce piteux accident venues aux oreilles de la Royne sa mere, la saisirent d'une **si** intolerable douleur **qu'**elle **se tua** sur l'heure. (Robert Garnier, 1585a : 129)

(3) L'Empereur print **si** grand plaisir à voir la gentillesse de leur courage, **qu'**il en **pleura** d'aise, et amortit toute cette aigreur d'intimité mortelle et capitale, (Michel de Montaigne, 1592 : 8)

(4) Mais il fut **si** bien pensé, **que** vingt jours apres, il **monta** à cheval, pour aller chasser à Nimeghe. (Claude Fauchet, 1601 : 190)

(5) Lycidas avoit dit la verité, par ce que l'esclat de son visage estoit **si** grand, **qu'**il **attiroit** les yeux de chacun, (Honoré d'Urfé, 1610 : 25)

Ces constructions ont en commun le fait que l'énoncé dans lequel apparaît le corrélateur *si* est de polarité assertive. Il semble que l'indicatif derrière *que* soit favorisé dans ce contexte. L'emploi de ce mode ne semble poser aucun problème dans la mesure où la conséquence ne fait pas objet d'interprétation. Indéniablement dépendante de l'intensité du fait de la principale, la conséquence est posée comme un fait réel. Néanmoins, nous remarquons qu'il n'en va pas de même quand il est question du subjonctif. L'emploi de cette forme verbale peut se donner comme un critère pertinent pour l'identification de la valeur de consécution. Ceci s'observe, par exemple, dans les constructions suivantes :

(6) Toutesfois ils ne sçeurent **si** bien tirer **qu'**ils se **peussent** oncques desfaire ou detacher. (Philippe d'Alcricpe, 1579 : 26)

(7) Or combien que la pauvreté soit pauvre en tout, et par consequent en cette diversité d'especes, neantmoins encores n'est-elle point **si** desnüée **qu'**elle ne **puisse** faire deux ou trois services de pauvreté : (François Garasse, 1623 : 71)

Nous observons que ces exemples ont en commun le fait que les procès de la proposition introduite par *que*, à savoir « se peussent oncques desfaire ou detacher » (6) et « puisse faire » (7), sont au subjonctif. Les constructions présentées sont mises en parallèle du fait que la proposition principale est de polarité négative. Il semble donc que l'emploi du subjonctif soit impliqué par la négation qui a pour fonction d'empêcher le procès de la proposition subordonnée d'être actualisé.

Ainsi, pouvons-nous comprendre, à partir de là, que la valeur sémantique de consécution passe par la configuration syntaxique. En termes plus précis, le contenu de la proposition après *que* se présente comme une sorte de conséquence éventuelle du contenu de la proposition principale dans laquelle figure *si*. En ce sens nous rejoignons la position de Morel selon qui « l'insertion de la négation a pour effet de rejeter dans le virtuel la conséquence énoncée derrière *que*, ce qui se traduit par l'emploi du subjonctif [...], et d'orienter négativement la conséquence ainsi rejetée dans le virtuel »¹. Cette citation, bien qu'intéressante, ne semble pas suffisante pour couvrir l'ensemble des emplois du subjonctif dans la proposition subordonnée. Cette insuffisance s'explique par le fait que nous rencontrons dans les extraits de notre corpus des constructions corrélatives dans lesquelles le subjonctif est employé derrière *que* sans que la proposition principale soit de polarité négative. Ce que nous le vérifions par les exemples suivants :

(8) Le seigneur Gonzague qui tenoit son prisonnier en la sauvegarde et protection de la foy militaire, avoit le cœur *si* bon *qu'*il n'**eust souffert** une telle lascheté, ains en eût fait sa cause propre. (Jacques Yver, 1572 : 1151)

(9) Ce qu'entendu par le Camille, et que Virginie estoit fille de bonne mere, et non de ceste Angelique de laquelle il avoit conçu *si* mauvaise opinion, ***que*** pour tout l'or il n'**eust voulu** prendre son alliance ; (François d'Amboise, 1584 : 160)

Il s'avère ainsi que l'emploi du subjonctif après *que* n'est pas tributaire ni de la présence ni de l'absence de la négation dans la proposition principale. Nous renvoyons, à ce sujet, à Togeby. Dans son article portant sur les emplois du subjonctif, il a essayé d'établir les règles auxquelles est soumis l'emploi de cette forme verbale. Ce faisant, il signale que les tours corrélatifs peuvent intervenir comme facteur régissant le subjonctif : « le subjonctif est également de règle après un adjectif déterminé par *si* »².

Néanmoins, il faut signaler que le constat de Togeby ne permet pas de rendre compte, de façon satisfaisante, de tous les usages du subjonctif dans les tours corrélatifs *si ... que*. Nous remarquons, de surcroît, que la forme verbale en question peut aussi être employée en français préclassique, bien que moins souvent, après un adverbe intensifié par le marqueur *si*. Cette remarque peut être illustrée par les énoncés ci-dessous :

¹ Morel, M.-A. (1980), p. 40.

² Togeby, K. (1966), p. 69.

(10) Le Clergé et la Noblesse, avec toute douceur et moderation, supplierent tres-humblement sa Majesté, qu'il traittast **si gracieusement** ceux de la nouvelle opinion, **qu'**ils n'**eussent** point d'occasion de recommencer la guerre. (Pierre de L'Estoile, 1576-1578 : 89)

(11) ma vois **si doucement** se plaigne,
qu'à la mort vous **faciez** pitié,
ou qu'elle **rende** ma moitié, (Pierre de Ronsard, 1578 : 149)

(12) Elles seront bouchées avec des aix et des couvertes par-dessus (n'ayans aucuns couvercles) **si justement**, **qu'**aucune vapeur n'en puisse sortir. (Olivier de Serres, 1603 : 231)

La valeur assignée au subjonctif, dans de tels emplois, est celle de l'expression de la conséquence. En termes plus précis, l'emploi de cette forme verbale est dû au fait que la relation de conséquence ne développe pas un fait réel, mais plutôt un fait irréel, voire éventuel. Une telle fonction est assurément reconnue par les auteurs des grammaires abordant les problématiques de la langue moderne. Par d'exemple, nous renvoyons à Le Goffic qui signale que « la consécutive au subjonctif indique non pas un résultat acquis, mais une éventualité »¹. Ceci va de pair avec la conception de Grevisse (1993 : 1265) selon qui le subjonctif a essentiellement pour fonction d'indiquer que le locuteur ne s'engage pas sur la réalité du fait. Il en va de même pour les grammairiens de la langue préclassique. Sabine Lardon et Marie-Claire Thomine soulignent en effet que « les consécutives introduites par les locutions *si...que, tant...que, tel(le)...que* sont employées au subjonctif lorsque la conséquence est envisagée comme une éventualité »². Il s'avère ainsi que le subjonctif sert à présenter la consécution, tout en mettant en œuvre une nuance indifférente à la réalité, comme état à atteindre.

Par ailleurs, nous découvrons que les écrivains préclassiques, à la différence des scribes médiévaux, utilisent le conditionnel derrière *que* introduisant une subordonnée consécutive. C'est le cas des constructions suivantes :

(13) Je suis **si** loing de ceste affection, **que** j'**aymerois** mieulx vous veoir morte, (Marguerite de Navarre, 1550 : 761)

(14) Il est vray que sa grace acoustre tout, et y sert de saulce à gens degoutez, sans cela il seroit **si** fade **qu'**il ne **sentiroit** ny sel ny sauge. (François d'Amboise, 1584 : 207)

(15) Anselme luy repartit, que possible ses persuasions seroient elles **si** fortes **qu'**il l'**attireroit** à estre berger. (Charles Sorel, 1627 : 34)

¹ Le Goffic, P. (1993), p. 404.

² Lardon, S. et Thomine, M-C. (2009), p. 248.

Nous remarquons que les procès qui se placent derrière *que*, à savoir « j'aymerois mieulx vous veoir morte » (13), « il ne sentiroit ny sel ny sauge » dans (14) et « il l'attireroit à estre berger » (15), ne sont pas assertés. Nous comprenons alors que le fait subordonné est tout simplement envisagé comme un résultat non acquis, autrement dit comme une conséquence éventuelle. Une telle lecture ne semble pas étonnante dans la mesure où le conditionnel a pour fonction sémantique, communément admise, de dénoter l'imaginaire, la forte incertitude, voire la croyance illusoire. En un mot, le conditionnel est entièrement tourné vers l'éventualité. Il y a lieu de constater ainsi que le subjonctif et le conditionnel présentent, à l'époque préclassique, des nuances sémantiques très proches. À ce sujet, nous nous référons à Spillebout selon qui les tournures corrélatives peuvent exprimer une conséquence virtuelle lorsqu'elles sont employées au conditionnel : « elles expriment une conséquence dont la réalisation est soumise à une condition et n'est donc qu'éventuelle »¹.

Il ressort de ce qui précède que le mode employé dans la proposition de consécution varie suivant ce que veut exprimer le locuteur dans le sens où le conditionnel après *que*, conçu à cette époque comme concurrent du subjonctif, a l'aptitude de dénoter une conséquence éventuelle. En outre, nous pensons que l'emploi de cette forme verbale dans les tours corrélatifs *si ... que* commence à se développer depuis la période préclassique. Un tel développement se poursuit jusqu'à la langue moderne. Soulignons à cet égard que le conditionnel derrière *que* introduisant une subordonnée consécutive est également en usage, en français contemporain, dans les constructions relevant du style soutenu. À ce sujet, nous citons les auteurs de la *Grammaire Larousse du français contemporain* selon qui l'emploi du mode dans la consécutive introduite par *que* semble dépendre des propriétés syntaxiques de la proposition dans laquelle s'intègre l'adverbe *si*. Ils signalent que la subordonnée de consécution admet le subjonctif quand la principale est négative ou interrogative, autrement l'indicatif est de règle. Sans oublier de mentionner que le corrélateur *que* peut être suivi « d'un conditionnel — ou d'un subjonctif plus-que-parfait — dans une langue recherchée »².

Les grammairiens de la langue moderne partagent, dans l'ensemble, l'idée que les constructions corrélatives *si ... que* font apparaître, tour à tour, l'indicatif et le subjonctif. Ce sont en fait les auteurs de la *Grammaire méthodique du français* (1994 :

¹ Spillebout, G. (1985), p. 326.

² Chevalier, J.-C. Blanche-Benveniste, C. Arrivé, M. et Peytard, J. (1989), p. 150.

516-517) qui partagent entièrement ce point de vue. Les auteurs de la *Grammaire du français classique et moderne* soulignent que le verbe de la proposition consécutive est à l'indicatif « quand on actualise la conséquence (que celle-ci soit présentée comme réelle ou éventuelle) [...]. Il est au mode subjonctif quand le lien de conséquence est l'objet d'une interprétation »¹. Quant aux auteurs de *La grammaire d'aujourd'hui : guide alphabétique de linguistique française* (1986 : 111), ils précisent que la circonstancielle de consécution est toujours à l'indicatif. Par contre, le subjonctif est seulement admis dans les constructions avec une principale négative.

À côté de l'indicatif, du subjonctif et du conditionnel, nous observons que les écrivains préclassiques emploient l'infinitif derrière *que* dans les constructions corrélatives *si ... que* :

(16) Car vous pouvez croire que, puis qu'il a eu le cueur **si grand que d'entreprendre** une telle chose, et le despit qu'il a de y avoir failly, que vous ne luy sçauriez donner mort qu'il ne luy fust plus aisée à porter. (Marguerite de Navarre, 1550 : 731)

(17) L'évesque de Rome eus testé **si hardy que de s'eslever** jusques là, (Jean Calvin, 1560b : 124)

(18) Car puisque tels gens sont **si hardis que de se mettre** en la place de Dieu, (Castellion Sébastien, 1562 : 62)

(19) Car s'adressant à luy du fonds de ses cavernes elle luy dit, hola maistre sot qui estes **si vain et si temeraire que de promettre** à vostre pinceau de venir à bout d'une chose impossible, (François Garasse, 1623 : 19)

(20) Il y en a encore d'autres qui sont **si privez**, dés leur premiere entree à la cour, **que d'aborder** les princes mesmes avec un visage riant et familier, (Nicolas Faret, 1636 : 52)

(21) Nostre main n'est pas **si temeraire**
Que de faire
à ton nez cet affront-là. (Paul Scarron, 1650 : 98)

Nous remarquons que toutes ces constructions sont formulées selon le schéma « *si ... que de + infinitif* ». L'infinitif qui se place derrière *que* est toujours précédé de la préposition *de*. La question qui se pose ici est de savoir quelle est la fonction de ce marqueur. Pour répondre à cette question, nous nous référons à Brunot et Bruneau qui indiquent que la préposition *de* se présente comme un simple outil grammatical sans aucune valeur logique. Ces auteurs signalent que « le développement de la préposition

¹ Wagner, R. L. et Pinchon, J. (1991), p. 633.

« *de* » s'explique par la nécessité de « caractériser » l'infinitif »¹. Mais, l'explication la plus convaincante nous semble celle de Frontier qui n'envisage pas les faits grammaticaux indépendamment de leurs réalisations concrètes. Ce faisant, cet auteur signale que « la généralisation de la préposition *de* manifeste sans doute le besoin de la langue de mieux intégrer l'infinitif dans le discours, comme si la vocation première de cette forme était de dépendre d'un autre mot »².

Comme l'attestent les constructions évoquées ci-dessus, la structure corrélatrice de type « *si ... que de* » demeure vivante tout au long de la période préclassique. Notre observation va de pair avec les remarques des grammairiens de l'époque de la Renaissance, comme Gougenheim (1974 : 223), ainsi que les grammairiens de la langue classique, comme Spillebout (1985 : 321). Ces auteurs signalent que le tour corrélatif « *si ... que de* » a survécu dans les écrits des XVI^{ème} et XVII^{ème} siècles. Toutefois, cet emploi, caractéristique de la langue préclassique, a définitivement disparu de l'usage moderne.

Dans les constructions citées, l'énoncé dans lequel apparaît le corrélateur *si* et la proposition introduite par *que* ont le même sujet. La coréférentialité nous semble être une particularité des tours corrélatifs *si ... que* dans lesquels l'infinitif est le noyau verbal de la subordonnée. Ce mode, forme nominale du verbe, se donne, à la différence du subjonctif et du conditionnel, comme une forme non personnelle et non temporelle. La question qui se pose alors est de savoir comment cette forme peut dénoter la valeur consécutive. Un regard attentif sur les exemples que nous venons de citer nous permet de comprendre que le procès exprimé par l'infinitif, à savoir « entreprendre » (15), « s'eslever » (16), « se mettre » (17), « promettre » (18), « aborder » (19) et « faire » (20) peut logiquement être un effet potentiel d'un procès précédemment évoqué. Il s'agit évidemment de la situation mentionnée dans la principale. Une telle situation est infailliblement marquée par le *si* de degré. C'est donc l'emploi de l'infinitif comme noyau syntaxique de la subordonnée qui, supposant davantage une sorte d'affinité avec le virtuel, permet d'établir un lien absolu avec la situation principale. Il s'avère que le segment dans lequel figure *si* est indissociable du segment introduit par *que* formant ensemble un système syntaxique harmonieux et corrélant sémantiquement intensité et consécution. En voie de consécution, nous pouvons comprendre que la relation de

¹ Brunot, F. et Bruneau, C. (1969), p. 386.

² Frontier, A. (1997), p. 595.

cause à effet s'opère, en réalité, entre le niveau d'intensité qu'exprime *si* et le procès de la proposition subordonnée.

L'expression de la consécution est indéniablement liée à l'intensité. Celle-ci trouve son expression la plus appropriée dans le corrélateur *si* qui a pour fonction fondamentale d'apporter une précision supplémentaire au constituant — adjectif ou adverbe — auquel il est adjoint. L'accomplissement de la conséquence est donc tributaire de l'atteinte d'une quelconque intensité. Les constructions corrélatives de type *si ... que* sont ainsi susceptibles de véhiculer la valeur consécutive. Cette fonction sémantique peut s'expliquer, d'un point de vue historique, par le fait que la signification d'origine de la locution *si ... que* « en emploi disjoint¹, est d'exprimer que l'avènement de la conséquence est conditionné par l'atteinte d'une certaine intensité dans le déroulement du processus de la principale »², selon les expressions de Sabine Lehmann.

Conséquemment, nous pouvons affirmer que la réalisation d'un fait invoqué dans la proposition introduite par *que* est donnée comme la conséquence de l'intensité du degré, exprimé par *si*, qualifiant l'élément de la principale. En ce sens, nous rejoignons encore une fois la position de Sabine Lehmann qui souligne que « l'expression d'un rapport de consécution y est concentrée dans l'adverbe *si* qui signifie que la conséquence est présentée comme dépendant de l'intensité de la qualité exprimée dans la proposition régissante »³. Autrement dit, un fait très intense est en mesure d'engendrer une conséquence imaginaire et éventuelle. En somme, l'intensif *si* dénote un degré d'intensité à partir duquel une conséquence pourrait se produire.

4_3_3_ La concurrence *si* / *aussi*

La cohabitation des termes *si* et *aussi* dans certaines constructions est à considérer comme un trait distinctif, en particulier, des structures corrélatives formulées selon le schéma *si ... que* et, en général, du système linguistique de la période préclassique.

¹ Travaillant sur le fonctionnement des marqueurs consécutifs dans une perspective diachronique, de l'ancien français à la langue du XVII^{ème} siècle, Sabine Lehmann (2013) précise que les éléments constitutifs de la locution *si ... que* (*si* et *que*) peuvent être, dans les textes anciens, conjoints, formant ainsi la locution conjonctive *si que* sur laquelle nous allons revenir dans le dernier chapitre de cette thèse.

² Lehmann, S. (2013), p. 72.

³ Ibid. p. 69.

Soulignons que la concurrence entre les deux adverbes remonte, d'un point de vue historique, à l'époque du moyen français dans la mesure où le tour *si ... que* s'est développé dès les plus anciens textes et « les exemples *aussi ... que* se développent à partir du XIV^e siècle »¹. Une telle concurrence est également courante en français préclassique parce que la stabilisation du système corrélatif n'a pas encore lieu à cette époque. En fait, c'est l'emploi du mot *si* qui occupe, dans certains cas de figure, une place qui n'est pas prévue pour lui.

D'ailleurs, les remarqueurs de la langue française se montrent attentifs à la problématique de la concurrence entre les adverbes *si* et *aussi*. Maupas (1632 : 325-326) signale que la différence entre *si* et *aussi* ne concerne pas la signification mais l'usage. Ce faisant, ce remarqueur préfère l'emploi de *si* devant les adjectifs ou les adverbes dans les énoncés non assertifs parce que cet usage est « plus élégant ». Pareillement, Oudin (1632 : 295) confirme en tous points cette conception : à la différence des marqueurs *aussi* et *autant* qui s'emploient dans les phrases affirmatives, les adverbes *si* et *tant* se mettent devant un terme intensifié chaque fois que le discours est de polarité négative.

Si nous prenons en compte les distinctions adoptées par les remarqueurs que nous venons d'évoquer, nous observons que la différenciation entre *si* et *aussi* n'est pas encore établie par les écrivains de la période préclassique. Considérons ainsi les exemples suivants :

(1) De l'an quarante et troisième de son père au grand regret de l'empereur :
qui desnué du support de deux *si* vaillans fils *que* cetuy-ci et Pépin, (Claude Fauchet, 1601 : 164)

(2) Et cependant nous ne voyons point que les egyptiens ayent esté punis *si*
rigoureusement *que* les juifs, (François Garasse, 1623 : 274)

(3) C'est l'espoir des vaincus, l'ornement des vainqueurs,
Le cinquiesme element, la Deesse des cœurs,
Dont les liens sacrés nous sont *si* nécessaires,
*Qu'*elle garde ses droicts jusqu'entre les corsaires, (Nicolas Vauquelin Des
Yveteaux, 1648 : 55)

(4) Les pourrois-je imiter, moy qui suis *si* naïf *qu'*on me croit estre encor du
siècle de Baïf, (Jacques Du Lorens, 1646 : 51)

¹ Combettes, B. et Kuyumcuyan, A. (2007), p. 84.

Nous remarquons que l'adverbe *si*, portant sur les adjectifs « vaillans » (1), « nécessaires » (3) et « naïf » (4) et sur l'adverbe « rigoureusement » (2), s'insère dans des énoncés assertifs. Ce qui contredit l'abstraction des remarqueurs évoqués. Autrement dit, les écrivains utilisent le marqueur *si* là où nous emploierions aujourd'hui l'adverbe *aussi*. Il s'ensuit que la distinction entre *si* et *aussi*, suivant les régularités imposées par les normes de la langue moderne, n'a pas encore lieu en français préclassique. Notre observation peut se justifier par le fait que les exemples retenus sont, d'un point de vue chronologique, empruntés à des œuvres du milieu et de la fin de la période préclassique.

Néanmoins, l'emploi de *si*, membre d'un tour corrélatif, peut figurer, dans certains cas de figure, dans des constructions de polarité négative. Ceci s'observe dans les exemples ci-dessous :

(5) Mais David et ses hommes

Ne sont pas tant que nous, **ne si** forts **que** nous sommes. (Louis Des Masures, 1566 : 250)

(6) Cependant, monseigneur, vous sçavez user de cet avantge avec tant de moderation, qu'il **n'y a point** d'esprit **si** rude, **que** la douceur du vostre ne surmonte. (Nicolas Faret, 1636 : 4)

(7) Et quiconque est berger **n'est pas si** beau **qu'**Amynthe : tous indifferemment n'alloient pas à Corinthe. (Jacques Du Lorens, 1646 : 212)

Nous constatons que la substitution de *si* par *aussi* est impossible dans ces deux constructions parce que l'adverbe *si*, présenté de façon identique à son emploi moderne, est précédé d'une négation. Notons à ce sujet que la spécialisation de la langue moderne a été imposée, selon Brunot, depuis l'époque classique : « le choix entre les adverbes s'est fait au XVIIe s., ainsi que la répartition des fonctions. Les grammairiens d'alors exigeaient *aussi* avec un adjectif dans les phrases affirmatives. Mais ils considèrent que dans les phrases négatives, *si* était d'un meilleur effet »¹. Cette distinction est due au fait que le préfixe *au-* n'a plus de raison d'être, selon les grammairiens, dans les constructions de polarité négative.

Signalons par ailleurs que la substitution de l'adverbe *si* par le marqueur *aussi* semble être liée, en français moderne, à des contraintes. Pour cette raison, bon nombre de publications ont abordé cette question. Parmi les observations les plus importantes,

¹ Brunot, F. (1936), p. 723.

citons Noailly (1998)¹ et son étude portant sur le fonctionnement du *si* intensif dans *L'œuvre romanesque* de Stendhal (1929). L'auteur signale que la commutation de *si* par *aussi* est tout à fait possible lorsque le groupe « *si* + adjectif » se trouve dans une position d'attribut. Cependant, le cas où le groupe « *si* + adjectif » se trouve en position d'épithète, figurant dans un groupe nominal, exige une condition. Cette substitution n'est possible, sans apparent changement de sens, que lorsque l'adverbe *si* est inséré dans un groupe nominal indéfini. Au contraire, la commutation est inacceptable quand le déterminant est défini ou démonstratif. C'est le déterminant indéfini qui indique que l'interprétation de l'énoncé ne s'appuie pas seulement sur les informations précédemment fournies par le texte, mais elle dépend de la suite du texte qui peut fournir de nouvelles précisions.

5_ Conclusion

Ce chapitre avait pour objectif l'étude des emplois de *si* membre d'une structure corrélatrice de type *si ... comme* ou *si ... que*. Les données analysées montrent que les constructions formulées en *si ... que* étaient concurrencées, en français préclassique, par les énoncés structurés en *si ... comme*. Une telle rivalité, distinctive du système linguistique de la période préclassique, a disparu en français moderne dans le sens où le tour *si ... que* oscille, actuellement, entre la valeur de comparaison et celle de consécution.

Le résultat principal auquel nous sommes parvenu est que l'adverbe *si*, membre d'une construction corrélatrice, se singularise, en français préclassique, par ses emplois plus ou moins divergent par rapport à ses usages modernes. En résumé, ce sont l'assemblage « *si* + *très* », la combinaison « *si* + adjectif » coordonné et/ou juxtaposé à d'autres adjectifs, le tour corrélatif de type *si ... comme*, les constructions formulées selon le schéma « *si ... que de* + infinitif » et l'emploi du corrélateur *si* dans une assertion affirmative, disparus de l'usage moderne, qui se donnent à voir comme traits distinctifs du système linguistique de la langue préclassique.

¹ Dans leur contribution portant sur les emplois des termes *si* et *aussi* en contexte négatif, Pascale Hadermann, Michel Pierrard, Dan Van Raemdonck et Valérie Vielemans (2009) soulignent que l'alternance entre les deux marqueurs ne se réduit pas à une simple opération de substitution selon laquelle *aussi* prend systématiquement place dans les constructions assertives et *si* dans les énoncés négatifs. Ils indiquent que l'adverbe *si* est privilégié dans les tournures impersonnelles et dans les énoncés où la négation de type « *ne ... pas* » est intégrée dans le syntagme nominal. Cependant, lorsqu'il est question d'une négation de type « *ne ... jamais* », ils distinguent deux cas de figure selon qu'il s'agit d'un discours littéraire qui préfère *aussi* ou d'un discours journalistique qui témoigne d'une concurrence entre les deux adverbes.

Conclusion de la deuxième partie

En guise de conclusion, rappelons que cette partie, organisée autour de trois chapitres, avait pour but l'étude des emplois adverbiaux du mot *si* en français préclassique. Suite à cette étude, nous avons constaté que plusieurs contraintes contextuelles devraient être prises en compte pour identifier tel ou tel emploi. En effet, la négation, l'interrogation et le conditionnel sont étroitement tributaires dans le fonctionnement de *si* de réponse. Le sémantisme des termes intensifiés, adjectifs et adverbes, ainsi que les éléments constitutifs des constructions corrélatives sont déterminants pour savoir s'il est question de la fonction intensive, de la valeur de comparaison ou de la lecture consécutive.

L'étude des constructions dans lesquelles prend place l'adverbe *si* en français préclassique nous a permis de constater que le fonctionnement de cet adverbe ne correspond pas tout à fait à son usage moderne. En résumé, le couplage « *si* + verbe », hérité de la langue médiévale et sorti de l'usage contemporain, se donne comme trait distinctif de *si* de réponse dans la période en question. L'assemblage « *si* + *très* », la non répétition de *si* devant les termes intensifiés, le tour corrélatif « *si* ... *comme* » et la structure « *si* ... *que de* » sont des marques spécifiques par lesquelles se distingue le système linguistique de la période préclassique.

Les usages préclassiques de l'adverbe *si* se positionnent ainsi comme un système cohérent qui s'impose avec force au point qu'il n'est pas besoin d'aucune autre preuve pour en connaître son existence. Partant du fait que les changements linguistiques se traduisent en termes de pertes et gains, nous postulons que les emplois préclassiques de l'adverbe *si*, loin d'être considérés comme des entités stables, sont à concevoir comme éléments constitutifs d'un microsystème plus ou moins structuré. Ce microsystème se situe, diachroniquement, au milieu de toutes les pratiques linguistiques allant des plus anciens textes jusqu'à la dernière activité langagière du français d'aujourd'hui.

Partant du fait que le *si* adverbe se singularise par ses emplois plus ou moins divergents par rapport à ses usages modernes, la question qui se pose ici est de savoir quels sont les traits caractéristiques par lesquels se distingue la conjonction *si* en français préclassique.

Troisième partie

**Les emplois
conjonctionnels de *si*
en français
préclassique**

Introduction de la troisième partie

D'un point de vue historique, la conjonction *si* est étymologiquement héritée du *si* latin. Selon Buridant (2000 : 627), cette conjonction est apparue, dans les plus anciens textes de la langue française, sous la forme *si* avant de passer, à partir du milieu du XII^{ème} siècle, soit à la forme *se* soit à la forme *s'* devant une voyelle. Au cours des siècles qui suivent, les formes graphiques de cette particule ont connu des évolutions remarquables.

En effet, Buridant (2000 : 627) signale que la forme *si* commencer à se généraliser entre les XIV^{ème} et les XVI^{ème} siècles. C'est à l'époque même où la forme *se* a absolument disparu de l'usage. En ce sens, nous rejoignons la position d'Olivier Soutet exposée dans sa contribution portant sur la question de l'expression de l'hypothèse en ancien français. Travaillant sur un corpus de phrases hypothétiques commençant par *si/se*, cet auteur signale que l'emploi d'une telle ou telle forme varie en fonction des combinaisons temporelles. Il indique que la généralisation de *si* est concomitante à la modification du système verbal : « le recul des systèmes hypothétiques à morphologie subjunctive est parallèle au recul de *se* à *si* »¹.

Dans la présente partie, nous nous fixons comme objectif l'étude du fonctionnement du terme *si*, en français préclassique, dans ses emplois conjonctionnels. La particule conjonctionnelle *si* est largement employée dans la littérature préclassique : 1753 occurrences de *si* conjonction ont été repérées dans les textes de notre corpus. Ce qui peut équivaloir à peu près à 44 % de l'ensemble de tous les emplois. Toutes les attestations relevées se regroupent, en fonction de la hiérarchie des différents emplois du mot *si*, telle qu'elle est établie par Moignet (1981), en deux sous-ensembles selon qu'il s'agit d'un *si* introducteur d'une construction percontative ou d'un *si* introduisant une subordonnée hypothétique.

Cette partie se composera de trois chapitres. Dans le premier chapitre, consacré aux emplois percontatifs du mot *si*, notre attention se portera sur les caractéristiques des constructions interrogatives et exclamatives introduites par la conjonction *si*. Dans le deuxième chapitre, nous nous intéresserons à l'usage des modes et des temps verbaux dans les énoncés hypothétiques en *si* ainsi qu'aux valeurs modales assignées par ces énoncés. Dans le troisième chapitre, nous étudierons les locutions conjonctives

¹ Soutet, O. (1982), p. 9.

composées avec la particule *si* en indiquant dans chaque cas celles qui ont disparu et celles qui perdurent dans la langue d'aujourd'hui.

Chapitre I

Les emplois de *si* percontatif en français préclassique

1_ Introduction

Nous rappelons que la description proposée par Moignet (1981), sur laquelle s'appuie l'organisation formelle de notre recherche, place le *si* interrogatif et le *si* exclamatif dans un même état. Il s'agit de l'état intermédiaire entre la valeur thétique véhiculée par l'adverbe *si* et la valeur hypothétique que la conjonction *si* est en mesure d'exprimer. Ceci va de pair avec le rapprochement souvent établi, notamment par les grammairiens, entre interrogative indirecte et exclamative indirecte, introduites par la conjonction *si*.

Dans les textes de notre corpus, nous avons pu relever 148 occurrences de *si* dit percontatif¹. Ce qui peut équivaleoir, à peu près, à 4 % de l'ensemble de tous les emplois de ce mot. Les attestations repérées se regroupent en deux sous-catégories selon qu'il s'agit d'une construction interrogative ou d'une structure exclamative. Pour montrer qu'une quelconque construction est dite interrogative indirecte ou exclamative indirecte, beaucoup de critères ont été avancés. Ces critères relèvent à la fois de la syntaxe et de la sémantique. Bien que la notion de questionnement, voire de demande ou d'incertitude, soit élémentaire pour pouvoir parler d'interrogative, l'exclamative est sémantiquement articulée autour de la notion de l'expression du degré. Le sémantisme du mot introducteur a pareillement un rôle à jouer dans l'opposition entre interrogation et exclamation.

Ce chapitre sera organisé autour de deux principales sections : dans la première section, nous étudierons les emplois interrogatifs de la conjonction *si* en mentionnant à chaque fois les emplois caractéristiques de la langue préclassique. Pour ce faire, notre étude se fonde essentiellement sur l'examen des propriétés sémantiques des termes introducteurs de chaque construction. Nous envisagerons également certains facteurs, d'ordre syntaxique, distinctifs de quelques constructions interrogatives en *si*. Dans la deuxième section, nous aborderons les emplois exclamatifs des constructions introduites par la conjonction *si*. Ceci va nous permettre de déterminer les spécificités des constructions percontatives par lesquelles se singularise le système linguistique de la langue préclassique.

¹ Nous empruntons le terme « percontatif » à Le Goffic (1993 : 43). Comme nous l'avons souligné dans le deuxième chapitre de la première partie, le *si* percontatif désigne les emplois interrogatifs et exclamatifs du mot *si*.

2_ Le *si* interrogatif

La langue française utilisait, à date très ancienne, la conjonction *si* pour former une interrogative indirecte. Un tel emploi est reconnu par bon nombre de grammairiens, tels que Moignet (1979 : 339-340), Ménard (1994 : 151), Joly (1998 : 393), Martin et Wilmet (1980 : 37-38), qui se sont fixé comme objectif l'étude de la langue de l'époque médiévale. Comme le précisent les auteurs évoqués, le *si* interrogatif figure, en ancien français, dans des constructions dont l'objet du verbe introducteur peut être un énoncé dont la vérité n'est pas assertée. Dans le même ordre d'idées, Christiane Marchello-Nizia souligne que « *si/se* est toujours précédé d'un verbe ou d'une locution qui exprime l'impossibilité d'asserter comme vrai l'énoncé qui suit *si/se* »¹. De même, Buridant signale que le *si* interrogatif met « en question la validation de la relation introduite entre deux énoncés équiprobables »².

L'emploi interrogatif de la conjonction *si* persiste pendant la période préclassique et jusqu'à la langue moderne. Les constructions interrogatives introduites par *si* sont plus ou moins fréquentes en français préclassique : 142 attestations ont été repérées dans les extraits de notre corpus. Toutes les attestations dégagées se présentent schématiquement sous la forme d'une même structure syntaxique. Il s'agit en fait d'une proposition complétive introduite par la conjonction *si* et précédée d'une autre proposition, dénommée proposition principale, qui régit la proposition en *si*. Cette complétive, enchâssée à l'intérieur d'une proposition matrice, est donc dépendante de la principale à laquelle est rattachée la construction interrogative.

L'interrogative indirecte introduite par la conjonction *si* est sémantiquement donnée à voir comme une question formulée indirectement. Cette question vient toujours suivre le terme introducteur. Ce dernier qui peut être un verbe ou une locution verbale permet de fournir des renseignements sémantiques sur l'interrogative. En français préclassique, la liste des séquences introductives d'une interrogative indirecte introduite par *si* est plus ou moins étendue.

¹ Marchello-Nizia, C. (1985), p. 228.

² Buridant, C. (2000), p. 516.

2_1_ Sémantisme des séquences introductives

Le comptage que nous avons effectué pour chaque texte de notre corpus nous a permis de constater que les verbes les plus usités, en français préclassique, pour introduire l'interrogative indirecte sont « savoir » et « demander » dont le sémantisme indique qu'il s'agit d'une question qui se pose indirectement. À cela s'ajoutent d'autres verbes peu fréquents tels que « douter », « voir », « répondre », « juger », « aviser », « dire », « regarder » et « connaître ». À côté des verbes, nous remarquons que les écrivains préclassiques emploient dans ce rôle de nombreuses expressions. Nous trouvons indifféremment par exemple « la question est assavoir », « curieux de sçavoir », « prier de me répondre » « il importe de cognoistre », etc.

Compte tenu de la diversité des mots introducteurs, nous choisissons l'expression « *séquence introductive* » pour nommer toute suite d'unités langagières qui a l'aptitude de jouer le rôle d'un support auquel se rattache l'interrogative indirecte introduite par la conjonction *si*.

Nous regroupons les séquences introductives en fonction des régularités sémantiques. Ce faisant, nous répertorions les différentes expressions qui ont une signification voisine en classes d'équivalence. Dans une telle classification, chaque groupe est représenté, comme nous allons le voir, par un terme paragon, prototypique de la valeur sémantique exprimée.

2_1_1_ La valeur de questionnement

Un regard attentif sur les contextes dans lesquels apparaissent les interrogatives indirectes en français préclassique nous a permis de constater que la notion de questionnement, largement invoquée pour décrire ce type de construction, semble être déterminante pour l'interprétation. Prenons comme point d'appui les propriétés inhérentes de la séquence introductive — en particulier sa signification lexicale — nous remarquons que la notion de question, qui désigne l'entité abstraite référant au contenu de l'interrogative, est explicitement marquée par le sémantisme de la séquence en question. Les expressions qui renvoient à la notion de questionnement sont multiples en français préclassique.

(1) Et néanmoins on remettoit à Dieu de savoir lequel il avoit eslu des deux. **La question est maintenant assavoir si** un ministre doit estre eslu ou par toute l'église, ou par les autres ministres et gouverneurs ; (Jean Calvin, 1560b : 68)

(2) Mais non pas de justice. Vous faites cela pource que vous le pouvez ; **mais la question est si** vous le devez faire. (Jean Calvin, 1560b : 139)

(3) Or pour venir à propos, **la question est si** on doit faire mourir les hérétiques ; et sur cette question a ces ans passés esté et disputé et escript des livres (Sébastien Castellion, 1562 : 56)

(4) Au demeurant **c'est une question** grandement agitée entre les interpretes d'Aristote **à sçavoir si** les Differences sont substances, ou Accidents. (Scipion Dupleix, 1607 : 76)

(5) Ce qu'estant ainsi preallablement entendu, **il faut resoudre les questions cy dessus proposées, à la première donc, qui est à sçavoir si** l'universel a son estre de soy, ou par le moien des choses singulieres ? (Scipion Dupleix, 1607 : 91)

(6) Car de voir aucune couleur qu'en quelque corps il ne se peut : ni aucun accident hors de son sujet, qui est la substance, **à la seconde question qui est si** l'universel est une pure invention, imagination, et conception de nostre entendement ? (Scipion Dupleix, 1607 : 91)

(7) Mais **cete question sçavoir si** les Esprits sont corporels ou incorporels sera plus à propos traité en ma Physique. (Scipion Dupleix, 1607 : 110)

Les exemples ci-dessus montrent que les auteurs de la langue préclassique emploient, pour introduire l'interrogative indirecte en *si*, des termes qui renvoient directement et explicitement à la notion de questionnement. Il s'agit, respectivement, de « la question est maintenant assavoir » dans (1), « mais la question est » dans (2), « la question est » dans (3), « c'est une question [...] à sçavoir » dans (4), « il faut resoudre les questions cy dessus proposées, à la première donc, qui est à sçavoir » dans (5), « la seconde question qui est » dans (6) et « cete question sçavoir » dans (7). Toutes ces séquences ont en commun le fait de se présenter comme une sorte de substantivation du verbe *questionner*. Elles sont donc en rapport d'équivalence sémantique avec les contenus lexicaux véhiculés par les termes *questionner* et *interroger*. Il s'avère conséquemment que ce type de séquence, comme son nom l'indique, se met à fonctionner comme unité lexicale marquant intrinsèquement la valeur d'une question qui s'est posée.

Toutefois, malgré la parenté entre les séquences introductives que nous venons de citer dans le sens où elles véhiculent lexicalement le contenu sémantique du verbe *questionner*, il importe de signaler qu'elles s'en distinguent sur quelques points. En effet, bien que la locution comportant le syntagme « la question est » suivi du verbe *savoir*, tel est le cas des exemples (1), (4), (5) et (7), soit admissible en français moderne, la locution construite seulement par le syntagme « la question est », comme dans les exemples (2), (3) et (6), se donne comme un trait spécifique de la langue préclassique parce qu'elle est tombée en désuétude.

À ce propos, soulignons que ce type d'emploi est soumis, en français moderne, à des restrictions : quand le support de l'interrogative en *si* est un nom, tel que « question », la norme implique qu'il soit construit avec le verbe *savoir*. À ce sujet, nous nous référons à Borillo selon qui ce qu'il appelle « substantif opérateur » — « question » — n'est pas suffisant pour introduire une interrogative indirecte en *si*. De ce fait, il propose de lui adjoindre le verbe *savoir* : « la contiguïté du substantif et de la proposition qu'il introduit est assez mal acceptée, et l'on préfère introduire savoir »¹. Pareillement, Kelemen signale que « les *noms* impliquant l'interrogation ou par analogie la certitude doivent être [...] complétés du syntagme *de savoir* »². Dans le même ordre d'idées, Wimmer précise que « *la question si* [est] (déjà classique et à quoi notre langue contemporaine préfère la reduplication : *la question de savoir si, le problème de savoir si*) »³.

En outre, nous signalons que la valeur de question est également présente dans le sémantisme de la séquence « prier de me répondre » dans l'exemple (8) qui véhicule en soi la recherche d'une quelconque réponse. Notons que cette dernière nécessite logiquement une question antérieurement posée puisque ce n'est que secondairement qu'on puisse répondre à une telle question. Une telle lecture est de même possible dans l'exemple (9) où l'interrogative indirecte est introduite par la séquence « me répondent en brief, assavoir » véhiculant lexicalement la valeur sémantique de questionnement. Il s'avère ainsi que les séquences mentionnées, données à voir comme une substantivation du verbe *répondre*, ont eu l'avantage de consolider la combinaison symétrique question/réponse.

¹ Borillo, A. (1976), p. 32.

² Kelemen, J. (1977), p. 151.

³ Wimmer, C. (1983), p.223.

(8) Et qu'il n'y a nulle adversité qu'il n'envoye. Je les **prie de me répondre si** c'est de son bon gré, ou non, qu'il exerce ses jugemens. (Jean Calvin, 1560a : 259)

(9) Qu'ils **me répondent en brief, assavoir si** l'ordre des Diacres est une licence de desrober et brigander. (Jean Calvin, 1560b : 102)

(10) S'il est question de définir ceste cause par droit, il faut qu'il **répondent, assavoir si** le privilège qui a esté donné à Pierre est personnel, ou real, ou meslé. (Jean Calvin, 1560b : 116)

(11) Seulement que ceux qui voudront maintenir le siege Romain **me répondent, s'ils** n'ont point de honte d'approuver ce titre d'évesque universel, (Jean Calvin, 1560b : 142)

Nous observons que ces constructions ont en commun le fait d'être introduites par des expressions qui sont construites sur la base du verbe *répondre*. Il paraît néanmoins superflu de formuler une interrogative en *si* qui se trouve enchâssée à partir du verbe *répondre*. Ainsi, de telles constructions sont à considérer comme des spécificités de la langue préclassique.

D'un point de vue diachronique, le verbe *répondre*, issu du latin, a connu un parcours riche en changements. Ce verbe était employé, en ancien français, avec un complément direct pour signifier « faire connaître (sa pensée, ses sentiments) en retour, à un interlocuteur qui a exprimé les siens, par oral ou par écrit » (*Dictionnaire historique de la langue française*)¹. Les auteurs de ce dictionnaire signalent que l'emploi de *répondre* dans une construction transitive directe est sorti d'usage aujourd'hui au profit de la construction indirecte « répondre à ». Consécutivement, nous pouvons constater que la formule « *répondre* + interrogative en *si* » est une structure qui est héritée de l'ancienne langue et qui a perduré jusqu'à la période préclassique. Toutefois, il importe de mentionner que le verbe *répondre*, en nous appuyant sur la transitivité pour prévoir la construction interrogative, ne peut pas régir, en français moderne, une interrogative indirecte introduite par *si*.

En résumé, nous signalons que le phénomène de l'interrogation peut être défini, à proprement parler, en termes d'une question qui est posée sans équivoque. Un tel emploi se rencontre quand la séquence introductive de l'interrogative indirecte en *si* renvoie lexicalement et explicitement à la notion de question. Il peut également s'agir d'une question indirecte posée implicitement. Cet emploi correspond aux séquences

¹ Rey, A. Tomi, M. Hordé, T. et Tanet, C. (2006), p. 3186.

introductives dont le sémantisme s'articule autour de la signification lexicale du verbe *répondre*.

2_1_2_ La valeur de demande

Nous remarquons que l'interrogative indirecte ne peut pas être réduite à un unique objet de « question ». En effet, elle peut être introduite par d'autres séquences introductives portant nettement le sens interrogatif : ce sont en fait des supports dont le sémantisme est articulé autour de la fonction sémantique de demande. Autrement dit, il s'agit de séquences, plus ou moins fréquentes dans les extraits de notre corpus, qui dénotent clairement la valeur de manque d'information. Comme l'illustrent les exemples suivants :

(1) Puy luy **demanda** quelle cause luy sembloit estre de cestuy espovantable fortunal, et **si** les mers adjacentes d'icelle isle estoient ainsi ordinairement subjectes à tempeste, comme, en la mer Oceane, (François Rabelais, 1552b : 1023)

(2) Je **demande si** la Parolle éternelle de Dieu est bonne, ou non. (Jean Calvin, 1560a : 176)

(3) Or je **demande si** par la venue de Christ, en laquelle toute plénitude de grâce a esté desployée, cela a esté osté aux fidèles, (Jean Calvin, 1560b : 36)

(4) Je vous **demande si** on ne peut pas par la mesme raison ainsi dire : « Tu vas disant qu'on ne doit pas forcer les consciences, et tu forces celles d'autrui. » (Sébastien Castellion, 1562 : 33)

(5) En faisant le jugement tel que nous pouvait permettre la cognoissance que nous en avons, il me **demanda si** je n'aimois rien. (Honoré d'Urfé, 1610 : 144)

(6) Je **demande** au lecteur non passionné, **si** ce brave seigneur n'est pas un genreux et hardy champion pour colleter la barberie de ce siecle, (François Garasse, 1623 : 46)

(7) Il se delibera de l'interroger pour se divertir, et luy **demanda** fort haut par trois ou quatre fois **si** elle estoit là, et comment elle se portoit, (Charles Sorel, 1627 : 94)

(8) Ha ! non je veux mourir, **demande** à ce valet **Si** je n'ay pas laissé mon or sous mon chevet : (Paul Scarron, 1645 : 35)

Dans les constructions évoquées, nous sommes en présence d'interrogatives indirectes introduites par la conjonction *si* qui prennent le verbe *demander* comme point d'appui. Cette interprétation est de même valable pour les constructions interrogatives qui prennent comme supports des séquences introductives construites autour du verbe mentionné. C'est le cas des exemples suivants :

(9) Sçachant que je n'estois point en mon logis, elle s'en va avec quelques unes de ses amies, feignant de se promener, et passant devant ma porte, **fait demander si** j'estois au logis. (Honoré d'Urfé, 1610 : 135)

(10) Je voudrois bien sçavoir qui l'aura fait entrer,
Sans **venir demander si** nous sommes visibles : (Paul Scarron, 1645 : 21)

Nous observons que l'interrogative en *si* peut être introduite, en français préclassique, par une périphrase verbale, comme « fait demander » dans (9) et « venir demander » dans (10). Notons que ces séquences sont sémantiquement compatibles avec la valeur de la requête. Une telle lecture est de même observable dans l'exemple (11) où l'interrogative indirecte en *si*, introduite par la séquence « me demandera sçavoir », est suivie de la proposition « je respons » qui vient explicitement marquer la réponse à la question posée. Pareillement, ceci s'observe dans l'exemple (12) où l'expression « comme se voulant demander » introduit une « interrogation double » selon les termes de Spillebout (1985 : 389).

(11) Car c'est ainsi qu'il parle en son commonitoire page. Icy, dit-il, on **me demandera sçavoir si** les heretiques se servent des tesmoignages de l'escriture ? Je respons qu'ils s'en servent que trop, (François Garasse, 1623 : 184)

(12) Ces bergers et bergeres demeurèrent estonnez de voir ceste inscription, et se regardoient les uns les autres, **comme se voulant demander si** quelqu'un de la troupe ne sçavoit point ce que c'estoit, et s'il n'avoit point veu cecy autrefois. (Honoré d'Urfé, 1610 : 177)

Le dernier exemple fait figure d'exception dans la mesure où il est question de deux interrogatives en *si* qui sont en rapport de coordination. Rappelons que la répétition de *si* est un phénomène qui remonte, historiquement, à l'époque médiévale. En effet, Brunot signale que : « dès le XII^e s., on répétait¹ souvent la conjonction devant

¹ La question de la répétition de *si* devant chacune des propositions coordonnées s'observe en particulier dans les constructions hypothétiques. Nous allons revenir sur cette problématique dans le deuxième chapitre de cette partie (section 4_ Structures particulières).

chacune des propositions subordonnées unies par *et* ou *ni* »¹. Cet emploi, hérité de l'ancienne langue, demeure vivant jusqu'à la période préclassique.

En somme, il va sans dire que les séquences introductives dénotant la valeur de demande reflètent l'état d'âme du questionneur. Celui-ci, éprouvant le besoin d'information, se demande sur l'état de chose qu'il ignore. Ceci va de pair avec la thèse de Korzen selon qui l'interrogative indirecte introduite par la conjonction *si* « ne se trouve que dans les cas où le contexte montre, d'une manière ou d'une autre, qu'il s'agit de quelque chose qu'on ne sait pas et dont on s'enquiert »². Cette idée est omniprésente dans les séquences introductives qui partagent fortement les propriétés sémantiques essentielles du verbe *demander*. Ce verbe, attesté tout au long de la période préclassique, fait partie du paradigme des mots introduisant, en français moderne, une interrogative indirecte.

Mais, nous observons qu'il en va autrement quand la construction interrogative en *si* comporte des expressions qui ne semblent pas traduire, à proprement parler, la volonté du locuteur à poser une question mais plutôt son ignorance et son désir de connaissance.

2_1_3_ La valeur de perception et/ou connaissance

Soulignons que des termes autres que les expressions articulées autour du sens des verbes *questionner*, *répondre* et *demander* peuvent fonctionner comme des supports de l'interrogative indirecte introduite par la conjonction *si*. En effet, en français préclassique, nous avons trouvé des séquences qui peuvent communiquer, à première vue, le sens de perception. Il est précisément question d'expressions dont le champ sémantique s'organise autour des verbes *voir* et *regarder*. Ce type d'usage s'observe dans les constructions suivantes :

(1) Mais le Roy, ayant entendu le villain et enorme cas, envoya le proces au roy d'Angleterre, **le priant de regarder si** c'estoit cas qui meritast grace, luy disant que le duc d'Alleçon avoit seul ce previlleige en son roiaulme de donner grace en sa duché. (Marguerite de Navarre, 1550 : 716)

(2) Maintenant **faut regarder s'il** y au monde conseil et remède pour te guarir, (Sébastien Castellion, 1562 : 18)

¹ Brunot, F. (1936), p. 706.

² Korzen, H. (1973), p. 136.

(3) Car à mon partement la seignore Lucrece sa mere **me pria bien fort de le voir, si** par fortune je le pouvois trouver en quelque part de ce Royaume : (François d'Amboise, 1584 : 218)

(4) Nous **verrons** là **si** mes discours me partent de la bouche, ou du cœur. (Michel de Montaigne, 1592 : 80)

(5) N'estant donc point proprement Art, ny Science, ny Theoretique, ny Practique, **il faut veoir si** elle pourroit trouver place entre les autres habitudes de l'entendement. (Scipion Duplex, 1607 : 49)

(6) Mais ne pouvant plus s'arrester en ce lieu, où il luy sembloit estre tant indignement trahy, **il voulut voir si** j'avois dit verité. (Honoré d'Urfé, 1610 : 148)

(7) En suite de cela, **il faut voir maintenant si** ces grands et admirables esprits croyoient seulement en Dieu par contenance et par maxime d'estat ; pour vuidier cette question, il faut voir deux choses. (François Garasse, 1623 : 109)

Il est question, à première vue, de séquences introductives dont le sémantisme traduit la perception. Compte tenu de la sémantique lexicale des verbes *regarder* et *voir*, nous voyons qu'ils présentent des traits lexicaux communs puisqu'ils désignent le monde sensoriel et dénotent habituellement tout ce qui est perçu par le regard. Cependant, l'examen de leurs emplois nous permet de constater que ces expressions véhiculent un sens uniquement abstrait dépassant la pure perception. Autrement dit, elles n'expriment pas la vue comme le laisse entendre leur sens ordinaire.

Il ne s'agit pas en fait d'une perception visuelle dans la mesure où il est question d'expressions véhiculant le sens de supplication faite avec insistance, comme dans l'exemple (3), de jugement, tel est le cas des constructions (1) et (5), et celui d'une perception cognitive et synthétique, comme dans les énoncés (2), (4), (6) et (7). En somme, ces expressions témoignent d'un savoir recherché à travers la représentation intellectuelle, voire le raisonnement.

Nous signalons qu'il est précisément question d'une sorte de représentation mentale par laquelle le locuteur appréhende le monde puisque leur signification s'oriente vers l'opinion. Il paraît donc légitime de signaler que ces supports, conçus comme signes de la liberté expressive du locuteur, peuvent impliquer la recherche de connaissances non encore acquises. En fait, c'est le passage vers le sémantisme du jugement et de l'opinion qui montre que ces séquences introductives répondent aux exigences d'une réponse à une question.

Par ailleurs, il est intéressant de remarquer que les constructions interrogatives que nous venons de mentionner ont en commun le fait d'être enchâssées à partir de supports dénotant la perception intellectuelle. Néanmoins, malgré cette parenté sémantique, elles semblent distinctes si nous considérons la distribution syntaxique des séquences introductives. Dans l'ensemble, deux cas de figure se dégagent. En effet, nous distinguons d'abord les emplois où le verbe support — *voir* ou *regarder* — se trouve enchâssé à partir d'un autre verbe formant ainsi une locution verbale, comme « me pria bien fort de le voir » (3) ou « il faut voir » (5) et (7), ou une périphrase verbale à valeur modale, tel est le cas de « il voulut voir » (6).

Le deuxième cas de figure est celui de l'exemple (4) dans lequel l'interrogative indirecte en *si* fonctionne syntaxiquement comme complétive du verbe *voir*. Un tel usage — *voir* conjugué à l'indicatif et employé dans une assertion affirmative — est à considérer comme un emploi propre à la langue préclassique puisqu'il ne s'observe pas actuellement. La question qui se pose ici est de savoir quel est l'écart entre la construction préclassique et l'usage de la langue d'aujourd'hui.

Pour répondre à cette question, signalons que le verbe *voir* est compatible, en français moderne, avec l'interrogative indirecte introduite par *si*. Mais, il est important de préciser que quelques contraintes pèsent sur son emploi. À ce sujet, nous renvoyons à Kelemen selon qui le verbe *voir*, pour qu'il puisse introduire une construction interrogative, doit être employé « soit avec un verbe opérateur comme *vouloir*, soit dans une construction interrogative ou négative, soit à l'impératif¹, soit au futur : Je *voudrais voir*, *je ne vois pas*, *vois-tu*, *vois*, *je verrai* si c'est fini »². À cela s'ajoute que le verbe *voir*, employé dans une construction périphrastique de type « je vais voir » ou « je peux voir », peut actuellement introduire une interrogative indirecte en *si*.

Les observations menées jusqu'ici montrent bien combien l'interrogative indirecte introduite par la conjonction *si* peut remplir la fonction d'un complément d'une séquence introductive dont le champ sémantique ne traduit concrètement pas un « vrai questionnement » dans la mesure où elle peut être enchâssée dans des supports qui dénotent les valeurs de perception et/ou de connaissance. Mais, pour déceler nettement le champ de la connaissance, il importe de mentionner que cette valeur

¹ Dans nos extraits, nous rencontrons des interrogatives en *si* qui sont subordonnées à *voir* à l'impératif. Nous revenons sur ce type d'usage dans la section « 2_2_ Critères syntaxiques ».

² Kelemen, J. (1977), p. 149.

s'exprime le plus souvent, comme nous le verrons, par des expressions construites autour des verbes *savoir* et *connaître*.

2_1_4_ La valeur de connaissance

Nous remarquons que la valeur de connaissance peut être dénotée par des expressions qui relèvent de la sphère du verbe *savoir*. C'est le cas des séquences « envoyerent sçavoir » (1), « reste encores sçavoir » (2), « a voulu sçavoir » (3), « il faut sçavoir » (4), « curieuse de sçavoir » (5), « pourray-je sçavoir » (6), « desiroit sçavoir » (7) et « c'est à sçavoir » (8) qui constituent des extensions du verbe en question en rendant compte de la mise en œuvre d'un savoir recherché.

(1) Après disner **envoyerent sçavoir si** les eaues estoient poinct escoulées, (Marguerite de Navarre, 1550 : 706)

(2) Affin que ses gestes et signes vous soient naïfvement propheticques, noz faintcs, fardez ne affectez. **Reste encores sçavoir si** tel advis voulez ou d'homme ou de femme prendre. (François Rabelais, 1552a : 149)

(3) Toutefois pour vous monstrier que je parle sans affection, et selon que la vérité me meine, je donneray une demie once de blasme à Carite, en ce qu'elle **a voulu sçavoir si** son mari estoit amoureux. (Jacques Yver, 1572 : 1167)

(4) Et avant que de vous en plaindre, **il faut sçavoir** d'elle **si** vos services sont mis en ce rang. (Honoré d'Urfé, 1610 : 125)

(5) Je ne vous demande pas, me dit-elle, comment vous y estes porté, car chacun est tesmoin qu'il ne se pouvoit mieux ; mais je suis **curieuse de sçavoir si** vous ne vous estes point trouvé las de la peine que vous y eustes. (Honoré d'Urfé, 1610 : 133)

(6) Vous me voyez aussi, mais **pourray-je sçavoir** **Si** vous prenez grand goust en l'honneur de me voir ? (Paul Scarron, 1645 : 29)

(7) Il vous a dit tantost qu'il **desiroit sçavoir** **Si** vous preniez grand goust en l'honneur de le voir. (Paul Scarron, 1645 : 31)

(8) Lut-il et relut-il cecy, **c'est à sçavoir** **Si** sa stupidité pourra s'apercevoir, (Jacques Du Lorens, 1646 : 33)

À l'instar des constructions mentionnées ci-dessus, nous notons, en outre, que nous avons trouvé dans les textes de notre corpus des séquences qui peuvent fonctionner éventuellement comme introductrices d'interrogatives indirectes en *si*. Il s'agit en fait

des expressions, comme « pour recognoistre » (9), « pour cognoistre » (10), « il importe de cognoistre » (11) et « sera aisé de découvrir et recognoistre » (12), qui relèvent du champ sémantique de la connaissance.

(9) Le plus souvent elle est inconsidérément ouverte, par ceux qui sont dans la cuisine basse, par paresse ou incommodité de monter en haut, **pour recognoistre si** c'est ami ou ennemi, (Olivier de Serres, 1603 : 38)

(10) En la conclusion de ce discours général des semences, sera mise ceste curiosité, prinse de Constantin Cesar, **pour cognoistre si** la semence est esparsée en terre avec juste proportion. (Olivier de Serres, 1603 : 142)

(11) **Il importe de cognoistre si** leurs noms sont Homonimes, Synonimes ou Paronymes : (François Dupleix, 1607 : 98)

(12) Cela ainsi retenu et entendu **il sera aisé de découvrir et recognoistre si** une proposition universellement affirmante est vraie ou faulse en examinant si l'attribué se dit de tout son sujet et de tout ce qui est contenu sous iceluy. (François Dupleix, 1607 : 265)

Dans ces exemples, les interrogatives en *si* se trouvent dans la dépendance de séquences dont le champ sémantique s'organise autour du verbe *connaître*. Ce verbe participe de l'idée générale de *savoir* dans le sens où il dénote la signification de « posséder la connaissance ». À partir de là, nous pouvons dire que le locuteur indique, au moyen de ces séquences, que la proposition introduite par *si* ne figure pas dans le domaine de sa connaissance.

Les constructions interrogatives en *si* que nous venons d'évoquer ont en commun le fait qu'elles ont comme supports des expressions dont le contenu sémantique dénote la connaissance. D'ordinaire, celle-ci est traduite et par le verbe *savoir* et par des expressions voisines. Formuler une interrogative introduite par une expression construite lexicalement autour des verbes *savoir*, *connaître* ou *découvrir* revient à dire que le locuteur, ignorant la réponse à la question posée de façon indirecte, exprime son besoin de savoir, de connaissance et de découverte.

Signalons par ailleurs que la valeur de connaissance est nettement identifiable lorsque l'interrogative indirecte introduite par la conjonction *si* se trouve dans la dépendance du verbe *savoir*. Ceci s'observe notamment dans les constructions ci-dessous :

(13) Vous qui veistes son corps, l'honorant comme moy, vous **sçavez si** je ments, et si triste je doy regretter à bon droict si belle creature, le miracle du ciel, le mirouer de nature. (Pierre de Ronsard, 1578 : 167)

(14) Dieu **sçait si** cette gentille troupe, qui faisoit comme une brigade de nymphes, fut contente de leur dispute, (Jean-Pierre Camus, 1625 : 260)

(15) Vous **sçavez si** je suis ou puis estre votre homme. (Paul Scarron, 1645 : 52)

Les constructions évoquées sont à considérer comme marques spécifiques de la langue préclassique parce qu'elles s'écartent de la norme prescrite. Notons d'emblée que l'interrogative en *si* est introduite par le verbe *savoir* qui se trouve dans un contexte assertif¹. Mettre ce verbe dans une assertion affirmative laisse supposer que le locuteur se contente d'annoncer une quelconque connaissance, à savoir celle qui est exprimée dans le contenu propositionnel de l'interrogative. Cependant, le sens dénoté par ce type d'emploi ne semble pas suffire à lui seul pour conférer la valeur de questionnement au contenu de l'interrogative en *si*. Ainsi, partant du fait que l'interrogative indirecte se réfère, sur le plan sémantique, à un savoir qui n'est ni posé ni décrit, nous soutenons l'idée que la construction interrogative doit être enchâssée dans un énoncé de forme négative ou interrogative.

Soulignons en outre que la langue moderne préfère construire une interrogative indirecte en *si* avec le verbe *savoir* seulement quand il est nié ou en phrase interrogative. En effet, les auteurs de la *Grammaire méthodique du français* signalent que l'interprétation interrogative est entièrement déterminée par le contexte. Ce faisant, ils précisent que cette interprétation peut s'exprimer grammaticalement par la négation : « un sens négatif, interrogatif, injonctif ou volitif rend possible ou probable l'interrogative indirecte (*je ne sais pas si...*) »². Compte tenu de cette analyse, nous pouvons affirmer que les interrogatives en *si*, employées dans les exemples ci-dessous, sont conformes à l'usage moderne parce que nous sommes en présence d'un contexte interrogatif.

(16) **Que sçavons nous si** c'est une unzieme sibylle, une seconde Cassandre ? (François Rabelais, 1552a : 129)

¹ À la différence des constructions mentionnées où l'interrogative est subordonnée à une séquence introductive de polarité assertive, l'interrogative indirecte en *si* peut être introduite, en français préclassique, par le verbe *savoir* qui se trouve dans un contexte négatif. Nous allons revenir sur cet emploi dans la section « 2_2_ Critères syntaxiques ».

² Riegel, M. Pellat, J.-C. et Rioul, R. (1994), p. 500.

(17) Car **qui sçait si** le Seigneur par ce moyen te voudroit secourir ?
(Sébastien Castellion, 1562 : 18)

(18) **Que sçay-je si** Fortune, esmeüe à me complaire,
Voudra changer me perte en plus riche salaire ? (Jean de La Gessée, 1583 :
52)

(19) Helas ! **que sçavons-nous si** ce jour seulement
Ternira point nostre heur de quelque changement ? (Robert Garnier, 1585c :
41)

Dans le même ordre d'idées, nous renvoyons à Wimmer (1983 : 207) selon qui le choix de *si* derrière *savoir* nié permet de lever l'ambiguïté en faveur de la lecture interrogative. Ceci se justifie, selon lui, par le fait que le contexte négatif laisse croire que le locuteur se situe dans un état de manque de connaissance ou de savoir. Une telle analyse est également soutenue par Muller (2001 : 163-164) ainsi que par Korzen qui exige l'emploi de la négation devant l'interrogative en *si* : « il faut modifier la construction de façon à obtenir l'incertitude, par exemple par une négation : *Je ne sais pas si c'est vrai* »¹.

2_1_5_ La valeur de doute

En français préclassique, l'interrogative en *si* n'est pas nécessairement introduite par une séquence introductive traduisant la fonction sémantique de questionnement. Elle peut ne pas correspondre forcément à une demande d'information :

(1) Jaçoit que je **doute si** les luy-mesmes portoit les fleurs de lys. (Claude Fauchet, 1601 : 89)

(2) Mais je **doute** encores *si* nos roys mesmes les portoyent en ce temps ainsi que j'ay dit. (Claude Fauchet, 1601 : 99)

(3) Toutesfois, j'ay dit une ou deux fois, que je **doutte si** les seigneurs de ce temps-là, avoient des armoiries hereditaires, et certaines pour leurs hoirs. (Claude Fauchet, 1601 : 153)

(4) Encores, me dit-il, que je ne **doute** de vos paroles, *si* seray-je bien ayse de me retirer de son service avec cognoissance de cause, (Honoré d'Urfé, 1610 : 148)

(5) Crysante. _ Et bien avec ces traits est il à ton usage ?
Doris. _ Je **douterois** plustot *si* je serois au sien. (Pierre Corneille, 1634 :
40)

¹ Korzen, H. (1973), p. 136.

Nous remarquons que l'interrogative indirecte fonctionne comme complément d'un support exprimant le doute. Cette valeur sémantique trouve son expression la plus appropriée dans la signification du verbe *douter*. Employé transitivement, ce verbe véhicule lexicalement le sens de « craindre ». Selon le *Dictionnaire historique de la langue française*¹, une telle signification remonte à l'époque de l'ancien français. Cet emploi qui perdure jusqu'à la période préclassique est sorti de l'usage au profit de « redouter ». En outre, signalons que le verbe *douter*, comme le souligne Wimmer (1983 : 216), peut faire partie du paradigme des verbes introduisant une interrogative indirecte introduite par *si*.

Dans les textes de notre corpus, nous avons dégagé trois séquences introductives qui véhiculent par elles-mêmes la valeur d'incertitude :

(6) Il lui a appresté tout ce qu'il prévoyoit luy devoir estre utile et salutaire. Or quelle ingratitude **seroit-ce maintenant de douter si** un si bon Père a le soing de nous, (Jean Calvin, 1560a : 204)

(7) À laquelle chose de ma part j'ay maintefois pensé et longtemps **esté en doute si** je m'y devoye employer, (Sébastien Castellion, 1562 : 18)

(8) De mille, il n'en est pas une qui soit droite et rassie un instant de sa vie ; **et se pourroit mettre en doute si**, selon sa nature condition, elle y peut jamais estre. (Michel de Montaigne, 1592 : 345)

Les exemples mentionnés ci-dessus montrent que les séquences introductives « *seroit-ce maintenant de douter* » dans (6), « *esté en doute* » dans (7) et « *mettre en doute* » dans (8) peuvent régir des subordonnées interrogatives en *si*. C'est à travers ces éléments, dont le sémantisme est articulé autour du verbe *douter*, que le locuteur formule une question par laquelle il exprime son embarras, sa perplexité et son indétermination. Ceci va de pair avec la conception élaborée par Anscombe et Ducrot qui soulignent : « en posant une question, on ne dit pas que l'on est incertain, on se comporte en homme incertain »². Il en découle que le locuteur, tout en exprimant son incertitude par rapport à quelque chose, lance une demande indirecte à son interlocuteur de lever cette incertitude.

¹ Rey, A. Tomi, M. Hordé, T. et Tanet, C. (2006), p. 1131.

² Anscombe, J-C. et Ducrot, O. (1981), p. 18.

2_2_ Critères syntaxiques

Comme nous l'avons vu, l'interrogative en *si*, exprimant une question qui se pose indirectement, est introduite par une séquence introductive dont le sémantisme se rattache à l'idée de demande, de savoir, d'incertitude, etc. À côté de la valeur sémantique du terme introducteur, nous soutenons la thèse que la disposition syntaxique de ce terme peut aussi se présenter comme un critère permettant de reconnaître le sens interrogatif.

Nous nous intéressons ici au rôle de certains critères d'ordre syntaxique qui sont en usage, dans la littérature préclassique, pour mettre en évidence les spécificités de l'interrogative indirecte introduite par la conjonction *si*. Ce sont, en particulier, la négation et l'impératif, sur lesquels nous allons revenir dans les lignes suivantes, qui ont marqué l'interrogation dans les textes de notre corpus.

2_2_1_ La négation

L'emploi de la négation peut être considéré comme un trait caractéristique par lequel se distingue l'interrogation. Soulignons que le concept de négation qui désigne, par définition, « l'ensemble des mécanismes linguistiques qui servent à nier » (*TLFI*)¹ porte sur la séquence introductive de l'interrogative indirecte introduite par la conjonction *si*.

Dans les textes de notre corpus, nous rencontrons des interrogatives introduites par la conjonction *si* figurant dans des contextes non assertifs. Les constructions attestées prennent souvent comme support le verbe *savoir*. Les interrogatives en *si*, dont la séquence introductive est de polarité négative, se regroupent en deux cas de figure selon que le morphème *ne* est employé seul ou qu'il est renforcé par un deuxième mot grammatical teinté de négation.

Nous commençons par le premier cas de figure : signalons que les écrivains de la langue préclassique se contentent le plus souvent de la négation dite simple. Autrement dit, celle qui est uniquement exprimée par le morphème *ne*. Ce type d'emploi s'observe dans les exemples suivants :

¹ *Trésor de la Langue Française Informatisé.*

(1) Lequel je **ne scay si** je doy estimer bien fortuné d'avoir voué mes affections, et adressé en lieu si avantageux, ou plustost defortuné, me ayant conduit en telle mer d'angoisse, (Jacques Yver, 1572 : 1238)

(2) Elle **ne sçait** au vray s'il est en ceste ville, ou en aultre Université, (François d'Amboise, 1584 : 218)

(3) Je **ne sçay si** les doyens ruraux leur ressemblent, (Claude Fauchet, 1601 : 184)

(4) Car bien que les Castilles des amans soient des rengregemens d'amour, je **ne sçay si** le mesme en est de l'amitié, (Jean-Pierre Camus, 1625 : 213)

(5) Je **ne sçay si** les poètes ont une croyance aussi legere, mais au moins ont ils de semblables pensees, (Charles Sorel, 1627 : 92)

(6) Je **ne sais si** veille, ou si ma rêverie
À mes sens endormis fait quelque tromperie, (Pierre Corneille, 1632 : 137)

(7) Moy qui **ne sçay si** c'est ou pour bien, ou pour mal
Qu'elle garde un Portrait perdant l'original : (Paul Scarron, 1645 : 76)

(8) Je **ne sçay si** je dois les blâmer ou les pleindre, (Jacques Du Lorens, 1646 : 184)

De par le verbe *savoir* qui se rencontre dans un contexte négatif, nous observons que la négation simple s'emploie également dans les interrogatives en *si* qui sont introduites par séquences introductives telles que « ne sçaurions voir » dans (9) et « ne peut cognoistre » dans (10).

(9) Toutefois avec nos yeux nous **ne sçaurions voir si** l'ai est éclairé et illuminé ou par le Soleil ou par la Lune, ou par les estoiles, ou du feu, ou quelque autre corps lumineux, diaphane te transparent, (Scipion Duplex, 1607 : 324)

(10) Maintenant, on **ne peut cognoistre si** c'est serge ou drap de limestre, car le pauvre tire à la fin. (Charles Timoléon de Sigogne, 1619 : 486)

Il importe de mentionner ici l'emploi de *ne* seul dans les constructions interrogatives en *si* est attesté dans les textes de l'époque médiévale. À ce sujet, nous nous référons à l'auteur de la *Grammaire de l'ancien français* qui écrit : « dans les indépendantes interrogatives, la négation simple domine très largement »¹. Ménard soutient cette idée en signalant que « dès les plus anciens textes, la négation *ne* peut s'employer seule comme négation totale, sans être renforcée par un mot d'appui, y

¹ Moignet, G. (1979), p. 278.

compris dans une indépendante ou une principale »¹. Hérité de l'ancienne langue, ce type d'usage demeure vivace, comme le montrent les constructions attestées, tout au long de la période préclassique. À partir de là, nous pouvons constater que l'emploi de la négation simple dans les interrogatives indirectes introduites par *si*, inadmissible dans la langue d'aujourd'hui, a disparu à une date ultérieure à la période que nous considérons.

En ce qui concerne le deuxième cas de figure, soulignons que la négation dite composée, dans laquelle le morphème *ne* est en alliance avec un deuxième terme négatif, est également en usage dans la littérature de la période préclassique. Cet emploi, conforme à l'usage moderne, est rare dans nos extraits. Il s'agit des constructions où l'élément *ne* est en association avec un forclusif, le morphème *pas*, comme dans (11), ou *point*, comme dans (12) :

(11) Les Anges des petits enfants voyent tousjours la face du Père, desmontre bien qu'il y a certains Anges qui ont la charge des petits enfants, mais je **ne say pas si** de cela on pourroit inférer que chacun eust le sien propre. (Jean Calvin, 1560a : 191)

(12) Le faict est arresté de lui et de ma seur.
Aussi **ne say-je point si** c'est flamme amoureuse
(Tant ignorante suis) qui me rend langoureuse : (Louis Des Masures, 1566 : 152)

Les exemples que nous venons d'évoquer font apparaître une différence sémantique entre les constructions où *ne* est employé seul et les énoncés dans lesquels *ne* est corrélé à *pas* ou *point*. Nous signalons avant tout que le morphème *ne* semble suffire à lui seul, en français préclassique, à nier le contenu sémantique du verbe. Ceci s'explique par le fait que la négation simple — *ne* seul — est majoritaire dans les extraits de notre corpus. Toutefois, nous observons que l'adverbe *ne*, dans certains contextes, a été renforcé, pour besoin d'expressivité, par les particules *pas* et *point*. Celles-ci soulignent qu'il est question d'une négation totale du noyau verbal : les adverbes *pas* et *point* sont des marqueurs de la négation qui ont l'aptitude de nier pleinement et totalement. Mais, la question qui se pose à présent est de savoir si le verbe *savoir* est apte à dénoter, dans un tel emploi, la valeur de question.

À première vue, le sens interrogatif est facilement repéré puisque les constructions interrogatives en *si* sont introduites par le verbe *savoir* dont le sémantisme

¹ Ménard, P. (1994), p. 151.

est de véhiculer la valeur de connaissance. Mais, ce n'est pas dans la signification lexicale de la séquence introductive qu'il fallait chercher la valeur interrogative. La lecture interrogative, loin d'être sémantique, est ainsi d'ordre syntaxique puisque *savoir* figure dans un contexte non assertif.

C'est donc le contexte négatif dans lequel s'intègre le terme introducteur de l'interrogative en *si* qui permet de justifier l'idée qu'il s'agit d'une question posée indirectement. Nous renvoyons, à cet égard, à l'explication de Serbat : travaillant sur le verbe introducteur de la subordonnée interrogative, cet auteur signale que l'emploi du « verbe « savoir » à la forme négative [...] justifie aisément la « recherche d'information » »¹. Cette conception va de pair avec la thèse de Bellier : « il est plus facile de construire *savoir* avec une interrogative indirecte quand lui-même est interrogé ou nié (*Je ne sais pas si Pierre viendra*) que quand il est simplement déclaratif »². Ces citations ne sont pas sans rappeler que la négation sert à susciter la recherche d'information dans la mesure où il est question d'une connaissance qui n'est pas encore acquise.

Dans l'ensemble, en tenant compte du sémantisme des verbes niés, nous pouvons chercher la justification de l'emploi de la négation. En fait, ce sont les verbes épistémiques *savoir* et *connaître*, donnés à voir comme verbes de connaissance, voire d'opinion faisant appel au raisonnement, qui, à la forme négative, expriment l'incertitude, voire la perplexité, du locuteur. En résumé, compte tenu des analyses proposées par Riegel, Pellat et Rioul (1994 : 500), Korzen (1973 : 136), Wimmer (1983 : 207) et Muller (2001 : 163), nous pouvons affirmer, par voie de conséquence, que la négation est conçue en français moderne comme un signe syntaxique à partir duquel nous pouvons détecter le sens interrogatif des constructions introduites par la conjonction *si*.

2_2_2_ L'impératif

Dans les extraits de notre corpus, nous rencontrons 21 constructions interrogatives en *si* dont le terme introducteur est un verbe à l'impératif. C'est le cas, par exemple, des verbes « deviner » dans (1), « aviser » dans (2), « regarder » dans (3), « dire » dans (4), « juger » dans (5) et « voir » dans (6).

¹ Serbat, G. (1985), p. 8.

² Bellier, P. (1989), p. 32.

- (1) Plus tu languiz, plus tu en as de soucis,
Or **devinez si** je suis aise aussi, (Louise Labé, 1555 : 127)
- (2) Demain je partiray pour m'en aller en Flandres, à Anvers, et Bruxelles,
exploiter ma marchandise, **advisez** seigneur Camille, **si** je vous puis faire
quelque service. (François d'Amboise, 1584 : 223)
- (3) Voyla toutes ces choses entre mes mains, gentil berger, saoules-en tes
yeux, et **regarde** vistement **si** elles n'ont pas un éclat extraordinaire ;
(Charles Sorel, 1627 : 23)
- (4) Mais **dis-moi si** ses coups le mettent en danger. (Pierre Corneille, 1632 :
145)
- (5) **Jugez si** nos esprits se rapportant si peu
Pouvaient tomber d'accord, et parler de son feu ; (Pierre Corneille, 1633 :
13)
- (6) **Voyez si** Dom Juan tient bien ce qu'il promet,
Soit qu'il paroisse en Maistre, ou se cache en valet : (Paul Scarron, 1645 :
72)

L'impératif est en mesure de s'imposer réellement comme l'indice d'une lecture interrogative dans la mesure où il indique que le locuteur s'approprie des formes verbales dénotant la valeur d'indétermination pour produire une interrogation. En effet, le locuteur vise à agir sur l'interlocuteur, au moyen de l'impératif, pour provoquer une réaction, si ce n'est pour obtenir une réponse. Du fait que cette forme verbale a une orientation vers l'avenir, le locuteur énonce une demande indirecte par laquelle il exprime son incertitude par rapport à un état de fait projeté dans le futur.

Au terme de cette section, nous indiquons que l'interrogative indirecte introduite par la conjonction *si* peut être subordonnée, en français moderne, à un verbe à l'impératif. Les grammairiens justifient ce type d'emploi par le fait que cette forme verbale se donne comme la marque de l'incertitude du locuteur. À ce propos, Grevisse a écrit : « si le verbe support est à l'impératif ou au futur, il s'agit de quelque chose qu'on ignore et dont on s'enquiert ; la nuance interrogative est donc perceptible »¹. Cette conception est également soutenue par Korzen (1973 : 136) selon qui l'impératif, employé devant les constructions interrogatives en *si*, peut traduire la valeur de l'expression de l'incertain.

¹ Grevisse, M. (1993), p. 1681.

2_3_Bilan

Comme l'illustrent les exemples mentionnés plus haut, les interrogatives en *si* se trouvent dissociées dans la mesure où elles ne fonctionnent pas sémantiquement de la même façon. Du fait que la problématique du sémantisme des séquences introductives, autrement des interrogatives, est complexe, il semble donc difficile de réduire la fonction sémantique de la construction interrogative à la simple valeur de question pour pouvoir rendre compte de la multiplicité de ses emplois.

Fondée sur des critères purement sémantiques, la tentative de classification adoptée, plus ou moins systématique, nous a permis d'énumérer différentes familles d'interrogatives en *si*. Notre étude s'est essentiellement basée sur le cotexte, et en particulier la signification lexicale des séquences introductives, qui est à l'origine du sens interrogatif. Ce faisant, nous distinguons, dans l'ensemble, quatre sous-catégories de constructions interrogatives. En effet, à l'état pur, se situent les expressions qui indiquent parfaitement qu'il s'agit d'une question qui se pose. Ensuite, se situent les séquences qui expriment une demande explicite d'information. À un degré inférieur, se placent les expressions qui véhiculent les sens de la perception et/ou de la connaissance. Dans le même niveau, nous plaçons les séquences qui expriment la valeur de connaissance. Enfin, s'installent les termes introducteurs qui remplissent la fonction sémantique de doute.

L'interprétation interrogative nécessite, de par les propriétés sémantiques des supports sur lesquels se base l'interrogative en *si*, la prise en compte d'expansions syntaxiques. La négation et l'impératif sont à considérer comme structures pertinentes permettant de justifier que certains énoncés constituent d'authentiques questions posées indirectement. Ainsi, nous proposons de résumer la multiplicité d'emplois de *si* interrogatif dans le tableau suivant :

Emplois	Nombre
Verbe « savoir » dans une construction assertive + interrogative en <i>si</i>	5
Verbe « savoir » dans une construction négative (négation simple) + interrogative en <i>si</i>	21
Verbe « savoir » dans une construction négative (négation composée) + interrogative en <i>si</i>	11
Verbe « savoir » dans une construction interrogative + interrogative en <i>si</i>	4
Locutions à base de « savoir » + interrogative en <i>si</i>	15
Verbe « demander » + interrogative en <i>si</i>	25
Locutions à base de « demander » + interrogative en <i>si</i>	3
Locutions à base de « connaître » + interrogative en <i>si</i>	4
Locutions à base de « connaître » dans une construction négative (négation simple) + interrogative en <i>si</i>	2
Verbe « voir » à l'impératif + interrogative en <i>si</i>	8
Verbe « voir » dans une construction assertive + interrogative en <i>si</i>	1
Locutions à base de « voir » + interrogative en <i>si</i>	4
Verbe « douter » + interrogative en <i>si</i>	5
Locutions à base de « douter » + interrogative en <i>si</i>	3
Verbe « regarder » à l'impératif + interrogative en <i>si</i>	5
Locution à base de « regarder » + interrogative en <i>si</i>	2
Verbe « juger » à l'impératif + interrogative en <i>si</i>	6
Verbe « aviser » à l'impératif + interrogative en <i>si</i>	4
Verbe « dire » à l'impératif + interrogative en <i>si</i>	2
Verbe « deviner » à l'impératif + interrogative en <i>si</i>	1
Locutions à base de « répondre » + interrogative en <i>si</i>	4
Locutions « la question est » + interrogative en <i>si</i>	3
Locutions « la question est + savoir » + interrogative en <i>si</i>	4

Tableau 9 : Les séquences introductives de l'interrogative indirecte en *si*

D'après le tableau dressé ci-dessus, les termes qui sont susceptibles de régir, en français préclassique, une interrogative indirecte en *si* constituent une liste ouverte dans laquelle s'intègrent bon nombre d'expressions qui ne sont spécifiquement pas interrogatives. Cette pluralité d'emplois invite à se demander si le fonctionnement de *si* interrogatif, tel qu'il se manifestait dans la littérature préclassique, est semblable à celui de la langue d'aujourd'hui.

Compte tenu des restrictions auxquelles est soumis le *si* interrogatif en français moderne, nous certifions que ses emplois préclassiques ne répondent pas tout à fait aux contraintes exigées par les normes de la langue actuelle. Rappelons que l'interrogative en *si* se particularise, en français préclassique, par le fait qu'elle peut être enchâssée à partir de *savoir* et *voir* qui se rencontrent, dans une assertion affirmative. À cela s'ajoute la réduction de la négation au morphème *ne*, tel est la structure « je ne sçay *si* ». À ce sujet, nous précisons qu'il doit être question de la négation dite composée, tel est le cas de la formule « je ne sais pas *si* ». Toutefois, pour que les verbes *savoir* et *voir* puissent introduire, en français moderne, une construction interrogative en *si*, ils doivent être employés à l'impératif, au futur, dans un contexte de polarité négative ou dans des périphrases temporelles ou modales. De même, la locution « la question est » est susceptible, en français préclassique, d'enchâsser une interrogative en *si* sans qu'elle soit en corrélation avec un noyau verbal. Au contraire, le syntagme « la question » doit se combiner, en français moderne, avec le verbe *savoir* pour qu'il puisse introduire une interrogative indirecte.

Compte tenu des observations faites sur les interrogatives indirectes en *si* en français préclassique, nous comptons, au total, 36 emplois par lesquels se singularisent ces constructions par rapport à celles de la langue contemporaine. Ce qui représente à peu près 25 % de l'ensemble des usages de *si* interrogatif dans la période que nous considérons. Par conséquent, nous pouvons affirmer que le fonctionnement des interrogatives indirectes, bien qu'il soit plus ou moins distinctif, est proche de la version de la langue moderne.

En somme, pour poser une question de façon indirecte, le locuteur a à sa disposition, en français préclassique, une multiplicité de formes possibles qui dépassent, d'un point de vue sémantique, la simple valeur de questionnement et qui s'éloignent parfois de celles en usage en français contemporain. Toutefois, nous soulignons, comme

nous le verrons dans la prochaine section, qu'il en va autrement avec les exclamatives en *si*.

3_ Le *si* exclamatif

3_1_ Description des emplois de *si* exclamatif

Nous remarquons que le *si* exclamatif, à la différence du *si* interrogatif, est très peu fréquent en français préclassique puisque seulement six occurrences ont été dégagées dans les textes de notre corpus. Nous avons affaire à un unique type d'exclamative en *si* puisque cette dernière est introduite, dans tous les cas de figure, par un verbe.

Nous observons que les attestations repérées sont plus ou moins hétérogènes. Nous proposons de les regrouper, en fonction du contexte dans lequel apparaît l'exclamative en *si*, en deux cas de figure.

Le premier cas de figure est celui des exclamatives en *si* figurant dans des contextes de polarité négative. C'est le cas des exemples suivants :

(1) Las, je **m'estonne plus si** les sages ont comparé les faux amys à des corbeaux, à des putains, à des mouches, à des sourits, (Jacques Yver, 1572 : 1205)

(2) Pour ceste cause (dy-je) je **ne m'estonneray plus si** en nostre langue champestre une question qui sembloit si claire, est si debatue. (Jacques Yver, 1572 : 1217)

(3) Comme j'euse pu faire : enquoy j'ai esté tellement pressé par la force de mon mal, qu'il **ne faut s'estonner si** je n'ay peu garder les degrés et progrez que requerez, (Jacques Yver, 1572 : 1240)

(4) Parquoy je **ne m'esmerveille** (Mademoiselle) **si** vos perfections ont faict couster la vie à ces desireux amans, (Jacques Yver, 1572 : 1250)

Les constructions évoquées sont régies par des séquences introductives qui sont spécialisées lexicalement dans l'expression du haut degré dans le sens où elles incluent dans leurs propres contenus sémantiques les sentiments du locuteur. Elles reflètent explicitement l'état pathologique du locuteur : c'est une réaction physiologique et expressive de l'émotion. Il s'agit en fait de sentiments d'étonnement et d'admiration que le locuteur désire transmettre à son interlocuteur. En ce sens, l'exclamative se veut,

d'un point de vue sémantique, une réaction naturelle parce qu'elle évoque le sentiment ressenti par le locuteur à l'égard du contenu propositionnel. Ainsi, l'exclamative indirecte en *si* se donne comme une forme de conduite expressive communiquant l'expérience subjective et émotionnelle du sujet parlant.

Mais, il importe de mentionner que ces séquences introductives figurent dans des contextes négatifs. Nous pensons que l'emploi de la négation indique que le locuteur, bien qu'il exprime une réaction affective, tente de minimiser l'effet émotionnel. Cet effet est atténué parce qu'il est né de la conscience du locuteur face au fait exprimé dans l'énoncé introduit par *si*. La question qui se pose ici est de savoir si la négation est compatible, en français moderne, avec l'exclamation.

Pour répondre à cette question, nous nous appuyons sur l'étude proposée par Jacqueline Bacha qui propose une étude traitant les incompatibilités qui peuvent exister entre le verbe introducteur et l'exclamative indirecte. Cette linguiste signale que le *si* exclamatif est incompatible avec la modalité négative (2000b : 282-283). En effet, à la suite de Muller (1996a : 234), elle postule que la négation est conciliable seulement avec l'interrogation dans la mesure où elle suppose une incertitude sur la réalité du fait exprimé dans la subordonnée introduite par *si*. Cette différenciation est d'ailleurs soulignée par Benoit : « exclamation et interrogation sont incompatibles, dans l'exclamation le locuteur connaît l'identité de tous les éléments de la phrase ; c'est le contraire dans l'interrogation puisqu'il se renseigne auprès de l'allocutaire »¹.

Le deuxième cas de figure concerne les constructions exclamatives en *si* régies par des verbes figurant dans un contexte assertif. Comme l'illustrent les exemples suivants :

(5) Je **m'estonne** donc *si* les Roys glorieus
Lient tant à leurs Courtz le Monde ambicieux (Jean de La Gessée, 1583 : 31)

(6) Je ne veus qu'un bon-heur en ces liens m'empestre !
Qui donc **s'estonnera** *si* je suis malheureus, (Jean de La Gessée, 1583 : 37)

Ces constructions prennent comme point d'appui le verbe « s'étonner » qui figure dans un contexte de polarité assertive. Ce verbe sert à traduire l'état émotionnel du locuteur tout en marquant une réaction affective très intense devant le fait exprimé dans la subordonnée exclamative. L'emploi de ce verbe dont le sémantisme s'articule

¹ Benoit, J-P. (1987), p. 451.

autour de l'expression des émotions est très significatif dans la mesure où il permet de supposer que le locuteur a dit quelque chose par laquelle il exprime, de manière spontanée, ses sentiments. La question qui se pose ainsi est de savoir si les verbes de ce type peuvent entrer, en français moderne, dans la formation de la subordonnée exclamative.

L'exclamative indirecte se distingue par son caractère présuppositionnel dans le sens où le locuteur ne s'exclame que sur un fait connu. Étant partie de cette idée, Jacqueline Bacha signale que « les verbes de sentiment [...] ne peuvent régir une subordonnée exclamative »¹. Selon cette linguiste, l'exclamative indirecte est incompatible avec le domaine de la subjectivité du locuteur. Une telle subjectivité est impliquée, non pas dans le contenu de l'exclamative, mais dans le sentiment invoqué par ce type de verbe.

En revanche, nous pouvons mettre en cause cette dernière analyse. Pour ce faire, nous rejoignons la position de Bodelot selon qui le sens du verbe introducteur est à considérer comme facteur favorable pour la lecture exclamative quand « il est ou bien pourvu d'un trait sémantique de factivité, comme les verbes de sentiment, et/ou teinté affectivement, marquant volontiers avec une connotation intensive, la surprise, l'incrédulité, l'admiration ou le dépit »². Cette affirmation n'est pas sans rappeler que le verbe de sentiment sert à indiquer que le locuteur s'exclame effectivement. Ceci revient à dire que le locuteur fait connaître de façon manifeste son émotion pour un quelconque fait dont il ignore la réalité.

3_2_ Bilan

Si nous examinons la liste des termes supports introduisant une exclamative en *si* en français préclassique, nous constatons qu'ils présentent une caractéristique sémantique commune : celle de l'expression des sentiments du locuteur. Malgré cette similitude, nous observons que les constructions exclamatives repérées dans les extraits de notre corpus ne partagent pas les mêmes caractéristiques de celles de la langue d'aujourd'hui.

¹ Bacha, J. (2000b), p. 267.

² Bodelot, C. (2005), p. 36.

En français préclassique, l'exclamative en *si* est susceptible d'être enchâssée à partir d'un support de sémantisme négatif, tel est le cas des séquences « je ne m'estonneray plus *si* » ou « je ne m'esmerveille ». Cependant, la négation n'est compatible, actuellement, qu'avec la construction interrogative. Une telle confusion a également lieu quand la construction en *si* se trouve introduite par les verbes *s'étonner* ou *s'émerveiller*. Ceux-ci, ainsi que tout verbe de sentiment, sont donc incompatibles, en français contemporain, avec l'exclamative indirecte. Il s'ensuit ainsi que les écrivains de l'époque préclassique se contentent de formuler des constructions, senties comme exclamatives, sans pour autant tenir compte des « régularités » concernant la façon dont se construit l'exclamative indirecte introduite par *si*. La question qui surgit à cet égard est de savoir quels sont les critères à retenir permettant d'interpréter un tel énoncé comme exclamatif.

En français moderne, les séquences auxquelles se rattachent les exclamatives ont l'aptitude de manifester, avec force et chaleur particulières, l'état psychologique du locuteur. Les états affectifs et émotionnels du locuteur s'incarnent effectivement par l'expression de l'étonnement, l'ébranlement, l'anxiété et l'émotion de surprise qui l'animent. Autrement dit, elles ont pour fonction de dénoter l'appréciation du locuteur sur le contenu propositionnel qu'il assume complètement. En ce sens, l'exclamative est essentiellement orientée vers le locuteur. Une telle abstraction peut se résumer, sommairement, dans la définition proposée par Benoit selon qui l'exclamation s'interprète comme « une manifestation extrême de la subjectivité du discours puisque le réel n'est ni décrit ni ordonné ni questionné, mais seulement évoqué, en cédant la place au sentiment et à l'émotion qu'il éveille chez le locuteur »¹.

Bien qu'elle fournisse une piste intéressante, une telle explication semble floue parce qu'elle ne donne pas d'informations précises sur les termes introducteurs de l'exclamative indirecte. D'ailleurs, les grammaires modernes se contentent de formuler quelques propositions plus ou moins régulières portant sur la construction de l'exclamative en *si*. À titre d'exemple, Riegel, Pellat et Rioul (1994 : 501) précisent que les verbes acceptant une subordonnée exclamative sont très limités sans en donner une liste complète.

¹ Benoit, J-P. (1987), p. 446.

Pour combler ce vide, Jacqueline Bacha souligne que les attributifs, les intransitifs, les impersonnels, les semi-auxiliaires modaux et les factitifs sont exclus du paradigme des verbes introduisant une exclamative indirecte. Toutefois, les verbes qui sont susceptibles d'enchâsser une subordonnée exclamative sont ceux qui renvoient à la communication quand ils « présupposent la réalité d'un fait assumé, pris en charge par le locuteur ou par le sujet de l'énoncé »¹ ; ceux qui dénotent la valeur de perception ou la saisie par le sens s'ils sont à l'impératif et ceux qui « marquent la prise de connaissance d'un fait par le locuteur, son jugement ou son opinion »². À cela s'ajoutent les adjectifs qui manifestent l'appréciation du locuteur sur le contenu propositionnel tout en exprimant les sentiments d'étonnement, de satisfaction, de colère, etc. Mais, il importe de signaler qu'il existe des contraintes qui pèsent sur l'emploi de ce type d'adjectifs : ils doivent être employés dans une assertion affirmative et être précédés du pronom démonstratif *ce* qui a l'aptitude de présupposer la réalité du fait auquel il renvoie.

4_ Conclusion

Compte tenu de l'étude des emplois percontatifs de *si* en français préclassique, nous constatons que l'interrogative indirecte et l'exclamative indirecte, introduites toutes deux par la conjonction *si*, se présentent, sur le plan syntaxique, sous la même forme dans la mesure où il est question dans les deux cas d'une proposition dépendante d'une séquence introductive. Cependant, malgré cette similitude syntaxique, chacune se distingue, sur le plan sémantique, par des caractéristiques spécifiques : bien que l'exclamative soit assimilée à une construction manifestant l'état émotionnel du locuteur, l'interrogative est articulée autour des valeurs de questionnement, de demande, d'incertitude, de connaissance, etc.

Le principal résultat obtenu est que les constructions percontatives de la période préclassique ne correspondent pas exactement à celles de la langue contemporaine. En ce qui concerne les emplois exclamatifs, aucune construction exclamative repérée dans nos extraits ne se comporte de la même façon que celle d'aujourd'hui. Toutefois, il en va autrement avec les usages interrogatifs dans la mesure où les interrogatives en *si* se rapprochent de celles employées dans la langue actuelle. En fait, l'accent est mis en particulier sur le fonctionnement des termes introduisant une subordonnée

¹ Bacha, J. (2000b), p. 261.

² Ibid. p. 264.

interrogative : si certains emplois sont tombés en désuétude, certains d'autres sont soumis à des restrictions impliquées par les normes syntaxiques et sémantiques de la langue d'aujourd'hui.

Chapitre II

Les emplois de *si* hypothétique en français préclassique

1_ Introduction

La description psychomécaniste proposée par Moignet (1981), sur laquelle se base notre classification, exclusivement formelle, des emplois du mot *si* en français préclassique, montre que le fonctionnement de ce terme, identifiable par le mécanisme de subduction, correspond globalement à quatre états. D'après ce mouvement de pensée, le dernier état est en rapport de conformité avec *si* de ladite conjonction traduisant la valeur d'hypothèse.

Les emplois hypothétiques du mot *si* sont, à la différence des usages du *si* interrogatif/exclamatif évoqués dans le chapitre précédent qui relèvent aussi de l'emploi conjonctionnel de ce terme, d'une fréquence extrêmement importante dans la littérature préclassique. En effet, 1449 occurrences de *si* conjonction conditionnelle ont été repérées dans les textes de notre corpus. Ce qui peut équivaloir à 36 % de l'ensemble de tous les emplois.

Les modes et les temps verbaux, l'aspect grammatical et lexical ainsi que les compléments circonstanciels sont des paramètres pertinents qui sont invoqués pour éclairer la signification du système hypothétique des énoncés introduits par la conjonction *si*. À partir des extraits sur lesquels nous travaillons, nous constatons que les constructions en *si*, offrant de combinaisons modales et temporelles très variées, peuvent revêtir de multiples valeurs sémantiques et pragmatiques.

Le présent chapitre s'articulera autour de trois grandes sections. En fonction des différentes combinaisons modales et temporelles employées dans les énoncés introduits par la conjonction *si*, nous organiserons les deux premières sections : la première section sera consacrée à l'étude des constructions dans lesquelles la conjonction *si* est suivie d'un verbe à l'indicatif. La deuxième section sera réservée aux énoncés où la subordonnée est au subjonctif. Ceci va nous permettre de cerner les spécificités de la distribution modale et temporelle qui caractérise le système hypothétique en français préclassique ainsi que les différentes valeurs et les diverses nuances sémantiques et pragmatiques qu'endossent les constructions en *si*. La troisième section portera sur l'étude de quelques structures particulières.

2_ Si + indicatif

L'indicatif est le mode le plus répandu en français préclassique dans les constructions en *si*. Celles-ci présentent différents types de combinaisons temporelles. Dans l'ensemble, les énoncés dont la subordonnée est à l'indicatif se répartissent en cinq sous-catégories selon que la conjonction *si* est suivie du présent, du passé composé, du passé simple, de l'imparfait ou du plus-que-parfait.

Dans la vaste zone sémantique des valeurs véhiculées par les énoncés en *si*, nous proposons de regrouper les constructions en question en deux grandes familles. Nous examinons tout d'abord les exemples qui révèlent du domaine de l'expression de l'hypothèse. Nous traitons ensuite les énoncés qui ne relèvent pas du champ de l'hypothèse, mais véhiculent des valeurs causales, des valeurs de la duplication et des valeurs concessives.

2_1_ Les valeurs hypothétiques

2_1_1_ Si + présent de l'indicatif

Depuis les plus anciens textes de la langue française, le présent de l'indicatif avait l'aptitude de s'employer dans les constructions en *si* signifiant l'hypothèse. En ancien français, cette forme verbale se met en relation avec le présent ou le futur de l'indicatif, l'impératif ou le subjonctif. Dans ce type d'usage, le présent de l'indicatif exprime une hypothèse effective ou probable « qui conditionne un procès considéré comme de réalisation probable dans le présent ou dans l'avenir du locuteur, ou comme visé dans un avenir proche ou lointain »¹, selon les propos de Moignet. Cette idée est également soutenue par la plupart des grammairiens qui se sont fixé comme objectif l'étude de la langue médiévale tels que Brunot (1966 : 254), Joly (1980 : 390) et Buridant (2000 : 627).

L'emploi du présent de l'indicatif derrière le *si* hypothétique, héritage de l'ancienne langue, demeure encore vivant en français préclassique, tout comme en français moderne. D'ailleurs, nous remarquons que la forme temporelle la plus usitée dans notre corpus est le présent de l'indicatif. Dans les constructions en *si*, les procès au présent de l'indicatif sont subordonnés à des procès au présent de l'indicatif ou au futur

¹ Moignet, G. (1979), p. 242.

simple. Ce type de combinaison temporelle, fréquemment employé, est attesté tout au long de la période préclassique. De même, nous signalons que le présent de l'indicatif peut être, bien que moins souvent, associé à l'impératif.

2_1_1_1_ La structure « *si* + présent de l'indicatif + présent de l'indicatif »

Les constructions énoncées sous la forme « *si* + présent de l'indicatif + présent de l'indicatif » revêtent des nuances sémantiques variées. Dans la multitude des emplois de ces structures, nous commençons par l'examen des constructions qui sont données à voir comme un type particulier de corrélation hypothétique. Dans nos extraits, nous avons relevé seulement deux structures dans lesquelles l'énoncé introduit par la conjonction *si* se trouve corrélé avec un énoncé introduit par le marqueur *alors* :

(1) Mais *si* elle **est** cueillie **alors** son lustre **perd**, (Jacques Yver, 1572 : 1254)

(2) *Si c'est* Dorise, **alors révoque** cet arrêt, (Pierre Corneille, 1632 : 133)

Les exemples évoqués ont en commun le fait de présenter des hypothétiques « strictes » dans le sens où elles se caractérisent par l'expression de l'hypothèse et de l'implication. L'emploi du marqueur *alors* dans la principale signale qu'il y a un lien entre les deux propositions : il s'agit, plus expressément, d'un rapport d'enchaînement. En effet, le locuteur, après avoir construit une situation hypothétique exprimée linguistiquement par la particule *si*, en déduit une conséquence permettant de marquer le rapport unissant les deux énoncés. En effet, les faits « perdre son lustre » (1) et « révoquer cet arrêt » (2) peuvent être considérés comme des conséquences logiques de faits exprimés dans l'énoncé introduit par *si*, à savoir « elle est cueillie » (1) et « c'est Dorise » (2).

Le couplage « *si* ... *alors* » sert à marquer une relation « normale » présentée comme étant implicative entre les deux propositions. Cette combinaison semble désigner une manifestation remarquable d'une application logique. C'est la présence de la conjonction *si* qui semble établir, voire impliquer, une relation entre les deux propositions. Ainsi, nous pouvons souligner que les constructions structurées sous la formulation « *si* ... *alors* » peuvent sommairement s'interpréter comme étant un type de raisonnement naturel et déductif selon lequel énoncer la proposition introduite par *si*

signifie affirmer qu'elle vraie. Ce qui semble entraîner, chronologiquement et logiquement, l'énoncé introduit par *alors*.

Par ailleurs, nous remarquons que les énoncés en *si* dont la subordonnée et la principale sont au présent de l'indicatif présentent des procès conformes à la réalité. Autrement dit, l'énoncé introduit par *si* présente des faits qui peuvent réellement être réalisés. Ce type d'emploi est fréquent dans les textes de notre corpus. Considérons quelques exemples représentatifs :

(3) Baillés-luy conseil, car il est en angoisse extrême, comme une lesche de pain que l'on rostit à la point d'un couteau, laquelle *si* elle **s'avance**, elle **se brusle** et *si* elle **se recule**, elle **se picque**. (Sébastien Castellion, 1562 : 37)

(4) Le pourceau de Pyrrho est icy de nostre escot. Il est bien sans effroy à la mort, mais *si* on le **bat**, il **crie** et **tourmente**. Forcerons nous la genrale habitude de nature, (Michel de Montaigne, 1592 : 55)

(5) Ainsi celui qui void une femme ayant laict aux mammelles, peut asseurer que certainement elle a touché au masle : que *si* le Soleil **luit**, il **est** jour : que *s'il* y a de la fumée, il y a du feu. (Scipion Dupleix, 1607 : 260)

(6) *Si* tu **vas** dans le Louvre, où les dames s'assemblent, devant ton œil sorcier les pucelages tremblent, tant les filles ont peur des ruses de ton art ; là, tu **fais** cent desseins et cent tours en une heure, (Charles Timoléon de Sigogne, 1619 : 388)

Ces énoncés nous mettent en présence de constructions hypothétiques servant à dénoter le réel. En effet, la situation hypothétique, marquée linguistiquement par la particule *si*, est construite par des procès — « avancer » (3), « battre » (4), « luire » (5) et « aller » (6) — dont le sémantisme exprime des faits qui sont réellement aptes à se produire. Pareillement, les procès figurant dans la principale relèvent de ce qui existe authentiquement et concrètement. Par conséquent, nous constatons que la relation hypothétique, unissant les faits entre eux, semble correspondre à l'expression d'une régularité dans le sens où les procès exprimés relèvent de ce qui peut se réaliser.

Dans la lignée de ce qui est constaté, nous remarquons que le présent usité dans les deux propositions nous semble avoir la signification d'un temps neutre et atemporel. Ce caractère de neutralité peut se justifier par le fait que les items lexicaux — verbes — désignent des procès dont le sémantisme exprime manifestement ce qui est réel indépendamment de la situation dans laquelle ils ont été énoncés.

Cependant, nous avons rencontré de nombreuses constructions qui ne présentent pas des procès référant à des activités réelles. Comme l'illustrent les exemples ci-dessous :

(7) Contentons-nous de ceste science. Parquoy *si* nous **voulons** que nostre savoir soit droitement ordonné, il nous **faut** laisser ces questions vaines, desquelles se débattent les esprits oisifs, (Jean Calvin, 1560a : 188)

(8) *Si* nous **sentons** son ire et cruauté,
N'**oublions** point pourtant la loyauté (Louis Des Masures, 1566 : 236)

(9) *Si* tu **penses** trouver un serviteur qui soit digne de ta beauté, ton pensée te **deçoit**, car un Dieu (tant s'en-faut un homme) n'en est digne. (Pierre de Ronsard, 1578 : 189)

(10) Je gagne en vous perdant, et c'est mon avantage, *si* j'**ayme** mon repos que vous m'ayez quitté, vous **payez** mon service et ma fidelité, lors que vous me mettez hors de vostre servage. (Jean-Pierre Camus, 1625 : 373)

(11) Monsieur, *si* tu m'en **crois**, je n'**ay** plus faim de rire ; le plaisir me déplaît, je ne veux plus que lire quelque chose qui soit utile à mon salut, (Jacques Du Lorens, 1646 : 69)

Il nous semble légitime de dire que les constructions évoquées relèvent d'un même fonctionnement dans le sens où la situation hypothétique, marquée linguistiquement par *si*, est construite par des procès qui, loin de désigner des événements qui se produisent habituellement, ont une signification parfaitement modale. En effet, le verbe de modalité « vouloir » (7), les verbes d'opinion « penser » (9) et « croire » (11) et les verbes de sentiment « sentir » (8) et « aimer » (10) indiquent la façon dont le locuteur conçoit le cadre hypothétique à partir duquel il infère la conséquence présentée dans la principale. Les situations hypothétiques ont tendance à s'interpréter comme des activités mentales puisque les verbes usités se réfèrent explicitement au locuteur. Il nous paraît ainsi que les constructions de ce type qui présentent des faits coïncidant avec le moment de parole servent à traduire la valeur d'une hypothèse qui est probablement constatable.

2_1_1_2_ La structure « *si* + présent de l'indicatif + futur simple »

Nous envisageons dans cette section les constructions dans lesquelles le présent de l'indicatif derrière la conjonction *si* est combiné avec le futur simple. Considérons quelques exemples qui nous semblent représentatifs :

(1) *Si* au besoing ils **me secourent**, je leurs **erigeray** un autel joyeux tout composé de fin dumet. (François Rabelais, 1552a : 112)

(2) C'est un instrument de bronze clous, onquel est un petit pertuys, par lequel, *si mettez* eaue, et l'approchez du feu, vous **voirez** sortir vent continuellement. (François Rabelais, 1552b : 1226)

(3) *Si* on **oste** vingt ans, ausquels S. Paul tesmoigne que Pierre a habité en Jérusalem, il ne **restera** tout au plus que dix sept ans, (Jean Calvin, 1560b : 117)

(4) C'est à dire, *si* la face du triangle **a** vingt perches, le quarré en **aura** quatre cent ; qui sont quatre arpents que contiendra ceste figure ronde. (Olivier de Serres, 1603 : 28)

(5) *Si* on y **adjouste** la proposition ce **sera** un parfait syllogisme en Darii. (Scipion Dupleix, 1607 : 261)

Ces constructions présentent des faits qui ont l'aptitude de se réaliser. Si nous examinons la nature de la situation hypothétique, nous observons qu'elle est construite par des procès — « secourir » dans (1), « mettre » dans (2), « ôter » dans (3), « avoir vingt perches » dans (4) et « ajouter » dans (5) — dont le sémantisme exprime des faits qui sont susceptibles de se produire effectivement. Nous remarquons qu'il en va de même pour les procès de la principale. Mais, il faut noter que les procès seconds sont ancrés dans le futur. Ils peuvent alors être envisagés comme véhiculant une part d'incertitude. C'est le futur, par sa nature même, qui confère à l'énoncé une telle valeur. Nous sommes donc en présence d'une hypothèse probable dans le présent ou dans le futur.

Il s'ensuit ainsi, dans ce type d'emploi, que l'hypothèse, très proche de la réalité, est envisagée comme probable parce que « le monde dans lequel la vérité de P1 est posée à titre de « base de travail » est le monde présent, étroit ou large, avec toutes les marges des valeurs de ce temps »¹, selon les propos de Le Goffic. En somme, nous pensons que les structures de ce type expriment la valeur modale de probabilité ; probabilité qui est considérée, plus expressément, comme étant forte. Néanmoins, nous remarquons qu'il n'en va pas de même quand il est question de procès qui réfèrent au locuteur. Examinons quelques exemples illustratifs :

¹ Le Goffic, P. (1993), p. 407.

(6) *Si* tu m'en **crois** (Baif) tu **changeras** Parnasse
Au palais de Paris, Helicon au parquet, (Joachim Du Bellay, 1558 : 229)

(7) Et pense que *si* tu y **penses** bien, tu **trouveras** assurément qu'il est ainsi.
(Sébastien Castellion, 1562 : 19)

(8) Mais *si* vous **veus**-je bien advertir, que puisque vous refusez d'emmener ce corps avec vous, vous **emmenez** (voire et malgré vous) mon cœur, mon ame, et mes sinceres affections : (Jacques Yver, 1572 : 1157)

(9) Tu ne la sentiras guiere long temps, *si* tu la **sens** trop ; elle **mettra** fin à soy, ou à toy : l'un et l'autre revient à un. (Michel de Montaigne, 1592 : 57)

Les constructions évoquées ont en commun le fait que l'énoncé introduit par *si* comporte des verbes signifiant l'attitude du locuteur, à savoir « croire » (6), « penser » (7), « vouloir » (8) et « sentir » (9). La situation hypothétique qui est en référence avec un moment coïncidant avec le moment d'énonciation est simplement construite dans la pensée du locuteur. Corréler une situation, située dans le présent mais simplement envisagée, avec un procès placé dans le futur signifie que le locuteur se contente d'imaginer ce qui relève du possible. Les énoncés de ce type nous mettent en présence d'une hypothèse qui est simplement envisagée. D'où, nous pouvons affirmer qu'ils expriment la valeur modale de probabilité. Mais, il faut préciser qu'il s'agit d'une probabilité à un degré assez faible.

Soulignons en outre que les constructions, formulées selon le schéma « *si* + présent indicatif + futur simple », se distinguent par leur potentiel dialogique. En effet, nous observons d'abord que la présence du pronom *tu*, dans (6), (7) et (9), et du pronom *vous*, dans (8), indique que le destinataire n'est pas co-référent au locuteur principal. De même, nous signalons que le futur, employé dans le procès de la principale, peut mettre en place un dédoublement énonciatif. Cette forme verbale, ayant l'aptitude de situer le procès, de façon déictique, à partir du moment de l'énonciation, indique que le locuteur est prêt à établir une conversation avec un deuxième énonciateur. Les procès au futur, ayant la valeur de potentialité réalisable dans l'avenir du monde réel, signalent que le destinataire, placé dans le monde actuel, est invité à jouer un rôle décisionnaire. Ce destinataire, qui se donne à voir comme un interlocuteur textuel, est amené à traiter le procès second comme une représentation d'une pensée postérieure au moment de l'énonciation.

Il résulte de ce qui vient d'être dit que la situation hypothétique, marquée linguistiquement par *si*, apparaît comme un fait déclencheur d'un échange avec tout

lecteur potentiel. Celui-ci, lors de la saisie de l'objet exprimé dans l'énoncé en *si*, ne peut manquer d'entrer en interaction avec le discours d'autrui déjà tenu sur cet objet. Cet échange peut s'expliquer par le fait que le locuteur incite le destinataire à avancer une conséquence et/ou une conclusion à partir d'une situation qu'il prend en charge. De la sorte, nous pouvons signaler qu'il s'agit ici de « dialogisme interdiscursif » désignant « le fait que chaque discours est traversé par les discours antérieurs tenus sur le même objet et qu'il y fait peu ou prou écho, pour s'en autoriser ou pour les contester »¹. Compte tenu des expressions de Michèle Monte, nous comprenons que le locuteur construit son discours — l'énoncé introduit par *si* — en fonction d'une réaction — la conséquence exprimée dans l'énoncé second — non encore produite. Cette réaction se présente comme attendue ou simplement présumée de l'interlocuteur à qui il s'adresse.

2_1_1_3_ La structure « *si* + présent de l'indicatif + impératif »

Nous examinons ici les constructions dans lesquelles le présent de l'indicatif derrière *si* est corrélé avec l'impératif. Considérons ainsi quelques exemples représentatifs :

(1) D'autre sont réglé ce doubte en leur armée de cette manière : *si* les ennemis vous **courent** sus, **attendez** les de pied coy, (Michel de Montaigne, 1592 : 285)

(2) **S'ils** vous **attendent** de pied coy, **courez** leur sus. (Michel de Montaigne, 1592 : 285)

(3) **Parlez** clairement *si* vous **avez** le courage, afin qu'on vous estime aussi hardis et temeraires, comme vous estes mechans et belistres. (François Garasse, 1623 : 98)

(4) **Passe-moi**, *si* tu **peux**, jusqu'à l'autre rivage. (Pierre Corneille, 1633 : 69)

(5) JODELET. Non non, **parlez** tout haut *si* vous **voulez** me plaire. (Paul Scarron, 1645 : 42)

Nous remarquons que la situation hypothétique, marquée linguistiquement par la particule *si*, présente des procès de différents ordres. Il peut s'agir d'un verbe exprimant un processus, comme « courir » et « attendre » dans (1) et (2) ou dénotant un état, comme « vous avez le courage » dans (2). Il peut aussi s'agir de verbes à valeur modale,

¹ Monte, M. (2009), p. 107.

comme « pouvoir » dans (3) et « vouloir » dans (4). Il nous semble que cette situation, qu'elle soit simplement envisagée par le locuteur ou qu'elle soit construite par des procès qui sont susceptibles de se réaliser, est prolongée dans l'avenir dans le sens où elle sert à rendre pertinent le procès de la principale. Celui-ci ne peut pas être jugé en termes de réalisable ou non réalisable dans la mesure où il ne s'agit pas d'un contenu informatif.

Il s'ensuit ainsi que l'emploi de l'impératif indique qu'il est question d'un fait conditionnant sans indiquer, avec précision, sa nature. Autrement dit, nous signalons que la valeur de cette forme verbale ne peut être, à notre avis, que pragmatiquement inférée. Il s'agit en fait d'un processus inférentiel qui est guidé par des instructions d'ordre pragmatique et qui sont intimement liées à l'emploi de l'impératif dans l'énoncé second. En effet, il peut être question d'une menace, comme dans « parlez clairement » (2), d'une suggestion, comme « parlez tout haut » (4), d'une supplication, comme « passe-moi » (3), ou d'un conseil, comme « attendez les de pied coy » et « courez leur sus » dans (1). En somme, il est très important de souligner que la valeur inférée est intégralement dépendante du contenu de l'énoncé introduit par *si*.

En outre, nous pensons que les constructions construites selon le schéma « *si* + présent de l'indicatif + impératif » ont une orientation dialogique dans le sens où l'impératif indique que l'énoncé second est attribué à une autre instance que le locuteur. L'énoncé introduit par *si* et l'énoncé second entretiennent un lien hiérarchique entre eux : le procès exprimé par le verbe à l'impératif, faisant résonner une voix autre que celle du locuteur, évoque un processus dynamique orientant non seulement vers le procès réalisé antérieurement mais aussi vers l'amont de la communication. En termes plus précis, le locuteur, tout en énonçant la situation hypothétique exprimée linguistiquement par *si*, entre en interaction avec son interlocuteur en lui demandant de réagir en fonction de ce qui vient d'être émis dans cette situation.

2_1_2_ Si + passé composé

Selon les grammairiens de la langue médiévale, le passé composé n'est plus utilisé, en ancien français, dans les énoncés en *si*. Les constructions schématisées en « *si* + passé composé » sont attestées, d'un point de vue historique, dans les textes du moyen français. Travaillant sur le système de l'hypothèse dans la période XIV^{ème} - XVI^{ème} siècles, Bernard Combettes et Simone Monsonogo signalent que cette forme verbale

faisait partie, à cette époque, du domaine de l'expression de l'hypothèse. Dans un tel emploi, « le passé composé apporte à l'EH [énoncé hypothétique] sa valeur d'accompli du Pr [présent] et/ou sa valeur d'antérieur de Pr [présent] (c'est-à-dire de passé) »¹.

En français préclassique, la conjonction *si* peut être associée au passé composé. Les constructions dont l'énoncé introduit par *si* est au passé composé se divisent en trois familles selon que le procès de la principale est au passé composé, au présent de l'indicatif ou au futur simple.

2_1_2_1_ La structure « *si* + passé composé + passé composé »

Dans cette section, nous étudions les constructions en *si* dans lesquelles le passé composé est en usage aussi bien dans la subordonnée que dans la principale. Considérons les exemples suivants :

(1) Et *si* vous **avez vescu** un jour, vous **avez** tout **veu**. Un jour est égal à tous jours. (Michel de Montaigne, 1592 : 93)

(2) *S'il l'a recherchée*, je le luy **ay commandé**, (Honoré d'Urfé, 1610 : 155)

(3) Car *si* les arabes **ont posé** des bestes dans le firmament, ils en **ont fait** seulement un estable, mais les libertins ont fait un enfer du ciel empyrée, (François Garasse, 1623 : 250)

Nous remarquons que la situation hypothétique, marquée linguistiquement par la particule *si*, est construite par des procès réellement concrets. En effet, les verbes « vivre » dans (1), « rechercher » dans (2) et « poser » dans (3) expriment des événements qui sont, effectivement et véritablement, réalisés dans le passé. Les procès seconds sont donnés, eux aussi, comme des faits achevés dans l'époque passée puisque leur degré de réalisation est dépendant de la réalisation de l'énoncé hypothétique. Il nous semble que les faits de la proposition principale sont en rapport de concomitance avec ceux de la subordonnée. Ce rapport de simultanéité peut également être esquissé entre deux faits véhiculant des états. L'exemple suivant en est une illustration :

(4) Cela sçay je, que *si* ma mere et ma sœur par leurs blesseures et maladies **ont esté affligées** au corps, elles **ont eu** un grand repos d'esprit depuis qu'elles sont en cette ville, (Jean-Pierre Camus, 1625 : 215)

¹ Combettes, B. et Monsonogo, S. (1983), p. 228.

Nous constatons que les constructions formulées selon la structure « *si* + passé composé + passé composé » ne mettent pas en jeu une différence d'aspect dans le sens où il est question de l'accompli dans les deux énoncés corrélés. Nous pouvons dire que la lecture temporelle ne puisse pas être exclue dans la mesure où l'énoncé introduit par *si* présente un procès antérieur à celui exprimé dans la principale. Mais, nous pensons qu'il en va autrement si nous considérons le rapport de corrélation hypothétique établi entre un procès conditionnant et un procès conditionné. Ce faisant, nous pouvons signaler que les structures de ce type, présentant des faits réalisés dans le passé, peuvent être interprétées comme étant des constructions dénotant la valeur hypothétique du réel du passé.

2_1_2_2_ La structure « *si* + passé composé + présent de l'indicatif »

Nous observons que le passé composé employé dans l'énoncé introduit par *si* se combine souvent avec le présent de l'indicatif. Ce type de combinaison présente une variété d'emplois. Examinons d'abord les exemples suivants :

(1) Mon Dieu ! que l'ay veue jolie, *si* elle n'**est changée** depuis que je ne la vy, elle **ressemble** du tout à sa mere. (François d'Amboise, 1584 : 221)

(2) La cognoissance des choses, quelque parfaite qu'elle soit, n'**est** qu'un tresor inutile, *si* elle n'**est accompagnée** de l'action et de la pratique. (Nicolas Faret, 1636 : 38)

Dans ces constructions, le second procès peut s'analyser comme un résultat. En effet, l'énoncé introduit par *si* présente des procès non réalisés dans le passé. C'est la non-réalisation, marquée linguistiquement par la négation, du premier procès qui entraîne la réalisation du procès évoqué dans la principale. D'où, les reformulations « elle ressemble à sa mère parce qu'elle n'est pas changée » (1) et « la cognoissance des choses, quelque parfaite qu'elle soit, n'est qu'un tresor inutile, parce qu'elle n'est accompagnée de l'action et de la pratique » (2) nous semblent pertinemment acceptables.

Une telle lecture, très proche de la valeur causale¹ et/ou explicative, n'est pas l'unique valeur véhiculée par les constructions structurées selon le schéma « *si* + passé composé + présent de l'indicatif ». Comme le montrent les exemples ci-dessous :

(3) **Si** cela nous **est** bien **persuadé**, il **est** aussi certain qu'il ne tombe pas une seule goutte de pluie sans qu'il l'ait ordonné en particulier. (Jean Calvin, 1560a : 229)

(4) **Si** un **a** **présidé** sur douze, **s'ensuit**-il par cela qu'un seul doive présider sur cent mille ? (Jean Calvin, 1560b : 112)

(5) Et puis à mon salut j'ay dessein de rêver ; **si** je me **suis perdu**, je me **veux** retrouver ; (Jacques Du Lorens, 1646 : 126)

Les constructions évoquées ont en commun le fait que la situation hypothétique exprimée linguistiquement par *si* présente des procès conçus comme étant réalisés dans l'époque passée. Toutefois, nous observons qu'une distinction pourrait être établie entre ces exemples si nous considérons la nature du procès second. En effet, dans l'exemple (3), la réalisation du procès exprimé dans la principale, dépendante du fait exprimé dans la subordonnée, ne semble pas être lieu de doute. La certitude de sa réalisation est soutenue par l'expression « il est aussi certain ». Dans l'exemple (5), la présence du verbe de modalité « vouloir » indique que le procès n'est pas situé dans le temps dans le sens où il est simplement envisagé dans la pensée du locuteur. Nous pouvons constater que sa réalisation n'est pas certaine dans la mesure où il réfère à un avenir éventuellement lointain. Dans l'exemple (4), la valeur exprimée est à inférer pragmatiquement puisque le procès second est émis sous la forme d'une question. Cette question, qui se donne à voir comme un acte de langage et reflétant l'ignorance du locuteur, a pour fonction d'indiquer que le procès ne peut pas être jugé en termes de réalisable ou non-réalisable parce qu'il est tout simplement envisagé sans pour autant être ancré dans une époque temporelle déterminée.

2_1_2_3_ La structure « *si* + passé composé + futur simple »

Nous envisageons dans cette section les constructions dans lesquelles le passé composé derrière *si* est en rapport de corrélation avec le futur simple. Les structures de ce type présentent, le plus souvent, des procès susceptibles d'être réalisés dans le passé :

¹ Nous allons revenir sur les valeurs causales exprimées dans les constructions en *si* dans la section « 2_2_ Les valeurs non hypothétiques ».

(1) *Si* elle **a resolu** que je meure dans les eaux, j'y **mourray** quand il n'y auroit qu'un verre d'eau sur la terre. (François Garasse, 1623 : 329)

(2) *Si* elle **a resolu** que je meure par le feu, je **brusleray** plustot dans le fond des abysmes, (François Garasse, 1623 : 329)

(3) *Si* vous l'**avez perdu**, vous le **trouvez** là, (Jacques Du Lorens, 1646 : 228)

(4) *S'il a promis* beaucoup, je **tiendray** sa promesse, (Paul Scarron, 1650 : 93)

Nous remarquons que la situation hypothétique peut présenter un fait, ayant la valeur aspectuelle d'accompli, qui s'est réalisé dans le passé. C'est le cas des procès exprimés par les verbes « résoudre » dans (1) et (2), « perdre » dans (3) et « promettre » dans (4). Nous remarquons aussi que la situation hypothétique peut également, bien que moins souvent, fournir un procès dénotant l'état, comme « l'esté a été fort sec » dans l'exemple (5), qui a eu lieu dans l'époque passée.

(5) *Si* d'aventure l'esté **a esté** fort sec, les vins se **rendront** excellens en force et délicatesse, mais aussi très-dangereux à se pousser, (Olivier de Serres, 1603 : 234)

Il nous paraît qu'il n'est pas question ici d'un enchaînement chronologique d'événements mais plutôt d'une corrélation hypothétique dénotant la valeur modale de probabilité. Probable parce que le sémantisme lexical du verbe de la principale indique que le procès est naturellement susceptible d'être réalisé dans n'importe quelle situation. De plus, partons du fait que le passé concerne généralement le réalisé et considérons également l'agencement hypothétique établi entre les deux faits, nous pouvons souligner que la réalisation du procès second, en tant qu'événement réel et situé dans le futur, est tout à fait probable.

2_1_3_ *Si* + passé simple

Nous remarquons que la langue préclassique se sert du passé simple derrière la conjonction *si* pour formuler une construction hypothétique. Ce type d'usage est très rare puisque seulement cinq attestations ont été relevées dans les extraits de notre corpus.

Les emplois du passé simple derrière la conjonction *si* se regroupent en deux sous-catégories selon que cette forme verbale est employée aussi bien dans la

proposition subordonnée que dans la proposition principale ou qu'elle se combine avec le futur simple.

2_1_3_1_ La structure « *si* + passé simple + passé simple »

Nous considérons de prime abord les constructions en *si* dont la principale et la subordonnée sont toutes deux au passé simple. Ce type d'usage est peu fréquent puisqu'il est attesté seulement trois fois dans les extraits de notre corpus.

(1) Et *si* le coup **fut** grand et dangereux en la poitrine du Chevalier, il n'**espargna** point la jeune Princesse, qui par l'inesperée veüe du Chevalier se sentit tellement atteinte, (Jacques Yver, 1572 : 1196)

(2) Que *si* ce sousris **donna** du contentement à Paris, il **fit** bien un contraire effect en Silvandre, (Honoré d'Urfé, 1610 : 122)

(3) *Si* le desir de Polidor **fut** en credit dans le conclave, mon cœur me **fut** ainsi esclave, (Charles Timoléon de Sigogne, 1619 : 75)

Les constructions ci-dessus peuvent être interprétées comme des énoncés descriptifs. Descriptifs parce que la plupart des procès, comme « le coup fut grand et dangereux » (1), « le desir de Polidor fut en credit », « ce sousris donna du contentement à Paris » (2) et « mon cœur me fut ainsi esclave » (3), dénotent l'état. Une telle lecture est soutenue, de plus, par l'emploi du passé simple. Cette forme verbale a pour principale fonction d'exprimer des faits qui se sont produits à un moment du passé et qui sont complètement dissociés du moment de l'énonciation. Ainsi, si nous pensons que ces faits, sans aucune relation avec le moment présent du locuteur, sont isolés dans l'espace temporel de l'époque passée, nous constatons que le rapport d'enchaînement temporel entre le procès second et le procès décrit dans l'énoncé introduit par *si* est complètement exclu.

Les constructions de ce type ne servent pas à « raconter » une suite d'événements donnés comme étant achevés, malgré la présence du passé simple. Il faut noter que cette forme verbale consiste, habituellement, à évoquer des procès passés dans la mesure où elle dénote l'aspect perfectif et indique que les procès, saisis dans leur globalité, sont arrivés à leurs termes. Ainsi, si nous considérons, d'une part, le rapport de corrélation hypothétique marquée linguistiquement par la conjonction *si* et, d'autre part, la valeur du passé simple qui consiste à structurer progressivement les événements dans le récit, nous pouvons constater que les exemples cités présentent une affinité avec

l'expression de la consécution hypothétique. Autrement dit, le fait conditionné pourrait être compris comme une conséquence éventuelle du fait conditionnel exprimé dans la situation hypothétique.

De surcroît, si nous considérons l'axe chronologique du temps, nous remarquons que les exemples ci-dessus sont empruntés à des œuvres des première et deuxième parties de la période préclassique. Nous n'avons rencontré aucune attestation de ce type d'usage dans les données textuelles de notre corpus figurant dans la troisième section de l'époque préclassique. À partir de là, nous pouvons affirmer que l'emploi de la structure « *si* + passé simple + passé simple » est devenu restreint en français préclassique tout comme en français moderne.

Soulignons par ailleurs que l'emploi du passé simple dans la proposition introduite par la conjonction *si* ne fait l'unanimité. En effet, les auteurs de la *Grammaire méthodique du français* (1994 : 509) postulent que la conjonction *si* peut être suivie du passé simple lorsque la construction dénote la valeur d'opposition. Dans le même ordre d'idées, nous renvoyons à Stage selon qui l'emploi de cette forme verbale après *si* est très restreint dans le sens où il se limite à des énoncés imaginaires et fabuleux : « dans la prose fictive [...], l'on trouve en français moderne des exemples de *si* suivi du passé simple »¹.

Néanmoins, l'auteur de la *Grammaire de la phrase française* signale que les circonstancielles en *si P* admettent le présent, le passé composé, l'imparfait ou le plus-que-parfait de l'indicatif. Il précise que « les **autres temps** sont exceptionnels ; ainsi le passé simple »². Il est également indispensable de mentionner que cette forme verbale est généralement inadmissible, dans un tel usage, parce qu'elle caractérise, selon la conception de Benveniste (1974), les énoncés dans lesquels le locuteur s'efface complètement. Cette thèse est de même soutenue par Danielle Leeman selon qui la particule *si* est incompatible avec le passé simple parce que cette forme verbale « présente l'événement comme s'étant effectivement produit : il n'y a pas là d'hypothèse, d'incertitude, de report à un moment ultérieur »³.

¹ Stage, L. (1991), p. 170.

² Le Goffic, P. (1993), p. 408.

³ Leeman, D. (2002), p. 21.

2_1_3_2_ La structure « *si* + passé simple + futur simple »

À la différence des exemples que nous venons d'analyser dans la section précédente, nous avons rencontré, dans les extraits de notre corpus, deux constructions qui sont structurées selon la formule « *si* + passé simple + futur simple » :

(1) **S'ils furent** ma folie, ils **seront** ma raison, (Joachim Du Bellay, 1558 : 72)

(2) **S'ils furent** ma blessure, ils **seront** mon Achille, (Joachim Du Bellay, 1558 : 72)

Ces constructions nous semblent étranges parce qu'elles établissent un contraste entre deux moments distincts. Il est question d'une mise en relation d'un fait ancré dans le passé et entièrement déconnecté du moment de l'énonciation et d'un fait situé dans le repère temporel par rapport au présent du locuteur. Nous pensons que le second procès peut s'interpréter comme une inférence dans le sens où il est déduit par le locuteur, à partir d'un fait thétiq ue, en tant qu'état de fait projeté dans l'avenir. En termes plus précis, la situation hypothétique marquée par la conjonction *si* est construite d'un état, sans référence temporelle explicite, est énoncée comme posée. Posée parce que la réalité des procès « ils furent ma folie » (1) et « ils furent ma blessure » (2) est avérée dans ces cas précis. Par conséquent, nous comprenons qu'une telle situation hypothétique peut servir de point de départ permettant de rendre pertinent l'énonciation du procès contenu dans la principale.

En outre, les deux attestations évoquées font figure d'exception puisque aucune autre construction, formulée selon le schéma « *si* + passé simple + futur simple », n'est attestée dans notre corpus. Elles sont empruntées à de publications qui datent du début de la période préclassique. Nous pensons que ce type de combinaison est une forme d'archaïsme dans la mesure où ce type de couplage est impossible dans l'usage moderne.

2_1_4_ *Si* + imparfait de l'indicatif

L'emploi de l'imparfait de l'indicatif dans les énoncés en *si* est reconnu dans les plus vieux textes de la langue française. Selon Brunot (1936 : 891), l'emploi de l'imparfait de l'indicatif après *si* ne remonte pas au début de la langue : il commence à gagner le terrain à partir du XII^{ème} siècle. Dans un tel emploi, cette forme verbale était

en concurrence avec l'imparfait du subjonctif qui est utilisé pour les hypothèses irréelles. Buridant (2000 : 628) souligne que l'imparfait de l'indicatif est employé, en ancien français, pour exprimer une hypothèse vraisemblable ou quand le locuteur la formule de façon neutre.

Dans la littérature préclassique, l'imparfait de l'indicatif est largement utilisé dans les constructions introduites par la conjonction *si*. Les procès construits en « *si* + imparfait » sont subordonnés à des procès au conditionnel, au futur simple ou au subjonctif (imparfait ou plus-que-parfait).

2_1_4_1_ La structure « *si* + imparfait de l'indicatif + conditionnel présent »

Rappelons d'abord que la structure « *si* + imparfait de l'indicatif + conditionnel présent » est, d'un point de vue historique, attestée, selon les grammairiens de l'époque médiévale, dans les anciens textes de la langue française. Cette structure présente à cette époque une hypothèse « qui peut conditionner un procès présenté comme éventuel, dans le présent ou dans le futur »¹. En effet, Brunot (1936 : 891) souligne que cette structure gagnait le terrain depuis le XII^{ème} siècle. Néanmoins, Buridant signale que ce type de construction « ne commence à apparaître qu'en moyen français »².

Nous remarquons que les constructions formulées selon le schéma « *si* + imparfait de l'indicatif + conditionnel présent » continuent d'exister jusqu'à la langue préclassique. Ces constructions, très fréquentes dans les extraits de notre corpus, peuvent entraîner des lectures distinctes. Examinons, par exemple, la construction suivante :

(1) *Si* quelqu'un **accouchoit** d'un piece bizarre, il **seroit** en danger de voir du tintamarre et d'estre tost apres mené de sa maison, pour être enquis sur elle, (Jacques Du Lorens, 1646 : 37)

Cet énoncé est susceptible de deux lectures différentes. Il peut être question d'un système hypothétique dénotant le potentiel dans la mesure où il n'est pas exclu que « quelqu'un accouche d'une pièce bizarre ». Dans ce cas, le procès peut correspondre à une possibilité réalisable dans le futur. Il peut aussi s'agir d'un système hypothétique exprimant l'irréel si nous admettons qu'il « n'accouche pas d'une pièce bizarre ».

¹ Moignet, G. (1979), p. 243.

² Buridant, C. (2000), p. 632.

Compte tenu de cette ambiguïté, il faut tenir en compte de la fonction des éléments cotextuels et des facteurs contextuels pour déterminer, avec précision, les différents sens produits dans les tours hypothétiques de ce type.

Les constructions en *si* dans lesquelles l'imparfait de l'indicatif est combiné avec le conditionnel présent nous semblent être un lieu de flou dans la mesure où elles peuvent marquer aussi bien le potentiel que l'irréel. Pour délimiter les valeurs mises en œuvre dans ce type de constructions, notre attention se penche sur les indices linguistiques de l'énoncé qui peuvent interagir avec les temps verbaux. Considérons quelques énoncés :

(2) Et je vous tien homme de si bon jugement, que, *si* vous **voulliez, dès aujourd'hui**, vous en **pourriez** juger la verité ; car le fils de l'Infant Fortuné est nourry en ceste court, (Marguerite de Navarre, 1550 : 757)

(3) De mode que, *si* par **long temps demouroient** sans estre battuz, ils **mourraient** de male faim, eulx, leurs femmes et enfans. (François Rabelais, 1552b : 961)

(4) Combien qu'il ne le contraigne pas autrement, voire ne luy die pas qu'il le face, que **diroit-il si aujourd'hui** il **voyoit** l'énorme violence que vous faites aux consciences, (Sébastien Castellion, 1562 : 37)

(5) Mais c'est assez, retournons au hameau, c'est à cette heure qu'il est temps ; car *si* je **demeurois** icy **plus tard**, je **craindrois** que quelqu'un de mes moutons ne se perdist, n'ayant encore sçeu trouver de chien pour les garder. (Charles Sorel, 1627 : 36)

Ces énoncés nous mettent en présence d'un système corrélatif mettant en relation un premier procès au conditionnel présent avec un second procès, introduit par *si*, à l'imparfait de l'indicatif. Ils ont aussi en commun le fait que le procès de la subordonnée est accompagné d'un circonstant de temps. C'est l'insertion de tels marqueurs qui permet d'orienter la lecture vers une telle ou telle valeur. En effet, nous signalons que l'exemple (2), dans lequel est inséré le complément temporel « dès aujourd'hui » orientant vers le futur, laisse entendre que l'énoncé exprime la valeur potentielle. Nous soulignons qu'il en va de même pour l'exemple (4) dans la mesure où le circonstant de temps « aujourd'hui » renvoie explicitement au présent du locuteur. Dans le même ordre d'idées, nous pensons que l'insertion de « long temps » dans l'exemple (3) et « plus tard » dans l'exemple (5) peut orienter l'interprétation vers le potentiel. Une telle interprétation peut s'expliquer par le fait qu'il est question de deux déictiques temporels référant au moment de l'énonciation. En l'occurrence, c'est à partir

de l'emploi des compléments de temps, permettant lexicalement de traduire un fait possible dans le présent ou dans le futur, que la lecture de l'énoncé s'achemine vers le potentiel.

Nous remarquons qu'il n'en va de même dans le cas où l'énoncé comporte un circonstant de temps renvoyant au passé :

(6) Et, *si* la douleur de teste nous **venoit avant l'ivresse**, nous nous **garderions** de trop boire. (Michel de Montaigne, 1592 : 245)

C'est au moyen du marqueur temporel « avant l'ivresse », indiquant explicitement le passé, que le lien envisagé entre la situation hypothétique « la douleur de teste nous venoit » et le procès exprimé par le verbe « garder » est réduite à une seule et unique relation. Il est bien évidemment question de la valeur modale de l'irréel du présent.

Par ailleurs, il est intéressant de noter que nous avons rencontré dans notre corpus bon nombre de constructions qui combinent imparfait et conditionnel présent et qui ne contiennent pas de marque contextuelle explicite. C'est le cas, par exemple, des énoncés suivants :

(7) Que *si* l'on **navigeoit** du Rhin au Danube pour aller en la mer Majour, le commerce de toutes les choses **seroit** bien plus aisé d'orient en septentrion et en l'occident : (Claude Fauchet, 1601 : 106)

(8) Je dis vos veritez, c'est mon plus grand regret ;
Si je vous **aimois** moins, je **serois** plus discret. (Paul Scarron, 1650 : 61)

Si nous considérons l'aspect lexical des verbes usités, nous constatons qu'une distinction pourrait être établie entre les constructions ci-dessus. En effet, le verbe « naviguer » (7) exprime un procès qui pourrait se réaliser. C'est à partir du sémantisme de ce verbe, référant explicitement à un processus, que nous pouvons constater que l'interprétation peut s'acheminer vers le potentiel. Toutefois, le verbe de sentiment « aimer » (8), prototypiquement subjectif, désigne une situation hypothétique qui ne peut pas être réalisable dans la mesure où elle est construite seulement dans le champ imaginaire du locuteur. De ce fait, il donne lieu à une interprétation véritablement irréelle.

Nous constatons que les verbes de sentiments, du fait qu'ils « expriment une disposition, favorable ou défavorable, de l'agent du procès vis-à-vis de son objet »¹ selon les expressions de Kerbrat-Orecchioni, peuvent orienter la lecture vers la valeur irréaliste. En effet, exprimant une attitude émotionnelle du locuteur en face du procès, ces verbes permettent de créer, par l'intermédiaire de la particule *si*, une situation hypothétique indéniablement fictive. Fictive parce qu'elle est uniquement fantasmée dans l'esprit du locuteur. Cette lecture est pleinement valable pour les énoncés suivants :

(9) *Si* je me **sentois** aussy suffisante que les antiens, qui ont trouvé les arts, je **inventerois** quelque passetemps ou jeu pour satisfire à la charge que me donnez, (Marguerite de Navarre, 1550 : 708)

(10) *Si* vous en **aimiez** comme moy,
Toutes celestes que vous estes
Vous **enrageriez** sur ma foy, (Paul Scarron, 1645 : 66)

Dans le même ordre d'idées, nous signalons qu'avec les verbes d'opinion la lecture tend naturellement vers l'irréel. Irréel parce que le procès exprimé par ce type de verbes est, tout simplement, envisagé mentalement par le locuteur, comme le montrent les exemples ci-dessous :

(11) Quand je t'aime sur toute : hélas, que doy-je faire !
Si je **pensois** guarir mon mal par son contraire
Je te **voudrois** hayr afin que tu m'aimasses. (Pierre de Ronsard, 1578 : 191)

(12) Elles ne sont à propos : *si* vous **sçaviez** le mal que je sens, vous ne **diriez** pas cela. (François d'Amboise, 1584 : 166)

(13) Ah ! que *si* je **croyois** mon esprit irrité,
Vostre jeune museau se **verroit** souffletté, (Paul Scarron, 1645 : 20)

Pareillement, nous signalons que les verbes dits de modalité, associés à la particule *si*, peuvent créer monde fictif. En effet, loin de traduire des processus réels, voire logiques, ces verbes, manifestant la subjectivité du sujet parlant, dénotent des situations hypothétiques distinctes de la réalité et fortement imaginables. Les constructions ci-dessous en sont représentatives :

¹ Kerbrat-Orecchioni, C. (2002), p. 115.

(14) Et *si* ces statues de pierre **pouvoient** parler, elles m'**osteroient** bien tost de la peine que j'ay à le vous redire. (Jacques Yver, 1572 : 1183)

(15) Et de plus, *si* je **voulois** aimer, ce **seroit** le dernier de tous les hommes que je choisirois. (Honoré d'Urfé, 1610 : 139)

Ainsi, il nous semble pertinent de recourir à l'aspect lexical du verbe pour déterminer les valeurs assignées par les constructions structurées sous le schéma « *si* + imparfait + conditionnel ». En somme, en l'absence de marqueurs permettant d'orienter explicitement l'interprétation vers le potentiel, nous soulignons que les verbes, qui indiquent que le procès appartenant au champ du réel et donc conçu comme réalisable, sont ceux qui facilitent la lecture potentielle. Néanmoins, les verbes de sentiments, de modalité et d'état servent à construire une situation hypothétique qui a eu lieu uniquement dans la pensée du locuteur. Dans ce cas, l'interprétation se tourne machinalement vers l'irréel.

2_1_4_2_ La structure « *si* + imparfait de l'indicatif + futur simple »

Selon Buridant (2000 : 633), les énoncés en « *si* + imparfait de l'indicatif » peuvent être, en ancien français, en rapport de subordination avec des énoncés dont les procès sont au futur simple. Ce type de construction est également vivant, selon Joly (1980 : 65), dans les textes du moyen français.

Dans nos extraits, nous rencontrons des constructions formulées selon la structure « *si* + imparfait de l'indicatif + futur simple ». Voici quelques exemples :

(1) Or sus, amendons-nous, dict le Seigneur, *si* nos péchés **estoient** comme escarlate, ilz **deviendront** blancs comme nège ; (Sébastien Castellion, 1562 : 29)

(2) *S'ils estoient* aussi rouges que cramoisi, ils **seront** comme laine. (Sébastien Castellion, 1562 : 29)

(3) *S'il advenoit* ainsi (dont j'ay grand' doute)
Làs, je **perdroy** ma punition (Louis Des Masures, 1566 : 62)

Nous remarquons que les énoncés évoqués ne contiennent aucune marque textuelle permettant de renvoyer à une telle ou telle lecture. Considérons ainsi l'aspect lexical du verbe de la subordonnée. Dans l'exemple (3), l'imparfait ancre le procès exprimé par le verbe « advenir », dont le sémantisme dénote une activité susceptible d'être réalisable, dans une situation construite dans le passé. L'emploi du futur

« perdroy » dans la principale nous semble tout à fait naturel en tant qu'il est donné comme conséquence déduite à partir d'un fait dont la réalisation est possible. Toutefois, dans les exemples (1) et (2), il est question du verbe « être » exprimant l'état. Nous soulignons qu'il soit donc en contradiction avec la réalité présente du locuteur. Ainsi, l'emploi du futur n'a pas pour fonction, nous semble-t-il, de situer le procès dans l'avenir. Nous le considérons plutôt comme moyen pour imaginer, de la part du locuteur, une situation anticipée.

Il en découle que l'interprétation de l'emploi du futur est dépendante de l'énoncé introduit par *si*. Le rôle du futur est ainsi redondant en tant qu'il apporte une information nouvelle qui peut être analysée, dans le premier cas, comme une situation démontrée, à titre de conséquence, par un raisonnement. Ceci revient à dire que les constructions de ce type traduisent la valeur modale de probabilité. Probabilité parce que le locuteur, sans être absolument certain, énonce un fait dans le futur. Ce fait est déduit, par le locuteur, à partir d'une situation hypothétique qui a eu lieu dans le passé. En outre, elle peut être lue comme une situation, entièrement imaginaire, à partir de laquelle le locuteur formule un fait désiré. En somme, il s'agit ici d'une valeur pragmatiquement inférée. En ce sens, nous renvoyons à la conception de Maingueneau concernant les valeurs du futur. Refusant la démarche de la grammaire traditionnelle, ce linguiste considère que les valeurs modales ne doivent pas être conçues comme des emplois périphériques : « énoncer au futur, ce n'est pas situer un événement dans l'avenir, c'est désirer, ordonner, craindre, etc. »¹.

Nous constatons donc qu'une distinction pourrait être établie entre le futur et le conditionnel. Avec le futur le procès semble plus probable dans la mesure où le locuteur assume pleinement l'énonciation du procès exprimé par le verbe. Quant au conditionnel présent, connu comme mode d'hypothèse, il inscrit les procès dans un avenir chargé d'incertitude. À cet égard, il convient de noter qu'avec le futur, le conditionnel partage des caractéristiques communes. La charge d'hypothèse naturellement inhérente à l'avenir est beaucoup plus marquée dans le cas du conditionnel qui, prenant son départ dans l'éventualité, le possible, s'achemine vers l'incertitude la plus grande. Le contenu du conditionnel l'oriente vers l'irréel. Si le futur réduit néanmoins la part d'incertitude de l'avenir, le conditionnel, au contraire, la renforce. En un mot, le conditionnel présente le procès avec une surcharge d'hypothèse.

¹ Maingueneau, D. (1994), p. 103.

Après avoir établi une distinction entre l'emploi du futur et l'usage du conditionnel dans les énoncés en *si*, nous signalons que cette différenciation n'a pas lieu dans la langue moderne dans la mesure où l'imparfait de l'indicatif après *si* ne se combine plus avec le futur simple. Nous constatons ainsi que la structure « *si* + imparfait de l'indicatif + conditionnel présent » était concurrencée, en français préclassique, par la formule « *si* + imparfait de l'indicatif + futur simple ». La proportion des constructions de type « *si* + imparfait de l'indicatif » en relation avec le conditionnel présent est déjà considérable dans les extraits de notre corpus.

Compte tenu de cette différenciation, la question qui surgit à cet égard est de savoir si l'emploi du subjonctif, corrélé à l'imparfait de l'indicatif dans les constructions en *si*, est distinct de celui du conditionnel. Pour apporter des éléments de réponse à cette question, nous proposons d'examiner les constructions structurées selon la formule « *si* + imparfait de l'indicatif + subjonctif ».

2_1_4_3_ La structure « *si* + imparfait de l'indicatif + subjonctif »

Les constructions en *si* dans lesquelles l'imparfait de l'indicatif est en relation avec le subjonctif se regroupent en deux sous-ensembles. Le premier cas de figure est celui des énoncés formulés selon le schéma « *si* + imparfait de l'indicatif + plus-que-parfait du subjonctif ». Rappelons qu'une telle combinaison est abondamment exploitée par les écrivains de l'époque médiévale pour dénoter des hypothèses invraisemblables. Elle est plus expressément attestée, selon Brunot (1966 : 491), pour la première fois au XIII^{ème} siècle.

Nous remarquons que la structure « *si* + l'imparfait de l'indicatif + le plus-que-parfait du subjonctif » persiste jusqu'en français préclassique. Cet emploi est toutefois très rare à cette époque dans la mesure où uniquement trois attestations ont été relevées dans les textes de notre corpus.

(1) ***Si*** ce n'**estoit** une subsistence qui residast en Dieu, S. Paul ne l'**eust** pas **constitué** juge pour disposer à sa volonté. (Jean Calvin, 1560a : 164)

(2) ***Si*** tu **avois** quelque vertu, la mort ne t'**eust** pas **dévestu** de ta richesse la plus grande. (Pierre de Ronsard, 1578 : 148)

(3) Et pour l'autre esgard, j'**eusse craint** d'estre justement repris des Muses, **si** entre tous ceux qui se sont efforcez de monter sur leurs saints coupeaux, j'**estois** seul n'honorant vostre vertu, (Robert Garnier, 1585c : 9)

Ces exemples ont en commun le fait que l'énoncé introduit par *si* comporte un verbe à l'imparfait. Le procès, incompatible avec la réalité du locuteur, s'interprète donc comme étant une situation hypothétique irréaliste. Le procès de la subordonnée est donné comme étant un état distinct de la réalité actuelle du locuteur. Il en découle que l'emploi du subjonctif dans la principale est tout à fait légitime. Ceci peut s'expliquer par le fait que le locuteur, tout en énonçant un état imaginé ou en construisant un cadre hypothétique qui sous-tend plusieurs hypothèses, certifie implicitement que la situation, créée par l'intermédiaire de *si* et ancrée dans le passé au moyen de l'imparfait, n'existait pas. Autrement dit, énoncer un procès qui ne s'est pas réalisé amène à déclencher l'emploi du subjonctif.

Soulignons en outre que les constructions que nous venons d'évoquer font partie d'œuvres littéraires qui datent du premier tiers de la période préclassique. Il s'avère ainsi que l'emploi du plus-que-parfait du subjonctif dans la principale a définitivement disparu dès la deuxième moitié de cette période : la structure « *si* + imparfait de l'indicatif + plus-que-parfait du subjonctif » cède le pas à la formule « *si* + imparfait de l'indicatif + conditionnel présent ». Cette dernière structure perdure en français moderne.

Le deuxième cas de figure est celui des énoncés construits selon le schéma « *si* + imparfait de l'indicatif + imparfait du subjonctif ». Deux attestations ont été repérées dans nos extraits :

(4) Que **si** sur ce grand theatre des merveilles de Madrit, il **rencontroit** quelque sujet digne decaptiver son courage, il **s'asseurast** les mesmes avantages (Jean-Pierre Camus, 1625 : 319)

(5) **Si** vous **pouviez** souffrir qu'en votre bonne grâce
Celui qui l'en tira **pût** entrer en sa place, (Pierre Corneille, 1633 : 87)

Dans l'exemple (4), l'emploi de l'imparfait de l'indicatif derrière *si* nous met en présence d'une situation hypothétique incertaine, voire irréaliste. Cette situation paraît fictive dans l'exemple (5) dans le sens où elle traduit l'intention du locuteur. C'est au moyen du verbe de modalité « pouvoir », exprimant une possibilité abstraite, qu'est exprimée une telle intention. Dans le même ordre d'idées, nous pensons que l'emploi du

subjonctif dans la principale indique que le locuteur prend position sur la réalité de la situation. L'hypothèse est ainsi irréaliste parce que la situation est supposée dans le passé. Conséquemment, nous comprenons que l'emploi du subjonctif dans ce type de construction est dû au fait qu'il est conçu comme mode atemporel. C'est à cause de son sémantisme abstrait qu'il ne peut pas, en soi, marquer l'ordre chronologique des événements. Ceci revient à dire que cette forme verbale, par laquelle le procès est envisagé comme contraire à la réalité actuelle, dénote indéniablement la valeur de l'irréel.

De surcroît, nous observons que la combinaison « *si* + imparfait de l'indicatif + imparfait du subjonctif » est uniquement attestée chez Jean-Pierre Camus (1625) et Pierre Corneille (1633) ; autrement dit, dans des extraits du dernier tiers de la période préclassique. Nous pouvons considérer ces deux constructions comme archaïques dans la mesure où la structure « *si* + imparfait de l'indicatif + imparfait du subjonctif » peut être librement utilisée, dans la littérature préclassique, comme alternative de la structure « *si* + imparfait de l'indicatif + conditionnel présent ». En fait, le tour moderne commence à s'imposer fortement depuis l'époque préclassique. Parallèlement, il est important de noter que la combinaison imparfait de l'indicatif / imparfait du subjonctif est jugée comme une faute à cette époque : elle est en effet condamnée par Oudin. Ce faisant, ce remarqueur propose de remplacer le subjonctif par le conditionnel : « je ne touche point l'excellence du labeur [...], mais c'est bien le temps le plus mal appliqué qu'on se puisse imaginer, il faut dire en bon langage et moderne, *si j'avois des enfants masles je leur desirerois, et non pas desirasse* »¹.

En somme, nous pensons que la rareté de la structure « *si* + imparfait de l'indicatif + subjonctif » peut s'expliquer par le fait que le subjonctif était concurrencé, en français préclassique, par le conditionnel. Une telle rareté justifie l'idée que ce type d'emploi tend progressivement à disparaître vers la fin de la période préclassique au profit de l'usage moderne dans lequel l'imparfait de l'indicatif se combine avec le conditionnel. La structure « *si* + imparfait de l'indicatif + conditionnel présent », fréquente dans les textes de notre corpus, est communément admise dans la langue d'aujourd'hui.

¹ Oudin, A. (1632), p. 200.

2_1_5_ Si + plus-que-parfait de l'indicatif

L'emploi du plus-que-parfait de l'indicatif dans les constructions en *si*, en ancien français, est reconnu par les grammairiens de la langue médiévale. Moignet souligne que cette forme signifie « que le procès qu'elle évoque est vu accompli dans le présent ou dans le futur »¹. Dans cet usage, le plus-que-parfait, entrant en concurrence avec le subjonctif, se combine le plus souvent, selon Buridant (2000 : 632), avec la forme simple du conditionnel.

Dans la littérature préclassique, le plus-que-parfait de l'indicatif est en usage dans les constructions en *si*. Les emplois de cette forme verbale se divisent en deux catégories selon qu'elle se combine avec le conditionnel (présent ou passé) ou avec le subjonctif plus-que-parfait.

2_1_5_1_ La structure « *si* + plus-que-parfait de l'indicatif + conditionnel (passé et présent) »

Nous commençons par les constructions hypothétiques formulées selon le schéma « *si* + plus-que-parfait de l'indicatif + conditionnel passé ». Rappelons que cette tournure n'est pas attestée, selon les grammairiens de la langue médiévale, dans les textes de l'ancien français. Buridant souligne qu'elle « ne commence à apparaître qu'en moyen français »². Ménard signale que « le type moderne composé du plus-que-parfait de l'indicatif dans la protase et de la forme en *-rais* composée dans l'apodose [...] ne commence à apparaître qu'à partir du XIV^e siècle »³.

Nous remarquons que les énoncés dans lesquels le plus-que-parfait de l'indicatif après *si* est en corrélation avec le conditionnel passé sont présents dans la littérature préclassique. Ce type de combinaison ne nous semble pas présenter différentes interprétations possibles, comme le montrent les exemples ci-dessus :

(1) Je pense que *si* Celadon **avoit épousé** Astree, ou qu'il fust mort ainsi que vous dites, son l'auteur de son histoire en **auroit parlé**, et c'est en cela que ma croyance demeurera tousjours ferme. (Charles Sorel, 1627 : 49)

(2) Mais *si* je l'**avois pû**, j'**aurois fait** davantage. (Paul Scarron, 1650 : 78)

¹ Moignet, G. (1979), p. 243.

² Buridant, C. (2000), p. 632.

³ Ménard, P. (1994), p. 238.

En effet, le procès introduit par *si* s'interprète comme un fait non réalisé et non réalisable. D'où, il est tout à fait naturel de dire que « Celadon n'a pas épousé Astree » et « Celadon n'épousera pas Astree » (1). Semblablement, « il ne le peut pas » et « il ne le pourra pas » (2). Nous sommes donc en présence, dans les deux cas, d'une situation qui, non seulement ne s'est pas réalisée, mais qui correspond aussi à l'inverse de ce qui s'est réalisé. Il en découle que cette situation hypothétique, foncièrement abstraite, ne se développe pas dans le temps. Le procès, envisagé comme étant suspendu, est ainsi coupé de toute durée. Dans le même ordre d'idée, nous comprenons que le conditionnel, employé dans la principale, ancre le procès dans une époque indéterminée. En ce sens, nous signalons que ce type d'emploi s'applique à un irréel absolu. À ce sujet, nous renvoyons à l'analyse de Rousseau selon qui l'irréel s'exprime généralement par une conditionnelle introduite par *si*. Dans son article consacré à la problématique de l'irréel, l'auteur propose de définir ce concept « comme étant une entité isolée, sans référence dans le monde et coupée de tout lien avec la réalité »¹.

Ainsi, la structure « *si* + plus-que-parfait + conditionnel passé » peut être perçue comme la forme canonique pour une hypothèse irréaliste correspondant à la fictionalité au sens strict. Néanmoins, nous observons que l'expression de l'irréel du passé ne constitue pas la valeur par défaut pour ce tour de corrélation hypothétique. D'ailleurs, nous avons rencontré dans les extraits de notre corpus un exemple qui fait figure d'exception :

(3) **Si aujourd'hui** qui est des jours le pire,
Du pain pour vivre il **avait obtenu**
D'aucuns voisins, ce **seroit** bien **venu**. (Louis Des Masures, 1566 : 194)

Il est question, à première vue, d'une construction hypothétique exprimant l'irréel. Cependant, la présence du complément de temps « aujourd'hui », indiquant la concomitance avec le moment d'énonciation, laisse entendre que le locuteur envisage une situation appartenant déjà au domaine du passé dans son propre présent. Malgré la présence explicite de ce marqueur temporel, nous notons que le procès « avoir obtenu du pain », qui ne s'est pas réalisé dans le passé, ne peut pas être réalisable parce qu'il est simplement envisagé comme tel dans le présent. Nous sommes donc en présence d'une construction qui traduit la valeur modale de l'irréel. Toutefois, nous soulignons qu'il ne s'agit pas de l'irréel absolu, comme nous l'avons vu dans les deux premiers

¹ Rousseau, A. (2000), p. 26.

exemples, mais plutôt d'un irréel envisageable, au moyen du circonstant de temps, dans la pensée du locuteur.

Une telle interprétation nous semble être acceptable pour l'exemple ci-dessous bien que, dans celui-ci, le plus-que-parfait après la conjonction *si* soit corrélé avec le conditionnel présent.

(4) Il voudroit que le jour en fût encore à naître,
Et *si* dans **ce jour d'hui** je l'**avais écarté**,
Tu **verrais** dès demain Éraсте à mon côté. (Pierre Corneille, 1633 : 59)

Il s'avère que les indices textuels ont une influence déterminante sur la façon dont est envisagée une situation hypothétique. En effet, le locuteur replace, d'une part, le procès « *avais écarté* », rangé dans le passé, dans le présent, et, d'autre part, le procès « *verrais* », plongé dans l'incertitude, dans l'époque future. Ceci revient à dire que le locuteur examine, uniquement par la pensée, une situation qui ne s'est pas réalisée dans le passé pour en déduire une conséquence incertaine.

Comme le montre l'exemple que nous venons d'évoquer, nous remarquons que les écrivains de l'époque préclassique peuvent associer le plus-que-parfait de l'indicatif au conditionnel présent dans les constructions hypothétiques en *si*. Nous observons, de plus, que les attestations repérées ne comportent pas de marques textuelles permettant d'orienter l'interprétation. Nous proposons alors d'envisager l'aspect lexical du verbe de la proposition subordonnée pour déterminer laquelle des valeurs est exprimée dans ce type de constructions. Considérons ainsi quelques exemples :

(5) Par ma foy, dist Symontault, je ne crois pas que jamais vous ayez esté amoureux ; car *si* vous **aviez senty** le feu comme les autres, vous ne nous **paindriez** icy la chose publique de Platon, (Marguerite de Navarre, 1550 : 747)

(6) Je le cognois bien, repliqua Astrée, mais ma sœur, ressouvenez-vous que *si* j'**avois creu** que Celadon fust en vie, et qu'en fin je trouvasse qu'il fust mort, il n'y **auroit** rien qui me peust conserver la vie, (Honoré d'Urfé, 1610 : 190)

(7) Je l'ay oublié, dit Lysis, *si* elle **estoit brulee** ou **perduë**, et qu'il m'en falust faire une autre, je n'y **mettrois** pas un mot de semblable. (Charles Sorel, 1627 : 74)

Nous observons que les procès exprimés par les verbes « brûler et perdre » dans (7), dont le sémantisme dénote des activités réelles, sont susceptibles d'être réalisés.

Notons en outre que le locuteur n'envisage pas ces procès dans leur déroulement parce qu'ils renvoient, par l'intermédiaire du plus-que-parfait, à l'époque du passé. Cependant, les procès exprimés par le verbe de sentiment « sentir » dans (5) et par le verbe d'opinion « croire » dans (6) indiquent que les situations présumées ne sont pas inscrites dans la réalité. Autrement dit, le locuteur se contente seulement de conjecturer une situation, liée au passé, à partir de laquelle il déduit une conclusion qui est, elle-même, incertaine. L'incertitude est complètement soutenue par le conditionnel.

Le locuteur envisage, dans tous les cas, des situations depuis son présent. La différence entre ces exemples réside dans le fait que l'exemple (7) présente des procès — « brûler et perdre » — qui pourraient être réalisés. Il s'ensuit, par voie de conséquence, que les constructions de ce type véhiculent la valeur irréaliste, ce que nous appelons « irréel contingent ». À l'inverse, les constructions, exposées dans (5) et (6), présentent des procès — « sentir » et « croire » — qui n'ont d'existence que dans la pensée du locuteur. De la sorte, nous constatons que tout énoncé, dans lequel la particule *si* est suivie d'un verbe de sentiment, d'un verbe d'opinion ou d'un verbe de modalité, présente une situation hypothétique simplement envisagée comme telle par le locuteur. En termes plus précis, nous pensons qu'il est donc question, dans ce type d'emploi, d'une simple éventualité dont la probabilité de sa réalisation est à plus faible degré.

Il s'ensuit que les énoncés en *si* corrélant plus-que-parfait avec le conditionnel ont pour principale fonction d'exprimer la valeur modale de l'irréel. Cette catégorie sémantique, liée au passé, est primordialement donnée par les temps verbaux qui situent les procès de façon antérieure au présent du locuteur. Le plus-que-parfait dénote un procès situé hors de l'actualité. En l'occurrence, l'hypothèse rejetée du réel, est donc de l'ordre de l'imaginaire. À son tour, le conditionnel, indiquant le décalage entre le repère fictif, dans lequel est situé le procès, et le moment présent du locuteur, oriente également la lecture vers l'irréel. Nous constatons conséquemment que les situations envisagées correspondent à des situations qui sont précisément en opposition avec la réalité.

2_1_5_2_ La structure « *si* + plus-que-parfait de l'indicatif + plus-que-parfait du subjonctif »

Nous examinons, dans cette section, les constructions hypothétiques en *si* dans lesquelles le plus-que parfait de l'indicatif est associé au subjonctif plus-que-parfait. Rappelons que cet usage est attesté dans les anciens textes de la langue française. Dans un tel emploi, le plus-que-parfait de l'indicatif derrière *si* est employé pour marquer l'aspect accompli. Comme le signale l'auteur de la *Grammaire de l'ancien français* : « la forme composée de l'imparfait, dite plus-que-parfait, ne signifie pas que l'hypothèse concerne l'époque passée, mais que le procès qu'elle évoque est vu accompli dans le présent ou le futur »¹.

Nous observons que le plus-que-parfait peut se combiner, en français préclassique, avec le plus-que-parfait du subjonctif, donnant ainsi lieu à des constructions hybrides. Cette combinaison est rarissime parce que nous en avons repéré seulement deux attestations dans les textes de notre corpus :

(1) Au moins *si* vous m'**aviez** pour ma perte **donné**
congé de manier vostre cuisse gentile,
ou bien si vous estiez à mes desirs facile,
je n'**eusse regretté** mon stile abandonné. (Pierre de Ronsard, 1578 : 111)

(2) Car *si* vous en **aviez sçeu** quelque chose, jamais vous n'**eussiez voulu**
plaider pour une fille quia si peu de raison en ce qu'elle me demande.
(Charles Sorel, 1627 : 63)

L'emploi du plus-que-parfait sert à marquer que le procès, appartenant déjà au domaine de l'accompli, est en dehors de l'actualité du locuteur. La situation hypothétique, marquée linguistiquement par *si*, est donc incompatible avec la réalité du locuteur. Dans le même ordre d'idées, partant du fait que le subjonctif est un mode atemporel dans le sens où il ne marque pas en soi l'ordre chronologique des événements, nous notons que l'emploi du subjonctif plus-que-parfait permet d'observer les procès exprimés par les verbes « regretter » (1) et « vouloir » (2), non pas comme des faits, mais plutôt comme des idées virtuelles. De plus, l'emploi du subjonctif dans la principale est justifié si nous considérons la valeur des verbes utilisés. Du fait du verbe modal *vouloir* et du sémantisme du verbe *regretter*, il s'avère que l'essentiel n'est pas la relation entre un fait conditionnant et un fait conditionné. Les verbes de ce type

¹ Moignet, G. (1979), p. 243.

suggèrent que l'essentiel est le rapport qu'entretient le locuteur avec les procès envisagés à travers son esprit. Ainsi, l'assemblage d'un procès dont le sémantisme traduit la subjectivité du locuteur et du subjonctif indique que le locuteur exprime l'état de choses correspondant à sa propre intention.

Nous pensons donc que les constructions schématisées sous la formule « *si* + plus-que-parfait de l'indicatif + plus-que-parfait du subjonctif » dénotent la valeur modale d'irréel. Irréel parce que, d'une part, la situation hypothétique, donnée à voir comme abstraite, ne se développe pas dans le temps et, d'autre part, le procès de la principale, sans ancrage dans le temps, est coupé de tout lien avec la réalité. Il s'agit, plus précisément, d'un irréel intemporel et absolu dans la mesure où l'atemporalité du subjonctif laisse entendre que nous ne puissions nous référer à aucun moment précis sur l'axe du temps. C'est ainsi que nous pouvons affirmer que le procès de la principale qui est virtuellement envisagé, au moyen de cette forme verbale, n'a aucune chance d'être réalisé.

Par ailleurs, nous pensons que la rareté du couplage « *si* + plus-que-parfait de l'indicatif + plus-que-parfait du subjonctif », dans la littérature préclassique, souligne que le système verbo-temporel tend vers la réduction de l'emploi du subjonctif dans les tours hypothétiques en *si*. Du fait de l'extrême rareté de ce type de couplage, nous pouvons considérer les exemples évoqués ci-dessus comme teintés d'archaïsmes. Mais, ces constructions montrent que le plus-que-parfait du subjonctif était en concurrence, dans la période préclassique, avec le conditionnel passé.

Parallèlement, il est captivant de noter que la structure « *si* + plus-que-parfait de l'indicatif + conditionnel passé » est couramment utilisée en français moderne dans les discours littéraires, journalistiques, politiques, scientifiques, etc. Néanmoins, le plus-que-parfait du subjonctif peut rivaliser avec le conditionnel notamment dans les œuvres littéraires qui se maintiennent à un certain niveau de pureté et d'élégance. À cet égard, nous nous référons à Brunot selon qui cet emploi demeure vivant dans la langue littéraire soignée : « nous avons en outre une autre construction : plus-que-parfait de l'indicatif à la donnée, plus-que-parfait du subjonctif à la principale [...]. Cette construction appartient au style élevé »¹. Cette idée est également défendue par l'auteur de la *Grammaire de la phrase française* (1993 : 408) qui signale que la construction de

¹ Brunot, F. (1936), p. 894.

type « *si* + plus-que-parfait de l'indicatif + plus-que-parfait du subjonctif » n'appartient qu'au style littéraire recherché.

2_2_ Les valeurs non hypothétiques

2_2_1_ Les valeurs causales

La cause peut, généralement, se définir comme une notion qui sert à poser une quelconque relation entre deux entités. Elle est donnée à voir, en particulier, comme une sorte de réponse à la question *pourquoi*. Elle peut correspondre à ce qui produit un événement, une action, une circonstance, un phénomène, etc. Autrement dit, elle apporte des éléments de réponse à ce pour quoi ou par quoi une quelconque chose a été effectuée. Il s'agit, en un mot, d'une relation de dépendance entre deux entités sémantiquement distinctes mais associées linguistiquement par des connecteurs spécifiques. En outre, d'un point de vue linguistique, saisir la cause implique l'explicitation des contraintes sémantiques par lesquelles sont réunies les deux situations du processus causal ou, plus précisément, les deux entités dans la relation causale.

Dans les extraits de notre corpus, les énoncés véhiculant la valeur causale se présentent, schématiquement, sous la forme de constructions segmentées. Nous proposons de les regrouper, en fonction du type de la structure utilisée, en trois cas de figure.

Le premier cas de figure est celui des constructions formulées selon la structure « *si ... c'est parce que / c'est à cause / c'est pour raison* ». Ceci s'observe dans les énoncés suivants :

(1) *Si* on void quelque chose de mal en la nature, **ce n'est pas** pourtant à cause de son estre, **mais parce qu'**elle a degeneré, comme les diables et les hommes : (Scipion Dupleix, 1607 : 97)

(2) Par exemple, *si* deux choses sont dites égales, **c'est pour raison** de quelque quantité, comme longueur, largeur, espaisseur, etc. (Scipion Dupleix, 1607 : 130)

(3) De même, *si* deux chose sont dites semblables, **c'est à cause** de quelque quantité, comme parce que toutes deux sont honnestes, ou belles, ou bonnes, ou blanches, etc. (Scipion Dupleix, 1607 : 130)

(4) Je vous diray donc que le mal qu'il a ne procede pas du corps, mais de l'esprit, et *si* le corps en est atteint, **c'est à cause** de l'estroite union qu'il a avec l'esprit malade, (Honoré d'Urfé, 1610 : 34)

(5) **Si** il elle l'a aymée, **c'est parce qu'**il est aymable (Honoré d'Urfé, 1610 : 155)

De tels énoncés présentent des particularités logiques dans la mesure où ils expriment un rapport qui est de l'ordre du raisonnement. Si nous considérons le rapport logique implanté entre les procès, nous comprenons facilement que le procès de la proposition principale est donné comme étant la cause de l'effet produit dans le segment introduit par *si*. Une telle lecture est soutenue par le fait que le procès de la principale est introduit par les marqueurs « ce n'est pas » et « mais parce que » dans (1), « c'est pour raison » dans (2), « c'est à cause » dans (3), « c'est à cause » dans (4) et « c'est parce que » dans (5) qui expriment explicitement la valeur causale.

Il s'ensuit que les énoncés en *si* sont aptes à exprimer un lien logique de cause et/ou raison à conséquence et/ou effet. Les constructions évoquées sont donc interprétables comme causales. Causales parce qu'un lien de dépendance de cause à effet a été établi entre le procès de la proposition subordonnée et celui de la proposition principale.

Le deuxième cas de figure est celui des énoncés qui se présentent schématiquement sous la formule « *si ... c'est que* », comme le montrent les exemples ci-dessous :

(6) Que *si* ce beau feu de ma maistresse nous est invisible, **c'est qu'**il est si pur et si subtil que nos yeux ne le peuvent apercevoir, (Charles Sorel, 1627 : 84)

(7) Ha ! Incrédule ! C'est pour toy que s'est fait ce miracle, et *si* pour te punir tu n'as pas esté bruslé toy-mesme, **c'est que** tu n'és pas digne d'estre consommé par de si beaux feux. (Charles Sorel, 1627 : 89)

(8) **Si** je ne gagne guere à la judicature, **c'est que** le peuple est pauvre et que la guerre dure. Ce n'est pas le profit qui mene un juge entier, (Jacques Du Lorens, 1646 : 154)

Dans ces constructions, l'enchaînement est logique. Il s'agit plus expressément d'une relation entre deux faits dont l'un est le conditionnant et l'autre est le conditionné. En effet, dans (6), le procès « ce beau feu de ma maistresse nous est invisible » est interprétable comme la conséquence logique de « ce beau feu est si pur et si subtil ».

Dans (7), la conjonction *si* permet d'assurer la cohérence textuelle en reliant l'énoncé qu'elle introduit au contexte précédent. Partant du fait exprimé dans la subordonnée, le locuteur se sert de l'expression *c'est que* pour expliquer ce fait et pour exprimer une relation causale. Dans (8), le fait « le peuple est pauvre et la guerre dure » peut être considéré comme la cause nécessaire pour que l'effet « je ne gagne guère à la judicature » puisse se réaliser.

Il s'avère que le procès de la subordonnée fournit une explication ou une justification à l'énoncé introduit par *si* qui en est déduit. Il y a lieu de signaler, en voie de conséquence, qu'établir un rapport causal entre deux contenus revient, pragmatiquement, à créer un contenu informationnel nouveau dans la mesure où la fonction de l'énoncé introduit par *c'est que* consiste à présenter une information nouvelle qui sert à développer le contexte.

En ce qui concerne le troisième cas de figure, nous notons que nous avons rencontré dans nos extraits des structures qui sont proches de celles que nous venons d'évoquer et dans lesquelles le procès de la principale est introduit par le présentatif *c'est*. Ceci s'observe notamment dans les constructions qui sont formulées selon le schéma « *si ... c'est* » :

(9) Que *si* on a quelque regard en la doctrine, **c'est** pour élire quelque légiste, auquel il adviendroit mieux de plaider en justice que de prescher en un temple. (Jean Calvin, 1560b : 88)

(10) Et qui sçait si cela ne luy est point avénu par la beauté de ma maistresse ? Que *si* quelque chose l'a guaranty, **c'est** sans doute le bandeau qu'il a devant les yeux. (Honoré d'Urfé, 1610 : 203)

(11) Vous diriez qu'il ne la voit que comme la mesme indifference : *s'il* parle, **c'est** avec beaucoup de respect et de circonception : (Jean-Pierre Camus, 1625 : 153)

Nous remarquons que les constructions ci-dessus qui sont structurées sous la forme « *si ... c'est* » présentent une parenté avec les structures emphatiques. Elles permettent, de ce fait, de mettre en relief le fait qui est déplacé à gauche. En outre, nous observons que ces exemples présentent des particularités logiques. Une telle lecture peut se justifier tout d'abord par le fait que le présentatif *c'est* permet d'indiquer que le fait présenté dans la subordonnée, certainement observable, est complètement réalisé. Signalons de plus que l'énoncé introduit par *c'est*, loin de porter des traces d'incertitude, apporte une justification se rapportant au fait de la subordonnée. En effet,

dans l'exemple (9), l'énoncé « pour élire un légiste », à visée finale, semble répondre à la question « pourquoi s'est réalisé le procès de la subordonnée ? ». Dans l'exemple (10), l'énoncé introduit par *c'est* permet de répondre à la question « qui est le responsable de la réalisation du procès introduit par *si* ? ». Dans l'exemple (11), l'énoncé « avec beaucoup de respect et de circonception » répond à la question « comment s'est réalisé le procès « il parle » ? ».

Nous pouvons ainsi affirmer que la relation causale n'est pas solidement établie et hors de doute. Il s'avère donc que les constructions en question ont pour fonction d'apporter une information nouvelle servant à assurer la cohérence textuelle. C'est cette information, à caractère justificatif, voire explicatif, qui permet de rendre clair et de faire connaître la preuve d'un fait. Nous pouvons, conséquemment, postuler que les énoncés de ce type véhiculent des valeurs explicatives et/ou causales.

En outre, l'observation des extraits de notre corpus nous amène à constater que la relation causale dans les constructions en *si* peut être identifiable par des moyens lexicaux. Ce sont manifestement les verbes dont le sémantisme dénote les résultats produits qui facilitent l'explication de ce type de rapport. Examinons quelques exemples représentatifs :

(12) Or *si* ceste garde que l'église en fait **est située** au ministère des Prophètes et Apostres, il **s'ensuit** que le tout dépend de là, (Jean Calvin, 1560b : 166)

(13) Mais *si* la privation **a saisi** ce mesme sujet, il **s'ensuit** que l'habitude n'y est plus, et jamais n'y sera en ce monde : (Scipion Dupleix, 1607 : 314)

La relation établie entre les procès corrélés peut s'analyser comme un type particulier d'un raisonnement logique. Ce rapport nous semble évident si nous considérons l'aspect lexical du verbe de la principale « s'ensuivre ». Ce verbe, dont le sémantisme exprime qu'un effet naturel est survenu en tant que conséquence logique, permet d'indiquer que le procès second — « le tout dépend de là » dans (12) et « l'habitude n'y est plus » dans (13) — est donné à voir comme étant le résultat de la réalisation du procès contenu dans l'énoncé introduit par *si*.

Nous soulignons ainsi que les constructions en *si* ayant la valeur causale, parfois explicative, peuvent être interprétées comme étant une mise en relation entre deux faits qui sont conçus comme réels et réalisés. C'est en nous fondant sur la conception de

Sophie Hamon selon laquelle « la cause est une relation de production entre événements, traitée sous l'angle de l'antécédent dont l'existence n'est ni dépendante d'un but, ni hypothétique »¹, que nous soutenons l'idée que les énoncés que nous avons analysés ne relèvent pas du champ de l'expression de l'hypothèse. Ils véhiculent des rapports de raisonnement d'ordre logique. Autrement dit, il s'agit d'exprimer une cause et/ou explication dans la subordonnée à partir de laquelle se produit un résultat et/ou une conséquence, présenté(e) dans la principale.

2_2_2_ Les valeurs de duplication

Les valeurs de duplication constituent une catégorie à part entière dans le champ sémantique des constructions en *si*. Ce type d'emploi se rencontre dans les énoncés où une itération est énoncée, comme dans les énoncés suivants :

(1) *Si* vous riez de nous, nous **faisons la pareille** :

Mais cela qui se dit s'en vole par l'oreille, (Joachim Du Bellay, 1558 : 224)

(2) *Si* Brutus estant Consul a legitiment puni les trahistres à la republique, **aussi l'a peu faire** Ciceron estant Consul, comme luy. (Scipion Dupleix, 1607 : 334)

Un regard attentif nous permet, à première vue, de faire d'importantes constatations. Nous remarquons tout d'abord que les temps verbaux usités sont similaires dans la subordonnée et la principale : le présent de l'indicatif dans le premier exemple et le passé composé dans le deuxième exemple. À cela s'ajoute l'emploi du verbe vicair « faire », dans (1), et de la périphrase verbale « pouvoir faire », dans (2). Il en découle que ces énoncés présentent des procès répétés. La lecture itérative est indéniablement reconnaissable. Une telle lecture peut se justifier par la présence du verbe *faire* qui sert à désigner, du fait qu'il est une marque de la reprise anaphorique par excellence, la répétition, voire le doublement, des procès.

La lecture itérative peut également être mise en valeur par des marqueurs dont le sémantisme dénote l'idée d'une répétition. Ceci s'observe dans les exemples ci-dessous :

(3) Vous ne nous paindriez icy la chose puplique de Platon, qui s'escript et ne s'experimente poinct. — *Si* j'ay aymé, dist Dagoucin, j'ayme **encores**, et aymeray tant que vivray. (Marguerite de Navarre, 1550 : 747)

¹ Hamon, S. (2006), p. 58.

(4) Et *s'il* est jeune, **aussi** est Folie jeune, et fille de Jeunesse. (Louise Labé, 1555 : 84)

(5) Mais las ! pardonne nous, nous te crions merci,
Si nous avons peché, nous repentons **aussi**. (Robert Garnier, 1585c : 17)

(6) *Si* le bœuf a rempli ta grange,
C'est **aussi** le bœuf qui la mange. (Olivier de Serres, 1603 : 69)

(7) Mais *si* les vents contraires sur l'océan font faire naufrages, il arrive **d'ordinaire** sur la mer du monde, que ce sont ceux-là qui font surgir à bon port. (Jean-Pierre Camus, 1625 : 393)

(8) *Si* l'on boit à la cour, voire *si* l'on s'enyvre, ils s'enyvrent **aussi**, car la cour est leur livre, (Jacques Du Lorens, 1646 : 133)

Les exemples ci-dessus ont en commun le fait que le verbe de la proposition principale est accompagné par des marqueurs portant le sens de la duplication. Il s'agit de l'adverbe « aussi », dans (4), (5) (6) et (8), dont la signification fondamentale est d'exprimer un rapport de similitude. Semblablement, nous trouvons « d'ordinaire », dans (7), dénotant le sens de l'habitude, et « encores », dans (3), qui sert à marquer l'idée d'une répétition. À côté de ces marqueurs, nous observons que les temps verbaux sont identiques dans les deux propositions, à l'exception du dernier exemple où le passé composé est subordonné au présent de l'indicatif. La question qui se pose alors est de savoir si la valeur de duplication peut potentiellement concurrencer avec la fonction temporelle.

Nous pensons que l'emploi de deux formes temporelles, tel est le cas de l'exemple (3), peut être traité comme la marque d'antériorité du procès de la subordonnée par rapport à celui de la principale. Une telle combinaison, manifestant la succession des procès sur l'axe chronologique de temps, permet conséquemment d'accentuer le schéma de duplication. C'est ainsi que nous pouvons dire que la présence de *encore* peut être lue comme la continuation du déroulement du procès, exprimé par le verbe « aimer », avec lequel il s'attache.

Ainsi, les énoncés en *si* se prêtent à une lecture de la duplication quand le cotexte contient des marqueurs déclenchant l'itération du procès. Nous constatons de plus que les constructions véhiculant la valeur de duplication situent les procès dans un plan temporel. Ce qui explique l'emploi d'un temps identique dans les deux propositions. Néanmoins, la configuration du doublement peut avoir lieu lorsque les

temps verbaux ne sont pas semblables. Ce type d'emploi s'observe notamment dans les exemples ci-dessous :

(9) Mesmes que ceste horrible menace nous face peur : « **Si** vous cheminez contre moy à l'estourdie, je chemineray **aussi** à l'estourdie contre vous ». Car par ces mots il pique notre stupidité, (Jean Calvin 1560a : 246)

(10) Elle le peut estre aussi par accident : d'autant que **si** elle est vraye, la particuliere negante le sera **aussi**. (Scipion Dupleix, 1607 : 216)

(11) Et pareillement **si** l'une des propositions est particuliere, la conclusion le sera **aussi** : comme on le peut voir és modes de toutes les figures. (Scipion Dupleix, 1607 : 238)

L'exemple (9) nous met en présence d'un même et unique procès, « cheminer à l'étourdie », qui se déploie dans le temps en une suite d'événements. Autrement dit, nous comprenons que dès que l'événement se réalise dans le moment présent du locuteur, il se réalise de la même manière à l'époque future. Nous observons qu'il en va de même pour les deux autres exemples. Mais, à la différence du premier cas de figure, il est question dans ces cas d'un état : « être vraie » dans (10) et « être particulière » dans (11). De plus, si nous regardons de près l'environnement textuel des procès considérés, nous constatons que le sens de duplication est soutenu par le marqueur adverbial *aussi* qui sert à dénoter une relation de ressemblance entre deux faits.

Nous remarquons que la valeur de duplication est également reconnaissable lorsque l'imparfait est utilisé dans les deux propositions, comme l'illustrent les exemples ci-dessous :

(12) Que **si** le page **gaignoit** et **practiquoit** force gens pour son service par autorité et par argent, elle **gaignoit** bien autant de cœurs par un traict de ses beaux yeux : (Jacques Yver, 1572 : 1188)

(13) Car alors elle estoit asseuree que **si** la nuict elle **songeoit** à vous en dormant, vous ne **songiez** pas moins à elle, (Charles Sorel, 1627 : 58)

Il nous semble, à première vue, que nous sommes en présence de constructions hypothétiques dans le sens où l'énoncé introduit par *si* peut être interprété comme posant une situation hypothétique qui sert de repère pour une conséquence imaginaire. Malgré cette similitude¹ avec la lecture hypothétique, nous pensons qu'il est question de

¹ Stage souligne qu'il est relativement difficile de distinguer une construction itérative d'une construction hypothétique. Pour faire face à cette difficulté, l'auteur signale que ce type d'emploi ne

la valeur de duplication dans la mesure où le procès second s'est réalisé dans l'époque du passé à chaque fois que s'est réalisé le procès de la subordonnée. De plus, si nous considérons l'aspect lexical des procès, nous constatons que les verbes employés « garder » et « pratiquer » dans (12) et « songer » dans (13) provoquent par leur sémantisme une lecture habituelle.

Ce sont en fait les facteurs extrinsèques qui orientent vers la valeur de la duplication. C'est, en particulier, la présence de verbes dont le sémantisme exprime des activités réelles. Le sens de la duplication se justifie également par l'emploi, la plupart des cas, d'un temps identique dans les deux propositions. À cela s'ajoute l'emploi du verbe *faire*. Ce verbe vicair, anaphorique par excellence, indique que le procès second est manifestement conforme à celui de la subordonnée. De même, nous avons remarqué qu'une telle interprétation est accentuée par des marqueurs cotextuels comme *aussi*, *encore*, *d'ordinaire*, etc. Compte tenu des énoncés évoqués plus haut, il s'ensuit, en somme, que les constructions en *si* véhiculant la valeur de la duplication sont susceptibles d'être brièvement condensées dans cette phrase : le procès de la principale se réalise à chaque fois que le procès de la subordonnée s'est réalisé.

2_2_3_ Les valeurs concessives

La concession apparaît généralement comme un mécanisme de sens dans lequel est établi un rapport sémantique d'opposition entre deux éléments. Dans les textes de notre corpus, nous observons que la relation de concession peut être obtenue sémantiquement par le contraste entre les termes employés dans la subordonnée et la principale. Les exemples ci-dessous illustrent ce type de construction :

(1) D'avantage, cela doit nous consoler : que naturellement, *si* la douleur est **violente**, elle est **courte** ; (Michel de Montaigne, 1592 : 57)

(2) D'avantage, cela doit nous consoler : que naturellement, si la douleur est violente, elle est courte ; *si* elle est **longue**, elle est **legiere**, (Michel de Montaigne, 1592 : 57)

(3) J'en interjetterois appel comme abus. *Si* l'on me trouve **sain**, je me trouve **malade** ; c'est un fou medecin qui me baille l'aubade. (Jacques Du Lorens, 1646 : 52)

peut pas échapper au domaine de l'expression de l'hypothèse. Il précise qu'il « se trouve à cheval sur les deux groupes » (1991 : 173).

Il est évident que le contexte sémantique énonce indéniablement l'idée d'une contradiction. Le contraste est traduit lexicalement par l'emploi de termes composant les propositions qui s'opposent et qui se répondent de façon adversative. En termes plus précis, l'opposition est établie entre les adjectifs « violente » et « courte » dans l'exemple (1), entre « longue » et « légère » dans l'exemple (2) et entre « sain » et « malade » dans l'exemple (3).

Pareillement, nous remarquons que ce type d'emploi présentant une opposition au niveau lexical peut aussi être exprimé par des verbes. Ceci est observable dans les constructions évoquées ci-dessous. En effet, dans l'exemple (4), la relation d'adversation est dénotée par le contraste entre les verbes « pleurer » et « rire ». Pareillement, dans l'exemple (5), la concession est exprimée par le rapport adversatif établi entre les verbes « s'enhardir » et « intimider ». Il en va de même pour l'exemple (6) où la relation adversative est traduite aussi lexicalement par les verbes « perdre » et « gagner ».

(4) Mais ne sois pas glorieux de m'avoir réduite à l'extrémité dont je parle ; car *si* j'**ai pleuré** ton départ, je me **ris**, Themire, de ton retour. (Honoré d'Urfé, 1610 : 64)

(5) J'ai honte de me voir insensible, ou perfide,
Si l'amour **m'enhardit**, l'amitié **m'intimide**, (Pierre Corneille, 1633 : 31)

(6) On se peut excuser sur le cours du marché : *si* l'un **perd**, l'autre **gagne**, et cette broüillerie est plus vieille que nous et tourne en raillerie, (Jacques Du Lorens, 1646 : 61)

Dans le même ordre d'idées, nous signalons que l'idée d'opposition peut également être exprimée, encore lexicalement, par la mise en jeu de deux noms donnés à voir comme des antonymes. En effet, dans les énoncés suivants, nous observons qu'une confrontation est établie entre « bien » et « mal » dans l'exemple (7), entre « attrait » et « sévérité » dans l'exemple (8) et entre « faveur » et « fureur » dans l'exemple (9).

(7) Mais, puis que j'ay vostre voix, je vous prie oyr la myenne pour vous monstrer que, *si* une femme a esté seduicte en **bien**, il y en a qui le sont en **mal**. (Marguerite de Navarre, 1550 : 737)

(8) Quant à Glaphire, c'est la mesme pureté, la mesme gravité : que *si* elle a des **attrait** pour se faire aimer, elle n'a pas moins de **sevérité** pour se faire craindre : (Jean-Pierre Camus, 1625 : 340)

(9) *Si* j'ay moins de **faveur**, j'ay moins de **frenesie** ; (Nicolas Vauquelin Des Yveteaux, 1648 : 89)

Soulignons par ailleurs que les exemples cités renferment des énoncés en *si* le plus souvent suivis du présent de l'indicatif. Nous pensons que le présent a, dans un tel emploi, une valeur atemporelle. Il s'agit plus précisément « d'une forme temporelle « zéro », a-temporelle ou « générique » »¹, selon les termes de Maingueneau. Une telle lecture peut se justifier par le fait que les constructions en question peuvent être énoncées par n'importe quel locuteur dans n'importe quelle situation. Nous admettons de plus que l'énoncé introduit par la conjonction *si*, loin de construire une situation hypothétique, présente un fait considéré comme vrai auquel vient s'opposer un autre fait conçu aussi comme vrai. D'où, nous pouvons signaler que l'expression de la valeur concessive est donnée comme étant déduite par le raisonnement.

Il nous semble intéressant de signaler que les constructions que nous venons d'examiner ont en commun le fait de mettre en lumière l'idée d'une coexistence entre deux constituants qui s'opposent. En outre, il convient de mentionner que notre analyse s'est essentiellement fondée sur l'aspect lexical de quelques unités linguistiques incompatibles sur le plan sémantique. Plus expressément, c'est le sémantisme des verbes, des adjectifs et des noms qui nous a permis de constater qu'il est question de la valeur concessive. Ainsi, nous pouvons signaler que les structures de ce type permettent de présenter une contradiction de faits et d'indiquer que la situation exposée dans l'énoncé introduit par *si* est sémantiquement inconciliable avec celle introduite dans la principale.

2_3_Bilan

Après avoir étudié le fonctionnement des énoncés formulés selon la structure « *si* + indicatif », nous proposons de synthétiser les données essentielles à retenir pour l'emploi des temps verbaux dans ce type de constructions. Ceci va nous permettre de distinguer les traits spécifiques des combinaisons modales et temporelles à partir desquelles se manifeste le système verbo-temporel caractéristique de la langue préclassique.

Pour mieux comprendre cette problématique, nous proposons d'abord de résumer, de façon systématiquement quantitative, la manière dont est organisé le

¹ Maingueneau, D. (1994), p. 83.

système temporel des constructions de type « *si* + indicatif » dans le tableau récapitulatif suivant :

Subordonnée (<i>si</i> + indicatif)	Principale	Nombre
<i>Si</i> + présent	Indicatif présent	485
<i>Si</i> + présent	Futur simple	275
<i>Si</i> + présent	Impératif présent	11
<i>Si</i> + passé composé	Indicatif présent	78
<i>Si</i> + passé composé	Futur simple	37
<i>Si</i> + passé composé	Passé composé	15
<i>Si</i> + imparfait	Conditionnel présent	354
<i>Si</i> + imparfait	Indicatif imparfait	46
<i>Si</i> + imparfait	Futur simple	8
<i>Si</i> + imparfait	Conditionnel passé	5
<i>Si</i> + imparfait	Indicatif plus-que-parfait	3
<i>Si</i> + imparfait	Plus-que-parfait du subjonctif	3
<i>Si</i> + imparfait	Imparfait du subjonctif	2
<i>Si</i> + plus-que parfait	Conditionnel présent	24
<i>Si</i> + plus-que parfait	Imparfait de l'indicatif	6
<i>Si</i> + plus-que parfait	Conditionnel passé	4
<i>Si</i> + plus-que parfait	Plus-que-parfait de l'indicatif	3
<i>Si</i> + plus-que parfait	Plus-que-parfait du subjonctif	2
<i>Si</i> + passé simple	Passé simple	3
<i>Si</i> + passé simple	Futur simple	2

Tableau 10 : Les combinaisons modales et temporelles dans les constructions en « *si* + indicatif »

Il est clair, à première vue, que les constructions de type « *si* + indicatif » sont très fréquentes dans la littérature préclassique : 1366 occurrences ont été relevées dans notre corpus. Ces attestations représentent à peu près 94 % de l'ensemble des emplois hypothétiques de la conjonction *si*. De surcroît, le tableau évoqué ci-dessus montre que la particule *si* a l'aptitude de s'associer, en français préclassique, à tous les temps de l'indicatif à l'exception du futur simple.

Soulignons que le futur simple était susceptible, dans les textes de l'ancienne langue, d'être placé derrière la conjonction *si* introduisant une construction hypothétique. Dans un tel emploi, cette forme verbale, par survivance du latin (Brunot, 1966 : 254), est utilisée pour exprimer des hypothèses référant au présent ou au futur. Cet usage est en fait reconnu par les grammairiens de la langue médiévale. En effet, Buridant signale que « la protase peut se présenter au futur, avec *se* + futur, ... futur »¹. Moignet précise que cet usage est particulièrement répandu dans l'aire anglo-normande : « en domaine anglo-normand surtout, on peut rencontrer la formule *se* + futur, ... futur »².

Il est important de mentionner que nous n'avons rencontré aucune attestation de ce type d'usage dans les textes de notre corpus. Il s'ensuit que l'emploi du futur simple derrière la conjonction *si* introduisant un tour hypothétique a disparu dès le XV^{ème} siècle. D'ailleurs, certains remarqueurs de la langue préclassique condamnent l'emploi de cette forme verbale derrière la particule *si*. Maupas précise que cette conjonction peut se construire « avec tout l'indicatif, hormis le futur qu'elle rejette »³. Pareillement, Chiflet souligne que la particule *si* « regit tousjours le present de l'indicatif et jamais le futur »⁴.

Nous soulignons aussi que l'emploi du futur simple derrière la conjonction *si* introduisant une construction hypothétique est condamné en français moderne. Cette condamnation est signalée par la plupart des grammairiens. En effet, Brunot postule que : « la langue moderne a abandonné le futur après la proposition construite par *si* »⁵. De même, les auteurs de la *Grammaire Larousse du français contemporain* signalent

¹ Buridant, C. (2000), p. 629.

² Moignet, G. (1979), p. 243.

³ Maupas, C. (1632), p. 348-349.

⁴ Chiflet, L. (1659), p. 126.

⁵ Brunot, F. (1936), p. 888.

que « la conjonction *si* n'est jamais suivie elle-même du futur de l'indicatif »¹. Pareillement, Grevisse dit : « il faut insister sur le fait que, parmi les temps de l'indicatif, le futur et le conditionnel sont exclus »².

Par ailleurs, nous observons que les combinaisons temporelles sont très hétérogènes en français préclassique puisque 20 couplages ont été repérés dans nos extraits. Ces assemblages se répartissent en deux cas de figure : le premier est celui des constructions que nous appelons « homogènes », c'est-à-dire celles où un temps de l'indicatif est combiné avec un autre temps de l'indicatif. C'est l'exemple des structures « *si* + présent + présent », « *si* + présent + futur », « *si* + passé composé + futur simple », « *si* + imparfait + imparfait », etc. Le deuxième est celui des constructions que nous dénommons « hétérogènes », c'est-à-dire celles où un temps de l'indicatif est corrélé avec un temps du subjonctif ou du conditionnel. C'est le cas des énoncés de type « *si* + imparfait de l'indicatif + conditionnel présent », « *si* + imparfait de l'indicatif + plus-que-parfait du subjonctif », « *si* + plus-que-parfait de l'indicatif + conditionnel passé », etc.

Pareillement, nous constatons que la grande majorité des combinaisons temporelles dans les énoncés en *si* sont conformes à celles utilisées dans la langue moderne, à l'exception de quatre assemblages qui paraissent inadmissibles en français moderne, à savoir « *si* + imparfait de l'indicatif + futur simple », « *si* + imparfait de l'indicatif + imparfait du subjonctif », « *si* + imparfait de l'indicatif + plus-que-parfait du subjonctif » et « *si* + passé simple + futur ». Ces combinaisons sont rares en français préclassique dans la mesure où elles sont attestées seulement quinze fois dans les extraits de notre corpus. Ce qui peut équivaloir à peu près à 1 % de l'ensemble des occurrences où la conjonction *si* est suivie de l'indicatif.

Du coup, nous soulignons que le reste des assemblages comptent 1354 occurrences. Ce qui peut équivaloir à 99 % de l'ensemble des attestations schématisées sous la formule « *si* + indicatif ». Par voie de conséquence, nous signalons que le système verbo-temporel caractéristique de la période préclassique est quasi-conforme à celui de la langue d'aujourd'hui. Néanmoins, il est important de mentionner que la particule *si* a l'aptitude de se combiner, tout au long de l'époque préclassique, avec le subjonctif.

¹ Chevalier, J.-C. Blanche-Benveniste, C. Arrivé, M. et Peytard, J. (1989), p. 319.

² Grevisse, M. (1993), p. 1670.

3_ Si + subjonctif

Les grammairiens de la langue médiévale indiquent que les écrivains médiévaux employaient couramment le subjonctif dans les constructions en *si*. En effet, Buridant (2000 : 628), à la suite de Brunot (1936 : 890), précise que le mode subjonctif, qui était en concurrence avec l'indicatif, exprime la prise de position du locuteur sur la réalité supposée. Cette forme verbale continue d'être employée en moyen français, selon Martin et Wilmet (1980 : 61-62), dans les circonstancielles hypothétiques introduites par la conjonction *si*. Dans le même ordre d'idées, Bernard Combettes et Simone Monsonogo, travaillant sur l'histoire de l'expression de l'hypothèse dans la langue française, ajoutent que « l'emploi du subjonctif a résisté tout au long des XIVe-XVe-XVIe siècles »¹.

Pareillement, nous remarquons que le subjonctif derrière la conjonction *si* était encore vivant pendant la période préclassique. L'emploi de cette forme verbale est plus ou moins fréquent dans les données de notre corpus : nous avons repéré 84 attestations dans lesquelles la particule *si* est suivie d'une forme verbale au subjonctif. Ces occurrences représentent à peu près à 6 % de l'ensemble des emplois hypothétiques du mot *si*.

Les attestations relevées se répartissent schématiquement en deux sous-catégories : la première est celles des exemples, majoritaires dans notre corpus, où la conjonction *si* est suivie du plus-que-parfait du subjonctif ; la deuxième est celle des énoncés, minoritaires dans nos extraits, où la particule *si* est associée à l'imparfait du subjonctif.

3_1_ Le plus-que-parfait du subjonctif

L'emploi du plus-que-parfait du subjonctif derrière la particule *si* introduisant un tour hypothétique est, à la différence de l'imparfait du subjonctif, prédominant en français préclassique. En effet, 82 occurrences ont été repérées dans les extraits de notre corpus.

Pour mieux cerner le processus d'évolution de chaque type d'usage, nous proposons de regrouper les attestations repérées en fonction de la combinaison

¹ Combettes, B. et Monsonogo, S. (1983), p. 221.

temporelle et modale établie entre la proposition introduite par *si* et la proposition principale. Ce faisant, nous constatons que les constructions majoritaires dans nos données textuelles sont celles où le plus-que-parfait du subjonctif est utilisé dans les deux propositions. En revanche, les énoncés structurés sous la formule « *si* + plus-que-parfait du subjonctif + conditionnel » ou « *si* + plus-que-parfait du subjonctif + imparfait de l'indicatif » sont très minoritaires.

3_1_1_ La structure « *si* + plus-que-parfait du subjonctif + plus-que-parfait du subjonctif »

L'emploi du plus-que-parfait du subjonctif derrière le *si* hypothétique, bien qu'il soit reconnu comme un trait caractéristique du système hypothétique de la langue médiévale, est présenté comme inhabituel en ancien français. C'est précisément la combinaison « *si* + plus-que-parfait du subjonctif + plus-que-parfait du subjonctif » qui était inaccoutumée dans les anciens textes de la langue française. D'ailleurs, Brunot souligne qu'il « est rare, jusqu'au XII^e siècle, de trouver deux plus-que-parfait »¹. Dans le même ordre d'idées, Jacqueline Picoche et Christiane Marchello-Nizia ont noté : « c'est seulement au XIII^e s. qu'apparaît le système au subjonctif plus-que-parfait pour exprimer l'irréel du passé : *se* + subjonctif plus-que-parfait/subjonctif plus-que-parfait »². Cette remarque est également soulignée par Buridant (2000 : 631) selon qui cette forme verbale apparaît, dans un tel emploi, relativement tard dans les textes français.

En somme, l'emploi du plus-que-parfait du subjonctif dans les deux propositions, développé en particulier au XIV^{ème} siècle, s'étend progressivement au cours des siècles qui suivent. Nous nous référons ici à Marie-Madeleine Fragonard et Éliane Kotler selon qui « le tour le plus fréquent [au XVI^{ème} siècle] est celui qui consiste à employer le subjonctif plus-que-parfait dans la principale et dans la subordonnée »³. Cette évolution s'explique par le fait que cette forme verbale est encore répandue dans la littérature préclassique.

En français préclassique, l'emploi du subjonctif plus-que-parfait dans la subordonnée et dans la principale est la formulation la plus usuelle dans les

¹ Brunot, F. (1966), p. 255.

² Picoche, J. et Marchello-Nizia, C. (1989), p. 292.

³ Fragonard, M-M. et Kotler, É. (1994), p. 85.

constructions en *si*. Celles-ci présentent des emplois plus ou moins variés. Considérons ainsi quelques exemples représentatifs :

(1) Qui est cette fole qui me pousse si rudement ? quelle grande hâte la presse ? *si* je t'**usse aperçue**, je t'**usse bien gardé** de passer. (Louise Labé, 1555 : 49)

(2) *Si* l'éternel nous **eust voulu** mettre à mort, il n'**eust pas receu** l'offerte de nostre main, (Jean Calvin, 1560a : 157)

(3) Sans s'arrester à moy, ne me vouloir rien dire : *si* j'**eusse sçeu**, quand il m'eust deu tuer, je luy **eusse sauté** au collet et luy **eusse arraché** les deux yeux du visage, le volleur, qu'il est. (François d'Amboise, 1584 : 211)

(4) *Si* je luy **eusse dict**, elle m'**eust decelee**. (Robert Garnier, 1585a : 209)

(5) Et montrant aux ennemis que, *si* fortune l'**eust voulu**, ils **eussent eu** aussi bien le courage de leur oster la victoire, (Michel de Montaigne, 1592 : 360)

(6) *Si* j'**eusse** moins **aimé**, j'**eusse été** moins sensible, (Pierre Corneille, 1633 : 81)

(7) Et *si* j'**eusse pensé** te faire un deservice, alors que je croyois te rendre un bon office, au lieu de t'en parler je m'en **fusse abstenu**, (Jacques Du Lorens, 1646 : 125)

Nous remarquons que les constructions évoquées ont quelque chose en commun. En effet, l'énoncé introduit par *si* comporte soit un verbe d'opinion, comme « savoir » dans (3), « apercevoir » dans (1), et « penser » dans (7), soit un verbe de parole, comme « dire » dans (4), soit un verbe de sentiment, comme « aimer » dans (6), soit un verbe de modalité, comme « vouloir » dans (2) et (5). Ainsi, les verbes repérés ont en commun d'exprimer une vision personnelle et subjective du locuteur. Nous comprenons, par voie de conséquence, que les procès en question n'appartiennent pas au monde des possibles dans le sens où ils sont exactement représentés comme tels par le locuteur. Il s'avère ainsi que les constructions de ce type véhiculent la valeur modale d'irréel. Une telle valeur est due en particulier à l'emploi du plus-que-parfait du subjonctif. À ce sujet, nous renvoyons à Spillebout qui soutient la thèse selon laquelle l'emploi de cette forme verbale après *si* sert à « accentuer le caractère irréel du fait et montrer qu'il n'est qu'une vue de l'esprit »¹.

¹ Spillebout, G. (1985), p. 333.

En outre, nous observons que les énoncés introduits par *si* peuvent contenir, bien que très rarement, des verbes dont le sémantisme dénote une activité. Ceci est clairement observable dans le cas de « suivre » dans (9), de « assister » dans (10) et de « pousser » dans (12). Il peut aussi s'agir d'un verbe exprimant l'état, comme dans (8) et (11).

(8) *Si* tous leurs parens **eussent esté** de l'opinion d'elle et de sa fille, ilz **eussent préféré** l'honnesteté de luy à tous les biens de l'autre ; (Marguerite de Navarre, 1550 : 749)

(9) Et de fait les plus déraisonnables seront contraincts de me confesser que *si* on l'**eust suivy**, on **eust** jusques à présent (je me tay de l'advenir) **évité** la mort de cinquante mille personnes françoises pour le moins, (Sébastien Castellion, 1562 : 53)

(10) *Si* en cet accident, que je me ramentoy,
J'**eusse esté assisté** du reconfort de toy,
Plus douce m'**eust semblé** de l'ennuy la matiere. (Louis Des Masures, 1566 : 4)

(11) Et me semble qu'encor que l'amour ne puisse endurer de compaignon, toutesfois *si* ces deux gentilshommes **eussent eu** le zèle d'amitié en quelque recommandation, ilz **eussent cédé** l'un à l'autre, et s'en fussent accordez entr'eux, (Jacques Yver, 1572 : 1215)

(12) Mais mon amour seulement qui me faisoit revenir vers elle, parce que *si* j'**eusse esté poussé** par ses prieres, il **eust semblé** que j'eusse eu moins d'affection qu'elle, ce que je ne voulois pas qu'elle pensast. (Honoré d'Urfé, 1610 : 163)

D'après les données que nous venons d'évoquer, nous signalons que les procès, dénotés par les verbes aspectualisés sous la forme d'un processus, sont inscrits dans la sphère de ce qui aurait pu être réalisé. L'assemblage d'un procès dont le sémantisme relève du ce qui est réalisable mais ne l'a pas été et du subjonctif plus-que-parfait permet de construire une situation hypothétique, exprimée linguistiquement l'aide de la particule *si*, qui est située comme étant antérieure par rapport au présent du locuteur. C'est à partir de cette situation que le locuteur déduit, ensuite, un second procès marquant lui aussi une antériorité. Il en découle que le locuteur se contente tout simplement d'envisager des faits ancrés dans le passé sans les asserter. En un mot, le locuteur envisage un fait qui aurait été « possible » mais se présente comme ne l'ayant pas été.

Néanmoins, nous soulignons que les procès exprimant l'état ainsi que ceux relevant de l'expression de l'opinion, du sentiment ou de la volonté, autrement dit les procès montrant la subjectivité du locuteur, indiquent que le locuteur se contente d'exprimer son avis concernant des faits qui n'ont pas été réalisés. Sans oublier de rappeler que ces procès sont au subjonctif. Ceci revient à dire cette forme verbale a pour fonction d'indiquer que le procès est envisagé à travers l'esprit du locuteur. À ce sujet, nous renvoyons, à titre d'exemple, à l'analyse proposée par Elina Sidorovič selon qui le subjonctif « exprime l'attitude personnelle du sujet parlant à l'égard de l'énoncé »¹. Nous pouvons donc dire qu'énoncer une situation hypothétique, construite à l'aide d'un procès traduisant explicitement l'attitude du locuteur et du subjonctif, précise que les constructions formulées sous le schéma « *si* + subjonctif plus-que-parfait + subjonctif plus-que-parfait » peuvent être conçues comme un moyen pour exprimer la valeur modale de l'irréel absolu.

Soulignons par ailleurs que les exemples cités montrent que le plus-que-parfait du subjonctif dans les constructions en *si* est encore répandu tout au long de la période préclassique. Mais, il est nécessaire de souligner que les énoncés formulés selon le schéma « *si* + plus-que-parfait du subjonctif + plus-que-parfait du subjonctif » se présentaient, sur l'axe chronologique du temps, d'une manière sporadique et irrégulière. En effet, les constructions de ce type sont prédominantes dans les textes du premier et du deuxième tiers de la période préclassique. Néanmoins, elles sont rares dans les œuvres du troisième tiers de cette période dans la mesure où elles sont attestées seulement chez Charles Sorel (1627), Pierre Corneille (1633) et Jacques Du Lorens (1646).

Nous pouvons ainsi signaler que la structure « *si* + plus-que-parfait du subjonctif + plus-que-parfait du subjonctif » a évolué au fil du temps. Une telle évolution peut se justifier par le fait que cette forme verbale a amorcé un déclin qui le rapproche de l'extinction pure à l'époque moderne. En termes plus précis, cette formule est en voie de disparition dès la deuxième moitié de la période préclassique. Plus expressément, c'est au siècle des Lumières qu'un net recul de cette forme verbale dans les tours hypothétiques a été observé. En réalité, la disparition est sans doute accélérée par le fait que l'Académie française a proposé d'éviter de construire des tours hypothétiques avec le plus-que-parfait du subjonctif dans les deux propositions. En ce sens, nous nous

¹ Sidorovič, E. (2005), p. 191.

référons à Perret qui a écrit : « au XVIII^e siècle enfin, l'Académie déconseille les systèmes hypothétiques entièrement au plus-que-parfait du subjonctif, qu'elle considère comme archaïques »¹. Pareillement, Marie-Madeleine Fragonard et Éliane Kotler notent : « en 1740, le *Dictionnaire de l'Académie* affirmera que le tour *si* + plus-que-parfait de l'indicatif/conditionnel est meilleur que celui qui utilise deux plus-que-parfaits du subjonctif »².

En revanche, il est nécessaire de mentionner que la conjonction *si* peut être suivie, en français moderne, du plus-que-parfait du subjonctif. Mais, il faut préciser que c'est uniquement dans la langue littéraire — notamment dans la langue soutenue — que nous pouvons rencontrer cette forme verbale derrière le *si* hypothétique. Les auteurs de la *Grammaire méthodique du français* considèrent cet emploi « comme une survivance marquée par le latin, [car] il s'oppose à l'indicatif non pas par sa valeur modale, mais comme la marque d'un registre de langue soutenu »³.

3_1_2_ La structure « *si* + plus-que-parfait du subjonctif + conditionnel »

Les constructions « mixtes », c'est-à-dire celles dans lesquelles le plus-que-parfait du subjonctif est combiné avec le conditionnel, demeurent vivantes dans la littérature préclassique. Une telle combinaison constitue un vestige du système linguistique de l'époque médiévale dans la mesure où elle est attestée dès les plus anciens textes de la langue française. Comme l'écrit Brunot : « le subjonctif entre aussi comme en ancien français dans des constructions mixtes, où il se mélange au conditionnel »⁴. Parallèlement, Buridant (2000 : 630) atteste que ce type d'usage est employé en ancien français tout en précisant qu'il apparaît en particulier dans l'aire anglo-normande.

Cet usage, caractéristique de la langue médiévale, se maintient jusqu'à l'époque préclassique. Dans les extraits de notre corpus, nous avons rencontré quatre constructions hypothétiques structurées selon le schéma « *si* + plus-que-parfait du subjonctif + conditionnel ». D'un point de vue chronologique, nous observons que les

¹ Perret, M. (1998), p. 129.

² Fragonard, M-M. et Kotler, É. (1994), p. 86.

³ Riegel, M. Pellat, J.-C. et Rioul, R. (1994), p. 326.

⁴ Brunot, F. (1966), p. 491.

trois premiers exemples prennent place dans des œuvres du premier tiers de la période préclassique.

(1) *Si c'eust esté* un grand Diable, il y *auroit* à penser. (François Rabelais, 1552b : 1115)

(2) *Si j'eusse esté* tant *favorisee* des Cieux, [...] je *servirois* en cet endroit plus d'exemple que d'amonicion. (Louise Labé, 1555 : 41)

(3) *Si* Varro seul *eust dit* cela, il n'*auroit* possible guère d'autorité ; (Jean Calvin, 1560a : 127)

La rareté des constructions dans lesquelles se combine le plus-que-parfait du subjonctif avec le conditionnel constitue un indice du fait que ce type d'emploi est en recul dès le milieu de la période préclassique. Cependant, nous remarquons que l'exemple (4), extrait des publications de Pierre Corneille (1633), fait figure d'exception dans le sens où il date de la dernière fraction de cette période. Notre observation va de pair avec celle de Spillebout. Travaillant sur la langue du XVII^{ème} siècle, ce grammairien indique que la structure « *si* + plus-que-parfait du subjonctif + conditionnel » peut être employée, en langue classique, « pour accentuer le caractère irréel du fait et montrer qu'il n'est qu'une vue de l'esprit »¹.

(4) *Si* tu n'*eusses* jamais *quitté* cette leçon,
Ton Éraсте avec toi *vivrait* d'autre façon. (Pierre Corneille, 1633 : 58)

Il ne nous semble pas surprenant de considérer la dernière attestation comme teintée d'archaïsme. Nous pouvons donc indiquer que la disparition du couplage plus-que-parfait du subjonctif / conditionnel s'est imposée dans la littérature dès la deuxième moitié de la période préclassique.

3_1_3_ La structure « *si* + plus-que-parfait du subjonctif + imparfait de l'indicatif »

Nous observons que la structure « *si* + plus-que-parfait du subjonctif + imparfait de l'indicatif » est encore en usage dans la littérature préclassique. Notre observation va de pair avec celle de l'auteur de la *Grammaire du français classique*. En effet, travaillant sur la langue du XVII^{ème} siècle, Nathalie Fournier signale que le plus-que-parfait du subjonctif reste encore vivant « tout au long du siècle, [...] dans les deux

¹ Spillebout, G. (1985), p. 333.

propositions [...] ou dans la seule subordonnée en *si*, avec une apodose à l'indicatif (conditionnel ou imparfait) »¹.

La structure en question est peu fréquemment attestée dans les extraits de notre corpus où nous avons trouvé seulement cinq constructions dans lesquelles le plus-que-parfait du subjonctif se mélange avec l'imparfait de l'indicatif. Il paraît évident que ce type d'usage est vivant tout au long de la période préclassique. D'ailleurs, nous remarquons que les attestations dégagées sont sporadiquement réparties sur l'axe chronologique du temps. En effet, trois exemples se situent dans le premier tiers de la période préclassique :

(1) Et *si* mon desir n'**eust aveuglé** ma raison,
N'**estoit** ce pas assez pour rompre mon voyage, (Joachim Du Bellay, 1558 : 92)

(2) Car *si* la vérité **eust esté** telle, il ne **pouvoit** rien dire de plus propre.
(Jean Calvin, 1560b : 114)

(3) *Si* je n'**eusse eu** affaire ailleurs je n'**avois** garde d'en partir, (François d'Amboise, 1584 : 207)

Toutefois, nous observons que deux constructions sont extraites d'œuvres littéraires de la dernière partie de l'époque préclassique :

(4) Et que *si* elle y **eust esté**, elle **estoit** plus favorable pour moy que pour luy : (François Garasse, 1623 : 277)

(5) Et que *si* ses resistances **eussent** plus long-temps **duré**, il s'en **alloit** ayder à le battre, (Charles Sorel, 1627 : 98)

Du fait que la structure « *si* + plus-que-parfait du subjonctif + imparfait de l'indicatif » est très rare dans le troisième tiers de la période préclassique, nous pouvons considérer les deux derniers exemples comme archaïques. Ainsi, nous pouvons affirmer que l'assemblage du plus-que-parfait du subjonctif à l'imparfait de l'indicatif dans les constructions hypothétiques en *si* commence à disparaître dès la fin d'époque préclassique.

¹ Fournier, N. (2002), p. 366.

3_2_ L'imparfait du subjonctif

Rappelons tout d'abord que l'imparfait du subjonctif est largement convoqué par les écrivains de l'ancienne langue dans les constructions hypothétiques en *si*. Joly (1998 : 391) souligne que le système hypothétique fait intervenir, en moyen âge, l'imparfait du subjonctif aussi bien dans la subordonnée que dans la principale pour dénoter l'irréel du présent comme du passé. L'auteur précise que ce type de combinaison prédomine jusqu'au milieu du XIII^{ème} siècle. Dans le même ordre d'idées, nous renvoyons à Haase (1975 : 158) qui, travaillant sur la syntaxe du XVII^{ème} siècle, signale que les écrivains de l'époque médiévale employaient fréquemment l'imparfait du subjonctif dans les deux propositions pour exprimer une hypothèse irréaliste se rapportant au passé.

Cependant, il faut mentionner que la combinaison « *si* + imparfait du subjonctif + imparfait du subjonctif » devient de plus en plus minoritaire en moyen français avant de disparaître définitivement dans les siècles suivants. En ce sens, nous nous référons aux auteurs du *Manuel du français du moyen âge*. Martin et Wilmet notent, sans précision, que « ces subjonctifs imparfaits fléchiront au XVI^e siècle avant de disparaître en français classique »¹.

Toutefois, nous pensons que le système hypothétique avec deux imparfaits du subjonctif a disparu avant l'époque préclassique dans la mesure où nous n'avons rencontré aucune attestation de ce type de combinaison dans notre corpus. Parallèlement, nous postulons que la disparition de la structure « *si* + imparfait du subjonctif + imparfait du subjonctif » est due au fait qu'elle était concurrencée par le couplage « *si* + imparfait de l'indicatif + conditionnel présent ».

Néanmoins, soulignons que l'emploi de l'imparfait du subjonctif derrière la conjonction *si* introduisant une construction à valeur hypothétique persiste jusqu'en français préclassique. Dans cet usage, cette forme verbale est combinée, bien que peu fréquemment, avec le plus-que-parfait du subjonctif. En effet, seulement deux attestations ont été repérées dans les données textuelles de notre corpus.

¹ Martin, R. et Wilmet, M. (1980), p. 62.

(1) Car *si* elle n'**ust** plaisir de le voir, elle ne l'**ust demandé** en sa compagnie. (Louise Labé, 1555 : 96)

(2) *Si* dieu n'**eust** dessus nous ses yeux de grace ouvert,
Et pitoyable pere en nostre mal extreme
N'**eust** à nostre secours **levé** sa main supreme. (Robert Garnier, 1585b : 121)

Ces exemples, structurés selon la formule « *si* + imparfait du subjonctif + plus-que-parfait du subjonctif », réfèrent au passé et marquent une hypothèse irréaliste. Nous pensons qu'il est question d'emplois archaïques qui ont perduré dans la littérature jusqu'à la langue préclassique. Archaïques parce que ce type de combinaison, amplement attesté dans les écrits de la langue médiévale (Buridant, 2000 : 631), est impossible dans la langue d'aujourd'hui.

Soulignons en outre que l'emploi de l'imparfait du subjonctif après la conjonction *si* introduisant un tour hypothétique commence à régresser dès la première moitié de la période préclassique. Nous justifions cette idée par le fait que les énoncés évoqués ci-dessus, figurant dans les extraits de Louise Labé (1555) et de Robert Garnier (1585), datent du premier tiers de cette époque. De la sorte, nous constatons, du moins à travers les données textuelles de notre corpus, que l'emploi de cette forme verbale est sorti d'usage dès la deuxième moitié de cette époque. Notre remarque va de pair avec l'observation de Haase (1975 : 158), pour qui, l'usage de l'imparfait du subjonctif derrière la particule *si*, qui persistait jusqu'au XVI^{ème} siècle, est amené à disparaître dès le début du XVII^{ème} siècle. Pareillement, Nathalie Fournier signale que l'imparfait du subjonctif n'est plus usuel au XVII^{ème} siècle dans les constructions hypothétiques en *si* : « le subjonctif imparfait, encore usuel au XVI^e siècle dans les deux membres de la corrélation hypothétique, a complètement disparu, et de la protase [...] et de l'apodose »¹.

Nous soutenons enfin la thèse selon laquelle le déclin de cette forme verbale se justifie par le fait que l'indicatif l'emporte sur le subjonctif dès la deuxième moitié de la période préclassique. En termes plus précis, nous pensons que la construction « *si* + imparfait du subjonctif + plus-que-parfait du subjonctif » a définitivement disparu au profit de la structure « *si* + imparfait de l'indicatif + conditionnel présent ». Une telle combinaison est couramment en usage aussi bien en français préclassique qu'en français moderne.

¹ Fournier, N. (2002), p. 365.

3_3_Bilan

D'après les données que nous venons d'évoquer, nous constatons que le subjonctif occupe, en français préclassique, une place prépondérante dans les tours hypothétiques, ce qui nous permet d'éclaircir quelques aspects de changements qui ont marqué le système modal et temporel des constructions en *si*.

Le tableau ci-dessous résume quantitativement les différentes représentations modales et temporelles des constructions en *si* dans lesquelles cette conjonction est suivie d'une forme verbale au subjonctif.

Subordonnée (<i>si</i> + subjonctif)	Principale	Nombre
<i>Si</i> + plus-que-parfait	Plus-que-parfait du subjonctif	71
<i>Si</i> + plus-que-parfait	Imparfait de l'indicatif	5
<i>Si</i> + plus-que-parfait	Conditionnel présent	4
<i>Si</i> + imparfait	Plus-que-parfait du subjonctif	2

Tableau 11 : Les combinaisons modales et temporelles dans les constructions en « *si* + subjonctif »

Ce tableau fait donc ressortir deux types de combinaisons modales et temporelles. Le premier type est celui des constructions homogènes, c'est-à-dire celles où le plus-que-parfait du subjonctif est utilisé aussi bien dans la subordonnée que dans la principale. Le deuxième type est celui des constructions mixtes, c'est-à-dire celles où une forme du subjonctif est en rapport de corrélation avec une forme de l'indicatif ou du conditionnel.

Comme le montre le tableau évoqué, les énoncés dont la subordonnée est formulée en « *si* + subjonctif » se répartissent en quatre combinaisons différentes. Les constructions schématisées en « *si* + plus-que-parfait du subjonctif + imparfait de l'indicatif », « *si* + plus-que-parfait du subjonctif + conditionnel présent » et « *si* + imparfait du subjonctif + plus-que-parfait du subjonctif », rares dans les extraits de notre corpus, sont en train de disparaître au cours de la période préclassique. Néanmoins, la construction où le plus-que-parfait du subjonctif est employé dans les

deux propositions, prédominante dans notre corpus, était encore vivante dans la littérature préclassique.

Soulignons, en outre, que toutes les combinaisons temporelles et modales attestées dans ce tableau ne sont pas en usage dans la langue moderne. Rappelons que les constructions formulées en « *si* + subjonctif » comptent 82 occurrences. Autrement dit, elles représentent 6 % de l'ensemble des emplois de *si* hypothétique. La rareté de ce type d'usage s'explique par la régression de l'emploi du subjonctif dans les tours hypothétiques depuis le XIV^{ème} siècle. En effet, travaillant sur la langue aux XIV^{ème} et XV^{ème} siècles, Christiane Marchello-Nizia indique que « les systèmes au subjonctif sont devenus minoritaires [à cette époque] par rapport aux systèmes à l'indicatif »¹. Cette citation n'est pas sans rappeler que l'emploi de l'indicatif dans les énoncés construits avec *si* commence à se généraliser, depuis la période préclassique, au détriment du subjonctif.

Du fait que le subjonctif n'est pas utilisé, dans les textes du français d'aujourd'hui, derrière le *si* hypothétique, nous pouvons signaler que l'emploi de cette forme verbale dans les constructions hypothétiques en *si* peut être conçu comme l'une des spécificités du système modal de la langue préclassique. En conséquence, à la différence des constructions de type « *si* + indicatif » qui sont quasi-identiques à celles de la langue moderne, les énoncés structurés selon le schéma « *si* + subjonctif » forment un microsystème de combinaisons temporelles et modales qui se veut plus proche du système verbo-temporel de l'ancienne langue.

Soulignons enfin que le système verbo-temporel de la langue préclassique a également conservé, au même titre que le subjonctif, quelques emplois qui sont attestés dans les écrits de la langue médiévale. Il s'agit, en particulier, de l'usage du conditionnel derrière *si* ainsi que les constructions coordonnées qui sont construites selon le schéma « *si* ... *et si* » ou « *si* ... *et que* ».

¹ Marchello-Nizia, C. (1979), p. 291.

4_ Structures particulières

4_1_ La structure « *si ... et si* »

Nous employons la structure « *si ... et si* » pour désigner les hypothétiques coordonnés. Autrement dit, il s'agit d'une relation de coordination établie entre deux propositions subordonnées introduites par la conjonction *si* ; ce qui donne lieu à doubles hypothétiques. Selon les grammairiens de l'époque médiévale, la structure « *si ... et si* » est un phénomène répandu dans les textes de l'ancienne langue. En effet, Buridant signale qu'il « n'est pas exceptionnel que deux conditionnelles encadrent une principale »¹.

Il arrivait dans certains cas de figure que la conjonction *si* ne soit pas répétée en tête de la deuxième proposition. Dans ce cas, la deuxième proposition, en rapport de juxtaposition avec la première proposition, est introduite par le simple *et*. Il importe de mentionner par ailleurs que la formule « *si ... et si* » demeure vivante dans les siècles qui suivent. Comme le souligne Christiane Marchello-Nizia (1979 : 291), la construction de type « *si ... et si* » reste, à la différence des cas de reprise de *si* par *que*, majoritaire jusqu'au XV^{ème} siècle. Une telle observation est de même soutenue par Bernard Combettes et Simone Monsonogo (1983 : 232).

Le phénomène de répétition de la conjonction *si* dans les doubles hypothétiques est encore en usage en français préclassique. En effet, dans nos extraits, nous avons relevé quatre occurrences dans lesquelles la subordonnée introduite par *si* est en rapport de coordination, au moyen de la conjonction *et*, avec une deuxième subordonnée qui est introduite, à son tour, par *si*.

(1) *Si* je n'**ay** plus la faveur de la Muse,
Et si mes vers **se trouvent** imparfaits,
Le lieu, le temps, l'aage où je les ay faits,
Et mes ennuis leur **serviront** d'excuse. (Joachim Du Bellay, 1558 : 46)

(2) Toutesfois *s'il estoit permis* à un bon vouloir de bien esperer, *et si* l'amour **estoit** si bon maistre qu'on gagnast quelque loyer en son fidelle service, j'**oserois** bien promettre à moy seul l'heur dont j'estime tout le monde indigne : (Jacques Yver, 1572 : 1200)

¹ Buridant, C. (2000), p. 635.

(3) Au contraire *si* j'**avois** le courage aussi mauvais que *uy*, *et si* j'**estois animé** de pareille rage, il me **seroit** facile de l'exterminer et de le releguer au village d'où son père est sorti pour venir emplir, (Jean-Pierre Camus, 1625 : 212)

(4) *S'il veut*, *et si* la generosité n'y **est** point **offensée**, il **sçaura** feindre, il **sçaura** desguiser ; (Nicolas Faret, 1636 : 69)

Ces exemples ont en commun le fait que les deux propositions coordonnées, introduites par la conjonction *si*, sont à l'indicatif. Signalons que l'emploi de ce mode dans les doubles hypothétiques constitue un vestige du système de l'ancienne langue. Comme le montre Brunot : « il arrivait aussi qu'en s'abstenant de répéter *si*, on mettait les deux verbes à l'indicatif »¹. Nous remarquons, de plus, l'emploi d'une seule forme verbale dans les deux propositions coordonnées. La répétition d'une même forme verbale indique que la subordonnée introduite par *et si* maintient la même valeur hypothétique exprimée dans la première proposition. Nous pensons que l'emploi de la deuxième proposition peut se justifier, sur le plan sémantique, par le fait qu'une seule condition est insuffisante pour la réalisation du procès exprimé dans la principale. En termes plus précis, les deux conditions sont nécessaires pour en déduire la conséquence exprimée dans la proposition principale.

Signalons par ailleurs que la problématique des hypothétiques coordonnées a retenu l'attention des remarqueurs de la langue française. En effet, Vaugelas propose d'introduire la deuxième proposition par la conjonction *que* au lieu de répéter la particule *si* parce que cet emploi est plus élégant : « cette particule estant employée au premier membre d'une periode, peut bien estre employée au second joint au premier, par la conjonction *et*, mais il est beaucoup plus françois et plus elegant, au lieu de le repeter au second membre, de mettre *que* »². Ce faisant, il nécessite l'usage du subjonctif après *que*. Cette remarque est également soutenue par Chiflet : « au lieu de repeter deux fois la conjonction *si*, l'on met au second membre de la periode la conjonction *que*, avec l'optatif »³.

Rappelons en fin de cette section que la structure « *si ... et si* », considérée comme archaïque depuis le XVII^{ème} siècle (Haase, 1975 : 388), n'est plus en usage dans la langue moderne. La disparition de cette formule est due au fait que le marqueur *que* se substitue à la conjonction *si*, donnant ainsi lieu à la construction de type « *si ... et*

¹ Brunot, F. (1936), p. 879.

² Vaugelas, C. F. de (1647), p. 62.

³ Chiflet, L. (1659), p. 127.

que ». Cette dernière structure est également attestée dans les textes de la langue préclassique.

4_2_ La structure « *si ... et que* »

Rappelons d'abord que le tour « *si ... et que* » est attesté dans les textes de la langue médiévale. Une telle structure était en concurrence, en ancien français, avec le tour « *si ... et si* ». Comme le signale Foulet : « l'ancien français connaît des constructions analogues. Il répète la conjonction [...] ou la remplace par *que* »¹. Dans le même ordre d'idées, nous nous référons à Brunot qui a écrit : « ceci se rencontre dès le XII^e s. En m. f. [moyen français], l'usage de remplacer les autres conjonctions par un *que* se généralisa »².

Cependant, nous constatons que l'emploi du mode — indicatif ou subjonctif — après *que* n'est pas sujet d'unanimité chez les spécialistes de grammaire médiévale. Autrement dit, dans l'éventualité où *si* est substitué par la conjonction *que*, la deuxième proposition peut se construire, à l'époque médiévale, soit avec l'indicatif, soit avec le subjonctif. En effet, les auteurs du *Manuel du français du moyen âge* disent : « *que* reprenant *si* se fait normalement suivre du subjonctif »³. Dans le même ordre d'idées, Buridant souligne que la proposition introduite par *que* est généralement au subjonctif quels que soient le mode et le temps de la proposition introduite par la conjonction *si*. Ceci s'explique, selon lui, par le fait que le subjonctif sert à marquer « l'hypothèse en équivalence du *se* hypothétique »⁴. Toutefois, l'auteur de la *Grammaire de l'ancien français* signale que la structure « *si* + indicatif *et que* + subjonctif est très rare »⁵ à cette époque.

Dans les données de notre corpus, nous avons rencontré 18 attestations schématisées selon la formule « *si ... et que* ». Les constructions en question sont extrêmement déterminantes dans la mesure où elles permettent de donner une image du système verbo-temporel spécifique de la langue préclassique. L'importance des énoncés formulés selon le schéma « *si ... et que* » réside dans le fait qu'ils permettent de rendre compte de l'alternance indicatif/subjonctif. Il s'agit de contextes linguistiques

¹ Foulet, L. (1982) p. 231.

² Brunot, F. (1936), p. 706.

³ Martin, R. et Wilmet, M. (1980), p. 61.

⁴ Buridant, C. (2000), p. 635.

⁵ Moignet, G. (1979), p. 246.

spécifiques dans lesquels le locuteur semble placé devant un choix entre l'indicatif et le subjonctif. Cette alternance est clairement observable dans les constructions suivantes. Dans les exemples (1) et (3), la conjonction *que* est suivie de l'indicatif. Cependant, cette particule est associée au subjonctif dans les exemples (2) et (4).

(1) Or *si* on **regarde** bien, *et qu'*on **esplusche** de près la façon du gouvernement ecclésiastique qui est aujourd'hui en toute la Papauté, on **trouvera** qu'il n'y a nulle briganderie tant désordonnée au monde. (Jean Calvin, 1560b : 99)

(2) Que *si* vos vertus **fussent** moindres, vostre qualité plus basse, *et qu'*il n'y **eust eu** telle moisson et fertilité d'excellens Poètes auprès de vous, plus dignes que moy pour appliquer leur industrieux labeur à si honorable sujet, je m'y **fusse offert** en toute allairesse et assurance. (Robert Garnier, 1585b : 111)

(3) *Si* leurs voisins **passent** les montaignes pour les venir assaillir, *et qu'*ils **emportent** la victoire sur eux, l'acquest du victorieux c'est la gloire, et l'avantage d'estre, (Michel de Montaigne, 1592 : 210)

(4) Je le cognois bien, repliqua Astrée, mais ma sœur, ressouvenez-vous que *si j'*avois **creu** que Celadon fust en vie, *et qu'*en fin je **trouvasse** qu'il fust mort, il n'y **auroit** rien qui me peust conserver la vie, (Honoré d'Urfé, 1610 : 190)

Nous remarquons que dans les énoncés évoqués ci-dessus figurent dans les œuvres du premier et du deuxième tiers de la période préclassique. Il en découle que la rivalité entre indicatif et subjonctif dans les hypothétiques coordonnées est encore vivace dans la littérature préclassique. La concurrence du subjonctif et de l'indicatif, dans un tel emploi, est soulignée par Brunot : « ce fut lentement aussi que derrière *que* le subjonctif devint obligatoire. Il arrive encore au XVIIe s. qu'on trouve le verbe à l'indicatif »¹.

Néanmoins, nous observons qu'il n'en va pas de même dans les constructions qui sont extraites des écrits de la troisième partie de la période préclassique. Les exemples suivants, empruntés de l'œuvre de Charles Sorel (1627), illustrent notre observation.

(5) Je l'ay oublié, dit Lysis, *si* elle **estoit brulee** ou **perdue**, *et qu'*il m'en **falust** faire une autre, je n'y **mettrois** pas un mot de semblable. (Charles Sorel, 1627 : 74)

¹ Brunot, F. (1936), p. 879.

(6) Et elle saigna encore de mesme lors qu'en voulant cueillir de roses les espines la picquerent ; que *si* les roses qui estoient blanches ne se **fussent** alors metamorphosees en rouges, **et que** cela **fust** encore à faire, ce **seroit** du sang de Charite que l'on atendroit ce miracle (Charles Sorel, 1627 : 87)

Nous remarquons que les verbes « falloir » (5) et « être » (6) sont au subjonctif. À partir de cette observation, nous pouvons constater que l'usage de cette forme verbale derrière la conjonction *que* commence à s'imposer dans les énoncés structurés selon le schéma « *si ... et que* » dès la deuxième moitié de la période préclassique. À ce sujet, nous renvoyons à Nojgaard (1970). Cet auteur précise que l'emploi du subjonctif, après la conjonction *que* reprenant la particule *si*, est reconnu à partir du XVII^{ème} siècle. Dans le même ordre d'idées, nous pouvons affirmer que, dans un tel emploi, la langue française commence à abandonner progressivement l'indicatif, donné à voir comme trait distinctif de la langue médiévale, au profit du subjonctif.

Au terme de cette section, il est indispensable de mentionner que le subjonctif est régulièrement employé, en français moderne, derrière le marqueur *que* reprenant la conjonction *si*. Une telle règle est reconnue par la plupart des grammairiens de la langue d'aujourd'hui. À titre d'exemple, nous nous référons à Grevisse selon qui l'usage le plus soigné consiste à construire la deuxième proposition avec le subjonctif : « **après que remplaçant si [...] dans la coordination** de propositions conditionnelles, on met, selon le meilleur usage, le subjonctif »¹. Quant aux auteurs de la *Grammaire du français classique et moderne*, ils écrivent : « si l'on veut indiquer [...] que la seconde hypothèse dépend en quelque manière de la première on substitue à *si* la conjonction de reprise *que*. Dans ce cas, le verbe de la seconde proposition dépendante se met au subjonctif »². Pareillement, les auteurs de la *Grammaire méthodique du français* soutiennent cette idée : « on l'emploie [le subjonctif] également dans une subordonnée coordonnée par *que* à une proposition introduite par *si* »³.

4_3_ *Si* + conditionnel

En français médiéval, le conditionnel peut être utilisé dans la subordonnée introduite par la conjonction *si*. À la suite de Brunot (1936 : 827) selon qui la valeur éventuelle s'exprime en ancien français par une proposition commençant par *si* avec le conditionnel, Buridant (2000 : 634) souligne que l'emploi de cette forme verbale après

¹ Grevisse, M. (1993), p. 1673.

² Wagner, R. L. et Pinchon, J. (1991), p. 645.

³ Riegel, M. Pellat, J.-C. et Rioul, R. (1994), p. 326.

si est précisément documenté dans les textes continentaux ainsi que dans les œuvres de l'anglo-normand.

Si l'emploi du conditionnel dans les constructions hypothétiques en *si* demeure encore vivant jusqu'à l'époque préclassique, ce type d'usage est néanmoins rarissime puisque une seule et unique attestation a été relevée dans les extraits de notre corpus :

(1) Martin baston en fera l'office. En faulte de baston, le Diable me **mange** **si** je ne la **mangeroy**s toute vive, comme la sienne mangea Cambles roy des Lydiens. (François Rabelais, 1552a : 101)

L'emploi du conditionnel dans cette construction ne semble pas poser problème dans la mesure où il ne peut pas revêtir plusieurs significations. Cette forme verbale indique que le procès décrit, ne coïncidant pas avec le moment de l'énonciation, est situé dans d'ultériorité par rapport au passé. Le procès « manger » désigne un événement qui ne s'est pas réalisé parce que sa réalisation est simplement supposée être connue, par le locuteur, dans le présent. Alors, ce procès situé temporellement dans un repère non-coïncidant avec le moment de l'énonciation, renvoie à une situation autre que celle de l'énoncé. Autrement dit, il est posé comme indéterminé et indéfini, voire incertain.

Nous pensons que le locuteur se contente d'imaginer d'avance un tel événement pour en déduire une conséquence. C'est à partir de cette hypothèse, à valeur de supposition, que le locuteur envisage un procès donné à voir comme pouvant se produire dans son propre présent. Nous pouvons constater que la combinaison « *si* + conditionnel », bien que étrange, peut fournir une situation hypothétique « parfaite » pour servir de repère à une conséquence comportant un procès réalisable dans la réalité. En conséquence, les constructions de ce type oscillent entre la valeur modale de l'incertain et de la simple imagination.

Soulignons par ailleurs que ce type de construction est rejeté par les remarqueurs de la langue française. En fait, c'est Oudin qui a averti les lecteurs de ne pas tomber dans la faute commise par certains étrangers qui recourent au conditionnel derrière *si* au lieu de l'imparfait : « les hauts Allemands les expriment tous deux par un seul temps

imparfait optatif, que je trouve vray present ou futur imparfait, ce qui fait qu'au lieu de dire, *si j'estois*, ils disent ordinairement, *si je ferois* »¹.

En outre, si nous considérons l'aspect diachronique de l'emploi du conditionnel après la conjonction *si* tel qu'il se présente dans les données de notre corpus, nous constatons que la disparition de cette forme verbale dans les tours hypothétiques commence à s'imposer d'une façon graduelle avant la période préclassique. Cette observation peut se justifier par le fait que l'attestation dégagée, figurant dans les écrits de François Rabelais (1552), date du premier tiers de la période en question.

Mais, à la différence de ce que nous venons d'énoncer, l'emploi du conditionnel derrière la particule *si* introduisant une construction hypothétique est encore vivant, selon certains auteurs, jusqu'au XVII^{ème} siècle. En effet, Brunot signale que « *si* se trouvait encore, au XVII^e siècle, construit avec le conditionnel »². Dans le même ordre d'idées, Jacqueline Picoche et Christiane Marchello-Nizia ont écrit : « Au XVII^e s., on rencontre parfois dans la subordonnée introduite par *si* une forme en *-rait* »³. Une remarque analogue est également présentée chez Anne Sancier-Chateau (1993 : 80-83).

Néanmoins, il importe de signaler que l'emploi du conditionnel derrière la conjonction *si*, en français moderne, est condamné par la majorité des grammairiens. Ainsi, Brunot écrit : « Une servitude grammaticale. Exclusion du conditionnel après *si*. Dans la langue moderne, le conditionnel, comme le subjonctif, est exclu »⁴. Cependant, ce grammairien précise que cette forme verbale peut se rencontrer, dans l'usage familier, dans la proposition introduite par *si*. Pareillement, Grevisse signale que « la langue populaire met assez souvent le conditionnel »⁵ derrière le *si* hypothétique. Ce commentaire est aussi défendu par les auteurs de la *Grammaire méthodique du français* (1994 : 318).

6_ Conclusion

L'objectif de ce chapitre consistait à étudier les emplois de *si* hypothétique et à donner une image de la distribution modale et temporelle distinctive du système hypothétique de la langue préclassique. Compte tenu de la diversité des constructions

¹ Oudin, A. (1632), p. 205.

² Brunot, F. (1967c), p. 1011.

³ Picoche, J. et Marchello-Nizia, C. (1989), p. 293.

⁴ Brunot, F. (1936), p. 890.

⁵ Grevisse, M. (1993), p. 1670.

introduites par *si*, nous avons choisi de les regrouper, en fonction des combinaisons temporelles exploitées par les écrivains préclassiques, en deux sous-parties selon que la particule *si* est suivie de l'indicatif ou du subjonctif.

Ce faisant, nous avons constaté que le système modal et temporel caractérisant les tours hypothétiques de la période préclassique est, à la différence de la langue moderne où le mécanisme linguistique ne permet pas de faire usage, après *si*, de n'importe quelle forme verbale, très hétérogène. Autrement dit, l'emploi des modes et des temps verbaux dans les constructions en *si* n'est soumis, dans la littérature préclassique, à aucune restriction dans le sens où toutes les combinaisons semblent sporadiquement possibles. En somme, l'emploi du subjonctif et du conditionnel derrière *si*, les combinaisons de l'imparfait de l'indicatif avec le futur simple ou le subjonctif et du passé simple avec le futur simple, l'emploi de l'indicatif dans les constructions de type « *si ... et que* » et la présence de la structure « *si ... et si* », disparus aujourd'hui, sont des traits spécifiques de la langue préclassique.

Chapitre III

Locutions conjonctives associées à *si* en français préclassique

1_ Introduction

Parmi ses particularités, le mot *si* est susceptible de donner lieu à la construction d'expressions composées appelées locutions conjonctives. Ces expressions, dont le sens s'élargit avec le temps en un ensemble de plus en plus grand de contextes, sont sujettes à différents changements. Bien que certaines locutions aient disparu au fil du temps, d'autres locutions perdurent jusqu'à la période préclassique, voire jusqu'à la langue d'aujourd'hui.

Nous remarquons que la littérature préclassique dispose d'une palette de mots composés qui sont construits sur la base du terme *si*. Dans les extraits de notre corpus, nous avons repéré 156 séquences formulées autour de la particule *si*. Ce sont en fait les expressions *si est-ce que*, *si que*, *si bien que*, *si ce n'est que*, *si non que*, *si jamais* et *même si*, qui sont à considérer comme marques caractéristiques du fonctionnement du mot *si* en français préclassique.

L'objectif de ce chapitre consiste à étudier le fonctionnement de chacune des locutions conjonctives attestées en français préclassique. Nous essayons également de tracer le processus d'évolution de chaque séquence formulée sur la base de *si* tout au long de l'histoire de la langue française. Ceci va nous permettre de distinguer en général les spécificités du système linguistique de la langue préclassique et de signaler en particulier les formes qui ont disparu ainsi que celles qui perdurent jusqu'à la langue moderne.

Le présent chapitre sera organisé autour de deux sections. Dans la première section, nous étudierons les locutions qui ne sont pas en usage en français moderne. Pour ce faire, nous essayerons de donner une certaine cohérence à notre description en organisant les expressions repérées en fonction de leurs fréquences d'emplois dans les textes de notre corpus. Dans la deuxième section, nous aborderons les séquences qui demeurent vivaces dans la langue moderne.

2_ Les emplois disparus

Cette section sera consacrée à l'étude des locutions construites autour de la particule *si* qui ne sont pas en usage dans la langue moderne. Soulignons d'abord que nous trouvons, dans la langue préclassique, des survivances d'anciennes formules : les

séquences *si est-ce que*, *si que* et *si non que*, attestées dans les anciens textes de la langue française, sont encore vivantes dans la littérature de la période que nous considérons.

Pour ce faire, nous proposons de présenter, pour chaque cas de figure, un aperçu historique permettant de donner une image des emplois qu'a parcourus la locution en question depuis sa première apparition dans les textes de la langue française. Après avoir étudié ensuite le fonctionnement des locutions attestées dans les extraits de notre corpus, nous essayons de donner une idée approximative de la disparition d'un tel ou tel emploi.

2_1_ La locution *si est-ce que*

Soulignons d'abord que de la locution conjonctive *si est-ce que* résulte de la combinaison de l'adverbe *si* avec le morphème interrogatif *est-ce que*. L'emploi de cette locution remonte, d'un point de vue historique, à l'époque médiévale. Bien qu'elle soit attestée dans l'ancienne langue, cette expression se développe notamment, selon Jacqueline Picoche et Christiane Marchello-Nizia (1989 : 299), dans les textes du moyen français.

Rappelons en outre que locution *si est-ce que* a précisément vu le jour au XII^{ème} siècle. Par la suite, elle se développe progressivement dans les siècles qui suivent. En effet, Sabine Lardon et Marie-Claire Thomine (2009 : 343) soulignent que cette séquence commence à se répandre depuis le XIV^{ème} siècle. Une telle observation est aussi confirmée par Christiane Marchello-Nizia qui précise que « cette séquence connaît un relatif succès à partir du XV^e siècle »¹.

Dans la lignée de Christiane Marchello-Nizia (1985 : 209), nous soulignons que le développement de la locution conjonctive *si est-ce que* se poursuit continuellement jusqu'à la période préclassique. En effet, cette séquence emplit la littérature de cette période dans la mesure où 66 occurrences ont été repérées dans les extraits de notre corpus.

Nous remarquons que les constructions dans lesquelles apparaît la locution conjonctive *si est-ce que* présentent une variété d'emplois. Quant à son statut

¹ Marchello-Nizia, C. (1985), p. 209.

syntactique, nous observons que cette expression est apte à s'intégrer, le plus souvent, dans des tours corrélatifs. Dans un tel emploi, la séquence *si est-ce que* se trouve en rapport de corrélation avec *combien que*, comme dans (1), *encore que*, comme dans (2), *quoi que*, comme dans (3).

(1) Et **combien que** sa responce fust telle qu'il appartenoit à une princesse et vraye femme de bien, *si est-ce que*, le voyant tant beau et honneste comme il estoit, elle luy pardonna aisement sa grande audace. (Marguerite de Navarre, 1550 : 728)

(2) **Encore que** vous m'ayez tant montré de faveur et d'amitié, *si est ce que* je n'ose vous suplier, que de ce que facielement vous otroiriez au plus estrange de la terre. (Louise Labé, 1555 : 59)

(3) Et **quoy que** la mort de son père l'eust contrainte de porter le dueil, et que la tristesse de don ame accompagnast fort bien l'habit qu'elle avoit, *si est-ce que* ce desplaisir n'avoit point amoindry sa beauté, tant s'en faut, il luy avoit adjousté je ne sçay quele douceur au visage, (Honoré d'Urfé, 1610 : 116)

Comme le montrent les exemples ci-dessus, la locution *si est-ce que* fonctionne comme « le corrélatif en tête de la principale d'une conjonction marquant la concession »¹, selon les propos de Marie-Madeleine Fragonard et Éliane Kotler. Elle est également susceptible d'être employée, sans aucun rapport corrélatif, en tête d'une proposition, comme dans (4).

(4) Mais elle couvre tant qu'elle peut sa douleur pour ne me donner opinion qu'elle aye mal-contentement contre moy, *si est-ce que* la playe seignera tousjours jusques à ce que l'appareil y soit donné, (François d'Amboise, 1584 : 215)

Sur le plan sémantique, nous observons que les attestations relevées peuvent introduire des nuances de sens peu diverses. Considérons d'emblée les exemples suivants :

(5) Et combien que sa responce fust telle qu'il appartenoit à une princesse et vraye femme de bien, *si est-ce que*, le voyant tant beau et honneste comme il estoit, elle luy pardonna aisement sa grande audace. (Marguerite de Navarre, 1550 : 728)

(6) Quand Jésus Christ disputoit avec les Juifs, combien qu'ils fussent fort ipiniastres, *si est ce que* quelquefois par une seule parolle de verité évidente il les convainquoit tellement qu'ils demouroint tous muets, sans luy respondre ung seul mot, (Sébastien Castellion, 1562 : 32)

¹ Fragonard, M-M. et Kotler É. (1994), p. 108.

(7) Quelle affection peut estre plus aspre et plus juste, qu celle des amis de Pompeius, qui estoient en son navire, spectateurs de cet horrible massacre ? *Si est-ce que* la peur des voiles Egyptiennes, qui commençoient à les approcher, l'estouffa, de manière qu'on a remarqué qu'ils ne s'amuserent qu'à haster les mariniers, (Michel de Montaigne, 1592 : 76)

(8) Ceux cy me semblent avoir un beaucoup meilleur stile ; et encore que ces deux pieces soyent necessaires, et qu'il faille qu'elles s'y trouvent toutes deux, *si est ce qu'*à la verité celle du sçavoir est moins prisable que celle du jugement. (Michel de Montaigne, 1592 : 140)

(9) Jaçoit que tout l'esté soit bon pour chaponner, *si est-ce que* le mois de Juin en est la meilleure saison : partant ne le laissera-on escouler sans l'employer à chaponner tous les cochets qui s'en treuveront capables. (Olivier de Serres, 1603 : 392)

À première vue, la séquence *si est-ce que* met en relation deux situations contradictoires. Il semble cependant que le locuteur établit un rapport logique fondé sur la causalité. En effet, le procès décrit dans l'énoncé introduit par *si est-ce que* peut s'interpréter soit comme conséquence, tels que « elle luy pardonna aisement sa grande audace » (5), « il les convainquoit » (6) et « la peur des voiles Egyptiennes l'estouffa » (7), soit comme explication, tels que « celle du sçavoir est moins prisable » (8) et « le mois de Juin en est la meilleure saison » (9), du fait exprimé dans la principale.

Il s'ensuit donc que l'emploi de la séquence *si est-ce que* laisse ainsi penser que nous sommes en présence d'une fonction justificative et explicative dans le sens où elle est suivie d'une proposition véhiculant une clarification. De la sorte, elle permet d'assurer une sorte de transition, voire d'enchaînement, dans la succession de thèmes composant l'énoncé dans lequel elle figure.

Nous signalons que la locution *si est-ce que* peut aussi établir une relation d'opposition entre deux situations différentes. Ceci s'observe notamment dans les constructions ci-dessous :

(10) Encore que vous m'ayez tant montré de faveur et d'amitié, *si est ce que* je n'ose vous suplier, que de ce que facelement vous otroiriez au plus estrange de la terre. (Louise Labé, 1555 : 59)

(11) Encores que l'on eust heureusement compris
Et la doctrine Grecque, et la Romaine ensemble,
Si est-ce (Gohory) *qu'*icy, comme il me semble,
On peult apprendre encor', tant soit-on bien appris. (Joachim Du Bellay, 1558 : 142)

(12) Et combien que le siège souverain de ceste image de Dieu ait esté posé en l'esprit et au cœur, ou en l'âme et ses facultez, *si est-ce qu'*il n'y a eu nulle partie, jusques au corps mesme, en laquelle il n'y eust quelque estincelle luisante. (Jean Calvin, 1560a : 211)

(13) Mais elle couvre tant qu'elle peut sa douleur pour ne me donner opinion qu'elle aye mal-contentement contre moy, *si est-ce que* la playe seignera tousjours jusques à ce que l'appareil y soit donné, (François d'Amboise, 1584 : 215)

(14) Or jaçoit qu'Alexandre severe empereur eut donné aux soldats et leurs enfants de pareille vocation que les peres, des terres en heritages : ainsi que dit Lampride, *si est-ce que* les comites de son temps, ne tenoyent pas en propre les villes, provinces, chasteaux, ou offices qui leur estoient données en gouvernement, (Claude Fauchet, 1601 : 74)

(15) Car encor qu'aucuns medecins s'ayent imaginé un tiers estat ou disposition du corps humain entre la santé et la maladie : *si est-ce que*, pour en parler avec les Philosophes, c'est sans doubtte que tout animal est ou sain ou malade, comme raisonnable ou irraisonnable, (Scipion Duplex, 1607 : 140)

(16) Et quoy que la mort de son père l'eust contrainte de porter le dueil, et que la tristesse de don ame accompagnast fort bien l'habit qu'elle avoit, *si est-ce que* ce desplaisir n'avoit point amoindry sa beauté, tant s'en faut, il luy avoit adjousté je ne sçay quele douceur au visage, (Honoré d'Urfé, 1610 : 116)

Le locuteur, visant à argumenter en faveur de la situation décrite dans l'énoncé introduit par *si est-ce que*, entreprend une comparaison entre deux situations différemment opposées. Cette séquence exprime une opposition forte entre deux contenus propositionnels contradictoires : se prêtant à une lecture contrastive, *si est-ce que* se laisse paraphraser, dans de tels emplois, par la locution conjonctive « *bien que* » signifiant actuellement l'opposition. En conséquence, l'emploi de cette expression peut s'interpréter comme une stratégie argumentative par laquelle le locuteur va dans le sens inverse de la conclusion attendue. À titre illustratif, dans l'exemple (10), la situation « m'avez tant montré de faveur et d'amitié » représente un argument en faveur d'une certaine conclusion. Toutefois, le locuteur, tout en énonçant « je n'ose pas vous supplier », présente un autre argument fort inverse. Cet argument se donne ainsi comme expression explicite qui aboutit à une conclusion opposée.

Notons de même que la relation, établie par l'intermédiaire de *si est-ce que*, s'instaure entre deux états. Comme le montrent les exemples suivants :

(17) Par exemple, encore que chasque animal, chasque homme, et arbre perisse et meure : *si est-ce que* toujours ces universels, ces natures communes, Animal, Homme, Arbre, s'éternisent et se conservent incorruptibles en la succession de leurs individus, (Scipion Dupleix, 1607 : 92)

(18) Et quoy qu'il soit controversé s'ils sont aucunement corporels (car à la verité aucune fois ils se representent en diverses especes de corps) *si est-ce que* naturellement ils sont substances incorporelles : (Scipion Dupleix, 1607 : 110)

Nous observons que le locuteur cherche à rapprocher deux états qui s'excluent mutuellement. En effet, l'opposition est traduite lexicalement par le contraste entre les verbes « périr et mourir » et « s'éterniser et se conserver » dans (18) et entre les adjectifs « corporels et incorporels » dans (19). Il apparaît, en définitive, que l'expression *si est-ce que* sert à marquer un rapport d'opposition dont l'un devrait entraîner l'impossibilité de l'autre. À ce sujet nous rejoignons la position de Maupas qui signale que cette séquence s'emploie « pour contredire a un propos precedant en amenant une raison contraire »¹.

Signalons en outre que la séquence *si est-ce que* a retenu l'attention des remarqueurs de la langue française. Bien que Bouhours (1675 : 522) indique que cette locution est bonne à l'époque de Vaugelas (1647), Chiflet propose de la remplacer par la particule *si*. Cette substitution aboutit à ce qu'il appelle « une façon de parler bonne et elegante » (1659 : 127). À côté de ces remarques, nous évoquons l'observation de Brunot (1936 : 859) selon laquelle les grammairiens de la fin du XVII^{ème} siècle, tout en rejetant l'expression *si est-ce que*, proposent de rejoindre la forme simple, à savoir *si*.

Soulignons enfin que la locution *si est-ce que*, comme le montrent les occurrences attestées dans les extraits de notre corpus, demeure vivante tout au long de la période préclassique. Néanmoins, il est important de mentionner que la séquence *si est-ce que* n'est plus en usage dans la langue d'aujourd'hui. Compte tenu du fait que nous ne pouvons pas indiquer avec précision la date de la disparition de cette expression, nous dirons qu'elle a disparu à une date ultérieure que la période que nous considérons.

¹ Maupas, C. (1632), p. 356-357.

2_2_ La locution *si que*

D'un point de vue historique, la locution conjonctive *si que* est employée dans les textes de l'ancienne langue. Selon Sabine Lehmann (2013 : 72), cette locution apparaît plus précisément depuis le XII^{ème} siècle. Dès sa première apparition, cette expression sert à dénoter, comme le souligne Buridant (2000 : 567), la valeur consécutive. Elle avait également le même fonctionnement sémantique pendant l'époque du moyen français. En effet, Christiane Marchello-Nizia écrit : « pour indiquer de façon spécifique la conséquence, le moyen français se sert de *si que* suivi de l'indicatif »¹. Dans le même ordre d'idées, les grammairiens abordant la langue du XVI^{ème} siècle, tel que Gougenheim (1974 : 224), et celle du XVII^{ème} siècle, comme Haase (1975 : 376), rangent l'expression *si que* dans la catégorie des locutions exprimant le sens consécutif.

Nous remarquons que la locution conjonctive *si que* est vivace dans la littérature préclassique. Nous avons relevé 35 occurrences de *si que* dans nos extraits. L'observation des constructions dans lesquelles s'intègre cette locution fait apparaître des nuances sémantiques plus ou moins diverses. Considérons d'abord les exemples suivants :

(1) Il luy transperça les deux machouoires et la langue, *si que* plus ne ouvrit la gueule, (François Rabelais, 1552b : 1061)

(2) Je fay, dont je me ri, mainte metamorphose,
*Si qu'*obscur, imitant ma dignité premiere,
Souvent je me transforme en Ange de lumiere, (Louis Des Masures, 1566 : 22)

(3) Ainsi de plus en plus s'est allumé le brasier, qui me consume par la resistance que en vain luy ay voulu faire : *si qu'*il m'a fallu en toute diligence recourir au médecin, et vous faire entendre mon angoisse par lettres, (Jacques Yver, 1572 : 1240)

(4) Poussant mille sanglots qui m'estoupyent la voix,
*Si qu'*étrainte de mal je ne luy peux rien dire, (Robert Garnier, 1585b : 33)

(5) Ils ont quitté la France, et cuidant par les flots
Tromper la main de Dieu qui fondoit sur leur dos,
Ont esté devorez des ondes aboyantes,
Si que rien n'est resté de ces troupes mechantes, (Robert Garnier, 1585c : 122)

¹ Marchello-Nizia, C. (1997), p. 373.

(6) La terre se prépare parfaitement-bien, *si que* deschargée de toutes durtés, racines et herbes, se rend déliée comme cendre, en en suite, fructifiante en toutes sortes de semences. (Olivier de Serres, 1603 : 93)

(7) Par sa grande chaleur, les eschauffe très-bien, et par sa constance, ne les abandonne jamais : *si que* toutes telles qualités assemblées, causent la naissance de plusieurs poulets à la fois : (Olivier de Serres, 1603 : 392)

(8) D'autant que le laict est de si grande efficace à ce jeune bestail, qu'il le poulse fort en con commencement, *si que* toute sa vie se ressent de telle bonne nourriture. (Olivier de Serres, 1603 : 335)

Dans les constructions évoquées ci-dessus, la séquence *si que* permet d'établir un rapport causal entre deux situations connexes dans le même énoncé. Autrement dit, elle institue une relation logique de raison à conclusion. En effet, les procès « ne plus ouvrir la gueule » (1), « je me transforme en Ange de lumiere » (2), « il m'a fallu en toute diligence recourir au médecin » (3), « je ne luy peux rien dire » (4), « rien n'est resté de ces troupes mechantes » (5), « se rend déliée comme cendre » (6), « toutes telles qualités assemblées causent la naissance de plusieurs poulets à la fois » (7) et « toute sa vie se ressent de telle bonne nourriture » (8) se donnent comme conséquences déduites à partir de, respectivement, « il luy transperça les deux machouoires et la langue » (1), « je fay mainte metamorphose » (2), « ainsi s'est allumé le brasier » (3), « mille sanglots qui m'estoupyent la voix » (4), « ils ont esté devorez des ondes aboyantes » (5), « la terre se prépare parfaitement-bien » (6), « le laict est de si grande efficace à ce jeune bestail » (7) et « les eschauffe très-bien » (8). Il apparaît que la locution *si que*, ayant, dans un tel emploi, le sens d'un connecteur consécutif comme *donc* ou *ainsi*, indique que les états de choses exprimés sont ordonnés selon un ordre de succession logique à partir duquel le premier procès se donne comme la condition, nécessaire et suffisante, de la réalisation du second procès. Il s'agit ainsi d'une sorte de mode d'organisation qui tend à rattacher l'un à l'autre deux faits au moyen d'un lien causal.

En outre, l'interprétation des constructions dans lesquelles figure *si que* relève d'un autre cas de figure : la situation exposée dans l'énoncé second est présentée comme étant une explication du fait décrit dans le premier énoncé. Ceci s'observe dans les exemples suivants :

(9) Qui par sa venue luy donna diverses traverses, *si que* et luy et elle ravis d'extrême aise, demeurèrent long temps muets, (Jacques Yver, 1572 : 1239)

(10) D'un extrême contentement, se coururent embrasser estroittement, se tenant serrez longuement bouche à bouche, comme pigeons qui bec à bec gemissent leur amour, *si qu'*ils ne pouvoient parler que par soupirs, et leurs cœurs battoient la vive alarme du combat qui se ensuivit. (Jacques Yver, 1572 : 1243)

(11) Les Muses en leur sein pleurantes l'amasserent.
Puis neuf fois à l'entour, en le charmant, danserent,
Si que leur sein en fleurs tout soudain fut rendu,
Fleurs qui ont tels printemps sur leur tombe espandu, (Pierre de L'Estoile, 1578 : 229)

(12) En certaines centrées, la terre ne produit qu'herbages : en d'autres que blés : et ailleurs, que raisins : *si qu'*il est raisonnable de distinguer la terre en trois parties, donnant la première, comme aussi la plus antique, au bestail, qui se nourrit es herbages. (Olivier de Serres, 1603 : 30)

Ces constructions véhiculent une valeur explicative dans le sens où le lien causal est détecté entre les procès. Ces procès sont donc organisés selon un schéma argumentatif. À titre indicatif, dans l'exemple (10), le procès « ils ne pouvoient parler que par soupirs » s'interprète, non seulement comme l'effet produit de « se coururent embrasser estroittement, se tenant serrez longuement bouche à bouche », mais aussi comme l'éclaircissement d'un état de chose. D'où, la reformulation suivante : « ils se coururent embrasser étroitement, se tenant serrez longuement bouche à bouche au point qu'ils ne pouvaient parler que par soupirs ». Il s'avère ainsi que la locution conjonctive *si que*, glosable dans un tel emploi par la séquence « *au point que* », permet de créer un contenu informatif nouveau. Ce contenu propositionnel fournit un éclairage supplémentaire, voire une justification explicative, du fait exprimé dans la principale. Le procès de la subordonnée est ainsi utilisé pour étayer et justifier le procès réalisé dans la proposition qu'elle régit.

En somme, toutes les constructions que nous venons de présenter ont en commun le fait que la proposition introduite par la locution *si que* présente une conséquence réelle qui s'est effectivement produite. Comme le montrent ces constructions, le procès décrit dans l'énoncé introduit par l'expression *si que* est exprimé au mode indicatif. Cependant, nous observons qu'il n'en va pas de même quand la locution *si que* se trouve suivie du subjonctif. Cet usage s'observe dans les exemples suivants :

(13) Mais, ô Seigneur, donne la faveur tienne,
Si qu'Israel par toy victoire **obtienne**. (Louis Des Masures, 1566 : 63)

(14) Envoyons Proculee,
Qui appaste d'espoir son ame desolee,
L'asseur de propos, **si que** **puissions** avoir
Ses richesses et elle en notre plein pouvoir. (Robert Garnier, 1585c : 85)

(15) Qu'il se flatte et caresse, et surtout se regente ; respectant et craignant
sa raison et sa conscience, **si qu'**il ne **puisse** sans honte broncher en leur
presence. (Michel de Montaigne, 1592 : 242)

Nous pensons que la présence de cette forme verbale derrière la séquence *si que* indique que le locuteur réagit à une situation : par l'emploi du subjonctif, le locuteur émet un fait sans considérer sa réalité. Les procès « obtenir la victoire » (13), « pouvoir avoir ses richesses » (14) et « pouvoir broncher » (15) sont donc perçus comme simplement visés.

En outre, nous pouvons envisager une sorte d'enchaînement entre le procès de la subordonnée et celui de la principale : le procès exprimé dans l'énoncé introduit par l'expression *si que* est en rapport de postériorité chronologique par rapport au fait exprimé dans la première proposition. Ceci revient à dire que le locuteur agit d'une certaine manière afin d'atteindre la fin visée. La séquence *si que* peut donc commuter, dans un tel usage, avec la locution « *afin que* » ou « *pour que* ». C'est ainsi que nous pouvons affirmer que les constructions de ce type manifestent une affinité étroite avec l'expression de la finalité. Cette analyse va de pair avec celle de Christiane Marchello-Nizia (1997 : 298) selon qui la locution *si que*, suivie du subjonctif, est susceptible d'exprimer le but.

Soulignons également que la séquence *si que* peut être suivie en français préclassique, au même titre que l'indicatif et le subjonctif, par le conditionnel. Ce type d'usage est très rare puisque seulement trois occurrences ont été relevées dans les textes de notre corpus :

(16) Et tant esgoutté leurs vases spermaticques, qu'ils en restoient tous effilez, tous evirez, tous enervez et flatriz, **si que**, advenant le jour de bataille, plus tost se **mettroient** au plongeon comme canes, (François Rabelais, 1552a : 65)

(17) D'autant que la terre portée par le soc s'emmoncelle au bout de la ligne, où le laboureur se retourne, **si qu'**à la longue la terre s'y **rehausseroit** par trop : (Olivier de Serres, 1603 : 114)

(18) Prévoyant par artifice au mal qui avient à la vigne, et par les pluies et par le naturel de la terre, dont elle est avalée en bas : *si que* n'estant par là retenue, les ceps d'en-haut, à la longue se **treuveroient** desnués de terre, (Olivier de Serres, 1603 : 206)

L'emploi du conditionnel indique que le procès exprimé dans l'énoncé introduit par *si que* est envisagé comme contraire à la réalité actuelle du locuteur. Autrement dit, le locuteur signale, par l'intermédiaire du conditionnel, qu'il ne donne pas pour vrai ce qu'il exprime. Supposant ainsi la réalité du contenu de la subordonnée, le locuteur énonce un fait fictif et imaginaire. La conséquence, envisagée comme irréaliste, a tendance à être interprétée comme contrefactuelle.

Notons par ailleurs que l'usage de la locution *si que*, par les écrivains de la période préclassique pour dénoter les valeurs de la causalité, la conséquence et la finalité, est condamnée par les remarqueurs de la langue française. C'est en particulier Vaugelas qui signale que l'emploi de cette expression est moins « élégant », voire « barbare », dans le sens où il « tres-familier à plusieurs personnes »¹. Pour cette raison, il propose de la remplacer par la séquence *si bien que*. Cette formule relève, selon lui, d'une haute éloquence. Pareillement, Brunot ajoute que la séquence *si que* « est blâmée par Malherbe chez Desportes : « c'est un vieil langage, dont on n'use plus, et qui étoit déjà hors d'usage du temps de des Desportes » »².

Soulignons de plus que la locution *si que* n'est plus en usage dans la langue d'aujourd'hui. Comme il est difficile, voire impossible, d'indiquer avec précision la date de la disparition de cette locution, nous pouvons signaler que son emploi commence à régresser depuis la deuxième moitié de la période préclassique. Comme le montrent les exemples que nous venons d'évoquer, la séquence *si que* était le plus souvent utilisée par les écrivains des première et deuxième parties de la période que nous considérons, à l'exception d'une seule occurrence figurant dans les textes de Pierre Corneille (1633) :

(19) Que Philandre avec moi toujours d'intelligence
Me fait des contes d'elle, et de tous les discours
Qui servent d'aliment à ses vaines amours,
Si qu'à peine il reçoit de sa part une lettre, (Pierre Corneille, 1633 : 54)

¹ Vaugelas, C. F. de (1647), p. 435.

² Brunot, F. (1967b), p. 396.

Signalons, par voie de conséquence, que la diminution des usages de la locution conjonctive *si que* peut s'expliquer par le fait que cette expression cède le pas à la locution *si bien que*, largement employée, en français moderne, pour traduire la valeur consécutive. En effet, à la suite de Haase (1975 : 376) qui déclare que la séquence *si que* est tombée en désuétude au XVII^{ème} siècle, Sabine Lehmann écrit : « c'est la locution *si bien que* qui est devenue, à partir du XVI^e siècle, le successeur de la locution « maltraitée » *si que* »¹.

2_3_ La locution *si non que*

La conjonction *sinon* est étymologiquement héritée de la réunion de *se ... nun*. Cette séquence prend en ancien français la signification de « excepté ». À l'époque médiévale, le tour *se ... nun*, qui peut aussi être graphié *se ... non*, s'emploie le plus souvent après une proposition négative mais parfois affirmative. Ce tour introduit une proposition dénotant la valeur exceptive. Selon Buridant, les éléments *se* et *non* se soudent depuis le XIII^{ème} siècle en *sinon*. La victoire de *sinon* est conçue comme « le résultat d'une tendance à antéposer la modalité négative par rapport aux éléments sur lesquels elle porte »².

D'un point de vue historique, la séquence *si non que* apparaît pour la première fois au XIV^{ème} siècle selon l'observation de Moignet (1973 : 109). À cette époque, elle se trouve graphiée sous les formes *si non que* ou *se non que*. Cette expression résulte de l'assemblage de la conjonction *sinon* et du marqueur *que*. Nous remarquons que la locution *si non que* est vivante, bien que très rarement utilisée, dans la littérature préclassique. Dans notre corpus, seulement quatre constructions ont été relevées dans lesquelles est employée cette expression.

(1) Ilz ne donnent aultre raison, ***si non que*** à la porte est un cherubin tenant en main une espée flambante. (François Rabelais, 1552a : 180)

(2) Il s'excusoit sur le commandement que lui en avoit fait un grand, sans l'avoir jamais voulu nommer mesmes à la question, ***si non qu'***on le tenoit pour la seconde personne de France. (Pierre de L'Estoile, 1574-1575 : 65)

(3) Bref, le bruit de la Cour de ces temps n'estoit autre, ***si non que*** le Roy n'avoit pas de quoi avoir à disner, (Pierre de L'Estoile, 1574-1575 : 158)

¹ Lehmann, S. (2013), p. 73.

² Buridant, C. (2000), p. 728.

(4) Voller un Magistrat qui aura bien de quoi,
Estre bon Maquereau, Bouffon et Sodomiste,
Mesdire d'un chascun, tuer à l'improviste,
Et n'avoir de raison, *si non qu'*il plaist au Roy ; ((Pierre de L'Estoile, 1576-
1578 : 96)

Les exemples ci-dessus ont en commun le fait que la locution conjonctive *si non que* apparaît toujours derrière un énoncé de polarité négative, à la différence de l'ancienne langue où elle peut s'employer aussi bien après une construction négative qu'affirmative. Dans cet emploi, elle introduit une hypothétique d'exception. En effet, l'emploi de l'indicatif — « est » (1), « tenoit » (2), « avoit » (3) et « plaist » (4) — derrière *si non que* indique que le procès exprimé dans la subordonnée appartient au monde du locuteur. Celui-ci rejette ce procès en dehors du champ du fait de la proposition régissante. L'énoncé introduit par *si non que* s'interprète comme le seul et l'unique fait excepté vis-à-vis de celui exprimé dans la proposition principale. Autrement dit, nous soulignons que la séquence *si non que*, signifiant « *excepté que*¹ », se donne comme moyen invoqué pour faire écarter un fait en dehors de ce qui est courant.

Notons en outre que l'emploi de *si non que*, telle qu'elle était dans la langue préclassique, ne plaît pas à Oudin. Parti de l'idée que la conjonction *sinon* n'a pas l'aptitude de véhiculer la « signification exceptive », ce remarqueur souligne que « *si non que* est plus encore mauvais que le précédent »². Une telle remarque constitue le premier pas vers le déclin de l'emploi de la locution *si non que*. Ce rejet est confirmé par la suite par les grammairiens de la langue moderne.

Par ailleurs, nous signalons que la locution *si non que* est définitivement sortie de l'usage moderne. Vu la rareté des occurrences de *si non que* dans la littérature préclassique et compte tenu du fait que les attestations repérées sont empruntées à des textes relevant du début de la période préclassique, nous pensons que cette expression commence à disparaître depuis le milieu de cette période avant de disparaître définitivement vers la fin de la période considérée. Notre constatation peut aller de pair avec l'observation de Brunot et Bruneau (1969 : 422) qui signalent que la locution *si non que* est très rare au XVII^{ème} siècle.

¹ Gougenheim signale que la locution conjonctive *si non que* est remplacée en français moderne par « *à moins que* » (1974 : 231).

² Oudin, A. (1632), p. 303.

3_ Les emplois conservés en français moderne

Dans les extraits de notre corpus, nous rencontrons, au même titre que les locutions sorties de l'usage moderne, quelques expressions, formulées aussi sur la base de *si*, qui sont restées en usage dans la littérature de la période préclassique. Ce sont en fait les locutions *si bien que*, *si ce n'est que*, *même si* et *si jamais* qui continuent d'exister dans les textes de la langue moderne.

Nous proposons d'étudier dans les lignes qui suivent le fonctionnement des locutions attestées dans notre corpus tout en les organisant en fonction de la fréquence d'emploi de chaque séquence. Nous visons également à dégager l'originalité de chaque emploi tel qu'il se manifestait dans la littérature préclassique par rapport à la langue moderne.

3_1_ La locution *si bien que*

La locution conjonctive *si bien que* résulte de la soudure des éléments *si*, *bien* et *que*. Soulignons d'abord que l'adverbe *bien*, issu du latin *bene*, s'emploie en ancien français « avec un verbe, un participe passé, puis également un adjectif pour marquer un haut degré »¹. Servant dans la langue médiévale à la signification du degré de l'intensité, selon Moignet (1979 : 267) et Ménard (1994 : 243), l'adverbe *bien*, progressivement désémantisé, est entré dans plusieurs locutions telles que *bien que* ou *si bien que*.

D'un point de vue étymologique, la locution conjonctive *si bien que* a précisément vu le jour, selon le *Dictionnaire historique de la langue française*², en 1530. Cette séquence résulte de la fusion de *si bien* qui appartient à l'origine à la proposition principale et du *que* qui fonctionne comme introducteur d'une subordonnée consécutive.

La locution *si bien que* était en concurrence pendant la période préclassique avec l'expression *si que* dans la mesure où 32 occurrences de *si bien que* ont été repérées dans les extraits de notre corpus. Nous proposons de répertorier les attestations relevées suivant le mode employé derrière *si bien que*. Examinons d'abord les constructions où

¹ Rey, A. Tomi, M. Hordé, T. et Tanet, C. (2006), p. 217.

² Ibid. p. 3497.

cette locution est suivie de l'indicatif. Ce type d'usage s'observe dans les exemples suivants :

(1) Mais, à cause que le rideau, tant du lict de son maistre et d'elle que des serviteurs de l'autre cousté, couvroit les murailles *si bien que* l'on ne pouvoit veoir l'ouverture qu'il avoit faicte, (Marguerite de Navarre, 1550 : 719)

(2) Amadour, qui estoit fort vigilant, entendit le bruict, assembla incontinant le plus grand nombre qu'il peut de ses gens, et se defendit *si bien que* la force de ses ennemys fut long temps sans luy pouvoir nuyre. (Marguerite de Navarre, 1550 : 766)

(3) Je ne chante (Magny) je pleure mes ennuy,
Ou, pour le dire mieulx, en pleurant je les chante,
*Si bien qu'*en les chantant, souvent je les enchante : (Joachim Du Bellay, 1558 : 71)

(4) Chien barbet (avec ses puces) entra en la cour (où est enclos ledit puits) lequel vint courir après une compagnie de boures qu'il trouva sur le fumier, lesquelles effrita *si bien qu'*une d'entre elles en volant alla tomber dans ledit puits. (Philippe d'Alcricpe, 1579 : 52)

(5) Une belle fontaine qui prenoit sa source tout contre la porte du temple ou plutost cabinet, serpenoit par l'un des costez, et l'abreuvoit *si bien que* l'herbe fraische, et espaisse, rendoit ce lieu tres-agreable. (Honoré d'Urfé, 1610 : 176)

(6) Mais à mesure qu'elle s'en esloignoit, on remarqua que sa voix, comme celle des ecos se perdoit en l'air et diminueoit peu à peu, *si bien qu'*arrivant chez elle on la vit toute accoisée et d'un esprit assez tranquille pour entendre les amiables propositions d'un nouveau mary. (Jean Pierre Camus, 1625 : 314)

(8) Mais comme capitaine, il avoit tout domté,
Et puis comme Monarque il s'estoit surmonté ;
*Si bien qu'*on le nommoit, adorant sa vaillance,
Roy des Roys estrangers, et Père de la France. (Nicolas Vauquelin Des Yveteaux, 1648 : 58)

Dans ces constructions, l'énoncé introduit par *si bien que* présente des procès de différents ordres : il peut s'agir d'une action, comme « alla tomber dans ledit puits » (4), d'un état, comme « rendoit ce lieu tres-agreable » dans (5), d'un acte de langage, comme « on le nommoit Roy des Roys estrangers » dans (8). Malgré cette hétérogénéité, nous pensons que la séquence *si bien que* sert à exprimer la consécution en faisant dépendre l'avènement de la conséquence de la réalisation du procès exprimé dans la principale. Cela se vérifie, à titre illustratif, par le lien existant entre les procès « couvrir les murailles » et « on ne pouvait voir l'ouverture » dans (1). Une telle lecture

nous paraît valable pour le reste des exemples dans la mesure où la locution *si bien que*, traduisant dans tous les cas un rapport logique de causalité, présente la conséquence comme un fait réel et « objectif ». Autrement dit, il s'agit d'un rapport de causalité directe dans le sens où le procès de la principale se donne comme la cause immédiate de celui évoqué dans la subordonnée.

Dans le même ordre d'idées, soulignons que certaines consécutives, introduites par *si bien que*, entretiennent un lien ténu avec la manière. Comme le montrent les exemples ci-dessous dans lesquels la valeur consécutive est corrélée avec l'expression de la manière, la séquence *si bien que*, qui peut être glosable par « *de sorte que* », exprime la façon dont se déroule le procès,

(9) Il alla coucher avec l'hostesse entre les courtines, ***si bien qu'***il s'en alla avec son contentement : (Jacques Yver, 1572 : 1257)

(10) Palombe qui par son mary avoit appris de ses nouvelles les avoit teuës à ses filles à la façon des femmes, qui ne disent ce qu'elles ne savent point, ***si bien qu'***attaqué de toutes parts par ces becqs bien affilez, il estoit tout estonné de voir que ses affaires fussent si connuës en Tarragone. (Jean Pierre Camus, 1625 : 363)

(11) Et ce bonheur là dont je ne puis trouver en moi la cause, mais seulement en vôtre generosité, me console ***si bien que*** j'ose quelquefois me vanter de rire la plume à la main contre les plus enjoüez et le plus heureux. (Paul Scarron, 1645 : 2)

Toutefois, il n'en va pas de même quand la locution *si bien que* est suivie par le subjonctif. Ce type d'usage est très rare dans notre corpus puisque seulement deux occurrences ont été repérées :

(12) Il pouvoit, comme aussi faisoient en ce temps les gouverneurs des vielles et places, tant roiaux qu'autres, qui ne demandoient que plaie et bosse, comme les barbiers : ***si bien qu'***enfin elle **fust rendue** illusoire, contre le gré et volonté de la Roine Mere, (Pierre de L'Estoile, 1574-1575 : 212)

(13) En affermissant le vase joignant ledict cep, par bonnes attaches, contre les injures des temps : tout d'une main cimentans l'entrée des raisins, et ***si bien que*** vent ni humidité aucune n'y **peusse** entrer. (Olivier de Serres, 1603 : 268)

L'emploi du subjonctif dans l'énoncé introduit par *si bien que* signale que le locuteur réagit à une situation. Cette forme verbale, ayant une valeur modale dans le sens où elle dénote l'attitude prise par le sujet parlant à l'égard du procès, marque une

nuance d'éventualité. Il est en fait question, non pas d'une conséquence simple, mais plutôt d'une conséquence intensionnelle et irréaliste. Ce type de construction nous semble proche de celui où la locution *si bien que* se trouve suivie du conditionnel, comme le montre l'exemple suivant :

(14) « Je suis ton serviteur, ou : « qu'il est ravissant ! Qu'il a de bons oiseaux, de bons chiens ! » pour écrire une lettre *si bien qu'on* ne la **sçauroit** lire ; (Jacques Du Lorens, 1646 : 29)

À la différence de l'indicatif qui présente les faits avec objectivité, l'emploi du conditionnel derrière *si bien que* laisse transparaître le doute, voire l'hésitation, animant le locuteur. Créant une situation imaginaire au moyen du conditionnel, le locuteur démentit la réalisation du procès « on ne la sçauroit lire ». La conséquence qui relève de l'univers de la fiction est posée ainsi comme non atteinte.

Par ailleurs, il est utile de préciser que la locution adverbiale *si bien que* est très courante dans la langue moderne. Les grammairiens considèrent cette séquence comme marqueur traduisant la fonction consécutive. En effet, à la suite de Grevisse (1993 : 1648) qui range *si bien que* parmi les mots de liaison exprimant la conséquence, Le Goffic signale qu'elle « prend un sens consécutif et marque un résultat »¹. Dans le même ordre d'idées, nous renvoyons à Hybertie qui, travaillant sur la conséquence en français, précise que cette expression a perdu, au fil du temps, sa valeur d'intensité. L'auteur signale qu'elle se rapproche actuellement des marqueurs corrélatifs dans le sens où elle exprime un rapport de conséquence : « elle construit dans le discours une relation de consécution entre les états de choses représentés dans les propositions qu'elle relie »².

3_2_ La locution *si ce n'est que*

D'un point de vue historique, l'emploi de la locution conjonctive *si ce n'est que* dans les textes de la langue médiévale est souligné par certains grammairiens. En effet, Moignet (1973 : 19) précise que cette séquence est utilisée dans les anciens tours hypothétiques pour servir à exprimer l'exception. Ménard (1994 : 245-246) souligne que cette expression était courante, en ancien français, pour introduire une construction dénotant la restriction.

¹ Le Goffic, P. (1993), p. 413.

² Hybertie, C. (1996), p. 80.

Nous observons que la locution conjonctive *si ce n'est que* demeure encore vivante dans la langue préclassique. L'emploi de cette séquence est rare puisque seulement dix constructions comportant *si ce n'est que* ont été repérées dans les extraits de notre corpus. Les attestations dégagées se regroupent en deux sous-catégories. Dans la première sous-catégorie, nous rangeons les constructions où *si ce n'est que* est suivie du subjonctif :

(1) Quant à moy, je pense que c'est grande simplesse de demeurer longtemps veuf, ***si ce n'est qu'***on **veuille** faire provision pour la seconde femme : (Jacques Yver, 1572 : 1167)

(2) Charles fut en Espagne, pour monstrier une longue et difficile entreprise, a pris son fondement, veu que c'estoit plustost de Saxe, qu'il le falloit entendre, ***si ce n'est que*** l'on **comprenne** les voyages de Louys son fils. (Claude Fauchet, 1601 : 72)

(3) Les Paronymes ne reçoivent pas proprement une pareille division : ***si ce n'est que*** nous **apellions** Parnymes ceux desquels les autres prennent leur denomination : (Scipion Dupleix, 1607 : 100)

(4) Et ne sçavois pourquoy elle me traittoit de cette sorte, ***si ce n'est que*** je ne me **fusse** pas bien acquitté à son gré de l'entreprise que nous avons faite, (Honoré d'Urfé, 1610 : 133)

(5) Il n'est pas en la puissance de la veuë, ***si ce n'est que*** les yeux **fussent** malins et remplis de venin, (François Garasse, 1623 : 181)

(6) Sçachez que Dom Juan n'est pas autre que moy, ***Si ce n'est que*** bien tost Dom Juan vous **assomme**, (Paul Scarron, 1645 : 52)

Il est question, à première vue, d'une sorte d'élimination : la séquence *si ce n'est que* signale que l'élément exprimé dans l'énoncé qu'elle introduit est une exception dans un ensemble de faits. En effet, le fait exprimé dans la première proposition est susceptible d'être réalisé. Cependant, l'introduction de *si ce n'est que* signale que ce fait ne serait réalisé qu'à l'exception du procès exprimé dans la subordonnée. Signifiant ainsi l'exclusion, la locution *si ce n'est que* est à prendre au sens de « *sauf que* » ou « *excepté que* » dans la mesure où elle est utilisée pour exclure une situation parmi d'autres possibles.

Mais, il importe de souligner que la locution *si ce n'est que* se trouve associée au subjonctif. Nous pensons que l'emploi de cette forme verbale est provoqué par une pesée hypothétique. À cet égard, nous nous référons à Brunot qui écrit : « quand il y

avait doute sur la réalité des faits, on employait *si ce n'est que* avec le subjonctif »¹. Il en découle que la situation exprimée dans la subordonnée se donne à voir comme une condition exceptive.

En ce qui concerne les constructions relevant de la deuxième sous-catégorie, c'est-à-dire celles dans lesquelles la locution *si ce n'est que* est suivie de l'indicatif, seulement quatre attestations ont été relevées dans nos extraits :

(7) De leur figure, n'en pouvons dire autre chose ; *si ce n'est qu'elle approchoit* celle des nostre, estans ces tonneaux-là longs et ventreux par le milieu. (Olivier de Serres, 1603 : 258)

(8) Lesquelles des deux definitions ne different aucunment l'une de l'autre, *si ce n'est qu'en* la seconde il **a eu** egard à la cause, en la premiere à l'effect. (Scipion Dupleix, 1607 : 89)

(9) Et partant je n'appuye sur luy aucun jugement, *si ce n'est qu'il me souvient* d'avoir leu dans agatharchides, (François Garasse, 1623 : 117)

(10) En ces parolles frenetiques, je n'entends rien, *si ce n'est qu'il veut* dire à mon advis, que la creance de l'eglise catholique est la creance des gueux, comme l'heresie de Calvin sera d'icy à quelques années, (François Garasse, 1623 : 181)

Les constructions ci-dessus ont en commun le fait que la séquence *si ce n'est que*, suivie d'une forme verbale à l'indicatif, suit un énoncé de polarité négative : « n'en pouvons dire autre chose » (7), « lesquelles des deux definitions ne different aucunment l'une de l'autre » (8), « je n'appuye sur luy aucun jugement » (9) et « je n'entends rien » (10). Il se dessine ainsi une relation d'opposition entre l'énoncé introduit par *si ce n'est que* et le premier énoncé qui ne peut être retenu comme vrai. C'est au moyen de l'indicatif que le locuteur présente le contenu de l'énoncé introduit par *si ce n'est que* comme certain. Il s'agit en fait d'un contenu informatif nouveau par lequel le locuteur exprime une idée d'éloignement par rapport à une situation. En termes plus précis, le locuteur met à part, par l'intermédiaire de *si ce n'est que*, un fait réel qui peut se réaliser en tant que rectification explicative, voire exceptive. En somme, la séquence *si ce n'est que* exprime une alternative exclusive par rapport à ce qui est énoncé dans la première proposition. Il se dessine ainsi une sorte d'enchaînement entre deux procès qui s'excluent mutuellement.

¹ Brunot, F. (1936), p. 897.

Soulignons par ailleurs que les attestations relevées dans les extraits de notre corpus sont empruntées à des œuvres du milieu et de la fin de la période préclassique. Notre observation va de pair avec celle de Moignet. Cet auteur précise que la séquence *si ce n'est que*, bien qu'elle soit rare au XVI^{ème} siècle (1973 : 134), se rencontre régulièrement dans les textes de l'époque classique (ibid. : 141). À partir de là, nous pouvons constater que l'emploi de cette locution commence à s'imposer depuis la fin de l'époque préclassique.

Signalons enfin que la locution *si ce n'est que* est en usage dans la langue d'aujourd'hui. Mais, il est intéressant de mentionner que cette séquence a connu un changement qui a bouleversé son fonctionnement. Comme nous l'avons mentionné, l'expression *si ce n'est que* avait l'aptitude, en français préclassique, d'être suivie du subjonctif. D'ailleurs, Haase indique que « *si ce n'est que* est ordinairement suivie du subjonctif au XVII^e siècle »¹. Néanmoins, à la différence de ses emplois à l'époque que nous considérons, la locution *si ce n'est que* ne se fait suivre, en français moderne, que d'une forme verbale à l'indicatif. En effet, nous nous référons à Brunot et Bruneau qui, à la suite de Moignet (1973 : 160), signalent : « aujourd'hui, *si ce n'est que*, toujours suivi de l'indicatif, introduit un fait réel »².

3_3_ La locution *même si*

La locution conjonctive *même si* est employée pour la première fois, selon le *Dictionnaire historique de la langue française*³, en 1150. Cette séquence est formée de la fusion de *même*, considéré comme adverbe, et de la conjonction *si*. L'emploi de cette locution est très rare en français préclassique. Dans notre corpus, nous avons relevé cinq occurrences de *même si*, attestées dans les textes du milieu de la période que nous considérons.

(1) Menander disoit celui-là heureux, qui avoit peu rencontrer seulement l'ombre d'un amy. Il avoit certes raison de le dire, *mesmes s'il* en avoit tasté. (Michel de Montaigne, 1592 : 193)

(2) Ce que toutes-fois ne devés espérer par vostre absence, *mesme si* n'avés homme, sur lequel en ce cas, vous vous puissiés reposer : (Olivier de Serres, 1603 : 51)

¹ Haase, A. (1975), p. 191.

² Brunot, F. et Bruneau, C. (1969), p. 517.

³ Rey, A. Tomi, M. Hordé, T. et Tanet, C. (2006), p. 3496.

(3) Mais en basse compagne et terroir gras et humide, sera besoin la hausser jusques à onze ou douze pieds, voire et davantage, selon la fécondité du fonds ; *mesme si* on sème du blé au par-terre : (Olivier de Serres, 1603 : 215)

(4) Mais plus assurément cela se fera par le changement d'aer, *mesme si* c'est de pays chaud en froid. (Olivier de Serres, 1603 : 252)

(5) Pour dresser lesquelles prairies, est requis choisir la terre grasse, *mesme si* c'est pour prairie sèche ; car pour l'humide, n'est chose nécessaire ce choix tant recherché, (Olivier de Serres, 1603 : 289)

L'emploi de la séquence *même si* ne semble pas poser problème dans la mesure où cette locution présente une contradiction de faits et indique que la situation exposée dans la subordonnée est incompatible avec celle introduite dans la proposition principale. Autrement dit, elle introduit un fait dont la validation est acquise et non remise en cause. La lecture concessive peut se justifier de plus par l'emploi d'une forme verbale à l'indicatif dans les deux propositions. Ceci revient à dire que le locuteur se contente d'asserter simultanément deux procès qui, considérés comme vrais, s'excluent mutuellement.

Rappelons par ailleurs que la séquence *même si* est admise par les grammairiens de la langue moderne comme locution introduisant une proposition à valeur concessive. En effet, les auteurs de *La grammaire d'aujourd'hui : guide alphabétique de linguistique française* (1986 : 112) indiquent que la « conjonction » *même si*, combinée avec l'indicatif ou le conditionnel, introduit une circonstancielle concessive. Les auteurs de la *Grammaire du français classique et moderne* (1991 : 649) soulignent que cette locution, qui se construit avec l'indicatif, ajoute à la concession une nuance de supposition.

En fin de cette section, soulignons que l'emploi de la locution *même si* ne fait pas l'unanimité dans le sens où elle se prête à des interprétations diverses. En effet, Morel montre que l'expression *même si* assure des valeurs sémantiques différentes. En fonction de la combinaison temporelle des verbes de la subordonnée et de la principale et du contexte interprétatif, l'auteur souligne que cette locution peut véhiculer une double valeur, la valeur de concession est jumelée à la valeur d'hypothèse : « le contenu propositionnel introduit par *même si* est donné comme un cadre interprétatif (effet de *si*) qui devrait normalement être associé à la polarité inverse du fait asserté dans la

principale (effet de *même*) »¹. Pareillement, Piot (2002), parti de l'idée que le marqueur *même* n'est qu'un modifieur du sens de *si*, refuse de ranger la séquence *même si* parmi les marqueurs de concession. Ce faisant, il signale que certains énoncés en *même si* sont susceptibles de dénoter une relation concessive non-factuelle. Il s'agit en fait d'une valeur énonciative appelée « concession hypothétique » ou « hypothético-conditionnelle ».

3_4_ La locution *si jamais*

Signalons d'emblée que la locution *si jamais* résulte de la soudure des éléments *si* et *jamais*. L'adverbe *jamais*, formé avec les anciens adverbes *ja* (*déjà*) et *mais* (*plus*), était employé en ancien français « pour indiquer une négation par rapport au temps, puis également, dans un sens positif, pour indiquer une action à venir, une éventualité »². Cet adverbe avait l'aptitude, depuis l'époque médiévale, d'entrer dans différentes locutions comme *si jamais*. Dans un tel emploi, le marqueur *jamais* ne s'emploie que dans le sens positif, signifiant ainsi « en un temps quelconque ».

L'emploi de la locution *si jamais* est, d'un point de vue historique, certifié dans les textes de l'époque médiévale. Martin et Wilmet (1980 : 32) soulignent que cette séquence s'utilise, en moyen français, dans les propositions hypothétiques ou dans les relatives à valeur d'hypothèse.

L'usage de la locution conjonctive *si jamais* est très rare en français préclassique. En effet, seulement quatre attestations ont été relevées dans les extraits de notre corpus :

(1) Tu cours à tant de gens qui craignent le trespas,
Et tu me fuis dolente ! au moins vien à cette heure,
Il est temps, *si jamais*, il est temps que je meure. (Robert Garnier, 1585c : 102)

(2) Ayez donc Calidon, *si jamais* vous avez aymé Thamire, recevez-le pour Thamire, et faictes vous paroistre en une seule affection, et amante, et relifieuse envers les dieux, (Honoré d'Urfé, 1610 : 55)

¹ Morel, M.-A. (1996), p. 36.

² Rey, A. Tomi, M. Hordé, T. et Tanet, C. (2006), p. 1063.

(3) Mon destin ne me permet pas de me soulager d'une plainte, sources, deserts, fleuves, et bois, et vous de ces jardins intelligences saintes, *si jamais* d'aucuns cris vous ne fustes atteintes, las ! Soyez-le des miens cette dernière fois. (Jean-Pierre Camus, 1625 : 347)

(4) Je ne sçay quel party je dois laisser ou prendre :
Ouy ma foy j'en suis fou, *si jamais* je le fus,
À Dieu, je vay taster mon gendre là-dessus. (Paul Scarron, 1645 : 37)

Les constructions en *si jamais* que nous venons d'évoquer expriment la valeur hypothétique. Il paraît question, à première vue, du potentiel. Mais, la présence de *jamais* semble contraindre une telle lecture dans la mesure où ce marqueur implique une sorte de doute sur la possibilité de réaliser le procès de la subordonnée. Toutefois, si nous prenons en compte le mode utilisé après *si jamais*, nous constatons que les procès exprimés dans la principale ont l'aptitude de se réaliser. Ces procès peuvent être conçus comme pouvant avoir lieu, au moyen de l'indicatif, dans l'époque présente, comme dans l'exemple (1), ou dans l'époque passée, comme dans les exemples (2) et (4). Par ailleurs, quand la séquence *si jamais* est suivie d'une forme verbale au subjonctif, comme dans (3), le procès se donne comme irréalisable parce qu'il est simplement envisagé dans l'esprit du locuteur.

Rappelons enfin que la séquence *si jamais* est usitée par les écrivains de la langue moderne pour exprimer la valeur d'hypothèse. En effet, Grevisse (1993 : 1628) souligne que cette expression est utilisée, en particulier, dans la langue parlée familière pour dénoter l'éventualité. Dans le même ordre d'idées, Jeanne Aptekman, travaillant sur le fonctionnement des locutions conjonctives à partir d'exemples extraits de textes littéraires, signale que les constructions en *si jamais* (2008 : 17-18) sont liées à des valeurs hypothétiques.

4_ Conclusion

L'enjeu principal de ce chapitre était l'étude des locutions conjonctives construites sur la base du mot *si* en français préclassique. Ce faisant, nous avons constaté que la particule *si* avait l'aptitude de donner lieu à différentes expressions. Les locutions attestées, dont certaines semblent s'attacher aux survivances de l'ancienne langue et dont certaines autres semblent rejoindre les pratiques langagières modernes, forment un microsystème mettant en lumière quelques aspects de l'évolution des expressions associées à *si*.

Soulignons enfin que les locutions *si est-ce que*, *si que* et *si non que*, hors de l'usage moderne, apparaissent comme des marques distinctives du système linguistique de la période préclassique dans la mesure où elles tombent en désuétude au cours de cette période. Néanmoins, les séquences *si bien que*, *si ce n'est que*, *même si* et *si jamais*, couramment employées dans la langue moderne, tendent à se développer dès l'époque préclassique.

Conclusion de la troisième partie

En conclusion, cette partie avait pour objet l'étude des emplois de la conjonction *si* en français préclassique et l'identification des traits caractéristiques à partir desquels se singularise cette particule tout au long de la période que nous considérons. Ce faisant, nous avons distingué deux sortes de constructions en *si* : celles qui sont enchâssées à partir d'une séquence introductive et celles qui remplissent la fonction syntaxique d'un complément circonstanciel. À cela s'ajoutent les locutions conjonctives qui sont construites sur la base du mot *si*.

Si nous examinons les résultats de notre étude, il semble que le fonctionnement de la conjonction *si* ne correspond pas tout à fait à celui de la langue d'aujourd'hui. En effet, la liste des séquences introductives de la construction percontative en français préclassique révèle que certains termes introducteurs, conçus comme hors usage aujourd'hui, sont susceptibles d'entrer dans la formation d'une interrogative indirecte ou d'une exclamative indirecte.

En ce qui concerne les emplois de *si* hypothétique, nous constatons que le système verbo-temporel de la langue préclassique caractérisant les constructions en *si*, bien qu'il ait gardé quelques formes spécifiques des pratiques médiévales, se veut plus proche de celui de la langue d'aujourd'hui.

Quant aux locutions associées à *si*, elles forment un microsystème dont les éléments constitutifs sont plus ou moins variés. Si certaines expressions sont tombées en désuétude dès la fin de la période préclassique, certaines séquences sont encore vivantes jusqu'à la fin de cette période. Néanmoins, certaines locutions conjonctives ont tendance à se développer depuis l'époque que nous considérons.

Il en découle que les emplois conjonctionnels du mot *si* tels qu'ils se présentaient dans la littérature préclassique chancèlent d'une position où tous les possibles sont ouverts — la langue médiévale — à une situation où tout est parfaitement structuré, à savoir la langue contemporaine.

Conclusion générale

1_ Récapitulations

Au terme de ce travail, soulignons que notre thèse prend la forme d'un atelier de recherche et d'analyse des emplois du mot *si* en français préclassique. Ce terme, malgré la multiplicité de ses usages et les problèmes de sa catégorisation syntaxique et sémantique, n'a été, à notre connaissance, l'objet d'aucune étude spécifique. Compte tenu de cette insuffisance, notre étude avait pris comme hypothèse de départ la multiplicité des fonctions assignées à ce mot.

Sans prétendre à l'exhaustivité, il était question d'élaborer une description des usages du mot *si* en français préclassique afin d'extraire les spécificités de cet état de langue. Mais, il n'était question ni d'une analyse approfondie de toutes les variétés d'emplois de *si* d'un point de vue diachronique ni d'une description complète d'un état de langue, en l'occurrence le français préclassique. La littérature sur le sujet, très abondante, illustre la complexité du problème. En ce sens, nous rejoignons la position de Christiane Marchello-Nizia selon laquelle cette complexité peut s'expliquer par le fait que « toute occurrence de *si* prend sens dans une évolution qui concerne non seulement la langue au sens le plus restreint du terme, mais la pratique même de la langue »¹.

Notre recherche qui se veut essentiellement empirique s'est donnée comme objectif, d'une part, de déceler les propriétés syntaxiques, sémantiques et pragmatiques du terme *si* tel qu'il se présentait dans la littérature préclassique et, d'autre part, signaler les différentes formes en usage à l'époque préclassique en distinguant celles qui perdurent de celles qui ont disparu au bénéfice de nouvelles formes dorénavant en usage en français moderne.

Notre étude a été menée sur un corpus de 4000 exemples empruntés à des œuvres, exclusivement littéraires, représentatives de la période préclassique. Du fait que nous avons travaillé sur un état de langue qui a disparu, en l'occurrence la langue préclassique, il nous fallait retenir que l'ensemble des données textuelles exploitées nous ont fourni une documentation pertinente sur l'état du mot *si* tout au long de la période en question.

¹ Marchello-Nizia, C. (1985), p. 190.

En résumé, notre thèse était organisée autour de trois grandes parties. La première partie, regroupée en quatre chapitres en fonction de l'approche adoptée par leurs auteurs, constitue un tour d'horizon des différentes études portant sur le mot *si*. Ce faisant, nous avons constaté que la question de la polyfonctionnalité et de la polysémie de ce mot s'est résolue différemment. En effet, le traitement du terme *si* suit, dans l'ensemble, trois directions. La première représentation est celle des auteurs qui, considérant *si* comme polysémique, se soucient d'établir une liste de significations possibles que les constructions en *si* sont en mesure de véhiculer. Cette conception s'observe notamment dans les travaux de Muller. La deuxième tendance est celle de Guillaume et Moignet. Ces psychomécanistes ont relié les divers usages de ce mot par un mécanisme de subduction allant de « l'état plénier » de l'adverbe *si* dénotant la valeur thétique jusqu'à « l'état subduit » de la conjonction *si* exprimant la valeur hypothétique. La troisième direction est celle des auteurs des approches linguistiques relativement récentes qui ne s'intéressent qu'à quelques emplois du mot *si*. Nous renvoyons ici aux apôtres des approches sémantique pragmatique (Ducrot, Caron et De Cornulier), polyphonique (Haillet, Kronning et Plantin), sémantico-logique (Martin) et énonciative (Culioli).

Les deuxième et troisième parties ont été consacrées à l'étude du fonctionnement du mot *si* tout au long de la période préclassique. La description de l'ensemble foncier des attestations repérées se situe dans la lignée des théoriciens des approches de l'analyse du discours. Les fondements théoriques de ces écoles linguistiques ont l'avantage de rendre compte de la corrélation potentielle entre les différents types d'analyse syntaxiques, sémantiques, énonciatives et pragmatiques.

Dans la deuxième partie, nous avons étudié les diverses constructions dans lesquelles figure l'adverbe *si* en français préclassique. Ce faisant, nous avons constaté que cet adverbe est, syntaxiquement, polyfonctionnel dans la mesure où il est apte à s'interpréter comme marqueur de réponse, comme « simple intensif » portant sur un autre constituant et comme corrélateur principal auquel est attaché un corrélateur secondaire, à savoir *comme* ou *que*. En outre, le deuxième constat auquel nous avons abouti est que l'adverbe *si* est, d'un point de vue sémantique et pragmatique, un élément polysémique dans le sens où les constructions dans lesquelles s'intègre cet adverbe participent des systèmes de l'assertion, de l'intensification, de la comparaison, de la consécution, etc.

Dans la troisième partie, organisée autour de trois chapitres, nous avons étudié, dans un premier temps, les emplois conjonctionnels du mot *si* en français préclassique. À cette époque, la conjonction *si*, fonctionnant comme introducteur d'une proposition percontative (interrogative indirecte ou exclamative indirecte) et comme un subordonnant introduisant une proposition hypothétique, s'intègre dans diverses constructions qui ont l'aptitude de véhiculer les valeurs de questionnement, de demande, de perception et/ou de connaissance, de doute, d'exclamation, de condition, de causalité, de concession, de duplication, etc. Nous avons étudié, dans un deuxième temps, les locutions conjonctives construites sur la base du mot *si*. Ce sont en fait les expressions *si est-ce que*, *si que*, *si non que*, sorties de l'usage moderne, ainsi que les séquences *si bien que*, *si ce n'est que*, *si jamais*, *même si*, encore vivantes dans la langue d'aujourd'hui, qui sont à considérer comme marques caractéristiques du système linguistique de la langue préclassique.

2_ Résultats

Nous revenons, dans cette conclusion, sur les problématiques que nous avons précédemment formulées. Dans l'ensemble, deux principaux résultats ont été obtenus au terme de cette recherche. Nous soulignons d'abord les spécificités par lesquelles se distingue le mot *si* en français préclassique par rapport à ses usages modernes. Nous terminons par un regard synthétique sur quelques traits caractéristiques du système linguistique de la langue préclassique.

2_1_ Les emplois spécifiques du mot *si* en français préclassique

Les données textuelles sur lesquelles nous avons travaillé se situent, sur l'axe chronologique de temps, entre les bornes 1550 et 1650. Ces dates, loin de correspondre à un découpage séculaire, désignent des moments d'évolution plus ou moins forte. En un mot, elles représentent une époque charnière entre la langue médiévale et le français moderne, conçu comme langue normalisée. C'est à partir de là que nous nous demandons si le français préclassique, perçu comme état de transition, constitue une étape déterminante dans la fixation de certains emplois.

Pour répondre à cette question, nous proposons le tableau ci-dessous dans lequel nous récapitulons les emplois spécifiques par lesquels se distingue le mot *si* en français préclassique :

Catégories	Emplois propres à la langue préclassique	Nombre
Le <i>Si</i> de réponse	La combinaison « <i>si</i> + <i>avoir</i> »	4
	La combinaison « <i>si</i> + <i>être</i> »	1
Le <i>Si</i> « simple intensif »	La structure « <i>si</i> + adjectif + adjectif(s) »	17
	La structure « <i>si</i> + adverbe + adjectif »	19
	La structure « <i>si</i> + adverbe + adverbe »	1
Le <i>Si</i> dans les structures corrélatives	Le tour corrélatif « <i>si</i> ... <i>comme</i> »	35
	Le couplage « <i>si</i> + <i>très</i> »	15
	La structure « <i>si</i> + adjectif + adjectif(s) + <i>que</i> »	21
	La structure « <i>si</i> + adverbe + adjectif(s) + <i>que</i> »	22
	La structure « <i>si</i> + adverbe + adverbe + <i>que</i> »	5
	La structure « <i>si</i> ... <i>que de</i> »	37
	L'emploi de <i>si</i> (<i>si</i> ... <i>que</i>) dans un contexte assertif	53
Le <i>Si</i> percontatif	La structure « <i>ne</i> + <i>savoir</i> + interrogative en <i>si</i> »	21
	La structure « <i>savoir</i> (contexte assertif) + interrogative en <i>si</i> »	5
	Locutions à base de « <i>connaître</i> » dans une construction négative (négation simple) + interrogative en <i>si</i>	2
	La structure « <i>voir</i> (contexte assertif) + interrogative en <i>si</i> »	1
	Locutions à base de « <i>répondre</i> » + interrogative en <i>si</i>	4
	La structure « <i>la question est</i> + interrogative en <i>si</i> »	3
	La structure « verbe de sentiment + exclamative en <i>si</i> »	2

	La structure « verbe (contexte négatif) + exclamative en <i>si</i> »	4
Le <i>Si</i> hypothétique	La structure « <i>si</i> + imparfait de l'indicatif + futur simple »	8
	La structure « <i>si</i> + imparfait de l'indicatif + subjonctif »	5
	La structure « <i>si</i> + passé simple + passé simple »	5
	La structure « <i>si</i> + passé simple + futur simple »	2
	La structure « <i>si</i> + plus-que-parfait du subjonctif + plus-que-parfait du subjonctif »	71
	La structure « <i>si</i> + plus-que-parfait du subjonctif + imparfait de l'indicatif »	5
	La structure « <i>si</i> + plus-que-parfait du subjonctif + conditionnel présent »	4
	La structure « <i>si</i> + imparfait du subjonctif + plus-que-parfait du subjonctif »	2
	La structure « <i>si</i> ... <i>et si</i> »	4
	La structure « <i>si</i> ... <i>et que</i> + indicatif »	7
	La combinaison « <i>si</i> + conditionnel »	1
Locutions associées à <i>si</i>	La locution <i>si est-ce que</i>	68
	La locution <i>si que</i>	35
	La locution <i>si non que</i>	10
	La structure « <i>si ce n'est que</i> + subjonctif »	6

Tableau 12 : Les emplois spécifiques à la langue préclassique

À première vue, le tableau montre que les particularités du *si* préclassique concernent toutes ses catégories. Autrement dit, aucun emploi préclassique ne correspond parfaitement à son vis-à-vis de la langue d'aujourd'hui. Pour différencier les points de divergence ainsi que les matières communes entre les usages préclassiques et les emplois modernes, nous proposons de regrouper les usages spécifiques du mot *si*, en fonction de chaque type d'emploi, en sept catégories :

En ce qui concerne la première catégorie, ce sont les combinaisons « *si + être* » et « *si + avoir* », héritées de l'époque médiévale et sorties de l'usage moderne, qui se donnent comme traits distinctifs des emplois de *si* de réponse en français préclassique. Cet usage représente approximativement 30 % de l'ensemble des occurrences de *si* marqueur de réponse.

Pour ce qui est de la deuxième catégorie, c'est la non répétition de *si* devant chaque terme intensifié quand les constituants — adjectif ou adverbe — sont en rapport de juxtaposition et/ou de coordination qui caractérise le *si* d'intensité en français préclassique. Cet usage, disparu des écrits contemporains, est minoritaire dans notre corpus puisque les attestations repérées représentent à peu près 4 % de l'ensemble des emplois de *si* « simple intensif ».

La troisième catégorie concerne le fonctionnement de l'adverbe *si* dans les structures corrélatives. Le tour de l'ancienne langue *si ... comme*, sorti de l'usage moderne, avait concurrencé, pendant la période préclassique, la structure *si ... que*. Cette dernière, majoritaire dans notre corpus, avait connu quelques irrégularités par rapport à ses usages contemporains : ce sont en fait le couplage « *si + très* », la non répétition de *si* devant les constituants intensifiés, la formule « *si ... que de* » et l'emploi de *si* là où le français moderne exige *aussi*. En somme, ces emplois représentent approximativement 12 % de l'ensemble des emplois de *si* membre d'une structure corrélatrice.

Dans la quatrième catégorie, nous indiquons que l'interrogative en *si* de la langue préclassique semble similaire à celle de la langue actuelle puisque les termes introducteurs attestés dans nos extraits sont employés aujourd'hui pour introduire une construction interrogative. Malgré cette similitude, les emplois propres à la période préclassique, représentant approximativement 25 %, se différencient par le fait qu'ils sont soumis, en français moderne, à maintes restrictions.

En revanche, l'usage préclassique de l'exclamative indirecte introduite par la conjonction *si* est complètement différent de celui de la langue actuelle dans la mesure où toutes les attestations relevées dans les textes de notre corpus sont tombées en désuétude.

Concernant le *si* hypothétique, nous remarquons que les combinaisons modales et temporelles caractérisant les constructions en *si* sont hétérogènes. Cette hétérogénéité est due au fait que la langue préclassique reflète quelques survivances de l'ancienne langue. En somme, les structures qui ne sont pas en usage dans la langue contemporaine représentent 8 % de l'ensemble des emplois hypothétiques du mot *si*.

Quant à la catégorie des locutions construites sur la base de *si*, nous constatons que les expressions qui sont tombées en désuétude sont majoritaires dans nos extraits par rapport aux séquences, courantes dans la langue d'aujourd'hui, qui tendent à se développer dès la période préclassique. Ainsi, le microsystème des expressions associées à *si* se meuvent tantôt du côté de l'ancienne langue, tantôt du côté de la langue actuelle.

Compte tenu des observations faites sur les spécificités du *si* préclassique, il s'ensuit que le terme *si*, s'il partage des propriétés communes avec ses emplois modernes, s'en singularise toutefois sur quelques points. En effet, nous comptons, au total, 505 attestations qui sont propres à la langue préclassique. Ce qui représente approximativement 13 % de l'ensemble des occurrences du mot *si*. Toutefois, les usages préclassiques qui sont conformes à ceux de la langue d'aujourd'hui sont équivalents à peu près à 87 %. Il nous semble légitime de mentionner que le système linguistique de la période préclassique, s'inscrivant dans la continuité de l'ensemble des pratiques propres aux états de la langue médiévale, paraît prélude, d'une façon ou d'une autre, à l'usage de la langue actuelle.

Consécutivement, nous pouvons sommairement formuler notre conception comme suit : les usages préclassiques du mot *si* ne sont pas à considérer comme une phase intermédiaire entre deux états linguistiques distincts, à savoir l'ancien français et le français moderne. Ceci se justifie par le fait que les constructions dans lesquelles s'intègre *si* en français préclassique tendent à s'écarter insensiblement de celles de l'époque médiévale. Toutefois, le fonctionnement du *si* de la langue préclassique a

tendance à se rapprocher progressivement et méthodiquement du système de la langue d'aujourd'hui.

2_2_ Synthèse : le français préclassique

Cette conclusion relate les apports de l'étude des propriétés du mot *si* exposée dans les deuxième et troisième parties de cette recherche. En effet, le premier enseignement à retenir est que le système linguistique de la langue française est en continuelle évolution. Du fait qu'ils s'effectuent de manière continue, les changements survenus en langue devraient être considérés comme un continuum. Autrement dit, il n'y aurait pas de rupture d'un état de langue au suivant mais plutôt d'évolution continuelle et progressive. Il paraît ainsi délicat de délimiter les périodes linguistiques selon des empires chronologiques bien définis. La question est de savoir si la période dénommée français préclassique, embrassant les XVI^{ème} et XVII^{ème} siècles et se distanciant de la périodisation séculaire, peut se donner à voir comme époque charnière dans laquelle de nombreux changements commencent à se stabiliser.

Bien qu'elle soit traversée par des changements linguistiques à tous les niveaux, la langue préclassique se maintient souverainement comme une « évidence ». À travers le traitement des différentes constructions dans lesquelles figure *si* nous constatons que la période préclassique se singularise par son caractère plus ou moins distinctif. Tout en tenant compte à la fois de l'ensemble des éléments propres à l'état de la langue médiévale et de la situation linguistique de la langue moderne, nous nous rendons compte que le système linguistique de l'époque préclassique, en général, et les emplois du mot *si*, en particulier, oscillent entre des pratiques anciennes et des configurations systématiquement symétriques à l'ensemble structuré et organique du français contemporain.

Nous soutenons l'idée que le français préclassique n'est pas à considérer comme une époque autonome à part entière. Il ne s'agit non plus d'une époque souveraine et indépendante dans la mesure où elle constitue, du moins à travers notre recherche, un simple point d'intersection qui est déterminé dans le temps et rythmé par divers changements linguistiques ; mais d'un lieu de rencontre entre les anciennes pratiques langagières et le système linguistique moderne. Plus expressément, le français préclassique, se distanciant pas à pas de l'ensemble des pratiques langagières de l'ancienne langue, fournit des configurations linguistiques à partir desquelles elle prend

le terrain, au fil du temps, pour aboutir aux activités linguistiques telles que nous les concevons actuellement.

2_3_ La polysémie et la polyfonctionnalité de *si*

Dans cette conclusion, nous revenons sur la problématique, importante, que nous avons précédemment évoquée : la question est de savoir si le mot *si* possède une seule et unique valeur en langue permettant de prendre en charge toutes les autres significations.

Pour répondre à cette question, nous nous référons à la conception psychomécaniste selon laquelle le mot *si* possède un invariant sémantique qui sous-tend toutes les fonctions de ce terme. En effet, selon l'analyse de Moignet, sur laquelle s'appuie notre classification, formelle, des différents emplois de *si* en français préclassique, la problématique de la polysémie et la polyfonctionnalité de *si* peut s'expliquer par un mécanisme de subduction : le sens de *si* est un sens dynamique allant de la thèse à l'hypothèse.

Soulignons que le mot *si*, tel qu'il se présentait dans la littérature préclassique, se distingue par son caractère polyfonctionnel et polysémique. Les emplois de ce mot peuvent se répartir, dans l'ensemble, en cinq états. En effet, à l'état pur, nous plaçons le *si* de réponse. Ensuite, se situe le *si* de degré englobant le *si* « simple intensif » et le *si* corrélateur dans les tours *si ... comme* et *si ... que*. Dans le troisième état, nous mettons le *si* interrogatif. Subséquemment, se place le *si* exclamatif. Enfin, s'installe le *si* hypothétique.

Signalons en outre que notre étude, qui se situe dans la lignée des théoriciens des approches de l'analyse du discours, tient compte de plusieurs paramètres énonciatifs. Ce sont essentiellement les modalités qui peuvent nous permettre de proposer une carte sémantique récapitulative des différentes valeurs de *si*. Ainsi, compte tenu du fait que la modalité désigne un domaine vaste qui annexe maintes valeurs allant de la valeur de l'assertion jusqu'à l'expression de l'hypothèse, nous pouvons trouver une réponse à la question suivante : comment pouvons-nous rendre compte de la multiplicité des fonctions du mot *si* ?

Nous pensons que la notion de modalité semble suffire pour expliquer toutes les valeurs du mot *si*. L'emploi de *si* peut être jugé en termes d'*attitude* par laquelle le

locuteur manifeste sa présence au sein de l'énoncé. Comme nous l'avons vu, les constructions dans lesquelles s'intègre *si* sont en mesure de véhiculer diverses fonctions sémantiques. Ces valeurs sont à considérer comme différentes manifestations du locuteur dans son énoncé dans la mesure où les énoncés en *si* peuvent exprimer les valeurs de l'assertion, de l'intensification, de la comparaison, de la consécution, du questionnement, de la demande, de l'exclamation, du possible, du potentiel, du probable, de l'éventuel, de l'irréel, etc.

En effet, nous pouvons constater qu'il est question de la modalité assertive quand le locuteur se sert de *si* pour répondre à un énoncé non assertif. Le *si* d'intensité désigne l'appréciation subjective du locuteur. Une telle modalité — appréciative — est également présente quand il s'agit du *si* corrélant d'une part intensité et d'autre part consécution et/ou comparaison. De même, en employant le *si* interrogatif et le *si* exclamatif, le locuteur adopte une attitude subjective quand il s'interroge sur un fait qu'il ignore ou quand il s'exclame. Il est enfin question de l'expression du possible, du probable, de l'éventuel ou de l'irréel quand le locuteur utilise le *si* hypothétique.

Compte tenu du fait que le sens d'une construction en *si* est tributaire de l'interaction entre ce mot et son environnement co(n)textuel, il s'ensuit que les éléments constitutifs de l'énoncé où s'intègre ce terme permettent de rendre compte, de façon explicite ou implicite, d'une telle ou telle lecture. C'est la contamination du contexte qui semble enrichir et déterminer le sens de *si*. Par conséquent, nous pouvons constater que la signification de *si*, loin d'être constante, est dynamique. Dynamique parce que le sens des énoncés dans lesquels figure *si* est à envisager comme un champ sémantique très vaste qui englobe de nombreuses valeurs.

Une telle interprétation nous semble ainsi correspondre à celle proposée par Moignet. À l'instar de ce psychomécaniste, nous visons une définition d'un invariant qui sous-tend toutes les significations du mot *si*. Nous soutenons ainsi l'idée que les emplois de *si* peuvent être combinés en une seule entrée. En somme, c'est un sens éclaté qui est susceptible de revêtir des sous-domaines variés. Autrement dit, le sens du mot *si* peut être obtenu par une opération de parcours de valeurs allant de l'expression de l'assertion (le *si* de réponse), tout en passant par des valeurs intermédiaires (le *si* de degré, le *si* interrogatif, le *si* exclamatif, etc.), jusqu'à aboutir à l'expression de l'irréel (le *si* hypothétique).

3_ Prolongements

Notre thèse ne prétend pas rendre compte de façon exhaustive et complète de tous les emplois du terme *si* en français préclassique. Il était en fait question de montrer les spécificités de l'époque préclassique à travers l'exposé de quelques faits linguistiques qui sont en rapport avec le fonctionnement du mot *si*. Ainsi, cette recherche nécessiterait le dépouillement systématique d'un corpus plus vaste que le nôtre pour pouvoir déterminer avec précision la question des changements linguistiques et en particulier l'évolution qu'a connue ce terme au fil du temps.

Nous pensons qu'une recherche portant, dans l'ensemble, sur le mot *si* dans ses multiples usages, sans se limiter à une catégorisation grammaticale ni même à une époque précise, pourrait être sujet d'une étude à part entière. En perspective, il semble légitime d'établir un protocole d'analyse dans l'optique duquel il faudrait examiner, de la façon la plus détaillée, toutes les constructions dans lesquelles entre *si*. Il faudrait ainsi recourir à un corpus portant sur plusieurs siècles pour retracer l'évolution et les changements significatifs du mot *si*.

Notre étude nous a permis de soulever bon nombre de problématiques qui dépassent largement le cadre du mot *si*. Parmi les pistes de recherche qui sont à approfondir, nous citerons celles des combinaisons modales et temporelles dans les constructions hypothétiques en *si*. Il s'agit en particulier de la question de l'évolution des modes et des temps verbaux ; évolution continue et progressive à laquelle il conviendrait de consacrer une recherche à part entière.

Bibliographie

1_ Corpus

ALCRIPE Philippe d', (1579) *La Nouvelle fabrique des excellents traicts de vérité*, Livre pour inciter les resveurs tristes et melancoliques à vivre de plaisir, Edition critique par Françoise Joukovsky, Librairie Droz, Paris-Genève, 1983, https://books.google.tn/books?id=k2Q33ByWkMoC&printsec=frontcover&hl=fr&source=gbs_ge_summary_r&cad=0#v=onepage&q&f=false

AMBOISE François d', (1584) *Les Neapolitaines : comédie Française Facecieuse*. Sur le Subject d'une Histoire d'un Parisien, un Espagnol, un Italien, Gallica, Bibliothèque nationale de France, <http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k857921m>.

CALVIN Jean, (1560a) *Institution de la religion chrestienne : livre premier*, Edition critique avec introduction, notes et variantes, publiée par Jean-Daniel Benoît, Paris, Vrin (Bibliothèque des Textes philosophiques), 1957-1963.

CALVIN Jean, (1560b) *Institution de la religion chrestienne : livre quatrième*, Edition critique avec introduction, notes et variantes, publiée par Jean-Daniel Benoît, Paris, Vrin (Bibliothèque des Textes philosophiques), 1957-1963.

CAMUS Jean-Pierre, (1625) *Palombe ou la femme honorable*, précédée d'une étude littéraire sur Camus et le roman chrétien au XVIIe siècle, par H. Rigault, Librairie de L. Hachette et Cie, Paris, 1853.

CASTELLION Sébastien, (1562) *Conseil à la France désolée*, Nouvelle édition avec préface et notes explicatives par Marius, F. Valkhoff, Librairie Droz, Genève, 1967. https://books.google.tn/books?id=PkTwazSj0J4C&printsec=frontcover&hl=fr&source=gbs_ge_summary_r&cad=0#v=onepage&q&f=false

CORNEILLE Pierre, (1632) *Clitandre ou l'Innocence délivrée*, Edition du texte de 1632 avec des variantes et un lexique, édité par Robert-Léon Wagner, Collection Textes Littéraires Français, Librairie Droz, Genève, 1949.

CORNEILLE Pierre, (1633) *Mélite ou les Fausses lettres*, Texte de la première édition, publié avec les variantes, édité par Marion Lièvre et Mario Roques, Collection Textes Littéraires Français, Librairie Droz, Genève, 1950.

CORNEILLE Pierre, (1634) *La Vefve ou le Traistre trahy*, Texte de la première édition (1634) publié avec les variantes par Mario Roques et Marion Lièvre, Collection Textes Littéraires Français, Edition Droz, Genève, 1954.

DES MASURES Louis, (1566) *Tragédies Saintes. David combattant, David fugitif et David triomphant*, édition critique publiée par Charles Comte, Publications de la Société Nouvelle de Librairie et d'édition, Paris, 1907, <https://ia800203.us.archive.org/30/items/tragdiessaintes00masugooog/tragdiessaintes00masugooog.pdf>

DU BELLAY Joachim, (1558) *Les Regrets*, Collationné sur la première édition, Paris, 1876, Bibliothèque nationale de France, Gallica, <http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k5844084z/f14.image>

DU LORENS Jacques, (1646) *Satires*, édition de 1646 contenant vingt-six satires / publiée par D. Jouaust et précédée d'une notice littéraire par E. Villemin, 1869, Gallica, Bibliothèque nationale de France, <http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k5773055h/f12.image.r=Du+Lorens,+Satires.langFR>

DUPLEIX Scipion, (1607) *La Logique ou l'Art de discourir et raisonner*, Le texte est publié tel qu'il apparaît dans la dernière édition revue par l'auteur en 1607, Gallica, Bibliothèque nationale de France, <http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k2401n>

FARET Nicolas, (1636) *L'Honnête homme ou l'art de plaire à la cour*, édition critique par M. Magendie, Slatkine Reprints, Genève, 1970.

FAUCHET Claude, (1601) *Fleur de la maison de Charlemagne, qui est la continuation des Antiquitez françoises contenant les faits de Pepin et ses successeurs, depuis l'an 751 jusques à l'an 840 de Jesus-Christ, recueillie par M. le président F,* <https://books.googleusercontent.com/books/content?req=AKW5QaeRr3CL30a5yMjT5tiV4o9Te219s572nAVIM9yNR1MPzM10phJS75U2AWVndKoURAUr2zhNKSrYP5JM2QJfQnJ1pfLFYvg8sKbLPCfDcfF9ml4Jnjeq1NlrTMm4K2Dloga8dpdFKRo5w86Fnx>

[oRZ4oWW3Oqmhlzckj1JKCy3QDs8EpGetoZyIO2ukLyMTBoabbg6iGevZ2STwtLZf
GAwlHHcpSF2ITFflrYzFlmEGePUMfy_oJBcWBtCEGZ5jeEGaLIJayADJnDI2ydcB
19kumFEW6E1sB3GDlm1GB_c7mL30Q](https://books.google.tn/books?id=bqnB8D1IuqIC&pg=PA3&lpg=PA3&dq=Pierre+Mathieu,+La+Guisiade,+%C3%A9dition+%C3%A9tablie&source=bl&ots=T69Qzpr6gU&sig=zambQTtG3nCYV0TVd3UIymlTlaw&hl=fr&sa=X&ved=0ahUKEwj3y56GorX)

GARASSE François, (1623) *La Doctrine curieuse des beaux-esprits de ce temps*, présentation et édition de Jean Salem, Les Belles lettres, 2009.

GARNIER Robert, (1585a) *Antigone ou la Pietié*, Edition critique établie, présentée et annotée par Jean-Dominique Beaudin, Champion, coll. Textes de la Renaissance, Paris, 1997.

GARNIER Robert, (1585b) *Bradamante*, Texte établi et présenté par Raymond Lebègue, Les Belles Lettres, Paris, 1949.

GARNIER Robert, (1585c) *Les Juifves*, Gallica, Bibliothèque nationale de France, <http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k708745>

LABÉ Louise, (1555) *Sonnets, Élégies, Débat de folie et d'amour*, Edition établie, présentée et annotée par François Rigolot, Flammarion, Paris, 1993.

LA GESSÉE Jean de, (1583) *Les Jeunesses*, édition critique publiée par Guy Demerson, avec une biographie et une bibliographie par J.-Ph. Labrousse, Paris, « S.T.F.M. » Klincksieck, 1991.

L'ESTOILE Pierre de, (1574-1575) *Registre-journal du regne de Henri III, Tome I*, édité avec une introduction et des notes par Madeleine Lazard et Gilbert Schrenck, Textes Littéraires Français, Droz, 1992.

L'ESTOILE Pierre de, (1576-1578) *Registre-journal du regne de Henri III, Tome II*, édité avec une introduction et des notes par Madeleine Lazard et Gilbert Schrenck, Textes Littéraires Français, Droz, 1996.

MATHIEU Pierre, (1589) *La Guisiade*, Edition établie, présentée et annotée par Louis Lobbes, Librairie Droz S.A., Genève, 1990, [https://books.google.tn/books?id=bqnB8D1IuqIC&pg=PA3&lpg=PA3&dq=Pierre+Mat
hieu,+La+Guisiade,+%C3%A9dition+%C3%A9tablie&source=bl&ots=T69Qzpr6gU
&sig=zambQTtG3nCYV0TVd3UIymlTlaw&hl=fr&sa=X&ved=0ahUKEwj3y56GorX](https://books.google.tn/books?id=bqnB8D1IuqIC&pg=PA3&lpg=PA3&dq=Pierre+Mathieu,+La+Guisiade,+%C3%A9dition+%C3%A9tablie&source=bl&ots=T69Qzpr6gU&sig=zambQTtG3nCYV0TVd3UIymlTlaw&hl=fr&sa=X&ved=0ahUKEwj3y56GorX)

[XAhVIVRoKHcRTAxQQ6AEIJjAA#v=onpage&q=Pierre%20Mathieu%2C%20%20La%20Guisiade%2C%20%20C3%A9dition%20%20C3%A9table&f=false](https://www.gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k65681976)

MONTAIGNE Michel de, (1592) *Essais*, Edition Villey-Saulnier, Préface de Marcel Conche, Presses Universitaires de France, 2004.

NAVARRRE Marguerite de, (1550) *L'Heptaméron*, réimprimé par les soins de M. Jouaust, avec une notice, des notes et un glossaire par Paul Lacroix, Gallica, Bibliothèque nationale de France, 1879, file:///C:/Users/toshiba/Downloads/L'Heptam%C3%A9ron_des_nouvelles_Tome_1_.../Marguerite_d'Angoul%C3%A9me_bpt6k65681976.pdf

RABELAIS François, (1552a) *Tiers livre des faictz et dictz du noble Pantagruel*, édition critique sur le texte publié en 1552 à Paris par Michel Fezandat, Bibliothèque classique, 1995.

RABELAIS François, (1552b) *Le Quart Livre*, édition Mireille Huchon, Collection Folio Classique, Gallimard, 1998.

RONSDARD Pierre de, (1578) *Le second livre des amours*, Edition critique publiée par Alexandre Micha, Librairie Droz, Genève, 1951.

SCARRON Paul, (1645) *Le Jodelet ou le Maistre valet*, Bibliothèque nationale de France, Gallica, <http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k57757k>

SCARRON Paul, (1650) *L'Héritier ridicule ou la Dame intéressée*, Texte établi, présenté et annoté par Roger Guichemerre, Collection : Sociétés des Textes français modernes, Edition Classiques GARNIER, Paris, 1983.

SERRES Olivier de, (1603) *Le Théâtre d'agriculture et mensonge des champs*, Bibliothèque nationale de France, Gallica, <http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k52175n.image.f2.langFR>

SIGOGNE Charles-Timoléon de, (1619) *Satires*, première édition complète, d'après les recueils et manuscrits satiriques, avec un discours préliminaire, des variantes et des notes, par Fernand Fleuret et Louis Perceau, Bibliothèque des curieux, Paris, 1920.

SOREL Charles, (1627) *Le Berger extravagant. Ou parmy des fantaisies amoureuses on void les impertinences des Romans et de Poesie [1627-1628]*, Slatkine Reprints, Genève, 1972.

URFÉ Honoré de, (1610) *L'Astrée*, Edition et choix de Jean Lafond, *Les Amours d'Astrée et de Céladon*, Folio Classique, 1984.

VAUQUELIN DES YVETEAUX Nicolas, (1648) *Œuvres poétiques*, réunies pour la première fois, annotées et publiées par Prosper Blanchemain, 1854, Gallica, Bibliothèque nationale de France, [file:///C:/Users/toshiba/Downloads/Les_oeuvres_po%C3%A9tiques_de_Vauquelin \[...\]](file:///C:/Users/toshiba/Downloads/Les_oeuvres_po%C3%A9tiques_de_Vauquelin_.../Vauquelin_Des_bpt6k6497225b.pdf)
[Vauquelin Des bpt6k6497225b.pdf](file:///C:/Users/toshiba/Downloads/Les_oeuvres_po%C3%A9tiques_de_Vauquelin_.../Vauquelin_Des_bpt6k6497225b.pdf)

YVER Jacques, (1572) *Le printemps*, contenant cinq histoires discourues par cinq journées en une noble compagnie au Château du Printemps, Slatkine Reprints, Genève, 1970.

2_ Références

- Achard-Bayle, G. (2007) « De l'extra- à l'intraprédicatif : polyvalence de *Si* ? », *SKY Journal of Linguistics*, N° 20, p. 9-34.
- Adam, J.-M. (1992) « *Si* hypothétique et l'imparfait. Une approche linguistique de la fictionalité », *Études littéraires* N° 25, 1/2, p. 147-165.
- Anscombre, J.-C. et Ducrot, O. (1976) « L'argumentation dans la langue », *Langages*, N° 42, p. 5-27.
- Anscombre, J.-C. et Ducrot, O. (1981) « Interrogation et argumentation », *Langue française*, N° 52, p. 5-22.
- Anscombre, J.-C. et Ducrot, O. (1983) *L'argumentation dans la langue*, Mardage : Bruxelles.
- Aptekman, J. (2008) « Locutions en *SI* et marqueurs dans la protase : Compositionnalité et indices co-textuels », *Corela*, vol 6, N° 1, p. 1-36.
- Arrivé, M. Gadet, F. et Galmiche, M. (1986) *La grammaire d'aujourd'hui : guide alphabétique de linguistique française*, Flammarion, Paris.
- Bacha, J. (2000a) « Marqueurs exclamationnels et aspect verbal », *Revue de Sémantique et Pragmatique*, N° 7, p. 9-27.
- Bacha, J. (2000b) *L'exclamation. Approche syntaxique et sémantique d'une modalité énonciative*, L'Harmattan, Paris.
- Badiou-Monferran, C. (2011) « Le « français préclassique » et l'Early modern french », *Diachroniques*, N° 1, p. 83-109.
- Bellier, P. (1989) « Mouvement et interprétation : les interrogatives indirectes en français », *Langages*, N° 95, p. 23-34.
- Benoit, J.-P. (1987) « L'exclamation comme transformation de modalité », *Revue des études slaves*, Tome 59, fascicule 3, p. 445-452.
- Benveniste, E. (1974) *Problèmes de linguistique générale II*, Éditions Gallimard, Paris.

Bodelot, C. (2005) « L' « exclamation indirecte » introduite par un thème en *kw- du latin préclassique au latin tardif », *Revue de philologie, de littérature et d'histoire ancienne*, N° 1, Tome LXXIX, p. 35-57.

Borillo, A. (1976) « Remarques sur l'interrogation indirecte en français » dans Chevalier, J-C. et Gross, M. (éds) *Méthodes en grammaire française*, Éditions Klincksieck, Paris, p. 15-39.

Borillo, A. (1979) « La négation et l'orientation de la demande de confirmation », *Langue française*, N° 1, p. 27-41.

Borillo, A. (2008) « Structures de corrélation hypothétique et situations de dialogue », dans Comes, E. et Hrubaru, F. (éds) *Relations de discours — Actes du XIV^{ème} Séminaire de Didactique Universitaire, Constanta 2007*, Publications de l'ACLIF, p. 9-25.

Borillo, A. (2009) « Quelques formes de corrélation hypothétique caractéristiques des situations de dialogue », *Langages*, N° 174, p. 113-128.

Borillo, A. (2010) « La corrélation hypothétique et la construction parataxique », dans Beguelin, M.J. Avanzi, M. et Corminboeuf, G. (éds) *La parataxe*, Tome 2, *Structures, marquages et exploitations discursives*, Berne, Peter Lang, p. 3-28.

Bouhours, D. (1675) *Remarques nouvelles sur la langue françoise*, Gallica, Bibliothèque nationale de France. <http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k7646t.image>

Brunot, F. (1936) *La pensée et la langue. Méthode, principes et plan d'une théorie nouvelle du langage appliquée au français*, 3ème édition revue, Gallica, Bibliothèque nationale de France, <http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k64287634/f15.image.texteImage>

Brunot, F. (1966) *Histoire de la langue française des origines à nos jours. Tome I. De l'époque latine à la Renaissance*, Armand Colin, Paris.

Brunot, F. (1967a) *Histoire de la langue française des origines à nos jours. Tome II. Le XVI^e siècle*, Armand Colin, Paris.

Brunot, F. (1967b) *Histoire de la langue française des origines à nos jours. Tome III. La formation de la langue classique 1600-1660*, Armand Colin, Paris.

Brunot, F. (1967c) *Histoire de la langue française des origines à 1900. Tome IV. La langue classique (1660-1715)*, Armand Colin, Paris.

Brunot, F. et Bruneau, C. (1969) *Précis de grammaire historique de la langue française*, Masson et Cie, Paris.

Buridant, C. (2000) *Grammaire nouvelle de l'ancien français*, Éditions SEDES, Paris.

Camelin, C. (2011) « L'intensité : forces, formes, variations », dans Briand, M. Camelin, C. et Louvel, L. (éds) *L'intensité*, Presses Universitaires de Rennes, p. 7-38.

Carel, M. et Ducrot, O. (2009) « Mise au point sur la polyphonie », *Langue française*, N° 164, p. 33-43.

Caron, J. (1983) *Les régulations du discours. Psycholinguistique et pragmatique du langage*, Presses Universitaires de France, Paris.

Cervoni, J. (1987) *L'énonciation*, Presses Universitaires de France, Paris.

Charaudeau, P. et Maingueneau, D. (2002) *Dictionnaire de l'analyse du discours*, Éditions du Seuil, Paris.

Chevalier, J.-C. Blanche-Benveniste, C. Arrivé, M. et Peytard, J. (1989) *Grammaire Larousse du français contemporain*, Librairie Larousse, Paris.

Chiflet, L. (1659) *Essay d'une parfaite Grammaire de la langue françoise*, Gallica, Bibliothèque nationale de France. <http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k109109c>

Choi-Jonin, I. (2009) « Présentation générale : propriétés de la corrélation grammaticale », *Langages*, N° 174, p. 3-12.

Colas-Blaise, M. (2014) « Quand nier, c'est agir. Vers une définition de la textualité négative », *Actes Sémiotiques*, N° 117, p. 1-11, disponible sur : <http://epublications.unilim.fr/revues/as/5130>

Combettes, B. (2003) « Présentation », dans Combettes, B. (éds) *Evolution et variation en français préclassique. Etudes de syntaxe*, Honoré Champion, Paris, p. 3-18.

Combettes, B. (2011) « La délimitation du français préclassique : aspects syntaxiques », *Diachroniques*, N° 1, p. 59-82.

Combettes, B. et Kuyumcuyan, A. (2007) « Intensité et comparaison : étude diachronique des corrélations en *si* et *aussi* », *Travaux de linguistique*, N° 55, p. 75-92.

Combettes, B. et Kuyumcuyan, A. (2008) « *Comme* dans les comparaisons d'égalité : la corrélation *aussi/autant ... comme* jusqu'à l'époque classique », *Langue française*, N° 159, p. 16-32.

Combettes, B. et Marchello-Nizia, C. (2008) « La périodisation en linguistique historique : problèmes théoriques et méthodologiques », dans Durant, J. Habert, B. et Laks, B. (éds) *Congrès Mondial de Linguistique Française — CMLF'08*, Paris, p. 355-357.

Combettes, B. et Monsonogo, S. (1983) « Un moment de la constitution du système de l'hypothèse en français : la période XIV^e — XVI^e siècles », *Verbum*, N° 71, p. 221-240.

Condamines, A. (2005) « Linguistique de corpus et terminologie », *Langages*, N° 157, p. 36-47.

Corminboeuf, G. (2011) « Factualité et conditionnalité », dans Noren, C. Jonasson, K. Nølke, H. et Svensson, M. (éds) *Modalité évidentialité et autres friandises langagières. Mélanges offerts à Hans Kronning à l'occasion de ses soixante ans*. Berne : Peter Lang, p. 41-60.

Contentin, C. (1999) « Concurrence des morphèmes *si* et *que* dans le Traité sur la tolérance : l'esprit d'examen contre le dogmatisme fanatique », *L'information grammaticale*, N° 83, p. 43-46.

Culioli, A. (1999a) *Pour une linguistique de l'énonciation. Formalisation et opérations de repérage*, tome 2, Éditions Ophrys, Paris.

Culioli, A. (1999b) *Pour une linguistique de l'énonciation. Domaine notionnel*, tome 3, Éditions Ophrys, Paris.

De Cornulier, B. (1983) « Remarques sur la perspective sémantique (thème, propos, etc.) », *Langue française*, N° 42, p. 60-68.

De Cornulier, B. (1985a) « Sur un *si* d'énonciation prétendument non-conditionnel », *Revue québécoise de linguistique*, volume 15, N° 1, p. 197-211.

De Cornulier, B. (1985b) *Effets de sens*, Les éditions de Minuit, Paris.

De Vogüé, S. (1999) « Le Champ des subordonnées dites conditionnelles du français : conditions, éventualités, suppositions et hypothèses », *Linx*, N° 41, p. 93-118.

De Vogüé, S. (2004) « *Si*, au centre et aux marges de la condition », dans Cécile, H. (éds) *L'Hypothèse au miroir des langues*, Harmattan, Paris, p. 85-117.

De Vogüé, S. (2011) « L'épilangue au pied de la lettre. A propos du concept grammatical de condition », *Le gré des langues*, N° 16, p. 9-48.

Delaveau, A. (1980) « Questions sur l'analyse de « *si* » », *Linx*, N° 2, p. 7-34.

Delaveau, A. (1992) « *Si*, la syntaxe et le point de vue des positions », dans Collectif (éds) *La théorie d'Antoine Culioli. Ouvertures et incidences*, Ophrys, Paris, p. 107-122.

Demaizière, C. (1980) « La grammaire française au XVIe siècle : les grammairiens picards », *L'information grammaticale*, N° 4, p. 41-46.

Dentale, P. (2001) « Les problèmes linguistiques du conditionnel français », dans Dentale, P. et Tasmowski, L. (éds) *Le conditionnel en français*, Université de Metz, Metz, p. 7-18.

Détrie, C. Siblot, P. et Verine, B. (2001) *Termes et concepts pour l'analyse du discours. Une approche praxématique*, Honoré Champion, Paris.

Ducrot, O. (1969) « Présupposés et sous-entendus », *Langue française*, N° 4, p. 30-43.

Ducrot, O. (1971a) « L'expression, en français, de la notion de condition suffisante », *Langue française*, N° 12, p. 60-67.

Ducrot, O. (1971b) « Langue et pensée formelle », *Langue française*, N° 12, p. 3-12.

- Ducrot, O. (1972) *Dire et ne pas dire : principes de sémantique linguistique*, Herman, Paris.
- Ducrot, O. (1980a) *Le dire et le dit*, Les éditions de minuit, Paris.
- Ducrot, O. (1980b) *Les échelles argumentatives*, Les éditions de minuit, Paris.
- Foulet, L. (1982) *Petite Syntaxe de l'ancien français*, Champion, Paris.
- Fournier, N. (2002) *Grammaire du français classique*, Éditions Belin, Paris.
- Fournier, N. et Colombat, B. (2007) « De Grammatica Gallica à Grammaire Française : une nouvelle dénomination pour une nouvelle discipline ? », *Le français préclassique 10 - 1500 - 1650*, p. 145-167.
- Fragonard, M-M. et Kotler, É. (1994) *Introduction à la langue du XVI^e siècle*, Éditions Nathan, Paris.
- Franckel, J-J. et Paillard, D. (1998) « Aspects de la théorie d'Antoine Culioli », *Langages*, N° 129, p. 52-63.
- Frontier, A. (1997) *La grammaire du français*, Éditions Belin, Paris.
- Fuchs, C. (2010) « La comparaison épistémique en français pré-classique et classique », dans Combettes, B. Guillot, C. Lavrentiev, A. Oppermann-Marsaux, E. et Prévost, S. (éds) *Le changement en français, études de linguistique diachronique*, Berne : Peter Lang, p. 185-202.
- Fuchs, C. Fournier, N. et Le Goffic, P. (2008) « Structures à subordonnée comparative en français : problèmes de représentations syntaxiques et sémantiques », *Linguisticae Investigationes*, N° LXXXI (1), p. 11-61.
- Gaetone, D. (2007) « Les marqueurs d'intensité et les locutions verbales : quelques réflexions », *Travaux de linguistique*, N° 55, p. 93-105.
- Gardes Tamine, J. (2011) « À quelle heure s'il vous plaît ? », *Diachroniques, Revue de linguistique française diachronique*, N°1, p. 111-136.

Gougenheim, G. (1974) *Grammaire de la langue française du 16^e siècle*, Éditions Picard, Paris.

Grevisse, M. (1993) *Le bon usage. Grammaire française*, refondue par André Goosse, treizième édition revue, Duculot, Paris.

Groussier, M.-L. (1995) « L'exclamatif, l'intensif et le focalisé », *Faits de langues*, N^o 6, p. 217-229.

Guillaume, G. (1984) *Temps et verbes. Théories des aspects, des modes et des temps suivi de L'architecture du temps dans les langues classiques*, Éditions Champion, Paris.

Guillaume, G. (1989 [1946-1947]) *Leçons de linguistique de Gustave Guillaume 1946-1947. Série C. Grammaire particulière du français et grammaire générale (II)*, Presses Universitaires de Lille, Lille.

Guillaume, G. (1990 [1943-1944]) *Leçons de linguistique. Série A. Esquisse d'une grammaire descriptive de la langue française (II)*, Presses universitaires de Lille, Lille.

Guillaume, G. (1990 [1945-1946]) *Leçons de linguistique de Gustave Guillaume 1945-1946. Série C. Grammaire particulière du français et grammaire générale (I)*, Presses Universitaires de Lille, Lille.

Guillaume, G. (1990 [1947-1948]) *Leçons de linguistique. Série C. Grammaire particulière du français et grammaire générale (III)*, Presses universitaires de Lille, Lille.

Guillaume, G. (1992 [1938-1939]) *Leçons de linguistique de Gustave Guillaume. Leçons de l'année 1938-1939*, Les Presses de l'Université de Laval, Québec.

Guillaume, G. (1992 [1944-1945]) *Leçons de linguistique de Gustave Guillaume 1944-1945. Séries A. Esquisse d'une grammaire descriptive de la langue française (IV)*, Presses Universitaires de Lille, Lille.

Guillaume, G. (1992 [1944-1945]) *Leçons de linguistique de Gustave Guillaume 1944-1945. Séries A et B. Esquisse d'une grammaire descriptive de la langue française (III) et sémantèmes, morphèmes et systèmes*, Presses Universitaires de Lille, Lille.

- Guillaume, G. (1992 [1949-1950]) *Leçons de linguistique de Gustave Guillaume 1949-1950. Séries A. Structure sémiologique et structure psychique de la langue française (II)*, Presses Universitaires de Lille, Lille.
- Haase, P. (1975) *Syntaxe française du XVII^e siècle*, Nouvelle édition traduite et remaniée par Obert, M. Delagrave, Paris.
- Hadermann, P. Pierrard, M. Raemdonck, D. V. et Wielemans, V. (2009) « L'emploi de *aussi* et de *si* en contexte négatif : alternance arbitraire ou motivée ? », *Le français moderne*, N^o 2, p. 183-198.
- Haillet, P. P. (2002) *Le conditionnel en français : une approche polyphonique*, Éditions Ophrys, Paris.
- Haillet, P. P. (2003a) « Représentations discursives, point(s) de vue et signifié unique du conditionnel », *Langue française*, N^o 138, p. 35-47.
- Haillet, P. P. (2003b) « Polyphonie et modalisation », *Revista Complutense de Estudios Franceses* 95, Número Extraordinario, p. 95-108.
- Haillet, P. P. (2009) « Approche polyphonique des attitudes du locuteur : constructions du type [*comme si* A] », *Langue française*, N^o 161, p. 135-145.
- Hamon, S. (2006) « La cause linguistique », *Linx*, N^o 54, p. 49-59.
- Hobæk Haff, M. (1990) « Quelques hypothèses sur les constructions hypothétiques », *Revue Romane*, N^o 25, p. 35-46.
- Hybertie, C. (1996) *La conséquence en français*, Ophrys, Paris.
- Irson, C. (1662) *Nouvelle méthode pour apprendre facilement les principes et la pureté de la langue françoise*, Gallica, Bibliothèque nationale de France.
<http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k7785v.image>
- Joly, G. (1998) *Précis d'ancien français*, Armand Colin, Paris.
- Kelemen, J. (1977) « La question indirecte à la lumière de la description contrastive », *Le français moderne*, N^o 45, p. 145-155.

- Kerbrat-Orecchioni, C. (2001) « *Oui, non, si*, un trio célèbre et méconnu », *Marges linguistiques*, N° 2, p. 95-119.
- Kerbrat-Orecchioni, C. (2002) *L'Énonciation. De la subjectivité dans la langue*, Quatrième édition, Armand Colin, Paris.
- Korzen, H. (1973) « Comment distinguer une proposition relative indépendante d'une proposition interrogative indirecte ? », *Revue Romane*, N° 8, p.133-142.
- Kronning, H. (2009a) « Constructions conditionnelles et attitude épistémique en français, en italien et en espagnol », *Syntaxe et sémantique*, N° 10, p. 13-32.
- Kronning, H. (2009b) « Polyphonie, constructions conditionnelles et discours rapporté », *Langue française*, N° 164, p. 97-111.
- Kronning, H. (2014) « La théorie modale de la polyphonie et les constructions conditionnelles prédictives en *si* », *Langages*, N° 193, p. 17-31.
- Lardon, S. et Thomine, M-C. (2009) *Grammaire du français de la Renaissance. Etude morphosyntaxique*, Éditions Classiques Garnier, Paris.
- Le Goffic, P. (1993) *Grammaire de la Phrase Française*, Hachette Supérieur, Paris.
- Le Goffic, P. (2000) « Subordination et connecteurs : quelques propositions à partir de l'Essai de grammaire de la langue française de Damourette et Pichon », *Syntaxe et sémantique*, N° 1, p. 17-37.
- Le Querler, N. (2004) « Les modalités en français », *Revue belge de philologie et d'histoire*, N° 82, fascicule 3, p. 643-656.
- Leeman, D. (2002) « La construction du sens par la grammaire », *Cahiers de l'ILSI*, N° 13, p. 17-36.
- Lehmann, S. (2013) « L'expression de la conséquence en diachronie : intégration syntaxique et propriétés sémantico-pragmatiques », *Langages*, N° 190, p. 67-79.
- Lorian, A. (1973) *Tendances stylistiques dans la prose narrative française au XVI^e siècle*, Klincksieck, Paris.

- Maingueneau, D. (1994) *L'énonciation en linguistique française*, Hachette Livre, Paris.
- Maingueneau, D. (2009) *Les termes clés de l'analyse du discours*, Éditions du Seuil, Paris.
- Marchello-Nizia, C. (1985) *Dire le vrai : l'adverbe si en français médiéval*, Libraire Droz, Genève.
- Marchello-Nizia, C. (1997) *La langue française aux XIVe et XVe siècles*, Éditions Nathan, Paris.
- Martin, R. (1981) « Le futur linguistique : temps linéaire ou temps ramifié ? (à propos du futur et du conditionnel français) », *Langages*, N° 64, p. 81-92.
- Martin, R. (1983) *Pour une logique du sens*, Presses Universitaires de France, Paris.
- Martin, R. (1985) « Langage et temps de dicto », *Langue française*, N° 67, p. 23-37.
- Martin, R. (1987) « Quelques remarques sur la sémantique de la phrase exclamative », *Revue des études slaves*, Tome 59, p. 501-505.
- Martin, R. et Nef, F. (1981) « Temps linguistique et temps logique », *Langages*, N° 64, p. 7-20.
- Martin, R. et Wilmet, M. (1980) *Manuel du français du moyen âge. 2. Syntaxe du moyen français*, Sobodi, Bordeaux.
- Maupas, C. (1632) *Grammaire et syntaxe françoise : contenant reigles bien exactes et certaines de la prononciation, orthographe, construction et usage de nostre langue, en faveur des estrangiers qui en sont désireux*, Gallica, Bibliothèque nationale de France. <http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k50778v.image>
- Ménage, G. (1675-1676) *Observations sur la langue françoise*, Gallica, Bibliothèque nationale de France. <http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k7850q/f420.image>
- Ménard, P. (1994) *Syntaxe de l'ancien français*, quatrième édition revue, corrigée et augmentée, Éditions Bière, Bordeaux.

Milner, J-C. (1978) *De la syntaxe à l'interprétation : quantités, insultes, exclamation*, Éditions du seuil, Paris.

Moignet, G. (1966) « Esquisse d'une théorie psycho-mécanique de la phrase interrogative », *Langages*, N° 3, p. 49-66.

Moignet, G. (1973) *Les signes de l'exception dans l'histoire du français*, Nouvelle édition entièrement refondue, Librairie DROZ, Genève.

Moignet, G. (1979) *Grammaire de l'ancien français. Morphologie — syntaxe*, deuxième édition revue et corrigée, Éditions Klincksieck, Paris.

Moignet, G. (1981) *Systématique de la langue française*, Éditions Klincksieck, Paris.

Monte, M. (2009) « Si marqueur d'altérité énonciative dans les si P extrapredicatives non conditionnelles », *Langue française*, N° 163, p. 99-119.

Morel, M.-A. (1980) « Remarques sur l'emploi de la négation et de la coordination dans les structures comparatives, consécutives et concessives comportant une spécification du degré ou de l'intensité d'une qualité », *Cahiers de lexicologie*, N° 37, p. 35-48.

Morel, M.-A. (1996) *La concession en français*, Ophrys, Paris.

Muller, C. (1996a) *La subordination en français. Le schème corrélatif*, Armand Colin, Paris.

Muller, C. (1996b) « A propos de *que* comparatif », *Linx*, N° 34, p. 241-254.

Muller, C. (1996c) « Economie des marques dans la conjonction comparative du français et dans la construction de la subordonnée comparative », *Travaux linguistiques du Cerlico*, N° 9, p. 31-45.

Muller, C. (2001) « Sémantique de la subordination : l'interrogation indirecte », dans Rousseau, A. (éds) *La sémantique des relations*, Université de Lille 3, collection Travaux et recherches, Villeneuve d'Ascq, p. 163-177.

Noailly, M. (1998) « « Cet homme *si* aimable » : à propos du *si* d'intensité », dans Leeman, D. et Boone, A. (éds) *Du percevoir au dire. Hommage à André Joly*, L'Harmattan, Paris, p. 235-244.

Noailly, M. (2005) « *Si* dans l'exclamation indirecte, ou l'alternative disparue », dans Lambert, F. et Nolke, H. (éds) *La syntaxe au cœur de la grammaire*, Rennes, PU, p. 217-224.

Nojgaard, M. (1970) « Notes sur *que* reprenant *si* », *Revue romane*, N° 5, p. 120-129.

Oudin, A. (1632) *Grammaire françoise rapportée au langage du temps*, Gallica, Bibliothèque nationale de France. <http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k7863x.image>

Perret, M. (1998) *Introduction à l'histoire de la langue française*, deuxième édition revue, SEDES, Paris.

Picoche, J. et Marchello-Nizia, C. (1989) *Histoire de la langue française*, Éditions Nathan, Paris.

Piot, M. (2002) « La conjonction « *même si* » n'existe pas ! », dans Leclère, C. Laporte, E. Piot, M. et Silberztein, M. (éds) *Syntaxe, Lexique et Lexique-grammaire. Hommage à Maurice Gross*, *Linguisticae Investigationes Supplementa* 24, Amsterdam et Philadelphie : John Benjamins Publishing Co, p. 481-491.

Plantin, C. (1982) « *Oui* et *non* sont-ils des « pro-phrases » ? Remarques sur leur fonctionnement dans les dialogues », *Le français moderne*, N° 50-3, p. 252-265.

Plantin, C. (1985) « La genèse discursive de l'intensité : le cas du *si* « intensif » », *Langages*, N° 80, p. 35-53.

Ramus, P. (1562) *Gramere*, Gallica, Bibliothèque nationale de France, <http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k4596b.image>

Ramus, P. (1572) *Grammaire*, Gallica, Bibliothèque nationale de France, <http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k50850r.image>

Rata, G. (1995) « Marqueurs indicatifs d'acte de réfutation : les pro-phrases », *Revista de Filologia Francesa*, N° 6, Madrid, Servicio de Publicaciones de la Universidad Complutense, p. 243-257.

Régnier-Desmarais, F.-S. (1706) *Traité de la grammaire françoise*, Gallica, Bibliothèque nationale de France. <http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k7883g.image>

- Rey, A. Tomi, M. Hordé, T. et Tanet, C. (2006) *Dictionnaire historique de la langue française*, édition enrichie par Rey, A. et Hordé, T. Dictionnaires LE ROBERT-SEJER, Paris.
- Riegel, M. Pellat, J.-C. et Rioul, R. (1994) *Grammaire méthodique du français*, 3^e édition « Quadrige », Presses Universitaires de France, Paris.
- Rivara, R. (1993) « Adjectifs et structures sémantiques scalaires », *L'information grammaticale*, N° 58, p. 40-46.
- Romero, C. (2004) « Intensité, valeur de vérité et univers de croyance », *Travaux linguistiques du Cerlco*, N° 17, p. 309-322.
- Romero, C. (2005) « L'expression de l'intensité par la conséquence ou la cause », *CORELA - Volume 3*, N° 2, p. 71-92.
- Romero, C. (2007) « Pour une définition générale de l'intensité dans le langage », *Travaux de linguistique*, N° 54, p. 57-68.
- Rousseau, A. (2000) « L'irréel ou le défi de l'impossible dans la langue », *Sémiotiques*, N° 18/19, p. 15-30.
- Rys, K. (2003) « L'exclamation de degré et l'absence d'ancrage », *Travaux de linguistique*, N° 46, p. 89-115.
- Saiz-Sánchez, M. (2016) « L'évolution des marqueurs de type *si ferai je, non ferai* (XVI^e-XVIII siècle) », *Linx*, N° 73, p. 65-84.
- Sancier-Chateau, A. (1993) *Introduction à la langue française du XVII^e siècle. 2. Syntaxe*, Éditions Nathan, Paris.
- Saussure, F. de (1995) *Cours de linguistique générale*, Éditions Payot et Rivages, Paris.
- Serbat, G. (1985) « Le verbe introducteur de la subordonnée interrogative (S.I.) », *L'information grammaticale*, N° 25, p. 7-10.
- Siblot, P. (1995) « Du sens dans les formes exclamatives », *Faits de langues*, N° 6, p. 163-170.

- Sidorovič, E. (2005) « Le subjonctif, va-t-il disparaître ? », *Verbum*, N° 5, p. 181-194.
- Siouffi, G. (2003) « Le regard des grammairiens », dans Combettes, B. (éds) *Evolution et variation en français préclassique. Études de syntaxe*, Honoré Champion, Paris. p. 30-67.
- Soutet, O. (1982) « Un aspect de l'hypothèse en ancien français : l'alternance *se/si* dans *Les Lais de Marie de France* », *L'information grammaticale*, N° 13, p. 7-9.
- Soutet, O. (2008) « Des concessives extensionnelles aux concessives simples. Contribution à l'étude de la genèse sémantique et historique des locutions conjonctives concessives du français », *Linx*, N° 59, p. 115-132.
- Spillebout, G. (1985) *Grammaire de la langue française des XVII^{ème} siècles*, Picard, Paris.
- Stage, L. (1991) « Analyse syntaxique et sémantique de la conjonction *si* dans les propositions factuelles », *Revue romane*, N° 26/2, p. 163-205.
- Svensen, M. (2012a) « Sens inattendu ou attendu de la concession marquée par *si* et par *même si* », *Linx*, N° 66-67, p. 83-98.
- Svensen, M. (2012b) « Les emplois concessifs et adversatifs de *si* et de *om* dans le débat parlementaire européen », dans Ahlstedt, E. Benson, K. Bladh, E. Söhrman, I. et Åkerström, U. (éds) *Actes du XVIII^{ème} Congrès des romanistes scandinaves*. Göteborg : Acta Universitatis Gothoburgensis, p. 696-709.
- Togeb, K. (1966) « La hiérarchie des emplois du subjonctif », *Langages*, N° 3, p. 67-71.
- Vairel, H. (1982) « Les phrases conditionnelles / hypothétiques en français : la valeur de *si* A, B », *L'information grammaticale*, N° 14, p. 5-10.
- Vaugelas, C. F. de (1647) *Remarques sur la langue françoise : utiles à ceux qui veulent bien parler et bien écrire*, Gallica, Bibliothèque nationale de France.
<http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k84316s/f64.image>

Vignaux, G. (1988) *Le discours acteur du monde. Énonciation, argumentation et cognition*, Ophrys, Paris.

Vion, R. (2001) « Modalités, modalisations et activités langagières », *Marges linguistiques*, N° 2, p. 209-231.

Wagner, R. L. et Pinchon, J. (1991) *Grammaire du français classique et moderne*, Hachette Supérieur, Paris.

Wimmer, H. (1983) « Syntaxe et interprétation de la structure V *si* P (interrogative indirecte) », *Le Français moderne*, N° 51, p. 205-223.

3_ Ressources numériques

Dictionnaire *Trésor de la Langue Française Informatisé (TLFI)*.
<http://atilf.atilf.fr/dendien/scripts/tlfiv4/showps.exe?p=combi.htm;java=no;>

Frantext : base textuelle. <http://www.frantext.fr/>

Gallica : Bibliothèque Nationale de France. <http://gallica.bnf.fr/>

Annexe : Liste des tableaux

Tableau 1 : Répartition des emplois de <i>si</i> « simple intensif » + adjectif(s)	191
Tableau 2 : Répartition des emplois de <i>si</i> « simple intensif » + adverbe(s)	199
Tableau 3 : Répartition des emplois de <i>si</i> dans la structure corrélatrice <i>si ... comme</i> ..	219
Tableau 4 : Répartition des emplois de <i>comme</i> dans la structure corrélatrice <i>si ... comme</i>	221
Tableau 5 : Répartition des emplois de <i>si</i> dans la structure corrélatrice <i>si ... que</i> exprimant la valeur comparative.....	234
Tableau 6 : Répartition des emplois de <i>que</i> dans la structure corrélatrice <i>si ... que</i> exprimant la valeur comparative.....	236
Tableau 7 : Répartition des emplois de <i>si</i> dans la structure corrélatrice <i>si ... que</i> exprimant la valeur consécutive	243
Tableau 8 : Représentation syntaxique de la proposition subordonnée dans la structure corrélatrice <i>si ... que</i> exprimant la valeur consécutive	247
Tableau 9 : Les séquences introductives de l'interrogative indirecte en <i>si</i>	289
Tableau 10 : Les combinaisons modales et temporelles dans les constructions en « <i>si</i> + indicatif »	339
Tableau 11 : Les combinaisons modales et temporelles dans les constructions en « <i>si</i> + subjonctif »	352
Tableau 12 : Les emplois spécifiques à la langue préclassique	392

Index

1_ Index des mots et des expressions

A

Ah si : 184

Aviser si : 287, 289

B

Ben si : 184

C

Connaître si : 279, 289, 391

D

Découvrir si : 279, 289

Demander si : 10, 43, 89, 273, 274, 275, 289

Deviner si : 287, 289

Dire si : 106, 287, 289

Douter si : 44, 281, 282, 289

J

Juger si : 287, 289

L

La question (être) si : 270, 271, 289, 290, 391,

M

Mais si : 184

Même si : 65, 161, 162, 164, 167, 363, 376, 382, 383, 384, 386, 390

R

Reconnaître si : 279, 289

Regarder si : 90, 108, 275, 276, 277, 287, 289

Répondre si : 272, 273, 289, 391

S

Savoir si : 43, 90, 127, 274, 278, 279, 280, 281, 284, 285, 286, 289, 290, 391

S'émerveiller si : 291, 294

S'étonner si : 291, 292, 294

Si : 8, 9, 10, 11, 16, 17, 19, 20, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 38, 39, 40, 41, 42, 43, 44, 45, 46, 47, 48, 49, 50, 51, 52, 53, 54, 55, 56, 57, 58, 59, 60, 61, 62, 63, 64, 65, 66, 67, 69, 70, 71, 72, 74, 75, 76, 77, 78, 79, 80, 82, 83, 84, 85, 86, 87, 88, 89, 90, 91, 92, 93, 94, 95, 96, 98, 99, 100, 101, 102, 103, 104, 105, 106, 107, 108, 109, 111, 119, 121, 122, 123, 124, 125, 127, 128, 129, 130, 131, 133, 136, 137, 138, 139, 140, 141, 142, 143, 144, 145, 146, 147, 148, 153, 154, 155, 156, 157, 158, 159, 160, 161, 162, 163, 164, 165, 166, 167, 168, 169, 170, 171, 172, 173, 174, 175, 176, 177, 178, 179, 180, 181, 182, 183, 184, 185, 186, 187, 188, 189, 190, 191, 192, 193, 194, 195, 196, 197, 198, 199, 200, 201, 202, 203, 204, 205, 206, 207, 208, 209, 210, 211, 212, 213, 214, 215, 216, 217, 218, 219, 220, 221, 222, 223, 224, 225, 226, 227, 228, 229, 230, 231, 232, 233, 234, 235, 236, 237, 238, 239, 240, 241, 242, 243, 244, 245, 246, 247, 248, 249, 250, 251, 252, 253, 254, 255, 256, 257, 258, 259, 260, 261, 262, 263, 264, 265, 266, 267, 268, 269, 270, 271, 272, 273, 274, 275, 276, 277, 278, 279, 280, 281, 282, 283, 284, 285, 286, 287, 288, 289, 290, 291, 292, 293, 294, 295, 297, 298, 299, 300, 301, 302, 303, 304, 305, 306, 307, 308, 309, 310, 311, 312, 313, 314, 315, 316, 317, 318, 319, 320, 321, 322, 323, 324, 325, 326, 327, 328, 329, 330, 331, 332, 334, 335, 336, 337, 338, 339, 340, 341, 342, 343, 344, 345, 346, 347, 348, 349, 350, 351, 352, 353, 354, 355, 356, 357, 358, 359, 360, 361, 362, 363, 364, 368, 376, 382, 384, 385, 387, 388, 389, 390, 391, 392, 393, 394, 395, 396, 397, 398

Si ... alors : 106, 137, 138, 300, 301

Si / Aussi : 49, 99, 258, 259, 260, 261, 393

Si avoir : 53, 63, 177, 179, 183, 184, 187, 391, 393

Si a : 53, 177, 179, 183

Si ay : 47, 183

Si bien : 376

Si bien que : 56, 103, 363, 373, 374, 376, 377, 378, 379, 386, 390

Si ce n'est que : 62, 363, 376, 379, 380, 381, 382, 386, 392

Si ... c'est : 331, 332

Si ... c'est à cause : 329, 330

Si ... c'est pour raison : 329, 330

Si ... c'est que : 330, 331

Si ... comme : 50, 54, 65, 173, 210, 216, 217, 218, 219, 220, 221, 222, 223, 224, 225, 226, 227, 228, 229, 230, 261, 262, 391, 393, 396

Si est-ce que : 56, 62, 363, 364, 365, 366, 367, 368, 386, 390, 392

Si être : 53, 47, 63, 177, 178, 183, 184, 187, 391, 393

Si est : 183

Si ... et que : 42, 121, 122, 123, 128, 356, 357, 358, 361, 392

Si ... et si : 42, 274, 353, 354, 355, 356, 361, 392

Si faire : 53, 47, 62, 63, 176, 177, 179, 181, 183, 184, 185, 186, 187

Si fait : 47, 177, 179, 183, 184, 185, 186

Si faictz : 55

Si fay : 47, 176

Si ferai : 62, 63

Si ferez : 181, 183

Si ferions : 181

Si jamais : 363, 376, 384, 385, 386, 390

Si non que : 62, 363, 364, 374, 375, 386, 390, 392

Si oui : 95

Si ... parce que : 329, 330

Si que : 54, 55, 56, 62, 363, 364, 369, 370, 371, 372, 373, 374, 386, 390, 392

Si ... que : 49, 50, 98, 101, 102, 173, 210, 216, 217, 228, 229, 230, 231, 232, 233, 234, 235, 236, 237, 238, 239, 240, 241, 242, 243, 244, 245, 246, 247, 248, 249, 250, 251, 252, 253, 254, 255, 256, 257, 258, 259, 260, 261, 391, 393, 396

Si ... que de : 65, 247, 256, 257, 261, 262, 353, 391, 393

Si sont : 177, 178, 183

Si suis : 47

Si très : 53, 231, 232, 233, 261, 262, 391, 393

V

Voir si : 286, 287, 289, 290, 391

2_ Index des auteurs

A

Achard-Bayle, G. : 92

Adam, J.-M. : 138, 143

Anscombe, J.-C. : 152, 158, 159, 164, 282

Aptekman, J. : 385

Arrivé, M. : 30, 71, 74, 78, 79, 93, 95, 203, 255, 340

B

Bacha, J. : 81, 292, 293, 295

Badiou-Monferran, C. : 14

Bellier, P. : 286

Benoit, J-P. : 292, 294

Benveniste, E. : 149, 150, 312

Blanche-Benveniste, C. : 30, 71, 78, 93, 95, 255, 340

Bodelot, C. : 293

Borillo, A. : 138, 179, 180, 271

Bouhours, D. : 33, 48, 368

Brunot, F. : 12, 13, 29, 33, 36, 37, 51, 52, 63, 66, 176, 177, 185, 194, 230, 232, 244, 256, 257, 260, 274, 275, 299, 313, 314, 320, 328, 340, 342, 343, 347, 355, 356, 357, 358, 360, 368, 373, 375, 380, 381, 382

Bruneau, C. : 256, 257, 375, 382

Buridant, C. : 230, 264, 268, 299, 314, 318, 323, 340, 342, 343, 347, 351, 354, 356, 358, 369, 374

C

Camelin, C. : 97

Carel, M. : 160

Caron, J. : 30, 133, 136, 140, 141, 169, 389

Cervoni, J. : 151

Charaudeau, P. : 134, 149

Chevalier, J.-C. : 30, 71, 78, 93, 95, 255, 340

Chiflet, L. : 29, 33, 39, 40, 42, 43, 45, 46, 50, 51, 229, 340, 355, 368

Choi-Jonin, I. : 217

Colas-Blaise, M. : 180

Colombat, B. : 36

Combettes, B. : 13, 14, 15, 16, 19, 172, 229, 230, 259, 306, 307, 342, 354

Condamines, A. : 18

Corminboeuf, G. : 139

Costentin, C. : 12

Culioli, A. : 31, 133, 149, 150, 151, 153, 154, 155, 170, 389

D

De Cornulier, B. : 30, 133, 136, 142, 143, 144, 169, 389

De Vogüé, S. : 75, 78, 144

Delaveau, A. : 91, 106, 107

Demaizière, C. : 36

Dentale, P. : 157

Détrie, C. : 211

Ducrot, O. : 30, 133, 135, 136, 137, 138, 139, 140, 141, 142, 144, 152, 158, 159, 160, 164, 169, 179, 282, 389

F

Foulet, L. : 365

Fournier, N. : 36, 227, 228, 348, 349, 351

Fragonard, M-M. : 29, 33, 55, 56, 176, 343, 347, 365

Franckel, J-J. : 154

Frontier, A. : 257

Fuchs, C. : 227, 239

G

Gaatone, D. : 96

Gadet, F. : 30, 71, 74, 79, 203

Galmiche, M. : 30, 71, 74, 79, 203

Gardes Tamine, J. : 13, 14

Gougenheim, G. : 29, 33, 52, 53, 54, 57, 176, 232, 257, 369, 375

Grevisse, M. : 185, 241, 254, 287, 341, 358, 360, 379, 385

Groussier, M.-L. : 155

Guillaume, G. : 30, 111, 112, 113, 114, 115, 116, 117, 118, 119, 120, 121, 122, 123, 124, 125, 126, 128, 129, 130, 131, 169, 389

H

Haase, P. : 29, 33, 60, 61, 62, 63, 65, 350, 351, 355, 369, 374, 382

Hadermann, P. : 261

Haillet, P. P. : 31, 133, 158, 160, 161, 162, 163, 164, 169, 389

Hamon, S. : 333

Hobæk Haff, M. : 87, 147

Hordé, T. : 272, 282, 376, 382, 384

Hybertie, C. : 379

I

Irson, C. : 29, 33, 34, 35, 37, 39, 45

J

Joly, G. : 218, 230, 251, 268, 299, 318, 350

K

Kelemen, J. : 271, 277

Kerbrat-Orecchioni, C. : 134, 135, 149, 152, 153, 178, 180, 182, 184, 190, 196, 197, 200, 201, 202, 211, 317

Korzen, H. : 275, 281, 286, 287

Kotler, É. : 29, 33, 55, 56, 343, 347, 365

Kronning, H. : 31, 133, 158, 160, 164, 165, 166, 167, 169, 176, 389

Kuyumcuyan, A. : 172, 229, 259

L

Lardon, S. : 29, 33, 56, 57, 58, 59, 232, 254, 364

Le Goffic, P. : 30, 72, 74, 77, 81, 83, 89, 91, 105, 227, 241, 254, 267, 303, 312, 379

Le Querler, N. : 152

Leeman, D. : 312

Lehmann, S. : 230, 258, 369, 374

Lorian, A. : 231, 232

M

Maingueneau, D. : 134, 149, 319, 338

Marchello-Nizia, C. : 13, 14, 19, 172, 183, 185, 192, 268, 343, 353, 354, 360, 364, 369, 372, 388

Martin, R. : 30, 133, 144, 145, 146, 147, 148, 170, 183, 186, 218, 230, 268, 342, 350, 356, 384, 389

Maupas, C. : 29, 33, 40, 43, 45, 46, 47, 49, 50, 51, 66, 259, 340, 368

Ménage, G. : 33, 50, 229

Ménard, P. : 232, 268, 284, 285, 323, 376, 379

Milner, J-C. : 79, 90, 101

Moignet, G. : 30, 111, 112, 126, 127, 128, 129, 130, 131, 169, 172, 175, 182, 183, 189, 218, 230, 232, 251, 264, 267, 268, 284, 298, 299, 314, 323, 327, 340, 356, 374, 376, 379, 382, 389, 396, 397

Monsonogo, S. : 306, 307, 342, 354

Monte, M. : 133, 155, 156, 157, 305

Morel, M.-A. : 103, 253, 383, 384

Muller, C. : 30, 99, 100, 101, 102, 103, 104, 105, 106, 107, 108, 169, 207, 217, 229, 281, 286, 292, 389

N

Nef, F. : 146

Noailly, M. : 90, 99, 261

Nojgaard, M. : 358

O

Oudin, A. : 29, 33, 39, 42, 46, 47, 48, 49, 51, 66, 259, 322, 359, 375

P

Paillard, D. : 154

Pellat, J.-C. : 30, 71, 72, 74, 75, 76, 80, 81, 82, 85, 86, 87, 88, 90, 93, 94, 96, 98, 99, 181, 182, 216, 280, 286, 294, 347, 358

Perret, M. : 347

Peytard, J. : 30, 71, 78, 93, 95, 255, 340

Picoche, J. : 192, 343, 360, 364

Pierrard, M. : 261

Pinchon, J. : 30, 73, 74, 77, 80, 81, 93, 97, 256, 358

Piot, M. : 162, 384

Plantin, C. : 31, 96, 133, 158, 159, 160, 170, 389

R

Raemdonck, D. V. : 261

Ramus, P. : 33, 34, 37, 38, 39, 45, 232

Rata, G. : 96

Régnier-Desmarais, F.-S. : 33, 40, 43, 44, 45, 46, 47, 50, 51

Rey, A. : 272, 282, 376, 382, 384

Riegel, M. : 30, 71, 72, 74, 75, 76, 80, 81, 82, 85, 86, 87, 88, 90, 93, 94, 96, 98, 99, 181, 182, 216, 280, 286, 294, 347, 358

Rioul, R. : 30, 71, 72, 74, 75, 76, 80, 81, 82, 85, 86, 87, 88, 90, 93, 94, 96, 98, 99, 181, 182, 216, 280, 286, 294, 347, 358

Rivara, R. : 209

Romero, C. : 97

Rousseau, A. : 87, 324

Rys, K. : 80

S

Saiz-Sánchez, M. : 185

Sancier-Chateau, A. : 29, 33, 37, 66, 360

Saussure, F. de : 112, 113, 148

Serbat, G. : 286

Siblot, P. : 79, 211

Sidorovič, E. : 346

Siouffi, G. : 15

Soutet, O. : 104, 264

Spillebout, G. : 16, 29, 33, 62, 63, 64, 65, 66, 228, 255, 257, 274, 344, 348

Stage, L. : 140, 142, 312, 335

Svensen, M. : 167

T

Tanet, C. : 272, 282, 376, 382, 384

Thomine, M-C. : 29, 33, 56, 57, 58, 59, 232, 254, 364

Togeby, K. : 253

Tomi, M. : 272, 282, 376, 382, 384

V

Vairel, H. : 130, 138

Vaugelas, C. F. de : 29, 33, 34, 37, 38, 39, 42, 44, 48, 50, 51, 56, 66, 194, 214, 220, 229, 244, 355, 368, 373

Verine, B. : 211

Vignaux, G. : 151

Vion, R. : 151

W

Wagner, R. L. : 30, 73, 74, 77, 80, 81, 93, 97, 256, 358

Wielemans, V. : 261

Wilmet, M. : 183, 186, 218, 230, 268, 342, 350, 356, 384

Wimmer, H. : 271, 281, 282, 286

Table des matières

Résumé	4
Sommaire	6
Introduction générale	8
1_ Le mot <i>si</i>	8
2_ Le français préclassique	11
2_1_ Changements linguistiques	11
2_2_ Importance de la périodisation.....	13
2_3_ Caractérisation du français préclassique.....	15
3_ Objectif de la recherche.....	17
4_ Corpus.....	18
4_1_ La nécessité du corpus	18
4_2_ Les sources utilisées.....	19
4_3_ Les données exploitées	23
5_ Méthodologie.....	23
6_ Plan sommaire de la thèse	26
Première partie : État des lieux des études sur <i>si</i>	28
Introduction de la première partie	29
Chapitre I : Le mot <i>si</i> chez les remarqueurs et les grammairiens de l'époque préclassique	32
1_ Introduction	33
2_ Vue d'ensemble sur les travaux de l'époque préclassique	33
2_1_ L'apport des remarqueurs	33
2_2_ Statut des grammaires des XVI ^{ème} et XVII ^{ème} siècles.....	35
3_ Les remarqueurs	38
3_1_ Remarques sur la graphie du mot <i>si</i>	38

3_2_ Remarques sur la conjonction <i>si</i>	39
3_2_1_ Définition et classification	39
3_2_2_ Remarques sur le fonctionnement de la conjonction <i>si</i>	41
3_3_ Remarques sur l’adverbe <i>si</i>	45
3_3_1_ Définition et catégorisation	45
3_3_2_ <i>Si</i> adverbe affirmatif.....	46
3_3_3_ <i>Si</i> adverbe intensif	47
3_3_4_ <i>Si</i> dans les structures comparatives et/ou consécutives.....	49
4_ Les grammairiens	51
4_1_ Regards des grammairiens des XX ^{ème} et XXI ^{ème} siècles sur le mot <i>si</i> au XVI ^{ème} siècle.....	51
4_1_1_ Brunot (1967)	51
4_1_2_ Gougenheim (1974)	52
4_1_3_ Marie-Madeleine Fragonard et Kotler Éliane (1994).....	55
4_1_4_ Sabine Lardon et Marie-Claire Thomine (2009).....	56
4_2_ Regards des grammairiens du XX ^{ème} siècle sur le mot <i>si</i> au XVII ^{ème} siècle	60
4_2_1_ Haase (1975)	60
4_2_2_ Spillebout (1985).....	63
4_2_3_ Anne Sancier-Chateau (1993).....	66
5_ Conclusion.....	67
Chapitre II : Approche de la grammaire traditionnelle.....	68
1_ Introduction	69
2_ Étiquettes terminologiques	70
2_1_ Conjonction.....	71
2_2_ Subordination.....	72
2_3_ Subordonnée conditionnelle/hypothétique	75
2_3_1_ Dimension syntaxique.....	75

2_3_2_ Dimension sémantique	77
2_4_ Subordonnée interrogative/exclamative	79
3_ Classification des constructions en <i>si</i>	82
3_1_ Critères des temps verbaux	82
3_2_ L'interrogatif/exclamatif	88
3_3_ Conditionnelle ou interrogative	91
3_4_ L'emploi adverbial	92
3_4_1_ Propriétés de l'adverbe	92
3_4_2_ L'adverbe affirmatif	95
3_4_3_ L'adverbe intensif	96
4_ La typologie de Muller (1996)	99
4_1_ Le <i>si</i> comparatif	100
4_2_ Le <i>si</i> consécutif	102
4_3_ Le <i>si</i> concessif	103
4_4_ Le <i>si</i> conditionnel vs le <i>si</i> interrogatif	105
4_5_ Le <i>si</i> interrogatif vs le <i>si</i> exclamatif	107
5_ Conclusion	109
Chapitre III : Approche de la psychomécanique du langage	110
1_ Introduction	111
2_ Principes généraux de la linguistique guillaumienne	112
2_1_ Psychomécanique et structuralisme	112
2_2_ L'opposition langue/discours	113
2_3_ L'acte de « parler »	116
2_4_ Le statut du mot	118
3_ Quelques réflexions psychomécanistes sur <i>si</i>	119
3_1_ Guillaume	119
3_1_1_ La concurrence <i>si/que</i>	121
3_1_2_ <i>Si</i> et système verbo-temporel guillaumien	123

3_2_ Moignet.....	126
3_2_1_ Statut de <i>Systématique de la langue française</i>	126
3_2_2_ L'analyse du mot <i>si</i>	127
4_ Conclusion.....	131
Chapitre IV : Approche de l'analyse du discours	132
1_ Introduction	133
2_ L'approche sémantico-pragmatique	134
2_1_ La pragmatique	134
2_2_ Quelques études sur <i>si</i>	136
2_2_1_ Ducrot.....	136
2_2_2_ Caron	140
2_2_3_ De Cornulier.....	142
3_ L'approche sémantico-logique	144
3_1_ Le conditionnel	145
3_2_ L'exclamation	147
4_ L'approche énonciative	148
4_1_ La linguistique énonciative	148
4_2_ L'analyse de Culioli.....	153
4_3_ L'analyse de Michèle Monte	155
5_ L'approche polyphonique.....	157
5_1_ Définition	157
5_2_ Quelques travaux sur <i>si</i>	158
5_2_1_ <i>Si</i> intensif polyphonique.....	158
5_2_2_ <i>Si</i> dans les constructions conditionnelles	160
5_2_2_1_ Haillet	160
5_2_2_2_ Kronning.....	164
6_ Conclusion.....	167
Conclusion de la première partie.....	169

Deuxième partie : Les emplois adverbiaux de <i>si</i> en français préclassique	171
Introduction de la deuxième partie.....	172
Chapitre I : Les emplois de <i>si</i> de réponse en français préclassique	174
1_ Introduction	175
2_ Description des emplois de <i>si</i> de réponse.....	175
3_ Valeurs de <i>si</i> de réponse	178
3_1_ L'interro-négatif.....	178
3_2_ Le conditionnel	181
4_ L'évolution de l'emploi de <i>si</i> de réponse	182
4_1_ La combinaison « <i>si</i> + verbe »	183
4_2_ <i>Si</i> seul.....	186
5_ Conclusion.....	187
Chapitre II : Les emplois de <i>si</i> « simple intensif » en français préclassique	188
1_ Introduction	189
2_ Les termes intensifiés	189
2_1_ Les adjectifs	191
2_1_1_ Dimension syntaxique.....	191
2_1_2_ Dimension sémantique	196
2_2_ Les adverbes	199
2_2_1_ Dimension syntaxique.....	199
2_2_2_ Dimension sémantique	200
3_ Valeurs de <i>si</i> « simple intensif ».....	203
3_1_ <i>Si</i> modalisateur.....	203
3_2_ <i>Si</i> intensificateur	208
3_3_ <i>Si</i> dialogique	211
4_ Conclusion.....	214
Chapitre III : Les emplois de <i>si</i> dans les structures corrélatives en français préclassique	215

1_ Introduction	216
2_ Définition.....	216
3_ La structure corrélatve <i>si ... comme</i>	218
3_1_ Disposition syntaxique.....	218
3_1_1_ Nature du terme auquel <i>si</i> est incident	219
3_1_2_ Subordonnée introduite par <i>comme</i>	221
3_2_ Configuration sémantique.....	223
3_3_ L'évolution de la structure corrélatve <i>si ... comme</i>	228
4_ La structure corrélatve <i>si ... que</i>	230
4_1_ Le couplage « <i>si + très</i> ».....	231
4_2_ <i>Si ... que</i> comparatif.....	233
4_2_1_ Structures syntaxiques.....	234
4_2_1_1_ Nature du terme auquel <i>si</i> est incident	234
4_2_1_2_ Subordonnée introduite par <i>que</i>	236
4_2_2_ Propriétés sémantiques.....	238
4_3_ <i>Si ... que</i> consécutif	242
4_3_1_ Schémas syntaxiques.....	242
4_3_1_1_ Terme auquel <i>si</i> est incident	242
4_3_1_2_ Subordonnée introduite par <i>que</i>	247
4_3_2_ Propriétés sémantiques.....	249
4_3_2_1_ Le rapport logique cause/conséquence	249
4_3_2_2_ Les modes verbaux	251
4_3_3_ La concurrence <i>si / aussi</i>	258
5_ Conclusion.....	261
Conclusion de la deuxième partie	262
Troisième partie : Les emplois conjonctionnels de <i>si</i> en français préclassique	263
Introduction de la troisième partie	264
Chapitre I : Les emplois de <i>si</i> percontatif en français préclassique	266

1_ Introduction	267
2_ Le <i>si</i> interrogatif	268
2_1_ Sémantisme des séquences introductives	269
2_1_1_ La valeur de questionnement	269
2_1_2_ La valeur de demande	273
2_1_3_ La valeur de perception et/ou connaissance	275
2_1_4_ La valeur de connaissance	278
2_1_5_ La valeur de doute	281
2_2_ Critères syntaxiques	283
2_2_1_ La négation	283
2_2_2_ L'impératif	286
2_3_ Bilan	288
3_ Le <i>si</i> exclamatif	291
3_1_ Description des emplois de <i>si</i> exclamatif	291
3_2_ Bilan	293
4_ Conclusion	295
Chapitre II : Les emplois de <i>si</i> hypothétique en français préclassique	297
1_ Introduction	298
2_ <i>Si</i> + indicatif	299
2_1_ Les valeurs hypothétiques	299
2_1_1_ <i>Si</i> + présent de l'indicatif	299
2_1_1_1_ La structure « <i>si</i> + présent de l'indicatif + présent de l'indicatif »	300
2_1_1_2_ La structure « <i>si</i> + présent de l'indicatif + futur simple »	302
2_1_1_3_ La structure « <i>si</i> + présent de l'indicatif + impératif »	305
2_1_2_ <i>Si</i> + passé composé	306
2_1_2_1_ La structure « <i>si</i> + passé composé + passé composé »	307
2_1_2_2_ La structure « <i>si</i> + passé composé + présent de l'indicatif »	308

2_1_2_3_ La structure « <i>si</i> + passé composé + futur simple »	309
2_1_3_ <i>Si</i> + passé simple	310
2_1_3_1_ La structure « <i>si</i> + passé simple + passé simple »	311
2_1_3_2_ La structure « <i>si</i> + passé simple + futur simple »	313
2_1_4_ <i>Si</i> + imparfait de l'indicatif	313
2_1_4_1_ La structure « <i>si</i> + imparfait de l'indicatif + conditionnel présent »	314
2_1_4_2_ La structure « <i>si</i> + imparfait de l'indicatif + futur simple »	318
2_1_4_3_ La structure « <i>si</i> + imparfait de l'indicatif + subjonctif »	320
2_1_5_ <i>Si</i> + plus-que-parfait de l'indicatif	323
2_1_5_1_ La structure « <i>si</i> + plus-que-parfait de l'indicatif + conditionnel (passé et présent) »	323
2_1_5_2_ La structure « <i>si</i> + plus-que-parfait de l'indicatif + plus-que- parfait du subjonctif »	327
2_2_ Les valeurs non hypothétiques	329
2_2_1_ Les valeurs causales	329
2_2_2_ Les valeurs de duplication	333
2_2_3_ Les valeurs concessives	336
2_3_ Bilan	338
3_ <i>Si</i> + subjonctif	342
3_1_ Le plus-que-parfait du subjonctif	342
3_1_1_ La structure « <i>si</i> + plus-que-parfait du subjonctif + plus-que-parfait du subjonctif »	343
3_1_2_ La structure « <i>si</i> + plus-que-parfait du subjonctif + conditionnel » ..	347
3_1_3_ La structure « <i>si</i> + plus-que-parfait du subjonctif + imparfait de l'indicatif »	348
3_2_ L'imparfait du subjonctif	350
3_3_ Bilan	352
4_ Structures particulières	354

4_1_ La structure « <i>si ... et si</i> »	354
4_2_ La structure « <i>si ... et que</i> »	356
4_3_ <i>Si</i> + conditionnel	358
6_ Conclusion	360
Chapitre III : Locutions conjonctives associées à <i>si</i> en français préclassique...	362
1_ Introduction	363
2_ Les emplois disparus	363
2_1_ La locution <i>si est-ce que</i>	364
2_2_ La locution <i>si que</i>	369
2_3_ La locution <i>si non que</i>	374
3_ Les emplois conservés en français moderne	376
3_1_ La locution <i>si bien que</i>	376
3_2_ La locution <i>si ce n'est que</i>	379
3_3_ La locution <i>même si</i>	382
3_4_ La locution <i>si jamais</i>	384
4_ Conclusion	385
Conclusion de la troisième partie	387
Conclusion générale	388
1_ Récapitulations	388
2_ Résultats	390
2_1_ Les emplois spécifiques du mot <i>si</i> en français préclassique	390
2_2_ Synthèse : le français préclassique	395
2_3_ La polysémie et la polyfonctionnalité de <i>si</i>	396
3_ Prolongements	398
Bibliographie	399
1_ Corpus	399
2_ Références	404
3_ Ressources numériques	418

Annexe : Liste des tableaux	419
Index	420
1_ Index des mots et des expressions	420
2_ Index des auteurs	424
Table des matières	432